HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. PAR MR. FLEURY PRÊTRE, ABBÉ DU LOC-DIEU, ...

Claude Fleury, Sebastien Le Clerc

Digitized by Google

32
6 I
3

MAG 1467

Q
I
3

Digitized by Google

Ex Bibliotheca Con.us SS. Trinitatis montis pincij.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Par M^r. FLEURY prêtre, abbé du Loc-Dieu, sous-précepteur de Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc d'Anjou.

TOME TROISIE'ME.

Depuis l'an 313. jusques à l'an 361.

A PARIS,

Chez PIERRE AUBOUYN, Libraire & Imprimeur de Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc d'Anjou, Quay des Augustins, à l'Ecu de France, &
PIERRE EMERY, à la Croix d'or.
ET
CHARLES CLOUSIER.

M. DC. XCIII.

Avec Privilege du Roy, & Approbation des Docteurs.

Digitized by Google

32-6-3-3

HISTOIRE

ECCLESIASTIQUE

Digitized by Google

PREFACE.

LE ſujet de l'hiſtoire eccleſiaſtique eſt de repreſenter la ſuite du Chriſtianiſme, depuis ſon établiſſement. Car la veritable religion a cet avantage que l'origine en eſt certaine, & la tradition ſuivie juſques à nous, ſans aucune interruption. Son origine eſt certaine, puis qu'il eſt conſtant, par le témoignage même des infidelles, que J. C. eſt venu au monde il y a prés de dix-ſept cens ans. Nous avons entre les mains ſon hiſtoire écrite par ſes diſciples témoins oculaires : nous avons les propheties qui l'avoient promis ſi long-temps auparavant ; & nous en ſavons les dates & les auteurs, à remonter juſques à Moïſe, dont les livres ſont les plus anciens qui ſoient au monde. Il n'en eſt pas de même des fables ſur leſquelles étoit fondée la religion des Grecs & des autres anciens payens. Les poëtes, qui étoient leurs prophetes & leurs theologiens, ſe diſoient bien en general inſtruits par les muſes ou par d'autres divinités : mais ils n'en donnoient aucune preuve : ils n'oſoient même marquer les circonſtances des faits merveilleux qu'ils racontoient, ni en citer les témoins. Aucun n'a jamais dit qu'il eût veu Jupiter changé en taureau ou en cygne, Neptune ſecoüant la terre de ſon trident, le chariot du Soleil ou de la Lune. Ce n'étoit que des contes de vieilles & de nourrices, conſacrés par un reſpect aveugle pour l'antiquité, & ornés par les charmes de la poëſie, de la muſique & de la peinture ; & comme ces fables s'étoient formées en divers païs & en divers temps, elles étoient pleines d'une infinité de contradictions qu'il étoit impoſſible d'accorder. Nous voyons la même choſe dans les Indes & chés tous les idolatres modernes. Des hiſtoires prodigieuſes & ſemblables aux ſonges les plus extravagans, avancées ſans aucune preuve, ſans aucune circonſtance de temps ni de lieux, ſans aucun raport à ce que l'on peut conoître d'ailleurs d'hiſtoire veritable : ſans ſuite, ſans liaiſon avec le preſent.

Il eſt vray que l'on ſait l'origine & la ſuite du Mahometiſme : mais auſſi n'y voit-on rien que de naturel. Un homme hardy, habile & éloquent en ſa langue, quoy que d'ailleurs tres ignorant, a ſeduit des ignorans comme lui, ſous pretexte de ruiner l'idolatrie décriée depuis pluſieurs ſiecles ; & leur a propoſé une créance ſans myſteres & des pratiques conformes à leurs mœurs : Il s'eſt établi les armes à la main, & a fait des conqueſtes que ſes ſucceſ-

ſeurs ont pouſſées plus loin : il n'y a rien là au deſſus du cours ordinaire des choſes humaines. Ceux qui ont attribué quelques miracles à Mahomet n'ont écrit que long-temps aprés ; & lui-même qui doit en eſtre cru, dit pour toute réponſe à ceux qui lui demandent des preuves de ſa miſſion : que Dieu ne l'a pas envoyé pour faire des miracles ; & que Moïſe & Jesus en ont aſſés fait. Au reſte nous ne voyons point que cette religion ait ſubſiſté en aucun lieu, non ſeulement ſous la perſecution, mais ſous une domination étrangere.

C'eſt donc le caractere propre de la vraye religion d'eſtre également certaine & merveilleuſe. Les miracles étoient neceſſaires, pour témoigner que Dieu parloit, & réveiller les hommes accoûtumés à voir les merveilles de la nature ſans les admirer. La preuve des miracles étoit neceſſaire auſſi, afin que la foi fût raiſonable & differente de la credulité aveugle : qui ſuit au haſard tout ce qui lui eſt propoſé comme merveilleux. Or la même bonté par laquelle Dieu a fait tant de miracles, pour nous rapeller à lui, en s'accommodant à nôtre foibleſſe : l'a porté à les faire à la plus grande lumiere du monde : je veux dire dans les temps & les lieux les plus propres à en conſerver la memoire. Moïſe a fait ſes miracles en Egypte, dans la ville capitale en preſence du Roi, dans le temps où les Egyptiens étoient les plus ſavans & les plus polis de tous les hommes ; & il en a eu pour témoins un peuple entier, qu'il a délivré, & à qui il a donné des loix écrites par lui-même, dans le même livre qui contient tous ces miracles. J. C. eſt venu du temps d'Auguſte dans le ſiecle le plus éclairé de l'empire Romain : dont il nous reſte un ſi grand nombre d'écrits, qu'il nous eſt beaucoup plus connu que chés nous le regne de Loüis le jeune. J. C. devoit naître en Judée ſuivant les propheties : il a enſeigné ſa doctrine & fait la pluſpart de ſes miracles à Jeruſalem, qui en étoit la capitale : il y eſt mort & réſſuſcité. Ses diſciples ſe ſont auſſi-toſt répandus par tout l'empire Romain, & peu de temps apres par tout le monde. Ils ont prêché d'abord dans les plus grandes villes, à Antioche, à Alexandrie, à Rome même : ils ont enſeigné à Athenes, à Corinthe, par toute la Grece : dans les villes les plus ſavantes, les plus corrompuës, les plus idolâtres. C'eſt à la face de toutes les nations : des Grecs, des barbares, des ſavans, des ignorans, des Juifs, des Romains, des peuples & des princes ; que les diſciples de J. C. ont rendu témoignage des merveilles qu'ils avoient veües de leurs yeux, oüies de leurs oreilles & touchées de leurs mains ; & particulierement de ſa reſurrection. Ils ont ſoûtenu ce témoignage ſans aucun intereſt, & contre toutes les raiſons de la prudence humaine juſques au dernier ſoupir, & l'ont tous ſcellé de leur ſang. Voilà l'établiſſement du Chriſtianiſme.

Qu'eſt-il arrivé depuis ? Cette doctrine ſi incroyable, cette mo-

Digitized by Google

rale ſi contraire aux paſſions des hommes, ont-elles pû ſe ſoutenir ? N'y a-t'il point quelque vuide, quelque interruption ? par où en avons-nous la conoiſſance ? Par une ſucceſſion ſuivie de docteurs & de diſciples : par des écrits publiés d'âge en âge & conſervés de main en main, par des traditions qui ont paſſé des peres aux enfans : par des aſſemblées ſolemnelles en chaque province & en chaque ville, pour l'exercice de cette religion ; & par les baſtimens deſtinés à ces uſages, dont quelques-uns ſubſiſtent depuis mille ans : tout cela ſans aucune interruption. Depuis que S. Pierre & S. Paul ont fondé l'égliſe Romaine, il y a toûjours eu à Rome un pape chef des Chrétiens ; nous en ſavons toute la ſuite & tous les noms juſques à Innocent XII. Nous avons la ſuite de tous les évêques de Jeruſalem, d'Antioche, d'Alexandrie, de Conſtantinople. Pour venir chés nous ; nous conoiſſons les évêques de Lion depuis S. Pothin & S Irenée : de Toulouſe depuis S. Saturnin : de Tours depuis S. Gatien : de Paris depuis S. Denis ; & les égliſes même dont l'origine eſt plus obſcure ont une ſucceſſion connuë depuis environ mille ans. C'eſt la preuve la plus ſenſible de la vraye religion. Toute égliſe qui remonte juſques aux premiers ſiecles, montrant une ſuite de paſteurs toûjours unis de communion avec les autres égliſes, & principalement avec l'égliſe Romaine : toute égliſe qui a cet avantage eſt catholique. Au contraire on connoît les ſocietés des heretiques, parce qu'en remontant on trouve plûtoſt ou plus tard le temps précis auquel ils ſe ſont ſeparés de l'égliſe où ils étoient nés. La doctrine nouvelle ou particuliere eſt fauſſe : la veritable eſt celle qui a toûjours été enſeignée par toute l'égliſe.

C'eſt la matiere de l'hiſtoire eccleſiaſtique : cette heureuſe ſucceſſion de doctrine, de diſcipline, de bonnes mœurs. Si cette conoiſſance n'eſt pas également neceſſaire à tous : du moins il n'y a perſone à qui elle ne ſoit tres utile. Rien n'eſt plus propre à nous confirmer dans la foi, que de voir la même doctrine que nous enſeignons aujourd'huy, enſeignée dés le commencement par les martyrs & confirmée par tant de miracles. Plus la diſcipline eſt anciene plus elle eſt venerable ; ſoit dans la forme des prieres, ſoit dans la pratique des jeûnes, ſoit dans l'adminiſtration des ſacremens & les autres ſaintes ceremonies. Enfin les exemples des ſaints nous font voir en quoy conſiſte la ſolide pieté ; & détruiſent nos mauvaiſes excuſes ; en montrant que la perfection Chrétiene eſt poſſible, puis qu'ils l'ont effectivement pratiquée. Ce ſont les trois parties que je me ſuis propoſé de repreſenter dans toute la ſuite de cette hiſtoire : la doctrine, la diſcipline, les mœurs.

Mon deſſein n'eſt pas de repaître la vaine curioſité de ceux qui ne cherchent qu'à voir des faits nouveaux ou extraordinaires : ou qui liſent par ſimple amuſement pour ſe des-

Digitized by Google

ennuyer : ils ont des hiſtoires profanes & des livres de voyages. J'écris pour les Chrétiens, qui aiment leur religion, qui veulent s'en inſtruire de plus en plus, & la reduire en pratique. Je n'écris pas toutefois pour les theologiens & les gens de lettres : ils aprendront mieux l'hiſtoire eccleſiaſtique dans les auteurs originaux dont je l'ay tirée. Si ce n'eſt que quelqu'un encore nouveau dans cette étude veüille s'aider de mes citations, pour trouver plus facilement les pieces qu'il doit conſulter. J'écris principalement pour ceux de quelque condition qu'ils ſoient, qui n'ont ni les conoiſſances neceſſaires, ni le loiſir, ni la commodité de lire tant de livres ; mais qui ont de la foi, du bon ſens, de l'amour pour la verité : qui liſent pour aprendre des verités utiles & en devenir meilleurs : qui veulent conoître le Chriſtianiſme grand & ſolide comme il eſt ; & en ſeparer tout ce que l'ignorance & la ſuperſtition y ont voulu méler de temps en temps. Je voy bien que cette hiſtoire ne plaira pas aux petits eſprits attachés à leurs préjugés, & toûjours preſts à condamner ceux qui les veulent deſabuſer : détournant leurs oreilles de la verité pour ſe tourner à des fables ; cherchant des docteurs ſelon leurs deſirs. Ils ne trouveront que trop d'autres livres ſelon leur gouſt. C'eſt pour me rendre utile au commun des perſones ſenſées que j'écris en françois au haſard de ne pas aſſés bien exprimer la force du latin & du grec, & de ne m'écarter de la pureté de ma langue.

2. *Tim.* IV. 3. 4.

Je ne compte pour preuves que les témoignages des auteurs originaux : c'eſt à dire de ceux qui ont écrit dans le temps même, ou peu aprés. Car la memoire des faits ne ſe peut conſerver long-temps ſans écrire : c'eſt beaucoup ſi elle s'étend à un ſiecle, depuis que la vie des hommes eſt bornée à ſoixante ou quatre-vingts ans. Un fils peut ſe ſouvenir aprés cinquante ans, de ce que ſon pere ou ſon ayeul lui auront raconté cinquante aprés l'avoir veu. Les faits qui paſſent par pluſieurs degrés n'ont plus la même ſeureté : chacun y ajoûte du ſien, même ſans y penſer. C'eſt pourquoy les traditions vagues de faits tres anciens, qui n'ont jamais été écrits ou fort tard, ne meritent aucune creance : principalement quand elles repugnent aux faits prouvés. Et qu'on ne diſe point que les hiſtoires peuvent avoir été perduës : car comme on le dit ſans preuve, je puis dire auſſi qu'il n'y en a jamais eu. Il en eſt de même à proportion des auteurs qui ont écrit des faits plus anciens qu'eux de pluſieurs ſiecles : s'ils ne citent leurs auteurs, on a droit de les ſoupçonner d'avoir cru trop legerement des bruits populaires. Mais quand un auteur grave nomme les auteurs plus anciens, dont il a tiré ce qu'il raconte, il en doit eſtre cru, quoy que les auteurs plus anciens ſoient perdus. Ainſi Euſebe tient lieu d'original pour les trois premiers ſiecles : parce qu'il avoit quantité d'écrits que nous n'avons plus, dont ſouvent il raporte les propres paroles ; &

Digitized by Google

par ceux qui nous reſtent, nous voyons qu'il cite fidelement. Toutefois quand un auteur ancien en cite un plus ancien que nous avons, il faut toûjours conſulter l'original : & cette precaution eſt encore plus neceſſaire quand celui qui cite eſt moderne. Ainſi quoy que Baronius non ſeulement cite ſes auteurs, mais en tranſcrive les paſſages : je ne voudrois pas me contenter de ſon autorité. Quiconque veut ſavoir ſeurement l'hiſtoire eccleſiaſtique, doit conſulter les ſources d'où Baronius l'a tirée ; d'autant plus qu'il a donné pour autentiques des pieces dont la ſuppoſition a été reconnuë depuis, & que les verſions des auteurs grecs, dont il s'eſt ſervi, ne ſont pas toûjours fidelles. Son travail ne laiſſe pas d'eſtre d'une tres grande utilité à l'égliſe ; & je reconois que c'eſt ſur ce fonds principalement que j'ay travaillé : tâchant d'y joindre tout ce que les ſavans ont découvert depuis un ſiecle.

Les auteurs même contemporains ne doivent pas eſtre ſuivis ſans examen, & c'eſt tout cet art d'examiner les preuves que les gens de lettres nomment Critique. Premierement il faut ſavoir ſi les écrits ſont veritablement de ceux dont ils portent les noms. Car on en a ſuppoſé pluſieurs, principalement pour les premiers ſiecles. Quiconque eſt un peu inſtruit ne s'arreſte plus aujourd'huy aux pretendus actes de S. Pierre par S. Lin & de S. Jean par Prochore, au faux Hegeſippe, aux decretales attribuées aux premiers papes: on a reconnu entre les ouvrages de la plûpart des peres de l'égliſe des ſermons & d'autres pieces, qu'on avoit fait mal à propos paſſer ſous leur nom. Quand l'auteur eſt certain, il faut encore examiner s'il eſt digne de foi : à peu prés comme on examine des témoins en juſtice. Celui dont le ſtile montre de la vanité, peu de jugement, de la haine, de l'intereſt, ou quelque autre paſſion : merite moins de creance qu'un autre ſerieux, modeſte, judicieux, dont la vertu & la ſincerité ſont d'ailleurs connuës. Les hommes trop fins ou trop groſſiers ſont preſque également ſuſpects : ceux-cy ne ſavent pas dire ce qu'ils veulent, ceux-là donnent ſouvent pour verités leurs penſées & leurs conjectures. Celui qui a veu eſt plus croyable que celui qui a ſeulement oüi dire ; & à proportion on doit preferer l'habitant du païs à l'étranger, celui qui raporte ſes propres affaires, aux perſones indifferentes. Car chacun doit eſtre cru ſur ſa doctrine ſur l'hiſtoire de ſa ſecte : nul autre n'en eſt jamais ſi bien informé : les étrangers & les ennemis ſont ſuſpects, mais on prend droit ſur ce qu'ils diſent de favorable au parti contraire. Ce qui eſt contenu dans les lettres & les autres actes du temps, doit eſtre preferé au recit des hiſtoriens. C'eſt par ces regles que l'on doit ſe déterminer ſur les contradictions des écrivains contemporains. S'il n'y a que de la diverſité, il faut les concilier : s'il eſt impoſſible & que le fait ſoit important, il faut choiſir. Je ſai qu'il eſt plus commode pour

Digitized by Google

l'hiſtorien de rapporter les differentes opinions des anciens, & en laiſſer le jugement aux lecteurs. Mais ce n'eſt pas le plus agreable pour eux. La pluſpart cherchent des faits certains, ils ne veulent pas étudier, mais profiter des études d'autruy : & n'aiment pas à douter, parce que c'eſt toûjours ignorer. C'eſt ce qui m'a fait prendre le parti d'omettre la pluſpart des faits douteux: d'autant plus que je ne manquois pas de matiere.

Mais je n'ay pas cru devoir raporter tous les faits qui ſont bien prouvés ; j'ay laiſſé ceux qui m'ont paru inutiles à mon deſſein : c'eſt à dire à montrer la doctrine de l'égliſe, ſa diſcipline & ſes mœurs. Il eſt vray que dans les premiers ſiecles, tout m'a paru precieux, & j'ay mieux aimé en mettre plus que moins. J'ay même paſſé les bornes de la ſimple narration, en inſerant des paſſages ou des extraits aſſés longs des auteurs anciens. Mais j'ay conſideré que l'hiſtoire même profane, ne conſiſte pas ſeulement en des faits exterieurs & ſenſibles. Elle ne ſe contente pas de raconter les voyages, les batailles, les priſes de villes, la mort ou la naiſſance des princes : elle explique leurs deſſeins, leurs conſeils, leurs maximes ; cette partie eſt d'ordinaire la plus agreable aux gens ſenſés, & c'eſt toûjours la plus utile. A plus forte raiſon l'hiſtoire de la religion ne doit pas ſeulement conſiſter à marquer les dates de l'election ou de la mort des papes & des évêques : à raconter des miracles, ou les ſupplices des martyrs, ou les auſterités des moines. Tout cela y doit entrer, mais il eſt encore plus neceſſaire d'expliquer quelle étoit cette doctrine que les miracles autoriſoient, & que les martyrs ſoûtenoient par leur témoignage. Il ne ſuffit pas de dire qu'en tel temps & en tel lieu on tint un concile, où un tel heretique fut condamné : il faut autant qu'on le peut expliquer les dogmes de cet heretique, quelle couleur il leur donnoit, & par quelles preuves on les refutoit. Si on écrivoit l'hiſtoire de la philoſophie, on ne ſe contenteroit pas de raconter la vie des philoſophes & leurs actions, on expliqueroit leurs dogmes. Or l'hiſtoire eccleſiaſtique eſt l'hiſtoire de la vraye philoſophie : & les faits les plus importans qui la compoſent, c'eſt que dés un tel temps on enſeignoit telle doctrine, & on ſuivoit telle maxime.

Quant aux menus faits ſans liaiſon entre-eux ou ſans raport au but principal de toute l'hiſtoire, j'eſtime que l'on doit hardiment les negliger. Il ne s'agit pas de montrer que nous avons tout leu & que rien n'a échapé à nos recherches : ce ſeroit une vanité puerile. Il s'agit d'édifier l'égliſe, & d'employer utilement nôtre loiſir pour le ſoulagement de nos freres. Il ne faut meſler rien d'étranger au ſujet, quelque curieux qu'il nous paroiſſe : & ne pas faire comme Platine qui faute de matiere remplit les vies des premiers papes de l'hiſtoire des empereurs payens du même temps.

On

On doit ſoigneuſement diſtinguer même dans les princes Chrétiens ce qu'ils ont fait comme Chrétiens, de ce qu'ils ont fait comme princes ; & depuis que les évêques & les papes ont eu grande part aux affaires ſeculieres, ou qu'ils ont été princes temporels : il ne faut pas prendre le change, ni charger l'hiſtoire eccleſiaſtique, de ce qu'ils ont fait en une autre qualité que d'évêques & de Chrétiens. J'ay crû ſeulement devoir marquer la ſuite des empereurs, comme un fil pour conduire la chronologie ; & j'ay raconté quelques faits de l'hiſtoire profane, qui avoient raport à mon ſujet, principalement les morts tragiques des perſecuteurs. Autant qu'il faut retrancher les faits inutiles, autant faut-il avoir ſoin de circonſtantier les faits utiles. Non que je vouluſſe me donner la liberté d'ajoûter la moindre particularité, ſous pretexte qu'elle ſeroit vrai-ſemblable. Cette licence n'apartient qu'aux poëtes : l'hiſtorien doit mettre l'exacte verité pour fondement de ſon travail. Mais il doit recueillir exactement toutes les circonſtances qu'il trouve dans les originaux, afin de peindre les faits importans, & les mettre autant qu'il peut devant les yeux. Outre le plaiſir que donnent ces peintures, l'utilité en eſt grande : elles frapent vivement l'imagination, & entrent profondement dans la memoire, tenant l'eſprit arreſté long-temps ſur un même objet. Quand je n'écrirois qu'un abregé, je voudrois raconter ainſi les faits que je jugerois dignes d'y entrer ; retranchant les autres abſolument pour leur faire place ; & c'eſt principalement le défaut de cette obſervation qui rend tant d'hiſtoires ſeches & ennuyeuſes.

On croit y remedier par l'élegance du ſtile, par les ſentences & les reflexions ingenieuſes. Souvent les ignorans y ſont pris ; & ne laiſſent pas d'admirer & de loüer une hiſtoire qui les ennuye, & dont ils ne retienent rien. Les gens ſenſés ne ſe payent ni d'epithetes ni de grandes fraſes, ni de jeux d'eſprit ni de ſentences : ni en un mot de tout ce qui n'eſt que de l'auteur : ils cherchent des faits ſolides, ſur leſquels ils puiſſent eux-mêmes porter leur jugement. Pour peu que l'auteur ſoit judicieux, il doit penſer que pluſieurs de ſes lecteurs le ſeront plus que lui : il ne doit pas les prevenir, ni leur ôter le plaiſir de faire leurs reflexions : ſon devoir eſt ſeulement de leur en fournir la matiere. D'ailleurs s'il ſe donne la liberté de juger des perſones & des actions, ou ſeulement de les qualifier par des epithetes : il témoigne de la paſſion, il prend parti & ſe rend ſuſpect. Le plus ſeur eſt donc de s'en tenir à la ſimple narration ; & ne faire depuis le commencement de l'ouvrage juſques à la fin, que raconter des faits : ſans préambules, ſans tranſitions affectées, ſans reflexions : enſorte que le lecteur ne ſoit occupé que des choſes qu'il aprend, comme ſi elles ſe paſſoient réellement devant ſes yeux ; & qu'il n'ait pas le loiſir de penſer ſi elles ſont bien ou mal écrites, ſi elles ſont écrites, s'il a

un livre entre les mains, s'il y a un auteur au monde. C'eſt ainſi qu'Homere écrivoit ; & c'eſt ainſi pour nous propoſer un modele plus digne, qu'écrivoient Moïſe, Samuel & les autres hiſtoriens ſacrés : quiconque ſait les goûter, trouve qu'ils ont atteint la perfection de l'hiſtoire : par le choix judicieux des faits, la clarté de la narration, la vivacité des peintures, & la ſimplicité du ſtile qui leur attire la créance.

S'il faut retrancher les reflexions, à plus forte raiſon les diſſertations & les diſcuſſions de critique. Aprés qu'un bâtiment eſt achevé on ôte les échafauts, les machines, & enfin les cintres des voutes. Ce n'eſt pas que tous ces ſecours n'ayent été neceſſaires pour le bâtiment ; & qu'on ait pu les employer ſans beaucoup d'induſtrie & de dépenſe : mais ils ne feroient plus qu'embarraſſer & defigurer l'ouvrage. Ainſi l'hiſtorien doit examiner avec tout le ſoin poſſible les faits qui meritent d'entrer dans ſon hiſtoire, n'y rien mettre & n'en rien rejetter que pour de bonnes raiſons. Mais il ne doit pas en rendre compte au public, par des digreſſions frequentes & incommodes au lecteur, qui ne recherche que des faits. Sur tout quand par l'examen on trouve que des faits ſont faux ou inutiles, j'eſtime que la critique ne doit aboutir qu'à les paſſer ſous ſilence : & rien ne me paroit plus fatigant dans une hiſtoire, qu'une longue diſſertation qui ſe termine à ne m'aprendre rien. Car encore qu'il ſoit vray que les autres ſe ſont trompés, je ne compte pas pour conoiſſance utile par raport à l'hiſtoire cette conoiſſance de leurs erreurs : je m'attache au fonds & aux faits qu'il faut croire ou rejetter. L'auteur doit donc prendre ſur lui toute la peine, pour procurer au lecteur le plaiſir d'aprendre facilement des faits utiles. Il eſt vray qu'en ſuivant cette methode, la plus grande partie du travail de l'auteur demeurera cachée : mais il lui importe peu s'il eſt raiſonable : & moins encore s'il eſt Chrétien, & s'il n'attend ſa recompenſe que de celui qui void dans le ſecret.

Dans l'examen des faits je voy deux excés à éviter, l'un de credulité, l'autre de critique. Or ce n'eſt pas ſeulement la ſimplicité qui rend trop credules : il y a des gens qui le ſont par politique & par mauvais rafinement. Ils croyent le peuple incapable ou indigne de conoître la verité ; & regardent comme neceſſaire de l'entretenir dans toutes les opinions qu'il a receuës ſous le nom de religion, craignant d'ébranler le ſolide en attaquant le frivole. Dans le fonds ces politiques ſuperbes ſont eux-mêmes tres ignorans : faute de conoître la religion, ils ne la prennent point ſerieuſement : & n'y ſont attachés que par les prejugés de l'enfance & par des intereſts temporels. Ils n'ont jamais examiné les preuves ſolides de l'evangile, ni goûté l'excellence de ſa morale & l'eſperance des biens eternels. C'eſt pourquoy ils n'oſent aprofondir :

ils craignent de conoître l'antiquité, ſachant bien qu'elle ne leur eſt pas favorable : ils veulent croire que l'on a toûjours vêcu comme aujourd'huy, parce qu'ils ne veulent pas changer de mœurs. Comme s'il pouvoit jamais eſtre utile de ſe tromper : ou ſi la verité pouvoit devenir fauſſe à force d'eſtre examinée. Graces à Dieu la religion Chrétiene a été miſe à toute épreuve ; & elle ne craint que de n'eſtre pas connuë.

Une autre eſpece de gens trop credules ſont des Chrétiens ſinceres, mais foibles & ſcrupuleux : qui reſpectent juſques à l'ombre de la religion, & craignent toûjours de ne croire pas aſſés. Quelques-uns manquent de lumiere, d'autres ſe bouchent les yeux & n'oſent ſe ſervir de leur eſprit : ils mettent une partie de la pieté à croire tout ce qu'ont écrit des auteurs catholiques, & tout ce que croit le peuple le plus ignorant. Pour moy j'eſtime que la vraye pieté conſiſte à aimer la verité & la pureté de la religion ; & à obſerver avant toutes choſes les preceptes marqués expreſſément dans l'écriture. Or je voy que S. Paul recommande pluſieurs fois à Tite & à Timothée d'éviter les fables ; & qu'entre les deſordres des derniers temps, il predit que l'on ſe détournera de la verité pour s'appliquer à des fables : je voy que les doctes fables ne ſont pas moins rejettées par S. Pierre, que les contes de vieilles par S. Paul ; & comme il condamne les fables judaïques, je croy qu'il auroit condamné les fables Chrétienes, s'il y en euſt eu dés lors. Que diront à cela ceux que la timidité rend ſi credules ? n'auront-ils point de ſcrupule de mépriſer une telle autorité ? Diront-ils que jamais il n'y a eu de fables chés les Chrétiens : il faudroit démentir toute l'antiquité ; & quand nous n'aurions que la legende dorée de Jaques de Voragine elle n'eſt que trop ſuffiſante. La donation de Conſtantin n'eſt pas creuë même à Rome : la papeſſe Jeanne creuë autrefois par les catholiques eſt abandonnée & refutée par les proteſtans : Baronius, ſans doute bon catholique, a rejetté quantité d'écrits apocryphes & de fables avancées par Metaphraſte & par pluſieurs autres.

1. *Tim.* III. 4; IV. 7.
2. *Tim.* IV. 4.
Tit. I. 14.
2. *Pet.* I. 16;

La critique eſt donc neceſſaire : ſans manquer de reſpect pour les traditions, on peut examiner celles qui ſont dignes de creance : on le doit même, ſous peine de manquer de reſpect aux vrayes en y en mélant des fauſſes. Sans douter de la toute puiſſance de Dieu, on peut & on doit examiner ſi les miracles ſont bien prouvés ; pour ne pas porter faux témoignage contre lui, en lui en attribuant qu'il n'a pas faits. Tous ces faits particuliers ne font rien à la religion. Que S. Jaques ne ſoit jamais venu en Eſpagne ni ſainte Madeleine en Provence : que nous ignorions l'hiſtoire de S. George & de ſainte Marguerite : l'evangile en ſera-t-il moins vray ? Serons-nous moins obligés à croire la trinité & l'incarnation : à porter nôtre croix, à renoncer à nous-même, & à mettre toute

nôtre eſperance dans le ciel ? Les traditions univerſellement receuës, touchant les dogmes de la foi, l'adminiſtration des ſacremens & les pratiques de pieté ne peuvent eſtre trop reſpectées : la pluſpart même ſe trouvent marquées dans les écrits des premiers ſiecles. Mais ce reſpect ne doit pas eſtre étendu à tous les faits, que l'ignorance ou la malice abuſant de la credulité des peuples a introduit depuis ſept ou huit cens ans. Car les fables ſe découvrent toſt ou tard ; & alors elles donnent occaſion de ſe défier de tout, & de combattre les verités les mieux établies. C'eſt un des pretextes les plus ſpecieux des proteſtans, pour calomnier l'égliſe catholique. Ils ont perſuadé aux peuples que nous avions oublié J. C. pour n'adorer que les ſaints : que nôtre religion étoit reduite à des ceremonies exterieures, le culte des images, les pelerinages, les confrairies : que nous avions ſupprimé l'écriture, pour ſubſtituer à ſa place des legendes fabuleuſes.

Sur ce fondement ils ont donné dans l'extremité oppoſée, ils ont outré la critique, juſques à ne laiſſer rien de certain ; & la mauvaiſe émulation de paroître ſavans a entraîné quelques catholiques dans cet excés. Il y en a qui n'oſent croire ni miracles ni viſions de peur de paroître trop ſimples ; & ſi j'avois voulu ſuivre les avis qui m'ont été donnés ; j'en aurois ſupprimé pluſieurs. Mais j'ay trouvé des eſprits plus élevés, & au deſſus des eſprits forts, qui m'ont raſſuré. Ils m'ont repreſenté qu'il n'y a plus de religion, ſi nous ne lui donnons pour fondement la creance des faits ſurnaturels ; & que ces preuves ſenſibles de la puiſſance divine ont converti le monde idolâtre, bien plus que les raiſonemens & les diſputes. Un veritable Chrétien ne doit donc avoir aucune peine en general à croire des miracles : il n'eſt queſtion que de la preuve du fait particulier. Ceux que l'écriture raporte ſont au deſſus de toute autorité : mais ceux qui ſont raportés par des auteurs graves ont auſſi la leur à proportion. S. Irenée doit eſtre creu, quand il témoigne que de ſon temps les gueriſons, les autres miracles & le don de prophetie étoient communs dans l'égliſe catholique. S. Cyprien doit eſtre creu, quand il raporte les revelations, que lui ou d'autres perſones de ſon temps avoient euës. Je ne fais pas plus de difficulté de celles qu'Hermas recite dans ſon livre du paſteur, & je les croy au pied de la lettre. Je croy celles de ſainte Perpetuë, dont les actes ſont cités par Tertullien & par S. Auguſtin : je croy les autres à proportion de l'autorité de ceux qui les ont écrits. Et je n'accorderay jamais aux proteſtans, que la pieté des auteurs ni la profeſſion monaſtique diminuë leur autorité : au contraire la vraye pieté éloigne la vanité & les paſſions, qui ſont les ſources du menſonge.

Un autre excés de critique eſt de donner trop aux conjectures. Eraſme par exemple a rejetté temerairement quelques écrits de

S. Auguſtin ſur le ſtile, qui lui a paru different. D'autres ont corrigé des mots qu'ils n'entendoient pas : ou nié des faits écrits dans un auteur, parce qu'ils ne pouvoient les accorder à d'autres, d'une égale ou d'une moindre autorité : ou parce qu'ils ne pouvoient les concilier avec la cronologie dans laquelle ils ſe trompoient. On a voulu tout ſavoir & tout deviner : chacun a rafiné ſur les critiques precedentes, pour ôter quelque fait aux hiſtoires receuës & quelque ouvrage aux auteurs connus. J'ay mépriſé cette critique dédaigneuſe ; & j'ay ſuivi ce que j'ay trouvé le plus univerſellement aprouvé par les ſavans, ſans trop m'arreſter aux conjectures nouvelles & ſingulieres. Ayant une fois pris mon parti, j'ay donné pour vray ce qui m'a paru bien prouvé, le racontant ſimplement : j'ay mis, *on dit*, à ce qui m'a paru douteux, quand j'ay cru le devoir raporter ; car le plus ſouvent je l'ay entierement paſſé ſous ſilence. C'eſt ce me ſemble le meilleur moyen de combattre les erreurs innocentes ; de ne les point relever. Je ne voudrois jamais avancer en prêchant ni en écrivant des faits que je ne croirois pas veritables, quoy qu'ils paſſent pour tels parmi le peuple : mais je ne voudrois pas auſſi les combattre publiquement ſans neceſſité. Quand on croira que S. Jaques a prêché en Eſpagne ou que S. Martial a été un des ſoixante & douze diſciples, on ne mettra pas ſon ſalut en danger : mais de combattre directement ces creances en certains lieux & devant certaines perſones, ce ſeroit les ſcandaliſer, les aigrir & alterer notablement la charité. Il vaut donc mieux tolerer ces opinions, les paſſant ſous ſilence dans les écrits & dans les diſcours publics ; & nous contenter de les attaquer en particulier, quand nous trouvons des perſones capables de goûter nos raiſons. Appliquons-nous à édifier plûtoſt qu'à détruire : recueillons avec ſoin toutes les verités importantes, établiſſons les ſolidement & les publions ſur les toits : nous verrons inſenſiblement tomber les erreurs, qu'une contradiction trop âpre ne feroit que fortifier.

Que l'on ne me demande donc point pourquoy dans le premier ſiecle j'ay dit ſi peu de choſe de la ſainte vierge & des apôtres ; j'en ay dit tout ce que j'ay trouvé de certain : & j'ay recueilli juſques aux moindres parcelles des traditions raportées par S. Clement Alexandrin & par les autres auteurs les plus proches. Le ſurplus raporté par Metaphraſte, par Nicephore & d'autres modernes, quiconque ſe contente de leur autorité le peut croire : pour moy je ne l'ay pas cru digne d'eſtre meſlé avec ce que j'ay tiré des actes & des épitres des apôtres. Un fait n'eſt ni plus certain ni même plus vrai-ſemblable pour ſe trouver dans un grand nombre d'auteurs nouveaux, qui ſe ſont copiés les uns les autres. Quand tous les docteurs qui vivent aujourd'huy, s'accorderoient à dire que la ſainte vierge a vécu ſoixante & quinze ans : cette opinion n'en ſe-

roit ni plus vraye ni plus probable ; puis qu'elle n'a aucun fondement dans l'antiquité, & que les faits ne ſe devinent point à force de raiſonner. Cependant comme les hommes aiment à ſe déterminer, ce que le premier a avancé en devinant & diſant : Peut-eſtre : Il eſt plus pieux de le croire ainſi : un autre dit qu'il eſt vrai-ſemblable, un troiſiéme l'avance comme certain en citant les deux premiers : la foule s'y laiſſe entraîner ; & quiconque veut enſuite aprofondir & remonter à la ſource eſt un novateur & un curieux temeraire. C'eſt par la même raiſon que j'ay dit ſi peu de choſe des premiers papes ; & que je n'ay point raporté les actes de tant de martyrs fameux, dont on trouve des legendes. La vraye pieté nous fait aimer la verité & nous contenter de ce que Dieu veut que nous ſachions : Je crains au contraire que pluſieurs ne trouvent icy trop d'actes de martyrs & raportés trop longuement. Je n'ay pas mis neanmoins tous ceux que le R. P. Dom Thierry Ruinart benedictin nous a donnés ſous le nom d'actes ſinceres & choiſis ; & j'en ay laiſſé quelques-uns, où je n'ay rien vû de ſingulier. Voilà les regles que j'ay voulu ſuivre dans le choix des materiaux de cette hiſtoire.

Quant à la maniere d'écrire, je voy deux methodes pratiquées par les auteurs : l'une de raporter tout au long les paſſages des originaux, enſorte que l'auteur ne parle que pour en faire la liaiſon : l'autre d'en prendre la ſubſtance & compoſer l'hiſtoire d'un ſtile égal & continu. La premiere methode eſt celle des Centuriateurs & de Baronius ; & on peut dire auſſi que Mr Hermant dans ſes vies l'a plus ſuivie que l'autre. Elle paroit la plus ſeure & la plus ſolide. C'eſt comme produire les pieces dans un procés : le lecteur n'a qu'à juger par lui-même. Mais cette methode engage à une grande longueur & à de frequentes repetitions. Car comme le même fait eſt ſouvent raporté par differens auteurs, avec quelque diverſité de circonſtances : il faut les raporter tous : autrement le lecteur ne ſeroit pas pleinement inſtruit. Deplus en tranſcrivant les paſſages entiers, on ſe charge de tous les défauts du ſtile des originaux : de leur obſcurité, de leur longueur, de leurs fraſes & de leurs paroles ſuperfluës : ce qui ne fait que fatiguer le lecteur, quand ce ne ſeroit que par la bigarrure du ſtile. Les ouvrages même les mieux écrits devienent tres deſagreables, quand on n'en void que des pieces hors de leur place. Car tout ce qui ſert de preuve à l'hiſtoire n'eſt pas hiſtoire. on la tire de toutes ſortes d'écrits : des lettres, des ſermons, des panegyriques. Ce que S. Gregoire de Nazianze a dit fort éloquemment dans l'oraiſon funebre de S. Baſile, devient froid & ennuyeux au milieu d'une hiſtoire, où l'on ne cherche que le ſimple fait : au lieu que dans les diſcours figurés les faits ne ſont le plus ſouvent que touchés, & toûjours envelopés & ornés : on ne les demêle qu'avec

beaucoup d'application. Ainſi le lecteur de Baronius eſt reduit à faire une étude penible, au lieu de l'inſtruction facile qu'il cherchoit : c'eſt plûtoſt la matiere de l'hiſtoire qu'il a bien mieux preparée, que l'hiſtoire même. D'ailleurs on ſe trompe ſi l'on pretend que cette methode laiſſe au lecteur la liberté entiere de juger : le choix des faits & des paſſages dépend toûjours de l'auteur ; ſouvent il ſupprime ce qui eſt contraire à ſes prejugés : & quant aux paſſages qu'il raporte, ſouvent il les détourne ou les affoiblit, par les reflexions & les diſſertations, que cette methode attire neceſſairement. Car en raportant les paſſages, il faut expliquer les termes obſcurs, lever les contradictions, concilier les diverſités. De tout cela enſemble reſulte une prodigieuſe longueur des livres, qui eſt un plus grand mal que l'on ne croid, puis que c'eſt une des ſources de l'ignorance : car qui a le loiſir & le courage de lire tant de gros volumes ?

L'autre methode eſt d'écrire d'un ſtile uniforme, prenant ſeulement la ſubſtance des originaux, ſans s'aſſujettir à leurs paroles. C'eſt celle de Mr Godeau, de Mr Maimbourg & de la pluſpart des hiſtoriens anciens & modernes ; & c'eſt ſans doute la plus agreable pour les lecteurs : mais ce n'eſt pas la plus ſeure. Quand l'auteur a l'eſprit brillant & l'imagination fertile, il a peine à ſe contenir dans les bornes étroites de la verité ; & à ne pas ajoûter du ſien quelques reflexions, qui lui paroiſſent judicieuſes ; quelques ſentences, quelques deſcriptions, ou du moins quelques epithetes. J'ay cru prendre un milieu entre ces deux methodes, en écrivant d'un ſtile ſuivi & qui n'eſt qu'une narration continuë : mais employant autant qu'il m'a été poſſible les paroles des originaux, traduites fidellement en nôtre langue ſur le grec & ſur le latin. J'ay cru toutefois ne point donner d'atteinte à la verité en retranchant les paroles inutiles : & ajoûtant celles qui m'ont paru neceſſaires, pour éclaircir les paſſages obſcurs. J'ay mis en marge les citations, afin que les ſavans puiſſent juger ſi mon hiſtoire eſt fidelle ; & j'exhorte tous ceux qui en ſont capables à les verifier & à lire eux-mêmes les originaux. Les propres paroles des auteurs frappent tout autrement ; & je puis m'eſtre quelquefois trompé dans le choix ou la traduction. Mais j'écris principalement comme j'ay dit pour ceux qui ne peuvent lire les originaux : faute d'avoir les livres en main, ou d'entendre aſſés bien le grec & le latin, ou d'avoir le loiſir de lire les traductions françoiſes qui en ont été faites, de comparer & de concilier les auteurs.

C'eſt en faveur de ces lecteurs que j'ay interrompu la narration par quelques extraits de doctrine. J'ay cru faire plaiſir à ceux à qui les livres eccleſiaſtiques ne ſont pas familiers, en leur donnant dans un ſeul livre ce qu'ils ne liroient jamais autrement ; & qui ne doit pas leur eſtre indifferent, s'ils ont de l'amour pour

la religion. Ils verront dans ces extraits plusieurs faits generaux de mœurs, de ceremonies & de traditions anciennes, qu'il seroit difficile de raporter autrement, & qui ne devoient pas estre omis. Comme ce que j'ay tiré des apologies de S. Justin & de Tertullien, & des autres ouvrages de ce dernier. On verra dans ces extraits les passages les plus formels, pour prouver les verités catholiques contre les heretiques des derniers siecles. Enfin on y verra quels étoient ces grands hommes, qui ont établi & soûtenu la religion: puis qu'aprés leurs actions rien ne les fait tant conoître que leurs paroles. Ces extraits sont plus frequens & plus longs dans les premiers siecles, dont l'autorité est plus grande, & qui servent de fondement à toute la suite. Il est difficile quand on veut estre Chrétien de resister à la tradition constante des disciples des apôtres. D'ailleurs les auteurs les plus anciens sont en petit nombre, & la pluspart si peu connus, que leurs ouvrages paroîtront à plusieurs des curiosités : car qui conoit la lettre de S Clement pape & le livre du pasteur, hors les savans de profession ? Cependant ce que j'en ay tiré & de S. Clement Alexandrin peut donner l'idée de la veritable pieté ; & montrer que ce n'est pas une invention des moines, ni un rafinement des derniers temps. Le seul inconvenient que je trouve aux extraits en general, c'est qu'ils allongent mon ouvrage, que je souhaitois extremement faire court, pour le rendre utile.

Je ne mets pas au nombre de ces extraits les formules de foi & les canons des conciles : elles me paroissent des parties necessaires de l'histoire, pour faire entendre le dogme & la discipline. C'est comme dans une histoire profane les traités de paix & d'alliance, les loix & les reglemens de police : dont il faut au moins mettre la substance. Ces pieces ne sont pas agreables, il est vray : mais je n'écris ni un poëme ni un roman, & je demande des lecteurs serieux & attentifs. Les actes des martyrs m'ont paru necessaires, afin qu'un si grand objet fist sur les esprits une aussi forte impression qu'il le merite ; & j'ay cru les devoir raporter dans leur simplicité originale, parce que ce sont des pieces autentiques pour la pluspart, des interrogatoires en bonne forme & des procés verbaux de question, qui feroient preuve en justice. Par le plaisir qu'ils m'ont donné, j'ay jugé qu'ils en donneroient à quiconque aime le vray & le naturel; & je ne voy point de lecture plus propre à nourrir la pieté. Ces avantages m'ont paru preferables à l'uniformité & à l'élegance du stile. Aprés les martyrs les plus grands spectacles sont les moines : c'est pourquoy j'ay mis assés au long la vie des premiers & des plus illustres, m'arrestant plus aux vertus qu'aux miracles. Quoy que ces vies soient assés connuës & entre les mains de tout le monde : j'aurois cru en les omettant omettre une partie considerable de mon sujet : qui ne comprend

pas

pas moins les mœurs que la diſcipline & la doctrine. Or les mœurs s'apprenent bien mieux par les exemples ſinguliers, que par des obſervations generales : rien ne fait tant conoître les hommes que le détail de leurs diſcours & de leurs actions. Au reſte je ne me propoſe point de ne dire que des choſes nouvelles.

Je n'ay pas cru devoir remonter juſques à la naiſſance de J. C. parce que ſon hiſtoire eſt aſſés connuë des Chrétiens, & on ne la peut mieux apprendre que par la lecture continuelle des evangiles. Quiconque s'imagine la pouvoir mieux écrire ne l'entend pas ; & nous n'en ſavons rien ou preſque rien, que ce qui eſt dans le texte de l'écriture. Il n'en eſt pas de même de l'hiſtoire des apôtres : outre les actes, il y a pluſieurs faits conſiderables dans les épitres de S. Paul ; & dans les auteurs étrangers du même temps, comme Joſeph & Philon. Joſeph ſur tout eſt precieux ; par le ſoin qu'il a pris d'écrire la ruine de Jeruſalem, & de verifier ainſi ſans y penſer les propheties de J. C.

Quant à l'ordre des temps, je n'ay pas cru m'y devoir attacher trop ſcrupuleuſement. Il ne convient qu'à un hiſtorien contemporain comme Tacite, de faire des annales : écrivant des faits qu'il conoît dans un grand détail, & dont la proximité rend les dattes certaines. Ainſi qui ſe propoſeroit l'hiſtoire eccleſiaſtique depuis le concile de Trente, ou même depuis celui de Conſtance, auroit raiſon de la ranger par annales. Mais de vouloir reduire ainſi des faits tres anciens, dont ſouvent on ne ſait le temps que par conjecture, & ſouvent on l'ignore abſolument : c'eſt ſe donner une grande peine, au haſard de ſe tromper & d'induire les autres en erreur. Auſſi malgré l'erudition profonde & le travail immenſe de Baronius : on a trouvé de grands mécontes dans ſa chronologie, & le R. P. Pagi entre les autres vient de nous donner un gros volume pour corriger ceux des quatre premiers ſiecles. Toutefois Baronius lui-même n'a pu fixer tous les faits : il y en a un grand nombre qu'il n'a rangé ſous certaines années que par occaſion, ſans leur donner de datte certaine : parce qu'en effet il eſt impoſſible de la ſavoir : comme quand il place la retraite de S. Baſile & de S. Gregoire de Nazianze l'an 363. aprés la mort de Julien l'apoſtat : il auroit pû la mettre tout auſſi bien cinq ou ſix ans plûtoſt. Cependant le lecteur qui veut eſtre déterminé s'arreſte à cette autorité ; & croit ſans l'examiner, que chaque fait eſt arrivé dans l'année qu'il void en teſte de la page. Dans les faits même des plus certains, il n'eſt pas toûjours à propos de ſuivre exactement l'ordre des années : autrement l'hiſtoire tombera dans une extrême ſechereſſe, étant interrompuë à tous momens & comme hachée en menuës parcelles, dont chacune fera peu d'impreſſion & ne donnera aucun plaiſir. Il faudra paſſer inceſſament d'Orient en Occident, de Rome à Antioche : quitter un concile

commencé en Italie pour en voir un autre en Afrique : inſerer une ligne pour marquer la mort d'un pape ou d'un empereur : tout cela ſans liaiſon ou par des tranſitions forcées. Il vaut bien mieux anticiper quelques années ou y remonter, pour reprendre un fait important dés ſon origine & le conduire juſques à la fin. Le meilleur ordre eſt celui qui conduit l'eſprit le plus naturellement, pour entendre les choſes & les retenir ; & l'on remedie à la confuſion en marquant les dates.

Mais il eſt de la bonne foi de ne les marquer que quand on les ſait ; & il n'eſt pas du devoir d'un hiſtorien de paſſer ſa vie à les rechercher. Cependant l'emulation des ſavans du dernier ſiecle a pouſſé la chronologie à une telle exactitude, que la vie de Noé n'y ſuffiroit pas. Il faudroit calculer exactement toutes les éclipſes dont on a conoiſſance, & fixer leurs places dans la periode Juliene. Savoir les époques de toutes les nations, leurs differentes eſpeces d'années & de mois, & en faire la reduction à la nôtre : examiner toutes les inſcriptions des marbres antiques & des medailles : corriger les faſtes conſulaires : conferer toutes les dattes qui ſe trouvent dans les hiſtoriens ; & quand on deſcend plus bas, venir aux cartulaires & aux titres particuliers. Quand finiront ces recherches ? & comment s'aſſurera-t-on de ne s'eſtre point méconté ? Encore peut-on les ſouffrir dans des faits dont il importe de ſavoir le temps : mais combien y en a t'il qui ne ſont d'aucune conſequence ? Combien de diſputes ſur le ſens d'une inſcription ou ſur l'occaſion d'une medaille, qui au fonds ne nous aprend rien : pour ſavoir l'âge d'un empereur, le jour precis de ſa mort, d'autres faits ſemblables, dont on ne veut rien conclure, ſinon que Baronius ou Scaliger ſe ſont trompés. N'eſt-ce point là ce que S. Paul appelle languir apres des queſtions qui ne produiſent que des jalouſies & des querelles ? On retient bien plus les faits que les dates : dans nôtre propre vie ſouvent nous nous ſouvenons d'avoir fait ou dit telle choſe, en tel lieu, avec telle perſone, en telle ſaiſon ; ſans nous ſouvenir du jour ni de l'année. La pluſpart des hiſtoriens & ſur tout les hiſtoriens ſacrés ont écrit ainſi ; & n'ont marqué les temps que quand ils étoient neceſſaires, comme les dates des propheties. Il importe pour la ſuite de la tradition de ſavoir la ſucceſſion continuë des papes & des autres évêques des ſieges apoſtoliques : auſſi les anciens nous l'ont-ils fidelement conſervée : mais il eſt impoſſible de ſavoir la durée de châque pape pendant les deux premiers ſiecles : & quand on la ſauroit, l'utilité en ſeroit petite ; puis qu'on ne ſait preſque rien de leurs actions.

1. Tim. VI. 14.

Voilà les raiſons qui m'ont empêché de m'enfoncer dans les recherches de chronologie, afin d'avoir plus de temps pour examiner la ſubſtance des faits & les mettre en évidence. Je me ſuis

ſervi du travail de ceux qui m'ont precedé : ſans toutefois les ſuivre aveuglement : j'ay marqué les dates qui m'ont paru ſolidement établies ; je n'en ay point mis aux faits dont je n'ay point trouvé le temps certain, & je les ay placés dans les intervalles les plus vrai-ſemblables : toûjours preſt à corriger mes fautes quand je les auray reconuës. J'ay ſuivi les mêmes regles pour la geographie : je m'en ſuis raporté à ceux qui en ont fait une étude particuliere. Mais j'ay ſoigneuſement obſervé de nommer les lieux conformément à l'uſage de châque temps : pendant ces premiers ſiecles, je dis toûjours la Gaule, la Germanie, la grande Bretagne, la Luſitanie. Il me ſemble que c'eſt faire un anacroniſme de parler autrement ; & de nommer France ou Angleterre les païs où les Francs & les Anglois n'étoient pas encore. J'ay été plus embarraſſé pour la traduction des noms propres, qui ne ſont pas familiers en nôtre langue ; & j'ay mieux aimé pour la pluſpart les laiſſer entiers, comme on les prononce en grec & en latin, que de les trop défigurer, ou en rendre la prononciation incommode. Quant aux noms de dignités & de fonctions, ou de certaines choſes qui regardent les mœurs, je les ay ſouvent laiſſés dans leur langue originale : les expliquant par circonlocution, plûtoſt que de les rendre par les mots qui ſignifient parmi nous des choſes aprochantes, mais qui tienent trop de nos mœurs. Ainſi je ne dis point un colonel, mais un tribun : je dis des licteurs plûtoſt que des ſergens : je ne parle ni de gentils-hommes ni de bourgeois : mais de nobles, de citoyens, d'eſclaves ; enfin je conſerve le caractere des mœurs antiques, autant que nôtre langue le peut ſoufrir, & peut-eſtre avec un peu trop de hardieſſe.

En general j'ay moins fait d'attention à l'exactitude du ſtile qu'au fonds des choſes, & j'eſpere que le lecteur équitable prendra le même eſprit : qu'il ne cherchera dans l'hiſtoire eccleſiaſtique que ce qui y eſt ; & qu'il s'appliquera plûtoſt à en profiter, qu'à la critiquer. Quelques-uns trouvent mauvais que l'hiſtoire ne diſe pas tout : pourquoy, diſent-ils, avons-nous ſi peu de choſe des apôtres, de leurs premiers diſciples, des premiers papes ? pourquoy les anciens ne nous ont-ils pas expliqué plus en détail les ceremonies, la diſcipline & la police des égliſes, les dogmes même de la religion ? C'étoit la plainte des centuriateurs. Aveugles, qui ne voyoient pas que ces plaintes attaquent la providence divine & la promeſſe de J. C. d'aſſiſter perpetuellement ſon égliſe ! Adorons avec un profond reſpect la conduite de la ſageſſe incarnée, ſans rien deſirer au delà de ce qu'il lui a plu de nous donner. C'eſt ſans doute par de tres ſolides raiſons que J. C. lui-même n'a rien écrit, & que ſes apôtres ont écrit ſi peu. Il y en a ſept dont nous n'avons pas un mot, & pluſieurs dont nous ne ſavons que les noms. Mais ce que les actes nous racontent de S.

To. 1. præfat.

Pierre & de S. Paul ſuffit pour nous faire juger des autres. Nous y voyons comment ils prêchoient aux Juifs, aux gentils, aux ignorans, aux ſavans : leurs miracles, leurs ſoufrances, leurs vertus. Quand nous ſaurions le même détail des actions de S. Barthelemi ou de S. Thomas, nous n'en tirerions pas d'autres inſtructions : la curioſité ſeulement ſeroit plus ſatisfaite, mais elle eſt de ces paſſions que l'évangile nous aprend à mortifier. Au contraire le ſilence des apôtres eſt d'une grande inſtruction pour nous. Rien ne prouve mieux qu'ils ne cherchoient point leur propre gloire : que le peu de ſoin qu'ils ont pris de conſerver dans la memoire des hommes les grandes choſes qu'ils ont faites. Il ſuffiſoit pour la gloire de Dieu & pour l'inſtruction de la poſterité qu'une petite partie fuſt connuë : l'oubli qui enſevelit le reſte eſt plus avantageux aux apôtres que toutes les hiſtoires : puis qu'il ne laiſſe pas d'eſtre conſtant, qu'ils avoient converti des peuples innombrables. Tant d'égliſes, que nous voyons dés le ſecond ſiecle dans tous les païs du monde, ne s'étoient pas formées toutes ſeules ; & ce n'étoit pas par hazard, qu'elles conſervoient toutes la même doctrine & la même diſcipline. La meilleure preuve de la ſageſſe des architectes & du travail des ouvriers eſt la grandeur & la ſolidité des édifices.

Les diſciples des apôtres ſuivirent leurs maximes : S. Clement Alexandrin ſi proche de leur temps en rend ce témoignage remarquable : Les anciens n'écrivoient point, pour ne ſe pas détourner du ſoin d'enſeigner, ni employer à écrire le temps de mediter ce qu'ils devoient dire. Peut-eſtre auſſi ne croyoient-ils pas que le même naturel pût réuſſir en l'un & en l'autre genre. Car la parole coule facilement & enleve promptement l'auditeur : mais l'écrit eſt expoſé à l'examen rigoureux des lecteurs. L'écrit ſert à aſſurer la doctrine, faiſant paſſer à la poſterité la tradition des anciens : mais comme de pluſieurs matieres l'aiman n'attire que le fer : ainſi de pluſieurs lecteurs les livres n'attirent que ceux qui ſont capables de les entendre Ce ſont les paroles de S. Clement. Il faut avoüer toutefois que nous avons perdu un grand nombre d'anciens écrits : ſans compter ceux dont Euſebe & les autres font mention expreſſe, on ne peut douter que les évêques des grands ſieges & les papes en particulier n'écriviſſent ſouvent des lettres ſur diverſes conſultations : on en peut juger par celles du pape S. Corneille que S. Cyprien & Euſebe nous ont conſervées, & par celles du pape S. Jules au ſujet de S. Athanaſe. Mais la perte de tant d'écrits ſi precieux n'eſt pas arrivée ſans cette même providence, ſans laquelle un paſſereau ne tombe pas à terre.

Ex ſcript. electa. p. 27.

Laiſſant donc les vains deſirs, appliquons-nous à profiter de ce qui nous reſte, & conſiderons dans toute la ſuite de l'hiſtoire eccleſiaſtique la doctrine, la diſcipline, les mœurs. Ce ne ſont

point icy des raiſonemens ni de belles idées, ce ſont des faits poſitifs : qui n'en ſont pas moins vrais, ſoit qu'on les croye ou non, qu'on les étudie ou qu'on les neglige. On void une égliſe ſubſiſtant ſans interruption par une ſuite continuelle de peuples fideles, de paſteurs & de miniſtres : toûjours viſible à la face de toutes les nations : toûjours diſtinguée non ſeulement des infidelles par le nom de Chrétiene, mais des ſocietés heretiques & ſchiſmatiques par le nom de catholique ou univerſelle. Elle fait toûjours profeſſion de n'enſeigner que ce qu'elle a receu d'abord, & de rejetter toute nouvelle doctrine : que ſi quelquefois elle fait de nouvelles deciſions & employe de nouveaux mots : ce n'eſt pas pour former ou exprimer de nouveaux dogmes, c'eſt ſeulement pour declarer ce qu'elle a toûjours cru ; & appliquer des remedes convenables aux nouvelles ſubtilités des heretiques. Au reſte elle ſe croit infaillible en vertu de la promeſſe de ſon fondateur ; & ne permet pas aux particuliers d'examiner ce qu'elle a une fois decidé. La regle de ſa foi eſt la revelation divine, compriſe non ſeulement dans l'écriture, mais dans la tradition, par laquelle elle conoît même l'écriture.

Quant à la diſcipline, nous voyons dans cette hiſtoire une politique toute ſpirituelle & toute celeſte. Un gouvernement fondé ſur la charité, ayant uniquement pour but l'utilité publique, ſans aucun intereſt de ceux qui gouvernent. Ils ſont appellés d'enhaut : la vocation divine ſe declare par le choix des autres paſteurs & par le conſentement des peuples. On les choiſit pour leur ſeul merite & le plus ſouvent malgré eux : la charité ſeule & l'obeïſſance leur font accepter le miniſtere ; dont il ne leur revient que du travail & du peril ; & ils ne comptent pas entre les moindres perils celui de tirer vanité de l'affection & de la veneration des peuples, qui les regardent comme tenant la place de Dieu même. Cet amour reſpectueux du troupeau fait toute leur autorité, ils ne pretendent pas dominer comme les puiſſances du ſiecle & ſe faire obéïr par la contrainte exterieure : leur force eſt dans la perſuaſion : c'eſt la ſainteté de leur vie, leur doctrine, la charité qu'ils témoignent à leur troupeau par toutes ſortes de ſervices & de bien-faits, qui les rendent maîtres de tous les cœurs. Ils n'uſent de cette autorité que pour le bien du troupeau même : pour convertir les pecheurs, reconcilier les ennemis, tenir tout âge, tout ſexe dans le devoir, & la ſoumiſſion à la loi de Dieu. Ils ſont maîtres des biens comme des cœurs, & ne s'en ſervent que pour aſſiſter les pauvres : vivant pauvrement eux-mêmes, & ſouvent du travail de leurs mains. Plus ils ont d'autorité, moins ils s'en attribuent : ils traitent de freres les preſtres & les diacres, ils ne font rien d'important ſans leur conſeil, & ſans la participation du peuple. Les évêques s'aſſemblent ſouvent pour déliberer en com-

mun des plus grandes affaires, & ſe les communiquent encore plus ſouvent par lettres : enſorte que l'égliſe répanduë par toute la terre habitable n'eſt qu'un ſeul corps parfaitement uni de creance & de maximes.

La politique humaine n'a aucune part à cette conduite. Les évêques ne cherchent à ſe ſoûtenir par aucun avantage temporel, ni de richeſſes, ni de credit ni de faveur auprés des princes & des magiſtrats : même ſous pretexte du bien de la religion. Sans prendre de parti dans les guerres civiles, ſi frequentes en un empire electif : ils reçoivent paſſiblement les maitres que la providence leur donne, par le cours ordinaire des choſes humaines : ils obéïſſent fidelement aux princes payens & perſecuteurs, & reſiſtent courageuſement aux princes Chrétiens, quand ils veulent appuyer quelque erreur ou troubler la diſcipline. Mais leur reſiſtance ſe termine à refuſer ce qu'on leur demande contre les regles ; & à ſoufrir tout & la mort même, plûtoſt que de l'accorder. Leur conduite eſt droite & ſimple ; ferme & vigoureuſe ſans hauteur, prudente, ſans fineſſe ni déguiſement. La ſincerité eſt le caractere propre de cette politique celeſte : comme elle ne tend qu'à faire conoître la verité & à pratiquer la vertu : elle n'a beſoin ni d'artifice ni de ſecours étrangers : elle ſe ſoûtient par elle-même. Plus on remonte dans l'antiquité eccleſiaſtique, plus cette candeur & cette noble ſimplicité y éclate : enſorte que l'on ne peut douter que les apôtres ne l'ayent inſpirée à leurs plus fidelles diſciples, en leur confiant le gouvernement des égliſes : s'ils avoient eu quelque autre ſecret, ils leur auroient enſeigné, & le temps l'auroit découvert. Et qu'on ne s'imagine point, que cette ſimplicité fuſt un effet du peu d'eſprit ou de l'education groſſiere des apôtres & de leurs premiers diſciples : les écrits de S. Paul à ne les regarder même que naturellement, ceux de S. Clement pape, de S. Ignace, de S. Polycarpe ne donneront pas une opinion mediocre de leur eſprit ; & pendant les ſiecles ſuivans on void la même ſimplicité de conduite, jointe à la plus grande ſubtilité d'eſprit & à la plus puiſſante éloquence.

Je ſay que tous les évêques, même dans les meilleurs temps, n'ont pas également ſuivi ces ſaintes regles ; & que la diſcipline de l'égliſe ne s'eſt pas conſervée auſſi pure & auſſi invariable, que la doctrine. Tout ce qui giſt en pratique dépend en partie des hommes & ſe ſent de leurs défauts. Mais il eſt toûjours conſtant, que dans les premiers ſiecles la pluſpart des évêques étoient tels que je les décris, & que ceux qui n'étoient pas tels étoient regardés comme indignes de leur miniſtere. Il eſt conſtant, que dans les ſiecles ſuivans on s'eſt toûjours propoſé pour regle cette anciene diſcipline : on l'a conſervée ou rappellée autant que l'ont permis les circonſtances des lieux & des temps. On l'a du moins admirée &

ſouhaitée : les vœux de tous les gens de bien ont été pour en demander à Dieu le rétabliſſement ; & nous voyons depuis deux cens ans un effet ſenſible de ces prieres. C'en eſt aſſés pour nous exciter à conoître cette ſainte antiquité, & nous encourager à l'étudier de plus en plus.

Enfin la derniere choſe que je prie le lecteur de conſiderer dans cette hiſtoire, & qui eſt plus univerſellement à l'uſage de tous : c'eſt la pratique de la morale Chrétiene. En liſant les livres de pieté anciens & modernes, en liſant l'evangile même, cette penſée vient quelquefois à l'eſprit : Voilà de belles maximes, mais ſont-elles praticables ? des hommes peuvent-ils arriver à une telle perfection ? En voicy la demonſtration : ce qui ſe fait réellement eſt poſſible, & des hommes peuvent pratiquer avec la grace de Dieu, ce qu'elle a fait pratiquer à tant de ſaints, qui n'étoient que des hommes. Et il ne doit reſter aucun doute touchant la verité du fait : on peut s'aſſûrer, que tout ce que j'ay mis dans cet ouvrage eſt auſſi certain, qu'aucune hiſtoire que nous ayons.

On verra donc icy tout ce que les philoſophes ont enſeigné de plus excellent pour les mœurs, pratiqué à la lettre & par des ignorans, des ouvriers, de ſimples femmes. On verra la loi de Moïſe bien au deſſus de la philoſophie humaine amenée à ſa perfection par la grace de J. C. Et pour entrer un peu dans le détail : on verra des gens veritablement humbles, mépriſant les honeurs, la reputation : contens de paſſer leur vie dans l'obſcurité & l'oubli des autres hommes. Des pauvres volontaires, renonçant aux voyes legitimes de s'enrichir, ou même ſe dépoüillant de leurs biens, pour en revêtir les pauvres. On verra la douceur, le pardon des injures, l'amour des ennemis : la patience juſques à la mort & aux plus cruels tourmens, plûtoſt que d'abandonner la verité. La viduité, la continence parfaite, la virginité même, inconnuë juſques alors, conſervée par des perſones de l'un & de l'autre ſexe, quelquefois juſques dans le mariage. La frugalité & la ſobrieté continuelles, les jeûnes frequens & rigoureux : les veilles, les cilices, tous les moyens de châtier le corps & de le reduire en ſervitude : Toutes ces vertus pratiquées, non par quelques perſones diſtinguées, mais par une multitude infinie. Enfin des ſolitaires innombrables, qui quittent tout pour vivre dans les deſerts, non ſeulement ſans eſtre à charge à perſone, mais ſe rendant utiles, même ſenſiblement, par les aumônes & les gueriſons miraculeuſes ; uniquement occupés à dompter leurs paſſions, à prier, à s'unir à Dieu, autant qu'il eſt poſſible à des hommes chargés d'un corps mortel. Mais je ne pretends pas en eſtre cru ſur ma parole : jugés-en par vous-même, liſés & voyés.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE DIXIE'ME.

I. *Liberté de l'égliſe.* II. *Lettres favorables de Conſtantin.* III. *Dedicace de l'égliſe de Tyr.* IV. *Preparation évangelique d'Euſebe.* V. *Demonſtration évangelique.* VI. *S. Antoine ſur la montagne.* VII. *S. Ammon de Nitrie.* VIII. *Commencemens de S. Pacome.* IX. *Commencemens de S. Hilarion.* X. *Troubles des Donatiſtes.* XI. *Concile de Rome.* XII. *Juſtification de Felix d'Aptonge.* XIII. *Ingentius convaincu de faux.* XIV. *Concile d'Arles.* XV. *Canons du concile d'Arles.* XVI. *Concile d'Ancyre.* XVII. *Concile de Neocesarée.* XVIII. *Appel des Donatiſtes à l'empereur.* XIX. *Conſtantin condamne les Donatiſtes à Milan.* XX. *Loix de Conſtantin en faveur de l'égliſe.* XXI. *Perſecution de Licinius.* XXII. *Les quarante martyrs.* XXIII. *Information contre Silvain évêque de Cirthe.* XXIV. *Preuves que Silvain étoit traditeur & ſimoniaque.* XXV. *Autres témoins des mêmes faits.* XXVI. *Indulgence de l'empereur pour les Donatiſtes.* XXVII. *Edits en faveur de la religion.* XXVIII. *Commencement de l'hereſie d'Arius.* XXIX. *Premiere lettre de S. Alexandre.* XXX. *Suite de la lettre de S. Alexandre.* XXXI. *Seconde lettre de S. Alexandre.* XXXII. *Acte de la depoſition d'Arius.* XXXIII. *Lettre d'Arius à Euſebe de Nicomedie.* XXXIV. *Evêques de l'un & de l'autre parti.* XXXV. *Lettre d'Euſebe de Nicomedie à Paulin de Tyr.* XXXVI. *Lettre d'Arius à S. Alexandre.* XXXVII. *Concile de Bithynie pour Arius.* XXXVIII. *Seconde guerre de Licinius.* XXXIX. *Protection divine ſur Conſtantin.* XL. *Nouveaux édits de Conſtantin pour l'égliſe.* XLI. *Suite de l'Arianiſme.*

XLII. *Lettre de Conſtantin à Alexandre & à Arius.* XLIII. *Concile tenu à Alexandrie par Oſius.* XLIV. *Audius ſchiſmatique.*

LIVRE ONZIE'ME.

I. *Convocation du concile de Nicée.* II. *S. Paphnuce & S. Spyridion.* III. *S. Jaques de Niſibe.* IV. *Autres evêques illuſtres.* V. *Legats du pape.* VI. *Evêques Ariens.* VII. *Converſion d'un philoſophe.* VIII. *Memoires contre les évêques.* IX. *Conferences des évêques.* X. *Seance publique du concile.* XI. *Examen de la doctrine d'Arius.* XII. *Neceſſité du terme de conſubſtantiel.* XIII. *Symbole de Nicée.* XIV. *Decret ſur la pâque.* XV. *Decret touchant les Meleciens.* XVI. *Canons de Nicée.* XVII. *Celibat. Remontrance de S. Paphnuce.* XVIII. *Autres canons pour le clergé.* XIX. *Ordination & juriſdiction des évêques.* XX. *Privileges des grands ſieges.* XXI. *Canons pour la penitence.* XXII. *Canons pour les Novatiens & les Paulianiſtes.* XXIII. *Lettre ſynodale.* XXIV. *Lettre de l'empereur pour l'execution du concile.* XXV. *Concluſion du concile.* XXVI. *Lettre d'Euſebe de Ceſarée.* XXVII. *Exil d'Euſebe de Nicomedie.* XXVIII. *Conduite de S. Alexandre avec Melece.* XXIX. *S. Athanaſe évêque d'Alexandrie.* XXX. *S. Gregoire de Nazianze le pere.* XXXI. *Loix de Conſtantin.* XXXII. *Invention de la croix par ſainte Helene.* XXXIII. *Conſtantin s'applique à ruiner l'idolâtrie.* XXXIV. *Egliſe au cheſne de Mambré.* XXXV. *Hiſtoire du comte Joſeph.* XXXVI. *Nouvelles égliſes à Rome & ailleurs.* XXXVII. *Converſion de payens.* XXXVIII. *Miſſion de Frumentius.* XXXIX. *Converſion des Iberiens.* XL. *Rappel d'Arius & d'Euſebe de Nicomedie.* XLI. *S. Antoine vient à Alexandrie.* XLII. *Calomnies contre S. Athanaſe.* XLIII. *Depoſition de S. Euſtathe d'Antioche.* XLIV. *Fondation de Conſtantinople.* XLV. *Egliſes de C. P.* XLVI. *Loix contre les heretiques. Circoncellions.* XLVII. *Calomnies contre S. Athanaſe. Arſene.* XLVIII. *Concile de Tyr.* XLIX. *Accuſations contre S. Athanaſe. Iſchyras.* L. *Deputation dans la Mareote.* LI. *Continuation du concile de Tyr. Arſene.* LII. *Information dans la Mareote. Proteſtations.* LIII. *Fin du concile de Tyr.* LIV.

Dedicace de l'égliſe du S. Sepulcre. LV. *Concile de Jeruſalem où Arius eſt receu.* LVI. *Plainte de S. Athanaſe à l'empereur & ſon exil.* LVII. *Concile de C. P. Marcel d'Ancyre dépoſé.* LVIII. *Mort d'Arius.* LIX. *L'empereur écrit à S. Antoine.* LX. *Baptéme de Conſtantin & ſa mort.*

LIVRE DOUZIE'ME.

I. *Partage entre les enfans de Conſtantin.* II. *Conſtantius gagné par les Ariens.* III. *Rappel de S. Athanaſe.* IV. *Nouvelles calomnies contre S. Athanaſe.* V. *Mort du jeune Conſtantin.* VI. *Mort d'Euſebe de Ceſarée. Sa doctrine.* VII. *Mort de S. Alexandre de C. P. Paul évéque. Puis Euſebe.* VIII. *Concile d'Alexandrie pour S. Athanaſe.* IX. *Prediction de S. Antoine.* X. *Concile d'Antioche. Dedicace.* XI. *Formules de foy.* XII. *Canons du concile d'Antioche.* XIII. *Suite des canons d'Antioche.* XIV. *Gregoire intrus à Alexandrie.* XV. *S. Antoine declaré pour S. Athanaſe.* XVI. *Mort de S. Paul hermite.* XVII. *Miracles de S. Hilarion.* XVIII. *Viſite de S. Hilarion.* XIX. *Lettre de S. Athanaſe aux orthodoxes.* XX. *S. Athanaſe à Rome.* XXI. *S. Paul reſtabli à C. P. & rechaſſé.* XXII. *Concile de Rome.* XXIII. *Profeſſion de foy de Marcel d'Ancyre.* XXIV. *Lettre du pape Jules.* XXV. *Suite de la lettre du pape Jules.* XXVI. *Deputation des Orientaux vers Conſtant.* XXVII. *Loix contre l'idolatrie.* XXVIII. *Perſecution de Perſe S. Simeon & S. Iſthazade.* XXIX. *Autres martyrs. S. Sadoth. ſainte Tarbule.* XXX. *Autres martyrs. S. Acepſimas, &c.* XXXI. *Miſſion de Theophile l'Indien.* XXXII. *Longue formule des Orientaux.* XXXIII. *Concile de Milan.* XXXIV. *Concile de Sardique.* XXXV. *Retraite des Orientaux & jugement du concile.* XXXVI. *Lettres du concile de Sardique.* XXXVII. *Canons de Sardique.* XXXVIII. *Canons ſur la reſidence.* XXXIX. *Canons ſur les jugemens eccleſiaſtiques.* XL. *Conciliabule de Philippopolis.* XLI. *Plaintes contre le concile de Sardique.* XLII. *Excommunication contre Jules, Oſius &c.* XLIII. *Violences des Ariens.* XLIV. *Second concile de Milan.* XLV. *Eſtiene d'Antioche dépoſé.* XLVI. *Leonce évéque d'Antioche.* XLVII. *Commencemens d'Aëtius.* XLVIII. *Paul & Macaire envoyez en Afrique.* XLIX. *Pre-*

mier concile de Carthage. L. *Rappel de S. Athanaſe.* LI. *S. Athanaſe à Antioche.* LII. *Commencemens d'Apollinaire.* LIII. *S. Athanaſe à Jeruſalem. Puis à Alexandrie.* LIV. *Retractation d'Urſace & de Valens.*

LIVRE TREIZIE'ME.

I. *MOrt de Conſtant, Magnence, Vetranion, Nepotien empereurs.* II. *Siege de Niſibe. S. Jaques.* III. *Depoſition de Vetranion.* IV. *Gallus Ceſar.* V. *Croix miraculeuſe.* VI. *Concile de Sirmium. Photin depoſé.* VII. *Magnence vaincu à Murſe.* VIII. *Martyre de S. Paul de C. P.* IX. *Calomnies contre S. Athanaſe.* X. *Libere pape. Concile d'Arles.* XI. *Lettre de l'empereur à S. Athanaſe par Montan.* XII. *Lettre de S. Athanaſe à Draconce.* XIII. *Grande apologie de S. Athanaſe.* XIV. *Libere demande un concile.* XV. *Mort du Ceſar Gallus.* XVI. *Apoſtaſie de Julien.* XVII. *Concile de Milan.* 355. XVIII. *Euſebe Denis & Lucifer exilés.* XIX. *Libere perſecuté.* XX. *Libere à Milan devant l'empereur.* XXI. *Libere exilé. Felix antipape.* XXII. *Oſius perſecuté. Sa lettre.* XXIII. *Perſecution generale.* XXIV. *Commencemens de S. Gregoire de Nazianze & de S. Baſile.* XXV. *Julien fait Ceſar.* XXVI. *Perſecution contre S. Athanaſe.* XXVII. *Lettre de S. Athanaſe aux évêques d'Egypte.* XXVIII. *Violences de Syrien.* XXIX. *Proteſtation du peuple d'Alexandrie.* XXX. *Violences d'Heraclius.* XXXI. *Intruſion de Georges à Alexandrie.* XXXII. *Perſecution à Alexandrie.* XXXIII. *Evéques d'Egypte chaſſez.* XXXIV. *Evéques intrus.* XXXV. *S. Athanaſe au deſert.* XXXVI. *Mort de S. Antoine.* XXXVII. *S. Hilarion en Egypte.* XXXVIII. *Diſciples de S. Antoine.* XXXIX. *Apologie de S. Athanaſe à Conſtantius.* XL. *Suite de l'apologie.* XLI. *Soufrances de S. Euſebe de Verceil.* XLII. *Exil de S. Hilaire.* XLIII. *Violences de Macedonius à C. P.* XLIV. *Conſtantius à Rome.* XLV. *Seconde formule de Sirmium. Cheute d'Oſius.* XLVI. *Cheute du pape Libere.* XLVII. *Lettre de S. Athanaſe aux ſolitaires.* XLVIII. *Depoſition de S. Cyrille de Jeruſalem.* XLIX. *Lettres des évéques de Gaule à S. Hilaire.* L. *Traité de S. Phebade d'Agen.*

LIVRE QUATORZIE'ME.

I. *Retraite de S. Baſile.* II. *Vie de S. Baſile dans le deſert.* III. *Aſcétiques de S. Baſile.* IV. *Eudoxe évêque d'Antioche.* V. *Concile des Demi-ariens à Ancyre.* VI. *Deputés d'Ancyre à Sirmium.* VII. *Libere rentre à Rome.* VIII. *Tremblement de terre à Nicomedie.* IX. *Projets de conciles.* X. *Traité de S. Hilaire des Synodes.* XI. *Concile de Rimini.* XII. *Deputation à l'empereur.* XIII. *Aſſemblée à Nice.* XIV. *Suite du concile de Rimini.* XV. *Concile de Seleucie.* XVI. *Confeſſion de foy d'Acace.* XVII. *Fin du concile de Seleucie.* XVIII. *Traité des ſynodes par S. Athanaſe.* XIX. *L'empereur condamne Aëtius.* XX. *Les Anoméens ſe relevent.* XXI. *Concile de C. P.* 360. XXII. *Depoſitions d'évêques.* XXIII. *Evêques intrus.* XXIV. *Perſecution pour la formule de Rimini.* XXV. *Commencemens de S. Martin.* XXVI. *Ecrit de S. Hilaire contre Conſtantius.* XXVII. *Concile de Paris.* XXVIII. *Ecrits de Luciſer de Caliari.* XXIX. *Eunomius depoſé par ſon party.* XXX. *Hereſie de Macedonius.* XXXI. *Traités de S. Athanaſe à Serapion pour le S. Eſprit.* XXXII. *Concile d'Antioche. S. Melece.* XXXIII. *Euzoïus évêque d'Antioche.* XXXIV. *Julien proclamé empereur.* XXXV. *Mort de Conſtantius.*

Approbation des Docteurs.

RIEN n'eſt plus glorieux à l'égliſe que de faire voir ſon établiſſement, les combats des martyrs, & les ouvrages des peres qui ont ſoutenu ſa doctrine. C'eſt ce qu'on trouvera dans cette hiſtoire des premiers ſiecles : où ſans faire de longues diſſertations, ni des reflexions trop frequentes : ſans y mêler des faits étrangers, on repreſente les plus precieux monumens de l'antiquité eccleſiaſtique. La lecture de cet ouvrage ſervira à l'édification à la foy & des mœurs ; & les fideles ſeront animés en voyant les triomphes de leurs peres. A Paris le 13. Septembre 1690. PIROT. D. LEGER.

Additions & corrections au deuxiéme Tome.

Livre VII. *entre n.* 51. *&* *n.* 52. *p.* 383.

LA paix étant renduë à l'égliſe, S. Felix retourna à Nole, & y fut receu comme un homme revenu du ciel. L'evêque Maxime étoit mort aprés une longue vie ; & tout le peuple demandoit pour paſteur Felix, qui avoit le titre de confeſſeur & le talent de la parole, & menoit une vie exemplaire. Mais il ceda l'honeur de l'épiſcopat à un vieillard nommé Quintus : parce qu'il avoit été ordoné preſtre avant lui, quoy que la difference ne fuſt que de ſept jours. Ce qui marque qu'en ces temps-là les ordinations n'étoient pas encore attachées à certains temps, & qu'on pouvoit les faire tous les dimanches. L'évêque Quintus en recompenſe honoroit Felix, comme s'il euſt été ſon ſuperieur, & lui laiſſoit le miniſtere de la parole. *Paulin. Nat. v. v. 115.*

Saint Felix avoit herité de ſon pere de grands biens, en maiſons & en fonds de terre. Il les avoit perdus étant proſcrit pendant la perſecution : mais alors il ne tenoit qu'à lui de les redemander en juſtice. Il aima mieux ſuivre le conſeil de S. Paul & abandoner ſon droit, pour ſe tenir à ce qui étoit le plus édifiant. Pluſieurs le fatiguoient, pour lui perſuader de ſe faire rendre ſes biens : entre les autres une veuve riche & pieuſe nommée Archelaïs, avec laquelle il étoit lié d'une amitié ſainte. Elle lui faiſoit ſouvent des reproches, de ce qu'il negligeoit ſon bien : dans lequel il pouvoit rentrer facilement, & dont il feroit des aumônes, qui lui produiroient un grand merite devant Dieu. Souvent même elle lui offroit des preſens. Felix demeuroit tranquille & rioit de ſes empreſſemens de femme : ne voulant eſtre riche que de la grace de J. C. & des biens éternels. Il prit donc à loyer un jardin contenant trois *jugeres*, c'eſt à dire environ un arpent & demy : d'une terre maigre : le cultivoit de ſes mains ; & partageoit avec les pauvres les herbes qu'il en recueilloit : ne reſervant rien pour le lendemain. Il n'avoit point de valet, ne portoit qu'un habit, & ſouvent *1. Cor.* VI. 1.

*

le changeoit contre celui de quelque pauvre : ou lui en donnoit un meilleur que celui qu'il portoit lui-même. Il acheva ainſi ſa vie dans une heureuſe vieilleſſe & fut enterré hors la ville avec un grand concours de peuple : mais le temps encore expoſé aux perſecutions, fut cauſe que d'abord on ne fit qu'un bâtiment pauvre & petit pour ſa ſepulture. Dans la ſuite on y éleva une égliſe magnifique.

LIII. Martyre de S. Marin.

Quoy que l'empereur Gallien &c.

Livre IX. *n.* 28. *p.* 645. *lin.* 18.

Phot. bibl. Cod. 118. *Sup. liv.* VIII. *n.* 13. *Euſ. de Martyr. Pal. c.* 4.

Pamphile étoit né à Beryte en Phenicie & diſciple de Pierius preſtre d'Alexandrie dont nous avons parlé. Il avoit &c. *ligne* 26. *aprés ces mots, pour le défendre.* Il rechercha avec grand ſoin tous ſes ouvrages & ceux des auteurs eccleſiaſtiques, dont il compoſa une bibliotheque celebre à Ceſarée : où il établit auſſi une école Chrétiene.

Livre IX. *entre n.* 28. *& n.* 29. *p.* 650.

Valeſ de vita. & ſcript. Euſeb. Euſ. I. *vit. Conſt. c.* 19. III. *hiſt. c.* 28. VII. *c.* 26. VII. *hiſt. c.* 32.

De tous les diſciples du martyr Pamphile le plus fameux fut Euſebe, depuis évêque de Ceſarée & auteur de l'hiſtoire eccleſiaſtique. Il étoit né vers la fin du regne de Gallien en Paleſtine : ou du moins il y avoit été élevé. Un de ſes maîtres fut Dorothée preſtre de l'égliſe d'Antioche, à qui il dit avoir oüi expliquer les ſaintes écritures. Mais Agapius évêque de Ceſarée l'ayant mis dans ſon clergé, il lia une étroite amitié avec le preſtre Pamphile : enſorte qu'on le nomma depuis Euſebe de Pamphile, & il écrivit trois livres de la vie de ce martyr. Euſebe étoit déja preſtre de l'égliſe de Ceſarée pendant cette perſecution, & y demeura preſque toûjours : inſtruiſant & exhortant les martyrs, dont il nous a laiſſé l'hiſtoire. Il viſitoit continuellement Pamphile dans la priſon, & ils y compoſerent enſemble cinq livres pour la défenſe d'Origene, auſquels Euſebe en ajoûta un ſixiéme aprés la mort de Pamphile. Tout l'ouvrage étoit dedié aux confeſſeurs, qui étoient aux mines de Paleſtine : mais de ces ſix livres il ne nous en reſte que le premier de la verſion de Rufin. Pendant la perſecution Euſebe fit un voyage à Tyr : où il fut témoin du martyre de cinq Egyptiens qu'il a décrit : Il alla juſques en Egypte & en Thebaïde. Il fut lui-même mis en priſon dans cette perſecution, & ſoupçonné de n'en eſtre

Hier. ſcript. Euſ.

Phot. c. 118.

VIII. *hiſt. c.* 7.

Ibid c. 9.

Inſ. liv. XI. *p.* 45.

ſorti qu'en ſacrifiant aux idoles. Mais il n'y a pas d'apparence, qu'il euſt été élevé à l'épiſcopat, aprés une cheute ſi honteuſe.

Il écrivit une réponſe aux deux livres d'Hieroclés contre la religion Chrétiene : où il s'attache ſeulement à la comparaiſon d'Apollonius de Tyane avec J. C. renvoyant pour tout le reſte à l'ouvrage d'Origene contre Celſe. Hieroclés ne nioit pas les miracles de J. C. mais leur oppoſoit ceux que les Grecs attribuoient à quelques perſonages illuſtres ; & s'arrétoit à Apollonius, comme le plus nouveau. Là il diſoit ces paroles remarquables : Cependant nous ne tenons pas pour un dieu celui qui a fait de ſi grandes choſes ; mais pour un homme favoriſé des dieux : au lieu que les Chrétiens, pour quelque peu de miracles diſent que Jesus eſt Dieu. Témoignage irreprochable de la créance des Chrétiens. Hieroclés ajoûtoit, que les actions de Jesus n'avoient été écrites que par des ignorans & des impoſteurs, comme Pierre, Paul & les autres ; au lieu que celles d'Apollonius avoient été écrites par Maxime, Damis & Philoſtrate, qui étoient des philoſophes & des ſavans.

Sup liv. VIII. n. 30. Euſ. in Hierocl.

Lactant. lib. VII.

Ap. Euſeb. p. 512. D.

Euſebe s'attache à Philoſtrate, qui avoit recueilli tout ce qu'en avoient écrit les autres ; & convient qu'il étoit homme de lettres, & d'une grande érudition : mais non pas amateur de la verité ; pour le mieux prouver, il examine l'un aprés l'autre ſes huit livres de la vie d'Apollonius, que nous avons encore ; & montre qu'ils ſont remplis de fables abſurdes & même de contradictions. La principale eſt qu'il fait paſſer Apollonius pour un homme divin, qui ſavoit tout par lui-même : & toutefois il nomme les maîtres qu'il eut pour diverſes ſciences ; & dit que ce fut pour s'inſtruire, qu'il alla voir les ſages de l'Inde & de l'Ethiopie ; & que dans ces voyages il ſe ſervoit d'interpretes : lui qui ſavoit toutes les langues, même des oyſeaux. Euſebe refute en particulier les miracles d'Apollonius : montrant que les faits ſont tres douteux, & qu'en tout cas, on peut les attribuer au demon. Il ſoûtient qu'il n'étoit qu'un magicien ; & remarque comme un fait conſtant, que de ſon temps, je dis du temps d'Euſebe, Apollonius n'étoit plus compté au nombre des philoſophes. Il ne manque pas de marquer la prodigieuſe difference de J. C.

P. 514. D.

518.

521. D.

P. 550. A. 534.

P. 536. D.

541. A.

qui a été predit avant ſa venuë, & dont la doctrine ſi ſainte & ſi ſalutaire au genre humain a fait en ſi peu de temps de tels progrés, malgré l'oppoſition de toutes les puiſſances. En effet Apollonius eſt tombé depuis dans un tel oubli, que pluſieurs ont trouvé mauvais que j'en aye tant parlé, dans les deux premiers livres de cette hiſtoire eccleſiaſtique : mais j'ay cru devoir faire conoître ce grand original des impoſteurs ; & ne rien diſſimuler, de ce que ſes partiſans les plus prevenus en ont dit avec quelque ſorte de vray-ſemblance.

On rapporte à la même année 309. &c. p. 650.

CORRECTIONS.

TOME SECOND.

Liv. v. *n.* 21. PAge 48. ligne 2. *& les derniers.* effacés.

n. 41. P. 96. l. 2. beſoin de *nous :* liſés : b. de noms.

Liv. VI. *n.* 16. P. 160. l. 9. aprés : *nuits :* ajoûtés : on les nomma jeux ſeculaires ; quoy que ce ne fuſſent pas ceux que l'on celebroit regulierement au commencement de chaque ſiecle. Ceux-cy furent les neuviémes & les derniers.

n. 39. P. 217. l. 8. *& ſœurs.* liſés & aux ſœurs.

Liv. VII. P. 347. l. 3. *les ſenateurs qui avoient.* liſés : les ſenateurs, ceux qui avoient.

n. 38. P. 355. l. 22. *ſes manches.* liſés : les liens de ſes mains.

n. 41. P. 377. l. 3. *La paix étant rendüe* &c. liſés : La perſecution étant finie,

n. 48. il ſortit de ſa retraite par ordre de Dieu & retourna à ſa patrie.

Liv. VIII. P. 450. l. 17. *à Brive* en Auv. à *Embrune.* liſés : à Brioude, à Embrun.

n. 19. P 501. l. 20. *ſit abatre les égliſes.* liſés : ſoufrit que l'on abatit les égliſes.

n. 38. P. 632. l. 14. *Helene premiere femme &c.* liſés : Helene, que Conſtantius avoit priſe à titre de concubine, parce qu'elle n'étoit pas de condition à eſtre ſon épouſe ſelon les loix : mais d'une naiſſance ſi obſcure, que l'on diſoit même que ſon pere avoit tenu hoſtellerie. Conſtantius la quitta l'an 293. pour épouſer &c. Liſés par tout *Conſtantius* pour *Conſtance.*

Liv. IX. *n.* 23.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE DIXIE'ME.

I. *Liberté de l'égliſe.* II. *Lettres favorables de Conſtantin.* III. *Dedicace de l'egliſe de Tyr.* IV. *Preparation évangelique d'Euſebe.* V. *Demonſtration évangelique.* VI. *S. Antoine ſur la montagne.* VII. *S. Ammon de Nitrie.* VIII. *Commencemens de S. Pacome.* IX. *Commencemens de S. Hilarion.* X. *Troubles des Donatiſtes.* XI. *Concile de Rome.* XII. *Juſtification de Felix d'Aptonge.* XIII. *Ingentius convaincu de faux.* XIV. *Concile d'Arles.* XV. *Canons du concile d'Arles.* XVI. *Concile d'Ancyre.* XVII. *Concile de Noceſarée.* XVIII. *Appel des Donatiſtes à l'empereur.* XIX. *Conſtantin condamne les Donatiſtes à Milan.* XX. *Loix de Conſtantin en faveur de l'égliſe.* XXI. *Perſecutions de Licinius.* XXII. *Les quarante martyrs.* XXIII. *Information contre Silvain evêque de Cirthe.* XXIV. *Preuves que Silvain étoit traditeur & ſimoniaque.* XXV. *Autres témoins des mêmes faits.* XXVI. *Indulgence de l'empereur pour les Donatiſtes.* XXVII. *Edits en faveur de la religion.* XXVIII. *Commencement de l'hereſie d'Arius.* XXIX. *Premiere lettre de S. Alexandre.* XXX. *Suite de la lettre de S. Alexandre.* XXXI. *Seconde lettre de S. Alexandre.* XXXII. *Acte de la depoſition d'Arius.* XXXIII. *Lettre d'Arius à Euſebe de Nicomedie.* XXXIV. *Evéques de l'un & de l'autre parti.* XXXV. *Lettre d'Euſebe de Nicomedie à Paulin de Tyr.* XXXVI. *Lettre d'Arius à S. Alexandre.* XXXVII. *Concile de Bithynie pour Arius.* XXXVIII. *Seconde guerre de Licinius.* XXXIX. *Protection divine ſur Conſtantin.* XL. *Nouveaux édits de Conſtantin pour l'égliſe.*

XLI. *Suite de l'Arianiſme.* XLII. *Suite de l'Arianiſme.* XLIII. *Lettre de Conſtantin à Alexandre & à Arius.* XLIV. *Concile tenu à Alexandrie par Oſius.* XLV. *Oſius ſchiſmatique.*

LIVRE ONZIE'ME.

I. *CONvocation du concile de Nicée.* II. *S. Paphnuce & S. Spyridion.* III. *S. Jaques de Niſibe.* IV. *Autres évêques illuſtres.* V. *Legats du pape.* VI. *Evêques Ariens.* VII. *Converſion d'un philoſophe.* VIII. *Memoires contre les évêques.* IX. *Conferences des évêques.* X. *Seance publique du concile.* XI. *Examen de la doctrine d'Arius.* XII. *Neceſſité du terme de conſubſtantiel.* XIII. *Symbole de Nicée.* XIV. *Decret ſur la pâque.* XV. *Decret touchant les Meleciens.* XVI. *Canons de Nicée.* XVII. *Celibat. Remontrance de S. Paphnuce.* XVIII. *Autres canons pour le clergé.* XIX. *Ordination & juriſdiction des évêques.* XX. *Privileges des grands ſieges.* XXI. *Canons pour la penitence.* XXII. *Canons pour les Novatiens & les Paulianiſtes.* XXIII. *Lettre ſynodale.* XXIV. *Lettre de l'empereur pour l'execution du concile.* XXV. *Concluſion du concile.* XXVI. *Lettre d'Euſebe de Ceſarée.* XXVII. *Exil d'Euſebe de Nicomedie.* XXVIII. *Conduite de S. Alexandre avec Melece.* XXIX. *S. Athanaſe évêque d'Alexandrie.* XXX. *S. Gregoire de Nazianze le pere.* XXXI. *Loix de Conſtantin.* XXXII. *Invention de la croix par ſainte Helene.* XXXIII. *Conſtantin s'applique à ruiner l'idolâtrie.* XXXIV. *Egliſe au chêne de Mambré.* XXXV. *Hiſtoire du comte Joſeph.* XXXVI. *Nouvelles égliſes à Rome & ailleurs.* XXXVII. *Converſion de payens.* XXXVIII. *Miſſion de Frumentius.* XXXIX. *Converſion des Iberiens.* XL. *Rappel d'Arius & d'Euſebe de Nicomedie.* XLI. *S. Antoine vient à Alexandrie.* XLII. *Calomnies contre S. Athanaſe.* XLIII. *Depoſition de S. Euſtathe d'Antioche.* XLIV. *Fondation de Conſtantinople.* XLV. *Egliſes de C. P.* XLVI. *Loix contre les heretiques. Circoncellions.* XLVII. *Calomnies contre S. Athanaſe. Arſene.* XLVIII. *Concile de Tyr.* XLIX. *Accuſations contre S. Atha-*

naſe. Iſchyras. L. *Deputation dans la Mareote.* LI. *Continuation du concile de Tyr. Arſene.* LII. *Information dans la Mareote. Proteſtations.* LIII. *Fin du concile de Tyr.* LIV. *Dedicace de l'égliſe du S. Sepulcre.* LV. *Concile de Jeruſalem où Arius eſt receu.* LVI. *Plainte de S. Athanaſe à l'empereur & ſon exil.* LVII. *Concile de C. P. Marcel d'Ancyre dépoſé.* LVIII. *Mort d'Arius.* LIX. *L'empereur écrit à S. Antoine.* LX. *Baptéme de Conſtantin & ſa mort.*

LIVRE DOUZIE'ME.

I. *PArtage entre les enfans de Conſtantin.* II. *Conſtantius gagné par les Ariens.* III. *Rappel de S. Athanaſe.* IV. *Nouvelles calomnies contre S. Athanaſe.* V. *Mort du jeune Conſtantin.* VI. *Mort d'Euſebe de Ceſarée. Sa doctrine.* VII. *Mort de S. Alexandre de C. P. Paul évêque. Puis Euſebe.* VIII. *Concile d'Alexandrie pour S. Athanaſe.* IX. *Prediction de S. Antoine.* X. *Concile d'Antioche. Dedicace.* XI. *Formules de foy.* XII. *Canons du concile d'Antioche.* XIII. *Suite des canons d'Antioche.* XIV. *Gregoire intrus à Alexandrie.* XV. *S. Antoine declaré pour S. Athanaſe.* XVI. *Mort de S. Paul hermite.* XVII. *Miracles de S. Hilarion.* XVIII. *Viſite de S. Hilarion.* XIX. *Lettre de S. Athanaſe aux ortodoxes.* XX. *S. Athanaſe à Rome.* XXI. *S. Paul rétabli à C. P. & rechaſſé.* XXII. *Concile de Rome.* XXIII. *Profeſſion de foy de Marcel d'Ancyre.* XXIV. *Lettre du pape Jules.* XXV. *Suite de la lettre du pape Jules.* XXVI. *Députation des Orientaux vers Conſtant.* XXVII. *Loix contre l'idolatrie.* XXVIII. *Perſecution de Perſe S. Simeon & S. Uſthazade.* XXIX. *Autres martyrs. S. Sadoth, ſainte Tarbule.* XXX. *Autres martyrs. S. Acepſimas, &c.* XXXI. *Miſſion de Theophile l'Indien.* XXXII. *Longue formule des Orientaux.* XXXIII. *Concile de Milan.* XXXIV. *Concile de Sardique.* XXXV. *Retraite des Orientaux & jugement du concile.* XXXVI. *Lettres du concile de Sardique.* XXXVII. *Canons de Sardique.* XXXVIII. *Canons ſur la reſidence.* XXXIX. *Canons ſur les jugemens eccleſiaſtiques.* XL. *Conciliabule de Philippopolis.* XLI. *Plaintes contre le con-*

cile de Sardique. XLII. *Excommunication contre Jules, Osius &c.* XLIII. *Violences des Ariens.* XLIV. *Second concile de Milan.* XLV. *Estienne d'Antioche dépose.* XLVI. *Leonce évêque d'Antioche.* XLVII. *Commencemens d'Aëtius.* XLVIII. *Paul & Macaire envoyez en Afrique.* XLIX. *Premier concile de Carthage.* L. *Rappel de S. Athanase.* LI. *S. Athanase à Antioche.* LII. *Commencemens d'Apollinaire.* LIII. *S. Athanase à Jerusalem. Puis à Alexandrie.* LIV. *Retractation d'Ursace & de Valens.*

LIVRE TREIZIE'ME.

I. *MOrt de Constant, Magnence, Vetranion, Nepotien empereurs.* II. *Siege de Nisibe. S. Jaques.* III. *Deposition de Vetranion.* IV. *Gallus Cesar.* V. *Croix miraculeuse.* VI. *Concile de Sirmium. Photin deposé.* VII. *Magnence vaincu à Mursе.* VIII. *Martyre de S. Paul de C. P.* IX. *Calomnies contre S. Athanase.* X. *Libere pape. Concile d'Arles.* XI. *Lettre de l'empereur à S. Athanase par Montan.* XII. *Lettre de S. Athanase à Draconce.* XIII. *Grande apologie de S. Athanase.* XIV. *Libere demande un concile.* XV. *Mort du Cesar Gallus.* XVI. *Apostasie de Julien.* XVII. *Concile de Milan.* 355. XVIII. *Eusebe Denis & Lucifer exilés.* XIX. *Libere persecuté.* XX. *Libere à Milan devant l'empereur.* XXI. *Libere exilé. Felix antipape.* XXII. *Osius persecuté. Sa lettre.* XXIII. *Persecution generale.* XXIV. *Commencement de S. Gregoire de Nazianze & de S. Basile* XXV. *Julien fait Cesar.* XXVI. *Persecution contre S. Athanase.* XXVII. *Lettre de S. Athanase aux évêques d'Egypte.* XXVIII. *Violences de Syrien.* XXIX. *Protestation du peuple d'Alexandrie.* XXX. *Violences d'Heraclius.* XXXI. *Intrusion de Georges à Alexandrie.* XXXII. *Persecution à Alexandrie.* XXXIII. *Evêques d'Egypte chassez.* XXXIV. *Evêques intrus.* XXXV. *S. Athanase au desert.* XXXVI. *Mort de S. Antoine.* XXXVII. *S. Hilarion en Egypte.* XXXVIII. *Disciples de S. Antoine.* XXXIX. *Apologie de S. Athanase à Constantius.* XL. *Suite de l'apologie.* XLI. *Soufrances de S. Eusebe de Verceil.* XLII. *Exil*

de S. Hilaire. XLIII. *Violences de Macedonius à C. P.* XLIV. *Conſtantius à Rome.* XLV. *Seconde formule de Sirmium. Chute d'Oſius.* XLVI. *Cheute du pape Libere.* XLVII. *Lettre de S. Athanaſe aux ſolitaires.* XLVIII. *Depoſition de S. Cyrille de Jeruſalem.* XLIX. *Lettres des évêques de Gaule à S. Hilaire.* L. *Traité de S. Phebade d'Agen.*

LIVRE QUATORZIE'ME.

I. *REtraite de S. Baſile.* II. *Vie de S. Baſile dans le deſert.* III. *Aſcétiques de S. Baſile.* IV. *Eudoxe évêque d'Antioche.* V. *Concile des Demi-ariens à Ancyre.* VI. *Deputés d'Ancyre à Sirmium.* VII. *Libere rentre à Rome.* VIII. *Tremblement de terre à Nicomedie.* IX. *Projets de conciles.* X. *Traité de S. Hilaire des Synodes.* XI. *Concile de Rimini.* XII. *Députation à l'empereur.* XIII. *Aſſemblée à Nice.* XIV. *Suite du concile de Rimini* XV. *Concile de Seleucie.* XVI. *Confeſſion de foy d'Acace.* XVII. *Fin du concile de Seleucie.* XVIII. *Traité des ſinodes par S. Athanaſe.* XIX. *L'empereur condamne Aëtius.* XX. *Les Anoméens ſe relevent.* XXI. *Concile de C. P.* 360. XXII. *Depoſitions d'évêques.* XXIII. *Evêques intrus.* XXIV. *Perſecution pour la formule de Rimini.* XXV. *Commencemens de S. Martin.* XXVI. *Ecrit de S. Hilaire contre Conſtantius.* XXVII. *Concile de Paris.* XXVIII. *Ecrits de Lucifer de Caliari.* XXIX. *Eunomius depoſé par ſon party.* XXX. *Hereſie de Macedonius.* XXXI. *Traités de S. Athanaſe à Serapion pour le S. Eſprit.* XXXII. *Concile d'Antioche. S. Melece.* XXXIII. *Euzoïus évêque d'Antioche.* XXXIV. *Julien proclamé empereur.* XXXV. *Mort de Conſtantius.*

Approbation des Docteurs.

RIEN n'eſt plus glorieux à l'égliſe que de faire voir ſon établiſſement, les combats des martyrs, & les ouvrages des peres qui ont ſoutenu ſa doctrine. C'eſt ce qu'on trouvera dans cette hiſtoire des premiers ſiecles : où ſans faire de longues diſſertations, ni des reflexions trop frequentes : ſans y mêler des faits étrangers, on repreſente les plus precieux monumens de l'antiquité eccleſiaſtique. La lecture de cet ouvrage ſervira à l'édification de la foy & des mœurs ; & les fideles ſeront animés en voyant les triomphes de leurs peres. A Paris le 13. Septembre 1690. PIROT. D. LEGER.

HISTOIRE

ſouhaitée : les vœux de tous les gens de bien ont été pour en demander à Dieu le rétabliſſement ; & nous voyons depuis deux cens ans un effet ſenſible de ces prieres. C'en eſt aſſés pour nous exciter à conoître cette ſainte antiquité, & nous encourager à l'étudier de plus en plus.

Enfin la derniere choſe que je prie le lecteur de conſiderer dans cette hiſtoire, & qui eſt plus univerſellement à l'uſage de tous : c'eſt la pratique de la morale Chrétiene. En liſant les livres de pieté anciens & modernes, en liſant l'evangile même, cette penſée vient quelquefois à l'eſprit : Voilà de belles maximes, mais ſont-elles praticables ? des hommes peuvent-ils arriver à une telle perfection ? En voicy la demonſtration : ce qui ſe fait réellement eſt poſſible, & des hommes peuvent pratiquer avec la grace de Dieu, ce qu'elle a fait pratiquer à tant de ſaints, qui n'étoient que des hommes. Et il ne doit reſter aucun doute touchant la verité du fait : on peut s'aſſurer, que tout ce que j'ay mis dans cet ouvrage eſt auſſi certain, qu'aucune hiſtoire que nous ayons.

On verra donc icy tout ce que les philoſophes ont enſeigné de plus excellent pour les mœurs, pratiqué à la lettre & par des ignorans, des ouvriers, de ſimples femmes. On verra la loi de Moïſe bien au deſſus de la philoſophie humaine amenée à ſa perfection par la grace de J. C. Et pour entrer un peu dans le détail : on verra des gens veritablement humbles, mépriſant les honeurs, la reputation : contens de paſſer leur vie dans l'obſcurité & l'oubli des autres hommes. Des pauvres volontaires, renonçant aux voyes legitimes de s'enrichir, ou même ſe dépoüillant de leurs biens, pour en revêtir les pauvres. On verra la douceur, le pardon des injures, l'amour des ennemis : la patience juſques à la mort & aux plus cruels tourmens, plûtoſt que d'abandonner la verité. La viduité, la continence parfaite, la virginité même, inconnuë juſques alors, conſervée par des perſones de l'un & de l'autre ſexe, quelquefois juſques dans le mariage. La frugalité & la ſobrieté continuelles, les jeûnes frequens & rigoureux : les veilles, les cilices, tous les moyens de châtier le corps & de le reduire en ſervitude : Toutes ces vertus pratiquées, non par quelques perſones diſtinguées, mais par une multitude infinie. Enfin des ſolitaires innombrables, qui quittent tout pour vivre dans les deſerts, non ſeulement ſans eſtre à charge à perſone, mais ſe rendant utiles, même ſenſiblement, par les aumônes & les gueriſons miraculeuſes ; uniquement occupés a dompter leurs paſſions, à prier, à s'unir à Dieu, autant qu'il eſt poſſible à des hommes chargés d'un corps mortel. Mais je ne pretends pas en eſtre cru ſur ma parole : jugés-en par vous-même, liſés & voyés.

CORRECTIONS DU TOME PREMIER.

Liv. I. *n* 16. PAge 34. ligne 23. *juſques à cette troiſiéme année de Calig.* 39. *de J. C.* liſés : Qui eſt la trente-neuviéme de J. C. ſuivant nôtre Ere vulgaire ; mais dans la verité la quarante-troiſiéme.

n. 29. P. 63. l. 11. *Toutefois ſi-toſt &c.* liſés : mais les habitans de Sebaſte & de Ceſarée, la pluſpart payens, commencerent ſi-toſt qu'il fut mort à lui dire des injures.

n. 36. P. 253. l. pen. *fils de Gioras.* liſés : fils de proſelyte.

Liv. II. *n.* 40. P. 269. l. 26. 30. *de Decembre.* liſés : 24. d'Octobre.

P. 270. l. 3. *le premier de Juillet &c.* liſés : le 17. de Novembre de la même année ſoixante & dixiéme de J. C.

Liv. III. *n.* 21. P. 387. ils y *mangeoient* leurs enfans. liſés : menoient.

Liv. IV. *n.* 7. P. 501. l. 21. *Heraclites.* liſés : Heraclides.

Ibid. lig. penult. *Theodate.* liſés : Theodote.

P. 537. l. 8. *le recon.* effacés *le.*

P. 558. l. 15. Policarpe. liſés : Polycrate.

Liv. IV. *n.* 41. P. 589. l. 7. la plus *aprochante* du ſeul Toutp. liſés : la unie au ſeul Tout-puiſſant.

HISTOIRE

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE DIXIE'ME.

I. Liberté de l'égliſe.

LEs Chrétiens ſe voyant en liberté aprés tant de perſécutions regardoient avec étonnement les merveilles de la puiſſance divine ; & une ſainte joye éclatoit ſur leurs viſages. A la place des égliſes ruinées on en bâtiſſoit par tout de nouvelles plus grandes & plus belles. Leurs dédicaces étoient des feſtes magnifiques : les évêques s'y aſſembloient en grand nombre, les peuples y accouroient en foule, tout âge, tout ſexe y prenoit

Euſ. x. *hiſt.* c. 1. 2.

Ibid. c. 3.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

part. La rencontre des parens & des amis qui se retrouvoient aprés une longue séparation, rendoit plus sensible l'union des membres de l'église, & ils chantoient tout d'une voix des cantiques d'allegresse. Les prélats s'appliquoient aux saintes cérémonies, qu'ils accomplissoient religieusement : & principalement les symboles mystiques de la passion du Sauveur ; c'est à dire, le saint sacrifice, & si l'on veut le baptême. Ils occupoient le peuple du chant des pseaumes & de la lecture des saintes écritures : les plus éloquents d'entre-eux prononçoient des panégyriques, c'est à dire, des discours de loüange & d'action de graces, pour entretenir saintement la joye de l'assemblée.

Vales. hic.

II. Lettres favorables de Constantin.

On voyoit par tout des lettres de l'empereur, pour restituer aux Chrétiens leurs biens confisqués, pour rappeller les bannis & délivrer les prisoniers. Il rendoit tous les honeurs possibles aux évêques, comme à des hommes consacrés à son Dieu : jusques à les admettre à sa table, quelque pauvre que fust leur extérieur. Il fournissoit les frais de tous leurs voyages. Ses liberalités étoient grandes envers les églises : il leur élevoit de grands bâtimens & ornoit les sanctuaires de présens magnifiques. Il répandoit des aumônes tres-abondantes sur toutes sortes de pauvres, même sur les payens. A ceux qui mandioient publiquement, il donnoit non seulement la nourriture, mais le vêtement : il assistoit plus liberalement ceux qui étoient tombés d'une meilleure fortune : donnant aux uns des fonds de terre, aux autres des charges. Il prenoit un soin

Euf. vita Conſtant. lib. 1. c. 41.

Ibid. c. 42.

c. 43.

particulier des orphelins & des veuves : il dotoit les filles & les marioit à des hommes riches & connus de lui. C'eſt apparemment ſur ce prétexte, que Zoſime hiſtorien payen ſe plaint que Conſtantin donnoit avec profuſion à des perſonnes inutiles. *Zoſ. lib. 2.*

On peut juger de ſes liberalités par la lettre qu'il écrivit en particulier à Cécilien évêque de Carthage en ces termes : Ayant réſolu de donner quelque choſe pour l'entretien des miniſtres de la réligion catholique par toutes les provinces d'Afrique, de Numidie & de Mauritanie : j'ay écrit à Urſus tréſorier général d'Afrique, & lui ay donné ordre de vous faire compter trois mille bourſes. Quand donc vous aurés reçû cette ſomme, faites la diſtribuer à tous ceux que j'ay dit, ſuivant l'état qu'Oſius vous en a envoyé. Que ſi vous trouvés qu'il manque quelque choſe pour accomplir mon intention : vous ne devés point faire difficulté de le demander à Heraclidas intendant de mon domaine. Car je lui ay donné ordre de bouche, de vous faire compter ſans délay tout l'argent que vous lui demanderiés. On peut apeller bourſe ce que les Romains nommoient alors *follis*. C'étoit une ſomme de deux cent cinquante de leurs deniers d'argent, qui revient à cent quatre livres, trois ſoûs, quatre deniers de nôtre monoye. Ainſi les trois mille bourſes font plus de trois cens mille livres. Conſtantin écrivit auſſi à Anulin proconſul d'Afrique, pour la reſtitution des biens des égliſes en ces termes : Auſſitôt que vous aurés reçû cette lettre, nous voulons que vous faſſiés reſtituer aux égliſes des Chrétiens *Euſ. 1. hiſt. c. 6.* *An. 313.* *Ibid. c. 5.*

An. 313. catholiques tout ce qui leur apartenoit dans chaque ville ou dans les autres lieux, & qui eſt maintenant occupé par des citoyens ou par d'autres perſones. Faites leur rendre inceſſamment tout ce qu'elles avoient, ſoit jardins, ſoit maiſons, ſoit quelque autre choſe où elles euſſent droit : ſi vous voulés nous donner des marques de vôtre obéïſſance.

Ibid. c. 7. Il adreſſa au même Anulin une lettre portant que dans ſa province tous les miniſtres de l'égliſe catholique, à laquelle, dit-il, Cecilien préſide, & que l'on a coûtume de nommer clercs, ſeront exempts de toutes les charges publiques, afin que rien ne les détourne du ſervice de la réligion. On ne peut douter qu'il n'ait écrit de même aux autres gouverneurs de provinces.

Zoſim. lib. 2. *p.* 671. Conſtantin ne fit point celebrer les jeux ſéculiaires, dont le temps écheut l'année qu'il fut conſul avec Licinius pour la troiſiéme fois, c'eſt à dire l'an

An. 313. de J.C. 313. & les payens ne manquerent pas de dire, que les dieux irrités de cette omiſſion en avoient puni l'empire Romain, par tous les malheurs qui arriverent depuis. Cette même année 313. fut la premiere des Indictions, qui commencerent le vingt-quatriéme de Septembre de l'année précédente 312.

Pagi. an. 312. *n.* 20. *Chr paſch. p.* 181. On n'en ſait pas bien l'origine. Le nom ſignifie l'impoſition d'un tribut : il eſt aſſés vrai-ſemblable que c'étoit ce que les provinces devoient fournir aux troupes pour leur ſubſiſtance ; que cette impoſition ſe renouvelloit tous les ans un peu avant l'hiver, comme la taille parmi nous, & que l'on en comptoit quinze de ſuite, parce que les ſoldats Romains

Baron an. 312. *n.* 106.

étoient obligés à ſervir quinze campagnes. Il étoit neceſſaire de marquer icy le commencement des Indictions, parce que l'on s'en ſert encore dans le ſtile eccleſiaſtique.

III. Dedicace de l'égliſe de Tyr.

Entre les égliſes qui furent rebâties en ce commencement de liberté, nous avons la deſcription particuliere de celle de Tyr, dont Paulin étoit évêque. Elle avoit été ruinée comme les autres, & les infidelles avoient pris à tâche d'en défigurer même la place, en y amaſſant toutes ſortes d'immondices. Quoi qu'il fût facile de trouver une autre place, l'évêque Paulin aima mieux faire nettoyer celle-cy, pour rendre plus ſenſible la victoire de l'égliſe. Tout ſon peuple contribua libéralement avec une ſainte émulation : ils mirent tous la main à l'œuvre, l'évêque tout le premier ; & ce nouveau bâtiment fut beaucoup plus grand & plus magnifique, que l'ancien qui avoit été ruiné. Cette égliſe eſt la premiere dont nous trouvions la deſcription : mais celles que nous voyons incontinent aprés dans les autres païs y ſont ſi conformes, qu'elles paroiſſent avoir été bâties à peu prés ſur le même modele ; qui par conſequent venoit d'une tradition plus ancienne. Voicy donc quelle étoit l'égliſe de Tyr. Une enceinte de murailles enfermoit tout le lieu ſaint, dont l'entrée étoit un grand portail tourné à l'orient : ſi élevé qu'il paroiſſoit de fort loin, attirant les regards des infidelles, comme pour les appeller à l'égliſe. On entroit d'abord dans une grande cour carrée, environnée de quatre galeries ſoutenuës de colomnes, c'eſt à dire un periſtyle ; & entre les co-

lomnes étoit un treillis de bois, enſorte que les galeries étoient fermées, mais à jour. Là s'arrétoient ceux qui avoient encore beſoin des premieres inſtructions. Au milieu de la cour & vis à vis l'entrée de l'égliſe étoient des fontaines qui donnoient de l'eau en abondance : afin que l'on ſe pût laver avant que d'entrer, & pour eſtre des ſymboles de la purification ſpirituelle. Ayant paſſé la cour on trouvoit le portail de l'égliſe ouvert auſſi vers l'orient par trois portes : celle du milieu étoit beaucoup plus haute & plus large que les deux autres : ſes battans étoient de cuivre avec des liaiſons de fer, ornés de ſculptures agréables. Par cette principale porte on entroit dans la nef ou le corps de la baſilique, & par les autres dans les bas côtés ou galeries, qui l'accompagnoient de part & d'autre ; & au deſſus deſquelles étoient des feneſtres fermées ſeulement de treillis de bois d'un ouvrage délicat avec divers ornemens. Car dans les païs chauds les vîtres ne ſont pas d'uſage.

La baſilique étoit grande & élevée, ſoûtenuë de colomnes beaucoup plus hautes, que celles du periſtyle. Le dedans étoit bien éclairé & brilloit de tous côtés, orné des matieres les plus précieuſes & des ouvrages les plus exquis. Elle étoit pavée de marbre en tres-beaux compartimens : couverte de cedre, que le voiſinage du Liban fourniſſoit en abondance. Au fonds on voyoit des thrônes, c'eſt à dire des ſiéges fort élevés, pour les preſtres & pour l'évêque au milieu d'eux. Ces ſiéges étoient diſpoſés en demi cercle qui enfermoit l'autel par derriere : car il n'y

en avoit qu'un ſeul : enſorte que l'évêque dans les priéres regardoit le peuple en face & étoit tourné à l'orient. Le ſanctuaire étoit fermé au peuple par une baluſtrade ou treillis de bois orné de ſculptures d'une délicateſſe admirable ; & tout le reſte de la baſilique étoit rempli de bancs rangés avec un grand ordre. Des deux côtés en dehors étoient de grandes ſales & d'autres piéces deſtinées pour les catecumenes, comme le baptiſtére & les lieux où on les inſtruiſoit. On peut auſſi compter entre ces pieces la diaconie, la ſacriſtie, la ſale d'audiance & d'autres ſemblables nommées en d'autres égliſes. Ces pieces avoient des portes de communication, pour entrer dans la baſilique par les bas côtés. L'égliſe ainſi accompagnée étoit enfermée d'une muraille, pour la ſéparer de tous les lieux profanes.

A la dédicace de cette égliſe de Tyr Euſebe évêque de Ceſarée en Paleſtine & ſucceſſeur d'Agapius prononça un panégyrique devant un grand peuple & en préſence de pluſieurs évêques, à qui il adreſſe la parole, particuliérement à Paulin évêque de la ville, vieillard vénérable & ſon ami particulier. Il commence en ces termes : O amis de Dieu & pontifes qui portés la ſainte tunique, & la courone celeſte de gloire, qui avés l'onction divine & la robe ſacerdotale du S. Eſprit. Ces paroles ſemblent montrer que déslors les évêques portoient quelques ornemens, au moins dans les égliſes : d'autant plus qu'il eſt ſouvent parlé de leur courone. Il s'étend enſuite ſur les merveilles de Dieu, qui leur étoient connuës, non plus par le raport de leurs peres, mais par le té-

Euſ. x. hiſt. c. 3.

moignage de leurs propres yeux. Il décrit la perſécution, & reléve la puiſſance de J. C. qui a rendu ſon égliſe plus floriſſante de jour en jour, malgré la guerre que tous les hommes lui ont faite pendant des ſiecles entiers : qui a dompté les nations barbares les plus farouches, & étendu ſon empire aux extrémités de la terre. Il marque comme la merveille la plus extraordinaire ce qu'on n'avoit point encore veu, que les empereurs même conoiſſoient le vray Dieu ; & c'eſt ce qui fait croire que ce diſcours a été prononcé lors que la bonne intelligence de Conſtantin & de Licinius duroit encore. Car il parle des mêmes empereurs, qui venoient de purger le monde des tyrans impies.

IV. Préparation évangelique d'Euſebe.

Vers le même temps Euſébe écrivit ſon grand ouvrage de la préparation & de la démonſtration de l'évangile adreſſé à Théodote, que l'on croit eſtre l'évêque de Laodicée en Syrie, dont Euſébe fait l'éloge dans ſon hiſtoire. C'eſt un corps entier de controverſe contre les payens & contre les Juifs, pour montrer que les Chrétiens n'ont pas receû l'évangile par une foi aveugle & une crédulité téméraire : mais qu'aprés un éxamen ſérieux, ils ont été perſuadés par de ſolides raiſons & déterminés par un jugement bien fondé, à quitter le paganiſme, dans lequel ils avoient été élevés : pour embraſſer la doctrine des Hebreux, ſans s'aſſujettir aux cérémonies judaïques. Le traité de la préparation a pour ſujet la premiere partie : & montre pourquoi les Chrétiens ont rejetté la doctrine des Grecs & des autres payens, pour s'attacher à celle des Hebreux : le

VII. hiſt. c 32.

Euſ prep. lib. I. init.

Prep. lib. XV. init.

le traité de la démonſtration, prouve l'autre partie; pourquoy ayant embraſſé la doctrine des Hébreux nous n'obſervons pas la loy de Moïſe : en un mot, quelle eſt la difference entre les Chrétiens & les Juifs.

La préparation eſt diviſée en quinze livres : dont les ſix premiers contiennent la réfutation du paganiſme, les neuf ſuivans montrent l'excellence de la doctrine des Hébreux. Il propoſe d'abord la théologie fabuleuſe des nations les plus célébres, c'eſt à dire des Phéniciens, des Egyptiens, des Grecs, des Romains : & de peur qu'on ne l'accuſe de leur impoſer, il raporte les propres paroles de leurs auteurs : de Diodore de Sicile, de Sanchoniathon, cité par Philon Byblien, de Manethon Egyptien, de Denis d'Halicarnaſſe. Aprés avoir montré l'abſurdité de ces fables & de leurs ſuites, c'eſt à dire des cérémonies ſuperſtitieuſes & des myſteres infames dont elles étoient le fondement : il réfute la théologie allégorique de quelques philoſophes, qui dans les derniers temps s'étoient aviſés de donner des ſens myſtérieux aux fables les plus groſſieres, & de les expliquer par la phyſique. Euſébe montre au contraire, que la vraye théologie des payens n'étoit que les fables priſes au pied de la lettre, comme les poëtes les avoient propoſées : & que ſuivant même les allégories des Phyſiciens, c'étoit toûjours une idolâtrie groſſiere : puis que ſous les noms des dieux & des déeſſes on n'auroit adoré que les aſtres & les élémens, enfin des corps & de la matiere.

Lib. I.

Lib. II.

Lib. III.

Ces philoſophes myſtérieux dont le plus célébre

eſt Porphyre ruinoient l'idolatrie en la voulant rendre raiſonable. Car ils métoient un Dieu ſouverain au deſſous duquel étoient d'autres dieux ſubalternes, puis des démons bons & mauvais, & enfin des héros. Il n'y avoit que les mauvais démons, qui demandaſſent des ſacrifices ſanglans : ils étoient auſſi les auteurs des oracles, des divinations & de toute la magie : or ces philoſophes enſeignoient qu'il faloit renoncer au culte des démons, pour ſervir le Dieu ſouverain ; & ce Dieu étoit ſi grand ſelon eux, que tout culte extérieur, méme de paroles, étoit indigne de lui : ainſi il ne devoit plus reſter parmi les hommes de marque ſenſible de réligion. Euſébe s'attache en particulier à réfuter les oracles, comme ce qui retenoit plus les peuples dans leurs anciens ſuperſtitions. Il les combat, & toute divination en général, par les raiſons des philoſophes Grecs Epicuriens & Péripatéticiens : & il examine en détail tous les oracles célébres, pour en montrer l'illuſion. Enfin il détruit l'opinion du deſtin, ſur laquelle ils étoient fondés, montrant par les philoſophes : que cette opinion détruit le libre arbitre.

Lib. IV. *c.* 5. *&c.*

IV. *n.* 10. *&c.*

IV. *n.* 18. *&c.*

Lib. IV. *n.* 1. 2. 3.

Lib. V.

Lib. VI.

Lib. VII. Il paſſe enſuite aux Hébreux & montre l'excellence de leur doctrine, en la comparant avec ce qu'il a raporté des autres nations. Il diſtingue les Hébreux des Juifs ; en ce que les Juifs ſont un peuple particuller ; ſoûmis à la loy de Moïſe & à toutes ſes cérémonies & ſes obſervances pénibles : au lieu que les Hébreux, c'eſt à dire les fidelles qui ont vécu depuis le commencement du monde juſques à Moïſe, ne ſuivoient que la loy de nature & la lumiere de la

VII. *c.* 6.

raiſon, commune à toutes les nations. Leur morale étoit tres-pure, leur doctrine conſiſtoit principalement à reconoître un Dieu créateur de l'univers, qui le gouverne par ſa providence : & ſa parole ou ſageſſe ſubſiſtante, par laquelle il a tout fait : des eſprits bons & mauvais, les uns parfaitement ſoûmis à ſes volontés, les autres rebelles : l'homme compoſé de deux parties, d'un corps terreſtre & d'une ame immortelle.

Il vient à la loy de Moïſe faite pour les Juifs, *Lib.* VIII. c'eſt à dire pour la nation particuliere qui habitoit la Judée. Il en décrit l'excellence par les témoignages de Philon, de Joſeph & d'un autre Juif célébre nommé Ariſtobule. Il montre que les Juifs & leurs hiſtoires n'ont pas été inconnus aux Grecs : en ra- *Lib.* IX. portant les paſſages des auteurs Grecs, qui en ont parlé. Il prouve par leur propre aveu qu'ils avoient *Lib.* X. emprunté tous les arts, les lettres & les ſciences de ceux qu'ils nommoient barbares, & en particulier des Hébreux : & il démontre l'antiquité de Moïſe & des prophetes au deſſus des auteurs Grecs, par ce qu'en avoient déja écrit Africain, Tatien & Clément Aléxandrin. Pour montrer de plus en plus avec combien de raiſon nous avons préferé les traditions hebraïques aux greques, il fait voir la conformité des ſentimens des plus célébres philoſophes avec les Hébreux : & commence par Platon, com- *Lib.* XI. XII. me le plus excellent de tous. Il ſe ſert même de ſon autorité, pour montrer l'impieté de la théologie fa- *Lib.* XIII. buleuſe des poëtes ; & la néceſſité de ſoûtenir la ve- *Lib.* XIV. rité, même aux dépens de nôtre vie. Quant aux

philoſophes dont la doctrine ne s'accorde pas avec la nôtre, il montre combien ils s'accordent peu entre-eux : & les combat les uns par les autres. Il s'attache en particulier à réfuter Ariſtote, comme le plus dangereux : & à montrer l'inutilité de la phyſique, & de toute la philoſophie : que les Chrétiens ont rejettée, non par ignorance, mais par un mépris bien fondé. Voilà le deſſein des quinze livres de la préparation évangelique.

Lib. XV.

V. Démonſtration evangelique.

La démonſtration contient principalement la controverſe contre les Juifs : pour montrer que nous avons eû raiſon de ne pas ſuivre leur maniére de vivre, quoy que nous ayions embraſſé la doctrine des Hébreux. Cet ouvrage étoit diviſé en vingt livres, dont il ne nous reſte que la moitié : les dix derniers ſont perdus. Il montre dans le premier, que la loy Moſaïque ne convenoit qu'à un peuple particulier, habitant une certaine terre, obligé de ſacrifier en un ſeul temple : ce que toutes les nations ne pourroient executer, quand elles voudroient. Cependant, par les propres livres des Juifs, toutes les nations ſont appellées à une nouvelle alliance ; & c'eſt l'évangile qui n'enſeigne que la loy naturelle obſervée avant Moïſe ; & qui méne la loy écrite à ſa perfection. Là il diſtingue deux ſortes de Chrétiens ; les uns plus parfaits, qui renoncent au mariage, aux enfans, à la poſſeſſion des biens temporels, à la compagnie des hommes : pour ſe conſacrer entierement à Dieu, & lui offrir continuellement pour tous les autres les ſacrifices de leurs priéres & de toutes ſortes de vertus : les autres qui demeurent

Lib. I. *n.* 8.

dans la vie commune, dans le mariage, le ſoin des enfans & d'une famille ; portant les armes, labourant, trafiquant, faiſant toutes les fonctions de la vie civile : mais ſans negliger la piété : ayant des temps reglés pour s'y exercer & pour s'en inſtruire. On void icy manifeſtement la vie aſcétique & monaſtique, uſitée dés lors & préferée à la vie commune.

Euſébe montre enſuite que nous ne ſommes point étrangers aux promeſſes de Dieu : par les proféties de la vocation des gentils répanduës dans tous les livres ſacrés. Cette vocation de toutes les nations à la connoiſſance du vray Dieu eſt une des marques de la venuë du Meſſie : une autre marque eſt la réprobation des Juifs, à la reſerve d'un petit nombre ; & tout cela eſt prédit dans leurs écritures. Il fait voir combien J. C. eſt au deſſus de Moïſe ; & il s'attache à prouver ſa divinité, contre ceux qui ne croyent pas aux ſaintes écritures. La pureté de ſa morale & ſes miracles prouvent qu'il n'eſt ni un impoſteur, ni un pur homme. On ne peut révoquer en doute qu'il ait fait des miracles, ſi l'on conſidere la ſimplicité de ſes diſciples, leur bonne foy, leur déſintereſſement, leur perſéverance juſques à la mort : l'impoſſibilité, qu'ils ayent conceu le deſſein de tromper le monde, ni qu'ils y ayent réüſſi. On ne peut attribuer à la magie les miracles de J. C. ſi l'on en conſidere l'effet, qui n'eſt que d'établir la vertu & la pieté : les oracles mêmes des faux dieux, raportés par Porphyre, le reconoiſſoient pour un ſaint perſonage, dont l'ame étoit heureuſe dans

Lib. II. p. 91. n. 3. 4. &c.

p. 134.

le ciel. On void icy le discours peut-estre le plus fort qui soit dans les anciens, touchant le témoignage des apôtres, & les preuves sensibles de la divinité de J. C.

Lib. IV. L'auteur entre plus avant dans nôtre doctrine, & traite théologiquement de la nature du verbe: montrant qu'il est avant toutes les créatures, fils unique de Dieu & infiniment au dessus de tous les esprits créés, dont il explique aussi la nature. Il expose nôtre créance touchant son incarnation: ensuite il commence à prouver toute cette doctrine *Lib.* V. *c.* 1. par les prophéties: aprés avoir montré combien elles sont au dessus des oracles des démons; & combien les prophétes du vray Dieu sont différens des devins du paganisme. Il entre dans le détail des révelations sur la préexistence du verbe divin, sur *Lib.* VI. VII. son incarnation, en général & en particulier. Sur le temps de sa venuë: où il explique les semaines VIII. de Daniel selon Africain, les commençant à la IX. vingtiéme année d'Artaxerxe. Sur toutes les circonstances de sa naissance, de sa vie mortelle & de X. sa passion; finissant avec l'explication du pseaume vingt-uniéme. C'est tout ce que nous avons: les dix derniers livres expliquoient aparemment le reste, c'est à dire les prophéties touchant la sepulture de J.C, sa résurrection, son ascension, l'établissement de son église & son dernier avénement. Tel est ce grand ouvrage d'Eusébe, le plus ample que nous ayons, pour la défense de la réligion Chrétiene, contre les payens & contre les Juifs.

VI. S. Antoine. Les savans soûtenoient ainsi la réligion par leur

doctrine & leur éloquence : mais il y avoit des ſaints ignorans, qui la ſoûtenoient encore mieux par leurs vertus & leurs miracles. Aprés le voyage que S. Antoine fit à Aléxandrie pendant la perſécution, étant retourné à ſon monaſtere, il demeura quelque temps enfermé ; ſans vouloir ouvrir à ceux qui le venoient importuner, pour eſtre guéris de leurs maux. Mais ils ne laiſſoient pas d'eſtre délivrés, en ſe tenant aſſis hors du monaſtere & priant avec foy. Enfin pour conſerver la retraite & fuir la vanité, il réſolut d'aller à la haute Thebaïde, où il étoit inconnu. Ainſi ayant pris du pain de ſes diſciples, il s'aſſit ſur le bord du Nil, pour voir s'il paſſeroit un bateau dans lequel il puſt monter. Etant dans cette penſée, il entendit d'en haut une voix, qui lui diſoit : Antoine où vas tu ? quel eſt ton deſſein ? Lui ſans ſe troubler, parce qu'il étoit accoûtumé à entendre ſouvent de ſemblables voix, répondit : Ces peuples ne me laiſſent point en repos, & me demandent ce qui eſt au deſſus de mes forces. La voix lui dit : Quand tu iras en Thebaïde & dans les lieux où il n'y a que des troupeaux, tu verras redoubler tes peines : mais ſi tu veux eſtre véritablement en repos, vas dans le fonds du deſert. Et qui m'enſeignera le chemin, dit-il ? Auſſi-tôt la voix lui montra des Sarraſins qui alloient de ce côté là : il ſe joignit à eux & les pria qu'il puſt aller en leur compagnie dans le déſert : ce qu'ils lui accordérent volontiers. On appelloit deſlors Sarraſins certains Arabes, qui erroient dans ces deſerts des deux côtés de la mer rouge.

ſur la montagne.

Sup. liv. IX. n 37. Vita S. Ant. c. 16. p. 479.

S. Antoine ayant marché avec eux trois jours & trois nuits, arriva à une montagne tres-haute, ſous laquelle couloit une eau douce, claire & fraîche : autour étoit une plaine & quelques palmiers négligés. Il s'affectiona à ce lieu là ; & ayant pris du pain de ceux qui l'avoient conduit, il y demeura ſeul, le regardant comme ſa maiſon. Les Sarraſins y repaſſoient exprés & lui aportoient volontiers du pain, il recevoit auſſi quelque petit ſoulagement des palmiers. Cette montagne eſt à une journée de la mer rouge, & on la nomme Colzim ou le mont S. Antoine. Les freres ayant découvert le lieu de ſa retraite, eurent ſoin de lui envoyer du pain. Mais voulant leur épargner un ſi grand travail, il les pria de lui aporter un hoyau avec une cognée & un peu de bled : puis ayant conſidéré la terre d'autour la montagne, il en laboura un petit endroit le mieux arroſé & y ſema. Ainſi il recüeilloit tous les ans de quoy faire ſon pain, & avoit la joye de n'eſtre à charge à perſone. Mais voyant que quelques perſones le venoient chercher, il cultiva auſſi quelques herbes, pour leur donner un petit rafraîchiſſement aprés ce pénible voyage. Les freres qui le ſervoient le priérent de trouver bon, qu'ils lui aportaſſent tous les mois des olives, des légumes & de l'huile ; car il étoit déja vieux, & en 315. il eut ſoixante-cinq ans. Il faiſoit des corbeilles, qu'il donnoit à ceux qui le venoient voir : au lieu de ce qu'ils lui aportoient. Ceux-cy entendoient ſouvent un grand tumulte de voix & comme un bruit d'armes, & voyoient la nuit la montagne pleine

Vanſleb. relat. d'Eg. p. 300.

Chap. 17.

pleine de beſtes farouches, tandis qu'il étoit en priere. Car il ſoûtint dans ce deſert de terribles tentations.

Etant prié par les freres de deſcendre de la mon- c. 18.
tagne pour les aller voir ; il partit avec eux faiſant porter ſur un chameau du pain & de l'eau. Car tout le deſert eſt ſec, & il n'y a de bonne eau que dans cette montagne ſeule où étoit ſon monaſtére. L'eau leur manqua dans le chemin par une chaleur tres-violente ; & aprés en avoir cherché de tous côtés ne pouvant plus marcher, ils étoient couchés par terre ſans eſperance : laiſſant aller le chameau à l'avanture. Le S. vieillard pénétré de douleur de les voir en ce péril, s'écarta un peu en ſoupirant, & ſe mit en priére à genoux les mains étenduës. Auſſi-tôt le Seigneur fit ſortir de l'eau de l'endroit où il s'étoit mis en priére : ils beurent tous & reprirent haleine, remplirent leurs outres, chercherent le chameau & le trouverent attaché à une pierre où ſa corde s'étoit accrochée par hazard : ainſi ils achevérent heureuſement leur voyage. S. Antoine étant arrivé aux monaſtéres de Piſper, il y fut receû comme un pere ; & ſentit une grande joye de voir la ferveur des moines, & ſa ſœur qui avoit vieilly dans la virginité, qui conduiſoit d'autres vierges. Aprés quelques jours il retourna à la mon- c. 19.
tagne : où pluſieurs continuoient de l'aller trouver, pour recevoir ſes inſtructions ou la guériſon de leurs maladies.

Entre autres avis importans, il conſeilloit cette pratique pour éviter le peché. Que chacun de nous,

disoit-il, marque & écrive ses actions & les mouvemens de son ame, comme si nous devions nous en rendre compte les uns aux autres. Assurés-vous que la honte d'estre connus nous fera cesser de pécher, & d'avoir aucune mauvaise pensée : nôtre écriture nous tiendra lieu des yeux de nos fréres. Il compatissoit aux affligés, & prioit avec eux : mais comme il ne tiroit point de gloire d'estre souvent éxaucé, aussi ne murmuroit-il point quand il ne l'étoit pas. Il rendoit toûjours graces à Dieu, & exhortoit les malades à prendre patience, & à reconoitre que la guérison ne dépendoit ni de lui ni d'aucun homme : mais de Dieu seul, qui la donne
c. 20. quand & comme il lui plaist. Un officier du palais nommé Fronton ne pût estre guéri en sa présence, mais en arrivant en Egypte, comme il lui avoit prédit : & une fille de Busiris fut guérie, sans qu'il soufrît méme qu'on l'amenast devant lui. Elle demeura hors de la montagne chés le confesseur Paphnuce, où ses parens l'avoient conduite. S. Antoine étant un jour assis sur la montagne appella deux moines qui s'y rencontrérent, & leur dit : Prenés une cruche d'eau & courés sur le chemin de l'Egypte : de deux freres qui venoient, l'un vient de mourir, l'autre va expirer, si vous ne vous pressés, car je l'ay connu dans l'oraison. Les moines trouvérent l'un mort, qu'ils enterrérent, l'autre couché par terre prest à rendre l'ame. Ils le firent revenir & l'amenérent au S. Vieillard : c'étoit à une
c. 21. 22. journée de chemin. Il eut plusieurs autres révélations de choses éloignées & cachées, particulierement de l'état de l'ame aprés cette vie.

C'étoit malgré lui qu'il les racontoit : mais ſes c. 23.
diſciples le voyant long-temps en priére puis étonné en lui-même, lui demandoient & le preſſoient tellement, qu'il étoit forcé de parler : comme un pere qui ne pouvoit rien cacher à ſes enfans, & qui croyoit que ces conoiſſances leur ſeroient utiles, pour conoître le fruit de leurs exercices. Il étoit tres-patient & tres-humble. Car avec toute ſa réputation il ne laiſſoit pas d'honorer extraordinairement l'ordre eccléſiaſtique, & de ceder à tous les clercs. Il s'inclinoit devant les évêques & les preſtres ; & ſi quelque diacre le venoit trouver pour profiter de ſes inſtructions, il lui diſoit ce qui lui étoit utile : mais il lui cédoit l'honeur de la priére. Loin d'avoir honte d'apprendre, il écoutoit tout le monde, & ſi quelqu'un diſoit quelque choſe d'utile, il avoüoit qu'il en avoit profité. Son viſage avoit une grace extraordinaire, en ſorte que ſans l'avoir jamais veu, on n'avoit point de peine à le reconoître entre pluſieurs autres moines. Il attiroit les regards, non qu'il fût d'une taille avantageuſe, mais parce que la pureté & la tranquillité de ſon ame paroiſſoit toûjours ſur ſon viſage, par une ſainte joye, ſans aucun trouble de paſſion. Trois moines avoient accoûtumé de l'aller voir une fois l'an : deux lui propoſoient des queſtions, le troiſiéme ne diſoit jamais mot. S. Antoine lui en demanda la raiſon, craignant que ce ne fuſt par crainte. Il répondit : Mon pere, il me ſuffit de vous voir. *Cotelet. Monum. To. 1. p. 349.*

VII. S. Ammon de Nitrie. *Vitæ Patr.*

Dans une autre partie de l'Egypte vivoit un autre ſolitaire nommé Ammon, plûtoſt ami que

Lib. II. c. 30. disciple de S. Antoine. C'étoit dans le désert de Nitrie. Ammon nâquit en Egypte d'une famille noble & riche : à l'âge de vingt-deux ans ses parens l'obligérent à se marier : mais il persuada à sa femme de garder la continence, & ils vécurent ainsi dix-huit ans ensemble. Ensuite il se retira au mont de Nitrie, où il devint supérieur de plusieurs moines & fit plusieurs miracles. Un jour voulant passer avec Théodore son disciple un fleuve nommé Lycus qui étoit débordé, il pria Théodore de s'écarter, afin qu'ils ne se vissent point nuds en nageant : puis il demeura pensif ayant honte de se voir nud lui-même, & se trouva tout d'un coup transporté de l'autre côté du fleuve. Théodore voyant qu'il étoit passé le premier sans estre moüillé, lui demanda comment cela s'étoit fait, & le pressa tant qu'il lui avoüa le miracle : lui ayant fait promettre de ne le dire à persone qu'aprés sa mort. Il alloit souvent trouver S. Antoine : & dans une visite que S. Antoine lui rendit, ils marquerent ensemble la place d'un nouveau monastére, en y plantant une croix, à la distance de douze milles ou quatre lieuës, que S. Antoine jugea suffisante. La femme de S. Ammon fut aussi de son côté la mere de plusieurs vierges : & il la visitoit deux fois l'an. Il mourut âgé de soixante deux ans, & S. Antoine, quoi qu'éloigné de treize journées de chemin, conut le moment de sa mort en voyant son ame monter au ciel.

Vita S. Ant. p. 420. D.

Coteler. Monum to. 1. p 352.

VIII. Commencemens de S. Pacome.

V. Gr. ap. Boll.

Dans la haute Thébaïde vivoit S. Pacome, le premier dont nous ayions une regle, & qui ait donné la forme entiere à la vie cénobitique. Il étoit né dans la

Thébaïde de parens infidelles : mais dés l'enfance il marqua ſon oppoſition à l'idolatrie. Ayant goûté du vin offert aux idoles, il le rejetta à l'heure méme. Une autre fois ſes parens le menérent pour ſacrifier à une idole ſur le bord du Nil, & le ſacrificateur ne vit point l'effet accoûtumé de ſes cerémonies profanes. Il en demeura ſurpris : mais le demon lui fit conoître, que l'enfant Pacome étoit cauſe de ſon ſilence, & s'écria : Que vient faire icy cet ennemy des dieux ? haſtés-vous de le chaſſer. Ses parens le firent inſtruire ſoigneuſement dans les lettres Egyptienes. Et dés ſa premiere jeuneſſe il cheriſſoit la chaſteté, & s'exerçoit à l'abſtinence. A l'âge de vingt ans il fut enrôllé pour ſervir dans la guerre de Conſtantin contre Maxence. On l'embarqua ſur un vaiſſeau avec pluſieurs autres ; & le ſoir ils arrivérent dans une ville, dont les habitans touchés de compaſſion pour ces jeunes gens, que l'on menoit à la guerre contre leur gré, leur donnérent tous les ſecours néceſſaires. Pacome demanda qui étoient ces gens ſi charitables. On lui répondit que c'étoient des Chrétiens. Il demanda ce que vouloit dire ce nom. On lui dit que c'étoit une eſpece de gens qui croyoient en J. C. fils unique de Dieu, & s'efforçoient de faire du bien à tout le monde : eſperant d'en eſtre récompenſés dans une autre vie. Pacome touché de ce diſcours, leva les mains au ciel, & dit : Dieu tout-puiſſant qui avés créé le ciel & la terre, ſi vous me tirés de cette affliction & me faites conoître la maniére parfaite de vous ſervir, je m'y attacheray tout le reſte de ma vie. Il conti-

An. 313. nua ſon voyage ; & lors qu'il ſe ſentoit flatté par les plaiſirs des ſens, il repouſſoit les tentations, par le ſouvenir de ſa promeſſe.

La guerre finie, Pacome eut ſon congé & retourna en Thébaïde : il alla à l'égliſe d'un bourg nommé Chinoboſque où il fut fait catécumene, & peu de temps aprés baptiſé. Enſuite ayant apris qu'un vieillard nommé Palemon ſervoit Dieu dans le fonds du déſert ; il alla le trouver à l'heure même & frappa à la porte de ſa cellule. Le vieillard l'entr'ouvrit un peu, & lui dit d'un ton ſevere : Que demandés-vous ? Pacome dit : Dieu m'a envoyé vers vous pour eſtre ſolitaire. Palemon répondit : vous ne le pouvés eſtre icy. La vie monaſtique n'eſt pas une choſe facile : pluſieurs ſont venus icy dégoûtés du monde & n'ont pas perſéveré. Comme Pacome inſiſtoit, Palemon ajoûta : Je vous ay déja dit que vous ne pouvés eſtre receû dans ce monaſtere, allés dans un autre, & quand vous y aurés pratiqué la pénitence quelque temps, je pourray vous recevoir. Mais conſiderés, mon fils, que je ne mange que du pain & du ſel, je n'uſe jamais d'huile, je ne boi point de vin : je veille la moitié de la nuit & je l'employe à pſalmodier ou à mediter l'écriture ſainte, quelquefois je paſſe la nuit entiere ſans dormir. Ces paroles faiſoient trembler Pacome, & toutefois il s'engagea à tout, avec tant de foy, que Palemon lui ouvrit ſa porte & lui donna l'habit monaſtique. On void icy l'antiquité de ces pratiques : car la converſion de S. Pacome ne peut guere eſtre ar-
An. 313. rivée plus tard que l'an 313.

Il demeura donc avec S. Palemon travaillant à filer du poil & en faire des ſacs ; pour avoir dequoy nourrir les pauvres. Un jour de pâque Palemon dit à Pacome d'aprêter à manger pour la ſolemnité de la feſte. Pacome méla un peu d'huile au ſel qu'ils avoient accoûtumé de prendre avec les herbes ſauvages : mais Palemon l'ayant veu, ſe frapa le front, & dit avec larmes : Mon Seigneur a été crucifié & je mangeray de l'huile ! & ne pût jamais s'y reſoudre. Quelquefois il mangeoit ſans boire, quelquefois il beuvoit ſans manger. Et comme on l'exhortoit à prendre quelque ſoulagement à cauſe de ſes infirmités, il alléguoit l'exemple des martyrs qui avoient tant ſoufert pour J. C. & en effet il avoit veu les perſécutions. Saint Pacome s'étant avancé aſſés loin dans un canton nommé Tabenne, comme il étoit en priére, il entendit une voix qui lui dit : Demeure icy Pacome & y fais un monaſtere, car pluſieurs viendront te trouver pour leur ſalut, & tu les conduiras ſuivant la regle que je te donneray. Auſſi-tôt un ange lui apparut, & lui donna une table où étoit écrite cette regle, qui y fut obſervée depuis. Il raconta cette révelation à S. Palemon, le priant de paſſer à ce lieu. Ils y bâtirent une petite cellule, & s'y établirent. S. Palemon mourut quelque temps aprés dans une heureuſe vieilleſſe. Enſuite Jean frere de S. Pacome & ſon aîné vint le chercher, & demeura avec lui, pratiquant les mêmes exercices. Ils donnoient aux pauvres ce qui leur reſtoit de leur travail, ſans rien réſerver pour le lendemain. Ils ne changeoient d'habits que par la né-

ceſſité extrême de les laver, & S. Pacome portoit toûjours un cilice. Il paſſa quinze ans ſans ſe coucher, ne ſe repoſant qu'aſſis au milieu de ſa cellule, ſans même s'appuyer contre la muraille. Il prioit d'ordinaire debout les mains étenduës en croix, & paſſoit quelquefois les nuits en cette poſture. Jean étant mort, Pacome demeura ſeul quelque temps, & ſoufrit quantité de tentations & d'illuſions du demon. Cependant il bâtiſſoit un monaſtére aſſés ſpacieux pour recevoir une grande multitude, ſuivant la promeſſe qu'il avoit receüe du ciel. Il fut quelquefois conſolé par les viſites d'un moine nommé Apollon, qui mourut chés lui dans une heureuſe vieilleſſe & fut enſevely de ſes mains. Souvent Pacome marchoit ſur les ſerpens & les ſcorpions ſans en ſoufrir de mal : ſouvent quand il vouloit paſſer le fleuve il ſe faiſoit porter par des crocodiles. Telle étoit dés lors la vie monaſtique en Egypte, où il y avoit pluſieurs monaſtéres en differentes ſolitudes.

IX. Commencemens de S. Hilarion. *Hier. vita Hilar.*

D'un autre côté S. Hilarion l'établit en Paleſtine. Il étoit né dans un bourg nommé Thabathe à cinq milles de Gaze, au midy. Ses parens étoient idolâtres, & l'envoyerent dés ſa premiere jeuneſſe à Alexandrie, pour étudier la grammaire. Il fit du progrés dans les lettres & dans la vertu : & croyant en J. C. il préferoit aux ſpectacles profanes les aſſemblées eccléſiaſtiques. Ayant oüy parler de S. Antoine, dont le nom étoit célébre en Egypte, il l'alla voir au déſert : & auſſi-tôt il changea d'habit & demeura auprés de lui environ deux mois, obſervant

vant ſa maniere de vivre ; ſon aſſiduité à l'oraiſon, ſon humilité à recevoir les freres, ſa ſeverité à les reprendre, ſa vigueur à les exhorter, ſa perſéverance dans les auſterités. Mais ne pouvant ſoufrir la multitude de ceux qui venoient pour eſtre guéris ou délivrés des demons, & voulant commencer comme S. Antoine par une entiere ſolitude : il retourna en ſon païs, avec quelques moines. Il trouva ſon pere & ſa mere morts, il donna une partie de ſon bien à ſes freres, & le reſte aux pauvres, ſans ſe rien reſerver. Il n'avoit encore que quinze ans, & c'eſtoit environ l'an 307. Il ſe retira dans un déſert à ſept milles de Majuma : ſes parens & ſes amis l'avertirent que ce lieu étoit décrié par les meurtres & les brigandages : mais il ne craignoit que la mort eternelle. On admiroit ſon courage dans un âge ſi tendre & un corps naturellement délicat. Dés le commencement de ſa retraite, des voleurs le vinrent chercher & lui demanderent ce qu'il feroit s'il lui venoit des voleurs ? Il répondit : Quand on n'a rien on ne les craint point. Mais dirent-ils, on te peut tuer. Il eſt vray, répondit-il, mais c'eſt pour cela que je ne crains point les voleurs, parce que je ſuis preſt de mourir. Il ſoufrit dans ce déſert de grandes tentations des demons, & commença à y eſtre connu par ſes miracles au bout de vingt-deux ans, c'eſt à dire, lors qu'il en avoit trente-ſept, & vers l'an 329.

Il étoit vêtu d'un ſac, d'une tunique de peau que S. Antoine lui avoit donnée, & d'un manteau de païſan ; & demeuroit dans cette vaſte ſolitude

entre la mer & un marais, changeant ſouvent de place à cauſe des voleurs, & ne mangeant que quinze figues, aprés le ſoleil couché. Sentant des tentations de volupté il diminuoit cette nourriture, paſſoit quelquefois trois ou quatre jours ſans manger; & labouroit la terre : outre les corbeilles de jonc qu'il faiſoit à l'imitation des moines d'Egypte, pour gagner ſa nourriture. Par ces travaux il réduiſit ſon corps à n'avoir que la peau & les os. Sa couche n'étoit qu'une natte de jonc étenduë ſur la terre : & ſa cellule ſi petite, qu'elle paroiſſoit plûtôt un tombeau qu'une maiſon. Il ne coupoit ſes cheveux qu'à pâque, & ne lavoit jamais ſon ſac, diſant, qu'il étoit ſuperflu de chercher de la propreté dans un cilice : il ne quittoit ſa tunique que quand elle étoit tout à fait uſée. De temps en temps il changea ſa nourriture, mais pendant plus de trente ans ce fut ſix onces de pain d'orge avec des herbes un peu cuites, & ſur la fin un breuvage de farine & d'herbes pilées du poids de cinq onces. Avec cela il vécut quatre-vingt ans, & mourut vers l'an 372.

X. Troubles des Donatiſtes. *ap Euſ. x. hiſt. c. 6.*

L'empereur Conſtantin avoit donné ordre à Anulin proconſul d'Afrique, & à Patrice vicaire du préfet du prétoire de s'informer de ceux qui troubloient la paix de l'égliſe catholique, & qui s'efforçoient de corrompre le peuple par leurs erreurs : c'étoient les Donatiſtes; & écrivant à Cecilien évêque de Carthage, à la fin de la lettre que j'ay déja raportée, il lui marquoit de s'adreſſer aux mêmes juges pour avoir juſtice de ces inſenſés. En exécution de cét ordre Anulin les exhorta à la paix : mais

Sup. n. 2.

ap Aug. ep. 88.

peu de jours aprés, quelques-uns du parti contraire à Cecilien, ayant aſſemblé du peuple avec eux, vinrent préſenter au proconſul un paquet cacheté & un memoire ouvert ; le priant inſtamment de les envoyer à la Cour. Le paquet portoit pour titre : Memoire de l'égliſe catholique touchant les crimes de Cecilien, preſenté par le party de Majorin. Le memoire ouvert & attaché à ce paquet contenoit ces mots : Nous vous prions Conſtantin tres-puiſſant empereur, vous qui eſtes d'une race juſte, dont le pere a été le ſeul entre les empereurs qui n'a point exercé la perſécution : que puis que la Gaule eſt exempte de ce crime, vous nous faſſiés donner, des juges de Gaule, pour les différens que nous avons en Afrique avec les autres évêques. Donné par Lucien, Digne, Naſſutius, Capiton, Fidentius & les autres évêques du parti de Majorin. *ap. Op. lib. 3*

L'empereur ayant receu ces mémoires avec la relation d'Anulin, lui écrivit d'envoyer Cecilien & ſes adverſaires, chacun avec dix clercs de ſon parti pour ſe trouver à Rome dans le ſecond d'Octobre, & y eſtre jugés par des évêques. Anulin exécuta cet ordre, & en rendit compte à l'empereur qui écrivit auſſi au pape Miltiade & aux évêques de Gaule & d'Italie, pour s'aſſembler à Rome le même jour : & leur envoya tous les mémoires & les papiers qu'Anulin lui avoit envoyés ſur ce ſujet. La lettre au pape eſt auſſi adreſſée à Marc, que l'on croit eſtre celui qui fut pape aprés S. Silveſtre. L'empereur y dit : J'ay jugé à propos que Cecilien aille à Rome avec dix évêques de ceux qui l'acu- *ap. Aug coll. c 318. brev. d 3 c. 12.* *ap. Euſ. 1. hiſt. c. 5.*

An 313. ſent, & dix autres qu'il croira néceſſaires pour ſa cauſe : afin qu'en préſence de vous, de Reticius, de Materne & de Marin vos collégues, à qui j'ay donné ordre de ſe rendre en diligence à Rome pour ce ſujet : il puiſſe eſtre entendu comme vous ſavés qu'il convient à la tres-ſainte loi. Reticius & les deux autres étoient les évêques de Gaule.

XI. Concile de Rome. *Optat. lib. 1. coll. 3. Carth. Aug. ep. 172.*

An. 313. Cecilien avec les dix évêques Catholiques & les dix de l'autre parti, qui avoient à leur teſte Donat des Caſes-noires, ſe trouverent à Rome au jour nommé, & le Concile s'aſſembla dans le palais de l'imperatrice Fauſta nommé la maiſon de Lateran, ce même jour ſecond d'Octobre 313. qui étoit un vendredy. Le pape Miltiade préſidoit : enſuite étoient aſſis les trois évêques Gaulois, Reticius d'Auſtun, Materne de Cologne, Marin d'Arles : puis quinze évêques Italiens Merocles de Milan, Stemnius de Rimini, Felix de Florence, Gaudence de Piſe, Proterius de Capoüe, Théophile de Bénévent, Savin de Terracine, Second de Preneſte, Maxime d'Oſtie, & quelques autres, faiſant en tout dix-neuf évêques le pape compris. L'ordre de cette ſéance eſt remarquable : particuliérement en ce que les trois évêques Gaulois y tiennent le premier rang : & qu'entre les Italiens les évêques d'Oſtie & de Preneſte, quoy que ſuffragans du pape n'ont point de rang particulier. On travailla trois jours durant avec des Notaires qui rédigeoient en même temps les actes, c'eſt à dire le procés verbal. Le premier jour les juges s'informerent, qui étoient les accuſateurs & les témoins contre Cecilien. Les évêques du parti de

Majorin préſenterent un mémoire d'accuſations donné contre lui par ceux de leur parti : & ſous ce pretexte ils prétendirent, que tout le peuple de Carthage l'avoit accuſé. Mais les juges n'eurent point d'égard à ce mémoire : parce qu'il ne contenoit que des cris confus d'une multitude, ſans accuſateur certain. Ils demandoient des témoins & des perſones qui vouluſſent ſoûtenir l'accuſation en leur nom : mais ceux que Donat & les autres évêques du parti de Majorin produiſirent comme accuſateurs & comme témoins, déclarerent qu'ils n'avoient rien à dire contre Cecilien. An. 313.

Enſuite Cecilien accuſa Donat d'avoir commencé le ſchiſme à Carthage du vivant de Menſurius : d'avoir rebaptiſé : d'avoir impoſé de nouveau les mains à des évêques tombés dans la perſécution. Enfin, dit-il, Donat & ſes collégues ont ſouſtrait les accuſateurs & les témoins, qu'eux-mêmes avoient amenés d'Afrique contre moy : tant leur calomnie étoit évidente. Donat confeſſa qu'il avoit rebaptiſé & impoſé les mains aux évêques tombés : & promit de repréſenter les perſones néceſſaires à cette cauſe, qu'on l'accuſoit d'avoir ſouſtraites. Mais aprés l'avoir promis deux fois, il ſe retira & n'oſa plus lui-même ſe preſenter au concile : craignant que les crimes qu'il avoit confeſſés ne le fiſſent condamner preſent, lui qui étoit venu de ſi loin, pour faire condamner Cecilien. Le ſecond jour quelques-uns donnerent un libelle de dénonciation contre Cecilien. On examina les perſones qui l'avoient donné & les chefs d'accuſation qu'il contenoit : mais il ne ſe trouva rien de prouvé. An. 313.

An 313. Le troiſiéme jour on examina le concile tenu à Carthage par ſoixante-dix évêques qui avoient condamné Cecilien & ſes ordinateurs. C'étoit le grand fort de ſes adverſaires : ils faiſoient ſonner bien haut ce grand nombre d'évêques, & qu'étant tous du païs, ils avoient jugé avec grande conoiſſance de cauſe. Mais Miltiade & les autres évêques du concile de Rome n'eurent aucun égard au concile de Carthage, parce que Cecilien y avoit été condamné abſent & ſans eſtre entendu. Or il rendoit de bonnes raiſons pour ne s'y eſtre pas preſenté. Il ſavoit que ces évêques avoient été appellés à Carthage par ſes adverſaires qu'ils logeoient chés eux, & concertoient tout avec eux. Il ſavoit les menaces de Purpurius évêque de Limate dont la violence étoit connuë. Les évêques du concile de Rome jugerent donc que tout ce qui avoit été traité en
An. 313. ce concile de Carthage étoit encore en ſon entier, ſavoir : ſi Felix d'Aptonge étoit traditeur, ou quelque autre de ceux qui avoient ordonné Cecilien. Mais ils trouverent cette queſtion difficile & inutile. Elle étoit difficile, parce qu'il y avoit des témoins à interroger, des actes à examiner : & que Cecilien accuſoit ſes accuſateurs du même crime, d'avoir livré les ſaintes écritures : à cauſe du con-
Sup. Liv. IX. n. 13. cile de Cirthe où ils l'avoient confeſſé. D'ailleurs il étoit inutile d'examiner ſi Felix étoit traditeur : puiſque quand il l'eût été, il ne s'enſuivoit pas que l'ordination de Cecilien fût nulle : car la maxime étoit conſtante, qu'un évêque tant qu'il eſt en place, ſans eſtre condamné ni dépoſé par un jugement

eccléſiaſtique, peut legitimement faire des ordinations & toutes les autres fonctions epiſcopales.

Les évêques du concile de Rome, crûrent donc ne devoir point toucher à cette queſtion : de peur d'exciter de nouveaux troubles dans l'égliſe d'Afrique, au lieu de la pacifier. Ils déclarerent Cecilien innocent & aprouverent ſon ordination : mais ils ne ſéparerent pas de leur communion les évêques qui avoient condamné Cecilien, ni ceux qui avoient été envoyés pour l'accuſer. Donat des Caſes-noires fut le ſeul qu'ils condamnerent : comme auteur de tout le mal, & convaincû de grands crimes, par ſa propre confeſſion. On laiſſa le choix aux autres, de demeurer dans leurs ſiéges, quoi qu'ordonnés par Majorin hors de l'égliſe : à la charge de renoncer au ſchiſme. Enſorte que dans tous les lieux où il ſe trouveroit deux évêques, l'un ordoné par Cecilien, l'autre par Majorin, on conſerveroit celui qui ſeroit ordoné le premier ; & on pourvoiroit l'autre d'une autre égliſe. *Aug. ep. 50.*

Voila le jugement du concile de Rome, où l'on void une diſcrétion ſinguliere, & un exemple remarquable de diſpenſe contre la rigueur des regles, pour le bien de la paix. En ce concile chaque évêque dit ſon avis, ſelon la coûtume, & le pape Miltiade conclut l'action, diſant le ſien en ces termes : Puis qu'il eſt conſtant que Cecilien n'a point été accuſé, par ceux qui étoient venus avec Donat, comme ils l'avoient promis ; & qu'il n'a été convaincû par Donat ſur aucun chef : je ſuis d'avis qu'il ſoit conſervé en tous ſes droits, dans la communion

An. 313. eccléſiaſtique. Nous n'avons pas le reſte de la ſentence ſur les autres chefs. Le pape & les autres évêques rendirent compte à l'empereur Conſtantin de ce jugement, lui envoyant les actes du concile : & lui manderent, que les accuſateurs de Cecilien étoient auſſi-tôt retournés en Afrique. Le pape Miltiade ou Melchiade mourut trois mois aprés, le dixiéme de Janvier l'an 314. ayant tenu le S. Siége deux ans & demi, & Silveſtre lui ſucceda le trente-uniéme du même mois de Janvier.

Conſt. ep. ad Eluſ.

Chr. Damaſ.

Pagi an. 313. n. 13.

An. 314.

Optat. lib. 1.

Donat des Caſes-noires demanda qu'il lui fuſt permis de retourner en Afrique, à la charge de ne point aller à Carthage. Un nommé Philumene, qui ſollicitoit l'empereur pour lui, demanda auſſi que pour le bien de la paix, Cecilien fût retenu à Breſſe en Italie : ce qui fut fait. Cependant on envoya en Afrique deux évêques Eunomius & Olympius, qui demeurerent quarante jours à Carthage, pour déclarer où étoit l'égliſe catholique : mais le parti de Donat vouloit l'empêcher, & tous les jours il y avoit du tumulte. Enfin Eunomius & Olympius prononcerent, que l'égliſe catholique étoit celle qui étoit répanduë par tout le monde : & que le jugement donné à Rome par les dix-neuf évêques ne pouvoit eſtre infirmé. Ainſi ils communiquerent avec le clergé de Cecilien, & s'en revinrent, aprés avoir dreſſé des actes de toute leur procédure ; cependant Donat vint à Carthage contre ſa parole : ce que Cecilien ayant apris, il revint auſſi en diligence à ſon troupeau. Ainſi la diviſion recommença entre les deux partis.

Les

An. 314.

Les Donatiſtes revinrent à l'empereur, ſoûtenant toûjours que Cecilien étoit indigne des fonctions du ſacerdoce. Il leur répréſenta que la cauſe avoit été terminée à Rome, par des juges irréprochables : mais ils crioient, qu'elle n'avoit pas été entenduë toute entiere : & que des évêques en petit nombre s'étoient enfermés en un lieu, & avoient jugé ce qu'ils avoient voulu avec précipitation. Le prétexte de dire que la cauſe n'avoit pas été oüie toute entiere, étoit l'affaire de Felix d'Aptonge, que le concile de Rome n'avoit pas voulu examiner. *Conſtant. epiſt. ad Elaſ. & ad Chriſt.*

XII. Juſtification de Felix d'Aptonge.

Pour y ſatisfaire, Conſtantin écrivit à Verus ou Verin vicaire du préfet du prétoire en Afrique, pour en prendre conoiſſance. Verin étant malade, Elien proconſul d'Afrique exécuta l'ordre, & interrogea tous ceux, qui pouvoient avoir conoiſſance du fait en queſtion : ſavoir ſi Felix évêque d'Aptonge avoit livré les ſaintes écritures, pendant la perſécution. Il fit venir Claude Saturien, qui avoit été curateur de la république d'Aptonge, l'année de la perſécution, c'eſt à dire en 303. Alfius Cecilien, qui avoit été magiſtrat, c'eſt à dire duumvir la même année : Callidius Gratien, qui étoit curateur cette année 314. Superius ſoldat ſtationaire : Ingentius greffier acuſé d'avoir falſifié une lettre d'Alfius Cecilien à Felix : Solon ſerviteur public, & quelques autres. Le proconſul Elien les interrogea le quinziéme des calendes de Mars, ſous le conſulat de Voluſien & d'Annien, c'eſt à dire le quinziéme de Février 314. Nous avons une grande partie de ſon procés verbal, où aprés la lecture de quelques actes, un officier *Aug. poſt coll. c. 33.* *Miſcell. Baluz. to. 2.*

An. 314. du proconſul nommé Ageſilas, du nombre apparemment de ceux que l'on nommoit excepteurs, parle ainſi :

Il y a d'autres lettres néceſſaires en cette affaire, il importe de les lire. Le proconſul Elien dit : Lis en préſence de Cecilien, afin qu'il reconoiſſe s'il les a dictées. Ageſilas leut un acte fait à Carthage en ces termes : En jugement devant Aurelius Didymus Speretius ſacrificateur de Jupiter & duumvir de Carthage : Maxime dit : Je parle au nom des anciens du peuple Chrétien de la loi catholique ; c'étoit toutefois les Donatiſtes. Il continüe : Il faudra pourſuivre devant les empereurs contre Cecilien & Felix, qui veulent uſurper le gouvernement de la religion. On cherche les preuves de leurs crimes. Car la perſécution étant ordonnée contre les Chrétiens : c'eſt à dire qu'ils ſacrifiaſſent, ou qu'ils donnaſſent à brûler toutes les écritures qu'ils avoient: Alfius Cecilien que vous voyez preſent étoit alors magiſtrat. Sa charge l'obligeoit d'exécuter l'ordre du proconſul, pour contraindre tout le monde à ſacrifier & à livrer les écritures. Vous voyés qu'il eſt vieux & qu'il ne peut aller à la cour ; je vous prie qu'il déclare devant vous s'il a écrit des lettres de la convention qu'il avoit faite ſur ce ſujet, & ſi le contenu de ſes lettres eſt véritable : afin que l'on en puiſſe découvrir la verité devant l'empereur. Comme Cecilien étoit preſent, le duumvir Speretius lui dit ; Avés-vous oüi cette réquiſition ?

Alfius Cecilien dit : J'étois allé à Zama pour acheter des lignes avec Saturnin. Quand nous y fûmes

arrivés, les Chrétiens mêmes envoyerent vers moi au prétoire, pour me dire : Avés-vous receu l'ordre de l'empereur ? Non dis-je, mais j'en ay déja veu des copies : & à Zama & à Furnes j'ay veu abatre des égliſes & brûler des écritures. Donnés donc les écritures ſi vous en avés, pour obeïr à l'ordre de l'empereur. Alors ils envoyerent à la maiſon de l'évêque Felix, pour en tirer les écritures & les brûler. Galatius vint avec nous, au lieu où ils avoient accoûtumé de celebrer leurs prieres. Nous en emportâmes la chaire, des lettres miſſives & les portes, & tout fut brûlé ſuivant l'ordre de l'empereur. Et comme nous eûmes envoyé à la maiſon de l'évêque Felix, les officiers publics nous raporterent qu'il étoit abſent. Il eſt vray que depuis, Ingentius ſcribe d'Augentius avec qui j'ay exercé l'edilité m'étant venu trouver, j'ay dicté à Augentius une lettre pour le même évêque Felix. An. 314.

Maxime dit : Que la lettre lui ſoit repreſentée, afin qu'il la reconoiſſe. Cecilien répondit : C'eſt la même. Maxime dit : Puis qu'il a reconnu ſa lettre, je vay la lire, & je prie qu'elle ſoit inſerée dans les actes tout au long. Il leut ainſi : Cecilien, à ſon pere Felix, ſalut. Ingentius étant venu trouver mon collégue Augentius ſon ami, pour lui demander ſi dans l'année de mon duumvirat on a brûlé quelques écritures de vôtre loi, ſuivant l'ordonnance de l'empereur : j'ay dit que je ne ſay autre choſe, ſinon que Galatius un des vôtres, a tiré publiquement de l'égliſe des lettres miſſives. Je ſouhaite, mon cher pere, que vous ſoyés long-temps en bonne ſanté.

An. 314. C'étoit la fin de la lettre : mais on y avoit ajoûté ce qui ſuit, faiſant toûjours parler Cecilien à Felix : Vous me dites : Prenés la clef & emportés les livres que vous trouverés ſur la chaire & ſur la pierre, c'eſt à dire apparemment ſur l'autel : mais prenés garde que les officiers n'emportent l'huile & le bled. Je vous dis : Ne ſavés-vous pas que l'on abat la maiſon où on trouve des écritures ? vous me dites : Que ferons-nous donc ? Je vous dis : Que quelqu'un de vous les porte dans la place, où vous faites vos prieres : j'y viendray avec les officiers & les emporteray. Nous y vînmes en effet, nous emportâmes tout, ſuivant la convention, & nous les brulâmes, ſuivant l'ordre de l'empereur. Par cette lettre de Cecilien, les Donatiſtes prétendoient prouver que Felix évêque d'Apronge étoit traditeur. Maxime l'ayant leuë, dit : Puis que la lettre a été leuë, & qu'il reconoît l'avoir envoyée ; je demande acte de ce qu'il a dit : Speretius duumvir dit : Ce que vous avés dit eſt écrit.

Aprés la lecture de cet acte, fait à Carthage devant Speretius, Ageſilas dit devant le proconſul Elien : Cecilien vient de reconoître ſa lettre, & dit que ce que l'on a leu à la fin eſt faux : Cecilien dit : Seigneur j'ay dicté juſques à ces mots : Je ſouhaite, mon cher pere, que vous ſoyés en bonne ſanté. C'étoit en effet la concluſion ordinaire des lettres. Apronien qui parloit pour les catholiques, dit : C'eſt ainſi que ceux qui n'ont pas voulu s'unir à l'égliſe catholique, ont toûjours agi par des fauſſetés & des impietés, en intimidant, en joüant la

comedie. Pendant que Paulin étoit vicaire d'Afrique, on ſuborna un particulier, qui faiſoit le courrier, & venoit aux catholiques pour les épouvanter: la fourbe fut découverte : on vouloit impoſer au ſaint évêque Felix, d'avoir livré & brûlé les écritures. Ingentius auſſi ne cherchant qu'à nuire au S. évêque Cecilien, a été apoſté, pour venir avec des lettres pretenduës de l'évêque Felix au duumvir Cecilien, feignant d'eſtre envoyé vers lui par Felix: Je diray les propres mots qu'il a employés pour cette fiction. Le proconſul dit : Dis-les. An. 314.

Apronien dit : Il a fait dire à Felix : Dites à mon ami Cecilien : J'ay receu onze volumes des livres divins de grand prix, & parce qu'à preſent on me les veut faire rendre : dites que vous les avés brûlés pendant que vous étiés en charge. C'eſt donc ſur quoy il faut interroger Ingentius : comment le tout a été forgé & machiné, & comment il a voulu circonvenir le magiſtrat & le faire mentir : pour donner atteinte à la réputation de Felix, & par conſequent à l'honneur de Cecilien & à ſon ordination. Qu'il diſe qui l'a envoyé : car il eſt comme un député de nos adverſaires, par la Mauritanie & la Numidie.

Comme Ingentius étoit preſent, le proconſul Elien lui dit : Par l'ordre de qui t'es-tu chargé de faire ce qu'on te reproche ? Où ? dit Ingentius. Le proconſul dit : Puis que tu fais ſemblant de ne pas entendre ce qu'on te demande, je le diray plus clairement. Qui t'a envoyé au magiſtrat Cecilien ? Ingentius dit : Perſone ne m'y a envoyé. Le pro-

An. 314. conſul dit : Comment donc y es-tu venu ? Ingentius dit : On traitoit l'affaire de Maur évêque d'Utique qui avoit acheté l'épiſcopat. Felix évêque d'Aptonge vint à la ville, & dit : Que perſone ne communique avec lui, parce qu'il a fait une fauſſeté. Je lui dis : Ni avec lui ni avec toi, qui es un traditeur. Car j'étois fâché de l'affaire de Maur, qui étoit mon hoſte, & avec qui j'avois communiqué en païs étranger, quand je fuyois la perſécution. Depuis je menay avec moy trois anciens dans le païs de Felix : afin qu'ils viſſent s'il étoit veritablement traditeur ou non. Apronien dit : Ce n'eſt pas ainſi qu'il eſt venu vers Cecilien pour s'informer de lui. Le proconſul dit à Cecilien : Comment Ingentius eſt-il venu vers vous ? Cecilien répondit : Il vint chés moi. Je diſnois avec mes ouvriers. Il s'arreſta à la porte, en diſant : Où eſt Cecilien ? Je répondis : Il eſt icy. Qu'y a-t'il ? tout va-t'il bien ? Oüy, dit-il. Je lui dis : Voulés-vous diſner avec nous. Il dit : Je vai revenir. Il revient ſeul & commence à me dire : Je ſuis chargé de m'informer, ſi on a brûlé des écritures l'année de vôtre duumvirat. Je lui dis : Tu m'incomodes, tu es un eſpion, retire toi. Il revint avec mon collegue, avec qui j'ay été édile, c'étoit Augentius ; qui me dit : Felix nôtre évêque a envoyé cet homme, afin que vous lui écriviés. C'eſt qu'il a receu des livres de prix qu'il voudroit ne pas rendre. Ecrivés lui qu'ils ont été brûlés l'année de vôtre duumvirat : Je lui dis : Eſt-ce là la bonne foy des Chrétiens ?

XIII. Ingentius

Ingentius ſe ſentant alors preſſé, dit au procon-

ſul : Seigneur qu'Augentius vienne auſſi. J'ay mon honeur à garder : & nous avons ſes lettres. Le proconſul dit à Ingentius : Tu es convaincu d'ailleurs. Puis il dit à ſes officiers : Qu'on l'attache : & enſuite : Qu'on le ſuſpende. C'étoit pour lui donner la queſtion. Puis il dit à Cecilien : Comment Ingentius eſt-il venu vers vous ? Cecilien répondit : Il me dit : Nôtre évêque Felix m'a envoyé icy, afin que vous lui écriviés. Il y a, dit-il, un certain miſerable qui a chés moi des livres tres-pretieux, & que je ne veux pas rendre. Ecrivés-moi qu'ils ont été brûlés, afin que je les garde. Je dis alors : Eſt-ce là la bonne foi d'un Chrétien ? & je commençay à le reprendre. Mon collegue me dit : Ecrivés à nôtre évêque Felix. Je dictay donc la lettre, & il paroiſt juſques où je l'ay dictée. Il ſemble que Cecilien ne ſavoit pas écrire. *An 314.* convaincu de faux,

Le proconſul dit : Ecoutés ſans crainte la lecture de vôtre lettre. Ageſilas la leut, comme elle eſt cy-deſſus inſerée dans l'acte de Speretius duumvir de Carthage. Quand il eut leu ces mots : Je ſouhaite, mon cher pere, que vous ſoyés en bonne ſanté : le proconſul dit à Cecilien : Vous avés dicté juſques-là ? Oüy répondit-il, le reſte eſt faux. Ageſilas continua de lire le reſte, comme il eſt cy-deſſus : & Cecilien dit encore : Cela eſt faux, ma lettre ne va que juſques à ces mots : Je ſouhaite, mon cher pere, que vous ſoyés en bonne ſanté. Le proconſul dit : Qui croyés-vous qui a ajoûté à vôtre lettre ? Cecilien dit : C'eſt Ingentius. Le proconſul dit : Vôtre declaration eſt dans les actes.

An. 314. Puis il dit à Ingentius : Tu vas eſtre tourmenté : ne ments pas. Ingentius dit : J'ay failli, c'eſt moy qui ay ajoûté à cette lettre, étant fâché à cauſe de Maur mon ami. Le proconſul dit : Les empereurs Conſtantin le grand & Licinius ont la bonté de favoriſer les Chrétiens : mais ce n'eſt pas pour corrompre la diſcipline ; c'eſt au contraire, afin que cette religion ſoit obſervée. Ne te flattes donc pas pour me dire que tu es décurion, & que tu ne dois pas eſtre mis à la queſtion : tu y ſeras mis, pour t'empêcher de mentir, ce qui ne convient point aux Chrétiens comme l'on ſait. Dis donc tout ſimplement, pour éviter les tourmens. Ingentius dit : Je l'ay déja confeſſé ſans torture. Alors Apronien dit au proconſul : Ayés la bonté de lui demander par quelle autorité, par quel artifice, avec quelle fureur il a parcouru toute la Mauritanie, & même la Numidie ? Comment il a excité ſedition dans l'égliſe catholique ? Le proconſul dit à Ingentius : As-tu été en Numidie ? Il répondit : Non, Seigneur : qu'on le prouve. Le proconſul ajoûta : Ni en Mauritanie ? Ingentius répondit : J'y ay été pour trafiquer. Apronien dit : Il ment en cela même, Seigneur ; en diſant qu'il a été en Mauritanie, ſans aller en Numidie : car ce n'eſt que par la Numidie que l'on va en Mauritanie. Le proconſul dit à Ingentius : De quelle condition es-tu ? Ingentius répondit : Je ſuis décurion de Zique. Le proconſul dit aux officiers : Deſcendés-le. Puis il dit à Cecilien, pour l'éprouver : Ce que vous avés dit eſt faux. Cecilien répondit : Non, Seigneur. Faites venir celui qui a écrit la lettre,

lettre, c'eſt ſon ami : il dira juſques où je l'ay dictée. *An. 314.*
Le proconſul dit : Qui eſt celui que vous voulés qui vienne ? Cecilien dit : C'eſt Augentius avec qui j'ay été édile, c'eſt lui qui a écrit la lettre : il n'y a que lui par qui je puiſſe prouver juſques où je l'ay dictée : Il le peut dire. Le proconſul dit : Il eſt donc conſtant que la lettre eſt fauſſe ? Cecilien répondit : Oüy Seigneur, je ne ments point : ſur ma vie. Le proconſul dit : Puis que vous avés été duumvir en vôtre ville, il faut ajoûter foi à vos paroles. Apronien dit : Cela ne leur eſt pas nouveau : ils ont ajoûté aux actes ce qu'ils ont voulu : ils en font meſtier.

Le proconſul dit : La declaration de Cecilien qui dit que les actes ont été falſifiés, & que l'on a beaucoup ajoûté à ſa lettre, fait voir manifeſtement à quel deſſein Ingentius l'a fait : qu'il ſoit donc mis en priſon : car il faut l'interroger plus rigoureuſement. Quant au S. évêque Felix, il eſt manifeſte qu'il eſt innocent d'avoir brûlé les écritures divines : puis que perſone n'a pû prouver, qu'il les ait ſeulement livrées. Car il paroiſt par tous les interrogatoires, qu'il n'y a point eû d'écritures divines trouvées gâtées ni brûlées : Que le S. évêque Felix n'a point été preſent, n'a rien fait faire de ſemblable, & n'en a pas même eû conoiſſance. Ageſilas dit : Qu'ordone vôtre grandeur de ceux qui ſont venus pour l'inſtruire ? Le proconſul Elien dit : Qu'ils retournent chés eux. Il envoya à l'empereur une relation de tout ce qu'il avoit fait en cette cauſe, avec les actes : & Conſtantin écrivit enſuite à Probien *Aug. coll. d. 3. c. 559.*

An. 314. proconsul d'Afrique successeur d'Elien, de lui envoyer à sa cour Ingentius le faussaire sous bonne garde, pour fermer la bouche aux accusateurs de l'évêque Cecilien.

Epist. Constant. ad Prob.

XIV. Concile d'Arles.

Cependant fatigué par les plaintes des Donatistes, qui disoient toûjours que le concile de Rome n'avoit pas été assés nombreux : & voulant leur ôter tout pretexte de tumulte, il resolut de faire assembler un plus grand concile, & dans les Gaules comme ils desiroient : c'est à dire, en la ville d'Arles. Il écrivit donc à Ablavius ou Elafius vicaire d'Afrique qui étoit Chrétien : lui ordonant de faire venir Cecilien, quelques personnes qu'il choisiroit, & d'autres évêques de toutes les provinces d'Afrique : savoir de la proconsulaire, de la Byzacene, de celle de Tripoli, des Numidies & des Mauritanies, avec ceux que chacun choisiroit : quelques-uns aussi du parti contraire à Cecilien ; & de donner à chacun de ces évêques des lettres pour faire le voyage aux dépens du public : les faisant venir par terre autant qu'il se pouvoit, c'est à dire par la Mauritanie & l'Espagne. L'empereur écrivit aussi aux évêques ; & nous avons la lettre adressée à Chrestus évêque de Syracuse en Sicile, qui porte : Comme nous avons ordonné à plusieurs évêques de divers lieux de s'assembler en la ville d'Arles dans le premier d'Aoust, nous avons aussi jugé à propos de vous écrire : afin que vous preniés une voiture publique, par l'ordre de Latronien correcteur de Sicile ; avec deux personnes du second ordre à vôtre choix, & trois valets pour vous servir pendant le chemin : & que vous

Epist. ad Ablav.

Euf. x hist. c 5.

vous trouviés au même lieu dans le jour marqué. *An. 314.* On exprimoit dans ces lettres le nombre des perſones, parce qne durant le voyage on leur fourniſſoit aux dépens du public la voiture, le logement & la nourriture. Chreſtus au lieu de deux preſtres, ne mena avec lui qu'un diacre nommé Florus. Par cette lettre on peut juger de celles qui furent écrites aux autres évêques : car c'étoit apparemment une lettre circulaire, où l'on ne changeoit que les noms des évêques & des gouverneurs. On croit que le pape étoit invité à ce concile, puis qu'il y envoya ſes legats. *Subſcr. Conc. Areh.* *Valeſ. de ſchiſm. c. 9.*

Les évêques s'aſſemblerent donc en la ville d'Arles au jour nommé, le premier d'Aouſt de cette année 314. Le nombre des Gaulois étoit le plus grand : on en void ſeize dans les ſouſcriptions, entre leſquels ſont les trois qui avoient aſſiſté au concile de Rome. Il y eut au moins trente-trois évêques à ce concile, & quelques abſens y envoyerent des preſtres à leur place. Pluſieurs égliſes de Gaule y ſont marquées: entre autres Arles, Marſeille, Vienne, Lion, Auſtun, Reims, Tréves, Cologne, Roüen & Bourdeaux. Dans la grande Bretagne, Yorc & Londres. Il y a quelques Italiens, pluſieurs Eſpagnols & pluſieurs Africains. Marin évêque d'Arles étoit accompagné d'un preſtre & de quatre diacres : les legats que le pape S. Silveſtre avoit envoyés de Rome étoient deux preſtres, Claudien & Vitus & deux diacres, Eugene & Cyriaque.

On examina d'abord la cauſe de Cecilien évêque de Carthage. Les Donatiſtes avançoient con-

An. 314. tre lui deux chefs d'accuſation : l'un perſonel, qu'étant encore diacre pendant la perſécution, il étoit allé, par ordre de l'évêque Menſurius, à la porte de la priſon, avec des foüets & une troupe de gens armés ; pour empêcher de porter de la nourriture aux martyrs qui y étoient enfermés. L'autre chef d'accuſation, étoit que les évêques ordinateurs de Cecilien avoient livré les écritures, entre autres Felix d'Aptonge. Les évêques du concile d'Arles, non plus que ceux du concile de Rome, ne trouverent aucune preuve de ces accuſations : ainſi Cecilien fut encore abſous, & ſes accuſateurs condamnés. Mais avant de ſe ſéparer, les évêques du concile d'Arles firent des canons de diſcipline, qu'ils adreſſerent au pape S. Silveſtre avec une lettre ſynodale.

Aug. brev. coll. 3.

Acta SS. Dativi &c.

Epiſt. ſynod.

Elle porte en teſte les noms de trente-trois évêques, dont Marin évêque d'Arles eſt le premier ; ce qui fait croire qu'il préſidoit à ce concile. Les évêques diſent, qu'ils y ont été amenés par la volonté de l'empereur ; & aprés avoir marqué qu'ils ont condamné les Donatiſtes, ils ajoûtent : Pleuſt à Dieu, nôtre cher frere, que vous euſſiés aſſiſté à ce grand ſpectacle, leur condamnation en eût été plus ſevere, & nôtre joye plus grande : mais vous ne pouvés quitter ces lieux où les apôtres préſident, & où leur ſang rend continuellement gloire à Dieu. Nous n'avons pas crû toutefois devoir ſeulement traiter du ſujet pour lequel nous étions aſſemblés : nous avons fait divers reglemens, en préſence du S. Eſprit & de ſes anges, & ſuivant ſes mouvemens,

Et nous avons crû que ſelon l'ancien uſage, c'étoit à vous principalement à les notifier aux autres : puis que vous avés la plus grande part dans le gouvernement de l'égliſe. Les reglemens de ce Concile ſont compris en vingt-deux canons. *An. 314.*

XV. Canons du concile d'Arles.

Le premier porte, que la pâque ſera obſervée par tout le monde en même jour, & que le pape en écrira des lettres à tous, ſuivant la coutume. Ce reglement étoit neceſſaire à cauſe de ceux qui la celebroient encore le quatorziéme de la lune : & les évêques regardoient comme un grand mal la moindre diviſion dans la celebration du myſtere, qui eſt le fondement de nôtre ſalut. Il eſt dit que tous les miniſtres de l'égliſe demeureront dans les lieux où ils auront été ordonnés : & que s'ils les abandonnent pour aller ailleurs, ils ſeront dépoſés. Les clercs uſuriers ſeront excommuniés, ſuivant la loi de Dieu. Il eſt défendu aux diacres d'offrir, comme ils faiſoient en pluſieurs lieux. Les diacres de la ville épiſcopale ne doivent rien s'attribuer de ce qui apartient aux preſtres, ni le faire ſans leur participation. Quand un évêque étranger vient en une ville, on doit lui donner place pour offrir le S. ſacrifice. Aucun évêque ne doit s'attribuer d'ordoner tout ſeul des évéques : il doit en prendre avec lui ſept autres, ou trois tout au moins. Ceux qui ont été excommuniés ne peuvent rentrer dans la communion, qu'au même lieu où ils en ont été privés; afin qu'aucun évêque ne ſoit foulé par ſon confrere.

Sup. liv. 111. n. 43. Liv. IV. n. 43.

Can. 2.

c. 11.

c. 12.

c. 15.

c. 18.

c. 19.

c. 20.

c. 16.

c. 17.

Ceux qui quittent les armes pendant la paix de

c. 3. v. Auteſt.

An. 314. l'égliſe ſeront retranchés de la communion. Sous les empereurs Chrétiens, les fidelles n'avoient plus de raiſon de craindre la profeſſion des armes, comme ils faiſoient auparavant, à cauſe du peril de l'idolatrie. Les fidelles qui conduiſent des chariots dans le cirque, & les gens de theatre tant qu'ils demeurent dans ces profeſſions, ſeront ſeparés de la communion. On void les raiſons de ces canons dans le traité de Tertullien des ſpectacles, où il montre qu'ils étoient tous fondés ſur l'idolatrie, & propres à corrompre les mœurs. Les gouverneurs de province qui ſont parvenus à ces charges étant fidelles, doivent prendre comme les autres des lettres de communion de leur évêque : & l'évêque du lieu où ils exercent leur charge doit avoir ſoin d'eux, & peut les excommunier, s'ils font quelque choſe contre la diſcipline. Il en eſt de même de tous ceux qui ont des charges publiques. Les Chrétiens paſſant d'une province à l'autre, prenoient des lettres de leur évêque, pour montrer qu'ils étoient dans la communion de l'égliſe : & les Romains avoient pour maxime de ne point donner les charges aux naturels du païs. Parce qu'en Afrique la coutume de rebaptiſer duroit encore : il eſt ordonné, que ſi quelque heretique vient à l'égliſe, on lui demande le ſymbole. Si l'on trouve qu'il ait été baptiſé au nom du Pere, du Fils & du S. Eſprit, on lui impoſera ſeulement les mains, afin qu'il reçoive le S. Eſprit : s'il ne répond pas ſuivant la foi de la trinité ; qu'on le baptiſe. Comme le prétexte du ſchiſme des Donatiſtes étoit d'accuſer les catholi-

c. 4.

c. 5.

Sup. liv. v. n. 21.

c. 7.

V. Aubeſpine.

Cod. ut nulli patr. lib. 1. tit. 41.

c. 8.

ques de ſoufrir les traditeurs : le concile ordone *An. 314.*
que ceux qui ſeront coupables d'avoir livré les écritures ou les vaſes ſacrés, ou déferé leurs freres, *c. 13.*
ſoient dépoſés de l'ordre du clergé : pourveu qu'ils en ſoient convaincus par des actes publics, non par de ſimples paroles. Que s'ils ont ordonné quelqu'un qui ſoit aprouvé d'ailleurs, que cette ordination ne lui nuiſe point. Cecy ſe raporte manifeſtement à Cecilien. Le concile ajoûte : Et parce que pluſieurs reſiſtent à la regle de l'égliſe, & pretendent eſtre admis à accuſer avec des témoins corrompus par argent ; qu'ils ne ſoient point receus, ſinon à prouver par actes publics, comme il a été dit. Cela regarde les calomnies des Donatiſtes. Et encore : Ceux *c. 14.*
qui accuſent leurs freres à faux, ne recevront la communion qu'à la mort.

Ceux qui aprés avoir apoſtaſié ne ſe repréſentent point à l'égliſe, pas même pour demander la *V. Conc. Elibr.*
pénitence : & qui demandent la communion étant *c. 45.*
malades : on la leur doit refuſer : ſi ce n'eſt qu'il revienent en ſanté, & faſſent des fruits dignes de pénitence. On ne ſe fioit pas alors à ces converſions *Cypr. epiſt. ad Anton.*
excitées par la ſeule crainte de la mort. Les filles Chrétienes qui épouſent des payens, ſeront quelque *c. 11.*
temps ſéparées de la communion. Les maris Chrétiens & jeunes qui ſurprenent leurs femmes en adultére, & à qui par conſequent il eſt défendu de ſe remarier : ſeront exhortés, autant qu'il ſera poſſible, de ne point prendre d'autres femmes du vivant des leurs, quoy qu'adulteres. On ne parle icy que d'exhortation : parce que les loix civiles permet-

An. 314. toient de se remarier aprés le divorce : & quoy que l'église ne les suivît pas, en ce qui étoit contraire à l'évangile : elle usoit de condescendance, pour ne les pas contredire ouvertement. Voila les canons du concile d'Arles.

XVI. Concile d'Ancyre.

Euſ. x. c.

On raporte au même temps le concile d'Ancyre & le concile de Néocesarée, celebres par leurs canons : & il est certain que les conciles furent fréquens dans ces commencemens de la liberté de l'église. Ancyre étoit métropole de la Galatie, & Marcel en étoit alors évêque : on en marque dix-sept qui assisterent avec lui à ce concile : entre autres, Vital d'Antioche, Agricola de Cesarée en Palestine, successeur du martyr Agapius, & prédecesseur d'Eusébe l'historien : Leonce de Cesarée en Cappadoce : Longin de Néocesarée dans le Pont, Narcisse de Neroniade en Cilicie : Loup de Tarse, Pierre d'Icone en Lycaonie, Basile d'Amasée sur l'Helles-pont, depuis martyr, Eustolius de Nicomédie successeur du martyr Anthime. Ce concile fit vingt-cinq canons, dont les premiers regardent ceux qui étoient tombés dans la persécution, qui ne venoit que de finir en Orient.

Subscript. conc. Ancyr.

Sup. n. 3.

Can. 1.

Les prestres qui avoient sacrifié aux idoles, & qui étoient revenus au combat de bonne foi & sans artifice : on leur conserve l'honeur & le droit d'estre assis dans l'église auprés de l'évêque : mais on leur défend d'offrir, de prêcher, ni de faire aucune fonction sacerdotale. On ordonne le même pour les

p. 2. diacres : mais on permet aux évêques d'ajoûter ou diminuer, selon la ferveur de la pénitence. Les paroles

roles dont uſe le concile pour diſtinguer les fonctions des preſtres & des diacres ſont remarquables. A l'égard des preſtres il dit, offrir & prêcher, ou faire l'homelie : à l'égard des diacres, il dit, préſenter l'offrande & annoncer: parce qu'ils faiſoient dans l'égliſe, ce que faiſoient les crieurs publics dans les aſſemblées profanes. Ceux qui ont fui, & ont été pris ou trahis par leurs domeſtiques : qui ont perdu leurs biens, ſoufert les tourmens ou la priſon : à qui l'on a mis par force de l'encens dans les mains, ou des viandes immolées dans la bouche ; tandis qu'ils crioient qu'ils étoient Chrétiens, & qui ont depuis témoigné leur douleur par leur habit & leur maniere de vivre : ceux-là étant exempts de peché ne doivent point eſtre privés de la communion : & ſi quelques-uns les en ont privés par ignorance ou par trop d'exactitude ; qu'ils ſoient receus ſans délai. Cecy eſt égal pour les clercs & pour les laïques. Même les laïques qui ſe trouvent dans ce cas, pourront eſtre promûs aux ordres, ſi leur vie précedente eſt ſans reproche : on pourra auſſi admettre aux ordres les catécumenes qui ont ſacrifié avant leur baptême. c. 12.

Ceux qui aprés avoir ſacrifié par force, ont encore participé au feſtin des idoles : s'ils y ont été en habit de feſte & témoignant de la joye : ils ſeront pendant un an auditeurs, proſternés pendant trois ans, deux ans participant ſeulement aux prieres, & enſuite ils ſeront receus à la communion parfaite. Mais s'ils ont aſſiſté à ce feſtin en habit de deüil : & quoy qu'ils ayent mangé, n'ont fait que pleurer pendant tout le repas : c. 4. c. 5.

aprés qu'ils auront été trois ans proſternés, ils ſeront admis aux prieres ſans offrir. Que s'ils n'ont point mangé, ils ne ſeront proſternés que deux ans: demeureront un an ſans offrir, & au bout des trois ans auront la communion parfaite. Mais les évêques auront le pouvoir d'allonger ou d'abreger ce temps, & d'uſer d'indulgence ſelon la maniere dont les penitens ſe conduiront : pendant le temps de leur penitence devant & aprés. Ceux qui ont ſacri-
c. 6. fié cedant à la ſimple menace du ſupplice, de la perte de leurs biens ou de l'exil ; & qui n'ayant point fait de penitence juſques à preſent, viennent à l'occaſion du concile, témoignant vouloir ſe convertir : on les recevra auditeurs juſques au grand jour de pâque : enſuite ils ſeront trois ans proſternés, aprés deux ans ils communiqueront ſans offrir, & toute leur penitence ſera de ſix ans. Ceux qui auront été receus à penitence avant ce concile, leurs ſix années courront déſlors. Ceux qui ſeront en peril de mort, ſeront receus ſuivant la regle.
c. 7. Ceux qui à une feſte profane ont mangé dans le lieu deſtiné aux payens, mais des viandes qu'ils y avoient eux-mêmes aportées : ſeront receus aprés avoir été
c. 8. proſternés deux ans. Ceux qui ont ſacrifié par force deux & trois fois, ſeront quatre ans proſternés, deux ans ſans offrir, & on les recevra le ſeptiéme.
c. 9. Ceux qui non ſeulement ont apoſtaſié, mais y ont contraint les freres, ou ont été cauſe de les y contraindre : ſeront trois ans auditeurs, ſix ans proſternés, un an ſans offrir, dix ans en tout en penitence.

Les autres canons du concile d'Ancyre ſont ſur d'autres points de diſcipline. Les diacres qui à leur ordination ont proteſté qu'ils pretendoient ſe marier : s'ils l'ont fait enſuite, demeureront dans le miniſtére, puiſque l'évêque le leur a permis. S'ils n'ont rien dit dans leur ordination & ſe marient enſuite : ils ſeront privés du miniſtére. Encore aujourd'huy parmi nous les clercs ne font que tacitement le vœu de continence, en ne répondant rien à la déclaration que l'évêque leur en fait au ſousdiaconat. Il n'eſt pas permis aux chorévêques d'ordonner des preſtres ou des diacres : ni aux preſtres de la ville de rien faire en chaque dioceſe, ſans la permiſſion par écrit de l'évêque. Les chorévêques n'étoient comme l'on croit que des preſtres à qui l'évêque donnoit preſque toute ſon autorité pour la campagne. Les preſtres ou les diacres qui s'abſtienent de manger de la chair, ſeront obligés au moins d'en goûter, & de ne pas refuſer les herbes cuites avec de la graiſſe : ſous peine d'eſtre dépoſés. C'eſt à cauſe des heretiques, qui par ſuperſtition s'abſtenoient de la chair comme mauvaiſe. Si les preſtres pendant la vacance du ſiege ont vendu des biens de l'égliſe, elle y doit rentrer : mais c'eſt à l'évêque à juger s'il lui eſt plus avantageux de recevoir le prix, ou les fonds alienés. Ceux qui étant ordonnés évêques n'auront pas été receus par le peuple, auquel ils étoient deſtinés ; & qui voudroient s'emparer d'un autre dioceſe, & y exciter des ſéditions contre l'évêque établi : ſeront ſéparés de la communion. S'ils veulent conſerver leur ſéance entre les

c. 10.

c. 13. ex edit. Dionyſ. & Iſid.

c. 14.

c. 15.

c. 18.

preſtres où ils étoient auparavant, on leur laiſſera cet honneur : mais s'ils y excitent des ſéditions contre les évêques ; ils ſeront privés même de l'honneur de la preſtriſe & excommuniés.

c. 11. Les filles qui auront été enlevées aprés les fiançailles doivent eſtre renduës à leurs fiancés, quand même les raviſſeurs en auroient abuſé. Ceux qui
c. 19. manquent à la promeſſe de garder la virginité, ſeront traités comme ceux qui ſe remarient. Il eſt
c. 20. défendu aux vierges de loger avec des hommes, ſous le nom de ſœurs. Celui qui aura commis adultére ou ſoufert que ſa femme le commette : fera ſept ans
c. 16. de penitence. Ceux qui ont commis des pechés contre nature : ſi c'eſt avant l'âge de vingt ans, ſeront quinze ans proſternés, & cinq ans ſans offrir. S'ils ſont tombés dans les mêmes pechés aprés l'âge de vingt ans, & étant mariés : ils ſeront vingt-cinq ans proſternés, & cinq ans ſans offrir. S'ils ont peché aprés l'âge de vingt-cinq ans, étant mariés, ils n'auront la communion qu'à la fin de la vie.
c. 21. Les femmes qui pour faire périr le fruit de leur débauche ſe font avorter : ne doivent communier qu'à la fin de leur vie, ſuivant l'ancienne régle : mais nous avons crû plus humain de regler leur penitence à dix ans. On commençoit déslors à adoucir la rigueur de l'ancienne diſcipline. Ceux
c. 22. qui auront tué volontairement, demeureront proſternés, & ne recevront la communion qu'à la fin de
c. 23. leur vie. Les homicides involontaires doivent faire ſept ans de penitence, ſuivant l'ancienne regle, &
c. 24. cinq ſelon la nouvelle. Ceux qui ſuivent les ſuper-

ſtitions des payens & conſultent les devins, ou introduiſent des gens chés eux pour découvrir ou défaire des maléfices : ſeront cinq ans en penitence : trois ans proſternés, deux ans ſans offrir. Voilà les canons du concile d'Ancyre.

XVII. Concile de Néocesarée.

Le concile de Néocesarée doit avoir été tenu quelque temps aprés : une partie des mêmes évêques y aſſiſterent, & on void encore à leur teſte Vital d'Antioche, qui ſemble avoir préſidé à l'un & à l'autre concile. A celui-cy ſe trouverent Baſile d'Amaſée, Leonce de Céſarée en Cappadoce, Loup de Tarſe, Narciſſe de Neroniade, & Longin de Néocesarée dans le Pont où le concile ſe tenoit : Cette égliſe étoit déja illuſtre par S. Gregoire Thaumaturge qui l'avoit gouvernée cinquante ans auparavant. Nous avons les canons de ce concile au nombre de quinze.

Si un preſtre ſe marie, il ſera dépoſé : S'il commet une fornication ou un adultére, il ſera même mis en penitence. On ne peut ordonner un laïque, dont la femme ſera convaincuë d'adultére. Si elle le commet aprés l'ordination du mari & qu'il ne la quitte pas, il ſera privé de ſon miniſtére. Cecy ſe peut entendre des moindres clercs qui peuvent eſtre mariés. Si un preſtre confeſſe qu'il a commis un peché de la chair avant ſon ordination : il n'offrira plus, mais il gardera le reſte de ſes avantages, à cauſe de ſes autres bonnes qualités. S'il ne le confeſſe point & n'en eſt point convaincu, on laiſſe à ſa diſcrétion d'en uſer comme il voudra. Le diacre qui ſe trouve dans le même cas, ſera mis au rang

c. 12.

c. 8.

c. 9.

c. 10.

des miniſtres inférieurs. On ne doit point ordon-
c. 11. ner de preſtre avant trente ans, quelque digne qu'il
Luc. III. 23. ſoit : puiſque N. S. J. C. n'a commencé à enſeigner
c. 12. qu'à cet âge aprés ſon baptême. Celui qui a été baptiſé en maladie ne peut eſtre ordonné preſtre, parce qu'il ſemble n'avoir pas embraſſé la foi avec une liberté entiere : on pourra toutefois l'ordonner pour ſon merite, & pour la rareté des ſujets. Voilà
c. 13. des cauſes de diſpenſe. Les preſtres de la campagne ne peuvent offrir dans l'égliſe de la ville en preſence de l'évêque ou des preſtres de la ville, ni donner le pain ou le calice dans la priere : mais en leur ab-
c. 14. ſence, celui qui s'y trouvera ſeul le peut : les chorévêques offrent par preférence. Comme il n'y avoit qu'un ſacrifice, il étoit neceſſaire de regler celui qui devoit l'offrir, c'eſt à dire preſider à l'action : & la preférence des preſtres de la ville eſt remar-
c. 15. quable. Il ne doit y avoir que ſept diacres en cha-
Act. VI. que ville, quelque grande qu'elle ſoit, ſuivant la premiere inſtitution. On l'a toûjours gardée à Rome.
c. 6. On doit baptiſer une femme enceinte quand elle le deſire, & l'enfant ſera baptiſé ſeparement : car chacun répond pour ſoi dans le baptême. Peut-eſtre craignoit-on que l'enfant ne paruſt baptiſé deux
c. 5. fois. Si un catécumene peche, depuis qu'il eſt admis à prier à genoux dans l'égliſe ; qu'il ſoit remis au rang des ſimples auditeurs : s'il peche encore en cet état, qu'il ſoit chaſſé. On void icy deux ordres de catécumenes : dont les uns n'étoient admis qu'à écouter les lectures & les inſtructions, comme les payens : les autres plus avancés, étoient admis à prier avec

les fidelles, mais à genoux & avant le ſacrifice. Celui qui a deſiré une femme, ſans accomplir ſon mauvais deſir, paroiſt avoir été conſervé par la grace. C'eſt à dire que l'on n'impoſoit point de penitence canonique pour les pechés de ſimple penſée. Une femme qui a épouſé les deux freres ne recevra la communion qu'à la mort, encore à la charge, ſi elle revient en ſanté, de quitter ce mary & de faire penitence. Ceux qui ſe marioient pluſieurs fois étoient mis en penitence, pendant un certain temps : c'eſt pourquoy il étoit défendu aux preſtres d'aſſiſter aux feſtins des ſecondes noces, quoy qu'elles ſoient permiſes, on les regardoit comme une foibleſſe. Voilà les quinze canons du concile de Néocesarée.

c. 4.

c. 2.

c. 3.

c. 7.

XVIII. *Ap. l de Donatiſtes à l'empereur.*

Les peres du concile d'Arles écrivirent à l'empereur Conſtantin, pour lui rendre compte de ce qui s'y étoit paſſé : du jugement qu'ils avoient rendu, & de l'opiniâtreté de quelques-uns des Donatiſtes. Car il y en eut pluſieurs qui renoncerent au ſchiſme pour ſe réünir à Cecilien : mais quelques chicaneurs opiniâtres apellerent du jugement des évêques à l'empereur. Il en fut extrémement irrité, & envoya des tribuns & des ſoldats de ſon palais, pour amener à ſa cour ces ſéditieux : les menaçant de les maltraiter, s'ils ne ſe ſoûmettoient au plûtôt. Il écrivit auſſi au vicaire d'Afrique, d'envoyer à ſon palais ſous bonne garde tous ces rebelles. Cependant il écrivit aux évêques aſſemblés à Arles, d'avoir encore patience, & de laiſſer aux Schiſmatiques la liberté de prendre le bon party : mais s'ils

Aug. ep. 68. al.

Epiſt. Conſt. Celſo.

Epiſt. Conſt. ad epiſc. cathol.

les voyoient demeurer dans leur opiniâtreté, en ce cas de s'en retourner auſſi-tôt chacun chés eux. Cette conduite donna juſte ſujet de blâmer Conſtantin de trop d'indulgence, envers des méchans qui ne le meritoient pas, & qui n'en devenoient que plus inſolens.

Euſ. l. vita c. 45. 1Vo c 54.

Les Donatiſtes que Conſtantin avoit fait amener à ſa cour, loin d'eſtre punis, comme il les menaçoit de la temerité de leur apel : firent ſi bien par eux-mêmes & par leurs amis, qu'ils perſuaderent à l'empereur de les juger lui-même, aprés le jugement des évêques : quelque averſion qu'il euſt euë auparavant d'une telle entrepriſe contre l'autorité eccléſiaſtique. Mais il étoit ſi éloigné de le faire, comme ſuperieur des évêques, qu'il declare lui-même qu'il doit eſtre jugé par eux, & qu'il regarde leur jugement comme celui de Dieu même. Il le fit donc ſeulement pour ceder à l'importunité des Donatiſtes, pour leur fermer la bouche à jamais ; & pour n'omettre aucun moyen de pacifier l'égliſe. Joint qu'il n'en conoiſſoit pas encore bien les loix, n'étant ni baptiſé ni même catécumene. D'abord il avoit réſolu de faire venir d'Afrique Cecilien : enſuite il changea d'avis, & renvoya en Afrique les évêques Donatiſtes, afin que ſuivant leur deſir tout le differend qu'ils avoient avec Cecilien y fût examiné & decidé par les juges que l'empereur auroit choiſis. Peu de jours aprés il changea d'avis une ſeconde fois, & trouva plus à propos de faire venir d'Afrique Cecilien, afin de juger la cauſe lui-même en perſonne : craignant que les Donatiſtes opiniâtres, comme

Epiſt ad epiſc. cathol.

Aug. ep. 43. ad. Glor. &c.

comme ils étoient, ne ſe rendiſſent pas au jugement des autres. Il écrivit donc à Cecilien, qu'il ſe trouvaſt à Rome un certain jour : pour defendre ſa cauſe. Il donna ordre auſſi à ſes adverſaires de s'y rendre : leur promettant que s'ils pouvoient convaincre d'un ſeul crime Cecilien preſent, il le tiendroit convaincu de tous ceux qu'ils lui reprochoient. Cependant, afin d'avoir dequoy convaincre les Donatiſtes de leur calomnie ; il écrivit à Petrone Probien proconſul d'Afrique, d'envoyer à la cour Ingentius, qui étoit en priſon, pour avoir été convaincu de fauſſeté par Elien ſon predeceſſeur. C'étoit ſous le quatriéme conſulat de Conſtantin & de Licinius : c'eſt à dire l'an 315. *An. 315.* *An. 315.*

Cecilien ne s'étant pas trouvé à Rome au jour nommé, on ne ſait par quelle raiſon : ſes adverſaires en prirent avantage : & preſſerent l'empereur de le condamner par contumace, comme refuſant de ſe ſoumettre au jugement du prince. Mais Conſtantin donna un delai, & commanda aux parties de ſe trouver à Milan. Alors quelques Donatiſtes, le regardant comme prévenu contre-eux en faveur de Cecilien, ſe déroberent de la cour : & l'empereur s'en étant aperceu, donna des gardes aux autres & les fit conduire à Milan. Mais ceux qui s'étoient dérobés étant arrivés en Afrique, y excitérent de nouveaux troubles : & donnerent beaucoup d'affaires à Domitius Celſus vicaire d'Afrique, que l'empereur avoit chargé d'y pacifier les choſes. Leur chef étoit Menalius évêque en Numidie, qui autrefois étant appellé au concile de Cirthe, feignit d'a- *Aug. ep. 43. al. 162. ad Glorium &c.*

An. 315. voir mal aux yeux pour n'y point aller : craignant
Optat. lib. 1. d'eſtre convaincu d'avoir encenſé les idoles. Celſus envoya ſa relation à l'empereur, accuſant ce Menalius comme le principal auteur de la ſédition.
Ep. Conſtant. ad Celſ. L'empereur lui répondit : de laiſſer les ſéditieux, de diſſimuler pour lors leur inſolence ; & de mander à Cecilien & à ſes adverſaires, que lui-même Conſtantin viendroit en Afrique incontinent : qu'il prendroit conoiſſance de leur differend avec des juges choiſis, & puniroit tres-ſévérement les auteurs du trouble, quels qu'ils fuſſent.

XIX. Conſtantin condamne les Donatiſtes à Milan.

Celſus ayant receu cette réponſe, fit venir Cecilien & ſes adverſaires, & leur leut la lettre de l'empereur, ſuivant l'ordre qu'il en avoit receu. Alors Cecilien craignant l'indignation du prince qui paroiſſoit dans cette lettre : alla en diligence à la cour qu'il trouva à Milan ; & l'empereur ſachant ſon arrivée reſolut d'y terminer l'affaire. Il fit donc venir devant lui Cecilien & ſes accuſateurs dans ſon conſiſtoire : car c'eſt ainſi que l'on nommoit le conſeil où l'empereur traitoit les affaires les plus importantes, & où il jugeoit en perſone. Mais ce jugement fut rendu ſecretement avec les ſeuls perſones neceſſaires ; & cela pour le reſpect de la religion, afin que les payens ne connuſſent pas les differens des évêques. L'empereur écouta tout ce que les parties voulurent propoſer ; il examina tres-ſoigneuſement toute l'affaire, ayant tous les actes, tant eccleſiaſtiques que ſeculiers, car on lui avoit tout envoyé. Enfin il donna ſa ſentence, par laquelle il declare Cecilien innocent, & les évêques

Brev. coll. 3. *c.* 19.

Coll. 3 *c.*516.

Aug. ep. 162.

du party de Donat, calomniateurs. Il écrivit ce qu'il avoit fait en ce jugement à Eumalius vicaire d'Afrique, par une lettre du quatriéme des ides de Novembre, ſous le conſulat de Sabin & de Rufin, c'eſt à dire du dixiéme de Novembre 316. *An. 316.* *Aug. ad Donat. poſt coll.*

Les Donatiſtes ne ſe rendirent pas plus au jugement de l'empereur qu'à ceux des évêques. Ils ſe plaignirent qu'il s'étoit laiſſé gagner par l'évêque Oſius, qui favoriſoit Cecilien, & qui l'avoit prévenu contre-eux. C'eſt pourquoy Conſtantin fut obligé, malgré toute ſa douceur, de bannir les plus ſéditieux: ce qu'il fit dans ce même mois de Novembre 316. mais au reſte il écrivit aux évêques & au peuple catholique, d'attendre de Dieu le remede de ce mal, & de ne ſe défendre que par la patience: conſiderant que ceux qui ſeroient maltraités par ces ſéditieux, auroient la gloire du martyre. Enſuite les évêques d'Afrique lui écrivirent, que les Donatiſtes s'étoient emparés de l'égliſe, que lui-même avoit fait bâtir pour les catholiques, dans la ville de Cirthe, capitale de Numidie, nommée alors Conſtantine de ſon nom: & qu'ayant été ſouvent avertis de la rendre, par l'empereur & par les juges, ſuivant ſon ordre: ils ne l'avoient pas voulu faire. Surquoy les évêques imitant la patience de Dieu, leur avoient abandonné ce bâtiment, & demandoient à l'empereur un autre lieu de ſon domaine, il le leur accorda tres volontiers, & donna les ordres néceſſaires pour leur bâtir une nouvelle égliſe. Et comme les Donatiſtes avoient excité les magiſtrats à *Aug. ep. 68. nunc 88. cler. Hipp. Januario. ep. 165. nunc 53. Generoſ. 11. conc. Petil. c. 92. n. 206. poſt Collat. c. ult. Epiſt. Conſt. ad epiſc. Afri alia ad zeuz. Gall. &c.*

An. 316. imposer aux clercs de l'église catholique les charges publiques & les fonctions municipales, contre l'exemption que l'empereur leur en avoit accordée : il ordonna qu'ils en fussent déchargés. Enfin, voyant que la douceur ne faisoit que les rendre plus insolents, il fit contre-eux une loi tres sevére, par laquelle il leur ôtoit les basiliques, & confisquoit tous les lieux où ils avoient accoûtumé de s'assembler.

V. cod. Theodos. lib. 16. tit. 2. l. 2.

XX. Loix de Constantin en faveur de l'église.

On trouve de lui quelques autres loix en faveur de l'église données vers le même-temps. L'une du seiziéme de Novembre 315. sur ce que des Juifs avoient jetté des pierres, & insulté à quelques-uns d'entre-eux qui s'étoient convertis : par laquelle l'empereur leur declare, & à leurs patriarches & leurs autres chefs ; que si à l'avenir quelqu'un fait un pareil attentat, il sera brûlé avec tous ses complices. Il fit deux autres loix, pour introduire en faveur de la religion deux nouveaux moyens d'affranchir les esclaves. La premiere du septiéme Juin 316. adressée à Protogéne évêque de Sardique, porte que l'on avoit déja ordonné long-temps auparavant, que les maîtres pussent affranchir leurs esclaves dans l'église catholique, pourveu qu'ils le fissent en presence du peuple & des évêques, & qu'il y en eût un écrit, quel qu'il fût. C'est pourquoy il permet aux évêques d'afranchir comme ils voudront, pourveû qu'il y ait une preuve certaine de leur volonté. La seconde loi qui est du premier de May 321. étend ce privilege à tous les clercs, & veut que leurs affranchis joüissent de la liberté entiere

1. cod. Theod. de Jud.

Cod. de his qui in eccl. tit. 13. lib. 1.

de quelque maniere qu'ils l'ayent receüe : au lieu que les laïques ne pouvoient la donner que dans l'aſſemblée de l'égliſe & en preſence de l'évêque.

XXI. Perſécution de Licinius.

Tandis que Conſtantin favoriſoit ainſi l'égliſe, Licinius commença à la perſécuter. Leur union n'avoit pas duré long-temps. Peu aprés que Licinius eut épouſé Conſtantia, ſœur de Conſtantin, & partagé l'empire avec lui : Conſtantin lui propoſa de faire Céſar Baſſien, qui avoit épouſé ſon autre ſœur Anaſtaſie : mais Licinius rendit ce projet inutile, & débaucha Baſſien qu'il arma contre Conſtantin même, par le moyen de Sinicius frere de Baſſien. Conſtantin ayant convaincû & châtié Baſſien, demandoit auſſi Sinicius pour le punir : mais Licinius refuſa de le livrer : ainſi la guerre fut declarée, & il y eut une grande bataille prés de Cibale en Pannonie, où Licinius fut défait le huitiéme Octobre 314. Aprés avoir demandé pluſieurs fois la paix à Conſtantin, enfin il l'obtint, & ils partagerent l'empire de nouveau : les deux fils de Conſtantin Cripſe & Conſtantin le jeune, & Licinius ou Licinien fils de Licinius furent tous trois faits Céſars, les peres furent conſuls enſemble l'an 315.

Pagi ap. 316. n. 1. Euſ. chron. an. Excerpta Anonymi ap. Ammian. Valeſii. Zoſim. lib. 2.

An. 314.

An. 315.

Mais Licinius recommença bien-toſt à broüiller les affaires, & à mal traiter les Chrétiens en haine de Conſtantin. Premierement pour trouver des prétextes de calomnies contre les évêques, il leur défendit d'aller dans les maiſons des payens, de peur qu'ils ne les convertiſſent : d'avoir aucune communication les uns avec les autres : de viſiter les égliſes voiſines, ni de tenir des conciles : En ſorte

Socr. lib. 1. c. 3. Euſ. 1. vit. c. 51. x. hiſt. c. 8.

An. 319.

An. 316. qu'il les mettoit dans la neceſſité de s'expoſer à la peine s'ils contrevenoient à ſa loi : ou de violer les canons, s'ils lui obéiſſoient : car il n'eſt pas poſſible de regler les grandes affaires de l'égliſe autrement que par des conciles. Ce ſont les paroles d'Euſebe. Enſuite Licinius chaſſa tout d'un coup de ſon palais tous les Chrétiens, envoya en exil ſes ſerviteurs les plus fidelles, donna comme eſclaves ceux qu'il avoit honorés pour leurs grands ſervices, confiſqua leurs biens, & les menaça même de mort.

Euſ vita c. 52.

Anon. Valeſ.

An. 319. C'étoit l'an 319. Conſtantin étant conſul pour la cinquiéme fois avec le jeune Licinius Céſar. L'empereur Licinius fit une ſeconde loi, par laquelle ſous prétexte d'honeſteté, il défendoit aux femmes de

c. 53. ſe trouver avec les hommes aux priéres communes, ou aux inſtructions dans les égliſes, & aux évêques de les inſtruire : Il vouloit qu'elles fuſſent inſtruites par d'autres femmes : mais comme tout le monde s'en moquoit, il s'aviſa d'un autre moyen pour détruire les égliſes. Il voulut que les aſſemblées ſe fiſſent hors des villes en pleine campagne, diſant que l'air y étoit meilleur.

c. 54 Comme il vit que cette ordonance n'étoit pas mieux obſervée, il commença à perſécuter tout ouvertement, & commanda qu'en chaque ville les appariteurs & les autres officiers des gouverneurs fuſſent caſſés, s'ils ne ſacrifioient aux idoles : ainſi pluſieurs perdirent leurs charges. La perſécution fut principalement contre les évêques, qu'il regardoit comme ſes plus grands ennemis, à cauſe de l'affection que Conſtantin leur témoignoit. On

compte entre les autres S. Baſile évêque d'Amaſée dans le Pont : & ce fut dans cette ville & les autres de la même province, que l'on exerça les plus grandes cruautés. On abatit quelques égliſes de fond en comble : on ferma les autres. On fit mourir pluſieurs évêques : & il y en eut dont les corps furent mis en piéces comme la chair à la boucherie, puis jettés dans la mer, pour eſtre la pâture des poiſſons. Les fidelles recommencerent à s'enfuir, comme dans les perſécutions précedentes, & à ſe retirer dans les montagnes & les ſolitudes. Cependant Licinius ne vouloit pas que l'on parlaſt de perſécution, & la deſavoüoit de paroles, tandis qu'il l'exerçoit ſi cruellement en effet. S. Blaiſe évêque de Sebaſte en Arménie, ſoufrit le martyre en ce temps là le troiſiéme de Février, apparemment de l'année 320. ſous le gouverneur Agricola. Aprés avoir eû les côtés déchirés avec les peignes de fer ; & ſoufert pluſieurs autres tourmens, il eut la teſte coupée, & deux jeunes enfans avec lui. On fit auſſi mourir ſept femmes, qui furent reconuës Chrétiennes, parce qu'elles recueilloient les goutes de ſon ſang.

Euſ. Chr. an. Pagi 316 n. Martyrol. 26. Afr. Euſ. 11. vit. c. 1. Id. 1. hiſt. c. 8.

Soer. 1. c. 3.

Martyrol.

XXII. Les quarante martyrs.

Dans la même ville de Sébaſte, ſoufrirent quarante ſoldats Chrétiens de différens païs, tous jeunes, bienfaits, braves, & déja conſidérables par leurs ſervices. Le gouverneur Agricola ayant publié les ordres de l'empereur, ils s'avancerent hardiment, & dirent qu'ils étoient Chrétiens. Il eſſaya de les perſuader par douceur, de les piquer d'honneur, & de les tenter par des promeſſes : enfin il en

Acta ſinc. p. 583. ex Baſil. hom. 20.

vint aux menaces : mais les martyrs répondirent genereuſement : Que pouvés-vous nous donner, qui égale ce que vous nous voulés ôter : vôtre pouvoir ne s'étend que ſur nos corps, vous voulés dominer ſur nos ames : & vous regardés comme une grande injure ſi nous ne vous préferons pas à nôtre Dieu. Vous n'avés pas affaire à des lâches, ni à des gens qui aiment la vie. Le gouverneur s'aviſa d'un nouveau ſupplice. L'Armenie eſt un païs froid : c'étoit l'hiver, le neufviéme de Mars, & le vent de biſe ſouffloit par une forte gelée. Il les fit mettre pendant une nuit ſur un eſtang, qui étoit au milieu de la ville, tellement glacé, que l'on y paſſoit à pied ſeurement. Il commanda qu'ils y fuſſent expoſés tout nuds : & afin de les tenter plus violemment par la facilité du reméde : il fit préparer un bain chaud dans un gymnaſe qui étoit proche.

Les martyrs ſe dépoüillerent gayement de tous leurs habits, & s'encourageoient l'un l'autre, comme pour une faction militaire : diſant qu'une mauvaiſe nuit leur vaudroit l'eternité. Ils faiſoient tous la même priere : Seigneur nous ſommes entrés quarante au combat, qu'il n'en manque pas un. Cependant ils eurent la douleur de voir un d'entre-eux perdre courage, & ſortir de deſſus l'eſtang pour ſe jetter dans le bain chaud. Il y avoit là un garde qui ſe chauffoit en attendant, & qui obſervoit ſi quelqu'un des martyrs ſe viendroit rendre. Il vit un ſpectacle ſurprenant. Des anges qui deſcendoient du ciel, & qui diſtribuoient des recompenſes à ces genereux ſoldats, excepté à un ſeul :

& c'étoit ce lâche qui se laissa vaincre à la douleur. *An. 310.* Mais il n'y gagna rien : car si-tôt qu'il eut touché l'eau chaude, il mourut. Quand le garde le vit venir, touché de la vision celeste, il ôta tous ses habits, & se mit à sa place avec les martyrs, qu'il consola ainsi de la perte de ce malheureux.

Le jour étant venu comme ils respiroient encore, on les mit sur des chariots & on les jetta dans le feu, qui rendit leurs douleurs plus cruelles, les faisant passer d'une extrémité à l'autre. Il y en eut un que les bourreaux laisserent, qui sembloit plus vigoureux, & qu'ils esperoient faire changer : mais sa mere qui se trouva présente, le mit de ses propres mains dans le chariot avec les autres : en disant : Va mon fils acheve cet heureux voyage avec tes camarades, afin que tu ne te presentes pas à Dieu le dernier. Aprés qu'ils eurent été brûlés, on jetta leurs cendres dans le fleuve ; & toutefois leurs reliques furent conservées & portées en diverses provinces, où depuis on bâtit des égliſes en leur *An. 310.* honeur, & on celebra leur mémoire avec grande solemnité.

XXIII. Information contre Silvain évêque de Cirthe.

En Afrique l'égliſe soufroit une autre persécution de la part des Donatistes, particulierement à Constantine capitale de Numidie, où ils avoient Silvain pour évêque & pour chef de la sédition : mais il fut alors puni. Il avoit dépoſé un nommé Nondinaire son diacre & son éleve, prétendant en avoir été offensé. Celui-cy avoit essayé de l'appaiſer, par le moyen des autres évêques, amis de Silvain, sans avoir pû rentrer dans ses bonnes graces. De dépit, il

An 320. se rendit son dénonciateur, & donna aux catholiques les preuves de ses crimes : d'avoir livré les vases sacrés dans la persécution, & de s'estre fait ordoner évêque par brigue & par simonie. L'information en fut faite juridiquement par Zénophile consulaire de Numidie ; & nous en avons encore le procés verbal qui commence ainsi : Sous le consulat de Constantin le grand auguste, avec Constantin le jeune tres-noble César, le jour des ides de Decembre, c'est à dire, le treiziéme de Decembre l'an 320. Sextus de Thamugade étant entré & Victor le grammairien, en presence du diacre Nondinaire, Zénophile consulaire, dit : Comment t'apelles-tu ? Il répondit : Victor. Zénophile dit : De quelle condition es-tu ? Victor répondit : Je suis professeur des lettres Romaines grammairien latin. Zénophile dit : Quelle est ta dignité ? Victor dit : Mon pere étoit décurion de Constantine, mon grand pere soldat : il avoit servi à la cour. Nôtre origine est du sang des Maures. Zénophile dit : Explique nous simplement comme ayant ton honeur devant les yeux, quelle a été la cause de division entre les Chrétiens. Victor dit : Je ne say pas l'origine de la division : je suis un simple particulier. Comme j'étois à Carthage, l'évêque Second y étant enfin venu, on dit qu'ils trouverent je ne say quel défaut dans l'ordination de l'évêque Cecilien, & ils en ordonerent un autre. Voilà d'où a commencé la division à Carthage : & voilà pourquoy je ne puis en bien savoir l'origine. Car nôtre ville de Constantine n'a jamais eu qu'une église, & s'il y a eu de la di-

to 2. Misc. Baluz. p. 91.

viſion nous n'en ſavons rien. Second qu'il nomme icy eſt l'évêque de Tigiſi qui préſida au concile de Cirthe en 305. An. 320. Sup. liv. IX. n. 13.

Zénophile lui demanda : Communique-tu avec Silvain ? c'étoit l'évêque de Conſtantine. Oüy, répondit Victor. Zénophile dit : Pourquoy donc laiſſant à part celui dont l'innocence eſt juſtifiée... Et il ajoûta : On dit de plus que tu ſais certainement une autre choſe : c'eſt que Silvain eſt traditeur, confeſſe-le. Victor dit : Je ne ſay point cela. Zénophile dit au diacre Nondinaire : Victor dit qu'il ne ſait point que Silvain ſoit traditeur. Nondinaire dit : Il ſait s'il a livré des écritures. Victor répondit : J'avois fui cette tempeſte : & ſi je ments que je periſſe. La perſécution ayant éclaté tout d'un coup, nous nous enfuîmes au mont de Bellone. J'étois aſſis avec le diacre Mars & le preſtre Victor. On demanda à Mars tous les livres : il dit qu'il ne les avoit point. Victor donna les noms de tous les lecteurs. On vint à ma maiſon : comme j'étois abſent, les magiſtrats monterent, & on emporta mes livres. Quand je vins, je ne les trouvay plus. Nondinaire dit : Tu as pourtant répondu dans les actes, que tu as donné les livres : pourquoy nier ce qu'on peut prouver ? Zénophile dit : Avoüe ſimplement, de peur que tu ne ſois interrogé plus rigoureuſement. Nondinaire dit : Qu'on liſe les actes. Zénophile dit : Qu'on les liſe. Nondinaire les donna, & un greffier les leut. C'étoit les actes de Munatius Felix curateur de Cirthe du dix-ſeptiéme May 303. qui ont été raportés cy-deſſus. Liv. VIII. n. 41. p. 511.

An 310. Aprés cette lecture, Zénophile dit à Victor le grammairien : Confeſſe ſimplement. Victor répondit : Je n'y étois pas. Le diacre Nondinaire dit : Nous allons lire les lettres des évêques ; & il leut la copie de ce mémoire, que lui-même Nondinaire avoit preſenté aux évêques : J. C. eſt témoin & ſes anges, que ceux avec qui vous avés communiqué ſont des traditeurs. Savoir Silvain évêque de Cirthe, qui eſt traditeur & larron du bien des pauvres. Vous ſavés tous tant que vous eſtes d'évêques, de preſtres, de diacres & d'anciens, ce qui regarde les quatre cens bourſes de Lucilla, & vôtre complot de faire Majorin évêque, d'où eſt venu le ſchiſme. Victor le Foulon a donné auſſi vingt bourſes en preſence de vous & du peuple, pour eſtre fait preſtre, J. C. le ſait & ſes anges. On leut auſſi la copie d'une lettre de Purpurius évêque de Limate, à Silvain évêque de Cirthe, par laquelle il l'exhortoit à ſe reconcilier avec ſon diacre Nondinaire, qu'il avoit dépoſé : lui recommandant fort le ſecret de ce qui s'étoit paſſé entre-eux : & reconoiſſant la verité de ce que Nondinaire avançoit dans ſon mémoire contre Silvain. Une autre lettre du même évêque Purpurius aux clercs & aux anciens de l'égliſe de Cirthe pour le même ſujet. C'eſt à dire pour les exhorter à reconcilier leur évêque avec ſon diacre. Une autre lettre de l'évêque Fortis à Silvain ſur le même ſujet : où il témoigne craindre que l'affaire ne devienne publique, & ne ſoit portée avec ſcandale au jugement des gentils. Une autre lettre de Fortis au clergé & aux anciens ſur

le même ſujet. Il témoigne deſirer que cette reconciliation ſe faſſe avant pâque, afin qu'ils puiſſent celebrer la feſte en paix. Une autre lettre de Sabin évêque de Numidie à Silvain ſur le même ſujet, où il lui dit : Je m'étone qu'un homme de vôtre gravité en ait agi de la ſorte, avec ſon fils qu'il a nourri & ordonné. C'eſt ainſi que l'on regardoit un diacre à l'égard de ſon évêque. Une autre lettre de Sabin à Fortis, où il l'exhorte à travailler à cette paix comme ami particulier de Silvain. Toutes ces lettres ſont remplies de paſſages de l'écriture, & leur ſtile eſt fort eccléſiaſtique, mêmes celles du meurtrier Purpurius. An 310.

XXIV. Preuves que Silvain étoit traditeur & ſimoniaque.

Aprés ces lectures, le conſulaire Zénophile dit : Par les actes & les lettres qui ont été leuës, il eſt certain que Silvain eſt traditeur : & parlant à Victor : Confeſſe ſimplement, lui dit-il, ſi tu ſais qu'il ait livré quelque choſe. Victor dit : Il a livré, mais non pas en ma preſence. Zénophile dit : Quel miniſtére avoit alors Silvain dans le clergé ? Victor dit : La perſécution commença ſous l'évêque Paul, & Silvain étoit ſoudiacre. Le diacre Nondinaire dit : Quand on vint à le faire évêque, le peuple dit : Qu'on en faſſe un autre, exaucés-nous, mon Dieu. Zénophile dit à Victor : Le peuple a-t'il dit que Silvain étoit traditeur ? Victor dit : Moi-même je me ſuis efforcé de l'empêcher d'eſtre évêque. Zénophile lui dit : Tu ſavois donc qu'il étoit traditeur ? confeſſe-le. Victor dit : Oüy, il étoit traditeur. Nondinaire dit : Vous autres anciens vous criyés : Exaucés-nous, mon Dieu : nous voulons

An. 310. un de nos citoyens, celui-cy eſt traditeur. Ce citoyen qu'ils demandoient étoit Donat. Zénophile dit à Victor : Tu as donc crié avec le peuple, que Silvain étoit traditeur, & qu'il ne devoit pas eſtre évêque ? Victor dit : J'ay crié & le peuple auſſi : car nous demandions un de nos citoyens, homme ſans reproche. Je ſavois bien que nous en viendrions là, & que l'affaire ſeroit portée aux empereurs.

On fit auſſi entrer Victor de Samſuric & Saturnin foſſoyeurs. Zénophile ayant demandé à ce dernier ſon nom & ſa condition, lui dit : Sais tu que Silvain ſoit traditeur ? Saturnin dit : Je ſay qu'il a livré une lampe d'argent. Zénophile dit : Et quoy encore ? Saturnin répondit : Je ne ſay autre choſe, ſinon qu'il la tira de derriere un vaiſſeau d'huile. On fit retirer Saturnin ; & Zénophile ayant auſſi demandé à Victor de Samſuric ſon nom & ſa condition, lui dit : Qui a livré le chapiteau d'argent ? Victor répondit : Je ne l'ay pas veu, je dis ce que je ſay. Zénophile dit : Quoy qu'il ſoit déja prouvé par les interrogatoires précedens : dis-nous toutefois ſi Silvain eſt traditeur. Victor répondit : Comme on nous menoit à Carthage, j'ay oüy de la propre bouche de l'évêque ces paroles : On m'a donné une lampe d'argent & un chapiteau d'argent, & je les ay livrés. Zénophile dit : A qui l'as-tu oüy dire ? Victor dit : A l'évêque Silvain. Zénophile dit : Tu lui as oüy dire à lui-même, qu'il les avoit livrés ? Victor dit : Je lui ay oüy dire à lui-même qu'il les avoit livrés de ſes mains. Zénophile dit : Où l'as-tu oüy ? Victor dit : Dans l'égliſe. Zénophile dit : A

V. liv. VIII. n. 41.

Conſtantine ? Victor dit : Il commença à parler au peuple, en diſant : Dequoy dit-on que j'ay été traiteur, d'une lampe & d'un chapiteau ? An. 310.

Zénophile dit à Nondinaire : Surquoy crois-tu qu'il faille encore interroger ceux-cy ? Nondinaire dit : Sur les cuves du fiſc, ſavoir qui les a enlevées. Zénophile dit : Quelles cuves ? Nondinaire dit : Elles étoient dans le temple de Sérapis, l'évêque Purpurius les a enlevées : & le vinaigre qui étoit dedans l'évêque Silvain l'a pris avec le preſtre Dontius & le diacre Lucien. Zénophile dit à Nondinaire : Ceux qui ſont icy ſavent-ils ce fait ? Nondinaire répondit : Oüy ils le ſavent. Le diacre Saturnin dit : Nos anciens diſoient qu'elles avoient été enlevées. Par qui ? dit Zénophile : Saturnin dit : Par l'évêque Purpurius, & le vinaigre par Silvain avec Dontius & Superius preſtres, & Lucien diacre. Nondinaire dit : Victor a donné vingt bourſes & on l'a fait preſtre. Zénophile dit : A qui les a-t'il données ? Saturnin dit : A l'évêque Silvain. Zénophile dit à Saturnin : Donc pour eſtre fait preſtre, il a donné à l'évêque Silvain vingt bourſes de recompenſe ? Saturnin dit : Il les a données. Zénophile dit : On a mis cet argent devant Silvain ? Saturnin dit : Devant la chaire des évêques. Zénophile dit à Nondinaire : Qui a enlevé l'argent ? Nondinaire dit : Les évêques l'ont partagé entreeux. J'appelle toûjours bourſe ce que le latin appelle *follis*, valant plus de cent de nos livres.

Zénophile dit à Nondinaire : Veux-tu que l'on faſſe venir Donat ? Nondinaire dit : Oüy qu'il

An. 320. vienne. C'eſt lui de qui le peuple a crié : Exaucés-nous mon Dieu, nous voulons un de nos citoyens. Zénophile dit à Nondinaire : Eſt-il vray que le peuple a ainſi crié ? Oüy, dit Nondinaire. Zénophile dit à Saturnin : A ton crié : Silvain eſt traditeur. Saturnin dit : Oüy. Nondinaire dit : Quand il fut fait évêque nous ne communiquâmes point avec lui, parce qu'on diſoit qu'il étoit traditeur. Saturnin dit : Ce qu'il dit eſt vray. Nondinaire dit : Je vis le gladiateur Mutus le porter ſur ſon coû. Zénophile dit à Saturnin : Eſt-il vray ? Oüy dit Saturnin. Zénophile dit : Tout ce que dit Nondinaire eſt-il vray, que des gladiateurs l'ont fait évêque ? Oüy dit Saturnin, il y avoit auſſi des proſtituées. Zénophile dit : Quoy des gladiateurs l'ont porté ? C'eſt à dire, qu'ils l'avoient placé dans la chaire epiſcopale. Saturnin dit : Ils l'ont porté avec la populace. Car les citoyens étoient enfermés dans l'aire des martyrs. Nondinaire dit : Le peuple de Dieu étoit-il là ? Saturnin dit : Il étoit enfermé dans la Caſe-majeure. C'étoit le nom de l'égliſe, nommée autrement l'aire des martyrs. Zénophile dit : Tout ce que dit Nondinaire eſt donc vray ? Oüy, dit Saturnin. Zénophile dit à Victor : Qu'en dis-tu ? Victor dit : Tout eſt vray, Seigneur. Nondinaire dit : L'évêque Purpurius emporta cent bourſes. Zénophile dit à Nondinaire : Touchant les quatre cens bourſes, qui crois-tu qu'il faille interroger ? Nondinaire dit : Qu'on faſſe venir le diacre Lucien, car il ſait tout. Zénophile dit : Ceux-cy le ſavent-ils ? Non, dit Nondinaire. Zénophile dit : Qu'on faſſe

venir

venir Lucien. Nondinaire dit : Ceux-cy ſavent qu'on a receu quatre cens bourſes, mais ils ne ſavent pas que les évêques les ont partagées. Zénophile dit à Saturnin & à Victor : Savés-vous que l'on a receu des bourſes de Lucilla ? Saturnin & Victor dirent : Oüy nous le ſavons. Zénophile dit : Les pauvres ne les ont-ils pas receuës ? Ils dirent : Perſone n'en a rien receu. Zénophile leur dit : N'a-t'on rien emporté du temple de Serapis ? Ils dirent : Purpurius a enlevé les cuves : l'évêque Silvain avec les preſtres, Dontius & Superius & le diacre Lucien ont enlevé le vinaigre. Zénophile dit : Par les réponſes de Victor le grammairien, de Victor de Samſuric & de Saturnin, il paroiſt que Nondinaire n'a rien avancé que de vray : qu'on les faſſe ſortir. *An.* 320.

XXV. Autres témoins des mêmes faits.

Enſuite il dit à Nondinaire : Quels autres crois-tu que l'on doive interroger ? Nondinaire dit : Le diacre Caſtus, afin qu'il diſe ſi Silvain eſt traditeur. C'eſt lui qui l'a fait diacre. Caſtus étant entré, Zénophile lui demanda ſon nom & ſa condition ; puis ſi Silvain étoit traditeur, & il répondit comme les autres, touchant la lampe livrée, les cuves & le vinaigre enlevé. Enſuite Zénophile lui dit : Confeſſe combien de bourſes Victor a données pour eſtre fait preſtre. Caſtus dit : Seigneur, il a aporté un ſac : mais je ne ſay ce qu'il y avoit. Zénophile dit : A qui a t'on donné ce ſac ? Caſtus dit : Il fut aporté là dans la Caſe-majeure. Zénophile dit : L'argent ne fut point diſtribué au peuple ? Caſtus dit : Non, je n'en ay rien veû. Zénophile dit : Des bourſes que Lucilla donna, le menu peuple n'en

An. 320. receut-il rien ? Caſtus dit : Je ne vis perſone en rien recevoir. Zénophile lui dit : Que devinrent-elles donc ? Caſtus dit : Je n'en ſay rien. Nondinaire dit : Vous avés bien veû ou entendu, ſi on a dit aux pauvres : C'eſt Lucilla qui vous donne de ſon bien. Caſtus dit : Je n'ay veû perſone en recevoir. Zénophile dit : Il eſt clair par la confeſſion de Caſtus, qu'il ne ſait point que les bourſes données par Lucilla ayent été diſtribuées au peuple : ainſi qu'il ſe retire.

On fit entrer le ſoudiacre Creſcentien, & Zénophile lui ayant demandé ſon nom, lui dit : Confeſſe ſimplement comme les autres, ſi tu ſais que Silvain ſoit traditeur. Creſcentien dit : Les clercs plus anciens ont tout dit. Zénophile dit : Qu'ont-ils dit ? Creſcentien dit : Ils diſoient qu'il étoit traditeur. Zénophile lui dit enſuite : Quand il fut fait évêque y étois-tu ? Creſcentien dit : J'y étois avec le peuple, enfermé dans la Caſe-majeure. Le diacre Nondinaire dit : Ce ſont des gladiateurs qui l'ont fait évêque. Zénophile dit à Creſcentien : Eſt-il vray que le gladiateur Mutus l'a porté ? Il répondit : Aſſeurément. Zénophile lui dit encore : Sais tu que l'on ait enlevé des cuves du temple de Serapis ? Creſcentien répondit : Pluſieurs diſoient que l'évêque Purpurius avoit enlevé les cuves, & que nôtre vieil évêque Silvain avoit eû le vinaigre : les enfans d'Elion le diſoient auſſi. Zénophile lui demanda encore, ſi le peuple avoit receu quelque choſe des quatre cens bourſes de Lucilla. Creſcentien dit : Perſone n'en a rien receû. Je ne ſay même qui les

a données. Nondinaire dit : Les veuves n'en ont jamais rien receû. Non, dit Creſcentien. Zénophile dit : Quand on donne ainſi quelque choſe, tout le peuple ne le reçoit-il pas publiquement ? Creſcentien dit : Je n'ay ni oüy ni veû rien donner à perſone. Il nous en ſeroit venu quelque petite part. Zénophile dit : Où donc a-t'on porté ces bourſes ? Je ne ſay, dit Creſcentien, perſone n'en a rien receû. Nondinaire dit : Combien Victor a-t'il donné de bourſes pour eſtre fait preſtre ? Creſcentien dit : J'ay veu apporter des paniers avec de l'argent. Zénophile dit : A qui a t'on donné ces paniers ? Creſcentien dit : A l'évêque Silvain. Zénophile dit : On n'en donna rien au peuple ? Rien, répondit-il. Nous en devions avoir auſſi quelque choſe, ſi on l'euſt diſtribué à l'ordinaire. Zénophile dit à Nondinaire : Que crois-tu qu'il y ait de plus à demander à Creſcentien ? Nondinaire dit : Voilà tout. Zénophile dit : Puiſque le ſoudiacre Creſcentien a tout confeſſé ſimplement, qu'on le faſſe retirer. Enſuite entra le ſoudiacre Janvier, qui fut auſſi interrogé : mais nous n'avons pas le reſte de ce procés verbal. An 310.

XXVI. Indulgence de l'empereur pour les Donatiſtes.

Silvain étant ainſi convaincu d'avoir livré les vaſes ſacrés dans la perſécution, & d'avoir été fait évêque par brigue & par ſimonie, Zénophile en envoya la relation à l'empereur Conſtantin : y ajoûtant que Silvain étoit dans la Numidie le principal auteur du ſchiſme, qu'il y entretenoit la ſédition, & avoit uſurpé ſur les catholiques la baſilique de Conſtantine. L'empereur touché de ces conſidera-

An 321. rations l'envoya en éxil avec quelques autres de ſa
Coll. Carth. 3. c. 544. faction. Peu de temps aprés les évêques Donatiſtes
Breviar. c. 21. preſenterent une requeſte à Conſtantin, le priant de les laiſſer en liberté, ſans les contraindre à communiquer avec Cecilien : parce qu'il n'y avoit rien qu'ils ne ſoufriſſent plutôt. Ils le prioient auſſi de
Aug. ep. 152. al. rapeller Silvain & les autres de leur éxil : ce que l'empereur eut encore la bonté de leur accorder : ſans s'arreſter aux injures qu'ils diſoient à Cecilien, ſi pleinement juſtifié. Il écrivit à Verin vicaire d'Afrique, qu'il avoit rappellé les Donatiſtes de leur éxil, & qu'il faloit laiſſer à Dieu la punition de leur fureur. Cette lettre étoit du troiſiéme des nones de May, ſous le ſecond conſulat de
Aug. poſt coll. c. 33. Criſpe & de Conſtantin le jeune, c'eſt à dire, le cinquiéme de May l'an 321. c'étoit quatre ans & ſix mois aprés qu'il avoit envoyé les premiers en éxil, au mois de Novembre 316. Ainſi les Donatiſtes eurent liberté de conſcience : dont ils n'uſerent pas mieux qu'auparavant.

Optat. lib. 2. Leur ſchiſme s'étendit juſques à Rome ; & comme il y en avoit quelques-uns qui s'y étoient établis, ils demanderent un évêque pour preſider à leurs aſſemblées, & on leur envoya d'Afrique Victor
Sup. liv. IX. n. 13. p. 604 de Garbe : peut-eſtre le même qui avoit aſſiſté au concile de Cirthe compoſé de traditeurs en 305. Quoy qu'il y eût plus de quarante égliſes à Rome, ils ne purent en obtenir aucune, & furent obligés de s'aſſembler hors de la ville dans une caverne qu'ils fermerent de clayes : & comme c'étoit dans une montagne, on leur donna le nom de *Montenſes*,

c'eſt à dire Montagnards : mais on ne ſait pas le temps précis de leur commencement. *An.* 321.

XXVII. Edits en faveur de la religion.

L'empereur Conſtantin continuoit toûjours à proteger la religion. Le ſixiéme de Mars de la même année 321. il ordona que l'on celebreroit le jour du ſoleil, c'eſt à dire le dimanche, enſorte que tous les juges & le peuple des villes obſervaſſent le repos : mais il permit le travail de la campagne, pour ne pas manquer l'occaſion de le faire utilement. Il ordona auſſi l'obſervation du vendredy, en mémoire de la paſſion de N. S. C'étoit les deux jours où les Chrétiens s'aſſembloient le plus ordinairement. Le premier Juillet de la même année, il ordona que chacun eût la liberté de laiſſer en mourant ce qu'il voudroit de ſes biens à l'égliſe catholique. C'eſt à dire qu'il leva quelque défenſe, qui en avoit été faite auparavant. Il abolit auſſi les ancienes loix Romaines, qui impoſoient des peines à ceux qui gardoient le celibat, & à ceux qui n'avoient point d'enfans legitimes : les rendant incapables de recevoir des legs ou des donations : parce que le celibat des payens n'avoit pour l'ordinaire autre principe que le libertinage & la débauche. Il étoit donc juſte de changer ces loix en faveur des Chrétiens, dont la continence meritoit plûtôt d'eſtre recompenſée. Il abolit encore par une loi le ſupplice de la croix, auparavant uſité chés les Romains. Par une autre, il permit aux parties de decliner la juriſdiction des magiſtrats ſeculiers, pour s'en raporter au jugement des évêques : donnant autorité à leurs ſentences, comme ſi elles étoient émanées de lui-mê-

L. 3. Cod. de fer.

Euſ. IV. Vit. c. 18.

Sozom. lib. 1. c. 7.

Sup. liv. VI. n. 17.

L. 1. Cod. de Sacr. eccleſ.

L. un. cod. Theod. de infirm. fœm. celib. lib. 8.

Euſ. IV. vit. c 26.

Sozom. 1. hiſt. c 9.

Ibid. c. 8. 9.

Const. apost. lib. 11. c. 46. &c.

me ; & ordonnant aux magiſtrats & à leurs officiers de les mettre à execution. Ainſi il autoriſa les arbitrages des évêques, déja établis entre les Chrétiens.

XXVIII. Commencement de l'heresie d'Arius.

L'égliſe étoit en cet état quand elle fut attaquée au dedans, par la plus grande tentation qu'elle eût éprouvée juſques alors. Ce fut l'hereſie d'Arius prêtre d'Alexandrie. Il étoit natif de Lybie, & avoit

Sozom. l. c 15.

ſuivi quelque temps le ſchiſme de Melece. L'ayant quitté, il ſe reconcilia avec S. Pierre évêque d'Alexandrie, qui même l'ordona diacre : mais enſuite il le chaſſa de l'égliſe ; parce qu'Arius le blâmoit

Sup. liv. IX. n. 37.

d'excommunier les partiſans de Melece. S. Pierre ayant ſouffert le martyre en 311. le ſiege d'Alexan-

Euſ. VII. hiſt. c. 32.

drie vaqua pendant un an : aprés lequel on éleut Achillas qui étoit déja preſtre ſous S. Theonas, & déslors avoit le ſoin de l'école Chrétiene d'Alexandrie. C'étoit un homme tres grave, d'une ame grande, d'une vie pure : la pieté & la ſageſſe reluiſoient

Gelaſ. Cyz. lib. 11. c. 8.

Sozom. 1. c. 15.

dans toutes ſes actions. Toutefois il receut Arius qui vint lui demander pardon : il l'admit à ſa communion, lui permit d'exercer ſes fonctions de diacre, & enfin il l'éleva à la preſtriſe. S. Achillas ne

v. Pagi an. 311. n. 19.

gouverna l'égliſe d'Alexandrie que quelques mois,

Theod. 1. hiſt. c. 1.

& aprés ſa mort on éleut Alexandre vers l'an 313. ſa vie étoit ſans reproche, ſa doctrine apoſtolique : il étoit éloquent, aimé du clergé & du peuple, doux, affable, liberal & charitable envers les pauvres.

Epiph. hæreſ. 69 n. 2.

Déslors Arius étoit non ſeulement preſtre, mais chargé de la prédication & du gouvernement d'une

Sozom. 1. c. 15.

égliſe. Car il y en avoit pluſieurs à Alexandrie, où

le peuple fidelle s'aſſembloit. On en nomme juſques à neuf, en chacune deſquelles un preſtre préſidoit, & expliquoit les ſaintes écritures ; c'étoit à peu prés comme nos paroiſſes. Celle d'Arius ſe nommoit Baucale. Il avoit prétendu à l'épiſcopat, & ne pouvoit ſoufrir qu'Alexandre lui eût été preferé. Ne trouvant rien à reprendre en ſes mœurs, il chercha à calomnier ſa doctrine, & il s'en preſenta une occaſion. Alexandre parlant de la ſainte trinité en préſence des preſtres & des autres clercs, ſoûtint qu'il y avoit unité dans la trinité. Arius prétendit que c'étoit introduire l'hereſie de Sabellius, & donna dans l'extrémité oppoſée : diſputant avec trop d'aigreur, & diſant : Si le pere a engendré le fils, celui qui eſt engendré a un commencement de ſon eſtre : d'où s'enſuit qu'il y a eû un temps auquel le fils n'étoit point, & par conſequent qu'il eſt tiré du néant. Il ajoûtoit, que le fils de Dieu eſt ſa créature & ſon ouvrage, capable de vertu & de vice par ſon libre arbitre ; & pluſieurs autres conſequences de ſon mauvais principe. Cette doctrine étoit nouvelle & inconnuë juſques alors : au contraire S. Alexandre enſeignoit avec toute l'égliſe ; que le fils de Dieu eſt de même dignité & de même ſubſtance que lui.

Theod. 1. hiſt. c. 2.

Soz. 1. hiſt. c. 5.

Sozom. 1. c. 15.

Theod. lib. 1. c. 2.

Arius ne répandit d'abord ſa doctrine que dans les entretiens particuliers, en ſorte que le mal demeura quelque temps caché : mais quand il ſe vit écouté & ſoûtenû d'un grand nombre de ſectateurs, il la prêcha publiquement. Les autres preſtres qui gouvernoient les égliſes d'Alexandrie,

Epiph. har. 69.

ſe donnerent auſſi la liberté de prêcher des doctrines differentes : & le peuple prit parti pour chacun d'eux. Les plus fameux étoient Colluthe, Carponas & Sarmate : mais ces deux derniers ſe rangerent du côté d'Arius, qui attira un grand nombre de vierges, douze diacres, ſept preſtres, & même quelques évêques. Il avoit de grands talens pour ſéduire : il étoit déja vieux, on croyoit voir en lui de la vertu & du zele : ſon exterieur étoit compoſé, ſa taille extraordinairement grande, ſon viſage ſerieux & abatu, comme de mortification, ſon habit auſtére ; car il ne portoit qu'une tunique ſans manches & un manteau étroit. D'ailleurs ſa converſation étoit douce & agreable, propre à gagner les eſprits : il étoit inſtruit de la dialectique & des ſciences profanes. S. Alexandre eſſaya d'abord de le ramener par les avertiſſemens charitables, & uſa d'une telle patience, que quelques-uns s'en plaignoient. Colluthe en prit pretexte de ſe ſeparer, de tenir des aſſemblées à part, & même d'ordoner des preſtres, comme s'il eût été évêque : pretendant avoir beſoin de cette autorité, pour reſiſter à Arius. On dit même qu'il ajoûta l'hereſie au ſchiſme, enſeignant que Dieu n'eſt point l'auteur des maux qui affligent les hommes : comme ſi ce n'étoit pas des biens par raport à ſa juſtice. Mais la ſecte de Colluthe fut bien-tôt diſſipée.

Epiph. har. 69. n. 3.

Athan. apol. p. 732.

Aug. har. 65.

Comme celle d'Arius alloit toûjours croiſſant, S. Alexandre aſſembla ſon clergé, & donna à Arius la liberté de ſoûtenir ſon opinion. Il y eut deux conferences, dans leſquelles on ne put convenir de rien

Ruf. 1. c. 1.

Soz. 1. c. 15.

rien. Enfin le S. évêque voyant que cette erreur paſſoit d'Alexandrie dans les autres villes, aſſembla un concile, où tout d'une voix furent excommuniés le preſtre Arius, les diacres Achillas, Euzoïus, Aïthales, Lucius, Sarmate, Jule, Menas, un autre Arius & Helladius, neuf diacres en tout. C'étoit environ l'an 320. Il écrivit une lettre ſynodale à tous les évêques, qui défendoient la doctrine apoſtolique; entre autres à Philogone d'Antioche, à Euſtathe de Berée, à l'évêque de Byzance, ſoit que ce fût encore Metrophane ou Alexandre. Nous avons la lettre qu'Alexandre d'Alexandrie lui adreſſa, où entrant en matiere, il parle ainſi :

Ath. or. 1. in Ar. p. 305.

Theod. l. c. 3.

XXIX. Premiere lettre de S. Alexandre.

Arius & Achillas ont depuis peu formé une conſpiration contre l'égliſe. Ils tiennent continuellement des aſſemblées, s'exerçant jour & nuit à inventer des calomnies contre J. C. & contre nous. Ils cenſurent la ſainte doctrine apoſtolique, & imitant les Juifs, ils nient la divinité de nôtre Sauveur : ils excitent contre nous tous les jours des ſéditions & des perſécutions : ſoit en nous traduiſant devant les tribunaux, par le credit de quelques femmes indociles qu'ils ont ſéduites : ſoit en déshonorant le Chriſtianiſme, par l'inſolence des jeunes filles de leur parti, que l'on void courir dans les ruës. Il ajoûte qu'ils ont écrit à pluſieurs évêques, ſous pretexte de leur demander la paix & l'union : mais en effet pour en tirer de grandes lettres, qu'ils puſſent lire à leurs ſectateurs, afin de les retenir dans l'erreur. Il ſe plaint que quelques-uns les avoient receus à leur communion, contre le canon apoſtolique. En effet,

c'étoit une ancienne regle, qu'un évêque ne devoit
Can. apoſt. 6. pas recevoir ceux qui avoient été excommuniés par un autre ; & nous la liſons entre les canons attribués aux apôtres.

Enſuite il raporte ainſi leur fauſſe doctrine : Ils diſent qu'il y avoit un temps, où le fils de Dieu n'étoit point, qu'il a été fait, aprés n'avoir point été : & qu'il a été fait tel que ſont naturellement tous les hommes. Car ils diſent, que Dieu a tout fait de rien, & comprenent le fils de Dieu dans la création de tout ce qui eſt : conſéquemment ils diſent qu'il eſt de nature changeante, ſuſceptible de vice & de vertu. Nous pouvons auſſi, diſent ces
Iſa. 1. 2. ſec. 70. ſcelerats, devenir enfans de Dieu comme lui : car il eſt écrit : J'ay engendré des enfans & les ay élevés. Et quand on leur objecte les paroles qui ſuivent : Et ils m'ont mépriſé : ils ſont aſſés impies pour répondre, que Dieu ayant préveu que ce fils ne le mépriſeroit point, l'a choiſi entre tous : ſans qu'il ait rien de ſa nature, qui le diſtingue des autres fils. Car, diſent-ils, il n'y a perſone qui ſoit naturellement fils de Dieu, ni qui lui apartienne proprement : mais celui-ci étant changeant de ſa nature a été choiſi, parce qu'il s'eſt exercé à la vertu avec tant d'aplication, qu'il ne s'eſt point changé en pis. Enſorte que ſi Paul ou Pierre avoient fait le même effort, leur filiation ne difereroit point de la ſienne. Et ils détournent à ce ſens ces paroles du pſeaume : Tu as aimé la juſtice & haï l'iniquité :
Pſ. 44. 8. c'eſt pourquoy, ô Dieu, le Seigneur ton Dieu t'a oint de l'huile d'allegreſſe, plus excellemment que les autres.

Aprés avoir ainſi raporté les blaſphêmes d'Arius, il explique la doctrine de l'égliſe. Et premierement il inſiſte ſur cette parole de S. Jean : Le fils unique qui eſt dans le ſein du pere, pour montrer qu'ils ſont inſéparables. Et pour montrer qu'il n'eſt pas mis au nombre des choſes tirées du néant, il examine ces paroles : Au commencement étoit le verbe, & le reſte. Si toutes choſes, dit-il, ont été faites par lui, comment celui qui a donné l'eſtre aux creatures, peut-il n'avoir pas toûjours été ? Car la raiſon ne peut comprendre que l'ouvrier ſoit de même nature que l'ouvrage : or il eſt contraire & entierement éloigné d'eſtre au commencement, & d'avoir commencé d'eſtre : au lieu qu'on ne void aucune diſtance entre le pere & le fils, pas même concevable par la penſée. S. Jean conſiderant donc de loin que le verbe Dieu étoit, & qu'il étoit au deſſus de l'idée des creatures, n'a point voulu parler de ſa generation & de ſa production, n'oſant pas employer les mêmes mots pour nommer le createur & la creature. Non que le verbe ne ſoit engendré ; il n'y a que le pere ſeul qui ne le ſoit point : mais parce que la production ineffable du fils unique de Dieu ſurpaſſe la penſée des évangeliſtes, & peut-eſtre même celle des anges. Au reſte, c'eſt une imagination inſenſée que le fils ſoit tiré du neant, & que ſa production ſoit temporelle. Car ce que l'on dit qu'il n'étoit pas, doit ſe raporter à quelque eſpace de temps ou de ſiecle : or s'il eſt vray que tout a été fait par lui, il eſt clair que tout ſiecle, tout temps, tout eſpace eſt ſon ouvrage ; & comment n'eſt-il

Jo. 1. 18.

Jo. 1. 1.

pas abſurde qu'il y ait eû un temps auquel ne fût pas celui qui a fait tous les temps : c'eſt à dire que la cauſe ſoit poſterieure à l'effet ?

Il applique icy ces paroles de S. Paul : qu'il eſt né avant toute creature : que Dieu l'a établi heritier de tout, & qu'il a fait par lui les ſiecles mêmes. Et encore : Tout a été créé par lui dans le ciel & ſur la terre : les choſes viſibles & les inviſibles, les principautés, les puiſſances & le reſte, & il eſt avant toutes choſes. Le pere eſt donc toûjours pere, parce que le fils exiſte toûjours avec lui. C'eſt une impieté de dire que la ſageſſe de Dieu, ou ſa puiſſance n'ait pas toûjours été ; que ſon verbe ait été autrefois imparfait : ou de nier l'eternité des autres notions, qui caracteriſent le pere & le fils. La filiation du Sauveur n'a rien de commun avec la filiation des autres : étant conforme à la nature divine du pere, elle le met infiniment au deſſus de ceux, qui ſont devenus par lui enfans adoptifs.

Coloſſ. 1. 15.

Heb. 1. 2.

Coloſſ. 1. 16.

Il eſt d'une nature immuable, étant parfait & ſans aucun beſoin de rien : les autres étant ſujets au changement en bien & en mal, ont beſoin de ſon ſecours. Car quel progrés pourroit faire la ſageſſe de Dieu ? que pourroit aprendre la verité même ? comment ſe pourroit perfectioner la vie, la vraye lumiere ? Mais combien eſt-il plus contre la nature, que la ſageſſe deviene jamais ſuſceptible de folie, ou la puiſſance de Dieu de foibleſſe : que la raiſon ſoit déraiſonable, ou la vraye lumiere mêlée de tenebres ? Ceux qui ſont ſes créatures, les hommes & les anges, ont receû des benedictions pour croître,

en s'exerçant aux vertus & aux preceptes de la loi, afin de ne point pecher. C'eſt pourquoy N. S. J. C. étant par nature fils du pere eſt adoré de tous : les autres, quittant l'eſprit de ſervitude, & recevant l'eſprit d'adoption par le progrés dans les bonnes œuvres, deviennent par ſa grace enfans adoptifs. S. Paul declare ſa filiation veritable, propre, naturelle, excellente, en diſant de Dieu : Il n'a pas épargné ſon propre fils, mais il l'a livré à la mort pour nous tous : car il l'appelle ſon propre fils, à la difference de nous, qui ne le ſommes ni proprement ni par nature. Il raporte encore ce paſſage de l'évangile : Celui-cy eſt mon fils bien-aimé en qui je me plais : & ces deux des pſeaumes : Le Seigneur m'a dit : Tu es mon fils : & Je t'ay engendré de mon ſein avant l'aurore : tout cela pour montrer qu'il eſt fils veritablement & par nature.

Rom. VIII. 15.

Rom. VIII. 32.

Matth. III. 17.

Pſ. 2. 7.

Pſ. 103. 3.

XXX. Suite de la lettre de S. Alexandre.

S. Alexandre ajoûte : Je laiſſe pluſieurs choſes, que je pourrois dire, mes chers freres ; craignant d'eſtre importun ſi j'uſois de plus longs diſcours en parlant à des docteurs, qui ſont du même ſentiment. On void icy & en quelques autres endroits que S. Alexandre adreſſe la parole à pluſieurs évêques : ce qui fait croire que c'eſt une lettre circulaire. Il continuë : Vous eſtes inſtruits de Dieu même, & vous n'ignorés pas, que cette nouvelle doctrine ne ſoit celle d'Ebion & d'Artemas, & une imitation de Paul de Samoſate : qui a été chaſſé de l'égliſe par un concile, & par le jugement de tous les évêques du monde. Lucien lui ſucceda, & demeura ſeparé pluſieurs années ſous trois évêques : & ceux-cy ſont

imbus de la même impieté. Nous ne voyons point d'autre Lucien à qui ces paroles de S. Alexandre puiſſent convenir, que le fameux martyr preſtre d'Antioche, dont en effet Arius ſe vantoit d'eſtre diſciple. Il ſe peut faire que ſa doctrine, faute d'eſtre bien entenduë, ait été quelque temps ſuſpecte : mais quoy qu'il en ſoit, il eſt certain qu'au temps de ſon martyre il étoit dans la communion de l'égliſe : auſſi S. Alexandre dit bien qu'il en a été ſeparé, mais non pas qu'il en ſoit demeuré exclus. Il ajoûte : Ils ſont échauffés par l'approbation de trois évêques de Syrie, ordonnés je ne ſay comment, dont le jugement vous doit eſtre reſervé. Ces trois évêques, qu'il ne nomme point par retenuë, ſont Euſebe de Ceſarée en Paleſtine, Paulin de Tyr & Patrophile de Scythopolis.

V. to. 2. liv. 1x. n. 38. p. 678.

Ils ſavent par cœur, continuë-t'il, les paſſages qui parlent de la paſſion du fils de Dieu, de ſon humiliation, de ſa pauvreté, de ſon anéantiſſement : & tous les autres termes ſemblables qu'il a empruntés pour nous : ils les oppoſent à ſa divinité. Mais ils oublient les paſſages qui marquent ſa gloire naturelle, ſa nobleſſe & ſa demeure dans le ſein du pere, comme celui-cy : Le pere & moy nous ſommes une même choſe. Ce que le Seigneur dit : non pour montrer qu'il eſt le pere, ou que les deux perſones n'en ſont qu'une : mais que le fils garde naturellement la reſſemblance exacte du pere, & qu'il eſt une image parfaitement conforme à l'original.

Jo. x. 30.

Il ajoûte en parlant des Ariens : Ils ne croyent pas qu'on puiſſe leur comparer aucun des anciens,

ou de ceux qui ont été nos maîtres en nôtre jeuneſſe: ni qu'aucun des évêques qui ſont au monde ſoit arrivé à la meſure de la ſageſſe : ils ſont les ſeuls ſages, les ſeuls inventeurs de la doctrine : à eux ſeuls a été revelé, ce qui n'eſt pas même venu en penſée à aucun autre ſous le ſoleil. Et enſuite : Ils nous accuſent d'enſeigner qu'il y a deux êtres non engendrés ; & ſoûtiennent qu'il le faut dire, ou dire comme eux que le fils eſt tiré du neant. Ne voyant pas la diſtance qu'il y a entre le pere non engendré & les créatures qu'il a faites de rien : au milieu de ces deux extrêmes eſt le fils unique, le Dieu verbe : par qui le pere a tout fait de rien, que le pere a engendré de lui-même.

S. Alexandre explique enſuite ſa foi en ces termes : Nous croyons avec l'égliſe apoſtolique en un ſeul pere, non engendré, qui n'a aucun principe de ſon être ; immuable & inaltérable, toûjours le même, incapable de progrés ou de diminution : qui a donné la loi, les prophetes & les évangiles, qui eſt le Seigneur des patriarches, des apôtres & de tous les ſaints. Et en un ſeul Seigneur J. C. le fils unique de Dieu, engendré, non du néant, mais du pere qui eſt non à la maniere des corps, par retranchement ou par écoulement, comme veulent Sabellius & Valentin : mais d'une maniere ineffable & inénarrable : comme il eſt dit : Qui racontera ſa generation ? & comme il a dit lui-même : Perſone ne conoiſt qui eſt le pere que le fils : & perſone ne conoiſt qui eſt le fils, que le pere. Nous avons apris qu'il eſt immuable & inaltérable comme le pere,

Iſa. LIII. 8.

Luc. X. 22.

qu'il n'a beſoin de rien, qu'il eſt parfait & ſemblable au pere, & qu'il ne lui manque, que de n'eſtre pas non engendré comme lui : c'eſt en ce ſens, qu'il a dit lui-même : Le pere eſt plus grand que moy. Nous croyons auſſi que le fils procede toûjours du pere : mais qu'on ne nous ſoupçone pas pour cela de nier qu'il ſoit engendré : car ces mots : Il étoit, & toûjours & avant les ſiecles ne ſignifient pas la même choſe que non engendré. Ils ſemblent ſignifier comme une extenſion de temps, mais ils ne peuvent exprimer dignement la divinité, & pour ainſi dire l'antiquité du fils unique. Il faut donc conſerver au pere cette dignité propre de n'eſtre point engendré, en diſant qu'il n'a aucun principe de ſon eſtre : mais il faut auſſi rendre au fils l'honeur qui lui convient : lui attribuant d'eſtre engendré du pere ſans commencement, & reconoiſſant comme la ſeule proprieté du pere de n'eſtre point engendré.

Joan. XIV. 28.

Nous confeſſons encore un ſeul S. Eſprit, qui a également ſanctifié les ſaints de l'ancien teſtament, & les divins docteurs du nouveau. Une ſeule égliſe catholique & apoſtolique : toûjours invincible, quoy que tout le monde conſpire à lui faire la guerre, & victorieuſe de toutes les entrepriſes impies des heretiques : par la confiance que nous donne le pere de famille, en diſant : Prenés courage, j'ay vaincu le monde. Aprés cela nous reconoiſſons la reſurrection des morts ; dont N. S. J. C. a été les premices, ayant pris de Marie la mere de Dieu un corps veritable, non en apparence. Le terme de mere de Dieu *Theotocos* eſt icy tres remarquable pour

Joan. XVI. 33.

pour les ſuites. S. Alexandre continuë : Sur la fin des ſiecles, il a habité avec le genre humain pour détruire le peché : il a été crucifié, il eſt mort, ſans aucun préjudice de ſa divinité : il eſt reſſuſcité, il eſt monté au ciel, & il eſt aſſis à la droite de la majeſté. Voilà ce que nous enſeignons, ce que nous prêchons, voilà les dogmes apoſtoliques de l'égliſe : pour leſquels nous ſommes preſts à ſoufrir la mort & les tourmens.

Arius & les autres qui combattent avec lui ces verités, ont été chaſſés de l'égliſe, ſuivant cette parole de S. Paul : Si quelqu'un vous annonce un autre évangile que celui que vous avés receû, qu'il ſoit anathême. Qu'aucun de vous ne reçoive donc ceux-cy, que nos freres ont excommuniés : que perſone n'écoute leurs diſcours, ni ne liſe leurs écrits : ce ſont des impoſteurs qui ne diſent jamais la verité. Condamnés-les avec nous, à l'exemple de nos confreres qui m'ont écrit, & qui ont ſouſcrit au memoire, que je vous envoye avec leurs lettres par mon fils le diacre Apion. Il y en a de toute l'Egypte & de la Thebaïde : de la Libye & de la Pentapole : de Syrie, de Lycie, de Pamphylie, d'Aſie, de Cappadoce & des provinces circonvoiſines. Je m'attends à recevoir de vous des lettres ſemblables. Car aprés pluſieurs autres remedes, j'ay crû que ce conſentement des évêques acheveroit de guerir ceux qu'ils ont trompés. Telle eſt la lettre de S. Alexandre, à la fin de laquelle ſont les noms de ceux qui étoient excommuniés, ſavoir le preſtre Arius & les neuf *Gal.* 1. 8.

diacres que j'ay déja nommés & dont le premier eſt Achillas.

XXXI. Seconde lettre de S. Alexandre,

Le mal croiſſoit toûjours, & il s'étendoit dans l'Egypte, dans la haute Thébaïde & la Libye : juſques-là que deux évêques s'étoient declarés pour Arius, Second de Ptolemaïde dans la Pentapole & Théonas de Marmarique : & qu'Euſebe de Nicomedie prenoit hautement ſon party. S. Alexandre voyant tout cela, aſſembla un ſecond concile à Alexandrie, des évêques d'Egypte & de Libye au nombre de prés de cent : où il excommunia de nouveau Arius & ſes ſectateurs ; & il en rendit compte, par une lettre adreſſée à tous les évêques du monde, où il dit : Qu'il avoit voulu garder le ſilence pour étouffer le mal en la perſone des apoſtats, & ne pas ſoüiller les oreilles des perſones ſimples. Mais, ajoûte-il, puiſque Euſebe, qui croit diſpoſer des affaires de l'égliſe, parce qu'il a laiſſé Beryte, & uſurpé l'égliſe de Nicomedie, ſans que l'on en ait fait juſtice : ſe met auſſi à la teſte de ces apoſtats, & écrit de tous côtés en leur faveur : je ſuis obligé de rompre le ſilence, pour vous faire conoître à tous & les perſones des apoſtats, & les malheureux diſcours de leur hereſie : afin que vous ne vous arreſtiés point à ce qu'Euſebe vous pourroit écrire. Ceux qui ſe ſont ſeparés ſont : Arius, Achillas, A'ithales, Carpones, un autre Arius, Sarmate, Euzoïus, Lucius, Julien, Menas, Helladius & Gaïus ; & avec eux, Second & Theonas cy-devant évêques. Voicy ce qu'ils diſent, & qu'ils ont inventé ſans autorité de l'écriture.

Socr. 1. c. 6.

Valeſ in Theod. hiſt. 1. c. 4.

Dieu n'a pas toûjours été pere, mais il a été un temps qu'il ne l'étoit point. Le verbe de Dieu n'a pas toûjours été, il a été fait de rien : ce fils eſt une créature & un ouvrage : il n'eſt point ſemblable au pere en ſubſtance, ni ſon verbe veritable, ni ſa vraye ſageſſe. On le nomme improprement verbe & ſageſſe : ayant été fait lui-même par le verbe propre de Dieu, & par la ſageſſe qui eſt en Dieu, par laquelle Dieu a tout fait. C'eſt pourquoy il eſt changeant & altérable de ſa nature, comme toutes les créatures raiſonables : il eſt étranger, différent & ſeparé de la ſubſtance de Dieu. Le pere eſt ineffable pour le fils, qui ne le conoiſt pas parfaitement : car le fils ne conoiſt pas même ſa propre ſubſtance telle qu'elle eſt. Il a été fait pour nous, afin d'eſtre comme l'inſtrument par lequel Dieu nous a créés, & il n'auroit point été, ſi Dieu n'avoit voulu nous faire. On leur a demandé ſi le verbe de Dieu peut changer, comme le diable a fait ; & ils n'ont pas eû horreur de dire : Oüy il le peut : car il eſt d'une nature changeante, puiſqu'il a pû eſtre engendré & créé. Comme Arius & ſes ſectateurs ſoutenoient tout cela avec impudence : nous les avons anathématiſés, étant aſſemblés avec les évêques d'Egypte & de Libye, Euſebe & ſon party les ont receus, s'efforçant de mêler la verité avec le menſonge : mais il n'y réüſſiront pas : la verité demeure victorieuſe. *V. Valeſ.*

Car qui a jamais oüy rien de ſemblable, ou qui le peut oüir maintenant ſans en eſtre ſurpris, & ſans boucher ſes oreilles, de peur qu'elles n'en ſoient ſoüillées ? Qui peut entendre dire à S. Jean : Au

commencement étoit le verbe, ſans condamner ceux qui diſent : Il a été un temps qu'il n'étoit point ? Qui peut oüir dans l'évangile : Le fils unique ; & Tout a été fait par lui ; ſans déteſter ceux qui diſent que le fils eſt une des créatures ? comment peut-il eſtre l'une des choſes qui ont été faites par lui : ou comment eſt-il fils unique, s'il eſt mis au nombre de tous les autres ? comment eſt-il ſorti du neant ? puiſque le pere dit : Mon cœur a produit une bonne parole ? & : Je t'ay engendré de mon ſein devant l'aurore. Comment peut-il eſtre diſſemblable au pere en ſubſtance, lui qui eſt l'image parfaite & la ſplendeur du pere ; & qui dit : Celui qui me void, void auſſi mon pere ? S'il eſt le verbe, c'eſt à dire la raiſon & la ſageſſe du pere, comment n'a-t'il pas toûjours été ? ils doivent donc dire que Dieu a été ſans raiſon & ſans ſageſſe. Comment peut-il eſtre ſujet au changement, lui qui dit : Je ſuis dans le pere & le pere en moy ? & encore : Le pere & moy nous ne ſommes qu'un. Et ſelon l'apôtre, J. C. eſt le même aujourd'huy qu'hier & dans tous les ſiecles. Quelle raiſon ont-ils de dire qu'il a été fait pour nous, quand S. Paul dit : Que tout eſt pour lui & par lui ? Quant à ce blaſphême : que le fils ne conoiſt pas parfaitement le pere, il renverſe cette parole du Seigneur : Comme le pere me conoiſt je conois le pere. Si donc le pere ne conoiſt le fils qu'imparfaitement, le fils conoiſt le pere de même ; ce qu'il n'eſt pas permis de dire.

V. Valeſ.
Pſ. 44.
Pſ. 109.
Heb. 1. 3.
Jo. XIV. 9.
Jo. XIV. 10.
Jo. X. 30.
Heb. XIII. 8
Heb. II. 10.
Jo. X. 15.

C'eſt ainſi que nous les avons ſouvent refutés par les divines écritures : mais ils changent comme le

cameleon, ce ſont les pires de tous les heretiques, puiſque voulant détruire la divinité du verbe, ils approchent le plus de l'antechriſt. Ayant donc oüy nous-mêmes de nos oreilles leur impieté, nous les avons anathématiſés & declarés étrangers de la foi & de l'égliſe catholique : & nous en donnons avis à vôtre pieté, nos chers & venerables confreres ; afin que ſi quelqu'un d'eux a l'audace de ſe preſenter à vous, vous ne le receviés point : & que vous n'ajoûtiés point de foi à ce qu'Euſebe ou quelque autre pourroit vous écrire à leur ſujet. On trouve dans quelques exemplaires de cette lettre les ſouſcriptions de dix-ſept preſtres & de treize diacres d'Alexandrie ; de ſeize preſtres & de ſeize diacres de la Maréote : mais on ne trouve point celles des cent évêques.

Gelaſ. Cyzic. lib. 11. c. 3.

XXXII. Acte de la dépoſition d'Arius.

Aprés cette lettre S. Alexandre réïtera la dépoſition d'Arius, par un acte écrit en ces termes : Alexandre aux preſtres & aux diacres d'Alexandrie & de Maréote, nos chers freres en N. S. ſalut en leur preſence. Quoy que vous ayés déja ſouſcrit aux lettres que j'ay envoyées aux ſectateurs d'Arius, les exhortant à renoncer à leur impieté & à ſuivre la foi catholique : & que vous ayés declaré la droiture de vos ſentimens conformes à la doctrine de l'égliſe catholique : toutefois puiſque j'ay écrit à tous nos confreres touchant les Ariens, j'ay crû neceſſaire de vous aſſembler, vous clercs de la ville, & de vous mander, vous clercs de Maréote : principalement, parce que quelques-uns d'entre-vous ont ſuivy les Ariens, & ont bien voulu eſtre dépoſés avec eux : ſavoir Charés & Piſte preſtres, Sérapion,

Coteler not. in lib. 8. Conſt. apoſt. p. 317.

Parammon, Zoſime & Irenée diacres. J'ay donc voulu que vous conoiſſiés ce que j'écris maintenant, que vous témoigniés y conſentir, & que vous donniés vôtre ſuffrage pour la dépoſition d'Arius, de Piſte & de leurs adhérens. Car il eſt à propos que vous ſachiés ce que nous écrivons, & que chacun de vous l'ait dans le cœur, comme s'il l'avoit écrit lui-même.

Epiph. har. 69. n. 4. Arius ſe voyant ainſi condamné, ſortit d'Alexandrie, & ſe retira en Paleſtine, où il trouva de l'appui auprés de quelques évêques. Son plus puiſſant protecteur étoit Euſebe de Nicomédie déslors avancé en âge, & de grande autorité à la cour, qui réſidoit d'ordinaire en cette ville. Arius lui écrivit cette lettre, où il explique lui-même ſa doctrine.

XXXIII. Lettre d'Arius à Euſebe de Nicomedie.

Epiph ibid. n. 5. Theod. l. c. 5.

A mon tres-cher ſeigneur Euſebe, homme de Dieu, fidelle orthodoxe : Arius injuſtement perſecuté par le pape Alexandre pour la verité victorieuſe de tout, que vous défendés vous-même : ſalut en nôtre Seigneur. Mon pere Ammonius partant pour Nicomédie, j'ay crû qu'il étoit de mon devoir de prendre cette occaſion de vous ſaluer : & en même temps d'informer vôtre charité de la grande perſécution que l'évêque nous fait, remuant tout contre nous ; juſques à nous avoir chaſſés de la ville, comme des impies, parce que nous ne convenons pas de ce qu'il dit publiquement : Dieu eſt toûjours, le fils eſt toûjours : le pere & le fils ſont enſemble : le fils eſt avec Dieu ſans eſtre engendré : il eſt toûjours engendré : il eſt engendré & ne l'eſt pas. Le pere ne précede pas le fils d'un moment ;

pas même de la penſée. Toûjours Dieu, toûjours le fils : le fils procede de Dieu même. Et parce qu'Euſebe de Ceſarée vôtre frere, Theodote, Paulin, Athanaſe, Gregoire, Aëtius & tous les orientaux diſent que Dieu eſt avant ſon fils ſans commencement : ils ont été frapés d'anathême : excepté ſeulement Philogone, Hellanique & Macaire, trois heretiques ignorans qui diſent que le fils eſt, les uns une exſpiration, les autres une projection, les autres non engendré comme le pere. Nous ne pouvons ſeulement entendre de telles impietés, quand ces heretiques nous menaceroient de mille morts. Mais que diſons-nous, que penſons-nous, qu'avons-nous enſeigné, qu'enſeignons-nous encore ? Que le fils n'eſt point non engendré, ni portion du non engendré en aucune maniere, ni tiré d'aucun ſujet. Mais que par la volonté & le conſeil du pere, il a ſubſiſté avant les temps & avant les ſiecles, pleinement Dieu, fils unique, inaltérable ; & qu'avant que d'eſtre engendré, ou créé, ou terminé, ou fondé, il n'étoit pas : car il n'étoit pas non engendré. Nous ſommes perſecutés pour avoir dit : Le fils a un commencement & Dieu n'en a point. C'eſt pour cela qu'on nous perſécute ; & pour avoir dit : qu'il eſt tiré du néant. Ce que nous avons dit ; parce qu'il n'eſt, ni une portion de Dieu ni tiré d'un ſujet. C'eſt pour cela qu'on nous perſécute. Vous ſavés le reſte. Je ſouhaite que vous vous portiés bien en nôtre Seigneur, & que vous vous ſouveniés de mes afflictions, pieux Euſebe Collucianiſte. Telle fut la lettre d'Arius.

XXXIV. Evêques de l'un & de l'autre party.

Il apelle Euſebe Collucianiſte, parce qu'ils avoient été enſemble diſciples du martyr S. Lucien preſtre d'Antioche. Les évêques qu'Arius nomme en cette lettre ſont : Euſebe de Ceſarée en Paleſtine, & le titre qu'il lui donne de frere de l'autre Euſebe, fait croire qu'ils étoient effectivement parens : Theodote évêque de Laodicée en Syrie, dont Euſebe a fait l'éloge, Paulin de Tyr, Athanaſe d'Anazarbe en Cilicie, Gregoire de Beryte, Aëtius de Lydda, autrement Dioſpolis. Voila ceux qu'il prétend avoir pour lui. Les trois qu'il avoüe lui eſtre contraires, ſont Philogone d'Antioche, Hellanique de Tripoli en Phenicie, Macaire de Jeruſalem. Philogone fut d'abord engagé dans les affaires temporelles, & plaida devant les tribunaux : il étoit marié & avoit une fille. Son merite le fit élire évêque d'Antioche vers l'an 318. aprés Vital ſucceſſeur de Tyran, qui avoit tenu ce ſiege apoſtolique depuis l'an 299. juſques en 312. Philogone gouverna l'égliſe d'Antioche pendant cinq ans, en des temps fort difficiles. La perſécution ne venoit que de ceſſer, il en reſtoit de fâcheuſes ſuites & bien des abus à corriger : & il eut beſoin d'une grande ſageſſe, pour arreſter le cours de l'hereſie qui commençoit à paroître. Macaire évêque de Jeruſalem avoit ſuccedé à Hermon en 314. & S. Athanaſe le compte entre les plus grands évêques de ſon ſiecle.

Theod. 1. c. 5.

VII hiſt. c 32. Sup. liv. IX. n. 29.

Chryſoſt. hom. in Philog. to. 6.

Sup. liv. IX. n. 24 p. 460.

Orat. 1. in Arian. p. 291.

XXXV. Lettre d'Euſebe de Nicomedie à Paulin de Tyr.

Euſebe de Nicomedie ayant receû la lettre d'Arius écrivit à Paulin de Tyr, loüant le zele d'Euſebe de Ceſarée pour la défenſe de la verité, c'eſt à dire, ſuivant ſa penſée pour la doctrine d'Arius ;

&

& blâmant le ſilence de Paulin, qu'il exhorte à écrire pour la ſoûtenir. Il explique lui-même cette doctrine en ces termes : Nous n'avons jamais oüy dire qu'il y ait deux eſtres non engendrés, ni un diviſé en deux à la maniere des corps. Nous n'avons rien apris de ſemblable. Mais nous croyons qu'il y a un eſtre non engendré, & un eſtre qu'il a veritablement produit : mais ſans le tirer de ſa ſubſtance, ſans participer aucunement à la nature non engendrée : entierement different de nature & de puiſſance, toutefois produit à la reſſemblance parfaite de la nature & de la puiſſance de celui qui l'a fait. Nous croyons que ſon commencement eſt inexplicable par le diſcours, & même incompréhenſible par la penſée, non ſeulement des hommes, mais de tout ce qui eſt au deſſus des hommes. Et en parlant ainſi, nous ne nous fondons pas ſur nos raiſonnemens, mais ſur l'écriture, qui nous apprend, qu'il eſt créé, fondé & engendré dans ſa ſubſtance, dans ſa nature inalterable, & dans la reſſemblance avec celui qui l'a fait : comme le Seigneur dit lui-même : Dieu m'a créé au commencement de ſes voyes, & m'a fondé avant le ſiecle, & m'a engendré avant toutes les collines. S'il étoit tiré de lui, comme une partie ou comme un écoulement de ſa ſubſtance : on ne diroit plus qu'il a été créé ou fondé : il ſeroit dés le commencement non engendré, comme celui dont il procéderoit. Que ſi, parce qu'il eſt dit engendré, on prend pretexte de dire qu'il eſt produit de la ſubſtance du pere, & qu'il a par conſéquent l'identité de nature : nous ſavons que l'écri-

Prov. VIII. 22. *ſec.* 70.

ture ne dit pas de lui ſeul qu'il eſt engendré, mais encore de ceux dont la nature eſt entierement diſſemblable ; car elle dit des hommes : J'ay engendré & élevé des enfans, & ils m'ont mépriſé. Et encore : Tu as abandonné Dieu, qui t'a engendré. Et ailleurs : Qui a engendré les goutes de roſée ? Non pour dire qu'une ſubſtance ſoit tirée de l'autre, mais qu'il a tout produit par ſa volonté : car rien n'eſt tiré de ſa ſubſtance. Il eſt Dieu : le reſte eſt fait ſelon ſon bon plaiſir, par ſon verbe, pour lui devenir ſemblable : Dieu a tout fait par lui, mais tout vient de Dieu. Prenés cecy & le mettés en œuvre, ſelon la grace que Dieu vous a donnée, & l'écrivés au plûtoſt au ſeigneur Alexandre : car je m'aſſure que vous le perſuaderés. Telle fut la lettre d'Euſebe à Paulin.

Iſa. 1. 2. *fol* 70.

Deut. XXXII. 18.

Job. XXXVIII. 28.

XXXVI. Lettre d'Arius à S. Alexandre.

Arius lui-même écrivit de Nicomédie à S. Alexandre, en ces termes : Au bien-heureux pape Alexandre, nôtre évêque, les preſtres & les diacres, ſalut en N. S. La foi que nous avons receuë de nos anceſtres & appriſe de vous, bien-heureux pape, eſt telle : Nous reconoiſſons un Dieu, ſeul non engendré, ſeul eternel, ſeul ſans principe, ſeul veritable, qui ſeul poſſede l'immortalité : ſeul ſage, ſeul bon, ſeul puiſſant, ſeul juge de tous, qui conduit & gouverne tout : immuable, inaltérable, juſte & bon : le même Dieu de la loi, des prophetes & du nouveau teſtament : Qui a engendré ſon fils unique avant les temps des ſiecles ; par qui il a fait les ſiecles mêmes, & tout le reſte. Il l'a engendré non en apparence, mais en verité : il lui a donné l'eſtre par

Athanaſ. de Synod. p. 885.

Epiph. hær. 69. *n.* 7. 8.

1. *Tim.* VI. 16.

2. *Tim.* 1. 9.

Heb. 1. 2.

ſa volonté, & l'a rendu immuable & inaltérable, creature de Dieu parfaite, non comme une des creatures : fils, non comme un de ſes fils. Il n'eſt pas ſorti hors du pere, comme Valentin l'a enſeigné : il n'eſt pas, comme Manés l'a inventé, une partie conſubſtantielle du pere : ni tel que dit Sabellius, qui diviſant l'unité, a dit qu'il eſt fils & pere tout enſemble : ni ſelon Hiéracas, une lampe allumée d'une lampe, ou un flambeau partagé en deux. Ce n'eſt pas non plus, que celui qui étoit auparavant, ait été engendré depuis ou créé fils. Vous même, bien-heureux pape, avés ſouvent condamné au milieu de l'égliſe, & dans l'aſſemblée des preſtres, ceux qui introduiſoient ces erreurs.

Mais nous diſons, qu'il a été créé par la volonté de Dieu, avant les temps & avant les ſiecles, & qu'il a receû du pere la vie, l'eſtre & la gloire, que le pere lui a conferée en même-temps. Car le pere lui donnant la poſſeſſion de toutes choſes, ne s'eſt pas privé de ce qu'il a en lui-même, comme non engendré. Il eſt la ſource de tout : enſorte qu'il y a trois hypoſtaſes. Dieu étant la cauſe de tout, eſt ſans principe & tres ſeul. Le fils engendré hors le temps par le pere, créé & fondé avant les ſiecles, n'étoit pas avant que d'eſtre engendré : mais il ſubſiſte par le pere, ſeul engendré hors le temps avant toutes choſes. Car il n'eſt pas eternel, ni coëternel au pere, ou non engendré comme lui : & il n'a pas l'eſtre en même-temps que ſon pere, comme quelques-uns diſent des choſes relatives, introduiſant deux principes non engendrés. Mais comme l'u-

nité eſt le principe de tout, ainſi Dieu eſt avant toutes choſes. C'eſt pourquoy il eſt auſſi avant le fils : comme vous nous l'avés enſeigné, prêchant au milieu de l'égliſe. Donc entant qu'il tient de Dieu l'eſtre, la gloire & la vie, & qu'il en a receû toutes choſes, c'eſt ainſi que Dieu eſt ſon principe : car il le precede étant ſon Dieu & avant lui. Que ſi quelques-uns entendent ces expreſſions : Il eſt de lui & de ſon ſein, & Je ſuis ſorti de mon pere, & Je viens, comme s'il étoit une partie conſubſtantielle ou une projection : le pere ſera compoſé & diviſible, & muable & corps ſelon eux, & ſujet à toutes les ſuites de la nature corporelle, lui qui eſt Dieu incorporel. Telle fut la lettre d'Arius où l'on void le fonds de ſon héreſie. On ne peut s'empêcher d'admirer l'audace avec laquelle il ſoûtient à ſon évêque d'avoir enſeigné cette doctrine : lui qui dans ſa lettre à Euſebe de Nicomédie ſe plaint que ſon évêque enſeigne, que le fils eſt coëternel au pere.

Sup. n. XXXIII.

Athan. in Aror. 1. p. 308. 310 & de Syn. p. 883. Sup. liv. III. ſ. 51.

Ce fut comme l'on croit vers ce même-temps qu'Arius compoſa ſa Thalie. C'étoit un cantique ſur la même meſure & ſur le même air des chanſons infames, que Sotade avoit autrefois compoſées, pour les feſtins & pour les danſes : ce qui ſuffiſoit pour rendre ce cantique odieux, outre les erreurs qu'il contenoit : car Arius y avoit renfermé la ſubſtance de ſa doctrine. Il fit pluſieurs autres cantiques, pour la répandre & l'inſinuer agreablement dans les eſprits, même des perſones les plus groſſieres : il y en avoit pour les voyageurs, pour les mariniers, pour ceux qui tournoient la meule.

Philoſtorg. lib. II. c. 2.

XXXVII. Concile de Bithynie pour Arius. *Sozom. lib. 1. c. 15.*

Euſebe de Nicomédie & ceux de ſon parti, ſe ſentirent offenſés, de ce qu'Alexandre d'Alexandrie n'avoit point cedé aux prieres qu'ils lui avoient faites pluſieurs fois, de recevoir Arius, & ils en furent plus animés à établir ſa doctrine. Déslors ils conceûrent une haine mortelle contre Athanaſe diacre d'Alexandre : car s'en étant informés curieuſement, ils apprirent qu'il étoit continuellement avec l'évêque, & qu'il en étoit ſingulierement eſtimé. Ils aſſemblerent donc un concile en Bithynie, & écrivirent à tous les évêques du monde, de communiquer avec les Ariens, comme ayant des ſentimens orthodoxes, & de diſpoſer Alexandre à communiquer avec eux. Comme ils ne gagnoient rien ſur Alexandre, qui demeuroit toûjours ferme : Arius envoya à Paulin de Tyr, à Euſebe de Ceſarée & à Patrophile de Scythopolis, & leur demanda pour lui & pour les ſiens permiſſion d'aſſembler le peuple qui étoit avec eux, comme étant déja ordonnés preſtres : puiſque c'étoit la coûtume à Alexandrie, que les preſtres aſſemblaſſent le peuple des égliſes particulieres, ſans préjudice de l'évêque, qui étoit au deſſus de tous. Car alors il n'y avoit d'ordinaire en chaque ville qu'une aſſemblée eccleſiaſtique, où l'évêque préſidoit : & c'étoit apparemment la grandeur d'Alexandrie, qui obligeoit à en tenir pluſieurs. Ces trois évêques s'étant aſſemblés avec d'autres évêques de Paleſtine, accorderent à Arius ce qu'il demandoit : & lui permirent à lui & aux autres preſtres Alexandrins de ſon parti d'aſſembler leurs ſectateurs comme auparavant ; mais à la charge de demeurer ſoûmis

Conc. Alex ap. Athan. 2. apol. p. 725. D.

An. 323. à Alexandre, & de le prier toûjours qu'il leur accordaſt ſa paix & ſa communion. Ainſi l'on voyoit en Paleſtine des aſſemblées particulieres ſous ces preſtres Ariens, qui malgré l'évêque d'Alexandrie pretendoient faire partie de ſon égliſe.

XXXVIII. Seconde guerre de Licinius.

Socr. l. hiſt 6.

Euſ. 11. vit. c 3.

Anon Valeſ. poſt. Amm. Marc. V. Pagi. an. 318. n. 3.

Zoſim. lib. 2. p. 680.

Le credit d'Euſebe de Nicomédie devint tres grand par le ſéjour que Conſtantin fit en cette ville, aprés avoir entierement défait Licinius. Car Conſtantin ne put ſoufrir long temps la perſécution que ſon collegue exerçoit contre les Chrétiens : & Licinius s'attira d'ailleurs ſon indignation. Conſtantin étoit à Theſſalonique, quand les Goths, ou plûtoſt les Sarmates voyant la frontiere mal gardée entrerent dans la Thrace & la Meſie, & pillerent le plat païs. Conſtantin les arreſta par ſa vigueur & par la terreur de ſon nom, & leur fit rendre les captifs. Licinius ſe plaignit qu'il avoit entrepris la défenſe de ſes terres, contre la foi des traités ; & employant tantoſt les prieres, tantoſt les menaces, il l'excita à lui declarer la guerre. Licinius s'étoit d'ailleurs rendu odieux par ſon avarice, ſa cruauté, ſes débauches : il faiſoit mourir pluſieurs perſones pour avoir leurs richeſſes, ou il corrompoit leurs femmes.

A l'occaſion de cette guerre, les Romains faiſoient les ſacrifices qu'ils appelloient, *des luſtres*, comme pour ſe purifier & attirer la faveur des Dieux. Mais comme on y vouloit obliger les Chrétiens & même les eccleſiaſtiques, Conſtantin fit une loi, par laquelle il défendit de les y contraindre : ſous peine de coups de bâton ou de groſſe amande, ſelon la condition des perſones. Cette loi fut donnée

Cod. Theod. lib. XVI. t. 5. ſit. 1. de epiſc. V. ibi Gothofr.

à Sirmium le huitiéme des Cal. de Juin ſous le conſulat de Sevére & de Rufin : c'eſt à dire le vingt-cinquiéme May 323. qui fut le temps où commença cette guerre. *Pagi. an. 323. n. 3.*

Les preparatifs en furent grands par mer & par terre. Conſtantin avoit deux cens galéres à trente rames, & plus de deux mille moindres bâtimens : cent vingt mille hommes de pied, dix mille, tant ſur les vaiſſeaux qu'en cavalerie. Sa flotte étoit au port de Pirée prés d'Athenes, commandée par Criſpe ſon fils, qu'il avoit fait Ceſar cette même année. Licinius avoit trois cens cinquante galéres d'Egyptiens, de Pheniciens, d'Africains & de Grecs Aſiatiques : cent cinquante mille hommes de pied & quinze mille chevaux : ſa flotte étoit dans l'Helleſpont commandée par Amand. Conſtantin, pour montrer qu'il attendoit de Dieu la victoire, menoit avec lui des évêques, & faiſoit marcher à la teſte de ſes troupes l'enſeigne ornée de la croix, c'eſt à dire le Labarum. On le gardoit dans une tente ſéparée loin du camp : & la veille des jours de combat l'empereur s'y retiroit, pour prier avec peu de perſones : obſervant une pureté particuliere, & pratiquant le jeûne & la mortification. *Zoſim. ibid.*

Licinius s'en moquoit, & menoit avec lui des devins Egyptiens, des magiciens, des empoiſoneurs, des ſacrificateurs & des profétes des faux dieux ; auſquels il ſacrifioit, les interrogeant ſur l'évenement de la guerre. Ils lui promettoient une victoire certaine, par de longs oracles compoſés en vers magnifiques. Les interpretes des ſonges, les augu- *Euſ. vit. 17. c. 3. 4. 6. 12. 14.*

An. 324. Ibid. c. 5. gures & les aruſpices lui faiſoient les mêmes promeſſes, qui le rempliſſoient de confiance. Il aſſembla les plus confidens de ſes gardes & de ſes amis dans un bois qu'ils eſtimoient ſacré, rempli de pluſieurs idoles : & aprés qu'il leur eut allumé des cierges & fait les ſacrifices ordinaires, il dit à ceux qui l'accompagnoient : Voila mes amis, les dieux de nos peres, que nous honorons, comme nous avons appris d'eux : nôtre adverſaire les a abandonnés, pour je ne ſay quel Dieu étranger, dont le ſigne infame profane ſon armée : cette occaſion fera voir, qui de nous eſt dans l'erreur. Si ce Dieu étranger de Conſtantin, dont nous nous moquons aujourd'huy, lui donne la victoire, malgré l'avantage du nombre, il faudra le reconoître : ſi les nôtres l'emportent, comme il n'en faut pas douter : aprés cette victoire nous ferons la guerre aux impies qui les rejettent. Euſebe de Ceſarée dit avoir apris ce diſcours de ceux qui l'avoient oüi de leurs oreilles.

Zoſ. p. 681. Anonym. Licinius étoit campé avantageuſement ſur une montagne prés d'Andrinople. Conſtantin plus habile & mieux ſervi ſurprit ſes troupes & les mit en tel deſordre, qu'il en demeura prés de trente-quatre mille ſur la place : ſon camp fut pris, & Licinius lui-même obligé de s'enfuir & de s'enfermer dans Byzance. C'étoit le cinquiéme des nones de Juillet, ſous le troiſiéme conſulat de Criſpe & de Conſtantin le jeune, c'eſt à dire le troiſiéme Juillet l'an 324. Conſtantin ſuivit Licinius & l'aſſiegea dans Byzance. Cependant ſa flotte conduite par Criſpe arriva à Gallipoli, où elle gagna une victoire ſi entiere ſur celle

Idat. in faſt. An. 324.

celle de Licinius, qu'Amand qui la conduiſoit eut peine à ſe ſauver. Licinius voyant qu'il alloit eſtre aſſiegé par mer, comme il l'étoit déja par terre, s'enfuit à Calcédoine avec ſes treſors. Conſtantin le pourſuivit, & ſe rendit maître des coſtes de Bythynie : Licinius vint encore au devant : il y eut un ſecond combat prés de Calcédoine ; il y fut défait, & avec un tel carnage, que de cent trente mille hommes qu'il avoit, à peine s'en ſauva-t'il trois mille. Auſſi-toſt Byzance & Calcédoine ouvrirent les portes à Conſtantin : Licinius ſe retira à Nicomédie, & Conſtantin l'y aſſiegea encore. Alors deſeſperant de ſes affaires, il ſortit en eſtat de ſupliant : lui preſentant la pourpre, le reconoiſſant pour ſon empereur & ſon maître, demandant pardon du paſſé, & ſe contentant qu'il lui ſauvât la vie, en conſideration de ſa femme Conſtantia ſœur de Conſtantin. Le vainqueur lui accorda cette grace, & l'envoya à Theſſalonique : où comme il ne pouvoit vivre en repos, il le fit mourir l'année ſuivante.

An 324.

Zoſim.

XXXIX. Protection divine ſur Conſtantin.

Conſtantin receût en cette guerre pluſieurs marques de la protection divine. Dans les villes qui obéiſſoient à Licinius, on crut voir en plein midy les troupes de Conſtantin paſſer au travers, comme déja victorieuſes : quoy qu'elles en fuſſent encore éloignées. Dans les combats, par tout où paroiſſoit le Labarum les ennemis fuyoient, & ſa preſence raſſuroit les troupes ébranlées. Cinquante hommes choiſis entre les protecteurs ou gardes du corps étoient deſtinés à la garde de cette enſeigne, & la

Euſ. vit. l. 1. c. 6.

c. 7.

c. 8.

An. 314. c. 9. portoient tour à tour ſur leurs épaules. Un d'eux épouvanté dans le combat la donna à un autre, pour s'enfuir plus librement ; & auſſi-toſt il fut tué d'un trait dans le ventre. On tira pluſieurs coups ſur celui qui avoit pris le Labarum : mais il ne fut bleſſé d'aucun : ils porterent tous ſur le bois de l'enſeigne. Euſebe avoit apris cette merveille de la propre bouche de l'empereur. Licinius s'étant aper-

c. 16. ceû de la vertu de cette enſeigne, donnoit ordre à ſes gens de l'éviter autant qu'il ſeroit poſſible.

Sozom. 1. hiſt. c. 18. Quand Conſtantin entra dans Byzance, quelques philoſophes s'aprocherent de lui, & ſe plaignirent qu'il introduiſoit une religion nouvelle : au mépris des ancienes coûtumes des Grecs & des Romains obſervées par ſes anceſtres. Ils demandoient à entrer en diſpute ſur cette doctrine avec Alexandre qui étoit évêque de Byzance ; & il accepta le combat par ordre de l'empereur, quoy qu'il fuſt peu exercé à la dialectique, mais il étoit d'une vertu ſinguliere. Les philoſophes étant aſſemblés vouloient tous parler : mais S. Alexandre les pria d'en choiſir un pour porter la parole. Quand ils l'eurent fait, S. Alexandre dit à celui qui étoit chargé de parler : Au nom de J. C. je te commande de te taire. Auſſitoſt il demeura muet, comme s'il euſt eû la bouche fermée ; & on jugea que ce n'étoit pas un petit miracle d'avoir fait taire un philoſophe.

XL. Nouveaux édits de Conſtantin pour l'egliſe. Euſ. 11. vit. c. 30. Par cette victoire la paix & la ſeureté au dehors fut entierement renduë à l'égliſe & pour la confirmer, Conſtantin fit pluſieurs loix. Il ordonna que l'on rappellât tous ceux qui avoient été bannis pour

la foi : que l'on déchargeât des fonctions publiques ceux que l'on y avoit rendus ſujets : en les mettant exprés au tableau du conſeil des villes, où ils n'étoient point auparavant : que l'on rendît les biens à ceux qui en avoient été dépoüillés. Il rendit la liberté à ceux qui avoient été relegués dans des iſles, ou condamnés aux mines & aux autres ouvrages publics : entre autres à ceux qui avoient été engagés comme eſclaves du fiſc aux manufactures de toilles & d'étoffes. c. 34. Il donna le choix à ceux qui avoient été dégradés de la milice comme Chrétiens, de rentrer dans le ſervice, ou de ſe retirer avec un congé honorable. c. 33. Voilà pour les perſones. Quant aux biens, il rendit aux parens les ſucceſſions des martyrs, des confeſſeurs, des bannis pour la foi, qui avoient été dépoüillés : au défaut des parens, il donna ces biens aux égliſes des lieux ; & confirma les donations des martyrs & des confeſſeurs. c. 35. Il condamna tous les poſſeſſeurs à rendre ces heritages ; mais ſans reſtitution de fruits, pourveû qu'ils les rendiſſent d'eux-mêmes. c. 36. Il voulut que le fiſc fiſt la même reſtitution : que l'on rendiſt aux égliſes tous leurs immeubles, maiſons, terres, jardins : & particulierement les lieux honorés par les corps des martyrs qui y étoient enterrés. c. 37. c. 38. c. 39. c. 40. Il promit de dedomager ceux qui auroient receû du fiſc quelqu'un de ces heritages à titre d'achat, de donation, ou autrement. c. 41.

Cet édit fut propoſé en Orient, & l'empereur le fit executer réellement. c. 44. Les gouverneurs qu'il envoyoit dans les provinces étoient Chrétiens pour la pluſpart : & il défendoit à ceux qui étoient encore

payens de ſacrifier aux idoles. Il en uſoit de même à l'égard des officiers ſuperieurs, comme les préfets du prétoire & leurs vicaires. Il fit en même temps deux autres loix : l'une qui défendoit de ſacrifier
c. 45. aux idoles, ni dans les villes ni à la campagne, ni d'eriger des idoles : ni d'exercer les divinations, ou les autres ſuperſtitions : l'autre loi ordonoit de rebâtir des égliſes plus grandes qu'auparavant : comme ſi tous les hommes devoient ſe faire Chrétiens, ce qui ne paroiſſoit pas alors croyable. Ces loix étoient adreſſées aux gouverneurs des provinces, & elles les exhortoient à ne point épargner la dépenſe, que l'empereur fourniſſoit de ſon tréſor. Il y avoit auſſi des lettres conformes adreſſées à chaque évêque, au moins à ceux des grands ſieges : pour les exhorter d'exciter les autres évêques, les preſtres &
c. 46. les diacres à rétablir ou augmenter les ancienes égliſes : ou même en bâtir de nouvelles, & à demander aux gouverneurs les choſes neceſſaires pour ces
c. 47. 48. &c. ouvrages. Il fit encore un grand édit adreſſé aux provinces d'orient, pour exhorter tous ſes ſujets à quitter l'idolâtrie & embraſſer la vraye religion : mais il declare qu'il ne veut contraindre perſone,
c. 56. il laiſſe une entiere liberté de conſcience, & défend
c. 60 aux particuliers de s'inquieter l'un l'autre pour la diverſité de leurs ſentimens ; n'aprouvant pas ceux qui diſoient déja, qu'il faloit abatre les temples.

XLI Suite de l'Arianiſme. Conſtantin travailloit ainſi en faveur de l'égliſe, quand il apprit la diviſion qui commençoit en
c. 61 Egypte & dans les provinces voiſines, à l'occaſion des dogmes d'Arius. Ce n'étoit pas ſeulement les

évêques & les preſtres qui diſputoient, les peuples entiers étoient diviſés : le deſordre vint à tel point que les payens dans leurs théatres tournoient en raillerie le Chriſtianiſme. Les ſtatuës mêmes de l'empereur furent outragées : & l'on croit que ce fut en cette occaſion que pour toute vengeance, il ſe contenta d'une raillerie. Car comme on lui diſoit avec chaleur, qu'on avoit jetté des pierres à une de ſes ſtatuës : il porta la main à ſon viſage, & dit qu'il ne ſe ſentoit point bleſſé. Il y avoit déja un grand nombre de lettres écrites de part & d'autre par les évêques. Arius recueillit toutes celles qui le favoriſoient : S. Alexandre d'Alexandrie recueillit toutes celles qui ſoûtenoient la doctrine catholique, & on en contoit des ſiennes ſeules juſques à ſoixante & dix. Ces lettres ſervirent depuis de fondement aux diſputes entre les catholiques & les diverſes ſectes d'Ariens. Les nouvelles de cette diviſion affligerent ſenſiblement Conſtantin : mais comme il n'étoit encore ni baptiſé ni ſuffiſamment inſtruit des myſteres, il fut aiſé à Euſébe de Nicoméde de lui en donner telle impreſſion qu'il voulut. L'empereur avoit un grand reſpect pour les évêques, & Euſébe étoit à portée de lui parler facilement : car aprés avoir vaincu Licinius, il fit du ſéjour à Nicomédie, qui depuis Dioclétien, avoit été en Orient la reſidence ordinaire des empereurs. Euſébe fit entendre à Conſtantin, que cette diviſion des égliſes n'avoit autre fondement, que des diſputes de mots & de vaines ſubtilités, qui ne faiſoient rien au fonds de la religion : que le plus grand mal étoit

Chryſoſt. ſtat. orat. 20.

Socr. 1 c. 6.

Epiph. hæreſ. 69. n. 4.

Euſ 11. c. 63

Socr. 1. c. 7.

l'aigreur des eſprits, & en particulier l'averſion de l'évêque Alexandre contre le prêtre Arius : & qu'il étoit de la pieté de l'empereur, d'employer ſon autorité pour lui impoſer ſilence.

XLII. Lettre de Conſtantin à Alexandre & à Arius.

Il envoya donc à Alexandrie Oſius évêque de Cordoüe capitale d'Eſpagne, en qui il avoit une confiance particuliere, comme nous avons déja veu. C'étoit un vieillard d'environ ſoixante & ſept ans, évêque depuis trente ans, confeſſeur dans la perſécution de Maximien, renommé par toute l'égliſe. L'empereur le chargea d'une lettre adreſſée conjointement à Alexandre & à Arius, où il marque ainſi l'idée qu'on lui avoit donnée de leur differend : J'apprens que telle a été l'origine de vôtre diſpute. Vous Alexandre demandiés aux preſtres, ce que chacun d'eux penſoit ſur un certain paſſage de la loi ; ou plûtoſt ſur une vaine queſtion : vous Arius avançâtes inconſiderement, ce que vous deviés n'avoir jamais penſé, ou l'étoufer par le ſilence. Il faloit ne point faire une telle queſtion : ou n'y point répondre. Ces queſtions qui ne ſont point neceſſaires, & qui ne viennent que d'une oiſiveté inutile, peuvent eſtre faites, pour exercer l'eſprit ; mais elles ne doivent pas eſtre portées aux oreilles du peuple. Qui peut bien entendre des choſes ſi grandes & ſi difficiles, ou les expliquer dignement ? & à qui d'entre le peuple pourra-t'il les perſuader ? Il faut réprimer en ces matiéres la demangeaiſon de parler, de peur que le peuple ne tombe dans le blasfême ou dans le ſchiſme.

Sup. n. 2. n. 20.

Sup. liv. VIII. n. 46. p. 528.

Euſ. 11. vit. c. 69.

Pardonés-vous donc réciproquement l'indiſcré-

tion de la demande & l'inconſideration de la réponſe ; car il ne s'agit point du capital de la loi, vous ne prétendés pas introduire une nouvelle religion : vous eſtes d'un même ſentiment dans le fonds, & vous pouvés aiſément vous réünir. Eſtant diviſés pour un ſi petit ſujet, il n'eſt pas juſte que vous gouverniés ſelon vos penſées une ſi grande multitude du peuple de Dieu. Cette conduite eſt baſſe & puérile, indigne de preſtres & d'hommes ſenſés. Puiſque vous avés une même foi, & que la loi vous oblige à l'union des ſentimens, ce qui a excité entre vous cette petite diſpute ne doit point vous diviſer. Je ne le dis pas pour vous contraindre à vous accorder entierement ſur cette queſtion frivole quelle qu'elle ſoit : vous pouvés conſerver l'unité avec un différend particulier : pourveû que ces diverſes opinions & ces ſubtilités demeurent ſecretes dans le fonds de la penſée. Il finit ainſi: Pour vous montrer juſques à quel excés j'ay été affligé de ce differend : dernierement étant venu à Nicomédie j'avois reſolu d'aller en Orient, c'eſt à dire vers la Syrie & l'Egypte : mais cette nouvelle m'a fait changer d'avis, pour ne pas voir ce que je ne croyrois pas même pouvoir entendre. Ouvrés-moy donc par vôtre réünion le chemin de l'Orient, que vous m'avés fermé par vos diſputes. Ainſi parloit l'empereur Conſtantin, ou plûtoſt le ſecretaire qui dreſſa cette lettre par ſon ordre ; & peut-eſtre fut-elle compoſée par Euſébe de Nicomédie. Au reſte cette queſtion qu'on y traite de ſi frivole, n'étoit rien moins que de ſavoir, ſi J. C. étoit Dieu ou

créature ; & par conſéquent, ſi tant de martyrs & d'autres ſaints, qui l'avoient adoré depuis la publication de l'évangile, avoient été idolâtres, en adorant une créature ; ou s'ils avoient adoré deux dieux, ſuppoſé qu'étant Dieu il ne fuſt pas le même Dieu que le pere.

XLIII. Concile tenu à Alexandrie par Oſius.

Oſius étant arrivé à Alexandrie avec cette lettre de l'empereur, y aſſembla un concile nombreux : dans lequel le preſtre Colluthe, qui avoit fait ſchiſme, & qui ſe portant pour évêque avoit prétendu ordonner des preſtres, rentra dans ſon état de ſimple preſtre ; ſes ordinations furent declarées nulles, & ceux qu'il avoit ordonnés redevinrent ſimples laïques. Ainſi fut ôté ce ſchiſme, dont toutefois on void en ſuite quelques reſtes : & c'eſt tout l'effet que nous conoiſſons de ce concile d'Oſius. Car il ne put appaiſer la diſpute qu'Arius avoit émeüe : ſeulement nous voyons qu'il traita des termes de ſubſtance & d'hypoſtaſe, pour exclure l'erreur de Sabellius. Oſius ne put terminer non plus la queſtion de la pâque, pour laquelle auſſi il avoit été envoyé. Car pluſieurs en Orient étoient encore attachés à la celebrer le quatorziéme de la lune comme les Juifs : & cette diverſité produiſoit une diviſion tres-ſenſible, en ce que les uns étoient en feſte & en joye, tandis que les autres étoient encore dans le jeûne & l'affliction.

ap. Athan. apol. 2. 794. D. 732. C.

Euſ. 11. vit. c. ult.

Socr. 111. hiſt. c. 7.

Sozom. 1 hiſt. c. 16.

Euſ. 111. vit. c. 5.

XLIV. Audius ſchiſmatique.

Il y avoit déſlors en Méſopotamie une ſecte de ſchiſmatiques, dont l'erreur la plus ſenſible étoit cet attachement à celebrer la pâque comme les Juifs : on les nommoit Audiens ou Odiens du nom d'Audius

Theod. Fabul. IV. c 10.

Epiph. hæreſ 70.

d'Audius leur chef : qui parut dans le même temps, que le concile s'aſſembla pour dépoſer Arius. Audius étoit de Meſopotamie, celebre dans ſon païs, pour ſes bonnes mœurs & ſon zele. Il faiſoit profeſſion de dire hardiment la verité, ſans avoir égard aux perſones ; il réſiſtoit en face aux évêques & aux prêtres, quand ils faiſoient quelque choſe contre les regles, & ne pouvoit ſe taire : particulierement s'il voyoit quelque eccléſiaſtique intereſſé, ou vivant dans le luxe & les délices. S'étant ainſi rendu incommode à ceux dont la vie n'étoit pas tout à fait réguliere, il fut contredit, haï & mal traité. Il ſoufrit long-temps leurs mépris & leurs inſultes, continuant toûjours à frequenter les aſſemblées eccléſiaſtiques ; & quoy que ſes ennemis l'en euſſent chaſſé, il ne ceſſoit pas de dire la verité, ſans rompre le lien de l'unité, ni ſe ſéparer de l'égliſe catholique. Enfin on en vint juſques à le fraper lui & les ſiens par pluſieurs fois, & on le pouſſa tellement, qu'il ſe ſépara de l'égliſe, & fut ſuivi de pluſieurs. Ce n'étoit d'abord qu'un ſimple ſchiſme, & ils faiſoient profeſſion d'une morale tres ſévere, ſans errer dans la foi. Ils vivoient tous du travail de leurs mains, tant les laïques que les preſtres, & les évêques : car Audius lui-même fut ordonné évêque, par un évêque qui s'étoit ſéparé pour de ſemblables diſputes.

Toutefois ils furent bien-toſt Quartodécimains & Anthropomorphites. Ils celebroient la pâque le quatorziéme de la lune comme les Juifs ; pretendant que c'étoit l'ancienne coûtume de l'égliſe, & pour le prouver, alléguoient le livre des conſtitu- *Epiph. ibid. n. 9. 10.*

tions apoſtoliques : mais different de celui que nous avons ſous ce nom. Ils étoient Anthropomorphites, en ce qu'ils prenoient trop à la lettre, ce qui eſt dit que l'homme eſt fait à l'image de Dieu : ſans diſtinguer ſi cette image étoit ſelon l'ame ou ſelon le corps ; & joignant les paſſages qui ſemblent attribuer à Dieu un viſage, des yeux, des mains & le reſte ; ils ſe le figuroient corporel & ſous une forme humaine. Leur vie au reſte étoit pure & innocente, au moins dans ces commencemens, & ils avoient grand nombre de monaſtéres : mais ils ne vouloient ni prier ni communiquer avec perſone, qui ne fuſt de leur ſecte quelque ſainte que fuſt ſa vie.

V. Petav. hic. Epiph. n. 2. 3. &c.

Epiph. n. 15.

An. 325.

LIVRE ONZIE'ME.

I. Convocation du concile de Nicée. *Euſ. vit. c. 6 Ruf. 1. hiſt. c. 1. Sozom. 1. c. 17.*

L'EMPEREUR Conſtantin ayant apris par le retour d'Oſius, le peu d'effet de ſa lettre & la grandeur des maux de l'égliſe, qui demandoient un remede plus puiſſant : reſolut par le conſeil des évêques d'aſſembler un concile écumenique, c'eſt à dire de toute la terre habitable. La choſe étoit juſqu'alors ſans exemple : l'égliſe n'avoit pas eu la liberté de faire de ſi grandes aſſemblées ſous les empereurs payens ; & Conſtantin ne venoit que de réünir tout l'empire en ſa perſone, par la défaite de Licinius. Il choiſit pour le lieu de l'aſſemblée la ville de Nicée, l'une des principales de la Bithynie, voiſine de Nicomédie où il reſidoit : & il envoya de tous côtés aux évêques des lettres reſpectueuſes, pour les inviter à s'y rendre en diligence. Il leur fournit liberalement les voitures ; ſoit des chevaux, ſoit la commodité de ce que les Romains apelloient la courſe publique, pour ceux qui voyageoient par ordre du prince. *Sup. liv. v. n. 56.*

II. S. Paphnuce & S. Spyridion.

Les évêques s'aſſemblerent à Nicée au nombre de trois cens dix-huit : ſans compter les preſtres, les diacres & les acolythes. On leur fournit à eux & à leur ſuite toutes les choſes neceſſaires, par ordre de l'empereur. Les plus illuſtres étoient Alexandre évêque d'Alexandrie ; accompagné du diacre Athanaſe, natif d'Alexandrie & encore jeune, qu'il eſtimoit particulierement, & qui lui fut d'un *Ruf. 1. c. 9. Socr. 1. c. 8. Ath. apol. 2. p. 770. A.*

An. 325. grand ſecours. Il y avoit encore deux fameux évêques entre ceux d'Egypte: Potammon d'Heraclée ſur
Ruf. l. c. 4. le Nil & Paphnuce de la haute Thebaïde: qui dans
Sozom. l. 6. 10. la perſécution avoit eu l'œil droit crevé & le jaret gauche coupé, comme pluſieurs autres confeſſeurs condamnés aux mines. Il avoit été moine à Piſper diſciple de S. Antoine: il chaſſoit les demons par ſa parole & gueriſſoit les malades par ſa priere: on diſoit même qu'il avoit rendu la veuë à des aveugles. Pendant le concile l'empereur le faiſoit ſouvent venir dans ſon palais, l'embraſſoit & lui baiſoit l'œil qu'il avoit perdu pour la foi.

Ruf. l. c. 5. Spyridion évêque de Trimithonte en l'iſle de
Sozom. l. 6. 11. Chipre, n'étoit pas moins admirable. Il gardoit des moutons, tout évêque qu'il étoit; & des voleurs étant entrés de nuit dans ſa bergerie, ſe trouverent attachés par des liens inviſibles. Le S. vieillard venant le matin pour mener paître ſon troupeau, les trouva encore ſuſpendus, & en ayant apris le ſujet, il les délia par ſa parole, & leur dit: Prenés un belier, afin que vôtre peine ne ſoit pas perduë: mais vous auriés mieux fait de le demander. Il avoit une fille nommée Irene, qui le ſervoit, & demeura vierge juſques à la mort. Un particulier vint demander un dépoſt qu'il lui avoit confié à l'inſceu de ſon pere. Il chercha par toute la maiſon ſans rien trouver: le dépoſitaire perſiſtoit, pleurant, preſſant, menaçant de ſe tuer. Spyridion va au tombeau de ſa fille & l'appelle par ſon nom, Irene. Que vous plaît-il mon pere, répondit-elle: Où avés vous mis, dit-il, le dépoſt d'un tel? Elle répond: Vous le trouverés enterré

en tel endroit. Il l'y trouva en effet & le rendit. On racontoit pluſieurs autres miracles de S. Spyridion.

On admiroit auſſi ſon exactitude pour la tradition ecclésiaſtique. Un jour les évêques de Chipre étant aſſemblés, Triphylle évêque de Ledre fut chargé de prêcher le peuple, dans la celebration des myſtéres. C'étoit un homme éloquent & de grande litterature. Etant obligé de citer ce paſſage de l'évangile : Emporte ton grabat & marche : il dit un autre mot grec : comme qui diroit lict, au lieu de grabat. Spyridion en fut indigné, & dit : Es-tu meilleur que celui qui a dit grabat, pour avoir honte d'employer ſes paroles ? & il ſe leva de ſa chaire à la veuë du peuple. Telle étoit ſa gravité, & l'autorité que lui donoit ſa vertu & ſon grand âge. Voicy un exemple de ſon hoſpitalité. Pendant le carême, & lors qu'il avoit coûtume avec ſa famille de paſſer quelques jours de ſuite ſans manger, c'eſt à dire apparemment pendant la ſemaine ſainte, il lui vint un voyageur fort fatigué. Il dit à ſa fille qui vivoit encore : Lavés lui les pieds & lui donnés à manger. Il n'y a, dit-elle, ni pain ni farine : nous n'en avons pas beſoin à cauſe du jeûne. Spyridion ayant fait ſa priere à Dieu & ſes excuſes à l'hoſte, commanda à ſa fille de faire cuire de la chair de porc ſallée qu'il avoit dans la maiſon. Quand elle fut cuite, il ſe mit à table avec l'hoſte en mangea le premier, & l'invita à en faire autant. Celui-cy s'en excuſoit, en diſant qu'il étoit Chrétien. C'eſt pour cela, dit-il, que vous devés moins en faire de difficulté : puiſque la parole de Dieu dit, que tout eſt

Sozom. ibid.

Jo. v. 8.

Tit. 1. 15.

pur à ceux qui ſont purs. Voulant montrer par ce diſcours & par ſon exemple, combien les Chrétiens doivent s'éloigner des ſcrupules Judaïques.

III. S Jaques de Niſibe. *Theod. l. hiſt. c. 7. Idem. Philoth. c. 1.*

S. Jaques évêque de Niſibe en Méſopotamie étoit auſſi fameux par ſes miracles. Il étoit de Niſibe même, que l'on nommoit en grec Antioche de Mygdonie. D'abord il embraſſa la vie ſolitaire & demeuroit ſur les plus hautes montagnes. L'hiver il ſe mettoit à couvert dans une caverne : pendant les trois autres ſaiſons, il demeuroit à l'air dans les bois. Sa nourriture n'étoit que des fruits ſauvages, qu'il cueilloit ſur les arbres, & des herbes qu'il trouvoit propres à manger ; mais il n'uſoit point de feu. Sa tunique & ſon manteau n'étoient que de poil de chévre tres-rude. Dieu lui donna le don de prophetie & des miracles : & il en fit dans un voyage de Perſe, qu'il avoit entrepris pour viſiter les nouvelles égliſes qui s'y formoient. En effet on trouve un évêque de Perſe nommé Jean au concile de Nicée. Le merite & la réputation de Jaques le firent choiſir pour évêque de Niſibe ſa patrie : mais il garda dans la ville la même maniere de vie que ſur les montagnes : ajoûtant aux jeûnes & aux autres auſterités, le ſoin des pauvres, la correction des pecheurs & les autres travaux de l'épiſcopat. Un jour comme il paſſoit en un certain lieu, quelques pauvres s'aprocherent de lui, demandant dequoy enterrer un de leurs camarades, qui étoit étendu comme mort. Il leur donna, & pria Dieu en même temps pour le mort, de lui pardonner ſes pechés & l'admettre à la compagnie des ſaints : & alors ce

Gelaſ. lib. II. c. 27. 35.

miſerable qui faiſoit le mort expira en effet. Quand le ſaint fut paſſé, ſes camarades le voulant faire lever, furent bien ſurpris de le trouver mort : ils coururent aprés le ſaint, ſe jetterent à ſes pieds, avoüant leur impoſture & s'excuſant ſur leur pauvreté. Il les écouta, & rendit la vie par ſa priere à celui à qui ſa priere l'avoit ôtée. Tel étoit l'illuſtre Jaques de Niſibe.

IV. Autres évêques illuſtres.

Paul évêque de Neoceſarée ſur l'Eufrate avoit perdu l'uſage des deux mains, dont on lui avoit brûlé les nerfs avec un fer chaud dans la perſécution de Licinius. Euſtathe évêque d'Antioche ſe trouva auſſi au Concile. Il étoit de Side en Pamphylie, & ayant été quelque temps évêque de Berée en Syrie, il avoit été apellé au ſiege d'Antioche aprés la mort de S. Philogone. Euſtathe étoit confeſſeur, également eſtimé pour la ſainteté de ſa vie & pour ſa doctrine. Il compoſa contre les Ariens pluſieurs ouvrages, que nous n'avons plus : mais il nous reſte de lui un traité de la Pythoneſſe : où il montre contre l'opinion d'Origene, qu'elle ne fit pas revenir Samuel même : mais ſeulement que le demon agit ſur l'imagination de cette femme & de Saül.

Theod. l. c. 7.

Hier. in Catal. & epiſt. 126. ad Evagr.

Sozom. l. c. 2.

On vit auſſi à Nicée Macaire évêque de Jeruſalem : Leonce de Ceſarée metropole de la Cappadoce, qui avoit déja aſſiſté au concile d'Ancyre & au concile de Néoceſarée : auſſi bien qu'Amphion évêque d'Epiphanie en Cilicie. De la même province vint auſſi Macedonius de Mopſueſte, alors encore catholique, depuis Arien. Leonce avoit ſouffert de grands travaux pour la foi & formé plu-

Sup. liv. XV n. 16. 17.

ſieurs martyrs, entre autres S. Gregoire d'Armenie. En venant au concile il inſtruiſit à la foi Gregoire, depuis évêque de Nazianze, pere de S. Gregoire le théologien. De la même province de Cappadoce vint Eupſyque de Tyane : & des provinces voiſines, Longien de Neoceſarée, Baſile d'Amaſée, Melece de Sebaſtopolis, Hypatius de Gangre en Paphlagonie, qui fut, dit-on, au retour du concile tué à coups de pierres par les Novatiens. Marcel évêque d'Ancyre métropole de la Galatie, depuis celebre par les erreurs dont il fut accuſé, mais toûjours tres-oppoſé aux Ariens, fut reconnu tres-orthodoxe dans le concile.

Greg. Naz. orat. 19.

Philoſtorg. lib. 1. c. 7.

Martyrol. R. 14 Nov. ex Menol.

Epiſt. Jul. ap. Athan. apol. 2. p. 750.

On y compte auſſi Theonas de Cyzique, Marin de Troade, Eutychus de Smyrne, Nunechius de Laodicée en Phrygie. De Thrace, Phedria, Pedore ou Pederote évêque d'Heraclée qui en étoit la métropole, compté par S. Athanaſe entre les hommes apoſtoliques. Metrophane évêque de Byzance ne pouvant venir au concile à cauſe de ſon grand âge, y envoya des preſtres à ſa place : entre leſquels étoit Alexandre qui lui ſucceda incontinent aprés. De Macédoine, Alexandre de Theſſalonique, qui apelloit S. Athanaſe ſon fils, depuis même que ce ſaint fut évêque d'Alexandrie : marque de ſa grande autorité. De Gréce, Piſte évêque d'Athenes, Ariſtée d'une autre ville. Un autre Piſte évêque de Marcianopolis en Myſie. De Dacie, Protogene évêque de Sardique illuſtre déslors ; Silveſtre d'une autre ville. De Sicile, Capiton : d'Afrique, Cecilien évêque de Carthage. On n'y trouve perſone

Gelaſ. lib. II. c. 35.

or. in 1. Ar. p. 191.

Gelaſ. Cyz. lib. II. c. 6. & 35.

v. Pagi. an. 317. n. 6.

Ath. apol. 2. p. 783. & 759.

perſone du parti des Donatiſtes. Ils avoient pris occaſion de la guerre de Licinius pour exciter de grands troubles en Afrique, pendant que Conſtantin étoit occupé ſi loin : & aprés ſa victoire, il avoit reſolu d'y envoyer des Orientaux, pour réünir les eſprits, voyant que les Occidentaux n'y avoient pas réüſſi. Mais la nouvelle qu'il receut en même temps de la queſtion de l'Arianiſme lui fit voir que les Orientaux eux-mêmes avoient plus beſoin d'être réünis. An. 315. Conſt. ap. Euſ. 11. vit c. c. 66. 67. 68.

V. Legats du pape.

Le pape S. Silveſtre ne pouvant aſſiſter au concile à cauſe de ſon grand âge, y envoya deux prêtres Vitus & Vincent, avec ordre de conſentir à ce qui s'y feroit. Vitus ſe trouve auſſi nommé Viton & Victor. On croit qu'Oſius évêque de Cordoüe étoit chargé de repreſenter le pape en ce concile. Il paroît y avoir préſidé, puiſque ſon nom ſe trouve à la teſte de toutes les ſuſcriptions : S. Athanaſe dit qu'il a gouverné tous les conciles ; & il eſt certain qu'il préſidoit au concile de Sardique vingt-deux ans aprés. Or on ne void pas comment un ſimple évêque de Cordoüe auroit préſidé de ſon chef tous les évêques du monde, mêmes ceux d'Alexandrie & d'Antioche preſens en perſone. Gelaſe de Cyzique dit expreſſement qu'Oſius tenoit la place de Silveſtre évêque de la grande Rome avec les preſtres Viton & Vincent : & il ne doit point eſtre ſuſpect en ce point, étant Grec & écrivant ſur les actes & les memoires des Grecs. Enfin la pratique ſuivante y eſt conforme ; dans les conciles écumeniques dont nous avons les actes, nous voyons les Theodor. 1. hiſt. c. 8. Apolog. p. 703. D. Gelaſ. lib. 2. c. 5.

An. 325. légats du pape à la teſte : & c'eſt d'ordinaire un évêque avec deux preſtres. Voilà les plus illuſtres évêques qui aſſiſterent à ce concile.

VI. Evêques Ariens.

On en compte juſques à vingt-deux du parti d'Arius, dont les plus connus ſont : les deux Euſebes, de Nicomedie & de Ceſarée : Théodote de Laodicée, Paulin de Tyr, Athanaſe d'Anazarbe, Gregoire de Beryte, Aëtius de Lydde. Arius lui même comptoit ces ſept pour lui. On y en doit joindre ſept autres : Maris de Calcédoine, Theognis de Nicée, Ménophante d'Ephéſe, Narciſſe de Néroniade en Cilicie, Patrophile de Scythopole en Paleſtine, Second de Ptolemaïde en Libye, & Theonas de Marmarique. Ces deux derniers avoient été dépoſés au ſecond concile tenu à Alexandrie par S. Alexandre. Les Ariens étoient en petit nombre en comparaiſon des catholiques qui étoient prés de trois cens : encore ceux-là pour la pluſpart diſſimuloient ſoigneuſement leurs erreurs. Il y avoit auſſi au concile pluſieurs laïques exercés à la dialectique, pour venir au ſecours des évêques des deux partis : la pluſpart plus verſés dans les ſaintes lettres que dans les ſciences humaines.

Suſ. liv. x. n. 34.

Socr. 1. hiſt. c. 8.

Sup. liv. x. n. 37.

Theod. 1. hiſt. c. 7.

Socr. 1. c. 8.

Sozom. 1. c. 17.

VII. Converſion d'un philoſophe.

Quelques philoſophes payens ſe trouverent à cette aſſemblée, & entrerent en converſation avec les évêques : les uns vouloient ſavoir quelle étoit nôtre doctrine ; les autres irrités de ce qu'ils voyoient le paganiſme pancher à ſa perte, cherchoient à exciter des diſputes entre les Chrétiens & à les diviſer. On dit qu'un vieillard du nombre des confeſſeurs ſimple laïque & ignorant, ne pouvant ſoufrir le faſte

Iord. c. 18. Ruf. 1. c. 2. Socr. 1. c. 8.

d'un de ces philoſophes s'attacha à lui parler. Il fit rire les plus emportés de ceux qui le conoiſſoient, & donna de la crainte aux plus ſages : toutefois le reſpect les obligea de le laiſſer faire. Il parla donc ainſi : Philoſophe écoute au nom de J. C. Il n'y a qu'un Dieu createur du ciel & de la terre, de toutes les choſes viſibles & inviſibles : qui a tout fait par la vertu de ſon verbe, & a tout affermi par la ſainteté de ſon Eſprit. Ce verbe que nous appellons le fils de Dieu, ayant pitié des hommes & de leur vie brutale, a bien voulu naître d'une femme, converſer avec les hommes & mourir pour eux ; & il viendra encore pour juger comment chacun aura vêcu. Voila ce que nous croyons ſans curioſité. Ne te fatigues donc pas en vain pour chercher des raiſons contre les verités de la foi, ou pour examiner comment cela peut s'eſtre fait ou non : mais répons moi ſi tu le crois : c'eſt ce que je te demande. Je le croi, dit le philoſophe étoné. Il rendit grace au S. vieillard de l'avoir vaincu, il ſe fit Chrétien, & conſeilla aux autres de faire de même : aſſurant avec ſerment qu'il s'étoit ſenti pouſſé par une force divine à ſe convertir. *An.* 325.

VIII. Memoires contre les évêques.

L'empereur étoit à Nicée dés le vingt-troiſiéme de May, pluſieurs évêques voulurent profiter de l'occaſion pour leurs intereſts particuliers, & lui donnerent des memoires contre leurs confreres. On croit que c'étoit principalement les Ariens contre les catholiques. L'empereur les receut, les fit rouller & attacher tous enſemble bien cachetés : ordonnant qu'on les lui gardât juſques à un certain jour, *l. 3. cod. Theod. de dru. reſc. v. Pagi. an. 325. n. Ruf. 1. c. 2. Sozom. 1. c. 17. Theod. 1. c. 11.*

An. 315. qu'il marqua. Cependant il s'appliqua à reconcilier ceux qui se plaignoient les uns des autres : & le jour étant venu il se fit apporter ce paquet, & dit aux évêques : Vous ne devés pas estre jugés par les hommes, puisque Dieu vous a donné le pouvoir de nous juger nous-mêmes : remettés à son jugement vos differends : & unissés-vous pour vous appliquer à decider ce qui regarde la foi. Alors il brûla tous ces memoires en leur presence : assurant avec serment qu'il n'en avoit pas leu un seul : parce que les fautes des évêques ne devoient pas estre publiées, de peur de scandaliser le peuple. On dit même qu'il ajoûta, que s'il voyoit de ses yeux un évêque commettre un adultere, il le couvriroit de sa pourpre.

IX. Conferences des évêques. *Sozom.* l. 1. c. 17.

Avant le jour de la séance publique les évêques tinrent des conferences particulieres, où ils appellerent Arius. Il expliqua toutes ses erreurs, comme nous les avons raportées dans ses lettres : Que Dieu n'a pas toûjours été pere, & qu'il y a eu un temps où son fils n'étoit pas : qu'il est tiré du neant, creature & ouvrage comme le reste. Il est muable de sa nature : c'est par son libre arbitre qu'il a voulu demeurer bon ; & quand il voudra, il peut changer comme les autres. C'est pourquoy Dieu prévoyant qu'il seroit bon, l'a prévenu de cette gloire, qu'il auroit eüe depuis sa vertu ; enforte qu'il est devenu tel par ses œuvres que Dieu a préveües. Il disoit donc que J. C. n'étoit pas vray Dieu, mais par participation, comme tous les autres à qui le nom de dieux est attribué. Il ajoûtoit qu'il n'étoit pas le

Athan. Or. in Ar. p. 194. C.

verbe ſubſtantiel du pere & ſa propre ſageſſe, par laquelle il a tout fait : mais qu'il a été fait lui-même par la ſageſſe eternelle : qu'il eſt étranger en tout de la ſubſtance du pere : que nous n'avons pas été faits pour lui, mais lui pour nous : quand Dieu qui étoit ſeul auparavant a voulu nous créer. Qu'il a été fait par la volonté de Dieu, comme le reſte, n'étant point auparavant. Car il n'eſt point une production propre & naturelle du pere, mais un effet de ſa grace : il n'eſt point la vertu naturelle & veritable de Dieu : mais l'écriture lui donne le nom de vertu, comme elle le donne aux chenilles & aux hanetons. Il diſoit encore, que le pere eſt inviſible au fils, & qu'il ne peut le conoître parfaitement, mais ſeulement ſelon la meſure de ſon eſtre, qui a commencé : enfin qu'il ne conoît pas ſa propre ſubſtance. Tels étoient les blaſphêmes d'Arius, odieux même à reciter. An. 325.

Les évêques aſſemblés de tant de païs, ſe bouchoient les oreilles, & rejettoient cette doctrine, comme étrangere & éloignée de la foi de l'égliſe. Les uns vouloient condamner ſans examen toute nouveauté, pour ſe tenir à la foi, qu'ils avoient receüe par tradition dés le commencement : c'étoit principalement ceux que la ſimplicité de leurs mœurs éloignoit de toute curioſité dans la religion. D'autres ſoutenoient, qu'il ne faloit pas ſuivre ſans examen les anciennes opinions. Ces conferences donnerent occaſion à pluſieurs des évêques & des clercs qui les avoient ſuivis, de montrer combien ils étoient forts dans la dialectique & exercés à la Ibid. p. 195. B. Sozom. l. c. 17.

An. 325. diſpute : & ils commencerent à eſtre connus de l'empereur & de ſa cour, entre autres le diacre Athanaſe d'Alexandrie.

X. Séance publique du concile

Socr. lib. 1. c. 13.

V. Pagi. an. 325. n. 3. 5.

Euſ. III. vit. c. 10.

Le jour marqué pour la ſéance publique du concile étoit ſelon les Romains le treiziéme des calendes de Juillet, ſous le conſulat de Paulin & de Julien : ſelon les Macedoniens le dix-neuviéme de Deſius l'an d'Alexandre 636. ſelon nous le dix-neuviéme de Juin l'an de J. C. 325. Ce jour venu, tous ceux qui devoient aſſiſter au concile ſe rendirent dans une ſale, qui étoit au milieu du palais plus grande que toutes les autres pieces, & remplie de bancs rangés des deux côtés, où s'étant aſſis, ils attendoient en ſilence. Alors entrerent quelques perſones de la ſuite de l'empereur : non de ſa garde ordinaire, ni des gens armés, mais de ſes amis & des Chrétiens ſeulement. Tous ſe leverent au ſignal qui marquoit l'entrée de l'empereur, & il parut au milieu de l'aſſemblée, vêtu de pourpre & orné d'or & de pierreries, qui jettoient un éclat merveilleux. La religion & le reſpect paroiſſoient ſur ſon viſage : il rougiſſoit, il baiſſoit les yeux & marchoit modeſtement. D'ailleurs il étoit bien fait, d'un corps robuſte & d'une taille au deſſus de tous ceux qui l'environoient : tous ces avantages rehauſſoient ſa modeſtie & ſa pieté. Etant arrivé au haut de la ſalle, il ſe tint debout au milieu à la premiere place, devant un petit ſiege d'or, qui lui étoit preparé. Il ne s'aſſit qu'aprés que les évêques l'en eurent prié par ſigne, & tous s'aſſirent aprés lui.

Ibid. c. 11.

Theod. l. c. 7.

Alors l'évêque qui étoit aſſis le premier du côté

droit, on croit que c'étoit Euſtathe d'Antioche, ſe leva & adreſſant la parole à l'empereur, rendit graces à Dieu pour lui : puis il ſe raſſit, & tous demeurerent en ſilence les yeux arreſtés ſur l'empereur. Il les regarda d'un viſage ſerain, & aprés s'eſtre un peu receüilly en lui-même, il parla d'une voix douce & tranquille : leur témoignant une grande joye de les voir tous raſſemblés & un extrême deſir de les voir parfaitement réünis de ſentimens. Il parla en latin, qui étoit ſa langue naturelle & la langue de l'empire : mais on l'expliquoit en grec ; parce que la pluſpart des peres entendoient mieux cette langue, qui s'étendoit par tout l'Orient. Enſuite l'empereur donna la parole à ceux qui preſidoient au concile, & laiſſa aux évêques une pleine liberté d'examiner la doctrine.

Euſ. c. 12.

Socr. 1. c. 8. Athan. or. 1. in Ar p. 196. A.

XI. Examen de la doctrine d'Arius.

On examina d'abord celle d'Arius, on l'entendit lui-même, & il avança les mêmes blaſphêmes en preſence de l'empereur. Les Euſébiens voulant le défendre, cherchoient à diſputer, & ne diſoient que des impietés : les autres évêques, qui étoient ſans comparaiſon le plus grand nombre, leur demandoient doucement de rendre raiſon de leur doctrine, & d'en aporter des preuves conformes à la religion. Mais ſi toſt qu'ils vouloient parler, ils ſe combattoient eux-mêmes : ils demeuroient interdits, voyant l'abſurdité de leur héreſie, & confeſſoient par leur ſilence, la honte que leur attiroit leur vanité. Les évêques ayant détruit les diſcours qu'ils avoient inventés, expliquerent contre-eux la ſainte doctrine de l'égliſe. L'empereur écouta pa-

Epiſt. Synod ap. Socr. 1 c. 9. Theod. 1. c. 9. Athan. de Decr. p. 251. A.

Euſ. III. vit. c. 13.

tiemment cette diſpute, qui fut d'abord fort échauffée. Il s'appliquoit avec grande attention aux propoſitions que l'on avançoit de part & d'autre, & les reprenant tour à tour, il tâchoit de raprocher peu à peu, ceux qui diſputoient avec plus de contention. Il parloit à chacun d'eux avec douceur, ſe ſervant de la langue greque qu'il n'ignoroit pas : il employoit les raiſons, les prieres, les loüanges, pour les amener tous à l'union.

Euſtath. ap. Theod. l. c 3.

On leut dans le concile une lettre d'Euſebe de Nicomédie, qui contenoit l'hereſie manifeſtement, & découvroit la cabale du parti. Elle excita une telle indignation qu'on la déchira devant tout le monde, & Euſébe fut couvert de confuſion. Il y diſoit entre autres choſes que ſi l'on reconoiſſoit le fils de Dieu increé, il faudroit auſſi le reconoître conſubſtantiel au pere. Ce qui ſemble montrer que c'étoit la lettre à Paulin de Tyr, où cette penſée ſe trouve exprimée par d'autres paroles. Les Ariens preſenterent auſſi à l'aſſemblée une confeſſion de foi qu'ils avoient dreſſée : mais ſi-toſt qu'elle eut été leuë, on la déchira en la nommant fauſſe & illegitime : il s'excita contre-eux un grand tumulte, & tout le monde les accuſa de trahir la verité.

Ambroſ. 111. de fide c. 7. alias. 1 5. n. 125.

ap. Theod. l. c 6. Sup. liv. x. n. 43.

Theod. l. c 7.

Athan. Decret. p. 267. & epiſt. ad Afric p. 916. & ap. Theodor. l. hiſt. c. 8.

1. Cor. VIII. 6. 2. Cor. V. 17.

Le concile voulant détruire les termes impies, dont les Ariens ſe ſervoient, & employer les paroles autoriſées par l'écriture : dit que le fils eſt Dieu. Mais les Euſébiens vouloient que ce terme nous fuſt commun avec lui : parce qu'il eſt écrit : Il n'y a qu'un Dieu de qui eſt tout. Et encore : Je fais toutes choſes nouvelles ; & tout eſt de Dieu. Les peres voyant leur

leur malice, furent contraints d'expliquer plus clairement comment le fils eſt de Dieu, & de dire qu'il eſt de la ſubſtance de Dieu : car il eſt vray de dire que les creatures ſont de Dieu, puiſqu'il en eſt l'auteur, & cette expreſſion eſt neceſſaire, pour montrer qu'elles ne ſont pas par haſard, contre les philoſophes qui vouloient que le monde ſe fuſt formé par un concours fortuit d'atômes : & pour établir contre quelques heretiques qu'il n'a été fait, ni par les anges, ni par un autre auteur que le vray Dieu. Donc Dieu qui étoit a fait par ſon verbe toutes choſes, qui n'étoient point auparavant : le verbe ſeul eſt du pere ; & pour le mieux exprimer, on dit qu'il eſt de la ſubſtance du pere, ce qui ne convient à aucune des creatures. Voila pourquoy on employa ce mot de *ſubſtance*, dont il fut depuis tant diſputé. An. 325.

Les évêques demanderent à ce petit nombre d'Ariens, s'ils diroient, que le fils eſt la vertu du pere, ſon unique ſageſſe, ſon image eternelle, qui lui eſt ſemblable en tout : immuable, ſubſiſtant toûjours en lui, enfin vray Dieu. Les Euſébiens ſe contenoient, & n'oſoient contredire ouvertement de peur d'eſtre convaincus : mais on s'aperceut qu'ils ſe parloient bas & ſe faiſoient ſigne des yeux que ces termes de *ſemblable* & *toûjours*, & *en lui*, & le nom de *vertu* nous étoient encore communs avec le fils : Nous pouvons, diſoient-ils, ſans peine accorder ces termes. Celui de ſemblable, parce qu'il eſt écrit que l'homme eſt l'image & la gloire de Dieu. Celui de toûjours, parce qu'il eſt écrit : Car nous qui vivons ſommes toûjours. En lui, parce qu'il eſt dit : En

1. Cor. xi. 7.
2. Cor. iv. 11.

Ep. 325. lui nous sommes, & nous avons la vie & le mou-
Act. XVII. 28. vement. Le mot d'invariable, parce qu'il est écrit :
Rom. VIII. 35. *1. Cor.* XII. 10. que rien ne nous separe de la charité de J. C. La vertu, parce qu'il est parlé de plusieurs vertus ; &
Joël. II. 25. ailleurs la chenille & le haneton sont appellés vertu, & la grande vertu. Souvent en parlant du peuple il est dit : que la grande puissance de Dieu sortit d'Egypte : & il y a d'autres vertus celestes, car il est dit : Le Seigneur des vertus est avec nous. Enfin
Ps. XLV. 12. quand ils diront que le fils est vray Dieu, nous n'en serons point choqués : car il l'est vrayement, puisqu'il l'a été fait.

XII. Necessité du terme de Consubstantiel.

Alors les évêques voyant leur dissimulation & leur mauvaise foi, furent contraints pour s'expliquer plus nettement de renfermer en un seul mot le sens des écritures, & de dire que le fils est CONSUBSTANTIEL au pere, se servant du mot grec *homoousios*, que cette dispute a rendu depuis si celebre. Il marque que le fils n'est pas seulement semblable au pere, mais si semblable qu'il est le même : & montre que la ressemblance & l'immutabilité du fils est autre que celle que l'on nous attribuë, & que nous acquerons par la vertu & l'observation des commandemens. D'ailleurs les corps semblables peuvent estre separés & éloignés ; comme entre les hommes, un pere & un fils, quelque semblables qu'ils soient : mais la generation du fils de Dieu est bien differente. Il n'est pas seulement semblable, mais inséparable de la substance du pere :
Jo. X. 30. le pere & lui ne sont qu'un, comme il a dit lui-même : le verbe est toûjours dans le pere & le pere

dans le verbe : comme la ſplendeur eſt à l'égard de la lumiere. Voilà pourquoy les peres du concile de Nicée s'arreſterent au mot de conſubſtantiel : c'eſt S. Athanaſe qui nous l'aprend, lui qui y fut preſent, & qui y eut ſi grande part. Nous aprenons d'ailleurs que les peres avoient remarqué que ce mot étoit redoutable aux Ariens : Euſebe de Nicomédie, dans ſa lettre qui avoit été leuë, relevoit comme un grand inconvenient ; que ſi l'on reconoiſſoit le fils increé, il faudroit avoüer qu'il eſt de même ſubſtance que le pere.

An. 321.

Ambr. 111. de fide. c. 15. n. 125.

Les Ariens rejetterent avec murmure & mocquerie le terme de conſubſtantiel, diſant qu'il ne ſe trouvoit point dans l'écriture, & qu'il enfermoit de mauvais ſens. Car, diſoient-ils, ce qui eſt de même ſubſtance qu'un autre en vient de trois manieres ; ou par diviſion ou par écoulement ou par production. Par production, comme la plante de ſa racine : par écoulement, comme les enfans des peres, par diviſion, comme deux ou trois coupes d'une ſeule maſſe d'or. Les catholiques expliquerent ſi bien le terme de conſubſtantiel, que l'empereur lui-même comprit, qu'il n'enfermoit aucune idée corporelle, qu'il ne ſignifioit aucune diviſion de la ſubſtance du pere abſolument immaterielle & ſpirituelle ; & qu'il faloit l'entendre d'une maniere divine & ineffable. Ils montrerent encore l'injuſtice des Ariens, de rejetter ce mot, ſous pretexte qu'il n'eſt pas dans l'écriture : eux qui employoient tant de mots qui ne ſont point dans l'écriture, en diſant que le fils de Dieu étoit tiré du neant, &

Soc. 1. hiſt. c. 8. p. 20. A.

Baſil. epiſt. 300.

Euſeb. Caſar. ap. Theod. 1. hiſt. c. 12.

Athan. ad Afric.

An 325. n'avoit pas toûjours été. Ils ajoûterent, que le mot de conſubſtantiel n'étoit pas nouveau, & que d'illuſtres évêques de Rome & d'Alexandrie, c'étoit les deux SS. Denis, s'en étoient ſervis pour condamner ceux qui diſoient, que le fils étoit un ouvrage, & non pas conſubſtantiel au pere. Euſebe de Ceſarée fut obligé de le reconoître lui-même.

Sup. liv. VII. n. 14. p. 309.

Sup. liv. VIII. n. 1. Baſil. ep. 300.

Quelques-uns inſiſtoient ſur ce que le mot de conſubſtantiel avoit été rejetté, comme impropre, dans le concile d'Antioche tenu contre Paul de Samoſate : mais c'eſt qu'il le prenoit d'une maniere groſſiere, & marquant de la diviſion, comme on dit que pluſieurs pieces de monoye ſont d'un même m tail. Il étoit ſeulement queſtion contre Paul de montrer que le fils étoit avant toutes choſes, & qu'étant Verbe, il s'étoit fait chair : mais les Ariens accordoient qu'il étoit avant le temps : ſoûtenant qu'il avoit été fait, & qu'il étoit une des creatures ; ils diſoient que ſa reſſemblance & ſon union avec le pere n'étoit pas ſelon la ſubſtance ni ſelon la nature, mais ſelon la conformité de la doctrine. Les peres ne trouverent donc point de terme plus propre pour trancher toutes leurs mauvaiſes ſubtilités que celui de conſubſtantiel, & ce mot fut toûjours depuis la terreur des Ariens.

Athan. de Syn. p 910. 921 &c.

XIII. Symbole de Nicee.

Athan. ad ſolit. p 837. Baſil ep. 319. Euſ. Cæſar ap. Theod. l. c. 12.

Aprés que l'on fut convenu de ce mot & des autres les plus propres pour exprimer la foi catholique, Oſius en dreſſa le formulaire, & Hermogenes depuis évêque de Ceſarée en Cappadoce l'écrivit. Il fut conceu en ces termes : Nous croyons en un ſeul Dieu, pere tout puiſſant, createur de toutes

choſes, viſibles & inviſibles : & en un ſeul Seigneur JESUS-CHRIST fils unique de Dieu engendré du pere, c'eſt à dire de la ſubſtance du pere. Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vray Dieu de vray Dieu : engendré & non fait, conſubſtantiel au pere : par qui toutes choſes ont été faites au ciel & en la terre. Qui, pour nous autres hommes, & pour nôtre ſalut, eſt deſcendu des cieux, s'eſt incarné & fait homme : a ſouffert, eſt reſuſcité le troiſiéme jour, eſt monté aux cieux, & viendra juger les vivans & les morts. Nous croyons auſſi au S. Eſprit. Quant à ceux qui diſent : Il y a eu un temps où il n'étoit pas ; & il n'étoit pas avant que d'eſtre engendré ; & il a été tiré du neant : ou qui pretendent que le fils de Dieu eſt d'une autre hypoſtaſe, ou d'une autre ſubſtance, ou muable, ou alterable : la ſainte égliſe catholique & apoſtolique leur dit anathême. *An. 325. Socr. 1. c. 8. Baſil. ep. 78. Ruf. 1. c. 5.*

Tous les évêques aprouverent ce ſymbole, & y ſouſcrivirent, hors un petit nombre d'Ariens. D'abord ils furent dix-ſept qui refuſerent d'y ſouſcrire : enſuite ils ſe reduiſirent à cinq : Euſebe de Nicomédie, Théognis de Nicée, Maris de Calcédoine, Theonas & Second de Lybie. Euſebe de Ceſarée aprouva le mot de conſubſtantiel, aprés l'avoir combattu le jour precedent. Des cinq, il y en eut trois qui cederent à la crainte d'eſtre depoſés & bannis : car l'empereur avoit menacé d'exil ceux qui ne voudroient pas ſouſcrire. Il n'y eut que Theonas & Second qui demeurerent opiniâtrement attachés à Arius, & le concile les condamna avec lui. Les trois qui cederent, furent Euſebe de Nicomedie, *Ruf. 1. c 5. Socr. 1. c 8. Ath. Decr. p. 251. Euſtath. ap. Theod. c. 8. epiſt. Synod ap. Socr. 1. c. 9.*

An. 325. Epiſt. Conſtant. ap Theodor. l. hiſt. c 20. Libell. Euſeb. ap. Socr l. hiſt. c. 14. & ap. Sozom. l. c. 16.

Theognis & Maris. Euſebe ſe donna bien du mouvement pour engager l'empereur à le ſoûtenir ; lui faiſant parler ſous main par differentes perſones pour ſe garantir d'être dépoſé. Mais enfin il ceda aux perſuaſions de Conſtantia ſœur de l'empereur ; & ne pouvant éviter de ſouſcrire, il diſtingua la profeſſion de foi, de l'anathême qui étoit à la fin ; & ſouſcrivit à la foi, mais non pas à l'anathême : parce, diſoit-il, qu'il étoit perſuadé qu'Arius n'étoit pas tel, que les peres le croyoient, en ayant une conoiſſance particuliere par ſes lettres & par ſes converſations. On dit même, & c'eſt Philoſtorge auteur Arien qui le dit : qu'Euſebe & Theognis uſerent de fraude dans leurs ſouſcriptions qui furent ſemblables ; & que dans le mot homoouſios ils inſererent un ïota qui faiſoit *homoiouſios*, c'eſt à dire ſemblable en ſubſtance, au lieu que le premier ſignifie, de même ſubſtance. En condamnant Arius on condamna ſes écrits, & nommement ſa Thalie. On condamna auſſi les perſones que le concile d'Alexandrie avoit condamnées avec lui : entre autres le diacre Euzoïus, depuis évêque Arien d'Antioche, & Piſte depuis évêque Arien d'Alexandrie.

Philoſtorg. lib. 1. c. 9.

XIV. Decret ſur la pâque. Sup. liv. III. n. 43. Liv. IV. n. 43. Athan. de Syn. p. 872. D. ad Afr. p. 933. B. Conſtant. ap. Euſ. III vit. c. 18. 19.

La queſtion de la pâque agitée du temps du pape S. Anicet & de S. Polycarpe, & depuis ſous le pape S. Victor n'étoit pas encore finie : ce fut un des deux principaux motifs de la convocation du concile de Nicée : c'eſt à dire le plus important aprés l'hereſie d'Arius : car les égliſes de Syrie & de Méſopotamie ſuivoient encore l'uſage des Juifs, & celebroient la pâque le quatorziéme de la lune, ſans

consiederer si c'étoit le dimanche ou non. Tout le reste des églises celebroient la pâque le dimanche : c'est à dire Rome, l'Italie, l'Afrique, la Libye, l'Egypte, l'Espagne, la Gaule, la Bretagne : toute la Grece, l'Asie & le Pont. C'étoit une diversité scandaleuse, de voir encore les uns dans le jeûne & l'affliction, tandis que les autres étoient dans la joye. An. 325.

Cette question ayant été examinée, tous les peres convinrent d'observer la pâque le même jour, & les orientaux promirent de se conformer à la pratique de Rome, de l'Egypte & de tout l'occident : mais on prononça en d'autres termes sur cette matiere que sur celle de la foi. C'est S. Athanase qui en remarque la difference. Sur la foi on dit : Voicy quelle est la foi de l'église catholique : Nous croyons & le reste, pour montrer que ce n'étoit pas un reglement nouveau, mais une tradition apostolique. Aussi ne mit-on point à ce decret la date du jour ni de l'année. Sur la pâque on dit : Nous avons resolu ce qui suit ; pour marquer que tous y devoient obéir. Le jour de la pâque fut fixé au dimanche immediatement suivant la pleine lune, la plus proche de l'équinoxe du printemps : parce qu'il est certain que N. S. resuscita le dimanche, qui suivit de plus prés la pâque des Juifs. Pour trouver plus aisément le premier jour de la lune, & par consequent le quatorziéme, le concile ordonna que l'on se serviroit du cycle de dix-neuf ans ; parce qu'au bout de ce terme, les nouvelles lunes reviennent à peu-prés aux mêmes jours de l'année solaire.

Epist. Synod. ap. Theod. l. 1. c. 9.

Athan. de Syn. p. 873. A.

Ambros epist. 22. ad epise. Æmil.

An. 325. Petav. Rat. t. 1. p. lib. III. c. 8 & 2. p. lib. 1. c. 2.

Ce cycle nommé en grec Enneadecaëteride avoit été trouvé environ ſept cens cinquante ans auparavant par un Athénien nommé Meton : & on l'a nommé depuis nombre d'or, parce qu'on s'accoutuma à marquer en lettres d'or dans les calendriers, les jours des nouvelles lunes. On croit que le concile chargea de ce calcul Euſebe de Ceſarée : & il eſt certain qu'il avoit compoſé un canon paſcal de dix-neuf ans, & qu'il avoit expliqué l'origine & le ſujet de cette queſtion, dans un diſcours dedié à l'empereur Conſtantin, qui l'en remercia par une lettre.

Hier. de ſcript. in Hippolyto.

Euſ. IV. vit. c. 34. 35.

Nonobſtant la deciſion du concile, il reſta des Quartodecimains attachés opiniâtrement à celebrer la pâque le quatorziéme, entre autres les Audiens ſchiſmatiques en Meſopotamie, dont il a été parlé : ſeulement le concile leur ſervit de pretexte pour calomnier l'égliſe ; & dire que ce n'étoit qu'alors que l'on avoit commencé, par complaiſance pour Conſtantin, à quitter l'ancienne tradition. Les évêques ayant déferé à Conſtantin le vieillard Audius chef de ce ſchiſme, qui détournoit les peuples de l'unité de l'égliſe, l'empereur le banit en Scythie. Il y demeura pluſieurs années, & paſſa bien avant chés les Goths : où il inſtruiſit pluſieurs perſones dans le chriſtianiſme, & y établit des vierges, des aſcetes & des monaſteres tres reguliers. Leur plus grand mal étoit l'opiniâtreté dans le ſchiſme.

Sup. X. n. 44. Epiph. hæreſ. 70. n. 9. 14.

XV. Decret touchan les Meleciens.

Sup liv. VIII. n. 24.

Le concile voulut auſſi pourvoir au ſchiſme des Méleciens, qui diviſoient l'Egypte depuis vingt-quatre ans, & fortifioient les Ariens par leur union avec eux. On uſa d'indulgence à l'égard de Mélece ;

car

car à la rigueur il ne meritoit aucune grace. On lui permit de demeurer dans sa ville de Lycopolis ; mais sans aucun pouvoir, ni d'élire ni d'ordonner, ni de paroître pour ce sujet ou à la campagne ou dans aucune autre ville : ensorte qu'il n'avoit que le simple titre d'évêque. Quant à ceux qu'il avoit ordonés, il fut dit : qu'ils seroient réhabilités par une plus sainte imposition des mains, & admis à la communion avec l'honeur & les fonctions de leur ordre ; mais à la charge de ceder le rang en chaque diocese & en chaque église à ceux qui avoient été ordonés auparavant par l'évêque Alexandre. Cecy se doit entendre principalement des évêques : car Mélece avoit eû l'audace d'en ordoner plusieurs ; & on en trouve jusques à vingt-huit la plus part dans la haute Egypte. Or leur ordination n'étoit pas legitime, étant faite sans le consentement de l'évêque d'Alexandrie, contre l'anciene coûtume de la province. Le concile veut encore, que ceux qui ont été ordonés par Mélece n'ayent aucun pouvoir d'élire ceux qu'il leur plaira, ou d'en proposer les noms, sans le consentement de l'évêque catholique soumis à Alexandre : ce qui étoit necessaire, pour empêcher qu'ils ne fortifiassent leur cabale. Au contraire ceux qui n'avoient point pris de part au schisme, & qui étoient demeurés sans reproche dans l'église catholique, on leur conserve le pouvoir d'élire & de proposer les noms de ceux qui seront dignes d'entrer dans le clergé, & generalement de faire toutes choses selon la loi ecclesiastique. Que si quelqu'un d'eux vient à mourir, on pourra faire monter à sa place

An. 325.

Synodic. ap. Theod. lib. 1. c. 9. & ap. Socr. 1. c. 9.

Athan. apol. 2. p. 789.

V. Valef. ad Euseb. III. vit. c. 69. 63.

An. 325. quelqu'un des nouveaux receus, pourveu qu'il en ſoit trouvé digne, que le peuple le choiſiſſe, & que l'évêque d'Alexandrie confirme l'élection. Tout cela fut accordé aux Mélecians ; mais pour la perſone de Mélece, on défendit de lui donner aucun pouvoir ni aucune autorité, à cauſe de ſon eſprit indocile & entreprenant, de peur qu'il n'excitât de nouveaux troubles : & l'experience fit voir enſuite, que l'on n'avoit eû que trop d'indulgence pour ſes ſectateurs ; & qu'il eût mieux valu ne les point recevoir du tout.

Athan. apol. 2. p. 788.

XVI. Canons de Nicée.

To. 2. conc. p. 28 Juſtel bibl. to. 1.

Le concile de Nicée fit encore des canons ou regles generales de diſcipline : non pour en établir une nouvelle, mais pour conſerver l'anciene, qui ſe relâchoit. Ces canons ſont au nombre de vingt, reconnus de toute l'antiquité. Le premier eſt conceu en ces termes : Si quelqu'un a été fait eunuque, ou par les chirurgiens en maladie, ou par les barbares, qu'il demeure dans le clergé : mais celui qui s'eſt mutilé lui-même étant en ſanté, doit eſtre interdit s'il ſe trouve dans le clergé ; & déſormais on n'en doit promouvoir aucun. Et comme il eſt évident que cecy eſt dit ſeulement contre ceux, qui de deſſein premedité oſent ſe mutiler eux-mêmes : le canon reçoit dans le clergé ceux qui ont eſté faits eunuques par les barbares ou par leurs maîtres, ſi d'ailleurs on les trouve dignes. Ce canon fait conoître que le zele mal reglé de la pureté avoit porté pluſieurs perſones à imiter Origene, & nous voyons en effet une ſecte entiere, quoy qu'aſſés obſcure, qui ſe diſtinguoit principalement par

cette cruelle pratique. On les nommoit Valeſiens : *An.* 325.
ils étoient tous eunuques, & ne permettoient à *Epiph. har.* 58.
leurs diſciples de manger rien qui eût vie, juſques à ce qu'ils fuſſent au même état : enſuite ils leur permettoient tout, comme étant en ſeureté contre les tentations. Ils ne mutiloient pas ſeulement leurs diſciples, mais leurs hoſtes, & ſouvent malgré qu'ils en euſſent. Il y en avoit au delà du Jourdain, à l'entrée de l'Arabie.

Le ſecond canon du concile de Nicée défend les ordinations des Néophytes en ces termes : Parce qu'il s'eſt fait bien des choſes contre la regle de l'égliſe par neceſſité ou en cedant à l'importunité : enſorte que des hommes à peine ſortis du paganiſme pour embraſſer la foi, aprés avoir été inſtruits peu de temps, ont été amenés au baptême, & auſſi-toſt promeus à l'épiſcopat ou à la preſtriſe : il a été jugé à propos que déſormais on ne faſſe rien de ſemblable. Car il faut du temps pour inſtruire le catécumene, & encore plus pour l'éprouver aprés qu'il eſt baptiſé. L'apôtre dit clairement : Non *1. Tim. III 6.*
un néophyte, de peur que l'orgueil ne le faſſe tomber dans la condamnation & dans le piege du demon. Que ſi dans la ſuite du temps cette perſone ſe trouve coupable de quelque peché de la chair, & en eſt convaincu par deux ou trois témoins : qu'il ſoit privé de ſon miniſtere. Qui contreviendra à ce canon ſe mettra lui-même en peril d'eſtre dépoſé, ayant la hardieſſe de reſiſter au grand concile. Il eſt à croire que les Ariens, comme les au- *V. Tertull. præſc. c. 41.*
tres heretiques, mépriſoient cette regle. Le concile

An. 325. employe icy le terme de *peché animal* que je rends par peché de la chair. Le concile de Néocesarée, & auparavant encore le concile d'Eluire avoient ordonné la même chose, touchant ces sortes de pechés.

Conc. Neoc. c. 9. 10. Eliber. c. 5.

XVII. Celibat. Remontrance de S. Paphnuce.

Le troisiéme canon de Nicée pourvoit encore à la pureté des ecclesiastiques, en ces termes : Le grand concile a défendu generalement, que ni évêque ni prestre ni diacre ni aucun autre clerc ne puisse avoir de femme sous-introduite : si ce n'est la mere, la sœur, la tante & les autres personnes qui sont hors de tout soupçon. On nommoit femmes sous-introduites, principalement à Antioche, celles que les ecclesiastiques tenoient dans leurs maisons : par un usage, que l'église condamnoit, comme il fut reproché à Paul de Samosate. Parce qu'encore que ce fust sous pretexte de charité & d'amitié spirituelle : les conséquences en étoient trop dangereuses, ne fusse que pour le scandale. Le concile d'Eluire avoit déja fait la même ordonnance. On vouloit à Nicée passer plus avant, & faire une loi generale, qui défendit à ceux qui étoient dans les ordres sacrés, c'est à dire, comme l'explique Socrate, aux évêques, aux prestres & aux diacres ; d'habiter avec les femmes, qu'ils avoient épousées étant laïques : Sozomene y ajoûte les soudiacres. Alors le confesseur Paphnuce évêque dans la haute Thebaïde se leva au milieu de l'assemblée, & dit à haute voix : Qu'il ne faloit point imposer un joug si pesant aux clercs sacrés : que le lict nuptial est honorable & le mariage sans tache : que cet excés de rigueur

Sup. liv. VIII. n. 4.

Conc. Eliber. c. 27.

Socr lib. 1. c. 11.

Sozom. 1. c. 13.

Heb. XIII. 4.

nuiroit plûtoſt à l'égliſe : que tous ne pouvoient porter une continence ſi parfaite, & que la chaſteté conjugale en ſeroit peut-eſtre moins gardée : qu'il ſuffiſoit que celui qui étoit une fois ordonné clerc n'euſt plus la liberté de ſe marier, ſuivant l'anciene tradition de l'égliſe : mais qu'il ne faloit pas le ſéparer de la femme, qu'il avoit épouſée étant encore laïque. Ainſi parloit S. Paphnuce, quoy que luiméme euſt gardé la virginité : car il avoit été nourri dés l'enfance dans un monaſtere, & il étoit celebre par ſa pureté, autant qu'aucun autre. Tout le concile ſuivit ſon avis, & on ne fit point ſur ce ſujet de loi nouvelle : c'eſt à dire que chaque égliſe demeura dans ſon uſage & ſa liberté. *An. 325.*

En effet, les coûtumes étoient differentes ſur ce point. L'hiſtorien Socrate qui raporte ce fait, témoigne ailleurs, qu'en Theſſalie on excommunioit un clerc s'il habitoit avec ſa femme, quoy qu'il l'euſt épouſée avant ſon ordination ; & que la même coûtume s'obſervoit en Macédoine & en Grece. Qu'en Orient tous obſervoient cette regle, mais volontairement, ſans y eſtre obligés par aucune loi, non pas même les évêques : enſorte que pluſieurs avoient eu des enfans de leurs femmes legitimes pendant leur épiſcopat. Mais S. Jerôme & S. Epiphane plus anciens que Socrate, nous aprenent plus diſtinctement la difference de ces uſages. S. Jerôme dit, que les égliſes d'Orient, d'Egypte & du S. ſiege apoſtolique, prenoient pour clercs des vierges ou des continens : ou que s'ils avoient des femmes, ils ceſſoient d'eſtre leurs maris. Voilà les *Lib. v. c. 22. p. 235. c.* *Hier. adv. Vigil. c. 1.*

An. 325. trois grands patriarcats, Rome, Alexandrie & Antioche : car ce dernier eſt ce qu'il apelle l'Orient. S. Epiphane dit : Que l'égliſe obſerve exactement de ne point ordoner les bigames, quoy qu'ils n'ayent épouſé la ſeconde femme qu'aprés la mort de la premiere : que celui-même qui n'a été marié qu'une fois n'eſt point receu pour eſtre diacre, preſtre, évêque ou ſoudiacre du vivant de ſa femme, s'il ne s'en abſtient : principalement dans les lieux où les canons ſont gardés exactement. Car il avoüe qu'en quelques lieux il y avoit des preſtres, des diacres & des ſoudiacres, qui uſoient du mariage. Cet uſage, ajoûte-il, n'eſt pas conforme à la regle, mais à la foibleſſe des hommes, qui ſe relâchent ſelon l'occaſion ; & à cauſe de la multitude, pour laquelle on manqueroit de miniſtres. On peut donc dire, que le celibat des clercs étoit alors mieux gardé qu'à preſent : puiſque la Grece & tout l'Orient s'en ſont relâchés depuis pluſieurs ſiecles : mais il ſuffiſoit que l'uſage ne fuſt pas univerſel, pour empêcher le concile de Nicée d'en faire une loi univerſelle. Car en ces temps-là on ne faiſoit pas des canons pour introduire de nouvelles pratiques, au hazard d'eſtre mal obſervées, mais pour confirmer les anciens uſages de tradition apoſtolique.

Epiph. har. 59. Caſtar. n 4.

XVIII. Autres canons pour le clergé.

Le neuviéme canon pourvoit encore à la pureté du clergé, en diſant : Si quelqu'un a été ordonné preſtre ſans examen, ou ſi dans l'examen il a confeſſé les pechés qu'il avoit commis ; & qu'aprés ſa confeſſion on n'ait pas laiſſé de lui impoſer les mains, contre les canons : nous ne le recevons point. Car

l'égliſe catholique ſoûtient la qualité d'irrepréhenſible. C'eſt à dire, qu'elle obſerve la regle donnée par S. Paul ſur ce ſujet. Juſques-là, & long-temps aprés le crime étoit une irregularité : c'eſt à dire, que quiconque en avoit commis un depuis ſon baptême, n'étoit point admis aux ordres, quelque penitence qu'il euſt faite. Parce que la memoire qui en reſte affoiblit toûjours la reputation ; & l'on a ſujet de ſoupçoner ceux qui ſont tombés, d'eſtre plus foibles que ceux dont la vie eſt entiere. Le dixiéme canon aplique cette regle en particulier à ceux qui avoient idolâtré pendant la perſécution, en diſant : Ceux qui étant tombés ont été ordonnés par ignorance, ou avec conoiſſance de la part des ordinateurs, ne préjudicient point au canon : car étant connus ils ſont dépoſés. Le dix-ſeptiéme canon regarde encore les mœurs des clercs, & leur défend l'uſure en ces termes : Parce que pluſieurs eccleſiaſtiques s'adonnant à l'avarice & à l'intereſt ſordide, oublient l'écriture divine, qui dit : Il n'a point donné ſon argent à uſure ; & preſtent à douze pour cent : le ſaint & grand concile a ordonné ; que ſi aprés ce reglement il ſe trouve quelqu'un qui prenne des uſures d'un preſt, qui faſſe quelque trafic ſemblable, qui exige une moitié au delà du principal, ou qui uſe de quelque autre invention pour faire un gain ſordide : il ſera dépoſé & mis hors du clergé. Comme l'uſure étoit permiſe par les loix Romaines, il étoit difficile d'en abolir l'uſage ; & l'égliſe commença par la défendre expreſſement aux clercs : ſans pour cela l'aprouver chés les laïques.

An. 325.

1. Tim. III. 2.

Vide diſt. 50. c. 53. &c.

Pſ. XIV. 5.

An. 325. Le dix-huitiéme canon regarde les diacres en particulier, & dit : On a raporté au grand concile qu'en quelques lieux les diacres donnent l'euchariſtie aux preſtres. Mais ni les canons ni la coûtume ne permettent, que ceux qui n'ont pas le pouvoir d'offrir, donnent le corps de J. C. à ceux qui l'offrent. On a encore apris que quelques diacres prennent l'euchariſtie même avant les évêques. Qu'on aboliſſe tous ces abus. Que les diacres ſe contienent dans leurs bornes, ſachant qu'ils ſont les miniſtres des évêques & inferieurs aux preſtres. Qu'ils reçoivent l'euchariſtie en leur rang aprés les preſtres, de la main de l'évêque ou du preſtre. Qu'il ne ſoit non plus permis aux diacres de s'aſſeoir entre les preſtres : c'eſt contre les canons & contre l'ordre. Que ſi quelqu'un ne veut pas obeïr, même aprés ce reglement : qu'il ſoit interdit du diaconat. Les diacres avoient été inſtitués pour ſervir aux tables, c'eſt à dire principalement à la table ſacrée : S. Juſtin témoigne qu'ils diſtribuoient le pain & le vin à chacun des aſſiſtans. Depuis ils ne donnoient que la communion du calice, aprés l'évêque ou le preſtre officiant, qui diſtribuoit de ſa main l'eſpece du pain ; car alors il n'y avoit ordinairement qu'un ſeul ſacrifice, pour tout le clergé & tout le peuple. D'ailleurs les diacres avoient l'adminiſtration des offrandes & de tout le temporel, qui apartenoit aux égliſes : c'étoit par leurs mains, que les pauvres recevoient les aumônes ; & les clercs leurs penſions & leurs retributions. Cette fonction leur attiroit une grande conſideration, & une

Act. VI. Juſtin apol. 2. in fi.

une eſpece d'autorité ſur les preſtres, les moins deſintereſſés. Le concile d'Arles avoit déja commencé à reprimer les entrepriſes des diacres, en leur défendant de ſe rien attribuer de ce qui apartient aux preſtres. *An 325.* *Conc. Arel. can. 18.*

XIX. Ordination & juriſdiction des évêques.

Le quatriéme canon regle l'ordination des évêques, & dit : L'évêque doit eſtre inſtitué autant qu'il ſe peut par tous ceux de la province. Mais ſi cela eſt difficile pour une neceſſité preſſante ou pour la longueur du chemin : il faut du moins qu'il y en ait trois aſſemblés, qui faſſent l'ordination avec le ſuffrage & le conſentement par écrit des abſens : mais c'eſt au métropolitain en chaque province à confirmer ce qui a été fait. On void icy la diviſion des provinces établie, & le nom de métropolitain donné déslors à l'évêque de la capitale, que les Grecs nomment métropole, comme qui diroit mere ville : & ces provinces étoient reglées ſuivant la diviſion de l'empire Romain. Le concile d'Arles avoit ordonné la même choſe, contre quelques évêques qui s'attribuoient l'autorité d'ordoner ſeuls d'autres évêques. On peut joindre à ce canon le quinziéme qui défend les tranſlations en ces termes : A cauſe des grands troubles & des ſéditions qui ſont arrivées, il a été réſolu d'abolir entierement la coûtume, qui ſe trouve introduite en quelques lieux contre la regle : enſorte que l'on ne transfere d'une ville à l'autre, ni évêque, ni preſtre, ni diacre. Que ſi quelqu'un aprés la définition du ſaint concile entreprend rien de ſemblable, ou y conſent : on caſſera entierement cet attentat ; & il *Conc. Arl. 1. c. 20.*

An. 325. sera rendu à l'égliſe dans laquelle il a été ordonné évêque ou preſtre. L'exemple d'Euſebe, qui de Berythe avoit paſſé à Nicomédie, peut avoir donné occaſion à ce canon : mais Euſebe n'etoit pas ſeul ; & l'abus commençoit à ſe tourner en coûtume. Au reſte il eſt remarquable, que le canon s'étend aux preſtres & aux diacres ; & ne leur ordonne pas moins la ſtabilité qu'aux évêques. Le ſeiziéme l'étend même à tous les clercs, en diſant : Ceux qui temerairement, ſans avoir la crainte de Dieu devant les yeux, ni conoître les canons, ſe retirent de l'égliſe en laquelle ils ſont preſtres, diacres, ou en quelque rang du clergé que ce ſoit : ceux là ne doivent aucunement eſtre receus en une autre égliſe ; mais on leur doit impoſer une neceſſité abſoluë de retourner dans leurs dioceſes, ou les excommunier s'ils demeurent. Que ſi quelqu'un a la hardieſſe d'enlever celui qui dépend d'un autre, & l'ordoner dans ſon égliſe, ſans le conſentement du propre évêque, d'avec lequel le clerc s'eſt retiré : l'ordination ſera ſans effet.

XX. Privileges des grands ſieges.

Le ſixiéme canon regle encore les bornes de la juriſdiction, principalement pour l'ordination des évêques ; le voicy : Que l'on obſerve les ancienes coûtumes établies dans l'Egypte, la Libye & la Pentapole : enſorte que l'évêque d'Alexandrie ait l'autorité ſur toutes ces provinces : puiſque l'évêque de Rome a le même avantage : à Antioche auſſi & dans les autres provinces, que chaque égliſe conſerve ſes privileges. En general, qu'il ſoit notoire, que ſi quelqu'un eſt fait évêque ſans le conſente-

ment du métropolitain ; le grand concile declare qu'il ne doit point eſtre évêque. Mais ſi l'élection étant raiſonable & conforme aux canons, deux ou trois s'y opoſent par une opiniâtreté particuliere : la pluralité des voix doit l'emporter. La derniere partie de ce canon confirme ce qui eſt dit dans le quatriéme, de l'autorité du métropolitain pour les élections. Mais la premiere partie, qui eſt la plus importante, fait voir un degré au deſſus des métropolitains : c'eſt à dire une juriſdiction ſur pluſieurs provinces attribuée à certains évêques, que l'on a depuis nommés patriarches ou primats, comme on a auſſi nommé les métropolitains archevêques : car ces noms n'étoient pas encore en uſage. *An. 325.*

Nous voyons donc que déslors les évêques des trois premieres villes du monde, Rome, Alexandrie & Antioche avoient juriſdiction ſur les provinces voiſines ; & que d'autres avoient encore d'autres privileges. Il y en eut trois que l'on nomma depuis Exarques : ſavoir, l'évêque d'Epheſe capitale de l'Aſie proprement dite ; l'évêque de Ceſarée en Cappadoce, & celui d'Héraclée en Thrace. L'archevêque de Carthage avoit auſſi une grande authorité ſur toutes les provinces d'Afrique. Tous ces droits paroîtront davantage dans la ſuite de l'hiſtoire ; mais il ne faut pas croire qu'ils ayent commencé ſeulement du temps des monumens qui nous en reſtent. Rufin qui vivoit dans le même ſiecle du concile de Nicée, explique le pouvoir qui eſt attribué au pape dans ce canon, en diſant, qu'il avoit le ſoin des égliſes *ſuburbicaires* ; ce qui ſigni- *Conc. 1. Conſtantinop. c. 2.* *Ruf. lib. 1. c. 6.*

An. 315. fie quelque étenduë de provinces ſoumiſes à Rome d'une maniere particuliere : mais quoy que ſignifie ce mot obſcur, il ne regarde l'évêque de Rome que comme patriarche en Occident : ſans préjudice de la qualité de chef de l'égliſe univerſelle, ſi bien établie dans les ſiecles precedens. Au reſte, on croit que les entrepriſes des Méleciens contre la juriſdiction de l'évêque d'Alexandrie furent l'occaſion de ce canon.

Le ſeptiéme canon de Nicée regarde en particulier l'égliſe de Jeruſalem. Puiſque ſuivant la coûtume, dit-il, & la tradition ancienne, l'évêque d'Elia eſt en poſſeſſion d'eſtre honoré ; il continuera à joüir de cet honneur : ſans préjudice de la dignité du métropolitain. Jeruſalem ayant été ruinée par Titus avoit été rétablie par Hadrien, ainſi qu'on a déja veû, ſous le nom d'Elia : comme une ville nouvelle peu conſiderable, & ſoumiſe à Ceſarée métropole de la Paleſtine. Mais les Chrétiens conſervoient toûjours la memoire de ſon antiquité, des myſteres qui s'y étoient accomplis : & principalement de ce que le royaume ſpirituel de J. C. y avoit commencé pour s'étendre par toute la terre. Cet honneur ne pouvoit guere conſiſter qu'en la préſeance ſur les autres évêques de la province : & en effet, nous avons veu des conciles de Paleſtine où l'évêque de Jeruſalem préſidoit, avec celui de Ceſarée, au raport d'Euſebe même évêque de Ceſarée ; & il nous a conſervé la ſuite de tous les évêques de Jeruſalem, comme des autres ſieges apoſtoliques.

Liv. III. n. 24.

V. hiſt. c. 12. c. 23. VI. c. 8.

Le cinquiéme canon regarde encore la juriſ-

diction des évêques, & porte : Touchant les excommuniés, clercs ou laïques, la ſentence doit eſtre obſervée par tous les évêques de chaque province : ſuivant le canon qui défend, que les uns reçoivent ceux que les autres ont chaſſés. Mais il faut examiner, ſi l'évêque ne les a point excommuniés par foibleſſe, par animoſité ou par quelque paſſion ſemblable. Afin que l'on puiſſe l'examiner dans l'ordre, il a été jugé à propos de tenir tous les ans deux conciles en chaque province ; où tous les évêques traiteront en commun ces ſortes de queſtions ; & tous declareront legitimement excommuniés, ceux qui ſeront reconnus avoir offenſé leur évêque : juſques à ce qu'il plaiſe à l'aſſemblée de prononcer un jugement plus favorable pour eux. Or ces conciles ſe tiendront, l'un avant le carême ; afin qu'ayant banni toute animoſité, on preſente à Dieu une offrande pure : le ſecond vers la ſaiſon de l'automne. L'occaſion de ce canon ſemble avoir été le mépris, qu'Euſebe de Nicomédie & ceux de ſon party avoient témoigné de l'excommunication prononcée par S. Alexandre contre Arius : comme il s'en plaignoit lui-même dans ſes lettres. L'ancien canon mentioné dans celui-cy eſt nommé apoſtolique dans la lettre de S. Alexandre à l'évêque de Byzance ; & il avoit été confirmé dans le concile d'Arles. On void icy l'uſage frequent des conciles provinciaux, qui ne pouvoient ſe tenir ſi regulierement pendant les perſécutions : mais ſi-toſt que l'égliſe eſt en liberté, elle en profite pour les établir : parce que c'étoit le tribunal ordinaire où ſe devoient juger

An. 325.

Sup. liv. x. n. 31.

An 325. toutes les affaires importantes de l'égliſe. On void auſſi qu'il y eſt parlé du carême, comme d'un temps obſervé par toute l'égliſe, & comme nous en parlons aujourd'huy. Le mot grec *Teſſaracoſté* ſignifie quarantaine comme le latin *Quadrageſima* : parce qu'en effet la pluſpart jeûnoient quarante jours, quoy qu'il y euſt de la difference en quelques égliſes. Au reſte, pendant le carême les évêques étoient tellement occupés à l'inſtruction des peuples, particulierement des catécumenes & des penitens, que ce n'euſt pas été un temps propre à tenir des conciles.

Socr. lib. v c. 22. p. 234. c.

XXI. Canons pour la penitence.

A la ſuite du dixiéme canon qui condamnoit les ordinations des apoſtats on fit l'onziéme qui s'étend aux laïques, & qui porte : Ceux qui ont apoſtaſié ſans contrainte, ſans perte de leurs biens, ſans peril ou rien de ſemblable, comme il eſt arrivé ſous la tyrannie de Licinius : le concile a trouvé bon d'uſer envers eux d'indulgence, bien qu'ils en ſoient indignes. Ceux donc qui ſe repentiront ſincerement, ſeront trois ans entre les auditeurs, quoy que fidelles : ſept ans proſternés ; & pendant deux ans ils participeront aux prieres du peuple ſans offrir. On void icy les mêmes degrés de penitence qui ont eſté déja marqués en d'autres canons. Il y en avoit un premier de demeurer quelques années à pleurer hors de la porte de l'égliſe : le concile en diſpenſe les apoſtats penitens, puiſqu'il n'en fait point mention. Et comme cet onziéme canon ne regarde que les fidelles : on en fit un autre touchant les catécumenes, qui eſt le quatorziéme, & qui

Sup. liv. VII. n. 57.

porte : Quant aux catécumenes tombés, le grand concile a ordonné qu'ils ſeront trois ans auditeurs ; & qu'enſuite ils prieront avec les catécumenes : c'eſt à dire avec les competens. Car il y avoit deux degrés de catécumenes : les oyans ou *auditeurs*, qui ſe preparoient de loin à devenir Chrétiens, en écoutant les inſtructions : ceux qui demandoient le baptême, & que l'on nommoit *competens*, parce qu'ils étoient pluſieurs qui le demandoient enſemble : ils étoient admis aux prieres qui precedoient le ſacrifice. An. 315.

Le douziéme canon regarde une autre eſpece d'apoſtaſie : Ceux, dit-il, qui ayant été appellés par la grace, & ayant d'abord montré de la ferveur & quitté leurs emplois, ſont retournés enſuite à leur vomiſſement comme des chiens, juſques à donner de l'argent & des preſens pour rentrer dans leurs charges : ceux-là ſeront dix ans proſternés aprés avoir été trois ans auditeurs. Mais ſur tout il faut examiner leur diſpoſition & le genre de leur penitence. Car ceux qui vivent dans la crainte, les larmes, les ſoufrances, les bonnes œuvres, & qui montrent leur converſion, non par l'exterieur, mais par les effets : ceux-là ayant accompli leur temps d'auditeurs pourront participer aux prieres ; & il ſera libre à l'évêque d'uſer envers eux d'une plus grande indulgence. Mais ceux qui ont montré de l'indifference, & qui ont crû, que l'exterieur d'entrer dans l'égliſe ſuffiſoit pour leur converſion : ceux-là accompliront leur temps tout entier. Il ne faut pas entendre ce canon, comme s'il condamnoit le

An. 325. ſervice de la guerre ou de la cour, puiſque le con-
Can 3. cile d'Arles condamnoit au contraire ceux qui quittoient le ſervice pendant la paix de l'égliſe. Ce canon douziéme doit s'entendre du temps de la perſécution : & de ceux qui ayant quitté le ſervice pour s'en mettre à couvert, avoient cherché à y rentrer, la perſecution durant encore, & s'étoient expoſés de nouveau à l'idolatrie. Il faut remarquer en ce canon la faculté qu'il donne à l'évêque d'uſer d'indulgence.

Le treiziéme canon dit : Quant aux mourans, on gardera toûjours la loi anciene & canonique ; enſorte que ſi quelqu'un decede, il ne ſera point privé du dernier viatique ſi neceſſaire. Que ſi quelqu'un a receu la communion étant à l'extrémité, & revient en ſanté : il ſera avec ceux qui ne participent qu'à la priere. En general à l'égard de tous les mourans qui demandent la participation de l'euchariſtie, l'évêque l'accordera avec examen. On void icy que le viatique eſt la communion & l'euchariſtie : on en void l'antiquité & la neceſſité.

XXII. Canons pour les Novatiens & les Paulianiſtes.

Il y a deux canons du concile de Nicée qui regardent certains heretiques : le huitiéme eſt pour les Novatiens en ces termes : Ceux qui ſe nomment Purs, s'ils revienent à l'égliſe, le grand concile juge qu'aprés avoir receu l'impoſition des mains ils doivent demeurer dans le clergé. Mais avant toutes choſes, il faut qu'ils declarent par écrit, qu'ils aprouveront & ſuivront les decrets de l'égliſe catholique & apoſtolique ; ſavoir de communiquer avec les bigames & avec ceux qui ſont tombés dans la perſécution,

perſécution, à qui l'on a reglé le temps de leur penitence. Dans les lieux donc où il ne ſe trouvera point d'autres clercs, ſoit villes, ſoit villages : qu'ils gardent le rang où ils ſe trouvent ordonnés. Mais ſi quelques-uns vienent dans un lieu où il y ait un évêque ou un preſtre catholique : il eſt évident que l'évêque de l'égliſe catholique aura la dignité épiſcopale ; & celui qui porte le nom d'évêque chés les pretendus Purs aura le rang de preſtre : ſi ce n'eſt que l'évêque catholique veüille bien lui faire part du nom d'évêque. Autrement il lui trouvera une place de chorévêque ou de preſtre, afin qu'il paroiſſe effectivement dans le clergé ; & qu'il n'y ait pas deux évêques dans la même ville. *An.* 325.

Les Novatiens qui ſe nommoient en grec *Catharis*, c'eſt à dire purs, condamnoient la penitence, que l'égliſe accordoit aux apoſtats & les ſecondes nôces. L'impoſition des mains par laquelle on les reçoit, ſemble ſe devoir entendre comme à l'égard des Meleciens, de celle que l'on donnoit aux heretiques, en les reconciliant à l'égliſe : mais non pas d'une nouvelle ordination. Il eſt à remarquer, qu'en faveur de la réünion, on laiſſe dans le clergé ceux que les heretiques avoient ordonnés : mais les dernieres paroles de ce canon ſont encore plus remarquables, & contiennent une regle importante : que jamais il ne doit y avoir deux évêques dans la même ville. L'empereur pouſſé par le zele de réünir les égliſes avoit appellé au concile un évêque Novatien nommé Aceſius. Aprés que l'on eut écrit le decret de la foi, & que le concile y eut ſouſcrit, l'empereur *Sup. liv.* VI. *n.* 53. *Socr.* I. *c.* 10. *Sozom.* I. *c.* 21.

An. 325. demanda à Aceſius s'il étoit d'accord de la confeſſion de foi & du decret ſur la pâque ? Il répondit : Seigneur, le concile n'a rien ordonné de nouveau : c'eſt comme je l'ay apris, ce qui s'eſt conſervé depuis le commencement, & depuis les apoſtres, touchant la regle de la foi & le temps de la pâque. Pourquoy donc, dit l'empereur, vous ſeparés-vous de la communion des autres ? Aceſius lui expliqua ce qui étoit arrivé ſous la perſécution de Décius : & la ſeverité du canon qui défendoit, à ce que pretendoient les Novatiens, de recevoir à la participation des SS. myſteres, ceux qui aprés le baptême avoient commis quelqu'un de ces pechés, que l'écriture appelle dignes de mort. Qu'il faloit les exciter à penitence ; ſans leur faire eſperer le pardon par le miniſtere des preſtres : mais par la ſeule bonté de Dieu, qui a toute puiſſance de remettre les pechés. Aprés qu'il eut ainſi parlé, l'empereur lui dit : Aceſius prenés une échelle & montés tout ſeul au ciel.

1. Jo. v. 16.

L'autre canon du concile de Nicée touchant certains heretiques eſt le dix-neuviéme, qui porte : Quant aux Paulianiſtes qui revienent à l'égliſe catholique : il eſt decidé qu'il faut abſolument les rebaptiſer. Que ſi quelques-uns ont été autrefois dans le clergé & ſont trouvés ſans reproche : étant rebaptiſés, ils ſeront ordonnés par l'évêque de l'égliſe catholique : mais ſi dans l'examen on les trouve indignes, il faut les dépoſer. On gardera la même regle à l'égard des diaconeſſes, & generalement de tous ceux qui ſont comptés dans le clergé. On parle des diaconeſſes que l'on trouve portant l'ha-

bit : mais comme elles n'ont receu aucune imposition des mains, elles doivent estre comptées absolument entre les laïques. Les Paulianistes étoient les sectateurs de Paul de Samosate, qui ne croyoient J. C. qu'un pur homme, & ne baptisoient point au nom du Pere & du Fils & S. Esprit. C'est pourquoy le concile ordonne de les baptiser ; & non pas les Novatiens, qui n'erroient ni dans la foi de la Trinité ni dans la forme du baptême. Nous trouvons à la fin du concile d'Ephese une confession de foi contre Paul de Samosate attribuée au concile de Nicée : où il est plusieurs fois repeté, que le fils de Dieu est consubstantiel au Pere. Mais d'ailleurs on y prend tant de soin d'expliquer le mystere de l'incarnation, & la distinction des deux natures unies en une seule personne : que cette definition semble estre plûtost de quelque concile tenu dans le cinquiéme siecle.

An. 325.

Innoc. 1. *epist.* 22. *c.* 5.

Conc. Ephes. part. 3. *c.* 5. *p.* 979. *A.*

Les diaconesses recevoient l'imposition des mains, portoient un habit particulier, & étoient comptées entre les personnes consacrées à Dieu. Le concile met celles des Paulianistes au rang des laïques, parce qu'elles n'avoient que l'habit sans imposition des mains. Au reste, les diaconesses faisoient à l'égard des femmes les mêmes fonctions que les diacres à l'égard des hommes, autant qu'elles en étoient capables : principalement pour la visite des pauvres & l'instruction des catécumenes. Elles tenoient les portes du côté de l'église, où les femmes étoient separées des hommes ; & dans l'action du baptême elles leur aidoient à se deshabiller

Conc. Chalced. can. 15.

Const. apost. lib. 15. *c.* 11. 57. 111.

Epiph. expos.

An. 325. & à ſe revêtir, afin que tout ſe fiſt avec bien ſéance.

Le dernier canon de Nicée regarde une ſimple ceremonie, & porte : Parce qu'il y en a qui fléchiſſent les genoux le dimanche & pendant le temps paſcal : afin que tout ſoit uniforme dans tous les dioceſes ; le S. concile a ordoné, que l'on fera debout les prieres que l'on doit à Dieu. On void combien les peres étoient ſoigneux de conſerver juſques aux moindres traditions, quand elles étoient anciennes : or celle-cy l'étoit dés le temps de Tertullien. Voilà les vingt canons du concile de Nicée. Le reſpect de ce grand concile a fait paſſer ſous ſon nom pluſieurs autres regles, qu'il n'avoit pas faites ; & les Chrétiens orientaux des derniers temps lui ont attribué toute l'ancienne diſcipline de l'égliſe : c'eſt ce qu'on apelle les canons Arabiques du concile de Nicée.

Tertull. de cor. c. 3.

XXIII. Lettre ſynodale.

Le concile avant que de ſe ſeparer écrivit une lettre ſynodale adreſſée principalement à l'égliſe d'Alexandrie, comme la plus intereſſée à tout ce qui s'y étoit fait. Elle s'adreſſe auſſi à tous les fidelles d'Egypte, de Pentapole, de Lybie & de toutes les égliſes qui ſont ſous le ciel. Les évêques y reconnoiſſent d'abord, que c'eſt par la grace de Dieu & de l'empereur Conſtantin qu'ils ſont aſſemblés de differentes provinces : puis ils ajoûtent : Avant toutes choſes l'impieté d'Arius & de ſes ſectateurs a été examinée en preſence de l'empereur ; & on a reſolu tout d'une voix de l'anathematiſer, lui, ſa doctrine impie, ſes paroles & ſes penſées : par leſquelles il blaſfémoit contre le fils de Dieu, en diſant : Qu'il

eſt tiré du néant, qu'il n'étoit point avant que d'être engendré ; & qu'il y a eu un temps auquel il n'étoit pas. Que par ſon libre arbitre, il eſt capable de vice & de vertu, & qu'il eſt creature. Le S. concile a anathematiſé tout cela : ſouffrant même avec peine d'entendre prononcer ces blasfêmes. Pour ce qui regarde la perſone d'Arius, vous avés déja apris, ou vous aprendrés aſſés comment il a été traité. Nous ne voulons pas paroître inſulter à un homme, qui a receu la digne recompenſe de ſon crime. Cecy ſe doit entendre de l'exil, auquel Arius fut condamné auſſi-toſt par l'empereur : car ſa mort n'arriva que quelques années aprés. La lettre ſynodale continuë : Son impieté a eu la force de perdre avec lui Theonas de Marmarique & Second de Ptoléma'ide ; & ils ont été traités de même. Ils racontent enſuite ce qui avoit été ordonné touchant les Méleciens, comme il a été raporté cy-deſſus : ſe remettant du ſurplus à l'évêque Alexandre, parce que tout s'eſt fait avec ſa participation & de ſon autorité. Ils raportent auſſi le decret touchant la pâque, & ajoûtent : Réjoüiſſés-vous donc de tant d'heureux ſuccés, de la paix & de l'union de l'égliſe, & de l'extirpation de toutes les hereſies ; & recevés avec beaucoup d'honeur & de charité nôtre collegue vôtre évêque Alexandre, qui nous a réjoüis par ſa preſence ; & qui dans un âge ſi avancé a pris tant de peine, pour vous procurer la paix. Ils finiſſent en ſe recommandant à leurs prieres.

An. 329.

Sup. n. 15.

XXIV. Lettres de l'empereur

L'empereur Conſtantin écrivit en même temps deux lettres pour publier les ordonances du concile,

An. 325. pour l'execution du concile. Ap. Euſ. l. 3. vit c. 17. Theod. l. c. 10. Socr. l. c. 9. Ibid. c. 18.

& les faire conoître à ceux, qui n'y avoient pas aſſiſté. La premiere eſt adreſſée aux égliſes en general ; & ce qu'elle explique en beaucoup de paroles ſe reduit à dire, que la queſtion de la foi a été examinée & ſi bien éclaircie, qu'il n'y eſt reſté aucune difficulté. Qu'il a été reſolu tout d'une voix, que la pâque ſeroit par tout celebrée le même jour, & que l'on n'auroit ſur ce point rien de commun avec les Juifs. Il exhorte tout le monde à executer l'ordonance du concile ; ajoûtant ces paroles remarquables : Tout ce qui ſe fait dans les ſaints conciles des évêques, doit eſtre raporté à la volonté de Dieu. Il envoya des copies de cette lettre dans toutes les provinces. La ſeconde eſt adreſſée en particulier à l'égliſe d'Alexandrie ; & aprés avoir parlé de l'union dans la foi, il ajoûte : C'eſt pour y parvenir, que par la volonté de Dieu j'ay aſſemblé à Nicée la pluſpart des évêques : avec leſquels moy-même, comme un d'entre vous, car je me fais un ſouverain plaiſir de ſervir le même maître, je me ſuis appliqué à l'examen de la verité. On a donc diſcuté tres exactement tout ce qui ſembloit donner pretexte à la diviſion. Et Dieu veüille nous le pardonner, quels horribles blaſfêmes a-t-on oſé avancer touchant nôtre Sauveur, nôtre eſperance & nôtre vie : profeſſant une créance contraire aux écritures divines & à nôtre ſainte foi. Plus de trois cens évêques, tres vertueux & tres éclairés ſont convenus de la même foi, qui eſt en effet celle de la loi divine : Arius ſeul a été convaincu d'avoir, par l'operation du demon, ſemé cette doctrine impie :

v. 19.

v. 20.

Socr. l. c. 9. p. 15.

premierement parmi vous, & enſuite ailleurs. Recevons donc la foi que Dieu tout-puiſſant nous a enſeignée ; retournons à nos freres, dont un miniſtre impudent du demon nous avoit ſeparés. Car ce que trois cens évêques ont ordonné, n'eſt autre choſe que la ſentence du fils unique de Dieu : le S. Eſprit a declaré la volonté de Dieu par ces grands hommes qu'il inſpiroit. Donc que perſone ne doute, que perſone ne differe : mais revenés tous de bon cœur dans le chemin de la verité. C'eſt ainſi que l'on propoſoit la déciſion du concile, comme un oracle divin, aprés lequel il n'y avoit plus à examiner : car on ne doit pas douter, que ces lettres de l'empereur ne fuſſent dictées par les évêques, ou du moins dreſſées ſuivant leurs inſtructions. *An. 325. Socr. l. c. 9. p. 27. A.*

Il publia encore une autre lettre, ou plûtoſt un édit, qui condamne Arius & ſes écrits en ces termes : Conſtantin vainqueur, grand, auguſte, aux évêques & aux peuples. Puiſque Arius a imité les méchans, il merite d'eſtre noté d'infamie comme eux. Porphyre ayant compoſé des écrits impies contre la religion, eſt devenu l'opprobre de la poſterité, & ſes écrits ont été ſuprimés : de même je veux qu'Arius & ſes ſectateurs ſoient nommés Porphyriens, afin qu'ils portent le nom de ceux qu'ils ont imités : que s'il ſe trouve quelque écrit compoſé par Arius, il ſoit jetté au feu : afin qu'il n'en reſte aucun monument ; & je declare, que quiconque ſera convaincu d'avoir caché quelque écrit d'Arius, au lieu de le repreſenter & de le bruler, celui-là ſera puni de mort, auſſi-toſt qu'il ſera pris.

An. 325. Je prie Dieu qu'il vous conſerve. On void icy comme l'empereur uſe de ſon autorité temporelle, pour executer le jugement du concile. On croit qu'il donna aux Ariens le nom de Porphyriens, pour montrer qu'ils vouloient ramener l'idolâtrie: car diſant que le fils qu'ils apelloient Dieu engendré étoit une creature, ils adoroient la creature outre le createur; & ne differoient des payens qu'en ce qu'ils n'en adoroient qu'une. En même temps l'empereur exila Arius & les deux évêques qui étoient demeurés les plus opiniâtres dans ſon party, Second & Théonas.

Athan IV. in Arian. p. 468. 469.

Socr. I. c. 9. p. 31. D. & ibi Valeſ. Gelaſ. Cyz. lib. III. c. I.

Il fit publier une autre lettre contre Arius & ſes ſectateurs qu'il fit propoſer par tout dans les villes; & nous la liſons encore. Elle eſt tres longue d'un ſtile d'orateur, ou plus-toſt de déclamateur emporté, aſſés ordinaire en ce temps-là, dans la cheute des beaux arts. L'auteur y diſpute contre Arius, lui dit des injures, le raille, & tourne en ridicule ſon exterieur ſevere & negligé. Il lui applique une pretenduë prophetie de la Sibylle Erythrée. Ce qu'il y a de plus remarquable, eſt que ſes ſectateurs y ſont condamnés à payer, outre leur capitation, celle de dix autres perſones. L'exemplaire qui nous reſte fut porté en Egypte par deux officiers nommés Syncletius & Gaudentius, lors que Paterius en étoit gouverneur, & fut leu dans le palais.

XXV. Concluſion du concile.

Euſ. III. vit. c. 15. Sozom. I. c. 21.

La concluſion du concile ſe rencontra au même temps, que le commencement de la vingtiéme année du regne de Conſtantin, c'eſt à dire le vingt-cinquiéme d'Aouſt 325. Ce devoit eſtre le vingt-cinquiéme de

de Juillet, car il avoit commencé à regner à pareil jour de l'an 306. mais on croit qu'en faveur de la concluſion du concile il differa cette feſte, qui ſe celebroit par tout l'empire avec grande ſolemnité. En cette joye publique Euſebe de Ceſarée prononça un panegyrique à la loüange de l'empereur, & en ſa preſence, au milieu des évêques ; & l'empereur les voulut regaler magnifiquement, avant qu'ils ſe retiraſſent. Ils vinrent tous au palais ; & c'étoit pour eux un ſpectacle bien nouveau de paſſer ſans crainte, au milieu des gardes qui étoient à l'entrée l'épée nuë à la main. Ils entrerent juſques aux apartemens les plus ſecrets, & ſe mirent à table, les uns avec l'empereur, les autres ſeparément ſur des licts preparés des deux côtés. Ils croyoient voir une image du regne de J. C. & plûtoſt un ſonge qu'une verité. L'empereur aprés le feſtin les ſalua chacun en particulier & leur fit des preſens magnifiques à proportion de leur dignité : puis quand ils furent preſts à ſe ſeparer, il leur parla pour prendre congé d'eux, & les exhorter à la paix, à l'union & la condeſcendance reciproque, & conclut en ſe recommandant à leurs prieres. Ainſi finit le grand concile de Nicée, dont les Grecs & les Orientaux celebrent encore la memoire entre les feſtes des ſaints. L'empereur fit de grandes largeſſes aux peuples des villes & de la campagne à cette feſte de la vingtiéme année de ſon regne : & donna aux évêques des lettres pour les gouverneurs des provinces, par leſquelles il établiſſoit aux vierges, aux veuves & aux clercs, des penſions annuelles,

An. 325.
Sup. liv. IX. n. 13.
Pagi an 325. n. 3.
Euſ. vit. c. 1.
Ibid c. 15. Theod. l. c. 11.
Euſ III. vit. c. 16.
ibid. c. 21.
Euſ. III. vit. c. 22.
Theod. l. c. 12.

An. 325. mesurées par sa liberalité, plûtost que par leurs besoins. Elles durerent jusques au regne de Julien l'apostat, qui les ôta toutes.

Les principaux évêques furent chargés de porter dans leurs provinces & de faire conoître par tout, les ordonances du cõncile ; & voicy le catalogue qui nous en reste. Osius par les prestres Viton & Vincent qui l'accompagnoient, les envoya à Rome, en Italie, en Espagne, & à toutes les autres nations jusques à l'Ocean, c'est à dire en Gaule, en Germanie, en Bretagne. Alexandre d'Alexandrie avec Athanase son archidiacre, à toute l'Egypte, la Libye, la Pentapole & aux provinces voisines. Macaire de Jerusalem avec Eusebe de Cesarée à la Palestine, l'Arabie & la Phenicie. Eustathe d'Antioche à la Celesyrie, la Mesopotamie & la Cilicie. Jean évêque Persan à toute la Perse & aux grandes Indes. Leonce de Cesarée à la Cappadoce, la Galatie, le Pont, la Paphlagonie, la grande & la petite Armenie. Theonas de Cyzique à l'Asie, l'Hellespont, la Lydie & la Carie : par les évêques qu'il avoit sous lui, Eutychius de Smyrne & Marin de Troade. Nunéchius de Laodicée à la premiere & à la seconde Phrygie. Alexandre de Thessalonique, par ceux qui dépendoient de lui, à la premiere & seconde Macedoine avec la Grece, la Thessalie, l'Achaïe, l'Illyrie, l'une & l'autre Scythie. Alexandre de Byzance alors prestre & depuis évêque avec Paul lecteur son notaire, à toutes les Isles Cyclades. Protogene de Sardique à la Dacie, la Dardanie, & les païs voisins. Piste de Marcianople à la

Gelas. lib. 11. c. 35.

Myſie & aux nations voiſines. Cecilien de Carthage, à toutes les provinces d'Afrique, de Numidie & de Mauritanie. Ce denombrement eſt utile pour conoître la ſubordination des égliſes & la geographie eccleſiaſtique. *An. 321.*

XXVI. Lettre d'Euſebe de Ceſarée.

Euſebe de Ceſarée écrivit en ſon particulier une lettre à ſon égliſe, où quelques-uns apparemment l'accuſoient d'avoir trahi le parti. Il ſuppoſe qu'ils ont déja apris par la renommée ce qui s'eſt paſſé dans le concile touchant la foi : mais pour les en mieux inſtruire, il leur envoye la formule qu'il dit avoir propoſée, & enſuite celle du concile. Dans la ſiene il reconoît que J. C. eſt le verbe de Dieu, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vie de vie, fils unique, premier né de toute creature, engendré du pere avant tous les ſiecles. Il dit d'abord : C'eſt ce que nous avons apris des évêques nos predeceſſeurs, & au premier catéchiſme & quand nous avons receu le baptême ; & par la lecture des ſaintes écritures : ce que nous avons crû & enſeigné dans la preſtriſe & dans l'épiſcopat. Et à la fin il ajoûte : Nous aſſeurons que nous le croyons ainſi, que nous l'avons toûjours crû, & que juſques à la mort nous perſevererons dans cette foi, anathematiſant toute hereſie. Nous proteſtons devant Dieu tout-puiſſant & N. S. J. C. que nous avons eû ces ſentimens dans le cœur & dans l'ame, depuis que nous nous conoiſſons, que nous le penſons encore & le diſons en verité ; & nous pouvons prouver que nous l'avons crû & enſeigné par le paſſé. *Theod. de decr. p. 151. c. & de Synod. p. 882. B.*

Il ajoûte qu'aprés qu'il eut propoſé cette formule

An. 325. perſone ne pût y contredire ; que l'empereur reconut que c'étoit ſa créance, & voulut que tout le monde y ſouſcriviſt, en y ajoûtant ſeulement le mot de conſubſtantiel. L'empereur, dit-il, expliqua ce mot lui-même, en diſant, qu'on ne l'entendoit pas d'une maniere corporelle, par diviſion ou par ſection ; mais d'une maniere divine & myſterieuſe, convenable à la nature ſpirituelle. Il raporte enſuite le ſymbole du concile, & dit : Je me fis encore expliquer comment on diſoit que le fils eſt de la ſubſtance du pere & conſubſtantiel ; & je creus devoir admettre ce mot, pour le bien de la paix : voyant qu'on lui donnoit un bon ſens, entierement éloigné des idées corporelles ; & qu'il avoit été employé par quelques anciens évêques, ſavants & illuſtres écrivains. Il marque icy principalement S. Denis d'Alexandrie. Il ajoute, que tous ont conſenti à la formule de foi du concile, aprés l'avoir bien examinée : qu'ils ont auſſi receu ſans peine l'anathême qui eſt à la fin, parce qu'il défend d'employer des termes qui ne ſont point dans l'écriture, & qui étoient la cauſe de tout le déſordre. C'eſt ainſi qu'Euſebe de Ceſarée juſtifioit la conduite qu'il avoit tenuë dans le concile.

Athan. ad Afric p. 937. C.

XXVII. Exil d'Euſebe de Nicomédie.

Mais Euſebe de Nicomédie & Theognis de Nicée firent bien-toſt paroître que leurs ſouſcriptions n'avoient pas été ſinceres. On dit qu'ils les effacerent, ayant gagné celui qui gardoit les actes du concile par ordre de l'empereur ; & qu'ils entreprirent d'enſeigner publiquement, qu'il ne faut pas croire que le fils ſoit conſubſtantiel au pere. Qu'Eu-

Sozom. l. 1. c. 21.

sebe en étant accusé, dit hardiment à l'empereur en montrant l'habit qu'il portoit : Si on déchiroit ce manteau en ma presence, je ne dirois jamais que les deux pieces fussent de la même substance. An. 321.

Il est certain que l'empereur ayant fait venir d'Alexandrie des Ariens qui broüilloient encore, Eusebe & Theognis les receurent, les mirent en seureté & communiquerent avec eux. On tint donc un concile, où ils furent deposés & d'autres évêques mis à leur place, Amphion à Nicomedie & Chrestus à Nicée. Pour Eusebe & Theognis, l'empereur irrité les envoya en exil dans les Gaules, trois mois aprés le concile de Nicée ; & ils y demeurerent trois ans.

Epist. ad Nicom. ap. Theod. l. c. 20.

Synod. ad Athan. apolog. p. 717 C. V. Vales. not. ad Socr. l. c. 14.

Philostorg. lib. 1. c. ult.

En même temps Constantin écrivit à l'église de Nicomédie une grande lettre, dont la premiere partie est un discours de théologie assés obscur, sur la divinité du verbe ; le reste est une invective vehemente contre Eusebe. Il l'accuse d'avoir été complice de la cruauté du tyran, c'est à dire Licinius, dans les massacres des évêques & dans la persécution des Chrétiens. Il a, dit-il, envoyé contre moy des espions pendant les troubles, & il ne lui manquoit que de prendre les armes pour le tyran : j'en ay des preuves, par les prestres & les diacres de sa suite que j'ay pris. Et ensuite : Pendant le concile de Nicée, avec quel empressement & quelle impudence a-t'il soûtenu contre le témoignage de sa conscience l'erreur convaincuë de tous côtés ? tantost en m'envoyant diverses personnes pour me parler en sa faveur : tantost en implorant ma pro-

Gelas. lib. III. c. 2. Theod. lib. 1. c. 10.

An. 315. tection, de peur qu'étant convaincu d'un ſi grand crime il ne fuſt privé de ſa dignité. Il m'a circonvenu & ſurpris honteuſement ; & a fait paſſer toutes choſes comme il a voulu. Encore depuis peu, voyés ce qu'il a fait avec Theognis. J'avois commandé qu'on amenaſt d'Alexandrie quelques deſerteurs de nôtre foi, qui allumoient la diſcorde : ces bons évêques, que le concile avoit reſervés pour faire penitence, non ſeulement les ont receus & protegés, mais encore ont communiqué avec eux. C'eſt pourquoy j'ay fait prendre ces ingrats & les ay envoyés au loin. Il exhorte les peuples à qui il écrit, à s'attacher à la vraye foi, & à recevoir avec joye les évêques fidelles purs & ſinceres, c'eſt à dire Amphion & Chreſtus ; uſant de menaces contre ceux, qui oſeront encore faire mention des ſeducteurs & leur donner des loüanges. L'empereur écrivit auſſi à Theodote de Laodicée, pour l'exhorter doucement à profiter de cet exemple ; & à effacer de ſon eſprit les mauvaiſes impreſſions, qu'Euſebe & Theognis pourroient lui avoir données.

Gelaſ. lib. III. c. 3.

XXVIII. Conduite de S. Alexandre avec Mélece. *Athan. apolog. p. 788.*

S. Alexandre d'Alexandrie étant de retour en Egypte, & conoiſſant l'eſprit artificieux de Mélece, lui demanda un état des évêques, qu'il pretendoit avoir en Egypte, & des preſtres & des diacres qu'il pouvoit avoir à Alexandrie, & dans le territoire qui en dépendoit. Ce qu'il fit de peur que Mélece abuſant de la liberté que le concile lui avoit accordée, ne vendiſt pluſieurs titres, & ne fiſt des fauſſetés, en ſuppoſant tous les jours ceux qu'il voudroit. Mélece donna l'état des évêques au nombre de

vingt-neuf, dont lui-même étoit le premier ; & le dernier Jean de Memphis, qui par ordre de l'empereur devoit estre avec l'archevêque : apparemment afin que l'on pust l'observer de plus prés : les clercs d'Alexandrie étoient quatre prestres & cinq diacres. Le nom d'archevêque attribué icy à l'évêque d'Alexandrie est remarquable. Mélece en donnant cet état presenta à S. Alexandre ceux qui y étoient nommés : il lui rendit aussi les égliſes dont il avoit usurpé la superiorité, & demeura à Lycopolis, où il mourut quelque temps aprés. Mais en mourant il nomma pour son successeur, contre l'ordonance du conclie de Nicée, un de ses disciples nommé Jean, & peut-estre le même Jean de Memphis. Ainsi le schisme recommença, & les Méleciens continuerent leurs assemblées : il y en eut toutefois qui revinrent de bonne foi à l'unité de l'égliſe. Mais les schismatiques envoyerent à l'empereur une députation contre Alexandre: dont les principaux députés étoient Paphnuce anachorete, de qui la mere avoit confessé la foi, Jean chef de tout le party, & Callinique évêque de Peluse. Ils furent receus de l'empereur avec honeur, comme des évêques : mais il ordonna, même par écrit, que le decret du concile fust observé, & les exhorta à la concorde.

An. 326.

Sozom. II. *c.* 21.

Epiph. har. 68. *n.* 5.

Ath. apol. p. 764. *B.*

Epiph ibid.

Euſ. III. *vit c.* 23.

XXIX. S. Athanaſe évêque d'Alexandrie.

S. Alexandre d'Alexandrie mourut cinq mois aprés qu'il fut revenu chés lui : le lundy vingt-deuxiéme du mois Egyptien Bermouda, c'est à dire le dix-septiéme Avril l'an 326. Il declara qu'il desiroit Athanase pour son successeur ; & on crut qu'il le faisoit par inspiration divine. Car comme il étoit

Pagi an. 326. *n* 3. *Theod.* I. *c* 26.

An. 326. prés de mourir, il l'appella par son nom. S. Athanase s'étoit absenté & caché, prévoyant ce qui arriva. Un autre Athanase qui étoit present, répondit : mais S. Alexandre ne lui dit mot, montrant que ce n'étoit pas lui qu'il avoit appellé. Il appella encore Athanase, & repeta ce nom plusieurs fois. Celui qui étoit present se teut ; on comprit de qui le S. évêque parloit, & il ajoûta par esprit prophetique : Athanase tu penses avoir échapé par la fuite, mais tu n'échaperas pas. En effet, aprés la mort d'Alexandre, les évêques de la province s'étant assemblés avec tout le peuple catholique : la multitude s'écria tout d'une voix pour demander Athanase, témoignant que c'étoit un homme vertueux, pieux, veritablement Chrétien, menant la vie ascétique. Ils le demandoient publiquement à J. C. & conjuroient les évêques de l'ordoner : ne sortant point de l'église pendant plusieurs jours, & ne les en laissant point sortir. Il fut donc ordonné évêque d'Alexandrie par le plus grand nombre des évêques à la veuë de toute la ville & de toute la province. Toutefois les Ariens oserent bien avancer depuis, que six ou sept évêques l'avoient ordonné en cachete. L'ordination de S. Athanase ne se fit que le vingt-septiéme de Decembre de cette année 326. car il se cacha long-temps ; & il en faloit encore pour assembler les évêques de toutes les provinces qui dépendoient d'Alexandrie. Il tint le siege quarante six ans entiers : aussi étoit-il encore jeune à proportion d'une telle place.

Synodica ap. Athan. 2. apol. p. 716. c.

Pagi an 326. n. 3.

Nous

XXX. S. Gregoire de Nazianze le pere. *Sup. n. 4.*

Nous avons dit que Leonce évêque de Ceſarée en Cappadoce, venant au concile de Nicée, inſtruiſit dans la veritable foi Gregoire, depuis évêque de Nazianze & pere du Theologien. Gregoire étoit de la ſecte des Hypſiſtaires, ainſi nommés, parce qu'ils faiſoient profeſſion d'adorer le Dieu tres-haut, en grec *hypſiſtos :* mais ils reveroient auſſi le feu & les lampes, & obſervoient le ſabat & la diſtinction des viandes, comme les Juifs. Gregoire vivoit moralement bien, obſervant la juſtice & la chaſteté conjugale avec ſa femme Nonne, Chrétiene & d'une rare vertu ; & ce fut elle qui contribua le plus à ſa converſion. En ayant conceu le deſir, il le fit conoître aux évêques, qui paſſerent au lieu où il étoit, en allant au grand concile : particulierement à S. Leonce de Ceſarée. En l'inſtruiſant ils le firent mettre à genoux par mégarde, au lieu que les catécuménes devoient eſtre debout : & cette mépriſe fut regardée comme un préſage de ſon epiſcopat : parce que déslors on faiſoit mettre à genoux celui que l'on ordonoit évêque. Peu de temps aprés il receut le baptême, & en ſortant du bain ſacré, il fut environé d'une lumiere extraordinaire, & ſi ſenſible, que l'évêque de Nazianze qui le baptiſoit, s'écria qu'il ſeroit un jour ſon ſucceſſeur.

Greg Naz. Orat. 19. p. 289. B.

Ibid. p. 294.

En effet, quelques années aprés ayant été ſuffiſamment éprouvé, il fut élevé à l'épiſcopat de cette même ville. C'étoit comme l'on croit vers l'an 328. il pouvoit eſtre âgé de cinquante ans, & il en vêcut encore plus de quarante-cinq, c'eſt à dire en tout prés de cent ans. Quoy qu'il eut étudié tard

Ibid. p. 296.

les ſaintes écritures, il en aquit en peu de temps une telle conoiſſance, & inſtruiſit ſi bien ſon troupeau, qu'il le preſerva des troubles que l'Arianiſme excitoit par tout l'Orient ; & adoucit les mœurs ſauvages de ſon peuple : car la ville de Nazianze étoit petite & peu conſiderable juſques là : elle étoit en Cappadoce voiſine de Ceſarée.

Du mariage de Gregoire & de Nonne naquirent trois enfans : deux fils, Gregoire & Ceſaire ; & une fille nommée Gorgonie, que l'on croit avoir été l'aînée. Gregoire fut le fruit des prieres de ſa mere, qui avoit inſtamment demandé à Dieu de lui donner
Carm. 1. p. 39. un fils. Auſſi le lui offrit-elle auſſi-toſt aprés ſa naiſſance, & ſanctifia ſes mains en lui faiſant toucher les livres ſacrés. Il s'appliqua dés l'enfance à les lire & donna déslors de grandes marques de vertu.
Carm. 4. p. 71. Etant encore fort jeune, il eut un ſonge myſterieux. Il crut voir auprés de lui deux jeunes filles de même âge & d'une rare beauté, vêtuës de blanc, mais ſans ornement & avec une extrême modeſtie. Elles le baiſoient & le careſſoient comme leur enfant. Tranſporté de joye, il leur demanda leurs noms : l'une dit, Je m'apelle la chaſteté, l'autre la temperance : nous ſommes debout devant le trône de J. C. en la compagnie des troupes celeſtes ; vien avec nous, mon enfant, nous t'éleverons juſques à la lumiere de la Trinité immortelle. Ayant ainſi parlé elles s'envolerent au ciel, & comme il les ſuivoit de la veuë, il s'éveilla. Déslors il conceut l'amour de la virginité, & renonça au mariage, tels furent les commencemens du jeune Gregoire,

Nous trouvons quelques loix de Conſtantin touchant les matieres eccleſiaſtiques, données pendant le cours de l'année 326. c'eſt à dire, ſous ſon ſeptiéme conſulat, & le premier de ſon fils Conſtantius. La premiere eſt du premier jour de Juin adreſſée à Ablavius, & défend d'exempter des charges publiques des villes ceux qui y étoient ſujets, ſous pretexte de clericature. Elle ordone donc que l'on n'élira de nouveau un clerc, que pour remplir une place vacante par la mort d'un autre: que l'on n'élira point ceux, qui par leur naiſſance ou par leurs richeſſes ſont ſujets aux charges publiques. Car il faut, dit la loi, que les riches portent les charges du ſiecle, & que les pauvres ſoient nourris des biens des égliſes. Le nombre des clercs étoit reglé, parce qu'il n'y avoit point d'ordinations vagues; tous étoient attachés à une égliſe certaine: ils étoient exempts des charges publiques; mais on ne ſoufroit pas que cette exemption tournaſt en abus.

An. 326.

XXXI. Loix de Conſtantin.

L. 6. Cod. Theod. de epiſc. & cler. lib. 16.

Les deux autres loix de cette année regardent les heretiques. L'une eſt du premier de Septembre, & porte: que les privileges accordés en conſideration de la religion ne doivent profiter qu'aux catholiques, non aux heretiques & aux ſchiſmatiques: qui doivent au contraire eſtre chargés plus que les autres. La derniere accorde aux Novatiens la paiſible poſſeſſion des maiſons de leur égliſe & de leurs ſepultures, qu'ils avoient aquiſes à juſte titre: non de ce qui avant leur diviſion avoit apartenu à l'égliſe catholique. Les Novatiens étoient les moins odieux des heretiques de ce temps-là: & leur évêque

L. 1 cod Theod. de hæret. lib. 16.

L. 2. ibid.

Sozom. 11. *c.* 32.

An. 316. Acesius étoit estimé de l'empereur à cause de ses mœurs.

XXXII. Invention de la croix par sainte Helene.

Entre les liberalités que fit Constantin à l'occasion de la vingtiéme année de son regne, on peut compter les bâtimens de plusieurs églises magnifiques, particulierement dans la terre sainte. Les payens s'étoient efforcés d'abolir la memoire de la resurrection de J. C. Ils avoient comblé la grotte du saint sepulcre, élevé au dessus une grande quantité de terre, pavé de pierres le haut, & bâti un temple de Venus, où ils offroient des sacrifices à cette idole : afin que les Chrétiens parussent l'adorer, quand ils viendroient en ce lieu pour adorer J. C. Constantin donna ordre d'y bâtir une église magnifique, & en écrivit à l'évêque Macaire : lui recommandant que ce bâtiment surpassast en beauté, non seulement les autres églises, mais tous les édifices des autres villes. J'ay donné ordre, ajoûte-t'il, à Dracilien vicaire des prefects du prétoire & gouverneur de la province, d'employer suivant vos ordres les ouvriers necessaires pour élever les murailles. Mandés-moy quels marbres precieux & quelles colonnes vous jugerés plus convenables, afin que je les y fasse conduire. Je seray bien aise des savoir si vous jugé à propos que la voûte de l'église soit ornée de lambris ou de quelque autre sorte d'ouvrage : si c'est du lambris on y pourra mettre de l'or.

Sup. liv. III. n. 25.

Euf. III. vit. c. 26. 27. &c.

Ruf. I. hist. c. 7.

Theod. I. c. 18.

Ce fut sainte Helene mere de l'empereur, qui se chargea elle-même de l'execution. Elle étoit alors âgée de quatre-vingt ans, vivant depuis plusieurs

années dans la pieté & les œuvres de charité. L'empereur ſon fils lui fit conoître la vraye religion qu'elle ignoroit auparavant : lui donna le titre d'Auguſte, & fit mettre ſon effigie ſur la monoye d'or. Elle diſpoſoit de ſes treſors, mais c'étoit pour faire des liberalités & des aumônes. Elle étoit tres aſſiduë aux égliſes, les paroit de divers ornemens, & ne negligeoit pas les oratoires des moindres villes : on la voyoit au milieu du peuple avec un habit ſimple & modeſte dans les aſſemblées eccleſiaſtiques. An 326. Euſeb. III. vit. c. 47. Ibid. c. 45.

Elle alla nonobſtant ſon grand âge viſiter les ſaints lieux ; & prendre ſoin de les orner de ſomptueux édifices par la liberalité de ſon fils. En traverſant l'Orient elle fit des largeſſes extraordinaires aux gens de guerre, aux communautés & à chacun des particuliers qui s'adreſſoient à elle. Aux uns elle donnoit de l'argent, aux autres des habits : elle délivroit les uns des priſons, les autres du travail des mines, elle rapelloit des exilés. Etant arrivée à Jeruſalem, elle commença par faire abatre le temple & l'idole de Venus, qui profanoient le lieu de la croix & de la reſurrection. On ôta les terres, on creuſa ſi avant que l'on découvrit le S. Sepulcre ; & tout proche on trouva trois croix enterrées. On ne ſavoit laquelle étoit celle du Sauveur : l'évêque S. Macaire imagina ce moyen de s'en éclaircir. Il fit porter les croix chés une femme de qualité malade depuis long-temps & reduite à l'extrémité : on lui appliqua chacune des croix en faiſant des prieres ; & ſi-toſt qu'elle eut touché la derniere elle fut en- Ibid. c. 42. Ibid. c. 44. Theod. 1. c. 18. Ruf. 1. c. 7. 8. Socr. 1. c. 17. Sozom. 11. c. 1. Ambroſ. de ob. Theod. n. 42. &c. Cyrill. Hieroſ. epiſt. ad Conſt. imp.

An. 326. tierement guerie. Avec la croix on trouva auſſi le titre, mais ſeparé, & les cloux; que ſainte Helene envoya à l'empereur, avec une partie conſiderable de la croix: laiſſant l'autre à Jeruſalem. Elle la fit mettre dans une chaſſe d'argent, & la donna en garde à l'évêque, pour la conſerver à la poſterité. *Paulin. epiſt. 11. Ad Severi.* En effet, dans le ſiecle ſuivant on ne la montroit qu'une fois l'année à la ſolemnité de pâque, c'eſt à dire le vendredy ſaint. L'évêque aprés l'avoir adorée le premier, l'expoſoit pour eſtre adorée de tout le peuple; & de là ſans doute eſt venuë dans toutes les égliſes cette pieuſe ceremonie. On ne montroit point à Jeruſalem la vraye croix hors ce ſeul jour: ſinon quelquefois par grace particuliere de l'évêque, en faveur des perſones de pieté, qui avoient fait exprés le pelerinage. Quant aux cloux, Conſtantin en fit mettre une partie dans ſon caſque, & une partie au mors de la bride de ſon cheval, pour lui ſervir de ſauve-garde dans les combats.

Cependant par ſes ordres & par les ſoins de ſa mere, on bâtiſſoit l'égliſe du S. Sepulcre, qui ne *Euſ. l. 3. c. 33.* fut achevée que ſix ans aprés. Autour s'élevoit une ville contre l'anciene, mais non à la même place: & ce ſembloit eſtre la nouvelle Jeruſalem prédite *Ibid. c. 41.* par les prophetes. Prés de là ſur le haut du mont des Olives l'empereur fit auſſi bâtir une égliſe magnifique; pour honorer le lieu de l'aſcenſion de *c. 43.* J. C. & une autre à Bethlehem, pour honorer la grotte ſanctifiée par ſa naiſſance. Ces édifices étoient ornés de dons precieux, de vaſes d'or & d'argent, de voiles de diverſes couleurs; & ſervoient à eter-

niſer la memoire de l'empereur & de ſa mere. Elle fit encore quelque ſéjour en Paleſtine ; & entre les autres marques de ſa pieté, elle rendit un grand honeur aux vierges conſacrées à Dieu. Car les ayant toutes aſſemblées, & fait coucher ſur pluſieurs nates, elle les ſervit à table : tenant elle-même l'aiguiere ſur le baſſin pour leur laver les mains, apportant les viandes, verſant le vin & leur preſentant à boire. Enfin, cette pieuſe princeſſe étant retournée à Rome y mourut au mois d'Aouſt de cette même année 326. entre les bras de l'empereur ſon fils & de ſes petits fils les Ceſars ; & l'empereur lui fit des funerailles royales. L'égliſe honore ſa memoire le dix-huitiéme d'Aouſt. Conſtantin étoit à Rome dés le mois de Juillet : il y celebra la vingtiéme année de ſon regne par des feſtes magnifiques, & y demeura trois mois : mais ſon application à ruiner l'idolâtrie le rendit odieux au ſenat & au peuple Romain, & ce fut le dernier voyage qu'il fit à Rome.

An. 325.
Ruf. 1. *c.* 8.
Theod. 1. *c.* 18.
Theophan. Pagi h. n. 9.
Gothofr. chronol. cod. Theod.

XXXIII. Conſtantin s'aplique à ruiner l'idolâtrie.

En effet, il y eut des temples en pluſieurs villes, dont il fit ôter les portes : d'autres qu'il fit découvrir, enſorte qu'ils tomboient en ruine : d'autres dont il fit enlever les ſtatuës de bronze, reverées & fameuſes depuis pluſieurs ſiecles, pour les expoſer aux yeux de tous dans les places publiques. Quant aux idoles d'or & d'argent, il en fit un autre uſage : il envoya ſecretement dans les provinces des Chrétiens de ſon palais, gens de confiance ; qui ſans violence & ſans éclat obligerent les ſacrificateurs à donner les idoles les plus precieuſes, mêmes celles que l'on diſoit eſtre deſcenduës du ciel ; & de les

Euſ. III. *vit. c.* 54.
Sozom. II. *c.* 5.

An 326. tirer des lieux ſecrets où elles étoient cachées. Les particuliers craignoient pour eux & pour leurs familles, s'ils reſiſtoient à la volonté de l'empereur: les preſtres & les gardiens des temples n'oſoient s'y oppoſer, ſe voyant abandonnés de la multitude; & les émiſſaires de l'empereur mettant à part, pour le faire fondre, ce qu'il y avoit d'or ou d'argent, laiſſoient aux idolâtres ce qui reſtoit d'inutile. Il prit ſoin de détruire entre les autres quelques temples les plus odieux. En un lieu nommé Aphaque ſur une des hauteurs du mont Liban & prés du fleuve Adonis, étoit un temple de Venus, bâti à l'écart & loin de tout commerce. On diſoit qu'à un certain jour, en vertu d'une certaine invocation, un feu ſemblable à une étoille tomboit du ſommet de la montagne, & ſe perdoit dans le fleuve; & que c'étoit Venus Uranie ou celeſte. Ce temple en effet étoit une école d'impureté, où des hommes effeminés & des femmes abandonées commettoient toutes ſortes d'abominations, ſous pretexte de religion; & cela impunément, parce qu'aucun homme grave n'oſoit ſeulement y paſſer. L'empereur fit abattre ce temple depuis les fondemens par la main des ſoldats qu'il y envoya; & le lieu fut purifié.

Euſ ibid c. 55.
Socr. l. c. 18.
Soz. m. ibid.
ibid. c. 56.

A Ege en Cilicie étoit un temple fameux d'Eſculape, où l'on diſoit que ſouvent il apparoiſſoit à ceux qui dormoient, & gueriſſoit toutes ſortes de maladies: les peuples le regardoient comme un dieu ſauveur, les ſages même d'entre les payens en publioient les merveilles. Conſtantin fit encore ruiner ce temple de fond en comble par ſes ſoldats, enſorte qu'il

Socr. l. c. 18.
c. 57.

qu'il n'en reſta pas de veſtige. En Egypte les payens attribuoient à leur dieu Sérapis l'inondation du Nil, qui fait la fertilité du païs, parce que la colomne qui ſervoit à la meſurer étoit dans le temple de cette idole. Conſtantin l'ayant fait transferer dans l'égliſe d'Alexandrie, les payens diſoient que le Nil ne monteroit plus à cauſe de la colere de Sérapis : mais l'année ſuivante & toutes les autres, il monta à l'ordinaire.

En Cilicie il y avoit un fameux oracle d'Apollon Pythien, dont l'empereur fit abattre le temple de fond en comble. Alors un grand nombre de payens ouvrirent les yeux, conoiſſant la vanité de leur religion : pluſieurs devenoient Chrétiens, pluſieurs mépriſoient au moins ce qu'ils reſpectoient auparavant, voyant ce que cachoit la belle apparence des temples & des idoles. On y trouvoit ou des os & des teſtes de mort détournées pour des operations magiques, ou de ſalles haillons, ou des monceaux de foin & de paille : car c'étoit ce qui rempliſſoit le creux des idoles. On ne trouvoit dans les parties les plus ſecrettes des temples ni dieu, qui rendiſt des oracles, comme on avoit cru, ni demon, ni fantôme tenebreux. Il n'y avoit caverne ſi obſcure & ſi profonde, ni ſanctuaire ſi fermé, où ceux que l'empereur envoyoit & les ſoldats mêmes ne penetraſſent impunément : on reconnoiſſoit l'aveuglement qui regnoit depuis tant de ſiecles.

A Héliopolis de Phenicie les payens adorateurs de Venus avoient leurs femmes communes, & proſtituoient leurs filles aux paſſans, comme par droit c. 58. Socr. l. c. 18.

d'hoſpitalité. Conſtantin leur défendit de le faire à l'avenir, & leur écrivit pour les exhorter à ſe convertir & à reconoître le vray Dieu. Il fit même bâtir une grande égliſe en ce lieu là, où jamais il n'y en avoit eû : il y établit un évêque, des preſtres & des diacres, & pour y attirer plus de gens à la vraye religion il donna de grands biens pour les pauvres.

XXXIV. Egliſe au cheſne de Mambré *ibid. c. 12. v. Valeſ. Geneſ.* XVIII.

Eutropia Syriene & mere de l'imperatrice Fauſta écrivit à l'empereur ſon gendre, qu'auprés du cheſne de Mambré dans la Paleſtine, où Abraham avoit logé & exercé l'hoſpitalité envers les trois anges, on avoit dreſſé des idoles & un autel, & que l'on y offroit des ſacrifices impies. Ce lieu ſe nommoit autrement le Terebinthe, à cauſe d'un arbre tres ancien : c'étoit à trente milles ou dix lieuës de Jeruſalem, autrement à deux cens cinquante ſtades. On y faiſoit tous les ans en eſté une feſte celebre, & on y tenoit une foire où venoit un grand nombre de marchands du païs même & des parties plus avancées de la Paleſtine, de la Phenicie & de l'Arabie. Chacun celebroit la feſte ſelon ſa religion : les Juifs honoroient la memoire de leur patriarche : les Chrétiens l'apparition du fils de Dieu. Car les Orientaux pour la pluſpart croyoient qu'il y avoit paru lui-même avec deux anges. Les payens honoroient les anges, & on croit que les idoles qu'ils y avoient dreſſées, étoient pour les repreſenter comme des dieux ou des demons favorables. Ils les invoquoient & leur offroient des libations de vin & de l'encens ; d'autres immoloient un bœuf, un bouc, un mouton ou un coq. Chacun nourriſſoit avec ſoin pen-

Sozom. II. *c.* 4.

dant toute l'année ce qu'il avoit de meilleur, pour en faire avec les ſiens le feſtin de cette feſte. Ils avoient tous un tel reſpect pour ce lieu, ou craignoient tellement la vengeance divine, s'ils l'euſſent profané : qu'ils n'oſoient y commettre aucune impureté, n'y avoir commerce avec les femmes, quoy qu'elles y fuſſent plus en veuë & plus parées qu'à l'ordinaire, & qu'ils campaſſent tous peſle meſle : car c'étoit un champ ſans bâtimens, hors la maiſon que l'on diſoit eſtre celle d'Abraham auprés du cheſne & le puis où perſone ne puiſoit pendant la feſte ; parce que les payens en gâtoient l'eau y jettant du vin, des gateaux, des pieces de monoye, des parfums ſecs ou liquides ; outre les lampes qu'ils allumoient ſur le bord.

La belle-mere de Conſtantin étant venuë en Paleſtine pour accomplir un vœu, & ayant veu ces ſuperſtitions qui ſe pratiquoient au cheſne de Mambré lui en donna avis ; & il écrivit une lettre adreſſée à S. Macaire & aux autres évêques de Paleſtine, par laquelle aprés leur avoir doucement reproché leur negligence à ſoufrir une telle profanation, il dit qu'il a écrit au comte Acace de faire inceſſament brûler les idoles qui ſe trouveroient en ce lieu là : renverſer l'autel, & punir ſelon leur merite, ceux qui au mépris de cette défenſe ſeroient aſſés hardis pour y commettre quelque impieté. Il ajoûte qu'il a ordonné que le même lieu ſoit orné d'une égliſe : & recommande aux évêques, que s'il ſe paſſe quelque choſe de contraire à ſes ordres, ils ne manquent pas de l'en avertir incontinent, afin que

Euſ. III. vit. c. 52. 53.

les coupables ſoient punis du dernier ſuplice. En execution de cet ordre on bâtit en ce lieu une égliſe magnifique. Mais apparemment cecy ne ſe paſſa que quelque temps aprés le voyage de ſainte Helene.

XXXV. Hiſtoire du comte Joſeph. *Epiph. hæreſ.* 30. n. 5.

L'empereur Conſtantin fit bâtir pluſieurs égliſes en Paleſtine par les ſoins du comte Joſeph Juif de naiſſance, dont la converſion eſt remarquable. Il étoit natif de Tiberiade, & tenoit le rang d'apôtre: car c'eſt ainſi que les Juifs nommoient ceux qui étoient les premiers aprés le patriarche chef de toute la nation, & qui compoſoient ſon conſeil. Le patriarche étoit alors Hillel de la race du fameux Gamaliel. Hillel étant malade & prés de mourir, pria l'évêque voiſin de Tiberiade de le venir trouver & de lui donner le baptême, ſous pretexte de medecine. L'évêque vint à titre de medecin, & fit preparer un bain comme un remede utile au malade: qui de ſon côté fit retirer tout le monde, comme par pudeur. Ainſi le patriarche fut baptiſé & receut les ſaints myſteres. Joſeph étoit à la porte, & regardant par des fentes, il vit tout ce qui ſe paſſoit au dedans, & le remarqua ſoigneuſement. Il vit auſſi que le patriarche ayant dans la main une quantité d'or conſiderable, le donna à l'évêque, en diſant: Offrez-le pour moy: car il eſt écrit: que ce que les preſtres de Dieu lient & délient ſur la terre eſt lié & délié au ciel. Enſuite on ouvrit les portes: ceux qui étoient venus voir le patriarche, lui demandoient comment il ſe trouvoit de ſon bain; & il répondit qu'il ſe portoit tres-bien, l'entendant d'une autre maniere qu'eux. Aprés deux ou trois

jours, pendant leſquels l'évêque le viſitoit ſouvent comme medecin, il mourut heureuſement ; laiſſant ſon fils qui étoit tres jeune, ſous la conduite de Joſeph & d'un autre perſonage tres vertueux. Ce fils nommé Judas étoit le patriarche des Juifs : car cette dignité paſſoit de pere en fils par ſucceſſion, & pendant ſon bas âge, ſes deux tuteurs gouvernoient tout.

Il y avoit à Tiberiade une chambre deſtinée à garder le treſor, & ſcellée, ce qui faiſoit ſoupçonner qu'elle renfermoit de grandes richeſſes. Joſeph eut la hardieſſe de l'ouvrir en ſecret : mais il n'y trouva que des livres : ſavoir, l'évangile ſelon S. Jean, & les actes des apôtres : l'un & l'autre traduit de grec en hebreu ; & l'évangile ſelon S. Matthieu en hebreu, comme il l'avoit écrit. La lecture de ces livres & le ſouvenir de ce qui s'étoit paſſé au baptême du patriarche, donnoit à Joſeph de grandes inquietudes. Cependant le jeune patriarche Judas devenant grand s'abandonna à la débauche, juſques à employer la magie pour corrompre des femmes. Il attaqua ainſi une femme Chrétiéne, qui rendit les charmes inutiles par le nom de J. C. & le ſigne de la croix. Cette preuve du pouvoir de J. C. toucha encore fortement Joſeph, mais ſans le perſuader de ſe faire Chrétien. Le Sauveur lui apparut lui-même en ſonge, & lui dit : Je ſuis Jeſus que tes peres ont crucifié : crois en moy. Il ne ſe rendit pas, & tomba dans une grande maladie, dont on deſeſperoit. Le Sauveur lui apparut encore, lui diſant de croire & qu'il ſeroit guery.

Il le promit : mais il ne tint pas ſa parole, & demeura dans ſon endurciſſement. Il tomba dans une autre maladie auſſi dangereuſe ; & comme on crut qu'il alloit mourir, un vieux docteur de la loi vint lui dire à l'oreille : Croy en J. C. crucifié ſous Ponce Pilate, fils de Dieu, & enſuite né de Marie : qui eſt le Chriſt de Dieu, qui eſt reſſuſcité, & qui doit venir juger les vivans & les morts. S. Epiphane qui raconte cette hiſtoire, témoigne que les Juifs avoient accoûtumé d'en uſer ainſi, & qu'il avoit appris d'un autre, qui étoit encore Juif : qu'étant malade à la mort, on lui avoit dit à l'oreille : J. C. crucifié, fils de Dieu te jugera. Il ſemble qu'ils employoient ces paroles comme un caractere pour guerir les maladies.

Joſeph demeuroit toûjours endurcy. J. C. lui apparut encore en ſonge, & lui dit : Je te gueris, croy quand tu ſeras relevé. Il releva en effet de cette maladie ; mais il ne crut point. J. C. lui apparut en ſonge, comme il étoit en ſanté, lui en fit des reproches, & lui dit : Pour te convaincre, ſi tu veux faire quelque miracle en mon nom, je te l'accorde. Il y avoit à Tiberiade un inſenſé qui alloit tout nud par la ville, & déchiroit tous les habits qu'on lui donnoit. Joſeph voulant faire l'experience de ſa viſion, mais encore incertain & honteux l'amena chés lui, & ayant fermé la porte, prit de l'eau ſur laquelle il avoit fait le ſigne de la croix, & en arroſa de ſa main le furieux, en diſant : Au nom de Jeſus Nazaréen crucifié ſors de lui, demon, & qu'il ſoit guery. Cet homme fit un grand cry, tomba

par terre, écuma, ſe débatit violemment, puis demeura long-temps immobile. Joſeph crut qu'il étoit mort. Une heure aprés il ſe leva en ſe frottant le viſage, & voyant ſa nudité il ſe couvrit des mains comme il put, ne ſe pouvant plus ſouffrir ainſi. Joſeph lui donna un habit, il s'en vêtit ; & étant revenu en ſon bon ſens, il lui rendit, & à Dieu de grandes actions de graces, voyant qu'il étoit guery par ſon moyen. Ce miracle fut connu par toute la ville ; & les Juifs diſoient : Joſeph a ouvert le treſor, il a trouvé écrit le nom de Dieu, & l'ayant leu, il fait de grands miracles. Ils diſoient la même choſe de J. C. qu'il avoit fait ſes miracles par la vertu du nom ineffable de Dieu qu'il avoit trouvé dans le temple. Joſeph demeura encore endurcy.

Le patriarche Judas étant venu en âge d'homme, lui donna par reconnoiſſance, ou lui confirma la charge d'apôtre, qui étoit lucrative chés les Juifs. Il l'envoya en Cilicie avec ſes lettres, où étant arrivé, il faiſoit payer les dixmes & les premices par les Juifs de la province. Dans une certaine ville il ſe trouva logé prés de l'égliſe : ayant fait amitié avec l'évêque, il lui demanda ſecretement les évangiles & les liſoit. Sa charge d'apôtre l'obligea de dépoſer & de changer pluſieurs moindres officiers, comme des archiſynagogues, des prêtres, des anciens, des Azanites : c'eſt ainſi qu'ils nommoient ceux qui tenoient lieu de diacres ou de miniſtres. Joſeph voulant corriger leurs fautes & conſerver la diſcipline, s'attira la haine de pluſieurs. Pour s'en venger ils recherchoient curieuſement ſes actions :

An. 316. Si bien qu'étant entrés chés lui tout d'un coup, ils le ſurprirent liſant les évangiles. Ils ſe ſaiſirent du livre, & de Joſeph lui-même : le traînant par terre, & le maltraitant avec de grands cris : ils le menerent dans la ſynagogue & le foüetterent : l'évêque ſurvint & le tira de leurs mains. Une autre fois ils le rencontrerent en un voyage, le jetterent dans le fleuve Cydnus qui paſſe en Cilicie, & crurent l'avoir noyé : mais il s'en ſauva & receut peu de temps aprés le baptême. Il alla à la cour & fut aimé de l'empereur Conſtantin, à qui il raconta toute ſon hiſtoire. L'empereur lui donna la dignité de comte, & lui dit de demander encore ce qu'il voudroit. Joſeph demanda pour toute grace d'avoir commiſſion de l'empereur pour faire bâtir des égliſes dans les villes & bourgades des Juifs, où jamais perſone n'y en avoit pû bâtir, parce qu'il n'y avoit en ces lieux avec eux, ni payens, ni ſamaritains, ni Chrétiens. Ce qu'ils obſervoient principalement à Tiberiade, à Dioceſarée, à Sephoris, à Nazaret & à Capharnaum, de n'y ſouffrir aucun mélange d'étrangers.

Joſeph ayant receu ce pouvoir par des lettres de l'empereur avec la dignité de comte vint à Tiberiade. Ses lettres lui donnoient commiſſion de faire travailler aux dépens de l'empereur, & lui attribuoient une penſion. Il commença à bâtir premiement à Tiberiade, & ſe ſervit d'un grand temple qu'il y trouva commencé & imparfait, que l'on nommoit Adrianée, parce qu'il avoit été commencé par l'empereur Adrien, apparemment dans le deſſein

deſſein de le conſacrer à J. C. comme il en fit dans toutes les villes au rapport de Lampride. Celui de Tiberiade étoit déja élevé à quelque hauteur & bâti de pierres carrées de quatre coudées : les citoyens en vouloient faire un bain public. Le comte Joſeph ayant entrepris d'en faire une égliſe, fit bâtir hors de la ville ſept fours à chaux : mais les Juifs en arrêterent le feu par des enchantemens : enſorte que les ouvriers voyant qu'avec quantité de menu bois ils ne pouvoient faire de feu, s'en plaignirent au comte. Il y accourut auſſi-toſt, & ayant fait emplir d'eau un grand vaſe de cuivre, en preſence d'une grande multitude de Juifs aſſemblés, pour voir ce qu'il vouloit faire, il fit de ſon doigt le ſigne de la croix ſur le vaſe, & dit : Au nom de Jeſus le Nazaréen que mes peres & ceux de tous les aſſiſtans ont crucifié, que cette eau ait la vertu de délier tout le charme que ceux-cy ont fait, & de donner au feu ſon activité pour l'accompliſſement de la maiſon du Seigneur. Il prit de l'eau avec ſa main & en arroſa chaque fournaiſe. Le charme s'évanoüit & la flame commença à ſortir à gros boüillons devant tout le peuple, qui s'écria : Il n'y a qu'un Dieu, qui aſſiſte les Chrétiens : & ils ſe retirerent. Comme ils perſécutoient ſouvent le comte Joſeph, il ſe contenta de bâtir à Tiberiade une petite égliſe dans une partie du temple d'Adrien, & vint s'établir à Scythopolis. Il bâtit auſſi & acheva des égliſes à Diocefarée & en quelques autres villes.

Lamprid. in Alex. p. 129. O. Sup. liv. V. n. 48.

XXXVI. Nouvelles égliſes à Rome & ailleurs. *Euſ. III, c. 50.*

Conſtantin fit bâtir pluſieurs autres égliſes en divers lieux : il orna les principales villes de chaque

province. A Nicomedie capitale de Bithynie & residence des empereurs, depuis plusieurs années, il en fit élever à ses dépens une tres grande & tres magnifique. A Antioche capitale de tout l'Orient, il en fit une autre d'une beauté singuliere : le corps de l'église étoit d'une hauteur extraordinaire, de forme octogone, & ses ornemens si riches, qu'on la nomma l'église d'or. Elle étoit accompagnée tout autour de plusieurs salles ou chapelles, & de lieux élevés & souterrains, le tout enfermé dans une vaste enceinte. A Rome il bâtit premierement la basilique qui de son nom a toûjours été nommée Constantiniene, autrement l'église du Sauveur, dans le palais de l'imperatrice Fausta sa femme, auparavant nommé la maison de Lateran : où s'étoit déja tenu le concile contre les Donatistes. Et parce qu'il y fit aussi un baptistere, & que les baptisteres avoient l'image de S. Jean Baptiste, on nomme plus ordinairement cette église S. Jean de Lateran. C'est la principale église de Rome où est marquée la station des jours les plus solemnels, & les papes y ont fait leur residence pendant plusieurs siecles.

Sup. liv. x. n. 12.

Anastas. bibl. in Silvestro.

On trouve suivant les anciens memoires de l'église Romaine, que Constantin donna à ce baptistere en maisons & en terres, non seulement en Italie, mais en Sicile, en Afrique & en Grece treize mille neuf cens trente-quatre sous d'or de revenu annuel : ce qui revient à prés de cent quinze mille livres de rente. Car le soû d'or de ce temps-là valoit huit livres cinq sous de nôtre monoye. Il bâtit sept autres églises à Rome. Celle de S. Pierre au Vatican

à la place d'un temple d'Apollon, pour honorer le lieu du martyre & la ſepulture du prince des apôtres : celle de S. Paul au lieu de ſon martyre ; celle de ſainte Croix en la maiſon de Seſſorius, que l'on nomme ſainte Croix de Jeruſalem, à cauſe d'une portion de la vraye croix qu'il y mit. Celle de ſainte Agnes avec un baptiſtere, à la priere de ſa fille Conſtantia & de ſa ſœur du même nom, qui furent baptiſées par S. Silveſtre. Celle de S. Laurent hors de la ville ſur le chemin de Tibur, au lieu de la ſepulture de ce martyr. Celle des martyrs S. Marcellin & S. Pierre, au lieu dit entre deux lauriers ; où fut la ſepulture de ſainte Helene. Il fit auſſi de grands dons à l'égliſe que S. Silveſtre avoit bâtie dans la maiſon d'un de ſes preſtres nommé Equitius, prés les thermes de Domitien. Dans le reſte de l'Italie, Conſtantin bâtit encore pluſieurs égliſes : une à Oſtie en l'honeur des apôtres S. Pierre & S. Paul, & de S. Jean Baptiſte : une à Albe en l'honeur de S. Jean Baptiſte. Une à Capoüe en l'honeur des apôtres, que l'on nomma Conſtantiniene : une autre à Naples. Les revenus dont il dota toutes ces égliſes montent enſemble à dix-ſept mille ſept cens dix-ſept ſous d'or, c'eſt à dire à plus de cent quarante mille livres de nôtre monoye. Elles avoient encore la valeur de plus de vingt mille livres de rente, en divers aromates que les terres d'Egypte & d'Orient devoient fournir en eſpeces. Encore ne les comptay-je que ſuivant les prix d'aujourd'huy, beaucoup moindres ſans comparaiſon que ceux d'alors.

L'égliſe de S. Pierre, par exemple, avoit des maiſons dans Antioche, & des terres aux environs : à Tarſe en Cilicie, & à Tyr. Elle en avoit en Egypte prés d'Alexandrie & ailleurs : & dans la province de l'Eufrate prés de Cyr. Une partie de ces terres étoient deſtinées à fournir tous les ans une certaine quantité de nard, de baume, de ſtorax, de canelle, de ſafran, & d'autres drogues precieuſes pour les encenſoirs & pour les lampes. Je ne parle point des vaſes d'or & d'argent pour le ſervice & l'ornement de ces égliſes, dont les mêmes memoires raportés par Anaſtaſe font un long dénombrement. Il peut avoir confondu ce qui avoit été donné par d'autres empereurs : mais les titres des immeubles doivent avoir été mieux conſervés. Cecy peut ſuffire pour donner quelque idée de la magnificence royale, avec laquelle Conſtantin fonda tant d'égliſes. Il ne tiroit pas du treſor public toutes ces liberalités, il y appliquoit les biens confiſqués ſur des martyrs ou ſur d'autres Chrétiens, dont il ne ſe trouvoit point d'heritiers : les revenus des temples d'idoles qu'il ruina, & des jeux profanes qu'il abolit. En effet, il ôta en Orient les combats de gladiateurs : du moins il défendit d'y employer ceux qui étoient condamnés pour leurs crimes ; ordonnant au prefet du pretoire de les envoyer plûtoſt travailler aux mines. La loy eſt dattée du premier d'Octobre 325. à Beryte en Phenicie.

Soer. l. 1. c. 18. L. 1. Cod. Theod. de gladiat. lib. 15 & ibid Gothofr.

XXXVII. Converſions de payens.

Il ſe convertiſſoit un grand nombre de payens. Les uns par la conoiſſance de l'inutilité de leurs anciennes ſuperſtitions & de leur peu de fondement :

Sozom. l. 1. c. 5.

les autres par émulation des Chrétiens qu'ils voyoient honorés & cheris de l'empereur, & pour ſe conformer à l'inclination du maître. D'autres s'appliquant à conſiderer la doctrine Chrétiene; touchés par des miracles ou des ſonges, ou par les entretiens des évêques ou des moines, jugeoient qu'il valoit mieux eſtre Chrétiens. Depuis ce temps, on vit les villes & les peuples entiers ſe convertir: abattre deux-mêmes leurs temples & leurs idoles, & bâtir des égliſes. Les habitans de Majuma qui étoit le port de Gaza en Paleſtine, auparavant tres attachés à leurs ancienes ſuperſtitions, ſe firent Chrétiens tout d'un coup; & l'empereur répondant à leur pieté, erigea en cité, ce lieu qui ne l'étoit pas, & la nomma Conſtantia du nom de Conſtantius le plus cher de ſes fils. Par une raiſon ſemblable, il nomma Conſtantine une ville de Phenicie. Il nomma auſſi Helenople en l'honeur de ſa mere une petite ville de Bithynie, nommée auparavant Drepane: qu'il érigea en cité, & lui donna exemption de tributs, en l'honeur du martyr S. Lucien d'Antioche, dont les reliques y étoient. Euſebe de Nicomédie qui ſe vantoit d'eſtre diſciple de S. Lucien procura peut-eſtre cette fondation.

Euſ. IV. vit. c. 37. 38.

Euſ. ibid. c 39.

Soc I. c. 18. Chr paſch. an. 317.

Sup. liv. IX. n. 39.

La religion Chrétiene s'étendoit même hors de l'empire Romain. Les nations des environs du Rhein, & les parties les plus reculées de la Gaule vers l'ocean; étoient déja Chrétienes: les Goths & les autres peuples voiſins du Danube l'étoient auſſi; & la religion avoit donné à toutes ces nations des mœurs plus douces & plus raiſonables.

Sozm. II. c. 6.

Elles avoient commencé à ſe convertir par les incurſions qu'elles firent ſous l'empereur Gallien, environ ſoixante ans auparavant : les évêques captifs leur avoient inſpiré l'amour de la religion, par leurs vertus & par leurs miracles ; & les ayant inſtruits y avoient formé des égliſes. Les Armeniens avoient receu le Chriſtianiſme depuis long-temps. On dit que leur prince Tiridate à l'occaſion d'un miracle arrivé dans ſa maiſon s'étoit fait Chrétien, & avoit ordonné à tous ſes ſujets d'embraſſer la même religion. Elle s'étoit étenduë dans les païs voiſins ; & le commerce de l'Oſroëme & de l'Armenie l'avoit fait paſſer en Perſe, où il y avoit des égliſes nombreuſes. L'empereur Conſtantin en étoit bien informé : c'eſt pourquoy Sapor roi de Perſe lui ayant envoyé une ambaſſade & des preſens, pour faire un traité d'alliance, il la fit ; & lui renvoya des preſens plus magnifiques. En même temps il lui écrivit une grande lettre, en faveur des Chrétiens qui étoient dans ſes eſtats. Il y releve les avantages de la vraye religion : la punition des perſecuteurs, particulierement de Valerien pris par les Perſes, & finit en lui recommandant les Chrétiens.

Sup liv. VII. n. 58.

Sozom. II. c. 8.

Sup. n. 3.

Ruf. IV. hiſt. c. 8. 9. &c. Socr. I. c. 25.

XXXVIII. Miſſion de Frumentius.

Le Chriſtianiſme s'étendit encore plus loin. Un philoſophe nommé Metrodore, pouſſé par la curioſité de voir le païs & de conoître le monde, alla juſques à l'Inde ultérieure, comme parlent les anciens ; mais en effet, ce n'étoit qu'une partie de l'Ethiopie. A ſon retour, il preſenta à Conſtantin des perles & des pierreries ; & ſe plaignit que le roi de Perſe Sapor lui avoit ôté des choſes bien plus

Ruf. I. c. 9.

Amm. Marc. lib. 25. c. 4. & ibi Valeſ. & Cedren. an. Conſt. 24.

precieuſes. A l'exemple de Metrodore un autre philoſophe Tyrien nommé Meropius entreprit le même voyage, par le même motif, & mena avec lui deux jeunes enfans, qu'il inſtruiſoit parce qu'ils lui étoient proches : le plus jeune ſe nommoit Edeſius ; l'autre Frumentius. Le philoſophe ayant ſatisfait à ſa curioſité, ſe mit en chemin pour revenir ; & le vaiſſeau qui le portoit moüilla dans un port pour faire de l'eau, ou prendre quelque autre choſe neceſſaire. C'étoit la coûtume chés ces barbares dégorger tous les Romains qui ſe trouvoient chés eux, quand ils avoient apris de leurs voiſins que leurs traités avec les Romains étoient rompus. On attaque le vaiſſeau, le philoſophe & tous les autres ſont tués. On trouve ſous un arbre les enfans étudiant, & preparant leurs leçons : les barbares en ont pitié & les menent à leur roi. Il fit Edeſius ſon échanſon ; & croyant voir en Frumentius plus d'eſprit & de conduite, il lui confia ſes écritures & ſes comptes. Depuis ce temps, ils furent fort honorés & fort aimés de ce roi. Il mourut laiſſant le royaume à ſa femme avec un fils encore enfant ; & accorda à ces deux jeunes hommes la liberté de faire ce qu'ils voudroient. Mais la reine qui n'avoit perſone plus fidelle dans tout ſon royaume, les pria inſtamment d'en partager le ſoin avec elle, juſques à ce que ſon fils fuſt en âge : principalement Frumentius, dont la ſageſſe étoit plus profonde : car l'autre ne montroit que de la fidelité & de la moderation.

Frumentius ayant ainſi le gouvernement de cet

eſtat, Dieu lui inſpira de chercher avec ſoin s'il y avoit des Chrétiens entre les Romains, qui venoient y trafiquer : de leur donner un grand pouvoir, & les exhorter à faire en chaque lieu des maiſons d'aſſemblée pour y prier en commun, à la maniere des Romains. Lui-même en donnoit l'exemple, & les attiroit à l'imiter par ſa faveur & par ſes bien-faits. Il fourniſſoit les places pour bâtir & les autres choſes neceſſaires : s'empreſſant à planter & faire fructifier le Chriſtianiſme. Le jeune roi étant venu en âge de gouverner ; Edeſius & Frumentius lui rendirent un compte fidele de leur adminiſtration, & revinrent en leur païs, malgré les prieres de la reine & du jeune roi, & les efforts que l'on fit pour les retenir. Edeſius ſe preſſa d'aller à Tyr pour revoir ſes parens : mais Frumentius prit le chemin d'Alexandrie, diſant qu'il n'étoit pas raiſonable de cacher l'œuvre de Dieu. Il raconte à S. Athanaſe qui en étoit évêque, tout ce qui s'étoit paſſé ; & l'exhorte à choiſir quelqu'un, qui fuſt digne d'eſtre envoyé pour évêque à ce grand nombre de Chrétiens déja aſſemblés, & à ces égliſes bâties dans les terres des barbares. S. Athanaſe conſiderant attentivement les diſcours & les actions de Frumentius dans une aſſemblée d'évêques, dit comme Pharaon à Joſeph : Et quel autre pourrons nous trouver qui ait l'eſprit de Dieu comme vous, & qui puiſſe executer de ſi grandes choſes ? Puis l'ayant ordonné évêque, il lui commanda de retourner avec la grace de Dieu au lieu d'où il venoit. C'étoit Auxume en Ethiopie où Frumentius fit des miracles comme

Gen. XLI. 38.

Ruf liv. XIII. c. 34.

les

les apôtres, & convertit une infinité de barbares. Rufin qui raporte cette hiſtoire l'avoit apriſe de la bouche d'Edeſius, qui fut depuis ordonné preſtre à Tyr ſa patrie. Toute l'égliſe honore la memoire de S. Frumentius : les latins le vingt-ſeptiéme d'Octobre, les grecs le trentiéme Novembre : & les Abiſſins le reconoiſſent encore pour leur apôtre.

Holſten. not. ad Martyr. Rom. p. 323.

XXXIX. Converſion des Iberiens. *Ruf. l. c. 10.*

La converſion des Iberiens, peuples voiſins du pont Euxin, ne fut pas moins merveilleuſe. Une femme Chrétiene étant captive chés eux attira leur admiration par la pureté de ſa vie, ſa ſobrieté, ſa fidelité, ſon aſſiduité à l'oraiſon qui lui faiſoit veiller les nuits entieres. Les barbares étonés lui demandoient ce que cela vouloit dire. Elle declara ſimplement qu'elle ſervoit ainſi le Chriſt ſon Dieu. Ce nom leur étoit auſſi nouveau que le reſte : mais ſa perſeverance excitoit la curioſité naturelle des femmes, pour ſavoir ſi ce grand zele de religion étoit de quelque utilité. C'étoit leur coûtume quand quelque enfant étoit malade, que la mere le portoit par les maiſons, pour s'informer ſi quelqu'un ſavoit un remede. Une femme ayant ainſi porté ſon enfant par tout inutilement, vint auſſi trouver la captive. Elle lui dit qu'elle ne ſavoit aucun remede humain : mais que ſon Dieu, J. C. qu'elle adoroit, pouvoit donner la ſanté aux malades les plus deſeſperés. Ayant donc mis l'enfant ſur le cilice qui lui ſervoit de couche, & ayant fait ſur lui ſa priere : elle le rendit gueri à ſa mere. Le bruit de ce miracle ſe répand, & vient aux oreilles de la reine, qui étoit malade avec de grandes douleurs & reduite

au deſeſpoir. Elle prie qu'on lui amene la captive, qui refuſe d'y aller, craignant de paroître avoir trop bonne opinion d'elle-même, & manquer contre la bien-ſéance de ſon ſexe. La reine ſe fait porter à la cellule de la captive : qui la met ſur ſon cilice, & ayant invoqué le nom de J. C. la fait lever auſſi-toſt en parfaite ſanté. Elle lui apprend que c'eſt J. C. Dieu & fils du Dieu ſouverain qui l'a guerie, & l'exhorte à l'invoquer : diſant, que c'eſt lui qui donne la puiſſance aux rois & la vie à tous les hommes.

La reine retourna chez elle remplie de joye ; le roy lui demanda comment elle avoit été guerie ſi promptement ; & l'ayant appris, il commanda que l'on portaſt des preſens à la captive. Mais la reine lui dit : Seigneur, elle mépriſe tout cela : elle ne veut ni or, ni argent : le jeûne eſt ſa nourriture : la ſeule recompenſe que nous pouvons lui donner, c'eſt d'adorer J. C. ce Dieu qu'elle a invoqué pour me guerir. Le roy differa pour lors, & negligea de ſe convertir, quoy que ſa femme l'en preſſaſt ſouvent : mais un jour comme il chaſſoit dans les bois, il ſurvint une obſcurité ſi épaiſſe en plein jour, que toute ſa ſuite s'écarta, & il demeura ſeul égaré, ne ſachant où ſe tourner. Dans cet embaras, il lui vint en penſée que ſi ce Chriſt, dont la captive avoit parlé à ſa femme le délivroit de ces tenebres, il quitteroit tous les autres dieux pour l'adorer. Si-toſt qu'il eut fait ce vœu de penſée, ſans prononcer une parole, le jour revint, & il arriva heureuſement à la ville. Il conte la choſe à la reine : on fait prom-

ptement venir la captive : il lui declare, qu'il ne veut plus honorer d'autre dieu que J. C. & lui demande la maniere de le ſervir. Elle l'explique autant qu'elle en étoit capable ; demande que l'on bâtiſſe une égliſe & en décrit la forme.

Le roy ayant aſſemblé ſon peuple, raconte ce qui étoit arrivé à lui & à la reine ; & les inſtruit comme il pouvoit dans la religion Chrétiene : la reine de ſon côté inſtruit les femmes : on s'empreſſe d'un commun conſentement à bâtir l'égliſe. Les murailles étoient déja élevées, il étoit temps de poſer les colonnes. On dreſſe la premiere & la ſeconde : mais quand ce vint à la troiſiéme, aprés l'avoir élevée en penchant, on ne pût jamais paſſer outre, quelque force d'hommes & de bœufs, & quelque machine qu'on employât. On eſſaya pluſieurs fois ſans pouvoir même l'ébranler : on ne ſavoit plus que faire, le roy commençoit à ſe décourager. Tout le monde s'étant retiré à la fin du jour, la captive demeura ſeule dans le bâtiment, & y paſſa la nuit en prieres. Le roy inquiet vint de grand matin avec les ſiens ; & vit la colonne poſée à plomb ſur ſa baſe, mais à un pied de diſtance, enſorte qu'elle étoit ſuſpenduë en l'air. Tout le peuple commence à loüer Dieu, & dire que la religion de la captive étoit veritable ; & à leurs yeux la colonne deſcend inſenſiblement ſur ſa baſe, ſans que l'on y touchaſt : les autres furent ſi faciles à placer que l'on acheva de les mettre le même jour. L'égliſe étant bâtie, comme ce peuple deſiroit ardemment d'eſtre inſtruit dans la foi, on envoya par le conſeil

de la captive une ambaſſade au nom de toute la nation à l'empereur Conſtantin. On lui expoſe la choſe, & on le prie d'envoyer des évêques pour achever l'œuvre de Dieu. Il les envoya avec honneur, & ſentit plus de joye de cette converſion que d'une grande conqueſte. Rufin qui rapporte encore cette hiſtoire, dit l'avoir appriſe à Jeruſalem de Bacurius, homme tres-pieux & tres-ſincere, qui aprés avoir été roi de cette nation étoit devenu chés les Romains comte des domeſtiques & duc des limites de Paleſtine du temps de l'empereur Theodoſe.

Soer. 1. c. 20. V. Valeſ. ad Amm. Marc. lib 31. c. 12.

XL. Rappel d'Arius & d'Euſebe de Nicomedie.

Aprés la mort de ſainte Helene, l'empereur Conſtantin témoigna une tendreſſe particuliere à ſa ſœur Conſtantia veuve de Licinius, comme pour ſe conſoler de la perte de leur mere commune. Conſtantia avoit grande confiance en un preſtre qui favoriſoit ſecretement le party d'Arius. Il fut long-temps ſans lui en parler : mais quand il ſe fut aſſés établi dans ſa familiarité, il commença peu à peu à lui inſinuer qu'on avoit rendu Arius odieux injuſtement, & que ſon évêque jaloux de l'affection que le peuple lui portoit, avoit fait éclater ſon inimitié particuliere. Il repeta ſi ſouvent de ſemblables diſcours, qu'il gagna l'eſprit de Conſtantia. Elle tomba malade de la maladie dont elle mourut ; & dans les viſites que lui rendoit l'empereur ſon frere pour la conſoler & lui parler de pieté, on dit qu'elle lui demanda pour derniere grace de prendre confiance en ce preſtre, & d'écouter ce qu'il lui diroit pour ſon ſalut. Pour moy, diſoit-elle, étant preſte à ſor-

Ruf. 1. c. 11. Soz. 11. c 27. Soer. 1. c. 25.

tir du monde je n'y ay plus aucun intereſt : mais je crains pour vous, que les ſoufrances des innocens exilés n'attirent la ruine de vôtre état. Conſtantin perſuadé de la bonne intention de ſa ſœur & de ſon affection pour lui, donna libre accés à ce preſtre, prit confiance en lui, & aprés l'avoir écouté, crut qu'Arius pouvoit eſtre calomnié, & le rappella de ſon exil. Il rappella auſſi Euſebe de Nicomedie, Maris & Theognis aprés qu'ils eurent envoyé aux principaux évéques une retractation par écrit en ces termes : Ayant été condamnés par vôtre pieté ſans conoiſſance de cauſe, nous devons ſoufrir en patience vôtre jugement : mais de peur de donner nous-même par nôtre ſilence un pretexte aux calomnies : nous declarons, que nous convenons de la foi, & qu'ayant examiné le ſens du mot de conſubſtantiel, nous ſommes entierement portés à la paix, n'ayant jamais ſuivy l'hereſie. Mais aprés avoir repreſenté pour la tranquilité des égliſes ce qui nous venoit à l'eſprit, & avoir perſuadé ceux que nous devions ſatisfaire : nous avons ſouſcrit à la profeſſion de foi. Il eſt vray que nous n'avons pas ſouſcrit à l'anathême : non que nous trouvions à dire à la profeſſion de foi : mais parce que nous ne croyons pas que l'accuſé fuſt tel que vous penſiés, étant aſſeurés du contraire par les lettres qu'il nous avoit écrites, & par ce qu'il nous avoit dit de ſa bouche. Mais ſi vôtre S. concile l'a crû coupable, nous ne nous oppoſons pas à vôtre jugement, nous y acquieſçons, & nous vous aſſeurons par cet écrit de nôtre conſentement. Non que nous

Soz. l. c 14. Sozom. l. 1 c. 16. & ibi Valeſ. Pagi an 327. n. 14.

An. 328. ayons peine à porter l'exil : mais pour nous purger de tout ſoupçon d'hereſie. Car ſi vous voulés bien nous admettre en vôtre preſence, vous nous trouverés entierement ſoumis à vos jugemens. Au reſte, puiſque vous avés uſé d'indulgence envers l'accuſé lui-même, juſques à le rappeller, il ſeroit étrange de nous rendre ſuſpects par nôtre ſilence ; tandis que celuy qui ſembloit coupable eſt rappellé & juſtifié. Ayés donc la bonté, comme il eſt digne de vous, d'en parler à l'empereur, de remettre en ſes mains cette requeſte, & de réſoudre au plûtoſt ce que vous croirés devoir faire pour nous. Telle fut la retractation d'Euſebe & de Theognis, où l'on void la diſtinction du droit & du fait : c'eſt à dire de la foi & de l'anathême contre les perſones. L'accuſé qu'ils ne nomment point eſt Arius, & l'on void qu'il étoit déja rappellé aprés avoir ſatisfait aux évêques : ſans doute par quelque retractation équivoque, comme il fit depuis. Euſebe & Theognis furent donc rappellés aprés environ trois ans d'exil : c'eſt à dire l'an 328. Ils rentrerent dans leurs égliſes, & en chaſſerent ceux qui avoient été ordonés à leur place, Amphion à Nicomedie & Chreſtus à Nicée.

Philoſtorg. 11. *c.* 7.

Socr. ibid. c. 14. Quoy qu'Arius fut revenu de ſon exil, S. Athanaſe ne vouloit point le recevoir ni lui permettre de rentrer à Alexandrie : ainſi les Ariens le regardant comme un ennemi irreconciliable, reſolurent de le perdre. Euſebe de Nicomedie écrivit en Egypte aux Méleciens, les gagna par de grandes promeſſes, & prit avec eux de ſecretes liaiſons, ſe

Athan. apolog. p. 777. *D.*

Athan. apolog. p. 778 *A.*

chargeant de les avertir quand il ſeroit temps qu'ils agiſſent. Cependant il commença par écrire à S. Athanaſe, l'exhortant à recevoir Arius : il l'en prioit par ſes lettres, & le faiſoit menacer de vive voix : mais S. Athanaſe répondoit qu'il n'étoit pas juſte de recevoir les auteurs de l'hereſie anathematiſés par le concile écumenique. Euſebe lui en fit écrire par l'empereur même. La lettre fut portée par deux officiers du palais Syncletius & Gaudence ; & contenoit ces paroles entre-autres : Etant donc informé de ma volonté laiſſés libre, l'entrée de l'égliſe à tous ceux qui veulent y venir. Car ſi j'aprends que vous l'ayés refuſée à quelqu'un de ceux qui la deſirent, j'envoyeray auſſi-toſt vous dépoſer, & même vous éloigner. S. Athanaſe ſans s'étoner de ces menaces, écrivit à l'empereur ; & lui fit entendre qu'une hereſie qui attaque J. C. ne peut avoir de communion avec l'égliſe catholique.

XLI. S. Antoine vient à Alexandrie. *Sup. liv.* IX. *n.* 37.

On peut croire que pour fortifier les catholiques, il fit venir à Alexandrie S. Antoine, qui n'y avoit point paru depuis la perſécution de Maximin. Il eſt certain que ce ſaint abbé à la priere des évêques & de tous les fidelles, deſcendit de la montagne, & étant entré dans Alexandrie excommunia les Ariens, diſant que c'étoit une des dernieres hereſies qui precedoit l'antechriſt. Il enſeignoit au peuple, que le fils de Dieu n'eſt point une creature ni fait de rien : mais eternel, de la ſubſtance du Pere, ſon verbe & ſa ſageſſe. N'ayés donc, diſoit-il, aucune communication avec les impies Ariens. Vous eſtes Chrétiens : eux qui diſent que le fils de Dieu

Vita. Ant. c. 24. *p.* 491. *c.*

Rom. 1. 25. eſt une creature, ne different en rien des payens adorant la creature au lieu du createur. Tout le peuple ſe réjoüiſſoit de lui entendre anathematiſer l'hereſie : on accouroit en foule pour le voir : les payens même & leurs ſacrificateurs venoient à l'égliſe, en diſant : Nous deſirons de voir l'homme de Dieu : car tous le nommoient ainſi ; & par ſes prieres Dieu délivra pluſieurs poſſedés & guerit pluſieurs inſenſés. Pluſieurs, même des payens, deſiroient au moins de le toucher, croyant en eſtre ſoulagés : & dans ce peu de jours, il ſe fit plus de Chrétiens qu'il ne s'en ſeroit fait en une année. Quelques-uns croyant que la foule pourroit l'importuner, vouloient faire retirer tout le monde : il leur dit ſans s'émouvoir : Ils ne ſont pas en plus grand nombre que les demons avec qui nous combattons ſur la montagne. Comme il s'en retournoit accompagné de pluſieurs perſones & de S. Athanaſe lui-même, lors qu'ils furent à la porte de la ville une femme crioit derriere : Demeurés homme de Dieu, ma fille eſt cruellement tourmentée par le demon, demeurés je vous prie, que je ne meure moy-même à force de courir. On le pria d'arreſter, & il le fit volontiers. La femme s'aprocha : ſa fille ſe jettoit par terre : mais Antoine ayant prié & nommé J. C. le demon ſortit & ſa fille ſe leva guerie : la mere beniſſoit Dieu ; tous lui rendoient graces, & Antoine partit avec joye retournant à la montagne comme à ſa maiſon.

§. 25. Deux philoſophes payens l'y allerent trouver un jour

jour. Il s'avança & leur parlant par interprete, il leur dit : Pourquoy vous fatigués-vous tant à chercher un inſenſé. Ils dirent, qu'ils le croyoient tres ſage, & il ajoûta : Si vous venés chercher un inſenſé, vôtre peine eſt inutile : & ſi vous me croyés ſage, devenés comme moy. Car ſi je vous étois allé chercher, je vous imiterois : or je ſuis Chrétien. Ils ſe retirerent étonés. D'autres l'étant venu trouver ſur la montagne exterieure, & croyant ſe moquer de ce qu'il n'avoit pas étudié : il leur dit : Que vous en ſemble ? lequel eſt le premier, le bon ſens ou les lettres ; lequel eſt la cauſe de l'autre ? C'eſt, dirent-ils, le bons ſens qui eſt le premier, & qui a trouvé les lettres. Donc, reprit Antoine, les lettres ne ſont pas neceſſaires à celui qui a le ſens droit. Ils s'en allerent ſurpris de la ſageſſe de cet ignorant : car il n'étoit point ruſtique pour avoir vieilli dans la montagne, mais agreable & civil ; & ſes diſcours étoient aſſaiſonés d'un ſel divin. Une autre fois il confondit d'autres philoſophes, leur montrant par un grand diſcours l'excellence de la religion Chrétiene & l'abſurdité de l'idolâtrie, dont ils faiſoient profeſſion. *c. 26. 27.*

XLII. Calomnie contre S. Athanaſe.

Euſebe de Nicomedie voyant la fermeté de S. Athanaſe à ne point recevoir Arius, écrivit aux Méletiens, qu'il étoit temps d'executer leur deſſein, & d'inventer des pretextes pour accuſer S. Athanaſe. Aprés en avoir cherché pluſieurs inutilement, il l'accuſerent de concert avec les Euſebiens, d'avoir impoſé aux Egyptiens un nouveau tribut de tuniques de lin pour l'égliſe d'Alexandrie, & d'a- *Athan ibid. p. 778 C. Socr. l. c. 27. Cang. gloſſ. gr. Stichar.*

voir commencé par eux à l'exiger. L'empereur étoit à Nicomedie, quand cette plainte lui fut portée par trois des principaux Meletiens : Iſion, Eudemon & Callinique, dont les noms ſe trouvent dans l'état des évêques Meletiens que Melece donna à S. Alexandre. Deux preſtres de l'égliſe d'Alexandrie Apis & Macaire ſe trouverent à Nicomedie tout à propos pour juſtifier leur évêque : enſorte que l'empereur écrivit en Egypte, condamnant Iſion, & mandant à S. Athanaſe de ſe rendre auprés de ſa perſone. Euſebe retint à la cour les Meletiens ; & ſi-toſt que S. Athanaſe y fut arrivé, ils propoſerent deux nouvelles accuſations : l'une contre le preſtre Macaire, l'accuſant d'avoir briſé un calice ; l'autre contre S. Athanaſe, qui étoit un crime d'eſtat : diſant, qu'il avoit envoyé une bourſe pleine d'or à un rebelle nommé Philuméne. Conſtantin examina ces accuſations à Pſammathie prés de Nicomédie, & ayant reconnu l'innocence de S. Athanaſe, il le renvoya avec une lettre adreſſée au peuple catholique d'Alexandrie : où aprés avoir déploré la malice de ceux qui troublent & diviſent l'égliſe, pour ſatisfaire à leur jalouſie & à leur ambition : il ajoûte : Les méchans n'ont eû aucun pouvoir contre vôtre évêque. Croyés-moy, mes freres, toute leur application eſt d'abuſer de nôtre temps, & de ſe mettre hors d'état de ſe repentir en cette vie. Et enſuite : J'ay receu avec joye vôtre évêque Athanaſe, je lui ay parlé comme à un homme de Dieu ; & je l'ay chargé de vous ſaluer de ma part. Le preſtre Macaire fut auſſi juſtifié devant l'empereur.

Ap. Athan. ibid. p. 789.

Theod. l. 1. c 26

Ap. Athan. p. 779.

XLIII. Depoſition de S. Euſtathe d'Antioche.

Un autre ennemy redoutable des Ariens étoit Euſtathe évêque d'Antioche, la premiere égliſe aprés Alexandrie, & la troiſiéme du monde. Il étoit confeſſeur, docte & éloquent, & combattit l'hereſie par pluſieurs écrits. Son exactitude l'empêcha d'admettre dans le clergé pluſieurs perſones ſuſpectes : dont la pluſpart furent depuis faits évêques par le credit des Ariens : comme Eſtiene, Leonce l'eunuque & Eudoxe alors évêque de Germanie, qui furent tous trois évêques d'Antioche l'un aprés l'autre ; George de Laodicée, Theodoſe de Tripoli & Euſtathe de Sebaſte. S. Euſtathe d'Antioche ne ſe contentoit pas de conſerver ſon égliſe ; il envoyoit dans les autres des hommes capables d'inſtruire & d'encourager les fidelles. Il attaqua en particulier Euſebe de Ceſarée, & l'accuſa d'avoir alteré la confeſſion de foi de Nicée : Euſebe ſoûtenoit qu'il ne s'en étoit point écarté ; mais qu'Euſtathe introduiſoit le Sabellianiſme. Car c'étoit le reproche ordinaire de ceux qui n'aimoient pas le mot de conſubſtantiel : ils accuſoient ceux qui le recevoient de favoriſer les erreurs de Sabellius & de Montan. Ce n'eſt pas que Montan lui-même euſt rien avancé contre la Trinité : mais il y avoit de ſes diſciples qui nioient comme Sabellius la diſtinction des perſones, & diſoient que le même étoit Pere, Fils & S. Eſprit. S. Euſtathe n'étoit pas moins declaré contre Paulin de Tyr & Patrophile de Scythopolis, qui par leur autorité entraînoient la pluſpart des évêques d'Orient.

Athan. ad Solit. p. 812. Hier. epiſt. 84.

Chriſoſt. hom. 52. in Euſtat.

Socr. 1. c. 23. Sozom. 11. c. 18.

Theodor 3. fabul. c. Valeſ. ad Socr. 1. 23.

Sozom. 11. c 19.

Les Ariens ayant donc reſolu de le perdre : Eu-

Theod. 1. hiſt. c. 21.

ſebe de Nicomedie feignit un grand deſir de voir Jeruſalem, & en particulier l'égliſe magnifique que l'empereur y faiſoit bâtir. Il le flata ſi bien par ce pretexte qu'il partit de Nicomedie avec grand honeur ; l'empereur fourniſſant les voitures & tous les frais du voyage. Theognis de Nicée ſon confident partit avec lui. Arrivés à Antioche, ils ſe couvrirent du maſque de l'amitié, & receurent de S. Euſtathe toutes ſortes de bons traitemens, & toutes les marques de la charité fraternelle. Quand ils furent arrivés aux SS. lieux, ils virent ceux qui étoient dans leurs ſentimens ; Euſebe de Ceſarée, Patrophile de Scythopolis, Aëtius de Lydde, Theodote de Laodicée & les autres Ariens : ils leur découvrirent leur deſſein, & revinrent avec eux à Antioche ; car tous ceux-cy les accompagnerent au retour ſous pretexte de leur faire honeur.

Tous ces évêques ſe trouvant enſemble à Antioche tinrent un concile, où Euſtathe aſſiſta & pluſieurs évêques catholiques, qui ne ſavoient rien du complot. Quand on eut fait ſortir tout le monde, les Ariens firent entrer une femme débauchée qu'ils avoient apoſtée ; & qui montrant un enfant à la mamelle qu'elle nourriſſoit, dit qu'elle l'avoit eu de l'évêque Euſtathe : criant avec impudence. Euſtathe demanda qu'elle produiſit quelque témoin : elle dit qu'elle n'en avoit point : mais les juges lui déférerent le ſerment. Elle jura, & dit encore à haute voix, que l'enfant étoit à Euſtathe ; & comme s'il eût été convaincu, il fut condamné à la pluralité des voix. Les évêques qui n'étoient point du

complot, reclamoient ouvertement contre la ſentence, & défendoient à Euſtathe d'y aquieſcer. Ils repreſentoient qu'elle étoit contre toutes les regles: puiſque la loi de Dieu dit expreſſement, que pour la preuve il faut deux ou trois témoins ; & S. Paul défend de recevoir autrement une accuſation contre un preſtre. Toutefois Euſtathe demeura condamné & dépoſé : ſeulement, on n'en publia pas la cauſe. On dit ſourdement qu'il avoit été chargé d'un crime honteux : à quoy l'on joignit le reproche general de Sabellianiſme.

Deut. XIX. 15.
1. Tim. V. 19.
Socr. 1. c. 24.
Sozom. 11. c. 19.

A la place de S. Euſtathe on voulut mettre Euſebe de Ceſarée, & le transferer à Antioche. Sa reputation étoit grande, & l'empereur même l'eſtimoit. Le concile donc en écrivit à l'empereur, témoignant qu'ils deſiroient cette tranſlation, & que le peuple y conſentoit. Mais en effet il n'y en avoit qu'une partie ; l'autre tenoit ferme pour Euſtathe, & vouloit le conſerver. Cette diviſion du peuple vint juſques à la ſédition, & penſa renverſer la ville d'Antioche. : car tout le monde prit parti, même les magiſtrats & les ſoldats ; & ils en ſeroient venus aux mains, ſi l'empereur n'y eût mis ordre. Euſebe & Theognis retournerent promptement auprés de lui, laiſſant les autres évêques aſſemblés à Antioche. Ils perſuaderent à l'empereur qu'Euſtathe étoit coupable, non ſeulement du crime dont on l'accuſoit, mais d'avoir autrefois fait injure à ſainte Helene ſa mere, & d'agir tyranniquement : car ils faiſoient tomber ſur lui la haine de la ſédition. L'empereur envoya à Antioche, pour adou-

Euſ. III. vit. c. 62.
Ibid. c. 59.
Theod. 1. c. 21.

cir les esprits, un de ses plus fidelles serviteurs qui avoit la dignité de comte ; & écrivit lettres sur lettres pour les exhorter à la paix. Il se fit envoyer Eustathe : qui avant que de partir assembla son peuple, & l'exhorta à demeurer ferme dans la bonne doctrine ; & ces exhortations furent de grand poids, comme la suite fera voir. L'empereur l'ayant oüy, ne laissa pas d'ajoûter foi aux calomnies ; & l'envoya en exil en Thrace : plusieurs prestres & plusieurs diacres furent bannis avec lui. On croit qu'un de ces prestres bannis alors, fut Paul depuis évêque de C. P. que l'empereur Constantin envoya dans le Pont. S. Eustathe crut que le meilleur parti étoit de porter tranquillement cette persécution ; & nous ne voyons aucun effort qu'il ait fait pour se rétablir. Il mourut dans son exil & fut enterré à Trajanople dans la Thrace. La malheureuse femme qui l'avoit accusé, étant tombée dans une longue & facheuse maladie, declara à plusieurs évêques toute l'imposture, & avoüa qu'on l'avoit engagée à cette calomnie pour de l'argent : mais elle ne croyoit pas son serment entierement faux, parce qu'elle avoit eu cet enfant d'un ouvrier en cuivre nommé Eustathe.

Chrysost. in Eust.

Pagi. an. 340. n. 10.

Socom. l. c 19. Theod. l. c. 21.

Hier. de script. 85.

Cependant Eusebe de Cesarée ne jugea pas à propos d'accepter la translation de son église à celle d'Antioche : soit par zele de la discipline, comme l'empereur le crut : soit par la crainte du peuple catholique d'Antioche, qui ne vouloit point reconoître d'autre évêque que S. Eustathe. Eusebe écrivit donc à l'empereur ; & l'empereur lui répon-

dit par une lettre qu'Euſebe a pris grand ſoin de nous conſerver. Conſtantin le loüe de ſon attachement aux canons & à la tradition apoſtolique ; & le felicite de ce que preſque tout le monde l'a jugé digne de gouverner l'égliſe. L'empereur écrivit en même temps au peuple d'Antioche, pour le détourner du deſſein d'élire Euſebe. Je conois, dit-il, depuis long-temps ſa doctrine & ſa modeſtie, & j'aprouve la bonne opinion que vous en avés : mais il ne faut pas pour cela renverſer ce qui a été ſagement établi, ni priver les autres de ce qui leur apartient. Ce que vous avés fait n'eſt pas retenir un évêque, c'eſt l'enlever ; il n'y a que de la violence en un tel procedé, & point de juſtice : c'eſt un ſujet de ſédition. Il les exhorte enfin à conſerver la tranquillité, puiſque l'on a ôté d'entre-eux ce qui pouvoit cauſer de la corruption. Par où il ſemble marquer la calomnie contre Euſtathe, à laquelle il avoit ajoûté foi.

Euſ. l. 1. vit. c. 61.

Ibid. c. 60.

Euſebe raporte une troiſiéme lettre de l'empereur adreſſée à Theodote, à Theodore, à Narciſſe, à Aëtius, à Alphée, & aux autres évêques qui étoient à Antioche. Si Euſebe de Nicomedie & Theognis y euſſent encore été : il eſt vray ſemblable qu'ils euſſent été nommés. Dans cette lettre Conſtantin témoigne qu'il a été informé de tout ; tant par les lettres des évêques que par celles d'Acace & de Strategius. On croit qu'Acace étoit le comte d'Orient, dont la reſidence étoit à Antioche : & Strategius autrement Mauſonien, le comte que l'empereur y avoit envoyé exprés pour appai-

Ibid. c. 62.

Valeſ. ad Euſeb. hiſt.

ſer cette ſédition. Les lettres d'Euſebe, dit-il, me paroiſſent tres conformes aux loix de l'égliſe: mais il faut auſſi vous dire mon avis. J'ay apris qu'Euphronius preſtre, citoyen de Ceſarée en Cappadoce, & George d'Arethuſe auſſi preſtre, ordonné par Alexandre d'Alexandrie ſont tres éprouvés pour la foi : vous pourrés les propoſer avec les autres que vous jugerés dignes de l'épiſcopat, pour en décider conformement à la tradition apoſtolique. Une telle propoſition de l'empereur ne pouvoit manquer d'eſtre d'un grand poids. Auſſi furent-ils tous deux évêques, George à Laodicée, Euphrone à Antioche même ; mais aprés quelque intervalle. Car d'abord on y mit Paulin de Tyr, qui mourut ſix mois aprés, & Eulalius lui ſucceda. C'étoit l'an 328. ou environ. Eulalius ne dura que trois mois ; & Euphronius lui ſucceda, qui mourut auſſi aprés un an & quelques mois. Le peu de durée de ces trois évêques, fait que les hiſtoriens ne les comptent pas tous, ou les placent diverſement. Enfin Placillus ou Flaccillus fut ordonné évêque d'Antioche vers l'an 331. & tint le ſiege douze ans. Tous ces évêques étoient du parti des Ariens ; & cependant le peuple catholique qu'ils nommoient les Euſtathiens tenoit à part ſes aſſemblées.

Pagi an. 240. n. 20. Philoſtorg. III. c. 15. Theod. 1. c. 22.

Athan. ad ſolit. p. 812 D. Id. Apol. p. 766. A. Id. p. 812. D.

Les Ariens firent auſſi chaſſer en même temps deux autres SS. évêques : Aſclepas de Gaze & Eutrope d'Andrinople. Aſclepas fut accuſé de mauvaiſe doctrine, & Quintien fut mis à ſa place. Eutrope reprenoit ſouvent Euſebe de Nicomedie, & conſeilloit à ceux qui paſſoient chés lui à Andrinople,

ple, de ne pas croire ſes diſcours impies. Ils ſe ſervirent contre lui de la paſſion de Baſiline femme de Jules Conſtantius, & mere de Julien l'apoſtat: car Euſebe étoit parent de cette princeſſe, & elle haïſſoit Eutrope.

XLIV. Fondation de Conſtantinople.

Conſtantin ſe rendit odieux au ſenat & au peuple idolâtre de Rome, qui étoit encore le plus grand nombre, par le mépris qu'il faiſoit de l'idolâtrie. Il commença par les divinations qui en étoient une partie conſiderable. Comme il étoit à Rome, il vint une feſte, ou ſuivant la coûtume il devoit monter au capitole avec toute ſa cour: mais il ſe moqua ouvertement de cette ceremonie. Les payens voulurent s'en vanger par des diſcours injurieux: il ſe dégoûta de Rome, & reſolut de bâtir une ville qui pût lui eſtre comparée & d'y établir ſa reſidence. Diocletien avoit déja voulu le faire à Nicomedie & la rendre égale à Rome. Conſtantin voulut d'abord bâtir prés de l'anciene Troye: il y jetta des fondemens, & commença à élever des murailles: mais il changea d'avis, & étant venu à Byzance, il fut touché de ſa ſituation merveilleuſe, ſur des collines qui s'avancent dans le détroit qui fait la communication des deux mers de la Propontide & du Pont-Euxin, & des deux continents d'Europe & d'Aſie. Il ſe fixa en ce lieu & y bâtit la grande ville qui porte encore ſon nom.

Zoſ. lib. 2. p. 685. 686.

Lact. de mort. c.

Sozom. 1 1 hiſt. c. 3.

L'anciene Byzance avoit été bâtie par Byzas roi de Thrace, la troiſiéme année de la trentiéme olympiade: c'eſt à dire l'an 99. de la fondation de Rome la cinquante-cinquiéme de Manaſſés roi de Juda.

Chron. Euſeb.

An. 330. Calcedoine qui eſt vis à vis du côté de l'Aſie avoit été bâtie dix-huit ans auparavant la deuxiéme année de la vingt-ſixiéme olympiade. Byzance conſerva ſa liberté ſous les Romains comme les autres villes grecques, qui vivoient ſuivant leurs anciens loix : elle avoit même la dignité de metropole. Mais l'empereur Severe l'ayant priſe ſur le parti de Peſcennius Niger, la demantela, la ruina, la reduiſit en une ſimple bourgade, dépendante de Perinthe, autrement Heraclée, à qui elle demeura toûjours ſujette ; enſorte que l'évêque de Byzance reconoiſſoit celui d'Heraclée pour ſon metropolitain. Conſtantin la prit ſur Licinius ; & quelques-uns ont dit qu'il l'avoit rebâtie comme un monument de ſa victoire.

En effet, il commença à y faire travailler peu aprés, c'eſt à dire l'an 326. & il la fit dédier ſolemnellement l'an 330. indiction troiſiéme le lundy onziéme de May. C'étoit l'an 1080. aprés la fondation de Rome : par conſéquent l'an 981. aprés la fondation de Byzance. On nomma la nouvelle ville en grec, qui étoit la langue du païs, *Conſtantinou-polis*, c'eſt à dire ville de Conſtantin : elle fut auſſi nommée la nouvelle Rome. Sa dedicace fut celebrée tous les ans comme un jour de feſte avec des jeux ſolemnels. L'enceinte des nouveaux murs fut de quinze ſtades, qui ſont environ trois quarts de lieuë : mais elle fut augmentée par les empereurs ſuivans. Conſtantin y attira de nouveaux habitans de l'anciene Rome & des provinces ; & lui donna de grands revenus, tant pour l'entretien des

Soer. 1. hiſt. c. 12.

Sozom. 11. c 3.

bâtimens que pour la nourriture des citoyens. Il y établit un ſenat, des magiſtrats & des ordres du peuple, ſemblables en tout à ceux de Rome : dont les loix y étoient obſervées & la nouvelle Rome en avoit tous les privileges. Elle étoit diviſée comme l'anciene en quatorze regions ou quartiers, & ornée des mêmes ſortes d'édifices publics, hormis les temples. Il y avoit pluſieurs places environnées de galeries couvertes. La principale de ces places garda le nom de Conſtantin : & ſa ſtatuë étoit au milieu ſur une colomne de porphyre. Il y avoit deux palais pour la demeure de l'empereur ; & devant le plus grand un cirque ou hippodrome pour les courſes de chevaux : des ſtades ou carrieres pour les courſes à pied : un amphitheâtre pour les combats de beſtes, des theâtres pour les autres ſpectacles : pluſieurs portiques ou galeries pour les promenades, des bains, des aqueducs, des fontaines en grand nombre. Il y avoit un capitole, où les profeſſeurs des arts & des ſciences avoient leurs auditoires : un prétoire, & pluſieurs autres tribunaux de differentes juriſdictions : pluſieurs baſiliques où l'on s'aſſembloit pour les affaires. Des greniers publics ; & grand nombre de degrés pour diſtribuer le pain à trois ſortes de perſones ; aux officiers du palais ; aux ſoldats & aux citoyens. Car Conſtantin accorda à tous ceux qui bâtiſſoient dans ſa ville une certaine quantité de pain, pour eux & leurs familles à perpetuité.

Id VII. *c.* 9.

V. Cang. Conſt. Chriſtiana.

XLV. Egliſes de C. P.

Mais ce qu'il y eut de plus conſiderable à C. P. furent les égliſes. Conſtantin en bannit l'idolâtrie :

il n'y laiſſa point de temples, où il les fit conſa-
Euſ. III. vit. c. 48. crer à Dieu ; il n'y ſouffrit point d'autels où l'on brûlat des victimes ; & ne laiſſa des idoles que dans les lieux profanes, pour y ſervir d'ornemens. Il y fit même aporter exprés celles qui étoient les plus renommées dans chaque province, pour expoſer au
Ibid. c. 54. mépris & à la deriſion publique, ce qui étoit gardé dans les temples avec le plus de veneration. Ainſi l'on voyoit d'un côté l'Apollon Pythien, d'un autre côté le Sminthien : le trépied de Delphes ſi fameux par les oracles, étoit dans l'hippodrome : les
Zoſ. II. p. 687. Muſes d'Helicon dans le palais. C. P. en étoit toute remplie. On y voyoit auſſi Rhée la mere des dieux, aportée du mont de Dindyme prés de Cyzique, où l'on diſoit que les Argonautes l'avoient placée : mais Conſtantin la défigura, en lui ôtant ſes lions & changeant la ſituation de ſes mains, enſorte qu'elle paroiſſoit ſuppliante.

Cedren. La principale égliſe fut dediée à la ſageſſe eternelle, d'où elle garde encore le nom de ſainte So-
Euſ. IV. vit c. 58 & ibi Valeſ. phie. Il y en eut une en l'honneur des douze apôtres. Elle étoit en forme de croix d'une hauteur merveilleuſe : incruſtée en dedans de marbres de diverſes couleurs depuis le pavé juſques au toit, qui étoit revêtu d'un lambris de menuiſerie tout doré. Le deſſus étoit couvert de cuivre, au lieu de tuiles, & doré en pluſieurs endroits : enſorte qu'il reflechiſſoit fort loin les rayons du ſoleil : le dôme étoit environné d'une baluſtrade de cuivre & d'or ; cette égliſe étoit au milieu d'une grande cour carrée, fermée de quatre galeries, accompagnées de baſili-

ques ou grandes ſales, de bains, de chambres; & de divers apartemens pour ceux qui avoient la garde du lieu. Conſtantin le deſtina pour ſa ſepulture, & y fit mettre ſon tombeau au milieu de douze autres qu'il avoit élevés pour la memoire des apôtres, ſix de chaque côté. Il le faiſoit par un mouvement de foi, pour participer aprés ſa mort aux prieres qui s'y celebroient en l'honeur des apôtres, perſuadé de l'utilité qui en reviendroit à ſon ame. C'eſt ainſi qu'en parle Euſebe de Ceſarée. *Euſ. ib. 60.*

Conſtantin bâtit encore à C. P. une égliſe de ſainte Irene joignant ſainte Sophie : ſi ce n'eſt la même ſous ces deux divers noms, de ſageſſe & de paix. On lui en attribuë encore pluſieurs autres. Celle de ſainte Euphemie prés l'hippodrome : celle de S. Mocius, au lieu d'un temple d'Hercule : une de S. Procope : une de S. Acace, une de S. Agathonique, une de S. Diomede hors la ville, au lieu nommé Hebdomon, parce qu'il étoit à ſept milles, une égliſe de S. Jean l'evangeliſte. Au lieu nommé Anaplus ſur le bord de la mer du côté d'Europe une égliſe en l'honeur de l'archange S. Michel, celebre depuis par pluſieurs miracles. Dans la ville, hors les égliſes, Conſtantin mit encore des marques de ſa religion. Sur les fontaines qui étoient au milieu des places, on voyoit l'image du bon paſteur ; & Daniel entre les lions, de bronze doré. Dans la principale chambre de ſon palais, au milieu & tout en haut, étoit un grand tableau, contenant une croix de pierres precieuſes enchaſſées en or. Au veſtibule étoit un autre tableau où il *Socr. 1. c 16. 11. c. 6. & 16.* *Sozom. 11. c 3.* *Euſ. 111. vit. c. 49.*

étoit repreſenté avec ſes enfans, ayant la croix ſur
Ibid. c. 3. ſa teſte, & ſous ſes pieds un dragon percé d'un dard par le milieu du ventre ; & precipité dans la mer.

Ap. Euſ. IV. vit. c. 56. Il faloit des livres pour le ſervice des nouvelles égliſes de C. P. L'empereur s'adreſſa pour ce ſujet à Euſebe de Ceſarée, & lui écrivit une lettre par laquelle il lui marque, qu'une grande multitude s'étant convertie à la foi dans cette nouvelle ville, il a jugé à propos d'y bâtir pluſieurs égliſes : & le charge de faire écrire en beau parchemin par les meilleurs ouvriers cinquante exemplaires des ſaintes écritures, liſibles & portatifs d'une écriture belle & correcte. J'ay écrit, ajoûte-il, au treſorier de la province de fournir toute la dépenſe neceſſaire : vous aurés ſoin que ces exemplaires ſoient écrits au plûtoſt ; & en vertu de cette lettre vous prendrés deux voitures publiques pour me les envoyer par un des diacres de vôtre égliſe. Euſebe ne manqua pas d'executer promptement cet ordre, & d'envoyer à l'empereur ces exemplaires en cahiers de trois & de quatre feüilles magnifiquement ornés. Au reſte, il y avoit raiſon de s'adreſſer à Euſebe plûtoſt qu'à un autre, pour avoir des exemplaires corrects ; parce qu'outre qu'il étoit connu pour tres ſavant, il avoit herité de la bibliotheque du martyr Pamphile.

Il n'y avoit pas long-temps qu'Euſebe avoit mis au jour ſon hiſtoire eccleſiaſtique. C'eſt la plus ancienne qui nous reſte : elle commence à l'avenement du Sauveur & à la publication de l'évangile, & continuë juſques à la fin des perſécutions & la défaite

de Licinius. Tout l'ouvrage eſt diſtribué en dix livres ; & ce qui le rend plus pretieux, eſt le grand nombre de paſſages des auteurs plus anciens qui, la pluſpart, ne nous reſtent plus ailleurs. On croit qu'il prit occaſion de la ſolemnité de la vingtiéme année du regne de Conſtantin pour publier cet ouvrage. Sa chronique finit auſſi au même temps, c'eſt à dire à l'an 327. Ce ſont des tables de l'hiſtoire univerſelle, depuis le commencement du monde, année par année ; & c'eſt le principal fonds qui nous reſte pour l'étude de la chronologie.

Pagi an. 326. n. 12.

XLVI. Loix contre les heretiques. *Circoncellions.*

L'empereur croyant avoir éteint les diſputes des Ariens, fit une loi contre les autres heretiques: nomément contre les Novatiens, les Valentiniens, les Marcionites, les Paulianiſtes, les Cataphrygiens ou Montaniſtes : par laquelle il leur défend de s'aſſembler pour l'exercice de leur religion, ni dans les lieux publics, dont ils étoient en poſſeſſion, ni même dans leurs maiſons particulieres. Ordonnant que les lieux d'aſſemblée leur ſeroient ôtés & donnés à l'égliſe catholique, ou adjugés au public. Il ordonna auſſi la recherche de leurs livres ; & par là on découvrit que pluſieurs s'appliquoient à des maléfices. Les chefs s'enfuirent : quant à leurs ſectateurs, il y en eut un grand nombre qui revinrent à l'égliſe ; les uns de mauvaiſe foi en diſſimulant pour un temps, les autres ſincerement. Les évêques les diſcernoient avec ſoin : rejettant les hypocrites, & ne recevant les autres, qu'aprés de longues épreuves. Ils traitoient ainſi les heretiques : mais pour ceux qui n'étoient que ſchiſmatiques, on

Euſ. 111. c. 64.

Ibid. c. 65.

Ibid. c. 66.

An. 330. les admettoit sans difficulté, si-tost qu'ils revenoient à l'église.

Sozom. II. c. 32. Cette loi ne nomme point les Ariens : parce qu'ils ne faisoient point encore un corps à part : ils se contentoient de disputer en particulier sur la doctrine, & ne laissoient pas de s'assembler dans les églises avec les catholiques. Pour les anciens heretiques nommés dans la loi, elle les fit tomber pour la pluspart : enforte que la memoire même s'en abolit en peu de temps. Ils avoient eû sous les empereurs payens la même liberté de dogmatiser & de s'assembler, que les catholiques : car les payens ne les distinguoient pas : ils mépriſoient & persecutoient également tout ce qui portoit le nom de Chrétiens. Mais depuis cette loi de Constantin, ils n'osoient s'assembler, ni en public ni en secret ; étant par tout observés par les évêques & les clercs. Ainsi ceux qui demeurerent opiniâtres, moururent sans laisser de successeurs de leur doctrine. Car la pluspart de ces sectes étoient peu nombreuses, à cause de l'absurdité des dogmes, ou des mauvaises mœurs de leurs auteurs. La vertu apparente des Novatiens les soûtint plus long-temps ; & il demeura aussi des Montanistes dans la Phrygie où ils avoient pris naissance.

Les Donatistes commençoient alors à se declarer plus ouvertement ; & on croit qu'ils donnerent occasion à une loi adressée à Valentin consulaire de Numidie, le cinquiéme de Fevrier 330. par laquelle Constantin ordone que les lecteurs, les soudiacres & les autres clercs, qui par la vexation des heretiques sont appellés aux charges publiques des villes,

L. 7. cod. Theod. de episc. lib. XVI. & ibi Gothofr.

villes, en ſoient déchargés, & qu'ils joüiſſent de l'immunité entiere comme en Orient. Les heretiques ne pouvant conteſter cette exemption aux évêques & aux preſtres, la diſputoient aux moindres clercs. On raporte à l'an 329. le commencement de Donat faux évêque de Carthage, qui fut plus hardi que ſes predeceſſeurs ; diſant inſolemment : Mon parti : il mépriſoit les gouverneurs, & ſembloit ne reconoître aucun ſuperieur ſur la terre. Vers le même-temps, comme l'on croit, commencerent chés les Donatiſtes, les Circoncellions. C'étoit des troupes de furieux, qui couroient par les bourgades & les marchés avec des armes, ſe diſant les défenſeurs de la juſtice, mettant en liberté les eſclaves, déchargeant les gens oberés de leurs dettes, & menaçant de mort les creanciers s'ils ne les déchargeoient. Il n'y avoit point de ſeureté ſur les grands chemins : ils faiſoient deſcendre les maîtres de leurs chariots pour les faire courir devant leurs eſclaves, qu'ils avoient fait monter à leur place : perſone n'étoit aſſuré dans ſa maiſon. Les deux plus fameux étoient Maxida & Faſir, qui prenoient le beau titre de chefs des ſaints. Leurs propres évêques furent contraints de les abandonner, & d'écrire au comte Taurin, qu'ils ne pouvoient les corriger & qu'il les reprimât lui-même. Il envoya contre-eux des ſoldats en un lieu nommé Octavenſe, & il y en eut pluſieurs de tués, que les Donatiſtes honorerent depuis comme martyrs. Ils en reveroient auſſi qui s'étoient precipités ou tués eux-mêmes d'une autre maniere, par une fureur que leurs

An. 330.

Hier. in chron.

Optat. lib. 3.

An. 330. sectaires traitoient de zele pour la religion.

l. 2. Cod. Theod. de Jud. lib. XVI. Cette même année 330. fut donnée une loi en faveur des Juifs, qui confirme à leurs patriarches & à leurs anciens, c'est à dire à ceux qui gouvernoient leurs synagogues, l'exemption de toutes charges personelles & civiles, pour ne les point détourner de

l. 4. ibid. leurs fonctions. Une autre loi de l'année suivante accorde l'exemption de toutes charges corporelles, generalement à tous ceux qui servoient aux synagogues.

XLVII. Calomnies contre S. Athanase. Arsene. Ath apol. p. 781. Cependant les ennemis de S. Athanase continuoient de l'attaquer par leurs calomnies. Ils renouvellerent contre le prestre Macaire l'accusation d'avoir brisé un calice dans la Maréote province d'Egypte chés un nommé Ischyras, qu'ils qualifioient prestre, & disoient que comme il offroit le S. sacrifice, Macaire étoit venu par ordre de l'évêque Athanase, avoit renversé l'autel, brisé le calice & maltraité Ischyras. Ils inventerent contre S. Athanase lui-même une calomnie encore plus noire. Ils l'accuserent d'avoir tué Arsene évêque Melecien d'Hypsele en Thebaïde : & ajoûterent qu'il lui avoit coupé la main droite, pour s'en servir à des

Socr. 1. c. 28. Theod. 1. c. 30 operations magiques. En effet, Arsene avoit disparu tout à coup ; & les Meleciens montroient une main droite dessechée, qu'ils portoient dans une boiste, & qu'ils disoient estre la main d'Arsene, se plaignant avec larmes, que l'on avoit caché le reste du corps. Le principal acteur de cette piece étoit Jean Arcaph, chef des Meleciens. L'accusation fut portée jusques à l'empereur, & la main lui fut re-

preſentée. Il écrivit à Antioche au cenſeur Dalmace ſon frere, & lui ordona de prendre conoiſſance de cette affaire. Dalmace ayant receu l'ordre écrivit à S. Athanaſe de venir & de ſe tenir preſt pour répondre à l'accuſation. *Athan. apol. p. 782 D.*

S. Athanaſe, qui ſur le témoignage de ſa conſcience avoit juſques-là mépriſé cette calomnie, commença à la regarder ſerieuſement, quand il vit que l'empereur en étoit touché. Il écrivit aux évêques d'Egypte, pour s'informer où pouvoit eſtre Arſene, qu'il n'avoit point veu depuis cinq ou ſix ans ; & il envoya un de ſes diacres le chercher. Le diacre chercha ſi bien qu'il aprit qu'Arſene étoit caché dans le monaſtere de Ptemencyrce, au territoire d'Anteople dans la Thebaïde. Il y alla auſſi-toſt accompagné de quelques autres ; mais il ne l'y trouva plus. Car Pinnes preſtre & ſuperieur du monaſtere, l'avoit mis dans un bateau avec un moine nommé Elie, pour deſcendre par le Nil dans la baſſe Egypte. Le diacre ne trouvant plus Arſene ſe ſaiſit du preſtre Pinnes & du moine Elie, & les fit conduire à Alexandrie. On les preſenta au duc de la province, c'étoit l'officier qui y commandoit les troupes ; & ils avoüerent qu'Arſene étoit vivant & qu'il avoit été caché chés eux. Pinnes donna auſſi-toſt avis de tout cecy à Jean Arcaph, afin qu'il ne s'opinâtraſt pas davantage à accuſer S. Athanaſe de la mort d'Arſene, puiſque toute l'Egypte ſavoit qu'il étoit vivant ; & la lettre tomba entre les mains de S. Athanaſe. *Athan. apol. p. 784.*

Il faloit encore trouver Arſene. Il étoit ſorti d'A- *Socr. 1. c. 9.*

lexandrie & avoit paſſé à Tyr. Des ſerviteurs du conſulaire Archelaüs ayant oüy dire dans un cabaret, qu'Arſene étoit caché dans une certaine maiſon, remarquerent ceux qui l'avoient dit, & en avertirent leur maître. On le chercha, on le trouva, il fut mis en ſeureté ; & le conſulaire en donna avis à S. Athanaſe. Arſene ſe voyant pris, nia qu'il fuſt Arſene: juſqu'à ce qu'il euſt été preſenté juridiquement à Paul évêque de Tyr, qui le conoiſſoit depuis long-temps. S. Athanaſe envoya à l'empereur un diacre nommé Macaire, pour l'inſtruire de tout ce qui s'étoit paſſé ; & l'empereur écrivit à Dalmace de faire ceſſer les pourſuites, commanda aux Euſebiens aſſemblés à Antioche de s'en retourner à leurs égliſes, & écrivit à S. Athanaſe une lettre, où il condamne avec indignation les impoſtures des Meleciens. Il ordonne qu'elle ſoit leuë ſouvent au peuple ; & ajoûte que ſi les impoſteurs continuent leurs entrepriſes, il ne les traitera plus ſelon les loix de l'égliſe, mais ſelon les loix publiques, & prendra conoiſſance de l'affaire par lui-même. Les Meleciens cederent à ce coup. Arſene lui-même écrivit à S. Athanaſe au nom de tout ſon clergé d'Hypſele pour lui demander ſa communion, & lui proteſter l'obeïſſance qu'il lui devoit ſelon les canons, comme à ſon metropolitain. Jean, le chef des Meleciens, demanda auſſi la paix & l'amitié de S. Athanaſe ; & en écrivit à l'empereur, qui en eut tant de joye, qu'il manda à Jean de le venir trouver par les chariots publics, pour recevoir des marques de ſa bien-veillance. Ainſi finit alors l'affaire d'Arſene,

Athan. apol. p. 783. A.

Ap. Athan. p. 785.

Ap. Athan. p. 786.

Ap. Athan. p. 787.

Mais Euſebe & ceux de ſon parti n'abandonnerent pas leur entrepriſe ; & ayant encore gagné quelques Meleciens, ils les preſenterent à l'empereur, renouvellant contre Athanaſe des accuſations vagues de crimes énormes. Ils firent tant qu'ils le porterent à aſſembler un concile ; & propoſerent la ville de Ceſarée en Paleſtine, à cauſe d'Euſebe qui en étoit évêque, l'un des principaux du parti. S. Athanaſe ne voulut point s'y rendre, ſachant qu'il n'y auroit point de liberté. Il ſe paſſa trente mois, c'eſt à dire deux ans & demi, depuis l'an 331. que ce concile avoit été indiqué juſques à l'an 334. Enfin les Euſebiens ſe plaignirent à l'empereur de la deſobeïſſance d'Athanaſe, le traitant de ſuperbe & de tyran. L'empereur en fut irrité, & en prit de mauvaiſes impreſſions contre lui. Il changea le lieu du concile, & ordonna qu'il s'aſſembleroit à Tyr. Ce fut en l'année 335. la trentiéme du regne de Conſtantin, ſous le conſulat de Conſtantius & d'Albin. La cauſe de la convocation de ce Concile étoit, diſoit-on, pour réünir les évêques diviſés, & rendre la paix à l'égliſe. L'empereur étoit bien aiſe encore, d'aſſembler un grand nombre d'évêques en Paleſtine, pour rendre plus ſolemnelle la dedicace de l'égliſe de Jeruſalem qui étoit achevée : mais les Euſebiens firent enſorte qu'il ne manda à ce concile que les évêques qu'ils lui marquerent, & qu'il y envoya un comte pour les appuyer de ſon autorité, ſous pretexte de maintenir l'ordre & d'empêcher le tumulte. Ce comte étoit Flavius Denis, auparavant conſulaire de Phenicie, dont Tyr étoit la ca-

An. 335.
XLVIII. Concile de Tyr.

Sozom. II. *c.* 25. *Theod.* I. *c.* 28.

V Pagi an. 331. *n.* 2.

Euſ. IV. *vit. c.* 41. 42. *Socr.* I. 28. *Epiph. hæreſ* 60.

An. 335. pitale. L'assemblée fut nombreuse. Il y eut des évêques de toutes les parties de l'Egypte, de la Lybie, de l'Asie, de la Bithynie, de toutes les parties de l'Orient : de la Macedoine, de la Pannonie : mais ils étoient Ariens pour la plûspart. Les plus celebres étoient les deux Eusebes, Placille ou Flaccille d'Antioche, Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Narcisse de Neroniade, Theodore de Perinthe ou Heraclée, homme tres savant, qui écrivit des commentaires sur l'évangile de S. Matthieu & de S. Jean, sur S. Paul & sur les pseaumes : son stile étoit clair & élegant, & il s'attachoit au sens historique. Patrophile de Scytople, Theophile, Ursace de Singidon & Valens de Mursе, deux villes de Pannonie : ces deux évêques étoient des premiers disciples d'Arius : Macedonius de Mopsueste, George de Laodicée. Il y avoit aussi quelques évêques, qui n'étoient pas du parti des Ariens, comme Maxime de Jerusalem qui avoit succedé à S. Macaire. Maxime avoit souffert dans la persécution de Maximien, on l'avoit condamné aux mines, & on lui avoit crevé l'œil droit & brûlé un des jarrets, comme à plusieurs autres confesseurs. Marcel d'Ancyre & Alexandre de Thessalonique se trouverent aussi à ce concile. Asclepas de Gaze y vint encore avec quelques autres, à qui l'on imputoit des erreurs contre la foi. Il y avoit soixante évêques, sans les Egyptiens qui ne vinrent pas d'abord : car S. Athanase refusa tant qu'il put de s'y trouver.

Theod. l. 1 c. 3. *Hier. de script.*

Ruf. l. c. 17. *Theod.* l. 1. c. 26.

Soc. l. c. 28.

Il savoit que Flaccille, un de ses adversaires, pre-

ſidoit à ce concile, comme évêque d'Antioche, capitale de tout l'Orient : il ſavoit que pluſieurs magiſtrats ſeculiers y aſſiſtoient : le gouverneur de la Paleſtine, Archelaus comte d'Orient ; & ſur tout, le comte Denis envoyé exprés de la cour pour cette commiſſion, qui étoit accompagné de miniſtres de juſtice, d'appariteurs & de ſoldats. C'étoit un geolier qui tenoit la porte pour faire entrer les évêques, au lieu que les diacres le devoient faire. Le preſtre Macaire fut amené d'Alexandrie à ce concile chargé de chaînes, & traîné par des ſoldats : & comme S. Athanaſe tardoit d'y venir : on lui envoya des lettres de l'empereur, qui le menaçoient de l'y faire amener de force ; & nous en voyons encore une adreſſée au concile, qui menace même d'exil celui qui refuſera d'y aſſiſter. S. Athanaſe y vint donc enfin : pour ôter à ſes ennemis tout pretexte de le décrier auprés de l'empereur, & de dire qu'il refuſoit d'obéïr, parce qu'il ſe ſentoit coupable. Il amena avec lui quarante-neuf évêques d'Egypte, entre autres les illuſtres confeſſeurs Paphnuce & Potamon.

An. 335.

Synod Alex ap. Athan apol. 2. p. 728.

Ibid. p. 788.

Ap. Euſ. IV. vit c. 42.

Quand S. Athanaſe fut entré dans le concile de Tyr, on le fit demeurer debout comme un accuſé devant ſes juges. Potamon ne le pût ſoufrir : il en répandit des larmes ; & s'adreſſant à Euſebe de Ceſarée, il lui dit tout haut : Quoy Euſebe tu es aſſis pour juger Athanaſe qui eſt innocent ? le peut-on ſoufrir ? Dis-moy, n'étois-tu pas en priſon avec moy durant la perſécution ? pour moy j'y perdis un œil : te voilà ſain & entier : comment en es-tu ſorti

Epiph hæreſ 68. Synodica ap. Athan. apol. p. 728. c.

An. 335. ſans rien faire contre ta conſcience ? Euſebe ſe leva à l'inſtant, & ſortit de l'aſſemblée en diſant : Si vous avés la hardieſſe de nous traiter ainſi en ce lieu, peut-on douter que vos accuſateurs ne diſent vray ? & ſi vous exercés icy une telle tyranie, que ne faites vous point chés vous ? Paphnuce
Ruf. 1. 4. de ſon côté s'adreſſa à Maxime de Jeruſalem, & traverſant l'aſſemblée, il le prit par la main & lui dit : Puiſque je porte les mêmes marques que vous, & que nous avons perdu chacun un œil pour J. C. je ne puis ſoufrir de vous voir aſſis dans l'aſſemblée des méchans. Il le fit ſortir, l'inſtruiſit de toute la conſpiration qu'on lui avoit diſſimulée, & le joignit pour toûjours à la communion de S. Athanaſe. Les autres évêques d'Egypte inſiſtoient auſſi à ne point reconoître pour juges de leur Archevêque, ceux qui étoient ouvertement declarés contre lui. Ils recuſoient nommement les deux Euſebes, Narciſſe, Flaccille, Theognis, Maris, Theodore, Patrophile, Theophile, Macedonius, George, Urſace & Valens. Ils reprochoient à Euſebe de Ceſarée ſon apoſtaſie, à Georges de Laodicée, qu'il avoit été dépoſé par S. Alexandre : mais on n'eut point d'égard à ces remontrances.

XLIX. Accuſations contre S. Athanaſe. Iſchyras.

Philoſtorg III. *c.* 11. *Sozom* II. *c.* 17. *c.* 25. *Synod. Alex. ap. Ath. p.* 726.

On attaquoit l'ordination de S. Athanaſe. Ses ennemis diſoient : Tous les évêques d'Egypte étoient convenus de ne point ordoner d'évêque à Alexandrie, juſques à ce qu'ils euſſent terminé leurs differends : il y en a ſept qui ont violé leur ſerment pour élire Athanaſe : c'eſt ce qui nous a obligés à nous retirer de ſa communion. Lui de ſon côté a eu recours

cours aux voyes de fait, juſques à faire empriſoner ceux qui lui reſiſtoient. On l'accuſoit encore d'avoir commis de grandes violences à la feſte de pâque ; ſe faiſant accompagner par des comtes, qui, pour contraindre les peuples de communiquer avec lui, envoyoient les uns en priſon, faiſoient battre, foüetter & tourmenter les autres. On liſoit un acte qui portoit, que le peuple d'Alexandrie ne pouvoit à cauſe de lui ſe reſoudre à venir aux aſſemblées de l'égliſe : mais cet acte auſſi bien que les autres accuſations, ne venoient que de la part des Meleciens, des Colluthiens & des Ariens. Aucun des cent évêques qui reconoiſſoient Alexandrie pour leur metropole ne ſe plaignoit d'Athanaſe : & de tous les catholiques d'Egypte, il n'y en avoit aucun, ni preſtre, ni laïque qui fiſt aucune plainte contre lui.

Epiſt. Pſeudoſyn. Sardin. ap. Hilar. Fragm.

Sozom. l. 1. c. 25.

L'accuſation qui fit le plus de bruit dans ce concile, fut celle d'Iſchyras & du calice rompu. Voicy comme les accuſateurs la propoſoient. Dans le canton d'Egypte nommé Mareote prés d'Alexandrie, il y avoit un preſtre nommé Iſchyras, qui gouvernoit un village nommé la paix de Secontarure. Athanaſe faiſant ſa viſite dans la Mareote voulut interdire Iſchyras, & envoya le preſtre Macaire, qui arriva comme Iſchyras étoit à l'autel & offroit le ſacrifice. Macaire entra avec violence, rompit le calice, briſa l'autel, renverſa à terre les ſaints myſteres, brûla les livres ſacrés, abatit la chaire ſacerdotale & démolit l'égliſe juſques aux fondemens. Deplus, Athanaſe a pluſieurs fois dé-

S. zom. ibid.

feré Iſchyras à Hygin gouverneur d'Egypte : l'accuſant fauſſement d'avoir jetté des pierres à la ſtatuë de l'empereur, & l'a fait mettre en priſon. Il a dépoſé Callinique évêque catholique de Peluſe, qui avoit été dans la communion d'Alexandre : & la cauſe de ſa dépoſition eſt, que Callinique refuſoit de communiquer avec Athanaſe, s'il n'avoüoit la verité de ce calice rompu. A la place de Callinique Athanaſe a donné l'égliſe de Peluſe à un preſtre nommé Marc qui avoit été dépoſé. Cependant Callinique étoit gardé par des ſoldats, preſenté au tribunal des juges & battu outrageuſement. Cinq autres évêques du parti de Jean le Melecien, ſavoir; Euplus, Pacome, Iſaac, Achille & Hermeon, accuſoient auſſi Athanaſe de les avoir frappés avec excés.

Apolog. 2. p. 781. &c.

S. Athanaſe répondoit : Iſchyras n'a jamais été prêtre & n'a point eu d'égliſe. Il n'a jamais été ordonné dans l'égliſe catholique ; & ne l'a pas été non plus chés les Meleciens, puiſqu'il ne ſe trouve point dans l'eſtat, que Melece donna à l'évêque Alexandre, du clergé de ſa communion. Il eſt vray qu'Iſchyras pretendoit avoir été ordonné par Colluthe : mais Colluthe étant rentré dans la communion de l'égliſe au concile d'Alexandrie, où vint Oſius, toutes les ordinations qu'il avoit faites furent declarées nulles. Quelque temps aprés faiſant ma viſite dans la Mareote, je fus averti par le preſtre de qui dépendoit le hameau de Secontarure, qu'Iſchyras continuoit d'y faire les fonctions de preſtre, quoy qu'il n'euſt pas plus de ſept perſones dans ſa

communion, dont ſes parens même n'étoient pas. J'envoyay le preſtre du lieu avec le preſtre Macaire, qui étoit de ma ſuite, pour m'amener Iſchyras. Ils le trouverent malade au lit dans ſa chambre ; & dirent à ſon pere de l'avertir de ce qu'ils venoient lui ſignifier de ma part : qu'il n'euſt plus à s'ingerer d'aucune fonction de preſtre. Voilà tout ce qui ſe paſſa à cette viſite. Ce jour là n'étoit pas un jour d'aſſemblée pour les Chrétiens, puiſqu'il n'étoit pas dimanche. Iſchyras étant laïque n'avoit pas de vaſes ſacrés, le lieu où il fut trouvé étoit une maiſon particuliere; & celui où il tenoit ſes aſſemblées étoit une petite chambre, appartenant à un orfelin nommé Iſion. Cependant Iſchyras s'étant joint aux Meleciens nous a déja accuſés, le preſtre Macaire & moy, devant l'empereur à Nicomedie : mais n'ayant pû rien prouver, l'empereur a mépriſé cette calomnie. Depuis, le même Iſchyras preſſé par les reprimandes de ſes parens & les reproches de ſa conſcience, eſt venu fondant en larmes ſe jetter à mes pieds & me demander ma communion. Il m'a donné même une declaration par écrit ſignée de ſa main, par laquelle il proteſte que ce n'eſt point de ſon mouvement qu'il a parlé contre moy : mais à la ſuggeſtion de trois évêques Meleciens : Iſaac, Heraclide & Iſaac de Lete, qui l'ont même frappé outrageuſement pour l'y contraindre ; declarant au ſurplus que toute l'accuſation eſt fauſſe, & qu'il n'y a eu ni calice briſé ni autel renverſé. Cet écrit eſt ſigné d'Iſchyras, & donné en preſence de ſix prêtres & de ſept diacres qui y ſont nommés. Aprés

An. 335. l'avoir receu, je n'ay pas jugé pour cela Iſchyras digne de la communion de l'égliſe ; & vous le voyés encore contre moy avec les Meleciens. Telle étoit la défenſe d'Athanaſe.

L. Députation dans la Mareote. Athan. apol. 2. p. 789.

Ce fait d'Iſchyras & du calice rompu étant articulé ſi diverſement par les deux parties, les Euſebiens perſuaderent au comte Denis qu'il faloit en avoir des informations plus amples, & pour cet effet, envoyer des commiſſaires à la Mareote, qui s'inſtruiſiſſent exactement de la verité ſur les lieux. S. Athanaſe & les évêques d'Egypte repreſentoient que cette procedure étoit inutile, & que depuis deux ou trois ans que l'on méditoit cette accuſation, on avoit eu le loiſir d'en chercher toutes les preuves. Du moins ils demandoient que ſi l'on jugeoit neceſſaire cette information ſur les lieux, on n'y envoyaſt point de commiſſaires ſuſpects ou recuſés. Le comte en convenoit ; & il écrivit au concile que les commiſſaires devoient eſtre nommés du conſentement de tous. Neanmoins les Euſebiens s'aſſemblerent en ſecret, & choiſirent pour commiſſaires ſix des plus grands ennemis d'Athanaſe, Theognis, Maris, Macedonius, Theodore, Urſace & Valens. Il y avoit déja quatre jours que les Meleciens qui étoient à Tyr avoient envoyé quatre des leurs en Egypte, ne doutant point que cette députation ne fuſt ordonnée ; & le ſoir même ils dépêcherent un courier, pour faire venir des Meleciens de tout le reſte de l'Egypte dans la Mareote, où il n'y en avoit point encore, & y aſſembler les Colluthiens & les Ariens.

Ath. apol. p. 740.

Cependant les Euſebiens couroient de tous côtés à Tyr, pour faire ſigner à chaque évêque en particulier leur decret de députation : ce que voyant les évêques d'Egypte, ils firent une proteſtation par écrit, adreſſée à tous les évêques : par laquelle aprés avoir repreſenté la conſpiration des Euſebiens, leurs artifices & leurs violences ; ils concluent en exhortant les peres à penſer qu'ils rendront compte de cette action au jour du jugement, & à ſe garder de rien faire pour appuyer les entrepriſes des Euſebiens. Alexandre de Theſſalonique écrivit au comte Denis ſur le même ſujet, en ces termes : Je voy une conſpiration manifeſte contre Athanaſe : car ſans nous rien faire ſavoir, ils ont affecté de députer tous ceux qu'il avoit recuſés : quoy que l'on euſt arreſté qu'il faudroit déliberer tous enſemble, qui on y envoyeroit. Prénés donc garde que l'on ne precipite rien : de peur que l'on ne nous blâme de n'avoir pas ſuivi dans ce jugement les regles de la juſtice. On craint que ces deputés parcourant les égliſes, dont les évêques ſont ici, n'y jettent tellement l'épouvante, que toute l'Egypte en ſoit troublée : car ils ſont tout à fait abandonnés aux Meleciens. Le comte Denis envoya cette lettre aux Euſebiens, les avertiſſant qu'Athanaſe auroit ſujet de ſe plaindre qu'il étoit circonvenu & traité injuſtement ; & leur repreſentant que ce leur ſeroit un grand reproche, de n'avoir pas le ſuffrage d'Alexandre, qu'il nomme le Seigneur de ſon ame, tant il avoit pour lui de reſpect & de tendreſſe. Mais la cabale des Euſebiens l'em-

An. 335.

Ibid. p. 795.

Ath. 2. apolog. p. 798.

Ibid. p. 799.

An. 335. porta ; & les évêques d'Egypte voyant que le comte Denis étoit preſt d'y ceder, lui adreſſerent encore une proteſtation, pour le conjurer de ne paſſer pas outre en cette affaire ; & d'en reſerver la conoiſſance à la perſone de l'empereur. Tout cela fut ſans effet ; & les deputés partirent avec l'autorité du concile, & une lettre adreſſée à Philagre prefet d'Egypte : ils avoient auſſi une eſcorte de ſoldats.

L I. Continuation du concile de Tyr. Arſene *Ruf.* l. 17 *Theod.* c. 30. *Soz.* l. 4. c. 25.

On continuoit à Tyr de calomnier S. Athanaſe. Il fut accuſé d'avoir violé une vierge conſacrée à Dieu ; & en effet, les évêques étant aſſemblés, on fit paroître au milieu d'eux une perſone qui s'écria qu'elle étoit bien malheureuſe, qu'elle avoit fait vœu de virginité ; mais qu'ayant logé chés elle l'évêque Athanaſe, il avoit abuſé d'elle, malgré toute ſa reſiſtance, & lui avoit fait enſuite quelque preſent pour l'appaiſer. S. Athanaſe étoit averti, & avoit concerté ce qu'il devoit faire avec un de ſes preſtres nommé Timothée. Etant entré & ſommé de répondre à cette accuſation, il ne dit mot, comme ſi elle ne l'euſt pas regardé. Mais Timothée prenant la parole, & ſe retournant vers la femme, dit : Quoy vous pretendés que j'ay logé chés vous, & que je vous ay deshonorée ? La femme étendit la main vers Timothée, le montra du doigt, & s'écria hauſſant encore la voix : Oüy c'eſt vous-même qui m'avés fait cet outrage: ajoûtant les circonſtances du temps & du lieu avec beaucoup de paroles. La pluſpart des aſſiſtans ne pûrent s'empêcher de rire, de voir une accuſation ſi mal concertée & ſi bien détruite ; & ceux qui avoient fait venir cette mal-

heureuſe furent couverts d'une telle confuſion, qu'ils la chaſſerent promptement de l'aſſemblée: nonobſtant l'oppoſition d'Athanaſe, qui demandoit qu'elle fuſt arreſtée & miſe à la queſtion s'il étoit beſoin, pour découvrir les auteurs de la calomnie. Ils empêcherent même que cette ridicule accuſation ne fuſt inſerée dans les actes du concile. An. 335.

Mais ils s'écrierent en tumulte, qu'il y avoit des crimes plus importans à examiner, qu'on ne s'en juſtifioit point par ſubtilité, qu'il ſuffiſoit d'avoir des yeux pour en eſtre convaincu. Alors ils ouvrirent leur boiſte, & firent paroître cette main deſſechée, qu'ils gardoient depuis ſi long-temps. Athanaſe, dirent-ils, voilà vôtre accuſateur, voilà la main droite de l'évêque Arſene: c'eſt à vous à dire comment, & pourquoy vous l'avés coupée. Il ſe leva alors un bruit confus; tous s'écrierent d'étonnement & d'indignation: les uns contre S. Athanaſe, croyant l'accuſation veritable, les autres contre ſes accuſateurs, ſachant combien elle étoit fauſſe. S. Athanaſe ayant enfin obtenu un peu de ſilence, demanda ſi quelqu'un de la compagnie conoiſſoit Arſene: pluſieurs ſe leverent, en diſant qu'ils l'avoient connu particulierement. Alors S. Athanaſe demanda un de ſes domeſtiques, & lui donna ordre d'aller querir un homme, qu'il montra à l'aſſemblée, lui faiſant lever la teſte, & diſant: Eſt-ce là cet Arſene que j'ay tué & à qui j'ay coupé une main aprés ſa mort, cet homme que l'on a tant cherché? Ceux qui conoiſſoient Arſene furent étrangement ſurpris de le voir: les uns parce qu'ils le croyoient mort, les

Ruf. 1. 17. Soz. 1 29. Theod 1. 30. Sozom 1. 1. c. 25. Athan. apol. 2. p. 769. D.

An. 335. autres parce qu'ils le croyoient fort éloigné : car Arſene n'avoit point paru d'abord au concile de Tyr. On dit même que les Euſebiens le tenoient caché dans un autre païs : mais qu'ayant ſeû le peril où ſe trouvoit S. Athanaſe à ſon occaſion, il s'enfuit de nuit & vint le trouver en diligence. Quoy qu'il en ſoit, il ſe rendit ſecretement à Tyr, & ſe vint offrir à S. Athanaſe qui le tint caché chés lui, juſques au moment qu'il l'envoya querir, pour le produire dans le concile.

Arſene ſe preſenta couvert de ſon manteau, enſorte que ſes mains ne paroiſſoient point : S. Athanaſe en découvrit une, en levant un côté du manteau ; on attendoit s'il montreroit l'autre, lors qu'il tira un peu Arſene par derriere, comme pour lui dire de s'en aller : mais auſſi-toſt il leva l'autre côté du manteau, & découvrit l'autre main. Alors il s'adreſſa à tout le concile, & dit : Voilà Arſene avec ſes deux mains : Dieu ne vous en a pas donné davantage : c'eſt à mes accuſateurs à chercher où pouvoit eſtre placée la troiſiéme ; ou à vous à examiner d'où vient celle que l'on vous montre. Les Ariens s'écrierent qu'Athanaſe étoit un magicien, qui trompoit les yeux par ſes preſtiges. Jean le Melecien ſortit dans le tumulte & s'enfuit : les autres ſe jetterent en furie ſur S. Athanaſe, & l'auroient mis en pieces, ſi le comte Archelaus & les autres officiers de l'empereur ne l'euſſent arraché de leurs mains. Ils furent contraints pour le mettre en ſeureté, de l'embarquer ſur un vaiſſeau & le faire partir la nuit ſuivante. Ses accuſateurs pour donner

quelque

quelque couleur à leur impoſture, dirent qu'un évêque dépendant d'Athanaſe nommé Pluſien avoit par ſon ordre mis le feu à la maiſon d'Arſene, & qu'aprés l'avoir attaché à une colomne & foüetté avec des courroyes, il l'avoit enfermé dans une chambre, d'où il s'étoit ſauvé ; ce qui avoit donné juſte ſujet de le croire mort & de s'informer de ce qu'il étoit devenu : parce que c'étoit un homme illuſtre & un confeſſeur. Quant au reproche de magie contre S. Athanaſe, quelque abſurde qu'il fuſt, il ne laiſſa pas de trouver créance auprés de ceux qui ne le conoiſſoient point, comme les payens ; & Ammien Marcellin rapporte ſérieuſement dans ſon hiſtoire, qu'il paſſoit pour devin & tres ſavant dans les augures. Mais les Chrétiens ont attribué à une grace divine la conoiſſance qu'il avoit de l'avenir. An. 335. Soz. 11. c. 25. Amm. lib. XV. c. 7. Sozom. IV. c. 9. inſi.

LII. Information dans la Mareote. Proteſtations.

Les deputés du concile de Tyr étant arrivés en Egypte, cherchoient des preuves contre lui, touchant l'affaire d'Iſchyras. Quand ils furent à Alexandrie, ils s'adreſſerent au prefet d'Egypte, qui partit avec eux, accompagné de ſes officiers & de ſes ſoldats, pour aller dans la Mareote. Ce prefet ſe nommoit Philagre natif de Cappadoce, homme de mauvaiſes mœurs, payen & apoſtat : ſes ſoldats étoient payens : les commiſſaires menoient Iſchyras qui mangeoit & logeoit toûjours avec eux. Etant arrivés dans la Mareote, ils prirent ſa maiſon pour y loger & y faire leurs informations. Ils n'interrogerent ni les preſtres de la ville d'Alexandrie, ni ceux du canton de Mareote, qui s'offroient de les Athan. 2. apol. p. 790. Epiſt. Jud. ibid. p. 746. 747.

An. 335. inſtruire de la verité : mais ils firent parler des Ariens & les parens d'Iſchyras : ils oüirent même des catechumenes, des Juifs & des payens : quoy qu'il s'agiſt du S. ſacrifice & des myſteres, dont il n'y avoit que les Chrétiens baptiſés qui fuſſent inſtruits : on n'oſoit même en parler devant les autres, ſuivant la diſcipline qui s'obſervoit encore alors exactement dans l'égliſe. Entre ces témoins, il y en avoit que l'on pretendoit qu'Athanaſe avoit fait enlever par le treſorier general, enſorte que l'on ne ſavoit ce qu'ils étoient devenus ; & toutefois ils ſe trouvoient preſens, & dépoſoient dans les informations. Outre que les commiſſaires choiſiſſoient les témoins, ils les intimidoient par leurs menaces & par la crainte de Philagre : ils leur marquoient par des ſignes ce qu'ils devoient répondre ; & les ſoldats frapoient & outrageoient ceux qui faiſoient reſiſtance. Toutefois par ces informations ſi irregulieres, il paroiſſoit qu'Iſchyras étoit malade dans ſa chambre, quand le preſtre Macaire entra chés lui ; que ce jour n'étoit pas un dimanche, & qu'il n'y avoit point eu de livres brûlés. Auſſi les commiſſaires ne firent délivrer qu'une expedition de ces informations, & ne permirent point que l'on en donnaſt de copies.

Le clergé de l'égliſe catholique proteſta par écrit contre cette procedure. La proteſtation du clergé de la ville étoit conceuë en ces termes : Aux évêques qui ſont venus de Tyr, ſavoir : Theognis, Maris, Macedonius, Theodore, Urſace & Valens ; de la part des preſtres & des diacres de l'égliſe ca-

Ap. Athan. apol. p. 790.

tholique d'Alexandrie ſous le reverendiſſime évê- An. 335.
que Athanaſe. Vous deviés en venant ici amener avec vous le preſtre Macaire, comme vous ameniés ſon accuſateur : car c'eſt l'ordre des jugemens, ſui- Act. xxv. 16.
vant les ſaintes écritures, que l'accuſateur paroiſſe avec l'accuſé. Mais puiſque vous n'avés pas amené Macaire, & que nôtre reverendiſſime évêque Athanaſe n'eſt pas venu avec vous : nous vous avons prié, que du moins nous pûſſions aſſiſter à la procedure, afin que nôtre preſence la rendiſt plus autentique, & que nous y pûſſions déferer. Vous nous l'avés refuſé, & vous avés voulu agir ſeuls avec le prefet d'Egypte & l'accuſateur : c'eſt pourquoy nous declarons que nous prenons un mauvais ſoupçon de cette affaire, & que vôtre voyage nous paroiſt viſiblement une conſpiration. Nous vous donnons donc cette lettre, qui ſervira de témoignage à un veritable concile : afin que tout le monde ſache que vous avés fait ce que vous avés voulu en l'abſence d'une des parties ; & que vôtre unique deſſein a été de nous ſurprendre. Nous en avons donné copie à Pallade curieux de l'empereur, de peur que vous ne la cachiés : car vôtre conduite nous oblige à nous défier & à uſer de precaution avec vous. Cet acte étoit ſigné de ſeize preſtres & de cinq diacres.

Il y eut une proteſtation ſemblable adreſſée au concile de l'égliſe catholique par tous les preſtres & tous les diacres de la Mareote, pour faire conoître la verité qu'ils ſavoient certainement. Ils declarent que jamais Iſchyras n'a été du nombre des Apol. p. 799.

An. 335. miniſtres de l'égliſe : qu'il avoit ſeulement pretendu avoir été ordonné par Colluthe ; mais que depuis le concile d'Oſius, il eſt demeuré au rang des laïques. Que jamais il n'a eu d'égliſe dans la Mareote ; & que ce que l'on impute à leur évêque touchant le calice rompu eſt une pure calomnie. Ce que nous diſons, ajoûtent-ils, parce que nous ne nous éloignons point de nôtre évêque : nous ſommes tous avec lui quand il viſite la Mareote, car il ne fait jamais ſes viſites ſeul, mais avec tous nous autres preſtres & les diacres, & beaucoup de peuple. Les commiſſaires n'ont trouvé perſone parmi tous les catholiques, qui ait rien dit contre l'évêque : ils nous ont rejettés, & n'ont pas même voulu que nous fuſſions preſens, pour leur dire ſi les témoins que l'on produiſoit étoient catholiques ou Ariens. Nous voudrions tous vous aller trouver, mais nous avons cru qu'il ſuffiſoit d'y envoyer quelques-uns de nous avec ces lettres. L'acte eſt ſigné de quinze preſtres & de quinze diacres. Ces preſtres & ces diacres de la Mareote adreſſerent un autre acte au prefet Philagre, à Pallade le curieux, & à Antoine biarque centenier des prefets du pretoire. On appelloit Curieux certains controlleurs qui avoient l'œil ſur les voitures publiques, & en general ſur tout ce qui regardoit le ſervice de l'empereur : le Biarque étoit un intendant des vivres. Cette derniere proteſtation contient en abregé le même fait d'Iſchyras, & finit en conjurant ces officiers au nom de Dieu, de l'empereur & de ſes enfans, d'en donner avis à l'empereur. Elle eſt dattée du conſu-

Apo 2. p. 794. Not. Imper.

Cang. gloſſ. lat. Curioſus.

Ibid. Biarchus.

lat de Jules Conſtantius & de Rufin Albin, le dixiéme du mois Egyptien Thot : c'eſt à dire le ſeptiéme de Septembre de l'année 335. *An.* 335.

Les commiſſaires étant de retour à Alexandrie, les ſoldats qui les accompagnoient, commirent des violences odieuſes contre des vierges catholiques : On tira l'épée contre-elles, on les déchira à coups de foüet : quelques-unes furent tellement maltraitées qu'elles en demeurerent eſtropiées & boiteuſes. Les artiſans & la populace payene furent ſoulevés contre-elles, & excités à les dépoüiller toutes nuës, à les fraper, & les menacer d'autels & de ſacrifices idolâtres. Il ſe trouva un homme aſſés inſolent pour prendre par la main une de ces vierges conſacrées à Dieu, & la traîner devant un autel qui ſe rencontra par hazard, comme s'il euſt voulu renouveller la perſécution : les autres vierges s'enfuyoient & ſe cachoient, & les payens ſe mocquoient de la religion Chrétiene. Ces violences ſe commettoient en la maiſon où les évêques étoient logés & preſens, comme pour les divertir ; & encore en un jour de jeûne, par des gens qui ſortoient de leur table. *Athan. apol. p.* 734.

LIII. Fin du concile de Tyr. *Socr.* 1. *c.* 32. *Soz-m* II. *c.* 25. *Epiph. hær.* 68.

Quand ils revinrent à Tyr ils n'y trouverent plus S. Athanaſe : mais aprés qu'ils eurent raporté leur information, les Euſebiens firent prononcer contre lui une ſentence de dépoſition, avec défenſe de demeurer à Alexandrie, de peur que ſa preſence n'y excitaſt de nouveaux troubles. La pluſpart des évêques ſouſcrivirent à ce jugement : mais il y en eut qui le refuſerent conſtamment, entre-autres Marcel

An. 335. d'Ancyre. Le concile écrivit à Conſtantin pour lui mander la dépoſition d'Athanaſe : ils l'écrivirent auſſi à tous les évêques, les avertiſſant de ne le pas admettre dans leur communion, de s'abſtenir de lui écrire ou de recevoir ſes lettres. Ils diſoient pour raiſons de ſa condamnation : qu'aprés s'eſtre fait attendre long-temps à Ceſarée, il étoit venu à Tyr avec une grande eſcorte, & y avoit excité du trouble, refuſant de répondre, recuſant ſes juges & faiſant injure à pluſieurs évêques. Qu'il avoit été convaincu d'avoir briſé un calice, par les informations faites dans la Mareote, & de pluſieurs autres crimes, qu'ils raportoient ſuccintement : n'oubliant pas même la mort d'Arſene, quoy que ſon nom parût entre les ſouſcriptions de ce jugement.

Le concile de Tyr avant que de ſe ſeparer, receut à la communion de l'égliſe, Jean le Melecien avec tous ceux de ſon parti : leur conſervant tous leurs honneurs, comme à des gens injuſtement perſecutés. Ils donnerent auſſi à Iſchyras le nom d'évêque ; & obtinrent de l'empereur que le treſorier general d'Egypte, lui fit bâtir une égliſe à Secontarure : comme pour rétablir celle qu'ils pretendoient qu'Athanaſe avoit fait abatre : quoy qu'il n'y euſt jamais eu en ce lieu ni évêque ni chorévêque. Toutes les égliſes de la Mareote étoient ſoumiſes à l'évêque d'Alexandrie : il y avoit environ dix grandes bourgades, dont chacune avoit un preſtre ; mais celle d'Iſchyras étoit ſi petite, que l'égliſe étoit dans la bourgade voiſine. Cette creation d'un évêché ſans peuple étoit contre l'anciene

Athan. 2. apol. p. 802. B.

tradition & contre toutes les regles ; mais les Eusebiens n'osoient laisser Ischyras mécontent, de peur qu'il ne découvrît la verité. Ils étoient prests d'achever leur ouvrage, en recevant Arius à la communion de l'égliſe : quand ils receurent une lettre de l'empereur, qui leur ordonoit de terminer cette assemblée, & de se rendre en diligence à Jerusalem, pour y dedier l'égliſe qu'il avoit fait bâtir. Cet ordre leur fut aporté par Marien notaire de l'empereur, qui étoit une charge considerable. An. 335.

LIV. Dedicace de l'égliſe du S. Sepulcre. Euſ. vit. IV. 43.

Ils partirent donc de Tyr dans les voitures publiques, & se rendirent à Jerusalem : où ils trouverent d'autres évêques, que Constantin y avoit fait venir en grand nombre de tous côtés. Ainsi ce concile fut tres nombreux ; mais nous ne conoissons point les évêques qui y assisterent, hors ceux qui vinrent de Tyr ; & un évêque de Perse, que l'on croit estre le martyr S. Milles. Un peuple innombrable étoit accouru de toutes les provinces de l'empire pour voir la ceremonie : on leur fourniſſoit à tous les choses necessaires aux dépens de l'empereur, qui avoit envoyé des persones considerables de sa cour, pour faire les honeurs de cette feste sous les ordres de Marien. Cet officier fit distribuer de grandes sommes d'argent, & un grand nombre d'habits à une infinité de pauvres, & offrit de riches presens de la part de l'empereur pour orner la nouvelle égliſe.

La caverne du S. Sepulchre, pour laquelle tout l'édifice fut bâti, étoit revêtuë en dehors de colomnes excellentes & de magnifiques ornemens. Euſ. III. vit. c. 24. 35. 36. &c.

An. 335. Delà on passoit dans une grande place pavée de marbre & environnée de longues galeries de trois côtés, c'est à dire excepté le côté du levant où étoit l'église. Elle étoit admirable pour sa hauteur, sa longueur & sa largeur : le dedans étoit incrusté de marbre de diverses couleurs : le dehors bâti de pierres si polies & si bien jointes, qu'elles ne cedoient pas au marbre en beauté. Le toit étoit couvert de plomb, & revêtu en dedans d'un lambris orné de sculptures & tout doré, jettant un éclat merveilleux. De chaque côté de l'église étoient deux galeries à double étage, l'une en bas, l'autre en haut : elles s'étendoient par toute la longueur de l'église, & leurs voûtes étoient aussi enrichies d'or. Celles qui joignoient le corps de l'église étoient soûtenuës de grandes colonnes ; celles qui étoient au delà s'appuyoient sur des pilastres tres ornés. Il y avoit trois portes tournées à l'orient ; c'est à dire qu'on regardoit l'orient en y entrant. Vis à vis, & au chef de tout l'édifice étoit un demi cercle couronné de douze colonnes en l'honeur des douze apôtres ; & leurs chapiteaux étoient ornés de grandes coupes d'argent. Ce demi cercle étoit le presbytere ou sanctuaire, au milieu duquel étoit l'autel.

En sortant de l'église hors la cour qui a été marquée, on trouvoit une avant-cour, accompagnée de deux galeries, une de chaque côté. On en sortoit par une porte qui servoit d'entrée à tout le lieu saint, & donnoit sur une grande place où se tenoit le marché. Ce premier vestibule étoit magnifiquement orné ; & les passans étoient frapés de ce qu'ils en découvroient

découvroient au dedans. Telle étoit l'égliſe du S. Sepulcre, au raport d'Euſebe qui aſſiſta à la dedicace. Il ajoûte, que l'empereur l'avoit pourveuë avec une magnificence royale, d'une quantité innombrable de vaſes d'or & d'argent, ornés même de pierreries. Au reſte, ceux qui vont aujourd'huy viſiter les SS. lieux, y chercheroient inutilement les veſtiges de ce ſuperbe édifice : il a été pluſieurs fois ruiné & rebâti. Il fut entre-autres abatu l'an 1009. par Aziz ou ſon fils, l'un des Chalifes Fatimites ; & rétabli par l'empereur Michel Paphlagonien, environ trente ans aprés. Autour de l'égliſe bâtie par Conſtantin, ſe forma une nouvelle ville : qui ſembloit à quelques-uns eſtre la nouvelle Jeruſalem predite par les prophetes. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'elle n'étoit pas à la place de l'anciene, au dehors de laquelle étoient le S. ſepulcre & le Calvaire. Depuis ce temps elle perdit le nom d'Elia, que l'empereur Adrien lui avoit donné environ deux cens ans auparavant : elle reprit le nom de Jeruſalem, & ne ceſſa d'eſtre frequentée par les pelerinages des Chrétiens, que la pieté y attiroit de toutes les parties du monde.

An. 335.

Glaber. lib. III. *c.* 7.

Cedren. an. 6518 *p.* 706.

Id. p. 731.

Euſ. III. *vit. c.* 33.

Sup. liv. III. *n.* 24.

Pendant la feſte de la dedicace, les évêques occupoient le peuple de divers exercices de pieté. Les uns offroient des ſacrifices non ſanglants, & des prieres pour l'égliſe, pour l'empereur & pour ſes enfans. Ceux qui étoient les plus ſavans & les plus éloquens, faiſoient des diſcours publics : ſoit pour expliquer ce que l'on avoit leu des ſaintes écritures & en découvrir les ſens myſtiques, ſoit pour enſeigner la theologie la plus ſublime : ſoit pour faire

Euſ. IV. *vit. c.* 43.

des panegyriques à la loüange de l'empereur, & relever par leurs descriptions la magnificence de la nouvelle église : Eusebe de Cesarée s'y signala entre les autres. Cette dedicace se fit en 335. en même temps que l'on celebroit la feste de la sainte croix, c'est à dire le treiziéme de Septembre.

L. V. Concile de Jerusalem où Arius est receu.

Socr. I. c. 25. 26. *Sozom.* II. c. 27.

Voilà ce qui paroissoit au dehors : mais dans les assemblées des évêques qui composoient le concile on traitoit d'autres affaires. Arius y vint avec une lettre de l'empereur, & une confession de foi qu'il lui avoit presentée. Car l'empereur l'avoit invité plusieurs fois à le venir trouver, esperant qu'il se repentiroit sincerement de ses erreurs, & voulant le renvoyer à Alexandrie. Il vint enfin à C. P. avec le diacre Euzoïus, que S. Alexandre d'Alexandrie avoit dépose avec lui ; & ils presenterent à l'empereur un écrit en ces termes : A Constantin nôtre maître tres pieux & tres cheri de Dieu Arius & Euzoïus. Suivant vos ordres, Seigneur, nous vous exposons nôtre foi, & nous declarons par écrit devant Dieu, que nous & ceux qui sont avec nous, croyons comme il s'ensuit : c'est à savoir en un seul Dieu pere tout-puissant ; & en N. S. J. C. son fils, produit de lui avant tous les siecles, Dieu verbe, par qui tout a été fait au ciel & sur la terre. Qui est descendu, s'est incarné, a souffert, est ressuscité & monté aux cieux, & doit encore venir juger les vivans & les morts. Et au S. Esprit : nous croyons la resurrection de la chair, la vie eternelle, le royaume des cieux : & en une seule église catholique de Dieu, étenduë d'une extrémité à l'autre. C'est la

foi que nous avons prise dans les SS. évangiles où le Seigneur dit à ses disciples : Allés, instruisés toutes les nations ; & les baptisés au nom du Pere & du Fils & du S. Esprit. Si nous ne croyons pas ainsi, & ne recevons pas veritablement le Pere, le Fils & le S. Esprit, comme toute l'église catholique, & comme l'enseignent les écritures, que nous croyons en toutes choses : Dieu est nôtre juge, & maintenant & au jugement futur. C'est pourquoy nous vous supplions, tres pieux empereur, puisque nous sommes enfans de l'église & que nous tenons la foi de l'église & des saintes écritures ; que vous nous fassiés réünir à l'église nôtre mere, en retranchant toutes les questions & les paroles superfluës : afin qu'étant en paix avec l'église, nous puissions tous ensemble faire les prieres accoûtumées, pour la prosperité de vôtre empire & de vôtre famille. An. 335.

Constantin fut satisfait de cette profession de foi, ne prenant pas garde que le mot de consubstantiel n'y étoit point, ni rien d'équivalent : qu'au contraire, il étoit rejetté sous le nom general de paroles inutiles ; & que cette clause, de croire selon les écritures, étoit un pretexte pour expliquer comme on vouloit, les termes qui paroissoient les plus forts pour la divinité du Fils de Dieu. L'empereur crut donc qu'Arius & Euzoïus étoient revenus de bonne foi à la decision du concile de Nicée : il en eut de la joye, mais il ne s'attribua pas de les recevoir à la communion, avant le jugement de ceux qui devoient les examiner, suivant la loi de l'église ; ainsi il les renvoya au concile qui se tenoit à Jerusalem,

An. 335. auquel il écrivit d'examiner leur profeſſion de foi, & de juger en leur faveur, s'ils paroiſſoient orthodoxes & calomniés par envie ; ou s'ils s'étoient repentis aprés avoir été legitimement condamnés. Les évêques du parti ne manquerent pas d'embraſſer cette occaſion, qu'ils cherchoient depuis long-
Socr. 1. c. 33. Sozom. 11. c. 27. temps. Ils receurent Arius & Euzoïus avec les prêtres de leur parti & avec toute la multitude du peuple, qui avoit été ſeparé de l'égliſe à cauſe d'Arius.

La lettre ſynodale étoit adreſſée à l'égliſe d'Alexandrie, aux évêques de l'Egypte, de la Thebaïde, de la Libye & de la Pentapole ; & generalement à tous les évêques, les preſtres & les diacres
Athan. de Syn. p. 890. de tout le monde. Nous avons été comblés de joye, diſoit-elle, par les lettres que l'empereur nous a écrites, pour nous exhorter à bannir de l'égliſe de Dieu l'envie qui avoit ſeparé depuis ſi long-temps les membres de J. C. & de recevoir avec un cœur de charité ceux du parti d'Arius. L'empereur rend témoignage à la pureté de leur foi : dont il eſt informé, non ſeulement par le raport d'autruy, mais pour les avoir oüis lui-même par leur bouche, & avoir veu leur confeſſion de foi par écrit : qu'il nous a envoyée au bas de ſes lettres, & que nous avons tous reconnuë eſtre orthodoxe & eccleſiaſtique. Nous croyons que cette réünion vous remplira de joye : lors que vous recevrés vos freres, vos peres, vos propres entrailles. Car il ne s'agit pas ſeulement des preſtres du parti d'Arius, mais de toute la multitude qui étoit ſeparée de vous à leur occaſion. Puis donc que vous ne pouvés dou-

ter qu'ils n'ayent été receus par ce S. Concile, recevés les avec un eſprit de paix : d'autant plus que leur confeſſion de foi montre clairement qu'ils conſervent la tradition & la doctrine apoſtolique receuë univerſellement de tout le monde. Marcel évêque d'Ancyre métropolitain de Galatie, ne ſe trouva point à ce concile, ne voulant avoir aucune part à la reception d'Arius. Ceux du parti le citerent pour y comparoître : l'accuſant d'avoir écrit des erreurs contre la foi, dans un livre qu'il avoit compoſé pour refuter celui du Sophiſte Aſterius grand partiſan des Ariens ; mais comme cette accuſation ſe pourſuivoit, les évêques furent mandés inopinément par l'empereur, & obligés d'aller à C. P. pour rendre raiſon du jugement qu'ils avoient rendu contre S. Athanaſe. An. 335. Soz. II. c. 33. Socr. I. 36.

LVI. Plainte de S. Athanaſe à l'empereur & ſon exil.

Car s'étant ſauvé de Tyr, il vint à C. P. & comme l'empereur entroit à cheval dans la ville, il ſe preſenta tout d'un coup à lui au milieu de la ruë accompagné de quelques autres. Conſtantin qui ne s'attendoit à rien moins qu'à trouver Athanaſe en ce lieu, en fut fort ſurpris ; & ne le reconoiſſant pas d'abord, il demanda qui c'étoit : quelques-uns des ſiens le lui firent reconoître, & lui conterent l'injuſtice qu'il avoit ſoufferte. S. Athanaſe demandoit audiance : mais Conſtantin refuſoit de l'écouter, ne voulant point communiquer avec un homme qu'il regardoit comme condamné par un concile d'évêques, & peu s'en falut qu'il ne le fiſt chaſſer de ſa preſence. Alors S. Athanaſe lui dit : Le Seigneur jugera entre vous & moi ; puiſque vous vous Socr. I. c. 31. 34. Soz. II. c. 28. Ath apol. 2. p. 804. Epiph. her. 68. n. 8.

joignés à ceux qui me calomnient ; & il insista hardiment, disant : qu'il ne demandoit aucune grace, sinon de faire venir ceux qui l'avoient condamné, afin de pouvoir se plaindre en sa presence. Cette demande parut raisonable à l'empereur & conforme à ses maximes : c'est pourquoy il manda à C. P. tous les évêques qui avoient été assemblés à Tyr, pour lui faire une relation exacte de tout ce qui s'étoit passé en ce concile : où l'on disoit que l'on avoit procedé avec beaucoup de desordre & de tumulte. Cette lettre ayant été renduë aux évêques comme ils étoient à Jerusalem ; ils se garderent bien de venir tous, quoy qu'elle le portast expressement: mais les Eusebiens firent enforte qu'il n'y eut que six deputés : savoir les deux Eusebes, Theognis, Patrophile, Ursace & Valens : Les autres se retirerent à leurs égliſes.

Les deputés étant arrivés à C. P. ne parlerent plus ni du calice ni d'Arsene : mais ils inventerent une nouvelle calomnie. Ils dirent qu'Athanase avoit menacé d'empêcher à l'avenir que l'on ne transportast du bled d'Alexandrie à C. P. A ce discours l'empereur s'enflamma de colere, & fit de terribles menaces contre Athanase : car il étoit fort jaloux de la grandeur de sa ville de C. P. qui ne pouvoit subsister sans les convois d'Egypte ; & sur un semblable soupçon, il avoit fait trancher la teste au philosophe Sopater, qu'il cherissoit auparavant. L'accusation & les menaces de l'empereur furent entenduës par cinq évêques d'Egypte qui étoient avec Athanase: savoir Adamance, Anubien, Agathain-

Ath. 2. apol. p. 805. Syn. Alex. ibid. p. 729. 730.

Zonar. in Andosio.

Apol. 2. p. 730.

mon, Arbethion & Pierre. Athanaſe gemit, & proteſta que cette accuſation n'étoit point vraye. Car, diſoit-il, comment aurois-je un tel pouvoir, moy qui ne ſuis qu'un ſimple particulier & un homme pauvre ? Mais Euſebe de Nicomedie ſoûtint publiquement la calomnie ; & pour la rendre vrai-ſemblable, jura qu'Athanaſe étoit riche, puiſſant & capable de tout. L'empereur ajoûta foi trop aiſément à ces évêques, qui lui paroiſſoient eſtre tout autres que ce qu'ils étoient en effet ; & crut faire grace à Athanaſe de ne le pas condamner à mort. Il ſe contenta de l'exiler, & l'envoya à Treves, qui étoit alors la capitale des Gaules. Toutefois S. Athanaſe excuſe Conſtantin ; & reconoît qu'il l'exila moins pour le punir, que pour l'éloigner de ſes ennemis & le mettre à couvert de leur fureur. Les Euſebiens firent bannir en même temps quatre prêtres de l'égliſe d'Alexandrie, & voulurent établir un autre évêque à la place de S. Athanaſe : mais l'empereur refuſa d'y envoyer celui qu'ils avoient choiſi ; & comme ils inſiſterent, il leur fit des menaces ſi rigoureuſes, qu'ils abandonnerent cette entrepriſe.

An. 336.

Apol. 2. p. 730.

Theod. 1. 33.

Apol. 2. p. 708. c.

Athan. apol. 2. 743. ad fol. 844.

S. Athanaſe arriva à Treves au commencement de Février l'an 336. Cette ville étoit la metropole de la premiere province Belgique, & le ſéjour le plus ordinaire des gouverneurs ou même des empereurs, quand ils étoient dans les Gaules : parce que leurs guerres étoient contre les peuples de Germanie, qui faiſoient des efforts continuels pour entrer ſur les terres des Romains. L'évêque de Treves

An. 336. étoit Maximin illuſtre pour la pureté de ſa foi, la ſainteté de ſes mœurs & ſes miracles. Il étoit d'une famille noble, né à Poitiers, dont ſon frere Maxence fut évêque. Pour lui il fut attiré à Treves, comme pluſieurs autres, par la reputation de l'évêque Agritius : qui l'éleva ſous ſa diſcipline, & l'appella aux fonctions eccleſiaſtiques. Aprés ſa mort il fut éleu pour remplir ſa place, par les ſuffrages de tout le clergé & le peuple, & par le choix des évêques voiſins. Tel étoit Maximin évêque de Treves : qui receut avec reſpect Athanaſe, tout diſgracié qu'il étoit. Il eſt vray que Conſtantin le jeune, fils de l'empereur, qui commandoit dans les Gaules, & reſidoit à Treves, le traitoit auſſi avec beaucoup d'honeur & lui fourniſſoit abondamment toutes les choſes neceſſaires à ſa ſubſiſtance. Outre ſa grande reputation, il étoit porté à le reſpecter par l'affection qu'il ſavoit que ſon peuple d'Alexandrie lui portoit, & par la dignité de ſon exterieur. Le S. ſiege de Rome venoit de changer d'évêque : le pape S. Silveſtre aprés l'avoir rempli pendant prés de vingt-deux ans étoit mort le dernier jour de Decembre 335. & Marc avoit été mis à ſa place le dix-huitiéme de Janvier 336.

Vita S. Maxim. ap. Sur. 29. Maj.

LVII. Concile de C. P. Marcel d'Ancyre depoſé.

On tenoit cependant à C. P. un concile aſſemblé de diverſes provinces : de Pont, de Cappadoce, d'Aſie, de Phrygie, de Bithynie, de Thrace & d'autres parties d'Europe. Alexandre évêque de C. P. voyant que les Euſebiens y dominoient, s'efforça de l'empêcher : mais il ne le put. On y traita l'affaire de Marcel d'Ancyre, & on continua la procedure qui

Eus. in Marcell. lib. 2. in fi. p. 55 D.

Sup. n. 55.

qui avoit été commencée contre lui à Jeruſalem. An. 336.
L'accuſation étoit d'avoir écrit des hereſies dans ſon livre contre le ſophiſte Aſterius. On appelloit ſophiſtes ceux qui faiſoient profeſſion de philoſophie & d'éloquence : Aſterius l'avoit exercée dans la Galatie étant né en Cappadoce, & l'avoit quittée pour ſe faire Chrétien : on pretendoit même qu'il avoit été diſciple de S. Lucien d'Antioche. Ce qui étoit conſtant, c'eſt qu'il avoit ſacrifié aux idoles dans la perſecution de Maximien, & que cette tache avoit empêché les Euſebiens de l'élever à la clericature : quoy qu'il fuſt le plus zelé de leurs diſciples, qu'ils l'euſſent toûjours auprés d'eux, & le fiſſent même aſſiſter aux aſſemblées des évêques. Ce fut par leur avis qu'il compoſa un livre rempli de leur doctrine ; c'eſt à dire des plus grands blaſphêmes d'Arius. Il couroit dans la Syrie & de tous côtés montrer cet ouvrage à tout le monde ; & pour le lire publiquement, il avoit la hardieſſe de s'aſſeoir dans les égliſes à la place des eccleſiaſtiques. Marcel évêque d'Ancyre, metropole de la Galatie entreprit de refuter ce livre ; & en compoſa un qu'il intitula : De la ſujettion de N. S. J. C. où il expliquoit ces paroles de S. Paul : Quand J. C. aura remis le royaume à ſon Pere, & le reſte. Euſebe de Ceſarée compoſa trois livres, que nous avons encore, pour répondre à celui de Marcel. Acace qui lui ſucceda à Ceſarée, fit un livre ſur le même ſujet. Aſterius défendit lui-même ſa cauſe, & écrivit contre Marcel, l'accuſant de Sabellianiſme : c'étoit le reproche ordinaire que les Ariens faiſoient

Athan. de Synod. p. 887.

Hilar. cont. Arr.

1. Cor. xv. 24.

Ann. 336. aux catholiques ; & ce fut le fondement de l'accuſation formée contre Marcel à Jeruſalem ; & renouvellée à C. P.

Soer 1. c 36. Sozom. l. 4. 3. Les Euſebiens pretendoient auſſi l'avoir convaincu de tenir la doctrine de Paul de Samoſate, & de dire que le fils de Dieu avoit pris ſon commencement de Marie ; & que ſon regne auroit une fin. Ils diſoient même qu'il avoit promis de brûler ſon livre ; & comme il refuſoit de le faire, & reſiſtoit courageuſement à toutes leurs ſollicitations, ils aigrirent l'empereur contre lui, ſous pretexte qu'il lui avoit fait injure, en n'aſſiſtant pas à la dedicace de l'égliſe de Jeruſalem. Ils le dépoſerent donc, & même l'excommunierent ; puis ils mirent à ſa place Baſile qui avoit la reputation d'eſtre éloquent & capable d'inſtruire. Ils crurent en le faiſant évêque donner un puiſſant défenſeur à leur hereſie. En même temps ils dreſſerent une expoſition de leur foi, oppoſée aux pretenduës hereſies de Marcel ; & l'envoyerent aux évêques d'orient, pour leur faire ſavoir en quel ſens ils avoient receu la doctrine de la conſubſtantialité. Car n'oſant combatre ouvertement le ſymbole de Nicée, qui étoit la foi du prince, ils tâchoient de l'éluder par des explications captieuſes.

Athan. in Arr. t. p. 190.

Epiph hær. 73. n. 11.

LVIII. Mort d'Arius. Ruf. l. 11 Soer l. c. 37. Sozom. l. 2. c. 29. Mais le but principal des Euſebiens dans ce concile de C. P. étoit le rétabliſſement entier d'Arius. Il étoit preſent, & l'empereur l'avoit fait venir pour rendre compte de ſa conduite. Car aprés qu'il eut été receu à Jeruſalem, il s'en alla à Alexandrie, eſperant profiter de l'abſence de S. Athanaſe : mais

le peuple catholique ne l'y pouvoit ſouffrir ; & comme il avoit grand nombre de partiſans, il s'excita des tumultes, dont l'empereur fut averti, & ordonna à Arius de venir à C. P. On diſoit même que les Euſebiens avoient ſollicité cet ordre : du moins ils voulurent en profiter pour faire rentrer Arius en la communion de l'égliſe, dans la ville imperiale à la face de l'univers. Le S. évêque Alexandre de C. P. quoy qu'âgé de plus de quatre-vingt dix ans, leur reſiſta avec une force invincible, & n'ayant pû détourner l'ordre de l'empereur pour faire venir Arius, il n'eut aucune complaiſance pour lui quand il fut arrivé. Les Euſebiens le prioient d'avoir compaſſion de ce preſtre, & de le recevoir en eſprit de paix : ils le faiſoient ſolliciter par d'autres perſones, qui ne s'appercevant pas de leur malice, venoient de bonne foi lui faire de grands éloges de la douceur. Alexandre répondoit : La douceur dont j'uſerois envers Arius, ſeroit une vraye cruauté à l'égard d'une infinité d'autres : les loix de l'égliſe ne me permettent pas de contrevenir par une fauſſe compaſſion à ce que j'ay moy même ordonné avec tout le ſaint concile de Nicée. An. 336.

Les Euſebiens voyant que l'artifice étoit inutile, s'emporterent contre Alexandre, & le menacerent hautement, que s'il ne recevoit Arius un certain jour qu'ils lui marquoient, ils le feroient dépoſer lui-même ; & qu'aprés l'avoir relegué bien loin, on mettroit en ſa place un autre évêque, qui ne manqueroit pas de recevoir Arius & ſes diſciples. L'exemple de S. Athanaſe montroit quel étoit leur Epiph. har. 69. n. 10.

An. 336. pouvoir; & l'égliſe ſembloit reduite à une terrible extrémité. Alors S. Jaques de Niſibe qui ſe trouva à C. P. conſeilla aux fideles d'avoir recours à Dieu, & de faire pendant ſept jours des jeûnes & des prieres. Comme on ſavoit qu'il avoit le don des miracles & de la prophetie, ſon conſeil fut ſuivi : Alexandre l'executa le premier : il renonça aux diſcours & aux conteſtations : & pendant que les Euſebiens s'agitoient par leurs intrigues, il s'enfermoit ſeul dans l'égliſe de la paix. Là ſe jettant ſous l'autel, le viſage contre terre il prioit avec larmes ; & continuoit ſans interruption pendant pluſieurs nuits.

Theod. in Philoth. c. 1.

Socr. l. 1. c. 37.

Les Euſebiens perſuaderent à l'empereur qu'Arius tenoit la doctrine de l'égliſe ; & ſur ce fondement reſolurent de le faire recevoir dans la communion un certain jour qui étoit un dimanche. Le ſamedy precedent, Conſtantin voulant s'aſſeurer davantage, fit venir Arius dans ſon palais, & lui demanda s'il ſuivoit la foi de Nicée. Arius dit qu'oüy. Conſtantin lui demanda ſa profeſſion de foi par écrit. Arius la donna auſſi-toſt. Elle étoit conceuë avec un tel artifice, que l'hereſie n'y paroiſſoit point, & on n'y voyoit que des paroles de l'écriture. Conſtantin lui demanda s'il n'avoit point d'autre créance, & ajoûta : Si vous parlés ſincerement vous ne devés pas craindre de prendre Dieu à témoin de la verité : mais ſi vous faites un faux ſerment, craignés la vengeance divine. Arius jura qu'il n'avoit jamais dit ni écrit autre choſe que ce qui étoit dans ſon papier : & qu'il n'avoit jamais tenu les erreurs, pour leſquelles

Socr. l. 1. c. 38.

Athan. ad Serap. p. 670.

on l'avoit condamné à Alexandrie. Quelques-uns ont dit que le papier qu'il tenoit à la main étoit le ſymbole de Nicée ; qu'en même temps il tenoit ſous ſon bras un autre papier, où étoit ſa veritable doctrine, & que c'étoit à ce dernier qu'il pretendoit raporter ſon ſerment. Quoy qu'il en ſoit, l'empereur trompé par ce ſerment manda l'évêque Alexandre, & lui dit, qu'il faloit tendre la main à un homme qui cherchoit à ſe ſauver. Alexandre s'efforça de détromper l'empereur : mais voyant qu'il ne faiſoit que l'irriter par ſes remontrances, il ſe teut & ſe retira. An. 336. *Libell. Marcell. & Fauſti. p. 18.*

Les Euſebiens le rencontrerent, comme ils accompagnoient Arius qu'ils avoient pris à la ſortie du palais, & le menoient par la ville avec pompe, pour le faire voir à tout le monde. Ils vouloient le faire entrer dans l'égliſe à l'heure même ; & comme Alexandre s'y oppoſoit, ils renouvellerent leurs menaces, & lui dirent qu'ils avoient fait venir Arius à C. P. malgré lui, & qu'ils ſauroient bien auſſi malgré lui le faire recevoir à la communion le jour ſuivant. Euſebe de Nicomedie lui dit ces mêmes paroles : Si vous ne le voulés pas recevoir de gré, je le ferai entrer demain avec moy, dés le point du jour : & comment l'empêcherés-vous ? Alexandre ſaiſi de douleur entra promptement dans l'égliſe accompagné de deux perſones, dont l'une étoit Macaire preſtre d'Alexandrie. Là le S. vieillard fondant en larmes ſe proſterna devant l'autel, le viſage contre terre, & dit : Seigneur, s'il faut qu'Arius ſoit demain receu dans l'égliſe, retirés vô- *Ath. 1. cont. Arian. Id ad Serap. p. 670.* *Epiph. hæreſ. 69. n. 10.*

An. 336. tre ſerviteur de ce monde : mais ſi vous avés encore pitié de vôtre égliſe, & je ſay que vous en aurés pitié, voyés les paroles d'Euſebe : ne permettés pas que vôtre heritage tombe dans le mépris, ôtés Arius du monde ; de peur que s'il entre dans vôtre égliſe il ne ſemble que l'hereſie y ſoit entrée avec lui. Alexandre prioit ainſi le ſamedy ſur les trois heures aprés midy ; & cependant les Euſebiens continuoient de mener Arius par la ville comme en triomphe ; & lui ſe contant déja pour rétabli tenoit pluſieurs vains diſcours. Il étoit prés de la place de Conſtantin où étoit la colomne de porphyre : quand il fut ſaiſi de crainte & du reproche de ſa conſcience. En même temps il ſe ſentit preſſé de quelque neceſſité naturelle, qui lui fit demander quelque lieu public de commodité, comme il y en avoit dans toutes les grandes villes : on lui en montra un derriere la place, il y entra, & quelque temps aprés on l'y trouva mort : ayant perdu une grande quantité de ſang.

Socr. 1. c. 38. & ibi Valeſ.

Cette nouvelle s'étant répanduë par toute la ville, les fidelles accoururent à l'égliſe, pour rendre graces à Dieu d'une protection ſi viſible qu'il avoit donnée à la verité. Car ils ne regardoient point la mort d'Arius commme un accident naturel, mais comme l'effet des prieres d'Alexandre & de Jaques de Niſibe ; & comparoient cette mort ſi hideuſe à celle de Judas, dont Arius avoit imité l'impieté. Alexandre eut la conſolation de celebrer le lendemain le ſaint ſacrifice en la compagnie des ſeuls orthodoxes, remerciant Dieu du ſecours qu'il avoit

Greg. Naz. or. 16. Ambr. 1. de fide Grat. c. 9.

donné à ſon égliſe en une telle extrémité. Conſtantin voyant le doigt de Dieu & la prompte punition du parjure d'Arius : ne douta plus qu'il ne fuſt veritablement heretique, & s'attacha plus que jamais à la foi de Nicée. Pluſieurs Ariens ſe convertirent : mais ceux qui demeurerent opiniâtres attribuerent cette mort à un ſortilege, tant il étoit conſtant, qu'elle n'étoit pas naturelle. Le lieu où elle arriva fut regardé comme maudit : on l'alloit voir en foule, & on s'avertiſſoit d'éviter le ſiege funeſte. Cela dura juſques à ce qu'un Arien riche & puiſſant y fit bâtir une maiſon, afin d'en effacer la memoire en changeant la forme de l'édifice.

An. 336.

Sozom. II. *c.* 30.

LIX. L'empereur écrit à S. Antoine.

La reputation de S. Antoine vint juſques à l'empereur : il lui écrivit avec ſes deux fils Conſtantius, & Conſtant : le traitant de pere, & lui demandant réponſe. Antoine ſans s'émouvoir quand il receut ces lettres appella les moines, & leur dit : Ne vous étonés pas ſi un empereur nous écrit, ce n'eſt qu'un homme : étonés-vous plûtoſt de ce que Dieu a écrit une loi pour les hommes, & nous a parlé par ſon propre fils. Il ne vouloit pas même recevoir ces lettres, diſant qu'il ne ſavoit pas y répondre. Mais les moines lui ayant repreſenté que les empereurs étoient Chrétiens, & qu'ils pourroient ſe ſcandaliſer comme étant mépriſés : il permit qu'on les leût, & y fit réponſe, donnant aux empereurs des avis ſalutaires : de ne pas faire grand cas des choſes preſentes, mais de penſer plûtoſt au jugement futur : de conſiderer que J. C. eſt le ſeul

Vita Ant. c. 28 *Hier. Chr. an.* 337.

roi veritable & eternel : enfin il les prioit d'eſtre humains, d'avoir ſoin de la juſtice & des pauvres ; & cette lettre fut bien receuë.

Sozom. 11. c. 31. Mais S. Antoine en écrivit enſuite d'autres à l'empereur, qui ne lui furent pas ſi agreables. C'étoit pour demander le retour de S. Athanaſe, & le prier de ne pas croire les calomnies des Meleciens. Conſtantin lui répondit, qu'il ne pouvoit mépriſer le jugement du concile ; il entendoit celui de Tyr. Car, diſoit-il, quand même quelques-uns auroient jugé par haine ou par faveur : on ne doit pas croire la même choſe d'un ſi grand nombre de bons & ſages évêques : qu'Athanaſe étoit inſolent, ſuperbe & ſeditieux. Car c'étoit principalement ſur cette calomnie que ſes ennemis inſiſtoient : ſachant combien l'empereur étoit ſenſible de ce côté là. Le peuple d'Alexandrie crioit auſſi ſans ceſſe, & faiſoit des prieres publiques pour le retour de S. Athanaſe : mais l'empereur leur écrivit, les accuſant de folie & d'emportement ; & recommandant aux clercs & aux vierges ſacrées, de ſe tenir en repos. Il aſſuroit qu'il ne revoqueroit point ſes ordres & ne rapelleroit point Athanaſe, parce qu'il étoit ſeditieux, & condamné par un jugement eccleſiaſtique. Et comme il eut apris que l'égliſe d'Egypte étoit diviſée : que les uns étoient pour Athanaſe, les autres pour Jean le Melecien : il exila Jean lui-même, quoy qu'il euſt été rétabli par le concile de Tyr. Ce fut bien malgré les ennemis de S. Athanaſe : mais Conſtantin étoit inflexible à l'égard de ceux qu'il croyoit auteurs de diviſion entre les Chrétiens.

On

On trouve un reſcrit en faveur des Juifs convertis, donné cette année 336. ſous le conſulat de Nepotien & de Facondus ; par lequel l'empereur défend aux Juifs d'inquieter ceux d'entre-eux, qui ſe font Chrétiens, ou leur faire aucun mauvais traitement : ſous peine d'eſtre punis à proportion de l'injure. En même temps il défendit aux Juifs de circoncire les eſclaves qu'ils auroient achetés, ſoit Chrétiens, ſoit de quelque autre ſecte que ce fuſt : ſous peine de leur faire perdre l'eſclave en lui donnant la liberté.

An. 336, *L.* 5. *Cod. Theod. de Jud.*

L. 1. *Cod Theod. Ne Chriſt man-*

L'empereur Conſtantin étoit alors âgé d'environ ſoixante & cinq ans, & avoit joüy juſques-là d'une ſi parfaite ſanté, qu'il faiſoit encore ſans peine tous les exercices militaires. Se preparant à la guerre contre les Perſes, il avoit retenu des évêques pour le ſuivre ; & il avoit fait faire une tente en forme d'égliſe portative, ornée richement pour y prier avec eux. La feſte de pâque étant venuë, il paſſa la veille en prieres avec les fidelles ſelon ſa coûtume, car il étoit le premier à celebrer cette ſolemnité ; & pour la rendre plus éclatante, il faiſoit éclairer pendant cette nuit, non ſeulement les égliſes, mais les ruës par toute la ville de C. P. Des hommes prepoſés pour cela y allumoient de grands cierges, ou plûtoſt des colomnes de cire, & quantité de flambeaux. Le jour étant venu, il faiſoit de grandes liberalités au peuple, pour imiter les bienfaits du Sauveur. Ayant donc celebré la pâque à ſon ordinaire cette année 337. il tomba malade, & eut recours aux bains chauds de C. P. puis à ceux

LX. Baptême de Conſtantin & ſa mort.

Euſ. IV. *vit.* *c.* 33. *c.* 56. *c.* 57. *Ibid. c.* 22. *An.* 337. *Euſ. c.* 6. *Socr.* 1. *c.* 39.

An. 337. d'Helenople ; & là il paſſa beaucoup de temps en
Sozom. l. 1. 34. Theod. l. 2. 31. prieres, dans l'égliſe du martyr S. Lucien. Ce fut alors que ſe voyant proche de ſa fin, il reſolut de recevoir le baptême. Ayant donc repaſſé dans ſon eſprit la neceſſité de ce ſacrement & ſa vertu merveilleuſe, il ſe jetta par terre dans cet oratoire & confeſſa ſes pechés : puis il receut l'impoſition des mains avec les premieres oraiſons, pour eſtre mis au rang des catechumenes. Delà il ſe fit tranſporter à Achyron prés de Nicomedie ; & ayant
V. Valeſ. in Euſ. IV 16. fait venir les évêques, il leur parla ainſi : Voicy le
Chron. Hieron. an. 338. temps que j'ay tant ſouhaitté, où j'eſpere obtenir de Dieu la grace du ſalut & ce ſigne ſi ſaint, qui donne l'immortalité. J'avois eu deſſein de recevoir le baptême dans le fleuve du Jourdain, où le Sauveur l'a receu lui-même, pour nous montrer l'exemple : mais Dieu, qui conoiſt ce qui nous eſt le plus utile, veut me faire icy cette faveur : ne faites donc point de difficulté de me l'accorder. S'il permet que je paſſe encore quelque temps ſur la terre, je ſuis reſolu de me meſler avec tous les fidelles dans les aſſemblées de l'égliſe ; & de me preſcrire pour la conduite de ma vie, des regles qui ſoient dignes
Euſ. & Hier. de locis. Valeſ. ubi. ſup. de la ſainteté de Dieu. C'étoit une devotion ordinaire en ces premiers temps de ſe faire baptiſer dans le Jourdain, ou du moins de s'y baigner, comme font encore les pelerins. Aprés qu'il eut ainſi parlé, Euſebe de Nicomedie & les évêques qui l'accompagnoient, lui donnerent le baptême & les autres ſacremens, obſervant exactement toutes les ceremonies accoûtumées ; puis ils lui firent quitter la

pourpre, & on le revêtit d'habits blancs, mais dont la magnificence étoit convenable à sa dignité : son lit fut aussi tout couvert de blanc. Alors élevant sa voix, il adressa sa priere à Dieu, pour lui rendre grace d'un tel bien-fait, & finit par ces paroles : Maintenant je me trouve veritablement heureux : je me puis croire digne de la vie immortelle, & participant de la lumiere divine : quel malheur d'estre privé de tels biens ! Et comme ses capitaines étant entrés dans sa chambre, s'affligeoient de sa perte, & prioient que Dieu prolongeast ses jours : il leur répondit, qu'il conoissoit mieux que persone les grands biens qu'il venoit de recevoir, & qu'il ne vouloit plus differer d'aller à son Dieu. Tout cela se passoit à la feste de la pentecoste. *An.* 337. *Euſ.* IV. *vit.* c. 62.

Constantin avoit fait son testament, par lequel il avoit confirmé le partage de l'empire, fait de son vivant entre ses trois fils & ses deux neveux. Il ordonna aussi que S. Athanase fust rappellé de son exil, quoy qu'Eusebe de Nicomedie s'efforçast de l'en détourner. Le dépositaire du testament de Constantin, fut ce prestre Arien, que sa sœur Constantia lui avoit recommandé en mourant ; & Constantin lui ordonna de ne le remettre qu'entre les mains de son fils Constantius. L'empereur Constantin ayant ainsi donné ordre à toutes choses, mourut sur le midy le jour de la pentecoste vingtiéme de May, sous le consulat de Felicien & de Tatien, c'est à dire l'an 337. aprés en avoir regné trente-un. C'étoit le plus long regne que l'on eust veu depuis Auguste. Le corps fut mis dans un cercueil d'or & porté *Theod.* I. c. 32. *Euſ.* IV. 68.

An. 337. à C. P. En attendant que quelqu'un de ſes fils fuſt
Euſ. IV. c. 70. arrivé, on le dépoſa dans la principale chambre du palais, élevé ſur des degrés couverts de pourpre & environnés de quantité de flambeaux, dans des chandeliers d'or: Pluſieurs perſones y veilloient jour & nuit; & ce ſpectacle étoit tout à fait nouveau. Conſtantius fut le ſeul de ſes fils qui ſe trouva à temps pour prendre ſoin de ſa ſepulture: car comme il étoit le plus proche, il receut le premier la nouvelle de
Ibid. c. 71. ſa maladie; & toutefois il le trouva mort. Il fit porter le corps avec pompe dans l'égliſe des apôtres, & ſuivit lui-même le convoy: puis il ſe retira avec les ſoldats, n'étant que catechumene. Mais le clergé & le peuple fidelle vinrent faire les prieres
Chryſoſt. in 2. cor. hom. 2. ad pop. Ant. 66. & offrir le ſacrifice. Le corps de l'empereur étoit élevé ſur une haute eſtrade pendant les prieres; & fut enterré dans le veſtibule de la baſilique prés de la porte. Il y eut des perſones deſtinées pour demeurer en ce lieu & y faire des prieres.

La memoire de l'empereur Conſtantin eſt en benediction dans l'égliſe, pour les grands biens qu'il lui a faits, en la protegeant de tout ſon pouvoir, & montrant en tant de manieres ſon zele pour la veritable religion. Les grecs l'honorent entre les ſaints, & en font la feſte le vingt-uniéme
Menolog. ibid. de May, le joignant à ſa mere ſainte Helene. On doit croire que le baptême a effacé toutes les taches de ſa vie: mais on y en trouve de grandes, depuis même qu'il eut veu la croix miraculeuſe, & qu'il ſe fut declaré pour la religion chrétiene.
Zoſim. lib. 2. p. 685. De Minervine ſa premiere femme, il avoit un fils

nommé Criſpe, qu'il avoit fait Ceſar & qu'il deſtinoit à l'empire, dont en effet il s'étoit montré digne, par pluſieurs belles actions ; toutefois il le fit mourir, perſuadé des calomnies, dont Fauſta ſa ſeconde femme chargea ce jeune prince ; & enſuite à la perſuaſion d'Helene ſa mere, il fit mourir Fauſta, dont il avoit reconnu l'impoſture ; & qu'il avoit d'ailleurs convaincuë de s'eſtre abandonnée à un valet : il la fit étouffer dans un bain chaud. Aprés cela, on ne s'étonera pas s'il ajoûtoit foi trop facilement aux calomnies des Ariens, contre S. Athanaſe & les autres évêques catholiques. Euſebe ſon grand admirateur avoüe lui-même que pluſieurs ſe plaignoient de ſa trop grande facilité ; & qu'elle donna cours à deux grands vices : à la violence de ceux qui oprimoient les foibles, pour contenter leur avidité inſatiable : & à l'hypocriſie des faux Chrétiens, qui entroient dans l'égliſe pour gagner ſes bonnes graces. Enfin, on ne ſe trompera point ſur Conſtantin, en croyant le mal qu'en dit Euſebe, & le bien qu'en dit Zoſime.

An. 337. Victor. epitom. Philoſtorg. 11. c. 4.

Euſ. IV. vit. c. 54.

An. 337.

LIVRE DOUZIE'ME.

1. Partage entre les enfans de Conſtantin. *Euſ* IV. *vit.* c. 51. *Zoſim. lib.* 2. p 691. *Aur. Vict. epit.*

LEs trois fils de Conſtantin partagerent l'empire, comme il l'avoit ordonné. Conſtantin qui étoit l'aîné eut l'Eſpagne, la Gaule & tout ce qui eſt en deça des Alpes : Conſtant qui étoit le plus jeune eut l'Italie, l'Afrique, la Sicile & l'Illyrie : Conſtantius qui étoit le ſecond eut l'Aſie, l'Orient & l'Egypte. Ils avoient un oncle nommé Jules Conſtantius fils de Conſtantius Chlorus, mais d'une autre mere que Conſtantin le grand, c'eſt à dire de Theodora ; & de la même femme Conſtantius Chlorus avoit eû un autre fils Dalmace ſurnommé Hanniballien, que Conſtantin ſon frere fit cenſeur. Celui-cy étoit mort & avoit laiſſé deux fils : Jule Dalmace & Claude Hanniballien. Conſtantin avoit donné à Dalmace le titre de Ceſar avec la Thrace, la Macedoine & l'Achaïe : à Hanniballien le titre de roi, avec la Cappadoce, le Pont & l'Armenie : ſa reſidence étoit à Ceſarée de Cappadoce.

Quelque temps aprés la mort du grand Conſtantin, les ſoldats ne voulant, diſoient-ils, obéïr qu'à ſes enfans, firent mourir ſon frere Jules & ſes deux neveux, Dalmace & Hanniballien. On accuſa l'empereur Conſtantius d'avoir ordoné ſecretement ces executions, ou du moins d'y avoir conſenti trop facilement : quelques-uns même ont pretendu que Conſtantin en avoit donné l'ordre avant ſa mort. Quoy qu'il en ſoit, deux des nouveaux empereurs

Zoſ. p. 692.

en profiterent : Conſtantius eut la Thrace avec la Cappadoce, Conſtantin eut l'Achaïe & la Macedoine. Il reſta deux fils de Jules, qu'il avoit eus de differents lits : le premier nommé Gallus, de Galla, de laquelle il avoit auſſi eu la femme de l'empereur Conſtantius : le ſecond nommé Julien, de Baſiline fille d'Anicius Julien d'une famille illuſtre, mais payenne. Ces deux jeunes princes furent épargnés par mépris : Gallus, parce qu'il étoit alors malade, & que l'on ne croyoit pas qu'il pût vivre longtemps : Julien pour ſon bas âge, car il n'avoit pas huit ans : étant né à C. P. le ſixiéme de Novembre l'an 332. ſous le conſulat de Pacatien & d'Hilarien, par où l'on void qu'il y eut quelques années d'intervalle entre la mort de Conſtantin, celle de ſon frere & de ſes neveux. Euſebe de Nicomedie prit ſoin de l'éducation de Gallus & de Julien ; parce qu'il étoit parent, quoy qu'éloigné, de Baſiline mere de Julien. On les mena en Cappadoce prés le mont Argée à un lieu nommé Macel, où étoit une maiſon royale bâtie magnifiquement, accompagnée de bains, de fontaines & de jardins. On leur donna des maîtres pour les lettres, les ſciences & les exercices convenables à leur âge ; on les inſtruiſit des ſaintes écritures ; & comme ils témoignoient de la pieté, on les mit dans le clergé, où on leur donna l'ordre de lecteurs.

Sozom. v. hiſt. c. 2.

Amm. lib. xxii p. 320. c 9.

II. Conſtantius gagné par les Ariens.

L'empereur Conſtantius donna un grand pouvoir aux eunuques de ſon palais, dont le principal étoit Euſebe prefet de la chambre, homme vain, avare, injuſte & cruel ; qui d'une tres baſſe origi-

Socr. ii. c. 2. Sozom. iii. c. 2.

An 338. ne s'étoit élevé juſques à gouverner l'empereur. Cet Euſebe tomba dans l'Arianiſme à la perſuaſion du preſtre, que le grand Conſtantin avoit fait dépoſitaire de ſon teſtament ; & qui avoit acquis par là une grande autorité & une grande liberté d'entrer dans le palais : il avoit même infecté de ſon hereſie l'eſprit de l'imperatrice. L'empereur commença auſſi à revoquer en doute ce que l'on devoit croire de cette nouvelle opinion : tout le monde en diſputoit dans le palais, les femmes avec les eunuques, les gardes mêmes. Delà ce mal ſe répandit dans les familles particulieres, dans les autres villes & les provinces éloignées : car le tumulte que ces queſtions cauſoient, excitoit tout le monde à en demander le ſujet & à entrer en diſpute. L'Illyrie toutefois & le reſte de l'Occident n'y prirent point de part ; & demeurerent fermes dans la foi de Nicée. Euſebe de Nicomedie & Theognis conceurent alors de grandes eſperances ; & pour empêcher S. Athanaſe de rentrer à Alexandrie, ils reſolurent d'y mettre un évêque de leur party.

Amm lib. xv. c. 3. xvii c. 3. Jul. ad Athenienſ. Theod. ii. c 3.

Ath ad ſolit p. 829. p 834. 856.

Socrm iii. c 1.

III. Rappel de S. Athanaſe.

Mais l'empereur Conſtantin le jeune ne leur en donna pas le temps ; car dés l'année 338. il renvoya S. Athanaſe à ſon égliſe, avec une lettre adreſſée au peuple catholique d'Alexandrie, où il dit : que le S. évêque avoit été envoyé dans les Gaules, de peur que par la fureur de ſes ennemis il ne demeuraſt expoſé à un malheur ſans remede : que l'intention du grand Conſtantin étoit de le rendre à ſon égliſe, s'il n'euſt été prevenu par la mort. Quand donc, ajoûte-t'il, Athanaſe ſera arrivé chés vous :

Athan. apol. 2. p. 805. Theod. lib. ii. c. 2. V. Pagi. an. 338.

vous, vous conoîtrés combien nous l'avons honoré ; & vous ne devés pas vous en étoner ; puis que nous y avons été portés par vôtre affliction, que nous nous repreſentions, & par la preſence venerable de ce grand homme. Que la providence divine vous conſerve, mes chers freres. Donné à Treves le quinziéme des Calendes de Juillet : c'eſt à dire le dix-ſeptiéme de Juin. L'empereur Conſtantius n'oſa s'oppoſer au retour de S. Athanaſe, qui partit de Treves aprés un exil de deux ans & quatre mois. Il paſſa par la Syrie, arriva en Egypte ; & rentra à Alexandrie, où il fut receu avec une joye incroyable de tout le monde, du clergé, du peuple de la ville & de la campagne, qui accouroient en foule pour le voir. Toutes les égliſes retentiſſoient de prieres & d'actions de graces. Les autres évêques qui avoient été chaſſés de leurs ſieges furent auſſi rétablis : entre autres Aſclepas de Gaze & Marcel d'Ancyre. Les Ariens ſe plaignirent hautement du retour d'Athanaſe, comme d'une entrepriſe contre la diſcipline de l'égliſe : diſant qu'il ne pouvoit eſtre rétabli, que par l'ordonance d'un concile, aprés avoir été chaſſé par le concile de Tyr.

An. 338.

Synod. Alex ap. Athan. 1. apol. p. 728. *A.*

Ils écrivirent des lettres aux trois empereurs ; pour l'accuſer de pluſieurs crimes, dont celui-là étoit le premier : d'avoir violé les canons en rentrant dans ſon ſiege, ſans ordonance de concile. Ils l'accuſoient encore d'avoir cauſé à ſon retour du tumulte & des ſeditions, des pleurs & des gemiſſemens parmi le peuple, qui, diſoient-ils, le recevoit à regret : d'avoir pillé les égliſes d'Alexan-

IV. Nouvelles calomnies contre S. Athanaſe.

Ap. Athan. p. 714.

drie : d'y avoir commis des violences & des meurtres : d'avoir détourné le fonds des aumônes, que l'empereur Conſtantin avoit ordonnées pour la ſubſiſtance des veuves & des eccleſiaſtiques en Lybie, & en quelques endroits de l'Egypte ; & d'avoir fait vendre pour ſon profit particulier le bled deſtiné à cet uſage, dont il avoit la diſtribution. Ils obtinrent même une lettre de l'empereur Conſtantius, qui appuyoit ce dernier chef d'accuſation. Mais ces calomnies ne firent pas grand effet auprés de Conſtant, ni de Conſtantin ; quoy que les Euſebiens y euſſent envoyé des deputés pour les ſoûtenir : car S. Athanaſe y envoya auſſi des eccleſiaſtiques avec des lettres, qui le juſtifierent & couvrirent ſes ennemis de confuſion.

Ath. p 737.

Ad Solit. p 815.

Apol. ad Conſt. p. 675. D.

Julius P. ap. Athan. apol. 2. p. 743.

Epiph. har. 69. n. 8.

Les Euſebiens envoyerent à Rome Macaire prêtre, Martyrius & Heſychius diacres, pour porter au pape Jules, des lettres, où ils accuſoient non ſeulement S. Athanaſe, mais encore Aſclepas de Gaze & Marcel d'Ancyre. Ces députés ſolliciterent en faveur de Piſte, que les Euſebiens avoient ordonné évêque pour Alexandrie, & qui n'en fut jamais en poſſeſſion : ils vouloient engager le pape à lui écrire, comme étant en ſa communion. S. Athanaſe envoya de ſon côté quelques preſtres à Rome : mais ſi-toſt que Macaire ſeut qu'ils alloient arriver, il craignit d'eſtre honteuſement convaincu au ſujet de Piſte, & ſe retira de nuit tout malade qu'il étoit, quoy que le pape l'attendiſt : Martyrius & Heſychius demeurerent. Les deputés de S. Athanaſe étant arrivés, firent conoître au pape, que ce pre-

tendu évêque Piſte étoit un des premiers diſciples d'Arius : que lui & Second de Ptolemaïde qui l'avoit ordonné, avoient été excommuniés par S. Alexandre, & enſuite par le concile de Nicée ; & le diacre Martyrius n'oſa dire le contraire. Ils confondirent de même les Euſebiens, ſur tous les chefs d'accuſation, dans une conference publique en preſence du pape. Enfin, les deputés des Euſebiens le prierent d'aſſembler un concile & d'y mander Athanaſe & ſes accuſateurs : declarant qu'ils reſervoient à y produire leurs preuves. Le pape accepta la propoſition : écrivit aux uns & aux autres, & manda S. Athanaſe en particulier. *An.* 346. *Jul. ap Athan. apol. 2. p. 741.* *Ad Solit. p. 819.*

V. Mort du jeune Conſtantin.

Le jeune Conſtantin ne vêcut pas long-temps aprés avoir renvoyé S. Athanaſe. Il étoit entré en differend avec Conſtant, touchant l'Afrique & l'Italie : Conſtant diſſimula ſa haine pendant trois ans, voulant ſurprendre ſon frere ; enfin le voyant entré ſur ſes terres, il envoya des troupes, ſous pretexte de donner du ſecours à Conſtantius, pour la guerre contre les Perſes. Ils prirent Conſtantin à leur avantage, & le tuerent prés d'Aquilée, ſous le conſulat d'Acyndinus & de Proculus, c'eſt à dire l'an 340. Conſtant joignit à ſon partage celui de Conſtantin, & tout l'empire fut reduit à deux parties, l'Orient & l'Occident. La mort de Conſtantin ôta une puiſſante protection à S. Athanaſe & à toute l'égliſe catholique. *Soer. ibid. c. 5. Zoſim. lib. 2. p. 692. Victor. epiſt.*

VI. Mort d'Euſebe de Ceſarée, ſa doctrine.

Ce fut environ ce temps-là, c'eſt à dire vers l'an 340. que mourut Euſebe de Pamphile évêque de Ceſarée en Paleſtine, le plus ſavant homme que *Soer. II. c. 4. Sozom. III. c. 2.*

l'égliſe ait eu de ſon temps. Outre les ouvrages dont j'ay parlé, ſavoir : le traité contre Hierocles, la preparation & la demonſtration évangelique, la cronique & l'hiſtoire eccleſiaſtique : il compoſa encore ſur la fin de ſa vie, un grand traité contre Marcel d'Ancyre, la vie de l'empereur Conſtantin ou plûtoſt ſon éloge, & un panegyrique qui en eſt comme l'abregé ; & qu'il prononça en
IV. vit. c. 46. ſa preſence à la ſolemnité de la trentiéme année de ſon regne. Nous avons ces ouvrages, mais nous avons perdu les trente livres contre Porphyre, & pluſieurs autres. C'eſt principalement par l'ouvrage contre Marcel, que l'on doit juger de la doctrine d'Euſebe, touchant le verbe divin : car cet ouvrage eſt écrit depuis que les Ariens eurent émeu la queſtion, & qu'ils eurent été condamnés au concile de Nicée: dans le fort des diſputes, & ſur la matiere même; qui y eſt traitée à fonds.

Il eſt diviſé en cinq livres : les deux premiers ſont intitulés ſimplement : Contre Marcel d'Ancyre, & ne contienent preſque autre choſe, que l'expoſition de ſes ſentimens, qui ſuffit à ce qu'Euſebe pretend, pour le convaincre de Sabellianiſme. Les trois autres livres ſont intitulés : De la theologie eccleſiaſtique, & adreſſés à Flaccille évêque d'Antioche : dans ceux-cy, Euſebe refute Marcel ; & lui oppoſe la doctrine qu'il dit eſtre celle de l'égliſe catholique. C'eſt à peu prés la même qu'il avoit propoſée dans ſes autres ouvrages : particuliere-ment dans la demonſtration évangelique. Il con-
Theol. lib. 1. c. 9. damne ceux qui avoient oſé dire que le verbe étoit

creature & tiré du neant. Car, dit-il, comment ſeroit-il fils & fils unique de Dieu, s'il étoit de même nature que toutes les autres creatures ? Et encore : Ceux qui mettent deux hypoſtaſes, l'une non engendrée, l'autre créée de rien : ſauvent bien l'unité de Dieu, mais ſelon eux, il n'y a plus de fils unique : il n'eſt ni Seigneur ni Dieu, & n'a plus rien de commun avec la divinité du pere. Et ailleurs expliquant ce fameux paſſage où ſuivant la verſion greque, la ſageſſe dit : Le Seigneur m'a créé. Il dit : Si quelqu'un veut dire qu'il a été créé ; qu'il ne le diſe pas, comme s'il avoit paſſé du non eſtre à l'eſtre, ou comme s'il avoit été tiré du neant à la mañiere des autres creatures ; ainſi que quelques-uns ont mal penſé. Enſuite il explique doctement ce paſſage, ſuivant l'hebreu ; & montre qu'il n'étoit pas ignorant de cette langue.

Ibid. c. 10.

III. Theol. c. 2. p. 150. D. Prov. VIII. 22.

Il dit que le fils de Dieu eſt la ſource de la vie : la vie, la lumiere, la raiſon même. Il parloit ainſi dans la demonſtration évangelique : ajoûtant qu'il eſt la beauté & la bonté même, s'il eſt permis de donner ces noms à ce qui eſt produit. Dans le même ouvrage, il diſoit : Il eſt dangereux de dire ſimplement que le fils a été tiré du neant, comme les autres productions : car autre eſt la generation du fils, autre la création faite par le fils. Ces paroles ſont d'autant plus remarquables qu'il les a écrites avant le concile de Nicée. Et dans le même ouvrage, il dit qu'il faut concevoir le fils, non comme n'étant point en certain temps & produit enſuite : mais comme étant avant des temps infinis,

I. Theol. c. 8.

IV. Demonſt. c. 2.

V. Dem. c. 2. p. 214. c.

préexiſtant & coëxiſtant toûjours avec le pere. Cette doctrine eſt bien contraire à celle d'Arius, qui accuſoit S. Alexandre de dire : Toûjours le pere, toûjours le fils. Euſebe dit encore dans la theologie, que le pere a declaré ſon fils ſeigneur, ſauveur & Dieu de tout & participant de ſon trône. Tout cela ſemble juſtifier la foi d'Euſebe.

Sup. lib. x. n.

Lib. I. c. II.

Athan de syn. p. 886 c.

Toutefois en écrivant à l'évêque Euphration, il n'avoit pas craint de dire nettement, que le Chriſt n'eſt pas vray Dieu : & nous trouvons dans ce même ouvrage contre Marcel des expreſſions fâcheuſes. Il ſemble mettre de la difference entre la divinité du fils & celle du pere ; car il dit : S'ils craignent que nous ne mettions deux dieux, qu'ils ſachent que même en confeſſant que le fils eſt Dieu, il ne ſe trouve qu'un ſeul Dieu : ſavoir celui qui ſeul eſt ſans principe & non engendré, qui poſſede la divinité en propre, & qui eſt cauſe que le fils eſt, & qu'il eſt tel. Il ne dit jamais ſuivant le langage receu depuis dans l'égliſe : que le pere & le fils ſont un ſeul Dieu. Il ne ſe ſert point du terme de conſubſtantiel ; & quand il le receut au concile de Nicée, ce ne fut qu'avec des explications qui n'établiſſent pas l'égalité parfaite, comme nous avons veû dans ſa lettre. Au contraire, il accuſe Marcel de Sabellianiſme, parce qu'il diſoit qu'avant la creation du monde, il n'y avoit que Dieu ſeul ; & que Dieu & ſon verbe étoit une ſeule & même choſe : ce qu'il n'y a point de catholique qui ne diſe aujourd'huy. Euſebe pretend que parler ainſi, c'eſt nier l'hypoſtaſe du fils & le mettre dans le pere,

c. II.

Sup. liv. XI. n. 26.

I. Theol. c. 16. 17.

II. Theol. c. 14. p. 112. D.

II. Theol. c. 4.

comme un accident dans ſon ſujet. Suivant ce principe, il ne veut pas que l'on diſe que le ſouverain Dieu s'eſt incarné : parce qu'il ne donne ce titre qu'au pere. Il ſemble mettre de l'inégalité entre le pere & le fils, en diſant : Il n'eſt pas neceſſaire de mettre deux dieux, en mettant deux hypoſtaſes : car nous ne les tenons pas égales en dignité, ni toutes deux ſans principe & non engendrées; c'eſt pourquoy le fils même enſeigne que le pere eſt auſſi ſon Dieu. Il dit enſuite, que nous ne rendons au fils les honneurs divins, qu'à cauſe du pere : que nous honorons par lui, comme un roi en ſon image. Et ailleurs : que le fils reconoît ſon pere pour ſeul vray Dieu : parce qu'encore que lui-même ſoit vray Dieu, il ne l'eſt que comme image, & le titre de ſeul convient au pere, comme étant l'original.

Ibid c.7.p.109. C.

Jo. xx. 17.

Ibid. p. 111. c.

Ibid. c. 23. p. 141.

Il ſemble encore plus marquer l'inégalité du pere & du fils, en diſant : que le fils n'eſt ni le ſouverain Dieu ni un des anges : mais qu'il eſt au milieu & le mediateur du pere & des anges. Il parle de même dans la demonſtration évangelique ; & pretend prouver qu'il étoit neceſſaire que Dieu produiſit avant tout le reſte une puiſſance moyenne : pour temperer la diſproportion infinie qu'il y a entre lui & la creature. Dans ce même ouvrage, il nomme le fils miniſtre & inſtrument de la creation : il le nomme même ouvrage, *demiourgéma*. Il dit que le pere exiſte & ſubſiſte avant la generation du fils, entant qu'il eſt ſeul non engendré. Il dit que le fils n'eſt pas un accident inſeparable, comme la ſplendeur de la lumiere : mais qu'il ſubſiſte

Lib. 1. c. 1. p. 8 D.

IV. Demonſtr. c. 6.

Ibid. c. 2. c. 4. c. 2.

c. 3. p. 147. D. l. p. 148 A. III Theol c 6. p. 175. A.

par la volonté du pere, qui l'a produit de propos deliberé. Enfin ce qui paroît moins excuſable, il dit que le S. Eſprit n'eſt ni Dieu ni fils, mais une des choſes faites par le fils : & il le dit dans l'ouvrage contre Marcel. On peut toutefois expliquer favorablement la pluſpart des expreſſions d'Euſebe, ſi l'on conſidere que de ſon temps, quoy que la doctrine de l'égliſe fuſt certaine, ſon langage ſur ce myſtere ſi ſublime n'étoit pas entierement formé ; & tout le monde n'étoit pas encore convenu, des termes les plus propres pour trancher également toutes les chicanes des hereſies oppoſées. Ainſi Marcel d'Ancyre reprochoit à Aſterius d'admettre dans la Trinité deux perſones diſtinctes : parce que le mot grec *proſopon*, qui ſignifie perſone, n'étoit pas univerſellement receu en cette matiere. On peut dire encore, qu'Euſebe ne diſtingue pas aſſés ce qui convient à J. C. ſelon la nature divine & ſelon la nature humaine.

Ap. Euſ. III. theol. c 4 p. 168. c.

Mais quand on pourroit excuſer la doctrine d'Euſebe de Ceſarée, il eſt difficile de juſtifier ſa conduite. Il eſt marqué, dés le commencement, entre les évêques qui prirent Arius ſous leur protection contre S. Alexandre d'Alexandrie. Il ne dit pas un mot dans ſon hiſtoire eccleſiaſtique de cette diſpute ſi fameuſe ; & afin que l'on ne puiſſe dire, qu'il finit ſon hiſtoire dans le temps, qu'elle commençoit, il n'en parle pas plus clairement dans la vie de Conſtantin : il ſe contente de dire en general qu'il y avoit de la diviſion dans l'égliſe, principalement en Egypte, ſans jamais en expliquer le ſujet ;

Sup. liv. X. n. 34. n. 42.

ſujet ; & on croiroit, ſelon lui, que dans le concile de Nicée, on ne traita point de queſtion plus importante, que celle du jour de la pâque. En raportant les loix de Conſtantin contre les heretiques, il ne parle point de celle qui condamnoit au feu les écrits d'Arius : en parlant du concile de Tyr, il ne dit pas un mot du procés de S. Athanaſe, qui en étoit le ſujet. Ce ſilence ſi affecté autoriſe plus ceux d'entre les anciens qui l'ont accuſé d'Arianiſme, que ceux qui l'en ont voulu juſtifier. Auſſi Acace ſon diſciple & ſon ſucceſſeur dans le ſiege de Ceſarée, fut dans la ſuite un des chefs des Ariens. Cet Acace étoit borgne, & le ſurnom lui en demeura : il avoit de l'eſprit & du ſavoir, & compoſa pluſieurs ouvrages, entre autres la vie d'Euſebe ſon predeceſſeur.

V. Teſtimon. de Euſeb. Ap. Valeſ.

Socr. II. hiſt. c. 4.

VII. Mort de S. Alexandre de C. P. Paul évêque. Puis Euſebe.

Vers le même temps mourut S. Alexandre de C. P. aprés avoir vécu quatre-vingt-dix-huit ans, dont il avoit paſſé vingt trois dans l'épiſcopat. Comme il étoit preſt à mourir, ſes clercs lui demanderent à qui on devoit confier aprés lui le gouvernement de l'égliſe. Si vous cherchés, dit-il, un homme d'une vie exemplaire & capable d'inſtruire, vous avés Paul : ſi vous regardés l'habileté pour les affaires du dehors & pour le commerce avec les grands joint un exterieur de pieté, Macedonius vaut mieux. Paul étoit originaire de Theſſalonique, encore jeune : mais d'une prudence fort avancée. Il avoit déja été exilé par le grand Conſtantin, à la ſolicitation des Ariens : Macedonius étoit vieux & diacre depuis long-temps. Tant que S. Alexandre vécut, les ca-

Socr. II. c. 6. Sozom. III. c. 3. V. Pagi. 340. n. 9.

Athan. ad ſolit. p. 813.

tholiques eurent le deſſus à C. P. à ſa mort les Ariens ſe releverent, & ſe crurent aſſés forts pour faire élire Macedonius : ce qui cauſa quelque trouble, car les catholiques demandoient Paul ; & ils l'emporterent pour cette fois. Paul fut donc ordonné évêque de C. P. dans la baſilique de la paix, depuis jointe à ſainte Sophie. Macedonius forma d'abord quelque accuſation contre lui, mais il l'abandonna, ſe réünit, & étant ordonné preſtre ſervit ſous lui en cette qualité. Comme l'élection de Paul s'étoit faite en l'abſence de l'empereur Conſtantius : il en fut extrémement irrité, lors qu'il revint à C. P. Il pretendit qu'il étoit indigne de l'épiſcopat ; & par la faction de ſes ennemis, il aſſembla un concile où il le fit dépoſer & mettre à ſa place Euſebe de Nicomedie, qui fut ainſi transferé pour la ſeconde fois contre les regles de l'égliſe. Depuis ce temps les Ariens furent les maîtres à C. P. l'eſpace de quarante ans.

Athan. ibid.

Socr. II. c. 7. Sozom. III. c 4.

Socr. V. hiſt. c. 7.

VIII. Concile d'Alexandrie pour S. Athanaſe.

Cependant il s'aſſembla à Alexandrie un concile d'environ cent évêques de l'Egypte, de la Thebaïde, de la Libye & de la Pentapole : qui tous enſemble écrivirent une lettre ſynodale à tous les évêques catholiques du monde. Ils ſe plaignent d'abord de ce que les Euſebiens ne ceſſent point de perſecuter S. Athanaſe ; qu'ils l'ont fait exiler, & auroient voulu le faire mourir ; & que depuis ſon retour, ils ont envoyé aux trois empereurs une lettre remplie de nouvelles calomnies, où ils ne l'accuſent pas de moins que d'avoir commis des meurtres. Quand ces accuſations ſeroient veritables,

Ath. 2. apol. p. 720. B. Id. ad Afric. p. 940. D.

2. Apol. 723. B.

diſent-ils, ils ſeroient coupables de violer la regle du Chriſtianiſme, en portant aux oreilles des empereurs des accuſations de meurtres contre des évêques : mais ce n'eſt que menſonge & calomnie, & nous avons honte d'eſtre obligés d'y répondre. Ils entrent donc en juſtification, en diſant : Les meurtres & les empriſonnemens ſont éloignés de nôtre égliſe. Athanaſe n'a livré perſone au bourreau, ni mis perſone en priſon : nôtre ſanctuaire eſt encore pur, comme il l'a toûjours été ; il ne ſe glorifie que du ſang de J. C. Athanaſe n'a fait mourir ni preſtre ni diacre : il n'eſt auteur ni de meurtre ni de banniſſement. Ses ennemis avoüent clairement dans leur lettre que c'eſt le prefet d'Egypte qui a condamné quelques particuliers ; & ils n'ont pas de honte d'attribuer ces condamnations à Athanaſe, qui n'étoit pas encore rentré à Alexandrie, & qui ſe trouvoit alors en Syrie au retour de ſon exil. Ces procés n'ont été faits pour aucune cauſe eccleſiaſtique, comme vous verrés par les actes, que nous vous envoyons : car nous les avons curieuſement recherchés, ayant ſeu ce que les Euſebiens ont écrit. Vous pourrés juger par là des calomnies precedentes.

p. 724. A.

p. 725. A.

Ils reprenent enſuite depuis l'origine, les perſecutions que S. Athanaſe avoit ſoufertes. Que dés la dépoſition d'Arius, les Ariens l'avoient pris en haine, lors qu'il n'étoit encore que diacre, à cauſe du credit qu'il avoit auprés d'Alexandre ſon évêque. Que leur haine s'étoit acruë au concile de Nicée, où ils avoient connu ſon zele par leur propre expe-

rience : que le voyant élevé à l'épiſcopat & ennemi declaré de l'hereſie, ils avoient fait éclater leur malice, excitant l'empereur contre lui, le menaçant de tenir des conciles, comme fut enfin celui de Tyr. Ils vienent aux calomnies avancées contre S. Athanaſe, dont la premiere étoit que ſix ou ſept évêques l'avoient ordonné ſecretement. Au contraire, diſent-ils, nous ſommes témoins, nous & toute la ville & toute la province, que tout le peuple de l'égliſe catholique demanda Athanaſe pour évêque tout d'une voix, & que la plus grande partie de nous l'ordonnerent aux yeux de tout le peuple : ſurquoy nous ſommes plus croyables que ceux qui n'y étoient pas.

Sup. liv. XI. n. 29.

Mais Euſebe reprend l'ordination d'Athanaſe, lui qui peut-eſtre n'a jamais receu d'ordination : & qui quand il l'auroit receuë, l'a lui-même aneantie. Il étoit d'abord à Beryte : il l'a quittée pour venir à Nicomedie : l'une & l'autre contre la loi. Le deſir de la ſeconde lui a fait mépriſer l'affection qu'il devoit porter à la premiere ; & il n'a pas même gardé la ſeconde qu'il avoit injuſtement uſurpée : il vient d'en ſortir pour envahir encore la place d'un autre ; mettant la religion dans la richeſſe & dans la grandeur des villes, & ne comptant pour rien le partage que l'on a receu par l'ordre de Dieu. Les évêques d'Egypte parlent icy de la derniere tranſlation d'Euſebe à C. P. & continüent : Il ne ſait pas que le Seigneur eſt au milieu de deux ou trois aſſemblés en ſon nom : il ne penſe pas à ce que dit l'apôtre : Je ne tire point ma gloire du travail d'au-

Matth. XVIII. 20.

truy ; & à ce precepte qu'il donne : Si tu es lié à une femme ne cherche point à te délier. Car ſi cela eſt dit d'une femme, combien doit-on plus l'entendre d'une égliſe ? quiconque y eſt une foïs lié par l'épiſcopat, ne doit plus en chercher d'autre : de peur d'eſtre trouvé adultere, ſuivant les divines écritures. Telles étoient alors les maximes des ſaints évêques touchant les tranſlations. Ils viennent au concile de Tyr, & montrent comme la cabale d'Euſebe y dominoit, appuyé du comte Denis & de la puiſſance ſeculiere : comme S. Athanaſe fut obligé de s'en retirer, pour ſe plaindre à l'empereur : la nouvelle calomnie dont les Euſebiens le chargerent touchant le bled de C. P. Ils ſoûtiennent que l'on ne doit point donner le nom de concile à une aſſemblée qui n'agiſſoit que par l'autorité du prince : où les évêques étoient contraints de ſe trouver par ſes ordres ; & où il y avoit un comte & des ſoldats, comme les ſatellites des évêques. Ils juſtifient S. Athanaſe du meurtre d'Arſene & du calice d'Iſchyras : ſurquoy ces paroles ſont remarquables : Puiſqu'il n'y avoit point là d'égliſe, ni de preſtre pour ſacrifier, & que le jour ne le demandoit pas, n'étant pas un dimanche : comment y auroit-on briſé une coupe myſtique ? Il y a quantité de coupes dans les maiſons & dans le marché : on les briſe ſans impieté : mais c'eſt une impieté de briſer volontairement la coupe myſtique. Elle ne ſe trouve que chés les preſtres legitimes : vous avés droit de la preſenter aux peuples : vous l'avés receuë ſuivant la regle de l'égliſe. Que

2. Cor. x. 15.
1. Cor. xi. 27.

P. 731. D.

ſi celui qui briſe le calice eſt impie : celui-là l'eſt bien davantage qui profane le ſang de J. C.

Paſſant à la députation du concile de Tyr pour informer dans la Mareote, ils relevent les irregu-
P. 733. D. larités de la procedure. On avoit exclus, diſent-ils, les miniſtres ſacrés ; & on informoit devant des payens, touchant une égliſe, une coupe, une table, les choſes ſaintes ; & ce qui eſt pire, on citoit des payens pour témoins. Ils repreſentent les violences qui furent commiſes à Alexandrie, par l'autorité du prefet Philagre : & diſent que l'on exila quatre prêtres de cette ville, qui toutefois n'avoient point été
P. 737. A. à Tyr. Ils juſtifient S. Athanaſe de la nouvelle calomnie, d'avoir vendu & détourné à ſon profit le bled, que le grand Conſtantin avoit donné pour la nourriture des veuves, en Lybie & en quelques cantons d'Egypte : quoy qu'en effet, on eût toûjours continué de le diſtribuer, & qu'il n'en revinſt à S. Athanaſe que de la peine.

P. 738. A. Les évêques d'Egypte ajoûtent : Nous vous avons envoyé le témoignage des évêques de Libye, de Pentapole & d'Egypte, pour vous faire conoître la calomnie. Les Euſebiens ne font tout cela que pour établir l'hereſie des Ariens, en retenant par la crainte les défenſeurs de la verité : mais graces à vôtre pieté, vous avés écrit pluſieurs fois anathême aux Ariens, & vous ne leur avés point donné place dans l'égliſe. Quant aux Euſebiens, il eſt aiſé de les convaincre : car aprés leurs premiers écrits touchant les Ariens, dont nous vous avons envoyé des copies, ils ſoulevent ouvertement con-

tre l'égliſe catholique, ces mêmes Ariens qu'elle a anathematiſés : ils leur ont donné un évêque ; c'eſt de Piſte apparemment que la lettre parle. Elle continuë : Ils diviſent l'égliſe par les menaces & la terreur, afin d'avoir par tout des miniſtres de leur impieté : ils envoyent même aux Ariens des diacres, qui ſont receus publiquement dans leurs aſſemblées, ils leur écrivent & recoivent leurs réponſes, en dechirant l'égliſe par cette communication. Ils envoyent par tout des lettres, pour établir leur hereſie, comme vous pourrés aprendre de ce qu'ils ont écrit à l'évêque de Rome, & peut-eſtre à vous-mêmes.

C'eſt pourquoy étant maintenant aſſemblés, nous vous écrivons & vous conjurons de recevoir ce témoignage, de compâtir à nôtre confrere Athanaſe, d'animer vôtre zele contre les Euſebiens, auteurs de cette entrepriſe, afin qu'à l'avenir il n'arrive rien de ſemblable. Nous vous demandons juſtice de tant de crimes, ſuivant cette parole de l'apôtre : Oſtés le mauvais d'entre vous : car leurs actions les rendent indignes de la communion des fidelles. Ne les écoûtés donc point, s'ils vous écrivent encore contre l'évêque Athanaſe ; car tout ce qui vient d'eux n'eſt que menſonge. Quand leurs lettres porteroient les noms de quelques évêques d'Egypte ; ce ne ſera pas nous aſſurement, mais des Meleciens, toûjours ſchiſmatiques & ſeditieux : ils ordonnent ſans raiſon des hommes preſque payens, & font des choſes que nous avons honte d'écrire : mais vous pourrés les apprendre de ceux qui vous rendront cette let-

1. Cor. v. 13.

An 340. tre. Ainſi finit la lettre que les évêques d'Egypte
Athan. p. 739. A. envoyerent à tous les évêques, & en particulier au pape Jules. Ils y joignirent pluſieurs actes, pour juſtifier ce qu'ils avançoient : ſavoir les procés de ceux que le gouverneur d'Egypte avoit fait punir, avant le retour de S. Athanaſe : la lettre que le grand Conſtantin avoit écrite, quand il ſceut qu'Arſene étoit vivant : celle d'Alexandre de Theſſalonique, la retractation d'Iſchyras, les proteſtations du clergé d'Alexandrie & de la Mareote : les atteſtations de divers évêques d'Egypte & de Lybie, que S. Athanaſe avoit diſtribué fidellement le bled des veuves : la lettre des Euſebiens en faveur des Ariens. Ap. Athan. p. 745. D. Pluſieurs autres évêques écrivirent au pape Jules pour S. Athanaſe.

IX. Prediction de S. Antoine. Vita Ant. c. 18. p. 497. D. Cependant S. Antoine eut une revelation de ce qui devoit arriver dans l'égliſe d'Alexandrie. Un jour étant aſſis il entra comme en extaſe ; & demeura long-temps en contemplation, gemiſſant de temps en temps. Une heure aprés il ſe tourna vers les aſſiſtans : il ſoupira, il trembla, il ſe leva pour prier : ſe mit à genoux, y demeura long-temps, & ſe releva en pleurant. Les aſſiſtans tremblans & ſaiſis de crainte, lui demandoient ce que c'étoit ; & le preſſerent tant, qu'enfin ils l'obligerent de leur parler. Il fit un grand ſoupir, & leur dit : O mes enfans, il vaut mieux que je meure, avant que ce que j'ay veu s'accompliſſe. Comme ils le preſſoient encore, il dit en pleurant : La colere de Dieu va tomber ſur l'égliſe : elle va eſtre livrée à des hommes ſemblables aux beſtes brutes. Car j'ay veu la ſainte

sainte table environnée de tous côtés de mulets, qui renversoient à coups de pied ce qui étoit dessus : comme quand ces animaux sautent & ruent en confusion. Vous avés oüi sans doute comme j'ay soupiré : j'entendois une voix qui disoit : Mon autel sera profané. Voilà ce que dit alors le saint vieillard ; & deux ans aprés on vid l'accomplissement de sa prophetie. Toutefois il consola desiors ses disciples, en ajoûtant : Ne vous decouragés pas, mes enfans : comme le Seigneur s'est mis en colere, il nous pardonnera : l'église reprendra sa beauté & sa splendeur ordinaire : vous verrés les persecutés rétablis, l'impieté renfermée dans ses tanieres, la foi catholique prêchée librement par tout. Seulement ne vous laissés pas infecter par les Ariens : cette doctrine n'est pas celle des apôtres, mais celle des demons & de leur pere le diable : elle est sterile & sans raison comme les mulets. Ainsi parloit S. Antoine : marquant le caractere de l'Arianisme, qui nioit la fecondité de la nature divine & la divinité du verbe.

An. 340.

Inf. n. 14.

X. Concile d'Antioche. Dedicace.

L'église magnifique que le grand Constantin avoit commencée à Antioche, ne fut achevée qu'au bout de dix ans ; la cinquiéme année du regne de ses enfans 341. de J. C. On celebroit avec solemnité ces années cinq, dix, vingtiéme des regnes : ainsi on voulut faire en celle-cy la dedicace de cette église ; & pour cet effet, on assembla à Antioche un grand nombre d'évêques. Eusebe de C. P. qui ne pouvoit vivre en repos, prit ce pretexte pour tenir un grand concile, & executer ses mauvais des-

An. 341.

Socr. II. c 8. *Sozom.* III. c 5.

An. 341. seins contre S. Athanase. Il y vint quatre-vingts dix-sept évêques, dont la plusparт étoient catholiques, mais il y en avoit quarante Ariens. Les provinces dont ils s'assemblerent étoient la Syrie, la Phenicie, la Palestine, l'Arabie, la Mesopotamie, la Cilicie, l'Isaurie, la Cappadoce, la Bithynie & la Thrace. Les évêques les plus connus étoient, Eusebe de C. P. Dianée de Cesarée en Cappadoce, Flaccille d'Antioche. Theodore d'Heraclée, Narcisse de Neroniade, Macedonius de Mopsueste, Maris de Calcedoine, Acace de Cesarée en Palestine, Patrophile de Scythopolis, Eudoxe de Germanicie en Syrie, George de Laodicée, Theophrone de Tyane. Entre ceux là étoient quatre metropolitains; d'Antioche, d'Heraclée, des deux Cesarées. Marcel d'Ancyre metropolitain de Galatie fut le cinquiéme, s'il est vray, comme il y a lieu de le croire, qu'il assistât à ce concile. S. Maxime évêque de Jerusalem refusa de s'y trouver: se souvenant comme il avoit été surpris pour souscrire à la condamnation de S. Athanase. Il n'y vint aucun évêque d'Italie, ni du reste de l'Occident, ni personne de la part du pape Jules: bien qu'il y ait un canon, qui défende aux églises de rien ordoner, sans le consentement de l'évêque de Rome. Ce sont les paroles de Socrate: que l'on entend des ordonances generales; & non des reglemens particuliers.

Pallad. vita Chryſ. p. 78.

Sozom. l. 6. c. 8.

Socr. l. 2. c. 8.

V. Valeſ hic.

Ce concile d'Antioche se tint sous le consulat de Marcellin & de Probin, indiction quatorziéme, c'est à dire l'an 341. avant le mois de Septembre. L'empereur Constantius y étoit present en personne.

Comme les évêques Eusebiens étoient accusés d'heresie par tous les autres, ils dresserent une confession de foi en forme de lettre, qu'ils leur presenterent : afin qu'ils ne fissent point de difficulté de communiquer avec eux. Elle étoit conceuë en ces termes : Nous n'avons point été les sectateurs d'Arius : comment suivrions nous un prestre, étant évêques ? nous n'avons receu aucune autre profession de foi, que celle qui a été proposée dés le commencement : mais nous avons examiné & éprouvé sa foi, & nous l'avons receu, plûtost que nous ne l'avons suivi. Vous le verrés, par ce que nous allons dire. Nous avons apris dés le commencement de croire en un seul Dieu, souverain, createur & conservateur de toutes les choses intelligibles & sensibles. Et en un seul fils unique de Dieu, subsistant avant tous les siecles, & coëxistant au pere qui l'a engendré : par qui ont été faites toutes les choses visibles & invisibles. Qui dans les derniers jours est descendu selon le bon plaisir du pere, a pris chair de la sainte Vierge, & a accompli toute la volonté de son pere ; a souffert, est ressuscité, est retourné au ciel : qui est assis à la droite du pere, & qui doit venir juger les vivans & les morts, qui demeure roy & Dieu dans tous les siecles. Nous croyons aussi au S. Esprit. Et s'il faut l'ajoûter : nous croyons encore la resurrection de la chair & la vie eternelle. Cette formule étoit conceuë de telle sorte, qu'elle pouvoit contenter les catholiques & les Ariens. Elle ne contenoit que ce dont les uns & les autres convenoient ; & on n'y employoit aucun

An. 341.
Athan. de Synod. p. 891. D.
Socr. II. c. 10.
Sozom. III. c. 5.

An. 341. terme qui ne fuſt de l'écriture : on n'y diſoit ni que le fils fuſt coëternel ou conſubſtantiel au pere, ni qu'il ne le fuſt pas. Les Euſebiens eurent ſoin d'envoyer cette lettre à tous les évêques en chaque ville, & on doit croire que ceux qui étoient à Antioche s'en contenterent, puis qu'ils communiquerent avec eux.

Aprés la ceremonie de la dedicace, on traita des affaires de l'égliſe, & premierement de ce qui regardoit la foi. On ne parla point de l'hereſie qui diſoit que le Pere, le Fils & le S. Eſprit étoient de ſubſtance differente : c'eſt à dire, de celle d'Arius, déja condamnée, & rejettée de tous, au moins en apparence : mais on s'aſſembla contre l'hereſie, qui aprés le concile de Nicée revenoit à dire, que c'étoit ſeulement trois noms attribués au pere. Car un des évêques étoit ſoupçonné de cette erreur ; & la ſuite fait voir que c'étoit Marcel d'Ancyre accuſé de Sabellianiſme. Pour condamner cette hereſie, on propoſa une confeſſion de foi compoſée autrefois par le martyr S. Lucien ; & que l'on diſoit avoir trouvée écrite de ſa propre main. Tous les quatre-vingts dix-ſept évêques l'aprouverent : elle étoit conceuë en ces termes :

Hilar. de Synod. p. 333. 334.

Soxom. III. c. 5.

XI. Formules de foi.

Athan. de Synod. p. 892. D. Hilar. de Synod. p. 333. Socr. II. c. 10.

Suivant la tradition de l'évangile & des apôtres, nous croyons en un ſeul Dieu pere tout-puiſſant, createur de toutes choſes. Et en un ſeul Seigneur J. C. le fils unique de Dieu, par qui tout a été fait : qui a été engendré du pere avant tous les ſiecles, Dieu de Dieu : tout de tout, ſeul d'un ſeul : parfait de parfait : roy de roy : ſeigneur de ſeigneur,

Verbe vivant, ſageſſe, vie, lumiere veritable : voye, verité, reſurrection : paſteur, porte : immuable & inalterable. Image invariable de la divinité, de l'eſſence, de la puiſſance, de la volonté & de la gloire du pere : le premier né de toute creature : qui étoit au commencement en Dieu, verbe Dieu, comme il eſt dit dans l'évangile : Et le verbe étoit Dieu. Par qui toutes choſes ont été faites, & en qui toutes choſes ſubſiſtent. Qui dans les derniers jours eſt deſcendu d'en haut, eſt né d'une vierge ſuivant les écritures, & a été fait homme : mediateur de Dieu & des hommes : apôtre de nôtre foi : auteur de la vie. Et un peu aprés : Nous croyons auſſi au S. Eſprit qui eſt donné aux fidelles, pour leur conſolation, leur ſanctification & leur perfection. Comme N. S. J. C. a ordonné à ſes diſciples, en diſant : Allés, inſtruiſés toutes les nations, & baptiſés au nom du Pere & du Fils & du S. Eſprit. Il eſt clair que c'eſt d'un pere qui eſt vrayment pere, d'un fils qui eſt vrayement fils, d'un S. Eſprit qui eſt vrayment S. Eſprit. Ce ne ſont pas de ſimples noms donnés en vain : mais ils ſignifient exactement la ſubſiſtance, l'ordre & la gloire propre à chacun de ceux que l'on nomme : enſorte que ce ſont trois choſes, quant à la ſubſiſtance, une quant à la concorde. Et enſuite : Si quelqu'un enſeigne qu'il y ait eu un temps ou un ſiecle avant que le fils de Dieu fuſt engendré, qu'il ſoit anathême. Et ſi quelqu'un dit, que le fils ſoit creature comme une des creatures, ou production comme une autre production, & ne ſe conforme pas à la tradition des écritures, qu'il ſoit anathême. An 341.

An. 341. Les ſaints évêques qui aprouverent cette con-
Hilar. de Syn. p. 334. 335. feſſion de foi, n'avoient en veuë que l'erreur qui éludoit la verité des perſones divines, par la pluralité des noms qu'elle attribuoit au pere ſeul. C'eſt pourquoy ils dirent trois hypoſtaſes, pour ſignifier par ce mot des perſones ſubſiſtantes : non pour ſeparer la ſubſtance du Pere, du Fils & du S. Eſprit par la diverſité d'eſſence. Dans cette formule, il n'y a rien qui marque diverſité d'eſſence & de nature entre le pere & le fils : puis qu'il eſt dit, Dieu de Dieu, tout de tout, parfait de parfait. Il eſt dit un d'un ſeul, pour exclure les idées de la generation des hommes : il eſt dit roy de roy, ſeigneur de ſeigneur, pour montrer l'égalité de puiſſance ; & ce qui acheve d'exclure toute diverſité, c'eſt qu'il eſt dit image immuable & inalterable de la divinité, de l'eſſence & de la gloire du pere : pour montrer qu'il eſt né de lui, ſans aucun changement de la nature divine en l'un ni en l'autre. C'eſt ainſi que quelques années aprés S. Hilaire expliquoit cette profeſſion de foi, & montroit qu'elle étoit entierement catholique. Il traduit eſſence le mot grec *ouſia*, qui ſe rend plus ſouvent par ſubſtance : mais c'eſt qu'il employe celui de ſubſtance pour le grec *hypoſtaſis*, que j'ay rendu par ſubſiſtance. Cette formule fut depuis tres celebre, principalement parmi ceux, qui ſans eſtre proprement Ariens, rejettoient le terme de conſubſtantiel.

Ath. de Syn. p. 194. Toutefois comme la longueur de cette formule la rendoit un peu obſcure, Theophrone évêque de Tyane en propoſa une plus courte en ces termes :

Dieu ſait & je le prens à témoin ſur mon ame que je crois ainſi : En Dieu pere tout-puiſſant createur de l'univers, de qui eſt tout ; & en ſon fils unique Dieu verbe, puiſſance, & ſageſſe N. S. J. C. par qui eſt tout : engendré du pere avant les ſiecles, Dieu parfait de Dieu parfait, qui eſt en Dieu en hypoſtaſe ; & qui dans les derniers jours eſt deſcendu & né de la vierge, & le reſte qui regarde l'incarnation. Puis il ajoûte : Et au S. Eſprit le conſolateur, l'eſprit de verité ; que Dieu par ſes prophetes a promis de répandre ſur ſes ſerviteurs, que le Seigneur a promis d'envoyer à ſes diſciples, & l'a envoyé en effet. Que ſi quelqu'un enſeigne ou penſe quelque choſe contre cette foi, qu'il ſoit anathême. Soit qu'il tienne l'opinion de Marcel d'Ancyre, ou de Sabellius, ou de Paul de Samoſate ; qu'il ſoit anathême, lui & tous ceux qui communiquent avec lui. Theophrone ayant compoſé cette confeſſion de foi, la propoſa devant le concile : tous les évêques la receurent & y ſouſcrivirent. Elle a deux choſes particulieres : l'une, qu'elle explique plus nettement que la precedente la diſtinction des perſones, ſans diverſité de ſubſtance : en diſant que le verbe eſt en Dieu en hypoſtaſe, c'eſt à dire ſubſiſtant par lui-même, & non comme un accident dans ſon ſujet. L'autre choſe qui lui eſt particuliere, eſt de nommer l'évêque dont la foi ſuſpecte donnoit occaſion à ces confeſſions de foi, ſavoir Marcel d'Ancyre ; & les deux anciens heretiques qu'il étoit accuſé de ſuivre. An. 341.

XII. Canons du concile d'Antioche.

Le concile ayant ainſi reglé ce qui regardoit la

An 341. Can. Antioch. 20. 2. Concil. p. 561.

foi, compoſa vingt-cinq canons de diſcipline, qui ont été receus par toute l'égliſe. Le premier ordonne, que ceux qui s'opiniâtrent encore à ne pas obſerver le decret du concile de Nicée touchant la pâque, ſoient excommuniés & chaſſés de l'égliſe s'ils ne ſont que laïques ; s'ils ſont clercs, c'eſt à dire évêques, preſtres ou diacres, le concile les declare deſlors étrangers de l'égliſe : comme chargés non ſeulement de leur peché, mais de celui des peuples qu'ils pervertiſſent, en ſe ſeparant & faiſant la pâque avec les Juifs. Non ſeulement ils ſont dépoſés, mais privés de tous les honeurs exterieurs dont joüit le clergé : & ceux qui oſeront communiquer avec eux aprés leur dépoſition, encourent la même peine. On void icy une cenſure portée de plein droit, ſans attendre le jugement ; & étenduë à ceux qui communiquent avec le coupable.

Le ſecond canon condamne ceux qui entroient dans l'égliſe & écoutoient les ſaintes écritures ; mais par un eſprit de deſobéïſſance, ne participoient point à la priere avec le peuple, ou refuſoient la communion de l'euchariſtie. Ils ſeront chaſſés de l'égliſe juſques à ce qu'ils confeſſent leur peché, qu'ils ſupplient pour obtenir le pardon & montrent des fruits de penitence. Il n'eſt pas permis de communiquer avec les excommuniés : ni de s'aſſembler dans les maiſons pour prier avec ceux qui ne prient pas avec l'égliſe : ni de recevoir dans une égliſe, ceux qui ne vont pas aux aſſemblées dans une autre. Si un évêque, un preſtre, un diacre ou quelque autre du clergé eſt trouvé communiquant avec

avec les excommuniés, il ſera auſſi excommunié. *An. 347.* Ces deux premiers canons peuvent bien avoir été faits à l'occaſion des Audiens ſchiſmatiques, qui avoient commencé en même-temps que les Ariens. Car ils faiſoient la pâque avec les Juifs, ſans ſe ſoucier de l'ordonance du concile de Nicée : ils ne prioient point avec ceux qui n'étoient pas de leur ſecte ; & pretendoient remettre les pechés par une ſimple ceremonie, ſans obſerver le temps preſcrit pour la penitence ſuivant les loix de l'égliſe. Le cinquiéme canon regarde encore les ſchiſmatiques & porte : Si un preſtre ou un diacre au mépris de ſon évêque ſe ſepare de l'égliſe, tient une aſſemblée à part & erige un autel : & refuſe d'obéir à l'évêque, étant rappellé une & deux fois : qu'il ſoit dépoſé abſolument, ſans eſperance d'eſtre rétabli. S'il continuë de troubler l'égliſe : qu'il ſoit reprimé par la puiſſance exterieure, comme ſeditieux. C'eſt ce que nous appellons aujourd'huy implorer le ſecours du bras ſeculier. Le concile ajoûte : Celui qui aura été excommunié par ſon évêque ; ne ſera point receu par les autres, qu'il ne ſe ſoit juſtifié dans un concile, & y ait obtenu un jugement plus favorable. Cette regle eſt commune pour les clercs & pour laïques. Aucun étranger ne ſera receu ſans lettres pacifiques : les preſtres de la campagne n'en donneront point, ni des autres lettres canoniques, ſinon aux évêques voiſins : mais les chorévêques donneront des lettres pacifiques.

Sup. liv. x. n. 44. Epiph. hæreſ. 70. Theod. hær. fab. iv. c. 10.

Can. 6.

Can. 7.

Can. 8.

Touchant la ſtabilité & la reſidence des eccleſiaſtiques le concile d'Antioche, ſuivant la diſpoſi- *Can. 9*

An. 341. Can. Nic. 15. 16. tion de celui de Nicée, prononce ainſi : Si un prêtre, diacre ou un autre clerc, quitte ſon dioceſe pour paſſer dans un autre, y demeurer long-temps & s'y établir : il ne ſera plus de fonction : principalement s'il refuſe de retourner dans le dioceſe, étant rapellé par ſon évêque. Mais s'il perſevere dans la deſobéiſſance : il ſera dépoſé abſolument, ſans eſperance d'eſtre rétably. Si un autre évêque reçoit celui qui aura été dépoſé pour ce ſujet : il ſera puni par le concile, comme infracteur des loix de Can. 11. l'égliſe. Si un évêque, un preſtre ou quelque autre clerc entreprend d'aller trouver l'empereur, ſans le conſentement & les lettres des évêques de la province, & principalement du metropolitain : qu'il ſoit privé non ſeulement de la communion, mais de ſa dignité : comme ayant la hardieſſe d'importuner les oreilles de l'empereur, contre les loix de l'égliſe. Si quelque affaire neceſſaire l'oblige d'y aller, qu'il le faſſe de l'avis du metropolitain & des comprovinciaux, & qu'il ſoit muni de leurs lettres.

Can. 21. En particulier contre les tranſlations des évêques. Qu'un évêque ne paſſe point d'un dioceſe à l'autre, ſoit en s'y ingerant volontairement, ſoit en cedant à la violence du peuple ou à la neceſſité impoſée par les évêques : mais qu'il demeure en l'égliſe qu'il a receuë de Dieu la premiere pour ſon partage : ſuivant qu'il a déja été ordonné. On marque icy le quinziéme canon de Nicée, & on retranche tous les pretextes de l'éluder ; comme d'avoir été forcé par l'affection du peuple, ou par le choix des évêques. Ce canon fait voir qu'Euſebe de C. P.

ne dominoit pas dans le concile d'Antioche : ſi ce n'eſt qu'ayant ſatisfait ſon ambition, il conſentiſt volontiers à borner celle des autres. An. 341.

Si un évêque vacant s'empare d'une égliſe vacante, & en uſurpe le ſiege ſans concile legitime : qu'il ſoit chaſſé, quand même tout le peuple de l'égliſe qu'il a envahie le choiſiroit. Le concile legitime ou entier eſt celui où le metropolitain eſt preſent. Can. 16.

Si un évêque ayant receu l'impoſition des mains, refuſe d'aller ſervir l'égliſe qui lui eſt confiée : qu'il ſoit excommunié, juſques à ce qu'il obeïſſe ; ou que le concile de la province en ordone autrement. Can. 17.

Si l'évêque ordoné n'a pû prendre poſſeſſion de ſon égliſe, ſans qu'il y ait de ſa faute : mais par le refus du peuple, ou par quelque autre cauſe qui ne vienne pas de lui : il joüira de l'honeur & des fonctions : à condition de ne point s'ingerer aux affaires de l'égliſe, dans laquelle il aſſiſte aux offices divins ; & il ſe ſoûmettra aux ordonances du concile de la province. Voila ce que le canon ſeiziéme appelle un évêque vacant, & on ne dit point que le peuple auquel il étoit deſtiné deuſt eſtre contraint à le recevoir : tant le gouvernement des égliſes étoit doux & volontaire. Can. 18.

L'évêque ne ſera ordoné que dans un concile en la preſence du metropolitain & de tous les évêques de la province, que le metropolitain doit convoquer par ſes lettres. Le mieux eſt qu'ils s'y trouvent tous : mais s'il eſt difficile, du moins que la plus grande partie ſoient preſens, ou donnent leur conſentement par lettres, afin que l'ordination ſoit Can. 19.

An. 341. legitime : autrement elle ne ſera d'aucune valeur. Mais ſi l'ordination eſt faite ſuivant cette regle, & que quelques-uns s'y oppoſent par opiniâtreté : la pluralité des ſuffrages l'emportera. Le concile d'Arles & le concile de Nicée avoient déja ordonné la même choſe. Le concile d'Antioche continuë : Il n'eſt pas permis à un évêque de ſe donner un ſucceſſeur, même à la fin de ſa vie. S'il le fait, l'ordination ſera nulle ; & on gardera la regle de ne promouvoir à l'épiſcopat, que celui qui aprés le decés du premier, ſera trouvé digne, par le jugement des évêques aſſemblés en concile. Origene avoit autrefois remarqué cet abus des évêques qui pretendoient ſe donner des ſucceſſeurs. Il eſt vray toutefois que l'on avoit ſouvent égard en cette matiere au jugement d'un ſaint évêque.

Conc. Areſ. 1. can 20. Nic. can. 4.

Can 23.

In Numer. hom. 22.

XIII. Suite des canons d'Antioche.

Contre les entrepriſes d'autorité. Le concile veut que ceux qui ſont dans les bourgs ou les villages, ou que l'on nomme chorevêques, quoy qu'ils ayent receu l'ordination d'évêques, conoiſſent les bornes de leur pouvoir, & ſe contentent de gouverner les égliſes qui leur ſont ſoûmiſes. Ils peuvent ordonner des lecteurs, des ſoudiacres & des exorciſtes : mais non pas des preſtres ou des diacres, ſans l'évêque de la ville dont ils dépendent. Celui qui oſera violer cette regle ſera dépoſé : le chorevêque ſera ordonné par l'évêque de la ville. Ce canon ſemble donner aux chorevêques le caractere épiſcopal : ce qui n'eſt pas ſans difficulté. Le treiziéme porte : Qu'aucun évêque ne ſoit aſſés hardi pour paſſer d'une province dans une autre, & y ordonner

Can. 10.

V Conc. Ancyr. c 13. V. Conc. Neocef. can. 14.

Can 13.

perſone pour les fonctions eccleſiaſtiques ; quand même il en meneroit d'autres avec lui : s'il n'eſt appellé par les lettres du metropolitain & des évêques de la province où il va. Que ſi ſans eſtre appellé il va faire des ordinations, ou diſpoſer des affaires eccleſiaſtiques qui ne le regardent point : tout ce qu'il aura fait ſera nul ; & pour peine de ſon entrepriſe déraiſonable, il eſt dépoſé dés à preſent par le ſaint concile. Les évêques de chaque province doivent ſavoir, que l'évêque de la metropole prend auſſi le ſoin de toute la province : parce que tous ceux qui ont des affaires viennent à la metropole de tous côtés. C'eſt pourquoy l'on a jugé qu'il devoit les preceder en honeur ; & que les autres ne devoient rien faire de conſiderable ſans lui, ſuivant l'anciene regle obſervée par nos peres. Chaque évêque n'a pouvoir que ſur ſon dioceſe, c'eſt à dire la ville & le territoire qui en dépend. Il le doit gouverner ſelon ſa conſcience : il peut ordonner des preſtres & des diacres ; & juger les affaires particulieres : mais il ne fera rien au delà ſans l'avis du metropolitain, ni le metropolitain ſans l'avis des autres.

An 314. Can 9. Nic. can. 4.

Touchant les jugemens eccleſiaſtiques. Pour les beſoins de l'égliſe & la déciſion des differends, il a été jugé à propos que les évêques de chaque province s'aſſemblent en concile deux fois l'année : étant avertis par le metropolitain. Le premier concile ſe tiendra dans la quatriéme ſemaine aprés pâques : le ſecond aux ides d'Octobre, qui eſt le dixiéme d'Hyperberetée. En ces conciles viendront

Can. 10.

An. 341. les preſtres, les diacres & tous ceux qui croiront avoir receu quelque tort ; & on leur fera juſtice : mais il n'eſt pas permis de tenir des conciles en
Nic. can. 5. particulier ſans les metropolitains. Les deux conciles par an, avoient déja été ordonnés à Nicée : il n'y a que le temps de different. Le concile d'An-
Can. 14. Antioch. tioche dit encore : Si un évêque eſt accuſé, & que les voix des comprovinciaux ſoient partagées, enſorte que les uns le jugent innocent, les autres coupable : le metropolitain en appellera quelques-uns de la province, voiſine pour lever la difficulté ; & confirmera le jugement avec ſes comprovinciaux. Mais
Can 15. ſi un évêque eſt condamné tout d'une voix, par tous les évêques de la province : il ne pourra plus eſtre jugé par d'autres, & ce jugement ſubſiſtera.
Can. 4. Si un évêque depoſé par un concile, ou un preſtre ou un diacre depoſé par ſon évêque, oſe s'ingerer dans le miniſtere pour ſervir comme auparavant : il n'aura plus d'eſperance d'eſtre rétabli dans un autre concile, & ſes défenſes ne ſeront plus écoutées. Même tous ceux qui communiqueront avec lui, ſeront chaſſés de l'égliſe : principalement s'ils ſavoient ſa condamnation. Ce canon quoy que juſte en lui-même, ſemble avoir été propoſé artificieuſement par les Euſebiens pour s'en prevaloir contre S. Athanaſe : comme ils firent, auſſi bien que
Can 12. du ſuivant. Si un preſtre ou un diacre depoſé par ſon évêque, ou un évêque depoſé par un concile, oſe importuner les oreilles de l'empereur, au lieu de ſe pourvoir devant un plus grand concile : il ſera indigne de pardon : on n'écoutera point ſa dé-

ſenſe, & il n'aura point d'eſperance d'eſtre rétabli. An. 345.

Touchant le temporel des égliſes. Que les biens Can. 24.
de l'égliſe lui ſoient conſervés avec tout le ſoin & la fidelité poſſible, devant Dieu qui void & juge tout. Ils doivent eſtre gouvernés avec le jugement & l'autorité de l'évêque, à qui tout le peuple & les ames des fidelles ſont confiées. Ce qui apartient à l'égliſe doit eſtre connu, particulierement aux preſtres & aux diacres ; & rien ne leur doit eſtre caché. Enſorte que ſi l'évêque vient à deceder, on ſache clairement ce qui apartient à l'égliſe ; afin que rien n'en ſoit perdu ni diſſipé ; & que les biens particuliers de l'évêque ne ſoient point embarraſſés, ſous pretexte des affaires de l'égliſe. Car il eſt juſte devant Dieu & devant les hommes, de laiſſer les biens propres de l'évêque à ceux pour leſquels il en aura diſpoſé ; & de garder à l'égliſe ce qui eſt à elle. Il ne faut pas qu'elle ſouffre aucun dommage : ni que ſon intereſt ſoit un pretexte pour confiſquer les biens de l'évêque, embarraſſer d'affaires ceux qui lui apartienent, & rendre ſa memoire odieuſe.

L'évêque doit avoir la diſpoſition des biens de Can. 25.
l'égliſe, pour les diſpenſer à tous ceux qui en ont beſoin, avec toute la religion & la crainte de Dieu poſſible. Il prendra lui-même pour ſes beſoins, s'il a beſoin, ce qui eſt neceſſaire pour lui & pour les freres à qui il fait l'hoſpitalité ; enſorte qu'ils ne manquent de rien, ſuivant cette parole du divin apôtre : Ayant dequoy nous nourrir & nous cou- 1. Tim. VI. 8.
vrir, ſoyons-en contens. Que s'il ne s'en contente pas, & tourne les biens de l'égliſe à ſon uſage parti-

An. 341. culier : s'il adminiſtre les revenus de l'égliſe, ſans la participation des preſtres & des diacres ; donnant l'autorité à ſes domeſtiques, ſes parens, ſes freres ou ſes enfans : de maniere que les affaires de l'égliſe en ſoient ſecretement endommagées : il en rendra compte au concile de la province. Que ſi d'ailleurs l'évêque ou ſes preſtres ſont en mauvaiſe reputation, comme détournant à leur profit les biens de l'égliſe : enſorte que les pauvres en ſouffrent, & que la religion en ſoit décriée : ils ſeront auſſi corrigés ſuivant le jugement du concile. Ce canon ſemble n'accorder à l'évêque, & par conſequent aux autres clercs l'uſage des biens eccleſiaſtiques, qu'en cas qu'ils en ayent beſoin & ne puiſſent ſubſiſter d'ailleurs. Voilà les vingt-cinq canons du concile d'Antioche. Ils furent accompagnés d'une lettre ſynodique au nom de tout le concile, pour les adreſſer aux évêques de toutes les provinces, & les prier de les confirmer par leur conſentement. Et en effet, comme la diſcipline en étoit ſainte & apoſtolique, ils furent receus par toute l'égliſe.

To 2. concil. p. 560.

XIV. Gregoire intrus à Alexandrie.

Toutefois les Euſebiens en prirent occaſion de perſecuter de nouveau S. Athanaſe. Le quatriéme & le douziéme canon ôtent toute eſperance de rétabliſſement à un évêque depoſé, s'il n'a pas laiſſé de faire ſes fonctions, ou s'il s'eſt adreſſé à l'empereur. Ils pretendirent qu'il étoit tombé dans ces deux cas : puis qu'ayant été depoſé à Tyr, il s'étoit plaint au grand Conſtantin, & depuis étoit rentré dans ſon égliſe, ſans eſtre rétabli par un concile.

Peut-eſtre

Peut-eſtre auſſi, de ces deux canons en firent-ils un nouveau, qu'ils ſuppoſerent avoir été fait par tout le concile. Quoy qu'il en ſoit, s'étant unis quarante qu'ils étoient, & autoriſés par la preſence de l'empereur, ils preſſerent l'ordination d'un évêque d'Alexandrie à la place d'Athanaſe comme depoſé ; & c'étoit principalement pour en venir là, qu'ils avoient procuré ce concile. Ils renouvellerent donc contre lui leurs dernieres calomnies, & même les anciennes, qu'ils avoient avancées à Tyr ; & propoſerent d'abord pour lui ſucceder Euſebe, depuis évêque d'Emeſe. Il étoit natif d'Edeſſe en Meſopotamie d'une famille noble : Dés ſa jeuneſſe il avoit apris les ſaintes lettres : puis il avoit été inſtruit dans les ſciences des Grecs à Edeſſe même : enfin Patrophile de Scythopolis & Euſebe de Ceſarée lui avoient expliqué les livres ſacrés. Il ſe trouva à Antioche lors qu'Euſtathe fut depoſé, & il demeura avec Euphrone ſon ſucceſſeur. Il alla à Alexandrie, fuyant l'honeur du ſacerdoce, & y aprit la philoſophie. Etant revenu à Antioche, il s'attacha à Flaccille ſucceſſeur d'Euphrone ; & c'eſt l'état où il ſe trouvoit lors qu'Euſebe de C. P. le propoſa pour Alexandrie. Mais ſachant combien S. Athanaſe étoit aimé de ſon peuple, il refuſa cet évêché ; & fut envoyé à Emeſe. Son ordination excita du trouble, parce qu'il étoit décrié comme étant mathematicien, c'eſt à dire aſtrologue ; & il fut obligé de s'enfuïr. Il ſe retira à Laodicée auprés de l'évêque George, qui l'ayant ramené à Antioche procura ſon rétabliſſement à Emeſe, par le moyen de Flac-

An. 341.
V. Pagi. 341. n. 32. &c.
Socr. II. c. 8.
Sozom. III. c. 5.
Socr. II. c. 9.
Sup. XI. n. 43.

An. 341. cille & de Narciſſe. Il fut encore accuſé comme tenant les erreurs de Sabellius : mais tout cela n'arriva que long-temps aprés. L'empereur Conſtantius l'emmena avec lui, marchant contre les barbares, & on diſoit même qu'il avoit fait des miracles : ce qui a donné occaſion de le mettre en quelques martyrologes. Il mourut ſous cet empereur & fut enterré à Antioche. Il compoſa des livres innombrables d'un ſtile élegant & d'une rhetorique populaire : les principaux étoient contre les Juifs, les Gentils, les Novatiens ; & des homelies courtes ſur les évangiles : mais il ne nous en reſte rien.

Hier. in catal. ſcript.

Socr. II. *c.*10. Euſebe d'Emeſe ayant refuſé la chaire d'Alexandrie, les Euſebiens propoſerent Gregoire, & l'ordonerent en effet. Ce Gregoire étoit né en Cappadoce, & avoit fait du ſéjour à Alexandrie pour étudier : S. Athanaſe l'y avoit receu favorablement, prenant confiance en lui, & le traitant comme ſon fils ; & toutefois on l'accuſoit d'avoir eu part à la calomnie du meurtre d'Arſene. Les Euſebiens l'ayant ordonné contre toutes les regles, pour une égliſe qui ne le demandoit point, & où ils n'avoient aucun pouvoir : ſe ſervirent de l'autorité de l'empereur pour le mettre en poſſeſſion. Ils obtinrent qu'il écriviſt des lettres, & qu'il fiſt une ſeconde fois prefect d'Egypte Philagre, dont ils avoient déja éprouvé le talent pour perſecuter les catholiques, quand ils firent les informations dans la Mareote. Il étoit compatriote de Gregoire, apoſtat & ſans honeſteté dans ſes mœurs. Avec lui l'empereur envoya un eunuque nommé Arſace & des ſoldats

Greg. Naz. Orat. 21. *p.* 681. *C.*

Athan ad ſolit. p. 815 *C. Sup. liv* XI. *n.*

pour preſter main forte. D'abord le prefet propoſa publiquement des lettres en forme d'édit, portant que Gregoire de Cappadoce venoit de la cour pour ſucceder à Athanaſe. Tout le monde fut troublé d'une choſe ſi nouvelle, & dont on n'avoit point encore oüy parler. Le peuple catholique s'aſſembla avec plus d'empreſſement dans les égliſes, ſe plaignant hautement aux autres juges & à toute la ville, & repreſentant qu'il n'y avoit ni accuſation ni plainte contre Athanaſe de la part des fidelles ; & que c'étoit un jeu joüé par les Ariens : que quand même Athanaſe ſeroit prévenu de quelque crime, il faloit le juger legitimement, & lui donner un ſucceſſeur ſuivant les regles. An. 342. Athan. ad Orthod. p. 944.

Le prefet Philagre gagne la populace payene, les Juifs & les gens dereglés, par des promeſſes qu'il accomplit enſuite. Il aſſemble les paſtres & la jeuneſſe la plus inſolente des places publiques, les échauffe, & les envoye par troupes avec des épées & des bâtons contre le peuple aſſemblé dans les égliſes : ils ſe jetterent dans celle qui portoit le nom de Quirin. Ils y mirent le feu & au baptiſtere : des vierges furent dépoüillées & traitées indignement, & ne le voulant pas ſoufrir, elles furent en peril de leur vie : des moines furent foulés aux pieds & en moururent. Il y en eut de confiſqués comme eſclaves, d'autres tués à coups d'épée & de bâton, d'autres bleſſés ou battus : les ſaints myſteres furent emportés & jettés à terre par des payens ; qui ſacrifierent ſur la ſainte table des oyſeaux & des pommes de pin, en loüant leurs Epiſt. Jul. ap. Athan apol 2. p. 749. & 751. C. Ad Orthod. p. 945. 948.

An. 342. idoles & blaſphémant contre J. C. ils brûlerent les livres ſacrés qu'ils trouverent dans l'égliſe. Les Juifs & les payens entrerent dans le baptiſtere, & s'étant mis tout nuds y firent & y dirent de telles infamies, que la pudeur ne permet pas de les raconter. Quelques impies imitant la perſecution, prenoient des vierges & des femmes qui gardoient la continence, les traînoient pour les contraindre à blaſphémer & à renier le Seigneur, & comme elles le refuſoient, ils les frappoient & les fouloient aux pieds. L'égliſe fut abandonnée en proye : les uns enlevoient ce qu'ils trouvoient devant eux : d'autres partageoient les dépoſts de quelques particuliers. Il y avoit quantité de vin, ils le beurent, le répandirent ou emporterent : ils pillerent l'huile : ils enleverent les portes & les baluſtres : ils mirent les lampes à terre contre les murailles : ils allumerent les cierges de l'égliſe en l'honeur de leurs idoles. On prenoit des preſtres & des laïques : on menoit les vierges dévoilées devant le tribunal du gouverneur, & on les mettoit en priſon : d'autres étoient vendus comme eſclaves, d'autres foüettés. On ôtoit le pain aux miniſtres de l'égliſe & aux vierges.

Tout cela ſe paſſoit dans le carême & vers la feſte de pâque. Le vendredy ſaint, Gregoire entra dans une égliſe avec le gouverneur & des payens, & voyant l'horreur que les peuples avoient de ſon entrée violente, il obligea le gouverneur à faire foüetter publiquement, & mettre en priſon trente-quatre perſones tant vierges que femmes mariées & hommes de condition. Une de ces vierges entre-autres

fut foüettée, tenant encore entre ſes mains le pſautier, qui fut déchiré par les bourreaux. Ils voulurent en faire de même dans une autre égliſe, où S. Athanaſe logeoit le plus ordinairement pendant ces jours-là, afin de le prendre & de s'en défaire. Mais ſe voyant découvert, & craignant que l'on ne commiſt dans cette égliſe les mêmes excés que dans les autres, il ſe déroba à ſon peuple avant que Gregoire fuſt arrivé, & s'embarqua pour aller à Rome : voulant aſſiſter au concile qui s'y devoit tenir. Gregoire n'épargna pas même la feſte de pâque, & fit empriſoner pluſieurs catholiques en ce ſaint jour. Il s'empara de toutes les égliſes, enſorte que le peuple & le clergé catholique étoit reduit à n'y point entrer, ou à communiquer avec les Ariens. An. 341.

Gregoire ne vouloit pas même ſouffrir que les catholiques priaſſent dans leurs maiſons : il les dénonçoit au gouverneur, & il obſervoit les miniſtres ſacrés avec une telle rigueur, que pluſieurs particuliers qui ſe trouvoient en danger ne pouvoient recevoir le baptême, & les malades étoient privés de conſolation : ce qui leur étoit plus amer que la maladie, mais ils aimoient mieux s'en paſſer que de recevoir la main des Ariens ſur leurs teſtes. De peur que ces violences ne fuſſent connuës, Gregoire fit donner des ordres preſſans aux maiſtres des vaiſſeaux, & même aux paſſagers de ne point parler contre lui, & au contraire de ſe charger de ſes lettres ; quelques-uns le refuſerent, & ſouffrirent pour ce ſujet la priſon, les fers & les tourmens. Il fit auſſi écrire par le gouverneur un de-

cret adreſſé à l'empereur, comme au nom du peuple contre S. Athanaſe : le chargeant de telles calomnies, qu'il y avoit dequoy le condamner, non ſeulement à l'exil, mais à la mort. Ce decret fut ſouſcrit par des payens & des gardiens d'idoles, & par les Ariens avec eux.

Cependant les Euſebiens écrivirent à Philagre, afin qu'il accompagnât Gregoire dans une viſite par toute l'Egypte. On foüettoit des évêques, & on les mettoit aux fers : Sarápammon évêque & confeſſeur fut banni : Potammon auſſi évêque & confeſſeur, qui avoit perdu un œil dans la perſecution, fut frappé ſur le coû juſques à ce qu'on le crut mort. A peine put-on le faire revenir au bout de quelques heures à force de remedes : mais il mourut peu de temps aprés, avec la gloire d'un double martyre. C'eſt le même Potammon évêque d'Heraclée, qui avoit aſſiſté au concile de Nicée & depuis à celui de Tyr : l'égliſe honore ſa memoire le dix-huitiéme de May. Il y eut pluſieurs autres évêques battus & pluſieurs ſolitaires fuſtigés ; & pendant ces executions, Gregoire étoit aſſis avec un officier nommé Balacius, qui portoit le titre de duc. Aprés cela il invitoit tout le monde à communiquer avec lui : ne voyant pas la contradiction, de les faire maltraiter comme des méchans, & de leur offrir ſa communion comme à des ſaints. Il perſecuta la tante de S. Athanaſe ; juſqu'à ne permettre pas qu'on l'enterraſt quand elle fut morte : & elle fuſt demeurée ſans ſepulture, ſi ceux qui l'avoient retirée ne l'euſſent portée en terre, comme

Sup. liv. xi. n. 2. 48. Martyrol. 18.

Athan. ibid. 817.

leur apartenant. Il ôta l'aumône que l'on donnoit à de pauvres enfermés : faisant casser les vaisseaux dans lesquels on leur portoit du vin & de l'huile. Voilà une partie des violences de Gregoire.

XV. S. Antoine declaré pour S Athanase.

Comme il ne s'appuyoit que sur la puissance temporelle, il se tenoit bien plus honoré de l'amitié des magistrats, que de celle des évêques & des moines. Quand il recevoit des lettres de l'empereur, d'un gouverneur ou d'un juge, il étoit dans une joye extraordinaire, & faisoit des presens à ceux qui les aportoient : mais quand S. Antoine lui écrivit de sa montagne, il n'en témoigna que du mépris ; & fut cause de celui qu'en fit aussi le duc Balacius. Car S. Antoine ayant apris les violences qu'il faisoit pour servir les Ariens, jusques à battre des vierges, dépoüiller & foüetter des solitaires ; il lui écrivit en ces termes : Je voi la colere de Dieu venir sur toi. Cesse donc de persecuter les Chrétiens, de peur qu'elle ne te surprene : car elle est preste à tomber. Balacius se mit à rire, jetta la lettre par terre & cracha dessus : il maltraita ceux qui l'avoient aportée, & les chargea de dire à Antoine pour réponse : Puis que tu prens soin des moines, je vais aussi venir à toi. Cinq jours n'étoient pas passés, que la vangeance divine éclata sur lui. Il alloit avec Nestorius vicaire d'Egypte à Cherée, qui étoit la premiere couchée d'Alexandrie : tous deux montés sur des chevaux de Balacius, les plus doux de son écurie. Ils n'étoient pas encore arrivés au giste, quand les chevaux commencerent à se joüer ensemble, comme il est ordinaire ; mais tout d'un coup

Vita S. Ant. c. 30 p. 500. A.

An. 341. celui que montoit Neſtorius, & qui étoit le plus doux ſe jetta ſur Balacius, le mordit & lui déchira la cuiſſe à belles dents. On le raporta à la ville, il mourut en trois jours ; & tout le monde admira le prompt accompliſſement de la prediction de S. Antoine. Auſſi les autres officiers avoient un merveilleux reſpect pour lui. Tous les juges le prioient de deſcendre de la montagne, puis qu'ils ne pouvoient l'aller trouver, à cauſe de ceux qui les ſuivoient pour leurs affaires. Ils demandoient ſeulement à le voir ; & comme il s'en excuſoit, ils lui envoyoient des criminels conduits par des ſoldats. Ainſi forcé par la compaſſion qu'attiroient leurs plaintes, il venoit à la montagne exterieure : & ce n'étoit pas ſans fruit. Il conſeilloit aux juges de preferer la juſtice à toutes choſes : de craindre Dieu, & de ſe ſouvenir qu'ils ſeroient jugés comme ils auroient jugé les autres : mais rien ne lui étoit ſi cher que le ſéjour de ſa montagne. Un jour donc ayant été forcé de deſcendre par les prieres d'un capitaine qui portoit le titre de duc : il lui donna en peu de mots des avis ſalutaires ; & comme le duc le preſſoit de demeurer plus long-temps ; il dit : Comme les poiſſons meurent s'ils ſont long-temps ſur la terre : ainſi les moines ſe relâchent en demeurant avec vous : il faut nous preſſer de retourner à la montagne, comme le poiſſon à la mer.

c. 29. p. 499.

XVI. Mort de S. Paul Hermite. *Hier. Vit. Pauli.*

S. Antoine avoit alors quatre-vingt dix ans ; & il lui vint en penſée qu'il n'y avoit point dans le deſert d'autre moine parfait que lui. La nuit comme il dormoit il lui fut revelé, qu'il y en avoit plus

avant

avant un autre plus excellent, & qu'il devoit l'aller voir. Si-toſt que le jour parut, le S. vieillard commence à marcher appuyé ſur un bâton, ſans ſavoir où il alloit : mais ſe confiant que Dieu lui feroit voir ſon ſerviteur. En effet, comme il le lui avoit fait conoître, il lui fit trouver le chemin de ſa demeure ; & le troiſiéme jour de grand matin il arriva à la caverne où S. Paul le premier ermite s'étoit retiré, il y avoit quatre-vingts dix ans, à peu prés en même temps que S. Antoine étoit né. S. Antoine ne vit rien d'abord tant l'entrée en étoit obſcure. Il avançoit doucement, s'arrétant de temps en temps pour écouter, marchant legerement & retenant ſon haleine. Enfin, il aperceut de loin quelque lumiere, cela le fit hâter : il choqua des pieds contre une pierre & fit du bruit. Alors S. Paul ferma au verroüil ſa porte qui étoit ouverte. S. Antoine ſe proſterna devant, & y demeura juſques à plus de midy ; le priant d'ouvrir, & lui diſant : Vous ſavés qui je ſuis, d'où je viens & pourquoy. Je ſay que je ne merite pas de vous voir : toutefois je ne m'en iray point ſans vous avoir veû. Je mourray à vôtre porte : au moins vous enterrerés mon corps. Paul lui répondit : On ne demande point en menaçant : vous étonés-vous que je ne vous reçoive pas, puis que vous ne venés que pour mourir?

Sup. liv. VI. n. 48.

Alors il lui ouvrit ſa porte en ſouriant. Ils s'embraſſerent, ſe ſalüerent par leurs noms, eux qui jamais n'avoient oüi parler l'un de l'autre ; & rendirent enſemble graces à Dieu. Aprés le ſaint baiſer s'étant aſſis, Paul commença ainſi : Voici celui

que vous avés cherché avec tant de peine : un corps consumé de vieillesse, couvert de cheveux blancs & negligés : un homme qui sera bien-tost reduit en poudre. Mais dites-moi, comment va le genre humain : fait-on de nouveaux bâtimens dans les ancienes villes : comment le monde est-il gouverné : y a-t'il encore des adorateurs des demons. Comme ils s'entretenoient de cette sorte, ils voyent un corbeau perché sur un arbre, qui volant doucement, vint mettre devant eux un pain tout entier, & se retira. Ha ! dit S. Paul, voyés la bonté du Seigneur, qui nous a envoyé à disner. Il y a soixante ans que je reçoi tous les jours la moitié d'un pain : à vôtre arrivée J. C. a doublé la portion. Ayant fait la priere, ils s'assirent sur le bord de la fontaine. Pour savoir qui romproit le pain, la dispute pensa durer jusques au soir. Paul alleguoit l'hospitalité & Antoine l'âge : ils convinrent que chacun le tireroit de son côté. Ensuite ils beurent un peu d'eau, appliquant la bouche sur la fontaine, & passerent la nuit en veilles & en prieres.

Le jour étant venu S. Paul dit à S. Antoine : Mon frere, je savois il y a long-temps que vous demeuriés en ce païs, & Dieu m'avoit promis que je vous verrois : mais parce que l'heure de mon repos est arrivée, il vous a envoyé pour couvrir mon corps de terre. Alors S. Antoine pleurant & soupirant, le prioit de ne le pas abandonner & de l'emmener avec lui. Il répondit : Vous ne devés pas chercher ce qui vous est avantageux : il est utile aux freres

d'eſtre encore inſtruits par vôtre exemple. C'eſt pourquoy je vous prie, ſi ce n'eſt point trop de peine, allés querir, pour enveloper mon corps, le manteau que vous a donné l'évêque Athanaſe. Ce n'eſt pas que S. Paul ſe ſouciât beaucoup que ſon corps fuſt enſeveli : mais il vouloit épargner à S. Antoine l'affliction de le voir mourir. S. Antoine étoné de ce qu'il lui avoit dit de S. Athanaſe & du manteau, crut voir J. C. preſent en lui, & n'oſa rien repliquer ; mais en pleurant, il lui baiſa les yeux & les mains, & retourna à ſon monaſtere avec plus de diligence, que ſon corps épuiſé de jeûnes & de vieilleſſe ne ſembloit porter. Deux de ſes diſciples qui le ſervoient depuis long-temps, vinrent au devant de lui, & lui dirent : Mon pere, où avés-vous tant demeuré : Il répondit : Ah malheureux pecheur que je ſuis, je porte bien à faux le nom de moine ! J'ay veu Elie, j'ay veu Jean dans le deſert : j'ay veu Paul dans le paradis. Il n'en dit pas davantage, & ſe frapant la poitrine, il tira le manteau de ſa cellule. Ses diſciples le prioient de s'expliquer : mais il leur dit : Il y a temps de parler & temps de ſe taire. *Eccl. III. 7.*

Alors il ſortit & ſans prendre aucune nourriture, il retourna par le même chemin, ayant toûjours Paul dans l'eſprit & devant les yeux, & craignant ce qui arriva. Le lendemain il avoit déja marché trois heures, quand il vit au milieu des anges, des prophetes & des apôtres, Paul monter en haut, revêtu d'une blancheur éclatante. Auſſi-toſt il ſe proſterna ſur le viſage, jetta du ſable ſur ſa teſte,

& dit en pleurant : Paul pourquoy me quittés-vous ? je ne vous ay pas dit adieu : faloit-il vous conoître ſi tard pour vous perdre ſi-toſt. Il ſembla voler pendant le reſte du chemin ; & quand il fut arrivé dans la caverne, il trouva le corps à genoux, la teſte levée, les mains étenduës en haut. Il crut d'abord qu'il vivoit & prioit encore, & ſe mit auſſi à prier : mais ne l'entendant point ſoûpirer, comme il avoit accoûtumé de faire dans la priere, il l'embraſſa en pleurant, & vit qu'il ne prioit plus que de la poſture. Il envelopa le corps, le tira dehors, & chanta des hymnes & des pſeaumes ſuivant la tradition de l'égliſe. Mais il étoit affligé de n'avoir point aporté d'inſtrument pour creuſer la terre : & ne ſavoit quel parti prendre, de retourner au monaſtere ou de demeurer : quand deux lions accoururent du fonds du deſert faiſant flotter leurs crinieres. D'abord il en fremit : mais la penſée de Dieu le raſſura. Ils vinrent droit au corps de S. Paul, & le flattant de leurs queuës ſe coucherent à ſes pieds, rugiſſant comme pour témoigner leur douleur. Puis ils commencerent là proche à gratter la terre de leurs ongles, & jettant le ſable dehors, ils firent une foſſe capable de tenir un homme. Auſſi-toſt comme pour demander leur recompenſe, ils vinrent à S. Antoine la teſte baſſe & remuant les oreilles. Il comprit qu'ils demandoient ſa benediction, & dit : Seigneur, ſans la volonté duquel un moineau ne tombe pas à terre, donnés leur ce que vous ſavés qui leur convient ; & faiſant ſigne de la main, il leur commanda de s'en aller. Aprés

Matth. x, 29.

qu'ils furent partis, il enterra le corps, & éleva de la terre au deſſus ſuivant la coûtume. Le lendemain il prit la tunique que S. Paul s'étoit fait lui-même de feüilles de palmier entrelacées comme dans les corbeilles : il retourna à ſon monaſtere avec cette riche ſucceſſion, & raconta tout par ordre à ſes diſciples. Il ſe revêtit toûjours depuis de la tunique de S. Paul aux jours ſolemnels de pâque & de la pentecoſte.

XVII. Miracles de S. Hilarion. *Vita S. Hil. c. 19.*

S. Antoine recevoit auſſi une grande conſolation par les nouvelles qu'il apprenoit de temps en temps de S. Hilarion. Il lui écrivoit & recevoit volontiers de ſes lettres: & quand il venoit à lui des malades du côté de la Syrie : Pourquoy, diſoit-il, vous eſtes-vous fatigués à venir ſi loin, puis que vous avés-là mon fils Hilarion ? S. Hilarion commença à faire des miracles, aprés qu'il eut été vingt-deux ans dans le deſert ; c'eſt à dire vers l'an 329. Un des premiers fut la gueriſon miraculeuſe des trois fils d'Elpide, qui fut depuis prefet du pretoire. Il revenoit de voir S. Antoine avec eux & avec ſa femme Ariſtenete Chrétiene, & illuſtre pour ſa vertu : à Gaze ſes enfans furent ſaiſis d'une fiévre double tierce, ſi violente, que les medecins en deſeſperoient. La mere affligée vint trouver le Saint dans ſon deſert montée ſur un âne & accompagnée de quelques femmes & de quelques eunuques. Quoy qu'il euſt fait reſolution de n'entrer dans aucun lieu habité, elle le preſſa tant qu'il vint à Gaze, & s'étant approché des lits de ces trois enfans il invoqua J. C. auſſi-toſt il ſortit de ces corps brûlants une ſueur ſi abondante

Sup. liv. x. c. 10.

c. 8.

qu'ils paroiſſoient trois fontaines : ils prirent de la nourriture, ils reconûrent leur mere, benirent Dieu & baiſerent les mains du Saint. Le bruit de ce miracle s'étant répandu, les peuples de Syrie & d'Egypte venoient à l'envy voir Hilarion : pluſieurs ſe firent Chrétiens, & pluſieurs embraſſerent la vie monaſtique. Il n'y avoit point encore de monaſteres en Paleſtine & en Syrie : S. Hilarion en fut le fondateur, comme S. Antoine de ceux d'Egypte.

c. 10. S. Hilarion rendit la veuë à une femme du bourg de Facidia prés de Rinocorure en Egypte ; elle étoit aveugle depuis dix ans, & avoit dépenſé tout ſon bien à ſe faire traiter. Si vous l'aviés donné aux pauvres, lui dit il, J. C. le vray medecin vous auroit guerie : il lui cracha ſur les yeux & les guerit. Il délivra pluſieurs poſſedés : entre-autres un nommé Orion tourmenté par une legion de demons. Etant *c.* 13. gueri il vint au monaſtere avec ſa femme & ſes enfans, apportant de grands preſens. N'aviés-vous pas, *4 Reg.* v. 20. 27. leu, dit le Saint, ce qui arriva à Giezi & à Simon ? *Act.* VIII. 18. à l'un pour avoir voulu vendre la grace du S. Eſprit : à l'autre pour avoir voulu l'acheter. Et comme Orion lui diſoit en pleurant : Prenés & le donnés aux pauvres : il répondit : Vous pouvés mieux diſtribuer vôtre bien, vous qui allés par les villes & qui conoiſſés les pauvres. Pourquoy deſirerois-je le bien d'autruy, aprés avoir quitté le mien ? le nom des pauvres eſt ſouvent un pretexte d'avarice : la charité eſt ſans artifice : on ne peut mieux donner qu'en ne gardant rien pour ſoy. Orion demeuroit triſte couché ſur le ſable : S. Hilarion lui dit :

Ne vous affligés point, mon fils : ce que je fais, je le fais pour vous & pour moy : ſi je prends cecy j'offenſeray Dieu, & la legion des demons rentrera en vous.

Un citoyen de Majume nommé Italicus, qui étoit Chreſtien, nourriſſoit des chevaux pour courir dans le cirque, contre un duumvir de Gaze adorateur de Marnas ; c'étoit le nom de l'idole de Gaze, qui ſignifie en ſyriaque, ſeigneur des hommes. Italicus ſachant que ſon adverſaire uſoit de malefices pour arreſter ſes chevaux, vint à S. Hilarion lui demander du ſecours. Le venerable vieillard trouva ridicule d'employer des prieres pour un ſujet ſi frivole, & lui dit en ſouriant : Que ne donnés-vous plûtoſt aux pauvres le prix de vos chevaux pour le ſalut de vôtre ame. Italicus répondit : que c'étoit une charge publique à laquelle il étoit forcé : qu'étant Chreſtien il ne pouvoit uſer d'art magique, & avoit recours à un ſerviteur de J. C. contre les habitans de Gaze ennemis de Dieu, qui inſultoient à l'égliſe. A la priere des freres, S. Hilarion fit emplir d'eau une coupe de terre dans laquelle il beuvoit, & la lui donna. Italicus en arroſa l'écurie, les chevaux, les cochers, le chariot & les barrieres. Le peuple étoit dans une grande attente : car ſon adverſaire avoit publié la choſe pour s'en moquer. Le ſignal donné, les chevaux d'Italicus ſembloient voler, les autres ſembloient avoir des entraves : il s'éleve de grands cris, & les payens mêmes diſoient : Marnas eſt vaincu par J. C. Les vaincus demandoient en furie qu'on leur livraſt Hilarion le magicien des Chré-

c. 15.

Boch. Chan. lib. 11. c. 12. p. 824.

tiens pour le punir : mais pluſieurs infidelles ſe convertirent. Le Saint délivra auſſi une fille de Gaze, qu'un jeune homme avoit renduë amoureuſe, par des paroles & des figures monſtrueuſes gravées ſur une lame de cuivre, qu'il avoit mis ſous le ſeüil de ſa porte avec une treſſe de fil. Le demon pretendoit eſtre attaché par ces charmes : mais S. Hilarion délivra la fille, ſans vouloir que l'on cherchaſt ni le jeune homme ni les marques du ſortilege : diſant qu'il ne faloit pas qu'il paruſt neceſſaire de rompre le charme pour chaſſer le demon, ni ajoûter foi à ſes paroles toûjours trompeuſes.

c. 17. La reputation de S. Hilarion s'étendit ſi loin, qu'un garde de l'empereur Conſtantius du nombre de ceux que l'on nommoit Candidats, à cauſe de l'habit blanc qu'ils portoient, vint auſſi le trouver pour eſtre délivré d'un demon, qui le tourmentoit dés l'enfance. L'empereur lui donna des voitures publiques & des lettres pour le conſulaire de Paleſtine ; ainſi il arriva à Gaze avec une grande ſuite : car ces gardes, qui ſervoient auprés de la perſone du prince, tenoient un rang conſiderable. Il s'adreſſa au decurion du lieu, & demanda où demeuroit le moine Hilarion. Ils l'y menerent, & pour lui faire honeur & pour apaiſer le ſaint, qu'ils avoient maltraité : car ils craignoient que l'empereur n'euſt envoyé ces officiers pour les en punir. Le ſaint vieillard ſe promenoit ſur le ſable, recitant des pſeaumes. Il s'arreſta quand il vit venir cette grande troupe, les ſalua tous & leur donna ſa benediction de la main. Une heure aprés il congedia

tous

tous les autres, ne retenant que le candidat avec ſes eſclaves & les officiers qui l'accompagnoient. Car à ſon viſage & à ſes yeux il avoit reconu ce qui l'amenoit. Il étoit de la nation des Francs : on le voyoit à la blancheur de ſon teint, & à ſes cheveux blonds : il ne ſavoit point d'autre langue que le latin, & ſa langue naturelle, qui étoit la germanique. Le ſaint l'interrogea en ſyriaque : auſſi-toſt il fut élevé, enſorte qu'il touchoit à peine des pieds à la terre ; & criant effroyablement, il répondit en ſyriaque, ſelon l'idiome de Paleſtine, prononçant parfaitement avec l'accent & les aſpirations. Le ſaint l'interrogea auſſi en grec, pour le faire entendre à ſes interpretes qui ne ſavoient que cette langue & la latine. Le demon declara comment il étoit entré, & pretendoit y avoir été forcé par des operations magiques. S. Hilarion dit : Je ne me ſoucie pas comment tu es entré, mais au nom de N. S. J. C. je te commande de ſortir. Le Franc étant gueri, lui offrit par ſimplicité dix livres d'or ; & S. Hilarion lui fit preſent d'un pain d'orge, en lui diſant : que ceux qui ſe nourriſſoient ainſi comptoient l'or pour de la bouë.

XVIII. Viſite de S. Hilarion. c. 19. c. 21.

Son exemple ayant produit une multitude innombrable de monaſteres dans toute la Paleſtine, il les viſitoit à certains jours avant la vendange : car ces moines avoient des vignes qu'ils cultivoient. Tous les freres ſe joignoient à lui pour l'accompagner en cette viſite, portant leur proviſion ; & ils s'aſſembloient quelquefois juſques à deux mille. Mais avec le temps, chaque bourgade offroit volon-

tiers aux moines de ſon voiſinage des vivres pour
c. 20. ces ſaints hoſtes. S. Hilarion ne manquoit à viſiter aucun des freres, quelque peu conſiderable qu'il fuſt; & dreſſoit un memoire de ſa viſite, marquant les lieux où il devoit loger, & ceux où il ne faiſoit que paſſer. Dans une de ces viſites, il vint à Eleuſe en Idumée, le jour que tout le peuple étoit aſſemblé dans le temple de Venus pour celebrer ſa feſte : car les Sarazins adoroient cette deeſſe, à cauſe de la planete qui en porte le nom. Comme S. Hilarion avoit délivré pluſieurs poſſedés de cette nation : quand ils ſeurent qu'il paſſoit par là, ils vinrent au devant par troupes avec leurs femmes & leurs enfans : baiſſant la teſte & criant *Barec*, c'eſt à dire en ſyriaque beniſſés. Il les receut avec douceur & humilité, les conjurant d'adorer Dieu plûtoſt que des pierres. En même temps il regardoit le ciel, fondant en larmes, & leur promettoit de les venir voir ſouvent, s'ils croyoient en J. C. Ils ne le laiſſerent point aller qu'il ne leur euſt tracé le plan d'une égliſe ; & que leur ſacrificateur couronné comme il étoit, n'euſt été fait catecumene.

XIX. Lettre de S. Athanaſe aux orthodoxes. *Athan. to.* 1. *p.* 943. *Judic* XIX. 29.

Cependant S. Athanaſe écrivit une lettre circulaire à tous les évêques orthodoxes, pour les inſtruire de ce qui s'étoit paſſé dans l'intruſion de Gregoire. Il la commence par l'hiſtoire de ce Levite, dont la femme étant morte des outrages qu'elle avoit ſoufferts, il la coupa en douze pieces, qu'il envoya à chacune des tribus d'Iſraël. Il compare la perſecution preſente à ce deſaſtre, & exhorte tous les évêques à ſe réünir en cette occaſion

pour ſecourir l'égliſe, & pour empêcher la corruption de la diſcipline & de la foi. Car, dit-il, l'une & l'autre eſt en danger, ſi Dieu ne ſe ſert promptement de vous pour punir ces crimes. Ce n'eſt pas d'aujourd'huy que les canons ont été donnés aux égliſes, nous les avons receus par une ſage & ferme tradition de nos peres. La foi n'a pas commencé maintenant, elle nous eſt venuë du Seigneur par ſes diſciples. De peur donc que ce qui s'eſt conſervé dans les égliſes depuis le commencement juſques à nous ne periſſe en nos jours, & que l'on nous demande compte de ce qui nous a été confié : excités-vous, mes freres, comme étant les diſpenſateurs des myſteres de Dieu, & voyant vôtre bien pillé par des étrangers. Vous en aprendrés davantage de ceux qui vous rendront cette lettre : mais je ne puis m'empêcher de vous le marquer en abregé, afin que vous voyiés, qu'il n'eſt jamais rien arrivé de ſemblable dans l'égliſe depuis l'aſcenſion du Sauveur. *An. 341.*

Il vient à l'intruſion de Gregoire, qu'il dit avoir été envoyé aux Ariens par les Euſebiens, ou plûtoſt par Euſebe même. Il montre combien ſon ordination eſt irreguliere, en diſant : S'il y avoit quelque plainte contre moy, il faloit ſelon les canons & la parole de S. Paul, que le peuple fuſt aſſemblé avec l'Eſprit des ordinateurs, & la puiſſance de N. S. J. C. que toutes choſes fuſſent examinées & faites regulierement en preſence du peuple & du clergé qui demanderoit un évêque ; & non pas qu'un homme vinſt de dehors, comme ayant *p. 944. D.* *1. Cor. v. 4.*

An. 341. acheté le nom d'évêque, ſe jetter lui-même par force & par l'autorité des juges ſeculiers, entre des gens qui ne le demandent ni ne le conoiſſent, & ne ſavent rien de ce qui s'eſt paſſé. Ce ſeroit aneantir les canons ; & donner aux payens lieu de ſoupçonner que les ordinations ſe font, non ſelon une loi divine, mais par brigue & par autorité. Il décrit enſuite l'entrée de Gregoire, & les violences qui s'y commirent : comme lui-même fut obligé de s'enfuïr pour ſauver ſa vie : la perſecution que l'on fit au clergé & au peuple pour les obliger à communiquer avec Gregoire : puis il ajoûte :

p. 948. D. Gregoire eſt donc Arien & envoyé par les Ariens : car perſone qu'eux ne l'a demandé. C'eſt pourquoy comme mercenaire & étranger, il traite cruellement le peuple catholique, par le moyen du gou-

Sup. n. 4. verneur. Vous ſavés que les Euſebiens avoient auparavant ordonné Piſte pour les Ariens ; & qu'aprés que je vous en eus écrit, il fut rejetté & anathematiſé juſtement, par tous tant que vous eſtes d'évêques catholiques : c'eſt pour cela qu'ils ont maintenant envoyé Gregoire aux mêmes Ariens. Et de peur de recevoir encore un affront par les lettres que nous écrirons contre-eux : ils ont employé contre nous la puiſſance ſeculiere, afin qu'étant maîtres des égliſes, ils ſemblent éviter le ſoupçon de l'Arianiſme. Mais ils s'y ſont encore trompés : car perſone ne s'eſt joint à Gregoire, ſinon les heretiques, ceux qui pour leurs crimes ont été chaſſés de l'égliſe, ou ceux qui diſſimulent par la crainte du gouverneur. C'eſt une piece que les Eu-

sebiens méditent & composent depuis long-temps. An 341.

Ensuite il les excite ainsi à s'animer pour la cause commune : Tandis que vous estes assis dans l'église, dit-il, avec le peuple assemblé sans aucune plainte contre vous : si quelqu'un venoit tout d'un coup avec un ordre de l'empereur pour prendre vôtre place, ne le trouveriés-vous pas mauvais ? n'en demanderiés-vous pas justice ? Vous devés donc estre indignés de ces excés, de peur que si on les dissimule, le mal ne passe bien-tost aux autres églises ; & que la charge d'enseigner parmi nous ne soit plus qu'une marchandise & une affaire temporelle. Et ensuite : Si dés l'année derniere, avant que tout cecy fust arrivé, nos freres de Rome ont demandé un concile pour faire justice de ce qui s'étoit passé auparavant : combien devés-vous estre plus indignés pour tant de nouveaux excés ? Il finit sa lettre en priant les évêques de ne point recevoir celles de Gregoire, s'il leur écrit, mais de les déchirer, & de traiter avec mépris ceux qui les apporteront, comme des impies & des ministres d'iniquité. Si même il ose vous écrire, dit-il, selon la formule pacifique : c'est à dire non comme évêque, mais comme simple fidelle, ne recevés pas ses lettres : car ceux qui s'en chargent, ne le font que par la crainte du gouverneur. Ne vous laissés pas non plus prevenir de ce que les Eusebiens pourroient vous écrire en sa faveur. Au reste, Gregoire ne peut nier qu'il ne soit Arien : puis qu'Ammon qui souscrit ses lettres, a été chassé de l'église il y a long-temps, par le bien-heureux Alexandre, principalement pour P. 950. A.

An. 341. son impieté. Je vous prie par toutes sortes de raisons de me faire réponse, & de condamner les impies, afin que nôtre clergé & nôtre peuple se réjoüissent de vôtre union, & que les coupables soient excités à penitence.

XX. S. Athanase à Rome. *Ath apol. 1. p 677 D. 678 A.* *Mart. 7. Octob. Pogi an 336. n.*

S. Athanase étant arrivé à Rome y fut bien receu par plusieurs personnes considerables, entre autres par Eutropia tante des empereurs, par Abuterius & Sperantius, & par le pape Jules qui rendoit depuis graces à Dieu de lui avoir fait conoître un si grand homme. Il avoit succedé au pape Marc qui étoit mort le septiéme d'Octobre 336. le saint siege vaqua quatre mois, & Jules fut éleu le dix-huitiéme de Janvier 337. ensorte qu'il gouvernoit l'église Romaine depuis quatre ans. S. Athanase laissa à l'église le soin de ses affaires : sa principale occupation étoit d'assister aux divins offices. Il avoit amené avec lui quelques moines, entre-autres Ammonius & Isidore. Ammonius étoit si peu curieux, qu'il n'alla voir aucun des bâtimens magnifiques de Rome, & ne visita que l'église de S. Pierre & de S. Paul. Depuis comme on le traînoit par force pour le faire évêque ; il s'enfuit, & se coupa l'oreille droite, afin d'éviter l'ordination par cette difformité. Isidore étoit tres savant dans les saintes écritures, & tres éclairé dans les choses de Dieu : sa douceur extrême le faisoit respecter même des payens. Il fut depuis prestre & superieur de l'hôpital d'Alexandrie, & vêcut quatre-vingt-cinq ans. Il pouvoit en avoir vingt-trois quand il vint à Rome. S. Athanase commença à y faire conoître la profession

Ibid. p. 675. D.

Socr. IV. hist. c. 23. sub. fin.

Pallad Lausiac c. 1.

Hier epist. 16. ad Princip.

monaſtique, principalement par l'écrit qu'il avoit compoſé de la vie de S. Antoine, quoy que ce Saint vêcut encore. Juſques-là cette profeſſion étoit mépriſée comme nouvelle: elle étoit même inconnuë aux dames Romaines: Marcelle fut la premiere qui l'embraſſa, ſans toutefois ſortir de Rome. S. Athanaſe y demeura dix-huit mois, attendant inutilement les Euſebiens. An. 341. Epiſt. Jul. ap. Athan. p. 748. B.

Cependant le pape Jules leur écrivit pour les inviter à venir à Rome au concile, que leurs deputés avoient demandé: il leur marquoit un certain jour auquel ils devoient venir, s'ils ne vouloient ſe rendre ſuſpects; ſa lettre n'étoit adreſſée qu'à ceux qui lui avoient écrit par Martyrius & Heſychius, & elle étoit ſeulement en ſon nom, quoy qu'il fuſt bien aſſuré que tous les évêques d'Italie & des provinces voiſines étoient du même avis. Il envoya cette lettre par deux de ſes preſtres Elpidius & Philoxene, qui trouverent encore les Euſebiens à Antioche. Ceux-cy furent extrémement ſurpris d'apprendre qu'Athanaſe étoit à Rome; car ils ne s'attendoient pas qu'il y deuſt aller. D'ailleurs ils comprirent que ce concile de Rome ſeroit un jugement vrayement eccleſiaſtique: qu'il n'y auroit ni comte ni ſoldats aux portes, ni ordres de l'empereur. Ainſi la peur & le reproche de leur conſcience les empêcha d'y aller; ils retinrent les preſtres envoyés par le pape, même au delà du terme preſcrit; & cependant ils dreſſerent une quatriéme confeſſion de foi quelques mois aprés les precedentes; où ils ne mirent rien expreſſement que de catholique; mais ils Ap. 2. p. 739. Ad Solitar. p. 816. Sozom. III. c. 8. Athan. de Syn. p. 894. 895.

An. 342. ſuprimerent le mot de conſubſtantiel ; quoy qu'ils ſemblent n'avoir fait cette formule, que pour ſe purger du ſoupçon d'Arianiſme comme la premiere.

Ath. ad Solit. p. 813. A. Mar. elli ibell. ap. Epiph. har. 72. n. 2.

Marcel d'Ancyre qui venoit d'eſtre condamné à Antioche, ſe rendit auſſi à Rome ; & le pape ne fit pas de difficulté de communiquer avec lui, parce que ſa foi s'étoit fait conoître au concile de Nicée contre les Ariens. Il demeura quinze mois à Rome, attendant inutilement ſes adverſaires. Outre Athanaſe & Marcel, pluſieurs évêques de Thrace, de Syrie, de Phenicie, de Paleſtine, & des preſtres d'Alexandrie & d'autres lieux ſe rendirent auſſi à Rome. Entre ces évêques, on nomme Aſclepas de Gaze & Lucius d'Andrinople perſecutés & chaſſés de leurs ſieges par la faction des Ariens. Tous les évêques oprimés avoient recours au pape, parce que la dignité & la prerogative de ſon ſiege lui donnoit droit de prendre ſoin de toutes les égliſes. C'eſt ainſi qu'en parlent Socrate & Sozomene auteurs Grecs, & par conſequent non ſuſpects de flatter l'égliſe Romaine.

Epiſt Jul. ap Ath p. 751. A. Socr. 11. c. 15.

Sozom. III. c. 8.

XXI. S. Paul rétabli à C. P. & rechaſſé.

Epiph. har. 69. n 5.

Socr II c. 12. Sozom. III. c. 7.

Euſebe de C. P. ne ſurvêcut pas long-temps au concile d'Antioche ; & il devoit eſtre dans une extrême vieilleſſe, s'il étoit déja vieux quand l'Arianiſme commença, vingt ans auparavant. Le parti des Ariens ne mourut pas avec lui : ceux qui lui aidoient à le ſoutenir ſe mirent à la teſte, ſavoir Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theodore d'Heraclée, Urſace de Singidon & Valens de Murſe dans la haute Pannonie. Aprés la mort d'Euſebe,

ſebe, le peuple catholique de C. P. rétablit Paul dans ſon ſiege, dont il avoit été injuſtement chaſſé : mais les Ariens conduits par Theognis & Theodore, ordonerent Macedonius dans une autre égliſe. Le peuple des deux partis s'échauffa tellement, qu'il en vint à la ſedition & à une eſpece de guerre civile : il y avoit continuellement des combats, & pluſieurs perſones y perirent. *An. 342.*

Ce deſordre vint aux oreilles de l'empereur Conſtantius, qui étoit encore à Antioche ; & comme il envoyoit en Thrace Hermogene maître de la milice, il lui donna ordre en paſſant de chaſſer Paul. Hermogene étant arrivé à C. P. la mit toute en trouble, voulant executer cet ordre par violence : le peuple ſe ſouleva, & ſe mit en devoir de défendre ſon évêque. Et comme Hermogene inſiſtoit pour l'enlever à main armée : la multitude irritée, comme il arrive en ces occaſions, s'emporta contre lui avec fureur ; brûla ſa maiſon, le tua lui-même & le traîna par la ville. Ce deſordre arriva ſous le conſulat des deux empereurs, qui étoit le troiſiéme de Conſtantius & le ſecond de Conſtant. C'eſt à dire l'an 342. Conſtantius ayant apris le meurtre d'Hermogene, monta à cheval, partit d'Antioche, & vint à C. P. avec une extrême diligence, nonobſtant les neges & les pluyes : ce qui montre que c'étoit l'hyver. Il ne fit mourir perſone : mais ſe laiſſant fléchir aux larmes du peuple qui vint au devant de lui & aux prieres du ſenat, il ſe contenta pour punir le peuple de lui ôter la moitié du bled que l'empereur ſon pere lui faiſoit don- *Soz. 11. c. 13.* *An. 342.* *Liban. Baſilic. p. 128.*

An. 342. ner gratuitement, & qui venoit d'Alexandrie : c'eſt à dire quarante mille meſures au lieu de quatre-vingts mille. Mais il chaſſa Paul de la ville ; ſans toutefois confirmer l'élection de Macedonius, étant mal content de ce qu'on l'avoit ordonné ſans ſon conſentement ; & le regardant auſſi bien que Paul, comme la cauſe de la ſedition. Il le laiſſa ſeulement comme il étoit, ſoufrant qu'il tinſt ſes aſſemblées dans l'égliſe où il avoit été ordoné ; & s'en retourna à Antioche.

XXII. Concile de Rome.

Les Euſebiens y étoient encore aſſemblés : car la mort d'Euſebe n'empêcha pas qu'on ne les nommaſt long-temps ainſi ; & ils y retenoient toûjours les legats du pape, Elpidius & Philoxene. Enfin, ils les renvoyerent au mois de Janvier avec une lettre, par laquelle ils s'excuſoient d'aller à Rome pour ſe trouver au concile : ſous pretexte de la guerre de Perſe, de la longueur du chemin & de la briéveté du terme preſcrit ; ſe plaignant de la convocation de ce concile, comme injurieuſe à ceux qui avoient déja été tenus pour les mêmes cauſes : c'eſt à dire à celui de Tyr contre S. Athanaſe, celui de C. P. contre Marcel d'Ancyre & les autres ſemblables. Ils ſe plaignoient auſſi que le pape eût receu à ſa communion ces deux évêques, qu'ils pretendoient condamnés. Ils reconoiſſoient la primauté de l'égliſe Romaine : mais en remarquant que l'évangile avoit commencé en Orient. Ils ſoûtenoient que le pouvoir des évêques étoit égal, & ne ſe devoit pas regler par la grandeur des villes ; Tout le ſtile de cette lettre étoit artificieux & mo-

Athan. apol. p. 744. D. Epiſt. Jul. ibid. p. 740. &c.

queur : plein de contention & d'oſtentation d'une vaine éloquence. Elpidius & Philoxene aporterent cette lettre, & revinrent à Rome affligés de ce qu'ils avoient veu à Antioche, & de ce qu'ils avoient apris des violences commiſes à Alexandrie.

Le pape Jules ayant receu la lettre des Orientaux, & l'ayant leuë avec une ſerieuſe reflexion, la garda par devers lui ſans la faire voir : eſperant toûjours que quelqu'un viendroit de leur part, & qu'il ne ſeroit pas obligé de la publier ; car il ſavoit combien elle affligeroit pluſieurs perſones qui étoient à Rome. Enfin, quand il fut aſſeuré que les Orientaux ne viendroient point : il aſſembla un concile d'environ cinquante évêques, pour juger la cauſe de S. Athanaſe & des autres qui s'étoient venus plaindre des Euſebiens. On dit que S. Paul de C. P. y étoit auſſi venu ayant été chaſſé par l'empereur. Le concile ſe tint à Rome dans l'égliſe où le preſtre Viton avoit accoûtumé d'aſſembler le peuple ; c'eſt à dire, dont il étoit curé, comme nous dirions aujourd'huy : or ce preſtre avoit été un des legats du pape S. Silveſtre au concile de Nicée.

Ath. ad Solit. p. 818. A.

Soer. II. c. Sozom III. c. Athan apol. p. 739. C.

La cauſe de S. Athanaſe fut examinée de nouveau dans ce concile. On aprouva la conduite du pape à l'égard des Euſebiens, la lettre qu'il leur avoit écrite par Elpidius & Philoxene, & la patience avec laquelle il les avoit attendus. Leur refus de venir au concile, aprés que leurs deputés l'avoient demandé, les rendit ſuſpects ; & leur lettre étant leuë publiquement, tout le monde en fut ſi étonné, qu'à

An. 342. peine pouvoit-on croire qu'ils l'euſſent écrite : tant elle parut éloignée de l'eſprit de ſincerité & de charité qui regnoit dans les perſones eccleſiaſtiques. Au contraire on eut grand égard à la lettre du concile tenu deux ans auparavant à Alexandrie, où S. Athanaſe étoit juſtifié par le témoignage de cent évêques. Pluſieurs autres évêques, pluſieurs preſtres, & pluſieurs diacres de la Mareote & d'ailleurs étoient venus à Rome, pour défendre S. Athanaſe. Ils repreſentoient d'une maniere touchante les violences des Euſebiens, & particulierement les dernieres exercées à l'occaſion de Gregoire ; & raportoient les lettres des évêques & des preſtres d'Egypte, qui ſe plaignoient qu'on les avoit empêchés de venir au concile : c'étoit des prejugés bien favorables pour S. Athanaſe.

Sup. n. 8.

Dans le fonds, on ne voyoit aucune preuve des accuſations formées contre lui. Arſene qu'on l'accuſoit d'avoir tué étoit vivant : il n'y avoit eu ni autel renverſé, ni calice briſé chés Iſchyras, comme il paroiſſoit par ſa propre reconoiſſance, & par les informations, que les accuſateurs eux-mêmes avoient faites dans la Mareote, qu'ils avoient envoyées au pape ; & dont la nullité étoit évidente à la ſeule lecture. Ainſi la procedure du concile de Tyr, ſur lequel celui d'Antioche étoit fondé, fut trouvée entierement injuſte & irreguliere ; & S. Athanaſe fut declaré innocent & confirmé dans la communion de l'égliſe comme évêque legitime.

XXIII. Profeſſion de foy de Marcel d'Ancyre.

On examina auſſi la cauſe de Marcel d'Ancyre, & on leut apparemment dans ce concile un me-

moire en forme de lettre qu'il avoit adreſſé au pape, pour ſatisfaire à la demande qu'il lui avoit faite d'expliquer ſa foi. Le memoire étoit conceu en ces termes : A mon tres ſaint collegue Jules, ſalut en J. C. Puis que quelques-uns de ceux qui ont été condamnés pour leurs erreurs contre la foi, & que j'ay convaincus dans le concile de Nicée, ont oſé en recriminant écrire à vôtre ſainteté, comme ſi j'avois moy-même des ſentimens contraires à ceux de l'égliſe : j'ay cru neceſſaire de venir à Rome & de vous prier de les mander : afin que je peuſſe les convaincre en leur preſence, que ce qu'ils ont écrit contre moy eſt faux, qu'ils perſiſtent encore dans leur ancienne erreur, & qu'ils ont fait des entrepriſes étranges contre les égliſes & contre nous qui les gouvernons. Mais puis qu'ils n'ont pas voulu venir ; quoy que vous leur ayés envoyé des preſtres, & que je ſois demeuré à Rome quinze mois entiers : j'ay crû neceſſaire avant que d'en partir, de vous donner ma profeſſion de foi écrite de ma propre main en toute verité, comme je l'ay appriſe, dans les écritures divines ; & de vous repreſenter les mauvais diſcours dont ils ſe ſervent pour ſeduire leurs auditeurs.

Epiph. hæreſ. 72. n 2.
Epiſt Jul ap. Athan. apol. 2. p. 710. B.

Enſuite, il les accuſe de dire que N. S. J. C. n'eſt pas le veritable verbe de Dieu : mais qu'il y a un autre verbe, une autre ſageſſe, une autre vertu ; par qui ayant été fait il a été nommé verbe, ſageſſe & vertu. C'eſt pourquoy ils lui attribuoient une autre hypoſtaſe, differente de celle du Pere. Ils diſoient que le Pere préexiſtoit au Fils ; & ne le

Ibid. n. 342. reconoiſſoient eſtre de Dieu que comme toutes les autres choſes. Qu'il y avoit un temps auquel il n'étoit pas, qu'il eſt creature & ouvrage. Pour moy, dit-il, je croy un Dieu & ſon Fils unique le verbe, toûjours coëxiſtant au Pere : qui n'a jamais commencé d'eſtre : qui eſt veritablement de Dieu : non créé, non fait : mais toûjours exiſtant & toûjours regnant avec Dieu le Pere. C'eſt le fils, la vertu, la ſageſſe : le propre & veritable verbe de Dieu, N. S. J. C. Et enſuite : Nous avons apris par les ſaintes écritures, que la divinité du pere & du fils, eſt indiviſible. Car ſi quelqu'un ſepare le fils, c'eſt à dire le verbe, d'avec le Dieu tout-puiſſant : il faut ou qu'il croye qu'il y a deux dieux, ce qui eſt éloigné de la vraye doctrine : ou qu'il confeſſe que le verbe n'eſt pas Dieu : ce qui n'eſt pas moins éloigné de la foi catholique ; puis que l'évangeliſte dit : Et le verbe étoit Dieu. Pour moy j'ay apris certainement que le fils eſt la vertu du pere, inſeparable & indiviſible. Car J. C. lui-même dit : Le pere eſt en moy & je ſuis dans le pere. Et encore : Le pere & moy nous ſommes un. Et encore ; Qui me void, void le pere. C'eſt la foi que j'ay priſe dans les ſaintes écritures, & que j'ay receuë de nos peres ſpirituels. Je la prêche dans l'égliſe de Dieu ; je vous la donne maintenant par écrit : j'en garde autant par devers moy ; & je vous prie d'en inſerer la copie dans la lettre que vous écrirés aux évêques : de peur que quelques-uns de ceux qui ne me conoiſſent pas bien, ne ſe trompent en ajoûtant foi à ce que mes calomniateurs ont écrit. Tel fut le memoire de Marcel d'Ancyre.

Ibid. n. 3.

Jo. 1.

Jo. XIV. 10.

Jo. X. 30.

Le concile en fut ſatisfait : il declara Athanaſe, Marcel & Aſclepas innocens, mal condamnés & mal dépoſés. Il y a apparence qu'il rétablit auſſi les autres évêques qui étoient venus ſe plaindre ; & de l'avis de tous, le pape Jules écrivit aux Orientaux en ces termes : Jules à Danius, à Flaccille, à Narciſſe, à Euſebe, à Maris, à Macedonius, à Theodore, & aux autres qui nous ont écrit d'Antioche avec eux, nos chers freres en N. S. ſalut. Danius ou Dianée qui eſt icy nommé le premier, étoit évêque de Ceſarée en Cappadoce : Euſebe eſt apparemment celui d'Emeſe. Aprés ce titre, la lettre commence ainſi : J'ay leu la lettre que m'ont aportée mes preſtres Elpidius & Philoxene ; & je me ſuis étonné que vous ayant écrit avec charité & dans la ſincerité de mon cœur : vous m'ayés répondu d'un ſtile ſi peu convenable : qui ne reſpire que la contention, & fait paroître du faſte & de la vanité. Ces manieres ſont éloignées de la foi Chrétiene : puis que je vous avois écrit avec charité, il faloit répondre de même & non pas avec un eſprit de diſpute. Car n'étoit-ce pas une marque de charité de vous avoir envoyé des preſtres, pour compâtir aux affligés ; & d'avoir exhorté ceux qui m'avoient écrit à venir, pour regler promptement toutes choſes, pour faire ceſſer les ſouffrances de nos freres, & les plaintes que l'on faiſoit contre vous ?

An. 342. XXIV. Lettre du pape Jules.

Ap. Athan. apol. 2. p. 739. & in 2. Concil. p. 493.

Sozom III. 8. 5. Ibid. c. 6.

Et enſuite : Si celui qui a dicté vôtre lettre a cherché la gloire de l'éloquence : ce motif conviendroit mieux à d'autres. Dans les affaires eccleſiaſtiques, il ne s'agit pas d'oſtentation de paroles : mais de

P. 740. C.

An. 342. canons apoſtoliques, & du ſoin de ne ſcandaliſer perſone. Que ſi la cauſe de vôtre lettre eſt le chagrin & l'animoſité que quelques petits eſprits ont conceu les uns contre les autres : il ne faloit pas que le ſoleil ſe couchât ſur leur colere ; ou du moins qu'elle fût pouſſée juſques à la montrer par écrit. Car enfin, quel ſujet vous en ay-je donné par ma lettre ? Eſt-ce, parce que je vous ay invités à un concile ? vous deviés plûtoſt vous en réjoüir. Ceux qui ſe tiennent aſſurés de leur conduite, ne trouvent pas mauvais qu'elle ſoit examinée par d'autres : ne craignant pas que ce qu'ils ont bien jugé deviene jamais injuſte. C'eſt pourquoy le grand concile de Nicée a permis que les decrets d'un concile fuſſent examinés dans un autre : afin que les juges ayant devant les yeux le jugement qui pourra ſuivre, ſoient plus exacts dans l'examen des affaires ; & que les parties ne croyent pas avoir été jugées par paſſion. Vous ne pouvés honeſtement rejetter cette regle : car ce qui a une fois paſſé en coûtume dans l'égliſe, & qui eſt confirmé par des conciles, ne doit pas eſtre aboli par un petit nombre.

Il leur repreſente enſuite combien ils ſont déraiſonables, de ſe plaindre d'avoir été invités à ce concile, qui avoit été demandé par leurs propres deputés, le preſtre Macaire & les diacres Martyrius & Heſychius : ſe trouvant confondus par les deputés de S. Athanaſe. Delà il paſſe à une autre plainte. Chaque concile, diſoient les Euſebiens, doit avoir une autorité inébranlable ; & c'eſt deshonorer le juge, que de faire examiner par d'autres ſon jugement :

Sup. n. 4.

P. 742. A.

ce

ce qu'ils disoient principalement pour soûtenir leurs conciles de Tyr & de C. P. Aquoy Jules répond ainsi : Voyés, mes chers freres, qui sont ceux qui deshonorent un concile, & qui renversent les jugemens déja prononcés. Et pour ne charger persone en particulier, je me contente de ce qui vient d'estre fait, & que l'on ne peut oüir sans horreur. Les Ariens qu'Alexandre l'évêque d'Alexandrie d'heureuse memoire avoit chassés : qui avoient été non seulement excommuniés en chaque ville ; mais anathematisés par tout le concile de Nicée : & dont le crime étoit si grand, puis qu'ils n'attaquoient pas un homme, mais J. C. même le fils du Dieu vivant : on dit que ces Ariens rejettés & notés par toute l'église sont maintenant receus. Je ne croy pas que vous-mêmes le puissiés aprendre sans indignation. Il ajoûte ensuite que Gregoire pretendu évêque d'Alexandrie lui a envoyé à Rome Carponas, & d'autres Ariens notés ; & que leurs propres deputés Macaire, Martyrius & Hesychius, l'ont voulu obliger d'écrire à Piste, qu'ils avoient nommé évêque d'Alexandrie avant Gregoire. Qui sont donc, dit-il, ceux qui deshonorent les conciles ? ne sont-ce pas ceux qui ne comptent pour rien, les suffrages de trois cens évêques ? car l'heresie des Ariens a été condamnée & proscrite par tous les évêques du monde : mais Athanase & Marcel en ont plusieurs, qui parlent & qui écrivent pour eux. On nous a rendu témoignage que Marcel avoit resisté aux Ariens dans le concile de Nicée ; qu'Athanase n'avoit pas même

An. 342.

P. 743. B. Sup. n. 4.

An. 342. été condamné dans le concile de Tyr, & qu'il n'étoit pas preſent dans la Mareote, où l'on pretend avoir fait des procedures contre lui. Or vous ſavés, mes chers freres, que ce qui eſt fait en l'abſence d'une des parties eſt nul & ſuſpect. Nonobſtant tout cela, pour conoître plus exactement la verité & ne recevoir de prejugé ni contre vous, ni contre ceux qui nous ont écrit en leur faveur : nous les avons tous invités à venir, afin de tout examiner dans un concile & ne pas condamner l'innocent, ou abſoudre le coupable.

Il ne faut pas s'étoner que le pape écrivant aux Euſebiens leur parle des Ariens comme d'heretiques abominables & rejettés de tout le monde : ils n'oſoient le nier ouvertement ; & quoy que tout l'effort de leur cabale ne tendiſt qu'à rétablir cette hereſie, ou plûtoſt à la maintenir : ils ſe gardoient bien de le dire, ni d'avoüer qu'ils fuſſent Ariens. On le void par la premiere profeſſion de foi qu'ils donnerent à Antioche lors de la dedicace. Ils ne faiſoient paroître en ce temps-là autre deſſein que de faire condamner Athanaſe, Marcel & leurs autres ennemis, & les empêcher de rentrer dans leurs ſieges.

Les Euſebiens pour relever l'autorité des conciles, avoient allegué les exemples de ceux qui condamnerent Novat & Paul de Samoſate. Le pape répond, que ces exemples confirment l'autorité du concile de Nicée : & que les Ariens qu'il a condamnés, ne ſont pas moins heretiques que les Novatiens & les Paulianiſtes. Il leur reproche un autre

attentat contre le concile de Nicée, les tranſlations d'évêques : & retourne contre-eux, pour les confondre, ce qu'ils avoient avancé pour affoiblir l'autorité de l'égliſe Romaine. Si vous croyés veritablement, dit-il, que la dignité épiſcopale eſt égale par tout ; & ſi, comme vous dites, vous ne jugés point des évêques par la grandeur des villes : il faloit que celui à qui on en avoit confié une petite y demeurât : ſans paſſer à celle dont il n'eſt pas chargé ; ni mépriſer celle qu'il a receuë de Dieu, & Dieu même qui l'y a mis, pour rechercher la vaine gloire des hommes.

Ils ſe plaignoient de la briéveté du terme, qu'il leur avoit donné pour venir au concile : il montre que ce n'eſt qu'un pretexte, puis qu'ils ne ſe ſont pas même mis en chemin, & qu'ils ont retenu ſes preſtres juſques au mois de Janvier : c'eſt donc ſeulement une preuve qu'ils ſe défioient de leur cauſe. Ils ſe plaignoient encore qu'il n'avoit écrit qu'à Euſebe ſeul & non à eux tous : il dit, qu'il n'a deu répondre qu'à ceux qui lui avoient écrit ; & ajoûte : Vous devés ſavoir, qu'encore que j'aye écrit ſeul, ce n'eſt pas mon ſentiment particulier, mais celui de tous les évêques d'Italie & de ces païs cy : je n'ay pas voulu les faire tous écrire, pour ne pas charger de trop de lettres ceux à qui j'écrivois : mais encore à preſent les évêques ſont venus au jour nommé, & ont été du même avis. On void par là que cette lettre du pape Jules eſt le reſultat du concile de Rome ; & qu'il ne s'attribuë point à lui ſeul l'autorité de decider.

An. 342. XXV. Suite de la lettre du pape Jules.

Il vient enſuite au fonds, & montre que ce n'eſt ni legerement ni injuſtement qu'il a receu à ſa communion S. Athanaſe & Marcel d'Ancyre. Euſebe, dit-il, m'a écrit auparavant contre Athanaſe, vous venés vous-mêmes de m'écrire : mais pluſieurs évêques d'Egypte & d'autres provinces m'ont écrit pour lui. Premierement les lettres que vous avés écrites contre lui ſe contrediſent, & les ſecondes ne s'accordent pas avec les premieres : enſorte qu'elles ne font point de preuve. Deplus, ſi vous voulés que l'on croye vos lettres, on doit auſſi croire celles qui ſont en ſa faveur : d'autant plus que vous eſtes éloignés, & que ceux qui le défendent étant ſur les lieux, ſavent ce qui s'y eſt paſſé, conoiſſent ſa perſone, rendent témoignage à ſa conduite, & aſſurent que tout n'eſt que calomnie. Icy il explique le fait d'Arſene, & encore plus celui d'Iſchyras, comme il a déja été expliqué : montrant que la calomnie des Euſebiens paroiſſoit par leur propre information de la Mareote ; & il ne manque pas de relever l'abſurdité de pretendre, qu'Iſchyras qui étoit malade au lit derriere la porte d'une petite chambre euſt offert le ſacrifice, puis qu'il faloit eſtre pour cela debout devant l'autel ; & d'en produire pour témoin un catecumene ; puis que quand l'heure de l'oblation étoit venuë, on faiſoit ſortir les catecumenes. Nous avons été étonnés, ajoûte-il, de voir que cette information touchant une coupe & une table ſacrée ſe fiſt en preſence du gouverneur & de ſa cohorte, devant des payens & des Juifs : Cela nous paroiſſoit d'abord incroyable, mais les

P. 745. D.

Sup. liv. XI. n. 46. 47. 49.

P. 747. C.

P. 750. A.

actes en font foi. On ne permet pas aux preſtres d'y aſſiſter, eux qui ſont les miniſtres des ſacremens ; & devant un juge ſeculier, des catecumenes preſens, & ce qui eſt pire des payens & des Juifs ennemis du Chriſtianiſme, on informe touchant le corps & le ſang de J. C. S'il s'étoit commis quelque crime, il faloit qu'il fuſt examiné legitimement dans l'égliſe par des eccleſiaſtiques.

Il ne manque pas de relever l'irregularité de l'ordination de Gregoire. Voyés, dit-il, qui ſont ceux qui ont agi contre les canons : nous qui avons receu un homme ſi bien juſtifié, ou ceux qui à Antioche à trente-ſix journées de diſtance, ont donné le nom d'évêque à un étranger, & l'ont envoyé à Alexandrie avec une eſcorte de ſoldats. On ne l'a pas fait quand Athanaſe fut envoyé en Gaule ; car on l'auroit deû faire déslors, s'il avoit été veritablement condamné : cependant à ſon retour il a trouvé ſon égliſe vacante, & y a été receu. Maintenant je ne ſay comment tout s'eſt fait. Premierement pour dire le vray aprés que nous avions écrit pour tenir un concile, il ne faloit pas en prevenir le jugement. Il blâme icy la precipitation du concile d'Antioche. Enſuite il ne faloit pas introduire une telle nouveauté dans l'égliſe. Car qu'y a-t'il de ſemblable dans les canons ou dans la tradition apoſtolique ? que l'égliſe étant en paix, & tant d'évêques vivant dans l'union d'Athanaſe évêque d'Alexandrie, on y envoye Gregoire étranger, qui n'y a point été baptiſé, qui n'y eſt point connu, qui n'a été demandé ni par les preſtres, ni par les évê- P. 748. C.

An. 342. ques, ni par le peuple : qu'il ſoit ordonné à Antioche & envoyé à Alexandrie, non avec des preſtres & des diacres de la ville, ni avec des évêques d'Egypte ; mais avec des ſoldats : car c'eſt ce que diſoient ceux qui ſont venus icy, & dequoy ils ſe plaignoient. Quand même Athanaſe aprés le concile auroit été trouvé coupable : l'ordination ne ſe devoit pas faire ainſi contre les loix & les regles de l'égliſe. Il faloit que les évêques de la province ordonaſſent un homme de la même égliſe, d'entre ſes preſtres ou ſes clercs. Si l'on avoit fait la même choſe contre quelqu'un de vous, ne crieriés-vous pas, ne demanderiés-vous pas juſtice ? Mes chers freres, nous vous parlons en verité comme en la preſence de Dieu, cette conduite n'eſt ni ſainte ni legitime ni eccleſiaſtique. Voilà les regles des élections ſuivant le témoignage de ce ſaint pape.

P. 750. B. Venant à Marcel d'Ancyre, il témoigne eſtre entierement ſatisfait de ſa foi, & la trouver conforme à celle de l'égliſe catholique : puis il ajoûte : Il nous a aſſuré qu'il avoit toûjours eu les mêmes ſentimens ; & nos preſtres qui avoient aſſiſté au concile de Nicée ont rendu témoignage qu'il étoit

P. 751. D. orthodoxe. Il ajoûte que l'on avoit commis à Ancyre les mêmes excés qu'à Alexandrie, comme Marcel & d'autres lui avoient apris ; & continuë ainſi : On nous a fait des plaintes ſi atroces contre quelques-uns de vous, car je ne les veux pas nommer, que je n'ay pû me reſoudre à les écrire : mais peut-eſtre les avés-vous apriſes d'ailleurs. C'eſt donc principalement pour cela que j'ay écrit & que je vous ay

invités à venir, afin de vous le dire de bouche, & *Ap. 343.*
que l'on pût corriger & rétablir tout. C'eſt ce qui doit vous exciter à venir, pour ne vous pas rendre ſuſpects de ne pouvoir vous juſtifier.

Il les exhorte enſuite à corriger tous ces deſordres, & dit entre autres choſes : O mes freres, les *P. 753. B.*
jugemens de l'égliſe ne ſont plus ſelon l'évangile : ils vont deſormais au baniſſement & à la mort. Si Athanaſe & Marcel étoient coupables, il faloit nous écrire à tous, afin que le jugement fuſt rendu par tous. Car c'étoient des évêques & des égliſes qui ſoufroient ; & non pas des égliſes du commun, mais celles que les apôtres ont gouvernées par eux-mêmes. Pourquoy ne nous écrivoit-on pas principalement touchant la ville d'Alexandrie ? ne ſavés-vous pas que c'étoit la coûtume, de nous écrire d'abord, & que la déciſion devoit venir d'icy ? Si donc il y avoit de tels ſoupçons contre l'évêque de ce lieu là, il faloit écrire à nôtre égliſe. Maintenant ſans nous avoir inſtruits, aprés avoir fait ce que l'on a voulu, on veut que nous y conſentions ſans conoiſſance de cauſe. Ce ne ſont pas là les ordonnances de Paul : ce n'eſt pas la tradition de nos peres, c'eſt une nouvelle forme de conduite. Je vous prie, prenés-le en bonne part, c'eſt pour l'utilité publique que je vous écris : je vous declare ce que nous avons apris du bien-heureux apôtre Pierre ; & je le croy ſi connu de tout le monde, que je ne l'aurois pas écrit ſans ce qui eſt arrivé. Il faut bien remarquer ce que dit icy le pape Jules touchant les jugemens eccleſiaſtiques & l'autorité de l'égliſe Ro-

An 342. maine, ſans laquelle on ne doit point decider les affaires importantes: comme la depoſition des évêques des premieres égliſes & des ſieges apoſtoliques. Mais il faut obſerver auſſi que le pape ne s'attribuë pas ce droit à lui ſeul, mais à ſon égliſe; & ces mots: Il faloit écrire à nous tous, ſemblent s'étendre encore plus loin, à tous les évêques d'Italie, & peut-eſtre de tout l'Occident; car c'étoit la coûtume de les conſulter en ces rencontres: comme témoigne S. Ambroiſe avec les autres évêques d'Italie, dans une lettre écrite à l'empereur Theodoſe le grand, quarante ans aprés cecy. Ce qui paroiſt évidemment; c'eſt que la force des jugemens eccleſiaſtiques venoit du conſentement univerſel. Le pape Jules conclut ſa lettre ſans aucune menace, en priant ſeulement les Orientaux de ne plus rien faire de ſemblable, & d'écrire plûtoſt contre les auteurs de ces deſordres: Afin, dit-il, de ne nous pas expoſer à la riſée des payens, & principalement à la colere de Dieu, à qui chacun de nous rendra compte au jour du jugement. Nous n'avons point d'autre original de cette lettre, que le grec raporté par S. Athanaſe, & comme il ne dit point que ce fuſt une traduction, on peut croire qu'elle avoit été écrite ainſi: car les papes ne manquoient pas d'interpretes & de ſecretaires.

Ambroſ. epiſt. 13. nova ed. p. 816.

Valeſ. obſervat. eccleſ. lib. 1. c. 8.

XXVI. Députation des Orientaux vers Conſtant.

Socr. 11. c. 18. Sozom. 111. c. 10.

Le pape voyant le peu d'effet de ſa lettre, fit conoître à l'empereur Conſtant, l'injuſtice que l'on faiſoit à S. Athanaſe & à S. Paul de C. P. L'empereur en fut touché, & écrivit à Conſtantius ſon frere, le priant de lui envoyer trois évêques pour rendre

rendre compte de la dépoſition de Paul & d'Athanaſe. Conſtantius en envoya quatre : Narciſſe de Neroniade, Theodore d'Heraclée, Maris de Calcedoine & Marc d'Arethuſe en Syrie : qui vinrent en Gaule où étoit l'empereur, comme députés du concile d'Antioche. Maximin de Tréves ne voulut point les recevoir ; & eux ne voulurent point accepter de conference avec S. Athanaſe, pretendant juſtifier leur procedé & ſoûtenir le jugement des Orientaux. Et comme on leur demanda leur profeſſion de foi : ils cacherent celle qui avoit été publiée à Antioche, c'eſt à dire la ſeconde, & preſenterent à l'empereur Conſtant la derniere, compoſée quelques mois aprés. Il vit ainſi qu'ils avoient perſecuté ces deux évêques ſans ſujet ; & que ce n'étoit pour aucun crime comme ils pretendoient, qu'ils rejettoient leur communion, mais parce qu'ils ne convenoient pas avec eux de la doctrine : ce qui obligea l'empereur à les renvoyer, ſans ſe laiſſer perſuader à leur diſcours.

An. 342.

Athan. de Syn. p. 894 D.

On trouve quelques loix des deux empereurs données vers ce même temps contre l'idolâtrie. L'une de Conſtantius en 341. qui défend les ſacrifices : l'autre de cette année 342. adreſſée au prefet de Rome, & par conſequent de Conſtant : qui ordonne que les temples qui ſont hors la ville demeureront en leur entier : à cauſe des ſpectacles qui en avoient tiré leur origine, & dont il ne veut pas priver le peuple : mais au reſte, il veut que toute ſuperſtition ſoit abolie. Par une autre loi de cette année 342. l'empereur ordone que les temples ſeront fermés

XXVII. Loix contre l'idolâtrie.

L. 1. Cod. Theod. de pagan.

L. 3. ibid. v. Gothofred.

L. 4. ibid.

An. 343. par tout, ſans qu'il ſoit permis à perſone d'en aprocher ; & défend les ſacrifices, ſous peine de la vie & de confiſcation des biens : menaçant les gouverneurs des provinces de la même peine, s'ils negligent de punir ces crimes.

XXVIII. Perſecution de Perſe. S. Simeon & S. Uthazade. *Sozom.* l. 1. c. 8. 9. *Acta Sincera* p. 632.

Cependant Sapor roi de Perſe perſecutoit cruellement les Chrétiens, qui étoient en grand nombre dans ſon royaume. On croit que la foi y étoit entrée par le commerce de l'Oſroëne & de l'Armenie avec la Perſe ; & elle s'y étoit tellement accruë par le temps, qu'il y avoit des égliſes nombreuſes. Les mages en furent ſenſiblement affligés : car c'étoit eux qui gouvernoient la religion des Perſes dés l'origine de la nation, étant comme une race ſacrée, où le ſacerdoce ſe conſervoit par ſucceſſion. Les Juifs naturellement ennemis des Chrétiens étoient auſſi jaloux de leurs progrés. Simeon ſurnommé le Foulon, autrement Jombaphée étoit archevêque de Seleucie & de Cteſiphonte, les deux villes royales de Perſe, éloignées ſeulement l'une de l'autre d'environ trente milles ou dix lieuës : Seleucie étoit auſſi nommée Salec. Simeon fut accuſé auprés du roi Sapor d'eſtre ami de l'empereur Romain, & de lui découvrir les affaires des Perſes. Sapor perſuadé de cette calomnie, commença par accabler les Chrétiens d'impoſitions exceſſives, pour les reduire à une pauvreté inſuportable : car il ſavoit que la pluſpart s'exerçoient au mépris des richeſſes ; & il commit l'exaction de ces tributs à des hommes impitoyables. Enſuite, il ordonna de faire mourir par le glaive les preſtres & les mi-

niſtres de Dieu : d'abattre les égliſes, de confiſquer leurs treſors ; & de lui amener Simeon, comme traître à la religion & à l'état. Cette perſecution commença la ſeptiéme année de Conſtantius 343. de J. C. Les mages avec le ſecours des Juifs eurent bientoſt abatu les égliſes. *An. 343.* *Hier. Chron.*

Simeon fut pris & mené au roi chargé de fers. Il ne ſe proſterna point devant lui, comme il avoit accoutumé : dequoy Sapor extrémement irrité lui en ayant demandé la cauſe : Simeon répondit : Les autres fois on ne m'amenoit pas enchaîné pour trahir le vray Dieu ; c'eſt pourquoy je ſuivois ſans reſiſtance la coûtume d'honorer la royauté : maintenant il ne m'eſt plus permis de le faire, puis que je viens combattre pour la religion. Aprés qu'il eut ainſi parlé, le roi lui commanda d'adorer le ſoleil : lui promettant de grandes recompenſes s'il obeïſſoit, ſinon le menaçant de le faire perir, & tous les Chrétiens avec lui. Comme il demeura ferme, le roi commanda qu'on le tinſt quelque temps en priſon : eſperant apparemment qu'il changeroit de ſentiment. Un vieil eunuque nommé Uſthazade, qui avoit élevé le roi Sapor en ſon enfance, & étoit le premier de ſa maiſon, ſe trouva aſſis à la porte du palais, comme on menoit Simeon en priſon. Il ſe leva & ſe proſterna devant lui. Simeon lui fit des reproches vehemens d'un ton de colere, & paſſa en détournant le viſage : parce qu'Uſthazade, qui étoit Chrétien, s'étoit laiſſé contraindre depuis peu à adorer le ſoleil. Auſſi-toſt l'eunuque pleurant avec de grands cris quitta l'habit blanc qu'il portoit, en

An. 343. prit un noir pour marque de deüil, & demeura assis devant le palais gemissant & fondant en larmes. Helas, disoit-il, que dois-je attendre de Dieu que j'ay renoncé : puis que dés à present, à cause de lui, Simeon mon ancien ami, s'est ainsi détourné de moy sans me vouloir parler ?

Sapor l'ayant apris, envoya querir Usthazade & lui demanda la cause de son deüil, & s'il étoit arrivé quelque malheur dans sa maison. Non, Seigneur, répondit-il, mais plust à Dieu, qu'au lieu de ce qui m'est arrivé je fusse tombé dans toutes sortes de malheurs. Je suis affligé de vivre & de voir le soleil, que j'ay adoré en apparence, par complaisance pour vous. Je merite la mort à double titre : pour avoir trahi J. C. & pour vous avoir trompé. Ensuite, il jura le createur du ciel & de la terre qu'il ne changeroit plus de sentiment. Le roi surpris de ce changement si peu attendu, n'en fut que plus irrité contre les Chrétiens ; croyant qu'ils l'avoient procuré par des enchantemens. Toutefois la compassion qu'il avoit de ce vieillard, le fit paroître tantost doux, tantost cruel pour tâcher de le gagner. Mais Usthazade protestoit toûjours qu'il ne seroit jamais si insensé, que d'adorer la creature pour le createur. Alors Sapor revint à la colere, & commanda qu'on lui coupast la teste. Comme les bourreaux le menoient, il les pria d'arrester un peu, parce qu'il avoit quelque chose à dire au roi : & ayant appellé un des eunuques les plus fidelles, il le chargea de dire à Sapor : Je n'ay besoin du témoignage de personne, pour vous assurer de l'affection avec laquelle je

vous ay ſervi depuis ma jeuneſſe, & vôtre pere avant vous : vous en eſtes aſſés informé. La ſeule recompenſe que je vous demande, eſt que ceux qui ne ſavent pas le ſujet de ma mort, ne croyent pas que je ſois puni pour avoir trahi l'état, ou pour quelque autre crime. C'eſt pourquoy je vous prie, qu'un crieur public declare, que l'on coupe la teſte à Uſthazade, non comme méchant, mais comme Chrétien ; & parce qu'il n'a pas voulu renoncer à ſon Dieu, pour obéïr au roi. Uſthazade voulut ainſi reparer le ſcandale qu'il avoit cauſé, en adorant le ſoleil : & Sapor lui accorda ſa demande, croyant épouventer les Chrétiens : quand ils verroient qu'il n'épargnoit pas même un vieillard, par qui il avoit été élevé, & un domeſtique ſi fidele.

Simeon ayant apris dans la priſon le martyre d'Uſthazade, en rendit graces à Dieu ; & le lendemain qui étoit le vendredy ſaint, le roi commanda qu'il mourût auſſi par le glaive. Car ayant été encore amené devant lui, il avoit parlé tres courageuſement de la religion ; & n'avoit voulu adorer, ni lui ni le ſoleil. Le même jour du vendredy ſaint, le roi commanda que l'on fiſt mourir auſſi cent autres Chrétiens priſoniers ; & que Simeon fuſt executé le dernier, aprés les avoir veu mourir tous. C'étoient des évêques, des preſtres & des clercs de divers ordres. Comme on les menoit à la mort, le grand chef des mages s'avança, & leur demanda s'ils vouloient vivre & ſuivre la religion du prince en adorant le ſoleil. Pas un n'accepta la vie à ce prix ; & quand ils furent au lieu de l'execution,

An. 343. les bourreaux commencerent à couper des teſtes. Cependant Simeon debout au milieu d'eux les exhortoit à la conſtance, leur parlant de la mort & de la reſurrection ; leur prouvant par l'écriture qu'une telle mort eſt la veritable vie, que la vraye mort eſt d'abandonner Dieu par lâcheté ; & que de toutes les bonnes œuvres la plus excellente eſt de mourir pour Dieu. Aprés que les cent martyrs eurent été executés, Simeon le fut auſſi avec Abdechalas & Ananias, tous deux vieillards & preſtres de ſon égliſe, qui avoient été pris avec lui, & l'avoient accompagné dans la priſon.

Cap. 11. Pouſiqués intendant des ouvriers du roi étoit preſent ; & voyant Ananias qui trembloit comme on le preparoit au ſupplice : Mon pere, lui dit-il, fermés un peu les yeux & prenés courage, vous allés voir la lumiere de J. C. A peine eut-il ainſi parlé, qu'il fut pris & mené au roi ; & comme il confeſſa qu'il étoit Chrétien, & parla librement en faveur de la religion & des martyrs : le roi s'en tint offenſé, & le fit mourir d'un nouveau genre de ſupplice. Les bourreaux lui percerent la gorge auprés des tendons, & par là lui arracherent la langue. Sa fille vierge conſacrée à Dieu fut dénoncée en même temps, & executée à mort.

XXIX. Autres martyrs S. Sadoth. Sainte Taburle.

L'année ſuivante le même jour du vendredy ſaint, on publia par toute la Perſe un édit de Sapor : qui condamnoit à mort, non ſeulement les eccleſiaſtiques, mais tous ceux qui ſe confeſſeroient Chrétiens. On dit qu'il y en eut alors une multitude innombrable, qui paſſerent par le tranchant de l'é-

pée. Car les mages cherchoient avec ſoin par les villes & par les villages ceux qui s'étoient cachés ; pendant que d'autres ſe découvroient eux-mêmes, pour ne pas paroître renoncer J. C. par leur ſilence. Comme on faiſoit mourir tous les Chrétiens ſans miſericorde, il y en eut pluſieurs d'executés, même dans le palais : juſques à l'eunuque Azade tres cheri du roi, & dont il fut extrémement affligé quand il aprit ſa mort. Il défendit alors de tuer indifferemment tous les Chrétiens, & ſe reduiſit aux eccleſiaſtiques. An. 344.

Le ſucceſſeur de S. Simeon dans l'évêché de Seleucie & de Cteſiphonte fut S. Sadoth, ou Sadoſt, c'eſt à dire ami du roi : en effet, il étoit rempli de l'amour du roi celeſte. Il aſſembla ſes preſtres & ſes diacres, qui ſe tenoient cachés par la crainte de la perſecution, & leur raconta en ces termes un ſonge, qu'il avoit eu : J'ay veu cette nuit une échelle lumineuſe qui touchoit au ciel ; au haut étoit le S. évêque Simeon, dans une gloire immenſe, & moy j'étois en bas ſur la terre. Il m'a dit avec une grande joye : Montés, Sadoth, montés, ne craignés point : je montay hier, vous monterés aujourd'huy. J'ay cru dés lors eſtre appellé à la confeſſion de J. C. & j'ay compris, que je ſoufriray le martyre cette année, comme il le ſoufrit l'année derniere. Enſuite, il commença à exhorter ſon clergé au mépris de la mort, & au deſir de la gloire eternelle. *Acta ſinc. p.* 642.

Le roi Sapor vint cette année à Seleucie : on lui défera Sadoth, & il ſe le fit amener avec ſon clergé & d'autres eccleſiaſtiques du païs voiſin,

An 344. des moines & des religieuſes : le tout au nombre de cent vingt-huit perſones. On les chargea de fers, & on les mit dans une priſon obſcûre & incommode, où ils demeurerent cinq mois dans de grandes ſouffrances. On leur lioit les jambes avec des cordes, & on leur ſerroit les épaules & les reins avec des pieces de bois pour les eſtendre : enſorte que leurs os craquoient, comme ſi l'on euſt preſſé des fagots de bois. En les tourmentant, on leur diſoit : Adorés le ſoleil, obéiſſés au roi & vous vivrés. S. Sadoth répondoit pour tous : qu'ils adoroient le createur & non le ſoleil qui eſt ſon ouvrage, ni le feu que les Perſes adoroient auſſi. Enfin, ils furent condamnés à perdre la teſte : on les mena hors de la ville ; & ils ne ceſſerent point de loüer Dieu, juſques à ce qu'on les euſt tous executés. S. Sadoth fut mené chargé de chaînes dans un païs nommé Bethuza, à la ville de Bethlapat, ou Bethelabad, & y eut la teſte tranchée. Les Latins honorent ces ſaints martyrs le vingt-uniéme de Février, & les Grecs le dix-neuviéme d'Octobre.

C. 11. En ce même temps la reine tomba malade ; & les Juifs accuſerent les ſœurs de l'évêque S. Simeon de l'avoir empoiſonnée, pour vanger la mort de leur frere. Elles étoient deux : l'une vierge ſacrée nommée Tarbula ou Pherbutha, l'autre veuve qui avoit renoncé aux ſecondes noces. La reine crut facilement cette calomnie : tant par la diſpoſition naturelle des malades qui preſtent volontiers l'oreille aux remedes extraordinaires, que par la confiance particuliere qu'elle avoit aux Juifs ; car elle étoit

étoit dans leurs ſentimens, & pratiquoit leurs ceremonies. On prit donc les deux ſœurs, & avec elles une ſervante de Tarbula, vierge comme elle : on les mena au palais, & on les mit entre les mains des mages pour faire leur procés. Le Mauptés, c'eſt ainſi que l'on nommoit le pontife des mages, vint les interroger avec deux autres officiers. Comme on leur parla de l'empoiſonnement, dont on les accuſoit : Pherbuta répondit, que la loi de Dieu condamne à mort les empoiſoneurs comme les idolâtres, & qu'elles étoient autant éloignées de ce crime que de renoncer à Dieu. Et comme on diſoit qu'elles l'avoient fait pour vanger leur frere. Pherbuta dit : Eh quel mal avés vous fait à mon frere ? Il eſt vray que vous l'avés fait mourir par envie, mais il vit & regne dans les cieux. Aprés cet interrogatoire on les envoya en priſon. *Acta. ſinc. p. 639.*

Pherbuta étoit d'une beauté rare, & le mage en avoit été frapé. Il envoya donc ſecretement le lendemain lui dire, que ſi elle vouloit eſtre ſa femme, il obtiendroit du roi ſa grace & celle de ſes compagnes : mais elle le refuſa avec mépris & indignation, diſant qu'elle étoit épouſe de J. C. & ne craignoit point la mort, qui la rejoindroit à ſon cher frere. Les juges firent leur raport au roi, comme ſi les martyres euſſent été convaincuës de l'empoiſonnement ; & le roi ordona de leur ſauver la vie, ſi elles adoroient le ſoleil. Comme elles le refuſerent, on remit aux mages à ordoner le genre de mort ; & ils dirent que la reine ne pouvoit eſtre guerie qu'en paſſant au milieu de leurs corps coupés en deux. On

mena donc ces saintes femmes devant la porte de la ville : chacune fut attachée à deux pieux à l'un par le cou, à l'autre par les pieds ; & les ayant ainsi étenduës, on les coupa par le milieu avec des scies : puis ayant planté en terre trois grandes pieces de bois de chaque côté de la ruë, on y pendit les moitiés de leurs corps. On apporta la reine dans cette ruë, & on la fit passer au milieu de cette boucherie, suivie d'une multitude innombrable de peuple ; car c'étoit le jour que le roi recevoit certain tribut. Au reste, de couper des victimes en deux pour passer au travers ; c'étoit en Orient une ancienne ceremonie, pratiquée dans les alliances, & aprouvée même dans l'écriture. On trouve aussi que les Macedoniens pretendoient purifier leur armée en la faisant passer entre les moitiés d'une chienne coupée en deux.

Gen. XV. 10. *Jerem.* XXXIV. 18.

Liv. lib. XL. *cap.* 6. *Curt.* X. *c.* 9.

XXX. Autres martyrs. S. Acepsimas, &c.

Comme Sapor ne permettoit plus de faire mourir pour la religion, que les ecclesiastiques : les mages parcourant toute la Perse, s'appliquerent à persecuter les évêques & les prestres ; principalement dans la province d'Adiabene, dont la plûpart des habitans étoient Chrétiens ; aussi étoit elle sur la frontiere des Romains. On prit l'évêque Acepsimas, & plusieurs de ses clercs. Ensuite, les mages ayant consulté, se contenterent de la capture du prelat, & renvoyerent les autres dépoüillés de leurs biens. Un prestre nommé Jaques, suivit volontairement Acepsimas, & obtint des mages d'estre mis en prison avec lui. Il lui rendoit avec joye les services dont il avoit besoin, à cause de son grand âge ;

Sozom. II. *c.* 13.

il penſoit ſes playes, & le ſoulageoit autant qu'il pouvoit. Car peu aprés ſa priſe, les mages le foüetterent cruellement avec des lanieres cruës ; pour le contraindre à adorer le ſoleil : & comme il ne ceda point, ils le remirent en priſon. Un autre preſtre nommé Aïthalas, Azadan & Abdieſu diacres, étoient auſſi en priſon pour la religion, aprés avoir été rudement foüettés par les mages : Abdieſu ſignifie ſerviteur de Jeſus. Long-temps aprés le grand chef des mages parla de ces priſoniers au roi Sapor, qui lui permit de les punir comme il voudroit, s'ils n'adoroient le ſoleil. Le mage leur declara cet ordre, & comme ils répondirent nettement qu'ils ne trahiroient jamais J. C. il les tourmenta ſans miſericorde. L'évêque Acepſimas mourut en perſeverant conſtamment dans la confeſſion de la foi ; & des Armeniens qui étoient en ôtage chés les Perſes, enleverent ſecretement ſes reliques & les enterrerent. Les autres quoy qu'ils n'euſſent pas été moins tourmentés, vêcurent contre toute apparence ; & comme ils ne changeoient point de ſentimens, on les remit en priſon. Aïthalas en étoit : à force de l'étendre en le frapant, on lui diſloqua les jointures des bras avec les épaules : ſes mains demeurerent mortes & pendantes, enſorte qu'il faloit lui mettre la nourriture dans la bouche. An 343.

Sous ce même regne, il y eut une multitude innombrable de preſtres, de diacres, de moines, de vierges, & d'autres perſones conſacrées à la religion qui ſoufrirent le martyre. On a conſervé les noms de vingt-trois évêques, entre leſquels étoient

Dausas & Milles. Dausas avoit été pris par les Perses en un lieu nommé Zabdée, & fut alors martyrisé avec Mareabdes chorevêque, & ses clercs, au nombre d'environ deux cens cinquante, qu'ils
Cap. 14. avoient aussi pris captifs. Milles avoit d'abord porté les armes en Perse ; puis il embrassa la vie apostolique, & fut ordonné évêque d'une ville du païs. Il y soufrit beaucoup, & fut souvent battu & traîné sans pouvoir convertir persone : desorte qu'il se retira mal content, donnant sa malediction à cette ville. Peu de temps aprés les principaux de ce lieu ayant offensé le roi, il y envoya une armée avec trois cens élefants ; la ville fut renversée & reduite en terre labourable. Cependant Milles s'en alla en devotion à Jerusalem, portant seulement un sac où étoit le livre des évangiles : de là il passa en Egypte pour y visiter les moines, enfin il soufrit le martyre ; & des Syriens écrivirent sa vie pleine de miracles. Il y eut un tres grand nombre d'autres martyrs en Perse, qui soufrirent de tres cruels tourmens : car le païs étoit fertile en telles inventions. On avoit conservé les noms de seize mille, tant hommes que femmes : le reste étoit en si grand nombre, que l'on n'avoit jamais pû le savoir : quelque soin qu'en eussent pris les Perses, les Syriens & les habitans d'Edesse.

XXXI. Mission de Theophile l'Indien. *Philostorg. lib. III. c. 4. 5. 6.*

Le christianisme faisoit toûjours du progrés hors l'empire Romain ; & l'empereur Constantius prit soin de l'étendre, par une ambassade qu'il envoya aux peuples que l'on nommoit alors Homerites, qui habitoient l'extrémité de l'Arabie heureuse vers

l'Ocean, & que l'on pretendoit eſtre les anciens Sabéens. Ils gardoient la circonciſion le huitiéme jour, comme deſcendus d'Abraham par Cetura, & ne laiſſoient pas d'adorer le ſoleil, la lune & les demons du païs. Il y avoit grand nombre de Juifs meſlés avec eux. Conſtantius y envoya donc une ambaſſade avec des preſens magnifiques, pour gagner le chef de la nation, entre-autres deux cens des plus beaux chevaux de Cappadoce : le priant de permettre que l'on bâtit des égliſes pour les Romains qui y voyageoient, & pour ceux du païs qui ſe voudroient convertir : les ambaſſadeurs portoient avec eux dequoy faire la dépenſe de ces bâtimens. Un des principaux de cette ambaſſade étoit Theophile l'Indien, qui ayant été envoyé en ôtage tres-jeune au grand Conſtantin, par les habitans de l'iſle Diu ſa patrie, avoit demeuré long-temps chés les Romains, & embraſſé la vie monaſtique avec une grande reputation de vertu. Euſebe de Nicomedie l'avoit ordonné diacre ; & à l'occaſion de cette ambaſſade, les Ariens lui firent donner la dignité d'évêque. Car il étoit de leur parti ; & peut-eſtre ne procurerent-ils cette miſſion que par jalouſie, de celle que Frumentius avoit faite de l'autre côté de la mer rouge en Ethiopie, & qui avoit été apuyée par S. Athanaſe. Ce qui eſt certain, eſt que Theophile l'Indien étoit de leur parti, qu'ils l'élevoient juſques au ciel, & lui attribuoient le don des miracles.

Sup. liv. XI. n. 38.

L'ambaſſade eut un grand ſuccés, nonobſtant la reſiſtance des Juifs : le prince des Homerites ſe con-

An. 345. vertit & fit bâtir trois égliſes, non aux dépens de l'empereur, mais aux ſiens : l'une dans la ville capitale de toute la nation nommée Tafar ou Dafar : l'autre à Adane ou Aden, qui étoit la ville, où les Romains abordoient pour le commerce vers l'Ocean : la troiſiéme à la ville de commerce des Perſes à l'embouchure du golfe perſique. Theophile ayant dedié ces égliſes, & y ayant mis autant qu'il put les ornemens convenables, paſſa dans l'iſle de Diu ſa patrie, & delà en d'autres parties des Indes, où il reforma quelques abus dans les pratiques de la religion : car ils écoutoient aſſis la lecture de l'évangile, & faiſoient d'autres choſes contre les regles. Enfin, de la grande Arabie, il paſſa de l'autre côté de la mer rouge chés les Ethiopiens, Auxumites où Frumentius étoit évêque. Etant revenu de tous ces voyages, il receut de grands honeurs de l'empereur Conſtantius ; & demeura avec le titre d'évêque ſans eſtre attaché à aucune égliſe particuliere.

XXXII. Longue formule des Orientaux. *Athan. de Synod. p. 895. Soz. l. 4. c. 19. Socr. l. 2. c. 19. Sozom. l. 3. c. 11. Pagi an. 344. n. 4.*

Les Euſebiens s'aſſemblerent à Antioche, trois ans aprés qu'ils eurent envoyé aux Occidentaux la quatriéme formule de foi, dont il a été parlé : c'eſt à dire l'an 345. Dans ce concile ils en firent encore une nouvelle, qui pour ſa longueur fut nommée Macroſtiche ou à longues lignes, & qui ne contient rien que l'on puiſſe abſolument condamner. D'abord c'eſt l'expoſition de la foi, formée preſque toute des paroles de l'écriture ſainte, ſans parler de conſubſtantiel ni de ſubſtance. Enſuite on condamne ceux qui diſent, que le fils eſt tiré du neant, ou

d'une autre hypoſtaſe & non de Dieu ; & qu'il y a eu un temps ou un ſiecle où il n'étoit point. On condamne auſſi ceux qui diſent, qu'il y a trois dieux, ou que J. C. n'eſt pas Dieu : ou qu'avant les ſiecles il n'étoit ni le Chriſt ni le Fils de Dieu : ou que le Pere, le Fils & le S. Eſprit ſont le même : ou que le Fils n'eſt pas engendré, ou que le Pere ne l'a pas engendré par ſa volonté. C'eſt à dire comme ils l'expliquent enſuite, que l'on ne doit pas dire, qu'il l'ait engendré malgré lui par une neceſſité forcée. Ils diſent que le Pere, le Fils & le S. Eſprit ſont trois choſes ou trois perſones. Ils condamnent Paul de Samoſate, qui nioit que J. C. fuſt Dieu avant les ſiecles, & diſoit que ce n'étoit qu'un pur homme, qui par ſon merite avoit été fait Dieu : mais ils reconoiſſent qu'il eſt de ſa nature Dieu veritable & parfait ; qui étant Dieu s'eſt fait homme, ſans perdre ce qu'il étoit. An. 345.

Ils condamnent encore ceux qui l'appellent ſimple verbe de Dieu & ſans ſubſiſtance propre : comme étant dans un autre, tantoſt comme parole proferée, tantoſt comme parole conceuë : voulant qu'il n'ait été avant les ſiecles ni Chriſt, ni Fils de Dieu, ni ſon image, ni mediateur : mais qu'il ſoit devenu Chriſt & Fils de Dieu depuis l'incarnation, c'eſt à dire depuis environ quatre cens ans ; que ſon regne ait commencé alors & doive finir au jugement. Tels ſont, diſent-ils, les ſectateurs de Marcel & de Photin d'Ancyre. Et aprés l'avoir refuté, ils ajoûtent : Nous croyons que J. C. n'a receu aucune dignité nouvelle ; mais qu'il a toûjours été

An. 345. parfait & en tout ſemblable au pere. Nous condamnons auſſi ceux qui diſent que le même eſt pere, fils & S. Eſprit, apliquant les trois noms à une ſeule & même perſone ; puis que par l'incarnation ils rendent comprehenſible & paſſible, le pere qui eſt incomprehenſible & impaſſible. Ce ſont ceux que les Romains nomment Patropaſſiens & nous Sabelliens. Ils finiſſent par ces mots : Nous avons été obligés de faire cette expoſition de foi plus étenduë, aprés celle que nous avions donnée en abregé. Nous ne le faiſons pas par vanité : mais pour effacer tous les ſoupçons de ceux qui ne conoiſſent pas nos ſentimens ; & pour faire conoître à tous les Occidentaux la calomnie des heretiques, & la pure doctrine des Orientaux, fondée ſur le témoignage inébranlable des écritures.

Hier. ſcript. Socr. l. 2. c. 18. Sever. Sul p. 11. Vincent Lirin. Comm. 1. Epiph. hæreſ 71. Hilar f agm. p. 411. B. edit. Pariſ. 1605.

Photin qui eſt icy condamné avec Marcel d'Ancyre étoit évêque de Sirmium capitale de l'Illyrie. Il étoit né en Galatie à Ancyre même, & avoit été inſtruit par l'évêque Marcel, dont il fut quelque temps diacre. Il parloit facilement, étoit éloquent & perſuaſif : ce qui lui attacha fortement ſon peuple, depuis qu'il fut évêque. Mais ſes mœurs étoient corrompuës ; & ſa doctrine le fut bien-toſt, juſqu'à

An. 346. devenir heretique. Il nioit la trinité, ne reconoiſſant qu'une ſeule operation ou energie dans le pere, le verbe & le S. Eſprit. Selon lui, le pere ſeul étoit Dieu : le S. Eſprit ne ſubſiſtoit pas perſonellement, le Chriſt & le Fils de Dieu n'étoit pas avant Marie, & n'étoit pas Dieu, mais un pur homme ; né toutefois d'une vierge par operation du S. Eſprit. Ainſi

il

il joignoit les erreurs de Sabellius & de Paul de Samosate. C'est icy le premier concile où nous le trouvons condamné : il le fut plusieurs fois depuis ; & comme son nom signifie en grec lumineux, les anciens l'ont quelquefois nommé Scotin, qui veut dire tenebreux. *An. 346. Inf. n. 39.*

XXXIII. Concile de Milan

Les Orientaux envoyerent en Occident leur longue formule, par Eudoxe de Germanicie, Macedonius de Mopsueste, Martyrius, Demophile, & quelques autres évêques. Ils trouverent plusieurs évêques Occidentaux assemblés à Milan, où étoit l'empereur Constant ; & il y avoit même fait venir S. Athanase. Les Occidentaux refuserent de souscrire cette nouvelle formule, quelque instance qu'en fissent les deputés Orientaux ; & dirent qu'ils se contentoient de la foi de Nicée, sans vouloir rien chercher au delà. Au contraire, ils presserent les deputés Orientaux de condamner la doctrine d'Arius : ce qu'ils refuserent ; & se retirerent en colere du concile de Milan : c'estoit l'an 346. S. Athanase étoit venu à ce concile sans en savoir le sujet ; & il aprit que quelques évêques avoient prié l'empereur Constant d'écrire à son frere Constantius, pour assembler un concile d'Orient & d'Occident ; afin de réünir l'église divisée, & de rétablir Athanase & Paul dans leurs sieges, comme Constant en avoit plusieurs fois prié Constantius par lettres, mais inutilement. Constantius se rendit à la proposition du concile, & on convint de le tenir à Sardique en Illyrie, metropole des Daces, aux confins des deux empires. Les évêques qui exciterent le plus l'em-

Socr. II. 20. Sozom III. c. 11. Athan. Synod. p. 895. D.

Apolog. I. p. 676. A.

Epist. 2 Liberii ad Const.

Pagi 344 n. 3. &c.

Apol. I ibid. Socr. II. c. 20. Sozom. II. c. 11.

An. 347. pereur Conſtant à demander ce concile furent le pape Jules, Oſius & S. Maximin de Treves.

Epiſt. pſeu doſyn ap. Hilar. frag. & to. 3. Concil. p. 700.

Le concile ſe tint donc à Sardique du commun conſentement des deux empereurs & par leur ordre, la onziéme année depuis la mort du grand Conſtantin, ſous le conſulat d'Euſebe & de Rufin, c'eſt à dire l'an 347. Il s'y trouva des évêques de plus de trente-cinq provinces; entre-autres d'Italie, d'Eſpagne, de Gaule, d'Afrique, de Pannonie, de Dacie, de Thrace, de Macedoine, de Theſſalie, d'Achaïe, des Cyclades, de Crete, de Phrygie & des autres provinces de l'Aſie mineure : de Cappadoce, de Galatie, de Cilicie, de Syrie, de Meſopotamie, de Phenicie, de Paleſtine, d'Arabie, de Thebaïde, d'Egypte. Le nombre des évêques étoit environ de cent ſoixante & dix : cent Occidentaux & les autres Orientaux. Les plus celebres furent le grand Oſius de Cordoüe, Protogene de Sardique, Protais de Milan, Severe de Ravenne, Lucille de Verone, Janvier de Benevent, Vincent de Capoüe, Veriſſime de Lion, Maximin de Treves, Euphratas de Cologne, Gratus de Carthage. S. Athanaſe, Marcel d'Ancyre & Aſclepas de Gaze ne manquerent pas auſſi de s'y trouver ; & ils étoient le principal ſujet du concile. Le pape Jules s'excuſa d'y venir ſur la crainte que les ſchiſmatiques & les heretiques ne profitaſſent de ſon abſence, pour nuire à ſon troupeau ; & ſon excuſe fut approuvée par le concile. Il envoya à ſa place les preſtres Archidame & Philoxene & le diacre Leon.

XXXIV. Concile de Sardique.

Athan apol. 2. p. 754. *C. Socr. 11. c.* 20. *Sozom. 111. c.* 11. *Inſcript epiſt. ſynod & epiſt. pſeudoſyn. Athan. ad Solit. p.* 819. *D.*

Athan. ad Solit. p. 818. *B.*

Synodica ad Jul.

De la part des Orientaux ou plûtoſt des Euſe-

biens les principaux évêques étoient Theodore d'Heraclée, Narciſſe de Neroniade, Eſtiene d'Antioche, Acace de Ceſarée en Paleſtine, Menophante d'Epheſe, Urſace & Valens : Quintien de Gaze, Marc d'Arethuſe, Eudoxius de Germanicie, Baſile d'Ancyre, Callinique de Peluſe Melecien, & le fameux Iſchyras. Ils menoient avec eux deux comtes, Muſonien & Heſychius qui avoit la charge de Caſtrenſis : c'étoit un officier de la chambre de l'empereur. Les Euſébiens croyoient à leur ordinaire dominer dans le concile par l'autorité ſeculiere ; & cette eſperance les y faiſoit venir avec un grand empreſſement.

An. 347

Cang. Gloſſ. Gr. & gloſſ. Lat.

Athan. 2. apol. p. 754 D & ad ſolit. p. 818. C.

Mais quand ils virent que les Occidentaux n'avoient à leur teſte qu'Oſius, & que ce concile ſeroit un jugement purement eccleſiaſtique, ſans aſſiſtance de comte ni de ſoldats : ils furent ſurpris & troublés par le remors de leur conſcience. Ils s'étoient imaginés que S. Athanaſe & les autres accuſés n'oſeroient pas même ſe preſenter : cependant ils les voyoient comparoître hardiment. Ils voyoient qu'il étoit venu contre eux-mêmes des accuſateurs de diverſes égliſes, avec les preuves en main : que quelques-uns de ceux qu'ils avoient fait bannir, ſe repreſentoient avec les chaînes, dont on les avoit chargés : que des évêques venoient parler pour d'autres qui étoient encore exilés : que des parens & des amis de ceux qu'ils avoient fait mourir ſe preſentoient : que d'autres évêques racontoient comment par des calomnies ils avoient mis leur vie en peril, & avoient fait effectivement perir de leurs

An. 347. confreres ; entre-autres l'évêque Theodule, qui étoit mort dans sa fuite. Quelques-uns montroient les coups d'épée qu'ils avoient receus : d'autres se plaignoient de la faim qu'on leur avoit fait soufrir. Ce n'étoit pas seulement des particuliers, mais des églises entieres ; dont les deputés representoient les violences des soldats & de la populace, les menaces des juges, les suppositions de lettres fausses : les vierges dépoüillées, les ministres sacrés empriſonés, les églises brûlées ; & tout cela pour contraindre les catholiques à communiquer avec les Ariens. Les Eusebiens voyoient encore que deux évêques Orientaux Arius ou Macaire d'Arabie & Asterius de Palestine, ayant fait le voyage avec eux, les avoient quittés, pour se joindre aux Occidentaux ; à qui ils avoient découvert leurs fourberies & leurs allarmes.

Epist. Synod. ad omn. episc. ap. Athan. p. 762. B.

Voyant tout cela, ils resolurent de venir à Sardique, pour témoigner de la confiance en leur cause : mais y étant arrivés, ils se renfermerent dans le palais où ils étoient logés ; & se dirent les uns aux autres : Nous sommes venus pour une chose ; & nous en voyons une autre ; nous avons amené des comtes, & le jugement se fait sans eux : nous serons assurement condamnés. Vous savés tous quels sont les ordres des empereurs : Athanase a les procedures de la Mareote, qui ne serviront qu'à le justifier & à nous couvrir de confusion. A quoy donc nous arrestons-nous ? inventons des pretextes & nous retirons : il vaut mieux fuïr quelque honte qu'il y ait, que d'estre convaincus & jugés calomniateurs. Si nous fuyons, nous pouvons encore soûtenir nôtre

Ad Solit. p. 818.

parti : s'ils nous condamnent en nôtre abſence, nous avons la protection de l'empereur, qui ne nous laiſſera pas chaſſer de nos égliſes. Telles étoient les penſées des Euſebiens. Oſius & les autres évêques leur parloient ſouvent : relevant la confiance de S. Athanaſe & des autres accuſés. Si vous craignés le jugement, diſoient-ils, pourquoy eſtes-vous venus ? il faloit ne pas venir, ou ne pas reculer enſuite. Voilà Athanaſe & ceux que vous accuſiés en leur abſence : ils ſe preſentent, afin que vous puiſſiés les convaincre, ſi vous avés de quoy le faire. Si vous en faites ſemblant ſans le pouvoir, vous eſtes des calomniateurs manifeſtes ; & c'eſt le jugement que le concile portera de vous. An 347.

Les peres du concile repreſenterent ſouvent tout cela aux Orientaux de vive voix & par écrit : mais le pretexte qu'ils prirent d'abord, pour ne ſe pas joindre à eux ; fut qu'ils communiquoient avec Athanaſe, Marcel & les autres accuſés : qu'ils étoient aſſis & conferoient avec eux dans l'égliſe, où apparemment ſe tenoit le concile ſuivant la coûtume, & qu'ils celebroient avec eux les divins myſteres. Ils demandoient que les Occidentaux commençaſſent par les ſeparer de leur communion. Ceux-cy ſoûtenoient, que cela n'étoit ni convenable ni poſſible : puis qu'Athanaſe avoit pour lui le jugement du pape Jules, rendu avec grande conoiſſance de cauſe, & le témoignage de quatre-vingts évêques. Les Orientaux pretendoient qu'Athanaſe, Marcel & les autres dont ils ſe plaignoient, étoient jugés par les conciles, contre leſquels on ne pouvoit plus

Epiſt. Synod. ad Alex. Item. epiſt. ad omnes epiſc.

Epiſt. pſeudo-ſyn.

Epiſt. pſeudo-ſyn.

An. 347. revenir : d'autant moins que la pluſpart des témoins, des juges & des autres perſones neceſſaires ne vivoient plus. On leur répondoit, que le concile de Sardique étoit aſſemblé pour examiner ces pretendus jugemens ; qu'Athanaſe ſe preſentoit pour eſtre jugé, au lieu qu'on l'avoit condamné abſent, & que les procedures faites contre lui étoient raportées.

Les Orientaux ſe reduiſirent à dire : Puis que des ſix évêques qui ont fait l'information dans la Mareote, il y en a encore cinq de vivans ; que l'on envoye de chaque côté quelques évêques ſur les lieux où Athanaſe a commis les crimes : s'ils ſe trouvent faux, nous ſerons condamnés, & non recevables à nous plaindre ni aux empereurs, ni au concile, ni à aucun évêque : s'ils ſe trouvent vrais, vous ſerés condamnés & non recevables, vous qui avés communiqué avec Athanaſe depuis ſa condamnation. Mais les Occidentaux refuſerent cette propoſition qui ne tendoit qu'à éluder le jugement, & à multiplier les procedures inutiles : outre que Gregoire étant le maître en Egypte, les Euſebiens y euſſent fait ce qu'ils auroient voulu. Comme ils étoient venus trouver Oſius dans l'égliſe où il demeuroit, il les invita à propoſer ce qu'ils avoient à dire contre Athanaſe ; les exhortant à parler hardiment, & les aſſurant qu'ils ne devoient attendre qu'un jugement tres-équitable. Il le fit une & deux fois: ajoûtant que s'ils ne vouloient pas parler devant tout le concile, ils s'expliquaſſent du moins à lui ſeul. Je vous promets, diſoit-il, que ſi Athanaſe ſe

Epiſt. Oſii ap. Ath ad Solit. p. 839. A.

trouve coupable, nous le rejetterons abſolument ; & quand même il ſe trouveroit innocent & vous convaincroit de calomnie : ſi vous ne pouvés vous reſoudre à le recevoir, je me fais fort de l'emmener en Eſpagne avec moi. S. Athanaſe conſentoit à cette propoſition : mais ſes ennemis ſe défioient tant de leur cauſe, qu'ils la refuſerent comme les autres. An. 347.

Le concile étoit d'ailleurs bien informé de leur mauvaiſe volonté, par Macaire & Aſterius, qui les avoient quittés aprés eſtre venus d'Orient avec eux. Ces deux évêques racontoient, que pendant tout le voyage les Euſebiens faiſoient en certains lieux des aſſemblées, où ils avoient reſolu que quand ils ſeroient arrivés à Sardique, ils ne ſe ſoumettroient à aucun jugement ; & ne s'aſſembleroient pas même avec le concile : mais qu'ayant ſignifié leur preſence par une proteſtation, ils ſe retireroient promptement. En effet étant arrivés ils ne permirent point à ceux qui étoient venus d'Orient avec eux d'entrer dans le concile : ni même d'aprocher de l'égliſe où il ſe tenoit. Car il y avoit pluſieurs évêques Orientaux attachés à la ſaine doctrine, qui vouloient ſe ſeparer d'eux, & qu'ils retenoient par menaces & par promeſſes. C'eſt ce que témoignoient Macaire & Aſterius, ſe plaignant de la violence qu'ils avoient eux-mêmes ſoufferte. *Synodica ap. Ath. p. 765. C.*

XXXV. Retraite des Orientaux, & jugement du concile.

Les Euſebiens ne pouvant plus reculer, & le jour marqué pour le jugement étant expiré : ils dirent qu'ils étoient obligés de ſe retirer, parce que l'empereur leur avoit écrit, pour celebrer ſa victoire ſur les Perſes ; & ils n'eurent point de honte d'envoyer *Sozom. III. c. 11. Athan. ad ſolit. p. 819.*

An. 347. une telle excuſe par Euſtathe preſtre de l'égliſe de Sardique. Le concile ne pouvant plus douter de leur mauvaiſe intention, leur écrivit nettement : Ou venés vous défendre des accuſations dont vous eſtes chargés, particulierement des calomnies : ou fachés que le concile vous condamnera comme coupables, & declarera ceux qui ſont avec Athanaſe innocens & exempts de tout reproche. Leur conſcience les preſſa plus que cette lettre : ils s'enfuirent en diligence, & ſe retirerent à Philippopolis en Thrace.

Il y avoit trois choſes à traiter dans le concile : la foi catholique, les cauſes de ceux que les Euſebiens accuſoient, & les plaintes formées contre les Euſebiens mêmes. On propoſa de compoſer une nouvelle profeſſion de foi ; & cette propoſition fut ſoûtenuë avec chaleur, & rejettée par le concile avec indignation. Il ordonna que l'on n'écriroit rien touchant la foi, & que l'on ſe contenteroit du ſymbole de Nicée : parce qu'il n'y manquoit rien ; & qu'en faiſant une autre formule, il ſembleroit que l'on jugeaſt ce ſymbole imparfait ; & on donneroit pretexte à ceux qui vouloient écrire ſouvent des confeſſions de foi. Ceux qui avoient fait cette propoſition ne laiſſerent pas de dreſſer une formule ; que quelques-uns firent paſſer depuis ſous le nom du concile de Sardique.

Synodica ad Julium. Athan. ad Antioch. p. 576. C.

Ap. Theod. 11. c. 8.

On traita l'affaire de S. Athanaſe ; & quoy que la fuite de ſes adverſaires le juſtifiaſt aſſés, on examina de nouveau leurs accuſations, autant qu'on le pouvoit en leur abſence. Quant au meurtre d'Arſene la calomnie étoit évidente & groſſiere : puis qu'il

Epiſt Synod. ad Alex. ap. Ath. p. 757. 758. Item ad omn. epiſc. ibid. p. 703.

qu'il vivoit comme tout le monde ſavoit, & qu'il ſe montroit lui-même. Quant au calice briſé chés Iſchyras, les propres informations faites par les adverſaires dans la Mareote détruiſoient leur pretention : d'ailleurs deux preſtres autrefois Meleciens, & depuis receus par S. Alexandre, rendoient témoignage que jamais Iſchyras n'avoit été preſtre, même du temps de Melece. Ainſi on reconnut la juſtice du jugement rendu à Rome par le pape Jules en faveur d'Athanaſe ; & la verité du témoignage, que lui rendoient les quatre-vingts évêques d'Egypte. Sa cauſe ſe trouva ſans aucune difficulté, & tous les évêques le reconnurent innocent, & le confirmerent dans la communion de l'égliſe. Ils declarerent encore innocens quatre preſtres d'Alexandrie, que les Euſebiens avoient perſecutés & obligés à fuïr pour éviter la mort : ſavoir Aphthone, Athanaſe fils de Capiton, Paul & Plution. Leurs nôms, horſmis celui de Paul, ſe trouvent dans la proteſtation contre l'information de la Mareote : ce qui montre leur attachement à S. Athanaſe. An. 347. P. 759. D. P. 791.

Le concile examina la cauſe de Marcel d'Ancyre. Et comme les Euſebiens renfermoient leur accuſation dans ſon écrit contre Aſterius, qu'ils pretendoient eſtre plein d'hereſies : le concile fit lire cet écrit ; & trouva qu'il n'avançoit que par maniere de queſtions, ce que l'on pretendoit qu'il euſt ſoûtenu. En liſant ce qui precedoit & ce qui ſuivoit, on voyoit qu'il étoit orthodoxe : car il ne diſoit point, comme ils pretendoient, que le verbe de Dieu euſt pris ſon commencement de la ſainte Epiſt. Pſeudoſyn. Ap. Ath. p. 764. C.

An. 347. vierge Marie, ni que ſon regne deuſt finir : mais que ſon regne étoit ſans commencement & ſans fin. Ainſi le concile le declara innocent. Aſclepas de Gaze raporta les procedures faites à Antioche en preſence de ſes accuſateurs & d'Euſebe de Ceſarée ; & ſon innocence parut par les avis de ceux qui l'avoient jugé dans le même concile, qui dépoſa ſur des calomnies S. Euſtathe évêque d'Antioche. Les peres du concile de Sardique jugerent donc Aſclepas pleinement juſtifié.

Sup. liv XI. n. 40.

Ils vinrent enſuite à la troiſiéme queſtion qu'ils avoient à juger, & qui ſans doute étoit la plus conſiderable : ſavoir les plaintes formées de toutes parts contre les Euſebiens. La plus capitale étoit celle que le pape Jules avoit déja ſi bien relevée dans ſa lettre : qu'ils communiquoient avec les Ariens condamnés au concile de Nicée, & notés en particulier ; & que non ſeulement ils les avoient receus dans l'égliſe, mais encore qu'ils avoient élevé les diacres au ſacerdoce & les preſtres à l'épiſcopat. On voyoit par tout leur deſſein d'établir cette hereſie : car toutes les violences, qu'ils avoient commiſes à Alexandrie & ailleurs, n'étoient que contre ceux qui refuſoient de communiquer avec les Ariens. Ils furent convaincus de calomnie par la juſtification de ceux qu'ils avoient voulu perdre. Theognis en particulier fut convaincu d'avoir fabriqué de fauſſes lettres contre Athanaſe, Marcel & Aſclepas, afin d'irriter les empereurs contre-eux : les lettres furent leuës dans le concile ; & ceux qui avoient été alors diacres de Theognis en montre-

Synod. ad empe.

rent la fauſſeté. On prouva que Valens avoit voulu quitter ſon égliſe de Murſe pour uſurper celle d'Aquilée, beaucoup plus conſiderable ; & que dans la ſedition excitée à cette occaſion, un évêque nommé Viator avoit été tellement preſſé & foulé aux pieds, qu'il en étoit mort le troiſiéme jour à Aquilée même. *An. 347. Synod. ad Jul.*

Le concile prononça donc une condamnation contre les chefs de cette faction, que l'égliſe avoit tolerés juſques là : ſavoir Theodore d'Heraclée, Narciſſe de Neroniade, Eſtiene d'Antioche, George de Laodicée, Acace de Ceſarée en Paleſtine, Menophante d'Epheſe, Urſace de Singidon & Valens de Murſe. Ces huit furent depoſés & excommuniés : c'eſt à dire privés non ſeulement de l'épiſcopat, mais de la communion des fidelles. On traita de même les trois uſurpateurs des ſieges de S. Athanaſe, de Marcel & d'Aſclepas, c'eſt à dire Gregoire d'Alexandrie, Baſile d'Ancyre & Quintien de Gaze. On défendit de les reconoître pour évêques, d'avoir aucune communication avec eux, de recevoir leurs lettres & de leur écrire. *Synod. ad orm. p. 766.*

XXXVI. Lettres du concile de Sardique.

Tel fut le jugement du concile de Sardique qu'il declara par quatre lettres ſynodales : l'une aux empereurs, l'autre à tous les évêques, la troiſiéme au pape Jules en particulier, la quatriéme aux égliſes dont les évêques avoient été rétablis. Nous avons la lettre adreſſée à l'égliſe d'Alexandrie, la lettre à tous les évêques & la lettre au pape Jules : mais celle qui fut écrite aux empereurs eſt perduë. Elle contenoit le recit de tout ce qui s'étoit *Ap. Athan. apol 2. p. 756. Ap. Theodor. l. 2. c. 8. Ep. Synod. ad Alex.*

An. 347. passé, & tendoit à prier les empereurs de faire cesser la persecution des Ariens ; & empêcher que les magistrats, qui ne doivent avoir soin que des affaires publiques, ne jugeassent les clercs, & n'employassent leur autorité seculiere pour inquieter les fideles, sous pretexte des affaires ecclesiastiques.

To. 2. conc. p. 660. La lettre au pape aprouve les raisons par lesquelles il s'étoit excusé de venir au concile ; & ajoûte qu'il est tres convenable, que les évêques aportent de tous côtés les affaires au chef de l'église, c'est à dire au siege de S. Pierre. Ils disent sommairement ce qui s'est passé dans le concile, sur les trois points qu'il avoit à traiter : la foi, les évêques persecutés, & les crimes des Ariens : car, disent-ils, les empereurs ont permis que tout fust examiné de nouveau. Les peres se raportent du surplus, aux actes & aux pieces, à la relation que les legats du pape lui en feroient de vive voix, & à la lettre aux empereurs dont ils lui envoyent copie. Ils le prient de donner conoissance par écrit de tout cecy aux évêques d'Italie, de Sicile & de Sardaigne ; de peur que par ignorance ils ne reçoivent des lettres de ceux que le concile a excommuniés.

To. 2. conc. p. 664. & ap. Athan. p. 756. La lettre à l'église d'Alexandrie porte, que le concile a reconnu la justice & l'exactitude du jugement rendu par le pape en faveur de S. Athanase : ce qui marque que le concile l'avoit examiné. Ensuite, ils expliquent au long les preuves de la calomnie des Eusebiens, & dans leur maniere d'agir & dans le fonds des accusations. Ils exhortent l'église d'Alexandrie à conserver avant toutes choses, la foi ca-

tholique ; pour laquelle & pour leur évêque Athanase ils doivent souffrir toutes sortes de persécutions, les regardant comme une espece de martyre. Ils declarent la déposition de Gregoire, ou plûtost la nullité de son ordination : exhortant tous ceux qui ont communiqué avec lui, par crainte ou par fraude, à l'abandonner & à se réünir à l'église catholique. Avec cette lettre ils joignoient la copie de la lettre à tous les évêques ; afin, disent les peres du concile, que vous donniés vôtre consentement à ce que nous avons ordonné. Enfin la lettre à tous les évêques contient une ample relation de tout ce qui s'étoit passé au concile, comme il a été raporté : car c'est là principalement que nous en voyons l'histoire. Elle finit en ces termes : Ayés soin, nos chers confreres, de donner vôtre consentement comme presens en esprit à nôtre concile, & de le marquer par vôtre souscription, afin de conserver l'uniformité de sentimens entre tous nos collegues. Quelques-uns joignoient à cette lettre la profession de foi qui avoit été proposée & rejettée par le concile : mais elle en doit estre retranchée.

An. 347.

To. 2. conc. p. 670. Ap. Athan. p. 760. Ap. Hilar. fragm. ap. Theod. l. 1. c. 8.

Theodor. ibid. v. Valef.

Le concile de Sardique fit aussi vingt canons de discipline, proposés par divers évêques, la plûspart par Osius, & aprouvés par tous les autres. Les deux premiers sont contre les transtations en ces termes : Osius évêque de Cordoüe a dit : Il faut déraciner absolument la pernicieuse coûtume, & défendre à aucun évêque de passer de sa ville à une autre. Il ne s'en est point trouvé qui ait passé d'une grande à une petite : ainsi il est manifeste qu'ils n'y sont

XXXVII. Canons de Sardique.

To. 2. conc. p. 644.

Can. 1.

An. 347 pouſſés que par l'avarice & l'ambition. Si vous l'aprouvés tous, cet abus ſera puni plus ſeverement; enſorte que celui qui l'aura commis n'ait pas même la communion laïque. Tous répondirent : Nous
Can. 2. l'approuvons. Oſius ajoûta : S'il s'en trouve quelqu'un aſſés inſenſé, pour vouloir s'excuſer & ſoûtenir qu'il a receu des lettres du peuple : il eſt manifeſte, que l'on aura pû corrompre par argent quelque peu de ceux dont la foi n'eſt pas ſincere, pour les faire crier dans l'égliſe, & le demander pour évêque. Il faut donc condamner abſolument ces artifices : enſorte que celui-là ne reçoive pas même à la mort la communion laïque. Ordonnés-le ſi vous l'aprouvés tous. Le concile a répondu : Nous
Can. Nic. 13. l'aprouvons. En cecy le concile de Sardique déroge au concile de Nicée, qui ordonoit de ne refuſer la communion à aucun de ceux qui la demanderoient à la mort.

Can. 5. lat. Oſius propoſa encore ce canon touchant les ordinations des évêques : S'il ne reſte qu'un évêque dans une province qui en avoit pluſieurs ; & qu'il neglige de venir pour en ordoner un, le peuple étant déja aſſemblé : les évêques de la province voiſine doivent l'inviter à ſe trouver avec eux, pour ordoner un évêque qui rempliſſe un des ſieges vacans : s'il ne répond pas à leurs lettres ; ils ſatisferont le peuple & feront l'ordination ſans lui. Au
Can. 6. reſte, on ne doit point permettre d'ordoner un évêque dans un village, ou dans une ville ſi petite qu'un ſeul preſtre y peut ſuffire ; pour ne pas avilir le nom & la dignité d'évêque. Ceux donc qui ſont invités

d'une autre province, ne doivent en ordonner que dans les villes qui en ont eû : ou qui ſont ſi grandes & ſi peuplées, qu'elles meritent d'en avoir. Afin que ces mots de grandes villes & peuplées ne nous impoſent pas : il faut bien remarquer, quelles ſont celles que le concile trouve indignes d'un évêque : celles où un ſeul preſtre peut ſuffire : ainſi nous ne ſerons pas ſurpris de la multitude d'évêchés, que nous trouvons dans tous les païs, qui étoient les mieux peuplés en ces premiers ſiecles de l'égliſe. Au reſte, la pretenduë ordination d'Iſchyras ſemble avoir donné lieu à ce canon. An. 347.

Les entrepriſes des Euſebiens peuvent auſſi avoir été l'occaſion de cet autre. Si un riche, un avocat ou un homme d'affaires eſt demandé pour évêque : il ne doit eſtre ordoné qu'aprés avoir fait les fonctions de lecteur & de diacre, ou de preſtre. Il paſſera par tous ces degrés, & y demeura long-temps, afin que l'on puiſſe éprouver ſa foi, ſa modeſtie & la gravité de ſes mœurs ; & l'élever ju'qu'à l'épiſcopat, s'il s'en trouve digne. Car il n'eſt pas permis d'ordoner legerement des Neophytes. On défend auſſi aux évêques de ſoliciter les clercs de leurs confreres, & en general de les ordoner ſans le conſentement de leur évêque : parce, dit-on, que ces entrepriſes ſont les ſources ordinaires des diviſions. *Can. 13 lat. 10. gr.* *Can. lat. 18.* *Can. lat. 19. Gr. 15.*

Il y a pluſieurs canons en ce concile touchant la reſidence des évêques, & particulierement contre leurs voyages à la cour : nouvel abus introduit ſeulement depuis la converſion des empereurs. Voicy comme Oſius s'en plaint : Nôtre importunité, nos XXXVIII. Canons ſur la reſidence. *Can 8. lat. Gr. 7.*

An. 347. assiduités & nos demandes injustes nous ôtent le credit & l'autorité que nous devrions avoir. Car il y a des évêques, qui ne cessent point de venir à la cour, particulierement des Africains. Ils mépriſent (nous le savons) les salutaires conseils de nôtre frere Gratus. C'étoit l'évêque de Carthage present au concile. Osius continuë : Les affaires qu'ils portent à la cour ne sont d'aucune utilité pour l'égliſe : ce sont des emplois & des dignités seculieres, qu'ils demandent pour d'autres personnes. Il est honeste aux évêques d'interceder pour les veuves ou les orfelins dépoüillés ; car souvent ceux qui soufrent vexation ont recours à l'égliſe : ou les coupables condamnés à l'exil & à quelque autre peine. Ordonés donc, s'il vous plaiſt, que les évêques n'aillent à la cour que pour ces causes ; ou quand ils seront apellés par des lettres de l'empereur. Ils dirent tous : Nous le voulons : qu'il soit ordonné.

Can. 9. Int. 8. Gr. Osius ajoûta : Pour ôter aux évêques les pretextes d'aller à la cour, il vaut mieux que ceux qui auront à soliciter ces affaires de charité, le faſſent par un diacre, dont la presence sera moins odieuse, & qui pourra plus promptement raporter la réponse.

Can 5. Gr. On l'ordona ainsi. On ajoûta, que les évêques de chaque province, envoyeroient au metropolitain les requestes & le diacre qu'ils en auroient chargé ; afin qu'il lui donnaſt des lettres de recommandation, adressées aux évêques des villes où se trouveroit l'empereur. Que si un évêque a des amis à la cour, on ne l'empêche pas de leur recommander par son diacre quelque affaire honeste & convenable.

ble. Ceux qui viendront à Rome preſenteront à l'évêque de Rome les requeſtes dont ils ſeront chargés, afin qu'il examine ſi elles ſont juſtes & honeſtes ; & qu'il prenne ſoin de les envoyer à la cour. Ces regles furent aprouvées de tous. *An. 347. Can. 10. lat.*

Gaudence évêque de Naïſſe en Meſie, ajoûta : qu'il étoit neceſſaire, pour retenir par la crainte ceux qui n'obſerveroient pas ces regles, d'ordoner qu'ils ſeroient depoſés de l'épiſcopat, avec conoiſſance de cauſe. Et pour venir à l'execution, continua-t'il, il faut que chacun de nous qui ſommes ſur le canal, ainſi nommoit-on les grands chemins ; que chacun, dis-je, quand il verra paſſer un évêque, s'enquiere où il va & des cauſes de ſon voyage. S'il va à la cour, qu'il voye s'il y eſt invité : mais s'il y va pour des ſollicitations, telles qu'il a été dit : qu'il ne ſouſcrive point à ſes lettres, & ne le reçoive pas même à ſa communion. Cet avis fut approuvé de tout le monde. Seulement Oſius y ajoûta une reſtriction : que ceux qui avant que de ſavoir ce decret du concile arriveroient aux villes ſituées ſur les grandes routes, en ſeroient avertis par l'évêque du lieu ; & que celui qui ſeroit ainſi averti, envoyeroit ſon diacre de ce lieu là, & retourneroit à ſon dioceſe. *Can. 11. lat. 20. Gr.* *V. Berg. gr. chemins liv. IV. ch. 18 n. 9.* *Can. 12. lat.*

Oſius ſe plaignit d'un autre abus. Quelquefois, dit-il, un évêque vient dans un autre dioceſe, ou dans une autre province, & y demeure long-temps par ambition : parce que l'évêque du lieu a peut-eſtre moins de talent pour inſtruire ; & l'évêque étranger ſe met à prêcher ſouvent, pour le faire mépriſer *Can. 14. lat. 15. Gr.*

An 347. & ſe faire deſirer, & transferer à cette égliſe. Réglés donc le temps du ſéjour : car il y a de l'inhumanité à ne pas recevoir un évêque, & du danger à le ſoufrir trop long-temps. Je me ſouviens que nos freres ont ordonné cy-devant dans un concile, que ſi un laïque paſſoit trois dimanches, c'eſt à dire trois ſemaines, ſans venir à l'aſſemblée de la ville où il demeure, il ſeroit privé de la communion. Si on l'a ordonné pour les laïques, il eſt bien plus à propos qu'un évêque ne s'abſente pas plus long-temps de ſon égliſe, ſans une grande neceſſité. Cet avis fut aprouvé de tous. On croit que ce concile dont parle Oſius étoit le concile d'Eluire, où il avoit aſſiſté environ quarante-deux ans auparavant : car nous y trouvons l'ordonnance dont il parle icy. Il ajoûta cet autre canon, qui fut auſſi aprouvé. Il y a des évêques qui ont peu de bien dans leur dioceſe ; & beaucoup ailleurs, dont ils peuvent ſoulager les pauvres. On doit leur permettre de demeurer trois ſemaines dans les lieux où leur bien eſt ſitué, pour en recueillir les fruits ; & afin que cet évêque ne paſſe pas un dimanche ſans venir à l'égliſe, qu'il faſſe l'office dans l'égliſe la plus proche, où un preſtre a coûtume de le faire : mais qu'il n'aille pas trop ſouvent à l'égliſe de la ville, où reſide l'évêque ; pour éviter le ſoupçon d'ambition, ſans prejudice de ſon intereſt domeſtique. Cette regle de n'eſtre abſent que trois ſemaines fut étenduë aux preſtres & aux diacres : ſur ce qu'Aëtius évêque de Theſſalonique repreſenta, que dans ſa ville, qui étoit grande & metropole de la

Conc. Eliber. c. 21.

Can. Sardic. lat. 15. gr. 12.

Can. lat. 10. gr. 16.

Macedoine, il en venoit ſouvent des autres païs ; & qu'aprés un long ſéjour, on avoit peine à les faire retourner chés eux. Mais ſur la remontrance d'Olympius évêque d'Enos en Thrace, on ajoûta cette exception, en faveur des évêques perſecutés & chaſſés injuſtement de leurs ſieges, pour la défenſe de la verité ; qu'on leur permettroit de demeurer ailleurs, juſques à ce qu'ils euſſent la liberté de retourner chés eux : puis qu'ils meritoient toute ſorte de bon traitement. L'injuſtice des Ariens ne rendoit ces cas que trop frequents. *An. 347.* *Can. Lat. 13.*

XXXIX. Canons ſur les jugemens eccleſiaſtiques

On confirma ce qui avoit déja été ordonné : qu'un diacre, un preſtre ou un autre clerc excommunié par ſon évêque, ne devoit pas eſtre receu par un autre ; & que l'évêque qui le ſachant excommunié le recevroit à ſa communion au mépris de ſon confrere, en rendroit compte à l'aſſemblée des évêques. Oſius ajoûta : Si un évêque ſe laiſſant aller à la colere plus qu'il ne doit, s'emporte contre ſon preſtre ou ſon diacre & l'excommunie : l'excommunié pourra s'adreſſer aux évêques voiſins, & il doit eſtre écouté. L'évêque qui l'a condamné doit trouver bon que l'affaire ſoit examinée par pluſieurs : mais avant cet examen, perſone ne doit avoir la hardieſſe de communiquer avec le condamné. Que ſi l'aſſemblée trouve de la part des clercs, du mépris de leur évêque & de l'inſolence : qu'on leur faſſe une ſevere reprimande ; car comme l'évêque doit témoigner à ſes clercs une charité ſincere, auſſi de leur part doivent-ils avoir pour lui une veritable ſoumiſſion. *Can. Lat. 16. Gr. 13.* *Can. Lat. 17. Gr. 14.*

An 347. On regla encore la maniere de juger les évêques ; & c'eſt le canon le plus fameux du concile de Sardique. A la ſuite des deux premiers qui défendent les tranſlations ; & pour en ôter les occaſions qui étoient les voyages inutiles des évêques,
Can. 3. Oſius dit : Il faut ajoûter, qu'aucun évêque ne paſſe de ſa province à une autre où il y a des évêques, s'il n'y eſt invité par ſes confreres : car nous ne voulons pas fermer la porte à la charité. Et pour en ôter tout pretexte, il ajoûte encore : Si deux évêques de même province ont une affaire enſemble, aucun des deux ne pourra prendre pour arbitre un évêque d'une autre province. Que ſi un évêque ayant été condamné, ſe tient ſi aſſuré de ſon bon droit, qu'il veüille eſtre jugé de nouveau dans un concile : honorons, ſi vous le trouvés bon, la memoire de l'apôtre S. Pierre ; que ceux qui ont examiné la cauſe écrivent à Jules évêque de Rome : s'il juge à propos de renouveller le jugement, qu'il donne des juges : s'il ne croit pas qu'il y ait lieu d'y revenir ; on s'en tiendra à ce qu'il aura ordoné. Le concile ap-
Can. 4. prouva cette propoſition. L'évêque Gaudence ajoûta : que pendant cette appellation on n'ordoneroit point d'évêque à la place de celui qui étoit dépoſé : juſques à ce que l'évêque de Rome euſt jugé ſa cauſe.

Can. 7. lat. 5. 8r. Pour éclaircir davantage le canon precedent, Oſius dit : Quand un évêque dépoſé par le concile de la province aura appellé & eû recours à l'évêque de Rome : s'il juge à propos que l'affaire ſoit examinée de nouveau, il écrira aux évêques de la

province voiſine, afin qu'ils en ſoient les juges. Et ſi l'évêque dépoſé perſuade à l'évêque de Rome d'envoyer un preſtre d'auprés de ſa perſone : il le pourra faire, & envoyer des commiſſaires pour juger de ſon autorité avec les évêques : mais s'il croit que les évêques ſuffiſent pour terminer l'affaire, il fera ce que ſa ſageſſe lui ſuggerera. Le jugement que le pape Jules avec le concile de Rome avoit rendu en faveur de S. Athanaſe & des autres évêques perſecutés, ſemble avoir donné lieu à ce canon ; & nous avons veu que ce pape ſe plaignoit que l'on euſt jugé S. Athanaſe ſans lui en écrire. Tel fut le vrai concile de Sardique. Outre les évêques preſens pluſieurs autres y ſouſcrivirent, ſur les copies qui leur en furent envoyées, & S. Athanaſe en compte plus de trois cens. An. 347. Sup. n. 24. Apol. 2. p 710. C.

XL. Conciliabule de Philippopolis. Sozom. III. c. 11. To 2. conc. p. 699. ex Hilar. fragm.

Cependant les Orientaux qui s'étoient retirés de Sardique s'arreſterent à Philippopolis en Thrace, ſur les terres de Conſtantius aſſés prés de C. P. & pretendant eſtre le veritable concile, ils écrivirent une lettre adreſſée à Gregoire uſurpateur du ſiege d'Alexandrie, à Amphion de Nicomedie, à Donat évêque ſchiſmatique de Carthage, à Didier de Campanie, Fortunat de Naples, Eutychius de Rimini, Maxime de Salone en Dalmatie ; & generalement, diſent-ils, à tous les évêques, les preſtres & les diacres de l'égliſe catholique. Car c'eſt ainſi qu'ils les nomment, ſuivant le ſtile ordinaire de chaque parti. Ils diſent avoir été aſſemblés à Sardique de diverſes provinces d'Orient, dont ils font l'énumeration ; & y avoir celebré le concile. Ils commencent par

An 347. se vanter d'un grand zele, pour la discipline de l'église & pour la fermeté de ses jugemens ; & entrent en matiere par Marcel d'Ancyre, dont la condamnation avoit plus de fondement. Ils l'accusent d'avoir renouvellé les heresies de Sabellius & de Paul de Samosate ; & disent que dans le concile de C. P. tenu sous le grand Constantin, aprés avoir été plusieurs fois averti inutilement & repris de ses erreurs, il a été juridiquement condamné. Ils viennent ensuite à S. Athanase : ils l'accusent de sacrilege & de profanation des mysteres ; d'avoir brisé de ses propres mains un calice sacré, rompu l'autel, renversé la chaire sacerdotale, démoli l'église jusques aux fondemens, & empriſoné le prestre. Tout cela est la calomnie d'Ischyras. Ils passent legerement sur celle d'Arsene : mais ils chargent S. Athanase de violences commises à la feste de pâque à son occasion, dont il est difficile de deviner le pretexte ; car ils ne doivent parler en cet endroit que de ce qui preceda son exil : puis qu'ils ajoûtent que pour tous ces crimes, il y eut un concile, indiqué premierement à Cesarée en Palestine, puis tenu à Tyr : où les évêques assemblés de plusieurs provinces, ne voulant pas juger legerement, envoyerent des personnes illustres d'entre-eux : qui ayant été sur les lieux & reconu de leurs yeux la verité, en firent leur raport au concile : c'est la députation de la Mareote. Qu'ensuite Athanase fut condamné present, qu'il s'enfuit & appella à l'empereur : qui ayant examiné & reconnu ses crimes, l'envoya en exil.

Sup. liv. XI. n. 54.

Mais, ajoûtent-ils, ayant procuré son retour ; &

revenant long-temps aprés de Gaule à Alexandrie, *An 347.* il commit des excés pires que les precedents. Par tout le chemin il troubloit l'égliſe, en rétabliſſant les évêques condamnés, promettant à d'autres leur rétabliſſement : mettant pour évêques des infidelles, du vivant des vrais paſteurs, & cela par la violence & les armes des gentils : agiſſant en deſeſperé, ſans reſpect pour les loix. Enfin un ſaint évêque ayant été mis à ſa place par le jugement d'un concile : il a amené des gentils, brûlé le temple de Dieu, briſé l'autel, & s'en eſt fui ſecretement. Ils parlent de l'intruſion de Gregoire : & attribuent à S. Athanaſe les violences faites à cette occaſion, le chargeant des crimes de ſon ennemi.

Ils accuſent de même Paul de C. P. Marcel d'Ancyre, Aſclepas de Gaze & Lucius d'Andrinople, de pluſieurs crimes de violences & de ſacrileges, que l'on peut voir dans leur lettre. Mais l'évidence de leurs calomnies contre S. Athanaſe, doit faire juger des autres faits, dont nous ne ſommes pas ſi bien inſtruits. Ils revienent à lui, & diſent qu'il a parcouru divers païs : trompant par ſes artifices & ſes flateries de bons évêques, qui ne ſavoient pas ſes crimes, particulierement des Egyptiens ; & mandiant des lettres en ſa faveur, qui troublent la paix des égliſes. Mais, ajoûtent-ils, les recommandations de ceux qui n'ont point été juges, ni preſens quand on interrogeoit Athanaſe, ne doivent ſervir de rien, contre le jugement porté il y a long-temps par un concile de ſaints évêques. Enfin, voyant que tout cela lui étoit inutile, il eſt allé à

An. 347. Rome trouver Jules & quelques évêques d'Italie, qu'il a ſeduits par des lettres pleines de fauſſetés ; & ils l'ont receu à leur communion, avec une facilité exceſſive, qui les a engagés à prendre ſa défenſe pour ſoûtenir leur propre conduite. Tous les autres qui ont été convaincus de crimes, ſont maintenant joints à Marcel & à Athanaſe : comme Aſclepas dépoſé il y a dix-ſept ans, c'eſt à dire au concile d'Antioche en 330. Paul, Lucius, & tous leurs ſemblables. Ils ont couru enſemble dans les païs étrangers, non dans les lieux où ils avoient commis leurs crimes, ni dans le voiſinage, ni où étoient leurs accuſateurs, mais dans les païs éloignés : ſe juſtifiant devant ceux qui ne les conoiſſoient point ; & leur perſuadant de ne pas croire leurs juges. Voilà leur fineſſe : ils ſavent que pluſieurs de leurs juges, de leurs accuſateurs & des témoins ſont morts ; c'eſt pourquoy ils veulent revenir aprés tant de jugemens, croyant que la longueur du temps a obſcurci leurs crimes ; & ils demandent à ſe défendre devant nous, qui ne les avons ni accuſés ni jugés : eux qui n'ont pû ſe défendre, quand ils avoient leurs accuſateurs en face.

Sup liv. XI. n. 41.

XLI. Plaintes contre le concile de Sardique.

Athanaſe eſt allé en Italie & en Gaule ſolliciter ce jugement. Jules évêque de Rome, Maximin de Treves, Oſius & pluſieurs autres y ont conſenti mal à propos ; & ont obtenu de la bonté de l'empereur qu'il ſe tinſt un concile à Sardique. Nous y ſommes venus, appellés par des lettres de l'empereur ; & y étant arrivés, nous avons apris qu'Athanaſe, Marcel & tous les ſcelerats, juſtement condamnés

damnés & dépoſés par le jugement des conciles, étoient aſſis au milieu de l'égliſe avec Oſius & Protogene : qu'ils y parloient, & qui pis eſt, y celebroient les divins myſteres. Protogene n'avoit pas de honte de communiquer avec Marcel, dont il avoit condamné l'hereſie par quatre fois en concile, de vive voix & en ſouſcrivant aux jugemens des évêques. Ils accuſent de même S. Athanaſe d'avoir condamné Aſclepas ; & S. Paul d'avoir condamné S. Athanaſe : mais nous ne voyons point d'ailleurs de preuve de ces faits. An 347.

Quant à nous, continuent les Orientaux, nous attachant à la diſcipline de l'égliſe, nous avons ordonné à ceux qui étoient avec Protogene & Oſius, d'exclure de leur aſſemblée les condamnés, & de ne point communiquer avec les pecheurs : enſuite d'écouter avec nous, ce que nos peres avoient jugé contre-eux. Ils n'ont point voulu ſe ſeparer de leur communion : autoriſant l'hereſie de Marcel, & les crimes d'Athanaſe & des autres ; & les preferant à la foi & à la paix de l'égliſe. Nous n'en voyons pas la raiſon ; ſi ce n'eſt qu'ils craignoient en les rejettant, de ſe condamner eux-mêmes ; parce qu'ils avoient communiqué avec eux. Ils pretendoient encore introduire une nouvelle erreur : preferant aux conciles Orientaux le jugement de quelques évêques d'occident : ſe faiſant juges des juges mêmes ; & voulant retoucher au jugement de ceux qui ſont déja avec Dieu. Les Orientaux pourroient de même détruire ce que les Occidentaux auroient fait ; mais nous nous en tenons aux regles que nos peres nous

maux. Aprés donc avoir prié pendant plusieurs jours Osius & Protogene de les rejetter : nous leur avons offert d'envoyer de nouveau sur les lieux, les cinq évêques, qui restoient des six qui avoient été à la Mareote : nous soûmettant à n'estre plus oüis, si les accusations ne se trouvoient pas veritables : mais ils n'ont pas voulu l'accepter. Au contraire, ils nous ont traité de schismatiques, soulevant le peuple contre nous, & excitant la ville à sedition. An. 347.

XLII. Excommunication contre Jules, Osius, &c.

Voyant les choses en cet état, nous avons resolu de retourner chacun chés nous, & de vous écrire de Sardique, pour vous aprendre ce qui s'est passé, & vous declarer nôtre jugement. Il n'est pas impossible qu'ils eussent écrit cette lettre à Sardique, encore qu'ils ne l'ayent publiée que depuis leur retraite à Philippopolis. Quoy qu'il en soit, voicy leur pretendu jugement. Nous quatre-vingts évêques vous denonçons expressement, qu'aucun de vous ne se laisse surprendre, pour communiquer avec Osius, Protogene, Athanase, Marcel, Asclepas, Paul, Jules : ni avec aucun de ceux qui sont condamnés & rejettés de l'église, ni à leurs adherans : c'est pourquoy vous ne devés jamais leur écrire, ni recevoir leurs écrits. Ils ajoûtent ensuite Gaudence de Naïsse & Maximin de Treves ; & voicy les raisons qu'ils rendent de leur jugement. Ils condamnent le pape Jules comme l'auteur du mal ; parce qu'il a le premier communiqué avec Athanase & avec les autres condamnés. Ils condamnent Osius par la même raison ; & de plus pour avoir persecuté un certain Marc, & défendu quelques méchans

An. 347. évêques qu'ils nomment : mais nous ne ſavons pas le fondement de ces calomnies. Ils condamnent Maximin pour n'avoir pas voulu recevoir les évêques qu'ils avoient envoyés en Gaule : c'étoit les
Sup. n. 23. deputés du concile d'Antioche en 342. pour avoir communiqué le premier avec Paul de C. P. & avoir été cauſe de ſon rappel & des homicides qui avoient ſuivi. Ils diſent que Protogene s'eſt condamné lui-même ; parce qu'il a pluſieurs fois ſouſcrit la condamnation de Marcel : que Gaudence n'a pas ſuivi ſon predeceſſeur Cyriaque, qui avoit ſouſcrit à la condamnation des coupables ; & qu'il a eu l'impudence de défendre Paul.

Et parce, diſent-ils, que ceux qui étoient avec Oſius ont voulu ruiner la foi catholique, en introduiſant l'hereſie de Marcel : nous avons été obligés de dreſſer une confeſſion de foi, que nous vous prions tous de ſouſcrire, auſſi bien que nos decrets ; ſi-toſt que vous aurés receu nos lettres. Ils mettent
Ap. Hilar. de ſynod. p. 336. enſuite leur confeſſion de foi, qui n'a de remarquable que l'omiſſion affectée du conſubſtantiel. Cette lettre eſt ſouſcrite par ſoixante & treize évêques dont les principaux ſont Eſtiene d'Antioche qui eſt le premier, Menophante d'Epheſe, Acace de Ceſarée en Paleſtine, Theodore d'Heraclée, Quintien de Gaze, Marc d'Arethuſe, Dion ou plûtoſt Dianée de Ceſarée en Cappadoce, Baſile d'Ancyre, Eudemon de Tanis & Callinique de Pe-
Ap. Athan. 2. apol. p. 789. luſe, tous deux Meleciens : le fameux Iſchyras de Mareote, Narciſſe d'Irenopolis, Eutychius de Philippopolis & Valens de Murſe. Cette lettre fut adreſ-

sée entre-autres, à Donat évêque schismatique de Carthage, pour l'attirer au party des Ariens. Ce qui n'empêcha pas les Donatistes de demeurer dans la vraye doctrine, sur ce point de la consubstantialité du verbe. Seulement ils prenoient avantage de cette lettre, pour montrer qu'ils étoient unis de communion avec les Orientaux, la faisant passer sous le nom du concile de Sardique : & il faut avoüer que cet équivoque nuisit depuis au veritable concile. Ceux qui ne voulurent pas reconnoître l'autorité de ses canons, particulierement touchant les appellations à Rome, le traitoient de concile d'Ariens : & ceux qui vouloient faire valoir ces canons les attribuoient au concile de Nicée ; considerant celui de Sardique comme une suite. Enfin, le concile de Sardique fut décrié par l'absolution de Marcel d'Ancyre, dont la reputation est demeurée tachée sur le point de la doctrine. S. Athanase lui-même ayant découvert dans ses discours, quelques nouveautés qui avoient donné occasion aux erreurs de Photin, se separa de sa communion ; & S. Epiphane dit qu'ayant un jour demandé à S. Athanase ce qu'il en pensoit : S. Athanase lui répondit en souriant : Il n'étoit pas éloigné de la malice.

An. 347.

Aug. epist 44. n. 6. ad Eleus.

V. conc. Carthag. XI. an. 419.

Hilar. fragm. p. 413. A

Epiph. haref. 72. n. 4.

Depuis ces deux conciles, l'Orient fut quelque temps divisé de l'Occident : la borne de leur communion étoit celle des empires, le mont Tisouquis entre la Trace & l'Illyrie. Jusques-là, c'est à dire en Orient, ceux qui croyoient differemment ne laissoient pas de communiquer ensemble : mais en

Socr. II. c. 20. Sozom. III. c. 13.

fois. On voyoit devant la villle, les tombeaux de ces martyrs : car l'égliſe les honore comme tels l'onziéme de Février, avec S. Lucius leur évêque, qui mourut auſſi pour cette cauſe. Comme il parloit contre les Ariens avec une grande liberté, & refutoit leur hereſie ; ils le firent charger de deux chaînes de fer, qui le tenoient par le col & par les mains ; & l'envoyerent ainſi en exil où il mourut : on les ſoupçonna même d'avoir avancé ſa mort. Ils firent bannir un évêque nommé Diodore : apparemment celui de Tenedos, qui ſouſcrivit au concile de Sardique. Ils perſecuterent Olympius d'Enos & Theodule de Trajanopolis toutes deux en Thrace. L'empereur ſurpris par les calomnies d'Euſebe, les avoit déja condamnés par écrit à eſtre bannis de leurs villes & de leurs égliſes, & punis de mort par tout où on les trouveroit : ils le firent ſouvenir de cet ordre & en pourſuivirent l'execution.

An. 347.

Ibid. p. 811.

Sozom. VI. c. 2.

Ils firent envoyer dans la haute Libye, les deux évêques qui les avoient quittés à Sardique, Arius & Aſterius : l'un de Petra en Paleſtine, l'autre de Petra en Arabie ; & leur exil fut accompagné de mauvais traitemens. Comme ils en vouloient particulierement à S. Athanaſe, ils firent releguer en Armenie deux preſtres & trois diacres d'Alexandrie : ils firent écrire de garder les ports & les entrées des villes : de peur que S. Athanaſe ne ſe ſervît de la permiſſion de retourner, que le concile lui donnoit : ils firent même écrire aux juges d'Alexandrie, que ſi Athanaſe ou quelques preſtres, qu'ils nommoient, étoient trouvés dans la ville ou

An. 347. dans ſon territoire, il ſeroit permis de leur faire couper la teſte. Ils obtinrent des voitures publiques pour aller en divers lieux ; & quand ils trouvoient quelqu'un qui leur reprochoit leur fuite ou qui deteſtoit leur hereſie : ils le faiſoient foüetter, empriſoner, ou bannir. La terreur faiſoit un grand nombre d'hypocrites ; & pluſieurs s'enfuyoient dans les deſerts, plûtoſt que de tomber entre leurs mains. Voilà ce qui ſe paſſoit en Orient.

XLIV. Second concile de Milan. *V. Pagi an. 345. n 5. & 347. n 7. &c.*

En Occident peu de temps aprés le concile de Sardique & la même année 347. il s'en tint un à Milan où reſidoit l'empereur Conſtant ; pour chercher le remede à cette diviſion des égliſes, & les moyens d'executer le jugement de Sardique ; & pour condamner Photin. Il l'avoit déja été par les Euſebiens à Antioche en 345. mais il ne l'avoit point encore été en Occident, où il tenoit une place conſiderable, étant évêque de Sirmium metropole de l'Illyrie. Auſſi ce concile fut nombreux, raſſemblé au moins de cette province & de celle d'Italie, dont la metropole étoit Milan ; & il y aſſiſta des preſtres de l'égliſe Romaine. Urſace & Valens qui, quoy qu'évêques étoient des ignorans & des eſprits legers, ſe voyant condamnés & dépoſés par les Occidentaux, entre leſquels ils ſe trouvoient ſitués, voulurent profiter de l'occaſion de ce concile pour ſe faire abſoudre, & feignirent d'abjurer l'Arianiſme, par un écrit qu'ils preſenterent au concile ſigné de leur main, demandant pardon de leur faute : le concile leur fit grace & leur rendit la communion.

Hilar fragm. p. 411. B.

Sup n. 28.

Epiſt ap fragm Hilar p. 412.

Epiſt Syn. Arimin.

Socr. lib. 11. c. 22.

On ne pouvoit executer le jugement du concile de

de Sardique ni rétablir les évêques injuſtement chaſſés, ſans l'autorité de l'empereur d'Orient. C'eſt pourquoy le concile de Milan députa vers lui deux évêques, Vincent de Capoüe peut-eſtre le même qui avoit aſſiſté au concile de Nicée au nom de S. Silveſtre, & Euphratas de Cologne. L'empereur Conſtant les chargea d'une lettre à ſon frere, & envoya avec eux un officier de guerre nommé Salien, illuſtre par ſa vertu & ſa pieté. Par cette lettre, Conſtant prioit ſon frere Conſtantius d'écouter les évêques qu'il lui envoyoit, de s'informer des crimes d'Eſtiene d'Antioche, & des autres du même parti, & de rétablir Paul & Athanaſe ; puis qu'ils étoient pleinement juſtifiés. Il ajoûtoit à la fin, des menaces de les rétablir malgré lui & de lui declarer la guerre.

Theod. 11. c 8. *Athan. ad Solit.* p. 810.

XLV. Eſtiene d'Antioche dépoſé. *Athan. ad ſolit.* p 822. *Theodor.* 11. *hiſt.* c 9.

Les députés étant arrivés à Antioche où étoit Conſtantius, Eſtiene évêque de cette ville entreprit de les perdre de reputation pour leur ôter tout credit. Il y avoit un jeune homme inſolent & de mœurs tres corrompuës que l'on nommoit Onagre, c'eſt à dire aſne ſauvage, parce qu'il frapoit des pieds & des mains. Non ſeulement il inſultoit à tout le monde dans la place publique : mais il entroit impudemment dans les maiſons, pour en tirer les hommes & les femmes les plus honeſtes. Celui-ci pouſſé par l'évêque Eſtiene, fit marché avec une femme publique pour paſſer la nuit, diſoit-il, avec des étrangers qui venoient d'arriver. Il prit quinze compagnons, & les ayant cachés derriere des murailles qui étoient ſur la colline, il amena la femme. Puis

ayant fait le ſignal, dont ils étoient convenus, & voyant que ſes compagnons y étoient : il vint au logis des évêques & trouva la porte de la cour ouverte : car il avoit gagné par argent un des domeſtiques. Il fit entrer la femme toute deshabillée, lui montra la porte de la premiere chambre, où couchoit un des évêques, & lui dit d'y entrer : cependant il ſortit pour appeller ſes compagnons. Il ſe trouva qu'Euphratas, qui étoit le plus vieux des deux évêques, couchoit dans cette premiere chambre, & Vincent dans une autre plus reculée. La femme entra volontiers, croyant que quelque jeune homme la demandoit : mais elle fut bien étonnée de trouver un homme endormi, qui ne s'attendoit à rien. Au bruit qu'elle fit en marchant, Euphratas s'éveilla & dit : Qui va-là ? Elle répondit ; & Euphratas entendant une voix de femme dans les tenebres, crut que c'étoit une illuſion du demon, & appella J. C. à ſon ſecours. Onagre ſurvint avec ſa troupe criant contre les évêques, que c'étoient des ſcelerats. La femme voyant à la lumiere le viſage d'un vieillard & l'apparence d'un évêque crioit de ſon côté, qu'on l'avoit ſurpriſe. Onagre vouloit l'obliger à ſe taire & à calomnier l'évêque. Cependant au bruit les domeſtiques accoururent & Vincent ſe leva : on ferma la porte de la cour, pour arreſter les conjurés : mais on ne put en prendre que ſept, que l'on garda avec la femme : Onagre ſe ſauva avec les autres. La choſe ayant éclaté quand il fut jour, toute la ville acourut à cette maiſon ; & le ſcandale fut d'autant plus grand, que

c'étoit aux feſtes de pâque. Les évêques éveillerent Salien, cet officier qui étoit venu avec eux ; & dés le grand matin ils allerent enſemble au palais de l'empereur, ſe plaignant hautement qu'Eſtiene euſt oſé entreprendre une telle calomnie ; & diſant qu'il n'étoit beſoin pour punir ſes crimes, ni de jugement en forme ni de tourmens : mais qu'il ſuffiſoit d'un jugement eccleſiaſtique. Salien ſoûtenoit le contraire, & prioit l'empereur de commander qu'une action ſi hardie fût examinée, non par un concile, mais dans les formes de la juſtice ; & promettoit de livrer les clercs des évêques tous les premiers, pour eſtre mis à la queſtion : diſant qu'il faloit y mettre auſſi ceux d'Eſtiene. Il s'y oppoſoit impudemment, & diſoit que des clercs ne devoient pas eſtre expoſés aux tourmens : mais l'empereur & ſes grands officiers furent d'avis que l'on donneroit la queſtion : avec cette precaution ſeulement, que cette information ſe feroit en ſecret dans le palais. On void icy la difference des jugemens eccleſiaſtiques, & des jugemens ſeculiers. Dans les eccleſiaſtiques, les évêques étoient les juges, les loix étoient l'écriture ſainte & les canons, les tourmens ni la priſon n'avoient point de lieu : les peines n'étoient que ſpirituelles, comme la dépoſition & l'excommunication.

On interrogea d'abord la femme ; & on lui demanda qui l'avoit amenée au logis des évêques. Elle dit que c'étoit un certain jeune homme, qui l'avoit demandée pour des étrangers, & le reſte comme il s'étoit paſſé. En ſuite on preſenta à la queſ-

tion le plus jeune des prisoniers, qui n'attendit pas les coups de foüet : mais il découvrit tout le complot, & declara qu'Onagre en étoit l'auteur. On fit venir Onagre ; & il dit qu'il l'avoit fait par l'ordre d'Estiene. On fit aussi venir la maîtresse de la femme : car ces miserables étoient d'ordinaire esclaves. Elle reconnut & convainquit ceux qui s'étoient adressés à elle ; & on trouva que c'étoient des clercs d'Estiene, qui le chargerent aussi. Etant ainsi convaincu on le mit entre les mains des évêques qui étoient presens, pour le dépose : ce qu'ils firent & le chasserent de l'église. L'empereur Constantius frappé de cet évenement, commença un peu à rentrer en lui-même. Ce que les Ariens avoient fait à Euphratas lui fit juger de leurs autres entrepriſes. Desſors il ordonna le rappel des prêtres & des diacres d'Alexandrie, qui étoient exilés en Armenie ; & il écrivit expressement à Alexandrie, de ne plus persecuter les clercs ni les laïques qui étoient pour S. Athanase.

Athan ad solit. p. 812. D.

XLVI. Leonce évêque d'Antioche.

Mais les Ariens eurent encore le credit de faire élire évêque d'Antioche l'eunuque Leonce, un des appuis de leur parti. Il étoit Phrygien de naissance & d'un esprit caché : il pretendoit avoir été disciple du martyr S. Lucien, & avoit suivi les erreurs d'Arius dés le commencement. S. Eustathe évêque d'Antioche qui le conoissoit, lui refusa toûjours l'entrée dans son clergé : mais aprés l'exil de S. Eustathe, il fut élevé à la prestrise. Depuis il fut deposé en vertu du premier canon de Nicée, pour s'estre lui-même rendu eunuque. Car comme il vi-

Theod. II. c. 10. Philostrog. III. c. 15. Epiph. hær. 69. n. 5.

Athan ad solit p. 812. C.

voit avec une jeune femme nommée Euſtolie qu'il faiſoit paſſer pour vierge, quoy qu'il l'euſt corrompuë: ſe trouvant preſſé de rompre ce commerce ſcandaleux, il ſe fit lui-même de ſa main cette operation, pour avoir pretexte d'habiter librement avec cette femme, qu'il ne pouvoit quitter. Ce crime, qui l'avoit fait dépoſer de la preſtriſe & le rendoit irregulier, n'empêcha pas les Ariens de le faire évêque d'Antioche. Il tint ce ſiege pendant huit ans : uſant d'une profonde diſſimulation, pour cacher ſon hereſie, & ne pas éloigner de lui les catholiques, dont il craignoit la multitude ; & encore plus les menaces de l'empereur Conſtantius, contre ceux qui diroient que le fils n'étoit pas ſemblable au Pere. Mais ſa conduite le découvroit : car il n'ordonoit aucun catholique, & ne donnoit à aucun de l'employ dans ſon égliſe, quelque vertueux qu'il fût : il donnoit toute ſa confiance aux Ariens & les élevoit aux ordres ſacrés ; quoy qu'ils vécuſſent dans la débauche. Ainſi le clergé étoit beaucoup plus infecté d'hereſie que le peuple. Il éleva au diaconat Aëtius qui devint plus celebre dans la ſuite : mais deux illuſtres laïques Flavien & Diodore s'y oppoſerent, & menacerent Leonce de ſe ſeparer de ſa communion, d'aller en Occident & de faire conoître ſa conduite. Leonce en eut peur, & interdit le miniſtere à Aëtius, continuant de le favoriſer en tout le reſte.

Ath. apol. p. 718. C.

Theod. l. 2. c. 24.

Ath. ad ſolit. p. 847. B.

Flavien & Diodore qui ſoûtinrent alors à Antioche la doctrine, avoient tous deux embraſſé la vie aſcetique. Diodore étoit ſi pauvre, qu'il ne poſ-

Facund. lib. IV. c. 2. ex Chryſ. ſedoit rien ſur la terre, ni maiſon, ni table, ni lit: ſes amis le nouriſſoient, & il donnoit tout ſon temps à la priere & à l'inſtruction. La pâleur de ſon viſage & le reſte de ſon exterieur témoignoit ſa mortification extrême: qui lui cauſa une foibleſſe d'eſtomac, avec de grandes douleurs: mais il ne laiſſa pas de vivre tres long-temps. Il avoit étudié à *Ibid ex Julian. Imp.* Athénes la philoſophie & la retorique; & avoit été diſciple de Silvain de Tarſe, dont lui-même fut enſuite évêque. Flavien fut évêque d'Antioche, mais long-temps aprés. L'un & l'autre s'appliquoient jour & nuit du temps de Leonce à exciter dans les fidelles le zele de la religion. Ils les aſſembloient aux tombeaux des martyrs; & y paſſoient les nuits avec eux à loüer Dieu. Leonce n'oſoit les en empêcher, à cauſe de la multitude qui les ſuivoit d'une grande affection: mais avec une douceur apparente il les pria de faire ce ſervice dans l'égliſe. Quoy qu'ils connuſſent bien ſa malice, ils ne laiſſerent pas de lui obéïr. Ils furent les premiers qui inſtituerent la pſalmodie à deux chœurs chantant alternativement, & cet uſage ayant commen- *Philoſt. III. c. 13.* cé à Antioche s'étendit par toute la terre. On dit que Flavien fut le premier, qui ayant aſſemblé pluſieurs moines chanta: Gloire au pere & au fils & au S. Eſprit. Auparavant, à ce que pretendoient les Ariens, on diſoit: Gloire au pere par le fils dans le S. Eſprit; & quelques-uns: Gloire au pere dans *Theod. II. c. 24.* le fils & le S. Eſprit. Les catholiques & les Ariens priant enſemble le diſoient chacun à leur maniere: mais ceux qui étoient auprés de Leonce obſerve-

rent qu'il paſſoit ſous ſilence tout le reſte du verſet ; & diſoit ſeulement à la fin : Et dans les ſiecles des ſiecles. Il y avoit toûjours à Antioche un autre parti de catholiques, qui ne communiquoient point avec les Ariens, & ne reconoiſſoient point d'évêque depuis S. Euſtathe : auſſi les nomoit-on Euſtathiens.

XLVII. Commencemens d'Aëtius. *Philoſt lib. III. c. 15. & ibi. Valeſ. Greg. Nyſſ. lib 1. cont. Eunom. p. 30. in append.*

Aëtius que Leonce avoit fait diacre étoit Syrien natif d'Antioche. Son pere avoit ſervi entre les officiers du gouverneur, mais s'étant mal conduit, il perdit la vie & ſon bien fut confiſqué. Aëtius ayant été quelque temps eſclave d'une femme & recouvré ſa liberté, on ne ſait comment : s'appliqua au métier de chaudronier, & gagnoit ſa vie avec peine à racommoder la vaiſſelle de cuivre. Une femme lui ayant donné un colier ou un bracelet d'or à redreſſer, il lui en rendit un de cuivre doré tout ſemblable : mais la dorure s'étant effacée & la fraude découverte, il fut pourſuivi en juſtice & puni comme larron : ce qui lui fit faire ſerment de renoncer à ſon métier. Il ſe mit donc à la ſuite d'un charlatan nommé Sopole, qui couroit le païs ſous le nom de medecin : puis ayant trouvé un Armenien aſſés ſimple pour le croire fort habile, il en tira beaucoup d'argent ; & commença à exercer la medecine de ſon chef, & à ſe méler dans les aſſemblées des medecins, où il diſputoit & crioit vigoureuſement ; ce qui lui attira l'affection de ceux qu'il appuyoit de ſa voix & de ſa hardieſſe.

Se trouvant un peu au large il quitta encore la medecine, & s'appliqua à la philoſophie : car parmi

ces Grecs qui n'avoient aucune langue à apprendre; il ne faloit que de l'eſprit pour aſpirer à toutes ſortes de ſciences. Son premier maître fut Paulin, qui de l'évêché de Tyr paſſa à celui d'Antioche aprés la depoſition de S. Euſtathe. Mais Paulin étant mort ſix mois aprés, Eulalius qui lui ſucceda chaſſa Aëtius d'Antioche. Il ſe retira à Anazarbe en Cilicie, & ſe mit d'abord au ſervice d'un grammairien, qui lui enſeigna ſon art : puis il ſe retira auprés de l'évêque d'Anazarbe nommé Athanaſe : delà il paſſa à Tarſe, où il demeura aſſés long-temps auprés d'un preſtre Arien nommé Antoine, qui ſe vantoit auſſi bien qu'Athanaſe d'Anazarbe d'eſtre diſciple de S. Lucien. Car la pluſpart des premiers Ariens ſe faiſoient honeur d'un tel maître, comme Arius même. Aëtius revint enſuite à Antioche, pour écouter Leonce qui n'étoit encore que preſtre. Il fut auſſi diſciple d'Euſtathe depuis évêque de Sebaſte, qui étoit à Antioche vers le même temps. Mais comme Aëtius ne pouvoit retenir ſa langue, il fut encore chaſſé d'Antioche & retourna en Cilicie : où il s'attacha à diſputer avec un de ceux que l'on nommoit Borboriens, & qui étoient les plus infames des Gnoſtiques : Aëtius fut entierement vaincu, & en penſa mourir de chagrin : mais il pretendit avoir eu une viſion celeſte, pour le conſoler & le rendre deſlors invincible dans la diſpute.

Baſil ep. 79. 81.

Il alla enſuite en Egypte, pour voir à Alexandrie un chef des Manichéens nommé Aphthone, qui avoit la reputation d'une grande ſageſſe & d'une grande éloquence : mais Aëtius étant entré en diſ-

pute

pute avec lui, lui ferma la bouche en peu de paroles ; & le couvrit d'une telle confusion, qu'il tomba malade & mourut au bout de sept jours. Ce fut à Alexandrie qu'Aëtius s'appliqua à la dialectique sous un Sophiste sectateur d'Aristote : il ne s'occupoit qu'à reduire en figures de syllogismes la doctrine de l'église touchant le verbe divin ; & il demeuroit assis depuis le matin jusques au soir, apliqué à former une theologie en methode geometrique. Il s'attachoit fort aux categories d'Aristote, dit l'historien Socrate ; & peut-estre sous ce nom entend-il toute sa logique. Il ajoûte, qu'Aëtius ne comprenoit pas le but de cet ouvrage, qui n'étoit que d'exercer les jeunes gens contre les Sophistes, qui se moquoient de la vraye philosophie : c'est pourquoy les Academiciens sectateurs de Platon blâmoient cette methode d'Aristote. Mais Aëtius demeura dans ces subtilités, faute d'avoir été instruit par un Academicien ; & ne put jamais comprendre, qu'il pust y avoir de generation eternelle. Il avoit fort peu d'estude : mais un grand exercice de disputer, comme en peut avoir un homme rustique. Il ne conoissoit presque pas la sainte écriture, & n'avoit point étudié les anciens interpretes, comme Clement d'Alexandrie, Africain & Origene.

Epiph. hær. 76. n. 2.

Socr. lib. II. c. 35. V. Aug. IV. Conf. c. 16.

Sa hardiesse à disputer sur la nature de Dieu, fit que le peuple lui donna le surnom d'Athée. Toutefois il se vantoit de conoître Dieu aussi clairement qu'il se conoissoit lui-même ; & abusant de ce passage de l'évangile : Que la vie eternelle est de conoître Dieu & J. C. il reduisoit toute la religion à cette

Sozom. lib. VI. c. 15. Epiph. hær. 76. n. 4.

Joan. XVII. 3.

conoiſſance ſpeculative ; n'eſtimant ni les jeûnes & les autres pratiques de pieté, ni même l'obſervation des commandemens de Dieu. Juſques-là, que comme on ſe plaignoit devant lui de quelques-uns qui étoient tombés en faute avec des femmes : il n'en fit que rire, traitant ce crime de neceſſité naturelle du corps, comme de ſe gratter l'oreille. Au reſte, la doctrine d'Aëtius étoit le pur Arianiſme ; & il ne differoit des autres, qu'en ce qu'il avoit mieux ſuivi leur principe, & pouſſé plus loin les conſequences : ſoûtenant que le verbe, non ſeulement n'étoit pas égal au pere, mais ne lui étoit pas même ſemblable.

XLVIII. Paul & Macaire envoyés en Afrique. *Optat. lib. 3.*

On peut croire qu'au retour du concile de Sardique, Gratus évêque de Carthage pria l'empereur Conſtant de remedier aux beſoins de l'égliſe d'Afrique. Car cet empereur y envoya deux perſonages conſiderables Paul & Macaire, ſans autre commiſſion qui paruſt, que de diſtribuer des aumônes & ſoulager les pauvres en chaque égliſe : mais en même temps ils exhortoient tous les fidelles, à revenir à l'unité de l'égliſe catholique, & à quitter le ſchiſme des Donatiſtes. Ceux-cy firent courir le bruit que Paul & Macaire venoient exciter la perſecution : que quand l'autel ſeroit preparé pour le S. ſacrifice, ils feroient paroître une image & la mettroient ſur l'autel. Ce qui faiſoit dire aux fideles : Quiconque participera à ce ſacrifice, c'eſt comme s'il mangeoit des viandes immolées aux idoles. Mais quand ils furent arrivés, on ne vit rien de ſemblable ; & le S. ſacrifice fut celebré à l'ordinaire, ſans rien ajoûter ou dimi-

Ibid. ſub fin.

nuer. On croit que c'étoit l'image de l'empereur ; & en effet, on continua ſous les empereurs Chrétiens d'aporter leurs images dans les provinces, & de les propoſer, pour eſtre honorées par le peuple ; mais ſans aucun mélange de ſuperſtition : au lieu que ſous les empereurs payens, on les adoroit, & on leur offroit de l'encens & des ſacrifices. *Baron an. 348. n. 33.* *1. un Cod. Theod. de imag. imper. lib. 15.*

Paul & Macaire s'adreſſerent à Donat faux évêque de Carthage ; lui declarant le ſujet de leur voyage ; & comme l'empereur envoyoit des ornemens pour les égliſes & des aumônes pour les pauvres. Il eſt vray qu'il n'y avoit rien pour Donat en particulier : il répondit en colere : Qu'a de commun l'empereur avec l'égliſe ? & dit beaucoup d'injures à l'empereur. Il ajoûta, qu'il avoit déja envoyé des lettres par tout, pour défendre de diſtribuer aux pauvres, ce qu'ils auroient apporté. Un autre Donat évêque ſchiſmatique de Bagaïe fit encore pis. Comme il ſeut que Paul & Macaire aprochoient de ſa ville, il envoya des crieurs dans les lieux circonvoiſins & dans les marchés, pour aſſembler tous les circoncellions : ces furieux qui couroient en armes par la campagne, & que les évêques Donatiſtes avoient été obligés d'abandoner eux-mêmes, ſous le comte Taurin. Donat de Bagaïe eut alors recours à eux ; & Paul & Macaire craignant leur fureur, demanderent main-forte au comte Silveſtre : non pour faire violence à perſone : mais pour ſe défendre, & pour conſerver l'argent des pauvres dont ils étoient chargés. *Optat. ibid.* *Sup. liv. XV. n. 43.*

Les Donatiſtes aſſemblerent une grande multi-

tude ; & pour la nourrir, firent d'une égliſe le magaſin de leurs vivres. Quand les fourriers vinrent, pour marquer les logis des ſoldats de Silveſtre, on refuſa de les recevoir : ils retournerent maltraités à leurs compagnies : tous en furent irrités, de telle ſorte que leurs officiers même ne pouvoient les retenir. Il ſe rencontra donc des gens armés de part & d'autre, qui remplirent les villes de tumulte. Les évêques Donatiſtes s'enfuirent tous avec leur clergé : quelques-uns furent tués, quelques-uns pris & relegués en des lieux éloignés. Quoy que les évêques catholiques n'y euſſent aucune part, les Donatiſtes en prirent pretexte, de décrier la réünion d'un grand nombre des leurs, qui revinrent alors à l'égliſe catholique. Ils traiterent Paul & Macaire de perſecuteurs, & tous les catholiques de payens ; leur donnant le nom de Macariens, un nommé Marculus ſe precipita d'un rocher : Donat de Bagaïe ſe jetta dans un puits : les Donatiſtes attribuerent leur mort à cette perſecution, & les honorerent comme martyrs.

Aug. tract. 11. in Joan. n. 15.

XLIX. Premier concile de Carthage.

Eo. 2. concil. p. 713.

Aprés cette réünion, Gratus aſſembla un concile nombreux de toutes les provinces d'Afrique, que l'on compte pour le premier de Carthage ; parce que c'eſt le plus ancien dont nous ayons les canons : car au reſte, nous y avons déja veû pluſieurs conciles, particulierement ſous S. Cyprien. Celui-cy ne peut avoir été celebré plûtoſt que l'an 348. ni plus tard que l'an 349. Gratus en fit l'ouverture, en remerciant Dieu d'avoir réüni les membres de ſon égliſe ; & propoſa aux évêques de faire

les reglemens neceſſaires, pour conſerver la diſcipline, ſans alterer l'union par une exceſſive dureté. Ils firent quatorze canons, propoſés par Gratus & par d'autres évêques ; & approuvés de tous, ſuivant la forme du concile de Sardique. Le premier eſt pour ne point rebaptiſer ceux qui l'ont été dans la foi de la Trinité. C'étoit l'erreur capitale des Donatiſtes, de croire nul le baptême donné hors de leur communion. C'eſt auſſi contre leurs abus, que l'on défend de profaner la dignité des martyrs ; en honorant comme tels, ceux qui s'étoient precipités, ou tués d'une autre maniere par folie ; & à qui l'égliſe n'accorde la ſepulture que par compaſſion. A plus forte raiſon, ceux qui ſe tuent par deſeſpoir & par malice. *Can.* 2.

On renouvelle les défenſes déja faites aux clercs en tant de conciles, d'habiter avec des femmes ; & on l'étend à toutes les perſones de l'un & de l'autre ſexe, qui ont embraſſé la continence même dans la viduité : leur défendant d'habiter avec des perſones étrangeres, ni même de les viſiter. On renouvelle la défenſe faite aux clercs, de preſter à uſure ; comme étant un peché condamnable même dans les laïques, & contraire aux prophetes & à l'évangile. On défend auſſi aux clercs, de ſe charger de l'intendance des maiſons & du maniment des affaires ſeculieres, ſuivant la regle de S. Paul. Par conſequent, on défend d'ordoner ceux qui ſont intendans, agens des affaires, ou tuteurs exerçant en perſone : juſqu'à ce que les affaires ſoient finies & les comptes rendus : de peur que s'ils étoient or- *Can.* 3. *Can.* 4. *Can.* 13. *Can.* 6. 2. *Tim* II. 4. *Can.* 8.

donnés plûtoſt, l'égliſe n'en receût du deshoneur.

C. 9. On défend aux laïques, de choiſir des clercs pour garder leurs magaſins, ou tenir leurs comptes.

C. 10. Il eſt défendu aux évêques d'entreprendre les

C. 5. uns ſur les autres. Aucun ne doit recevoir le clerc d'un autre, ſans les lettres de ſon évêque, ni le garder chés lui : ni ordoner un laïque d'un autre dioceſe, ſans le conſentement de ſon évêque. Sur ce canon Gratus dit : Cette pratique conſerve la paix ;

Can. Sard. 18. lat. & je me ſouviens, que dans le S. Concile de Sardique il a été défendu de ſolliciter les clercs d'un au-

Can. Carthag. 32. tre dioceſe. Antigone évêque de Madaure ſe plaignit d'un autre évêque nommé Optantius. Ils avoient diviſé leurs dioceſes d'un commun conſentement, dont il y avoit des actes ſignés de leur main : cependant Optantius ne laiſſoit pas de viſiter le peuple d'Antigone & de ſe l'attirer. Le concile ordona que les conventions ſeroient obſervées,

Can. 7. pour maintenir la paix. On étendit aux laïques la défenſe, de communiquer avec le peuple d'un autre dioceſe, ſans les lettres de ſon évêque : pour empêcher les artifices de ceux, qui fuyant la communion de l'un, étoient admis par ſurpriſe à celle d'un

C. 11. autre. On ordonne de reprimer l'orgueil des clercs, qui ne ſont pas ſoumis à leurs ſuperieurs : mais pour les juger, il faut un certain nombre d'évêques : trois pour un diacre, ſix pour un preſtre, douze pour un évêque ; & ce nombre eſt remarquable. L'ob-

C. 14. ſervation de tous ces canons eſt recommandée ſous peine d'excommunication pour les laïques, & de dépoſition pour les clercs ; le tout avec conoiſſance de cauſe.

An. 349. L. Rappel de S. Athanaſe.

Gregoire uſurpateur du ſiege d'Alexandrie mourut dix mois aprés qu'Eſtiene eut été depoſé du ſiege d'Antioche, c'eſt à dire au commencement de l'an 349. Alors Conſtantius n'ayant plus de pretexte d'empêcher le retour de S. Athanaſe, & intimidé par les menaces de l'empereur ſon frere : conſulta les évêques Orientaux, qui lui conſeillerent de le rappeller, plûtoſt que de s'expoſer à une guerre civile. Il lui écrivit donc une lettre fort obligeante, où il témoigne une grande compaſſion des maux qu'il a ſoufferts, éloigné de ſa patrie. J'eſperois, dit-il, que vous viendriés vous-même, m'en demander le remede ; peut-eſtre la crainte vous a retenu : je vous écris donc, afin que vous ne differiés pas davantage. J'ay auſſi prié monſeigneur & mon frere l'empereur Conſtant, de vous permettre de venir. S. Athanaſe ne ſe preſſa pas ; & Conſtantius lui écrivit une ſeconde lettre, pour l'exhorter à venir hardiment à ſa cour & lui offrit les voitures publiques. Il lui envoya même un des preſtres d'Alexandrie, qui étoit à la ſuite de ſa cour : puis un diacre nommé Architas avec une troiſiéme lettre, pour le raſſurer & le preſſer de venir inceſſament ; & il lui fit écrire par ſix de ſes comtes ; à qui il ſavoit que S. Athanaſe ſe fieroit davantage. Ils l'aſſuroient que l'empereur l'attendoit depuis un an entier ; & qu'il n'avoit jamais voulu permettre, que l'on ordonaſt un évêque à Alexandrie à la place de Gregoire.

Athan. ad Solit. p. 823. Pagi 348. *n* 2. *Socr.* II *hiſt. c.* 23. *Sozom.* III. *c.* 20. *Philoſtorg* III. *c* 12. *Ap. Ath apol* 2. *p.* 769.

Ad Solit. p. 823.

S. Athanaſe receut les lettres de Conſtantius à Aquilée, où il ſéjourna long-temps au retour du

Apol. 1. *p.* 676 B.

An. 349. concile de Sardique. Ayant receu la troiſiéme lettre, il reſolut de remettre le tout à Dieu, & de retourner en Orient : mais auparavant comme l'empereur Conſtant l'avoit mandé, il alla le trouver en Gaule ; apparemment à Milan, ſa reſidence ordinaire dans la Gaule, qu'on nommoit à Rome Ciſalpine. Il alla auſſi à Rome, dire à-dieu au pape S. Jules & à ſon égliſe, qui le receut avec une extrême joye. Le pape écrivit à l'égliſe d'Alexandrie une lettre pleine de tendreſſe : où il les felicite de leur fermeté dans la foi, & rend témoignage à la charité, que leur évêque a toûjours conſervée pour eux : il ſe repreſente l'allegreſſe publique, avec laquelle il ſera receu ; & finit par des prieres, pour leur attirer les graces qu'ils meritent. Par tout où S. Athanaſe paſſa, les évêques lui donnerent des lettres de paix.

Apol. 2. p. 770. B.

Ab Athan. apol. 2. 770.

L I. S. Athanaſe à Antioche. *2. Apol. p. 772. Ad Solit. p. 823.*

Il arriva à Antioche où étoit l'empereur Conſtantius, qui le receut d'un viſage favorable ; & lui confirma de vive voix la permiſſion de retourner en ſon païs, & de reprendre le gouvernement de ſon égliſe : lui accordant encore des lettres, outre les ordres qu'il avoit déja donnés, de garder les paſſages ; afin qu'il puſt achever librement ſon voyage. S. Athanaſe ſe plaignit de ce que l'empereur avoit autrefois écrit contre lui ; & le pria de ne plus écouter ſes ennemis en ſon abſence. Appellés-les, dit-il, ſi vous voulés : je ſuis content qu'ils paroiſſent & je les convaincray. L'empereur ne le voulut pas : mais il ordonna d'effacer tout ce qui avoit été écrit à ſon deſavantage ; & l'aſſura qu'il ne recevroit

cevroit plus de calomnies contre lui. Pour montrer que cette reſolution ſeroit inébranlable : il la confirma par des ſermens, & en prit Dieu à témoin. Il lui dit pluſieurs autres choſes pour le conſoler ; & écrivit pluſieurs lettres en ſa faveur : une aux évêques & aux preſtres de l'égliſe catholique, il faut entendre d'Egypte, où il declare que tout ce qui a été ordonné contre ceux qui communiquoient avec Athanaſe doit eſtre mis en oubli ; qu'ils ſeront à l'avenir exempts de tout ſoupçon ; que les clercs qui ſont avec lui joüiront de l'exemption des tributs, dont ils joüiſſoient auparavant ; & que la meilleure marque du bon parti ſera d'eſtre uni à lui. La ſeconde lettre, eſt adreſſée au peuple catholique d'Alexandrie ; & tend principalement à l'exhorter à la paix : l'avertiſſant que l'empereur a écrit aux juges, de punir les ſeditieux ſelon les loix. Il y a deux lettres à Neſtorius prefet d'Egypte : dont la premiere fut auſſi envoyée aux gouverneurs de la province Auguſtamnique, de la Thebaïde & de la Lybie. La ſeconde ordonne à Neſtorius d'envoyer à la cour, toutes les lettres qui ſe trouveront dans ſes regiſtres, contre la reputation d'Athanaſe. Un décurion nommé Euſebe fut chargé de l'execution de ces ordres ; & retira tous ces actes des regiſtres du duc & du prefet d'Egypte.

An. 349.

Apol. 2. p. 772.

Ibid. p. 773.

Ibid. p. 774.

Ad Solit. p. 814.

Apol. 2. p. 774.

Pendant le ſéjour que S. Athanaſe fit à Antioche ; il ne communiqua point avec Leonce, & l'évita comme un heretique : mais il communiqua avec les Euſtathiens, qui étoient la plus pure partie du peuple catholique ; & aſſiſta à leurs aſſemblées,

Sozom. l. 3. c. 20.

An. 349. qui se tenoient dans des maisons particulieres. L'empereur lui dit un jour : Vous voyés que je suis prest d'accomplir tout ce que je vous ay promis : mais j'ay aussi une grace à vous demander. C'est que de tant d'églises qui dépendent de vous, vous en laissiés une à ceux qui ne sont pas de vôtre communion. Athanase répondit : Il est juste, Seigneur, de vous obéïr : mais puis que dans cette ville d'Antioche il y a aussi des gens qui fuïent la communion de ceux qui ne sont pas dans nos sentimens ; je demande pour eux la même grace, qu'ils ayent une église où ils puissent s'assembler en liberté. La proposition parut juste à l'empereur : mais les Ariens ne furent pas d'avis de l'accepter. Car, disoient-ils, nôtre doctrine ne fera pas grand progrés à Alexandrie tant qu'Athanase y sera : au contraire si nous souffrons que les Eustathiens s'assemblent librement à Antioche : leur grand nombre paroîtra, & ils entreprendront quelque chose. Il vaut donc mieux demeurer comme nous sommes. En effet, ils voyoient que bien qu'ils fussent maîtres des églises, & qu'une grande partie du peuple catholique s'y assemblast avec eux ; les catholiques ne laissoient pas de témoigner la diversité de leur créance, dans la con-
Sup. n. 45. clusion des pseaumes, en disant : Gloire au Pere & au Fils & au S. Esprit ; & non pas comme les Ariens : Gloire au pere par le fils. Leonce n'osoit l'empêcher : mais il en voyoit bien la consequence ; & disoit en touchant ses cheveux blancs : Quand cette nege sera fonduë il y aura bien de la boüe : pour marquer la division du peuple, qui éclateroit

aprés ſa mort. L'empereur renvoya donc S. Athanaſe ſans lui demander autre choſe. Il renvoya en même temps Marcel à Ancyre & Aſclepas à Gaze. Aſclepas fut receu agreablement : mais à Ancyre comme il falut chaſſer Baſile, il y eut de grands troubles, qui furent occaſion de nouvelles calomnies contre Marcel. An. 349. Socr. II. c 23. Sozom III. c. 24.

LII. Commencemens d'Apollinaire. Philoſtorg. VIII. c. 12.

S. Athanaſe continuant ſa route vers l'Egypte, travailloit, par toutes les villes où il paſſoit, à ramener les évêques, qui s'étoient écartés de la doctrine du conſubſtantiel. Il étoit receu diverſement : ſes amis ſentoient une joye pure, quelques-uns avoient honte de leur conduite, ou ſe repentoient d'avoir écrit contre lui : d'autres cachoient leurs ſentimens. En paſſant à Laodicée de Syrie, il fut receu par Apollinaire lecteur, qui étoit originaire d'Alexandrie. Son pere qui en étoit natif & portoit le même nom, avoit d'abord enſeigné la grammaire à Beryte, puis à Laodicée où il s'étoit marié ; & avoit eû ce fils, qui s'étoit auſſi appliqué avec ſuccés aux lettres humaines ; & enſeignoit la retorique. Ils étoient tous deux dans le clergé : le pere preſtre, le fils lecteur dés le temps de l'évêque Theodote predeceſſeur de George, qui tenoit alors le ſiege de Laodicée. S. Athanaſe ayant veû ce jeune homme, le prit en affection pour ſes bonnes qualités ; car il avoit un grand eſprit naturel & bien cultivé par les lettres. L'évêque George, qui étoit Arien en fut irrité : regardant comme un crime d'eſtre en communion avec Athanaſe. Ainſi il chaſſa honteuſement de l'égliſe Apollinaire, l'accuſant d'a- Sozom. VI. c. 25. Socr. II. c 46.

An. 349. voir en cela violé les canons. Il rappella encore une ancienne faute, qu'Apollinaire avoit effacée par la penitence. Du temps de l'évêque Theodote il y avoit à Laodicée un fameux Sophiſte payen nommé Epiphane, fort ami des Apollinaires, & dont le fils étoit diſciple. Levêque leur avoit défendu de le frequenter, craignant qu'il ne les entraînaſt au paganiſme : mais ils ne laiſſoient pas de le voir. Un jour Epiphane recitoit un hymne à la loüange de Bacchus, en preſence de pluſieurs perſones, & des deux Apollinaires le pere & le fils. Au commencement il dit ſelon la coûtume : que ceux qui n'étoient pas initiés & les profanes euſſent à ſe retirer : mais les Apollinaires ne ſortirent point, ni aucun autre des Chrétiens qui étoient preſens. L'évêque Theodote l'ayant apris, le trouva fort mauvais : il pardonna aux autres, qui n'étoient que laïques, apres une legere reprimande : mais pour les Apollinaires, il les blâma publiquement, & les ſepara de l'égliſe. Toutefois comme ils firent penitence, dans les larmes & les jeûnes ; il les receut quelque temps aprés. Ce fut donc cette ancienne faute que George reprocha de nouveau au jeune Apollinaire, avec la communion de S. Athanaſe : pour avoir pretexte de le chaſſer de l'égliſe.

LIII. S. Athanaſe à Jeruſalem : puis à Alexandrie. *Apol* 2. p. 774. C. *Ad Solit.* p. Bas. B.

S. Athanaſe ayant traverſé la Syrie, vint en Paleſtine, où tous les évêques le receurent favorablement : excepté deux ou trois Ariens, comme Acace de Ceſarée & Patrophile de Scythopolis. Tous les autres embraſſerent ſa communion ; &

s'excuſerent d'avoir écrit contre lui : diſant qu'on les y avoit contraints par violence. Ils s'aſſemblerent en concile à Jeruſalem', où ils écrivirent une lettre ſynodale en ſa faveur, adreſſée aux évêques d'Egypte & de Libye : aux preſtres, aux diacres & au peuple d'Alexandrie : pour les feliciter du retour de leur évêque. Ils les exhortent auſſi à prier pour les empereurs : ce qui montre que Conſtant vivoit encore, & que c'étoit la même année 349. Cette lettre étoit ſouſcrite par ſeize évêques : dont le premier eſt S. Maxime de Jeruſalem, qui preſidoit au concile ; & tous, excepté un nommé Macrin, avoient aſſiſté au concile de Sardique. An. 349

S. Athanaſe entra en Egypte par Peluſe, & traverſant le païs pour aller à Alexandrie ; il exhortoit en chaque ville, de s'éloigner des Ariens ; & de s'attacher à ceux qui confeſſoient le conſubſtantiel. Il fit même des ordinations en quelques égliſes. Enfin il arriva à Alexandrie ; où il fut receu avec une joye incroyable, non ſeulement du peuple, mais des évêques d'Egypte & des deux Libyes qui accouroient de tous côtés. Ils ſe réjoüiſſoient de voir encore leur ami en vie contre leur eſperance, & de ſe voir eux-mêmes délivrés de la tyrannie des heretiques. L'allegreſſe étoit generale, & dans les ſaintes aſſemblées ils s'excitoient les uns les autres à la vertu. Pluſieurs filles, qui auparavant ſe deſtinoient au mariage, conſacrerent à J. C. leur virginité. Pluſieurs jeunes hommes embraſſerent la vie monaſtique, touchés des exemples des autres. Les peres y excitoient leurs enfans : ou du moins ſe laiſſoient Soer 11. c. 14. Athan ad Solit. p. 825 C.

An. 349. flechir à leurs prieres, pour ne les en point détour-
1. Cor. VII. 5. ner. Les maris & les femmes ſe perſuadoient l'un à l'autre de vaquer à la priere, ſuivant le conſeil de l'apôtre : la charité des peuples s'appliquoit à nourrir & à vêtir des orfelins & des veuves : l'émulation étoit telle, que chaque maiſon ſembloit eſtre une égliſe deſtinée à la priere & à la pratique des vertus. Voila les effets que la joye publique produiſoit alors chés les Chrétiens. Les égliſes étoient dans une paix profonde : tous les évêques écrivoient à S. Athanaſe ; & recevoient de lui des lettres pacifiques ſelon la coûtume. Pluſieurs ſe retractoient de ce
Ad Solit. p. 827. qu'ils avoient écrit contre lui. Pluſieurs de ſes ennemis ſe reconcilioient avec lui ſincerement. Quelques-uns le venoient trouver de nuit ; & s'excuſoient ſur la neceſſité qui les avoit engagés avec les Ariens, dont ils deteſtoient l'hereſie ; & proteſtoient que dans le cœur ils avoient toûjours communiqué avec lui.

LIV. Retractation d'Urſace & de Valens. Hilar. fragm. p. 411. V. Pagi an 349. n. 4. 5. &c.

La retractation la plus importante fut celle d'Urſace & de Valens. Ils prirent l'occaſion d'un concile aſſemblé de pluſieurs provinces pour dépoſer de l'épiſcopat Photin, condamné à Milan comme heretique deux ans auparavant. Ce concile apparemment ſe tenoit à Rome : car ce fut au pape Jules, qu'Urſace & Valens s'adreſſerent pour le prier d'eſtre receus à la communion de l'égliſe. Jules ayant pris conſeil, leur accorda cette grace, pour diminuer d'autant les forces des Ariens à l'avantage de l'égliſe. Mais on ne les receut qu'à condition de reconoître l'innocence de S. Athanaſe ; & ils le

firent par écrit en ces termes : Au Seigneur le bien- *An. 349.*
heureux pape Jules : Valens & Urſace ſalut. Parce *Athan 2. apol. p. 776. Hilar. fragm. p. 411.*
que nous avons cy-devant écrit pluſieurs choſes fâcheuſes touchant l'évêque Athanaſe ; & qu'ayant receu ſur ce ſujet des lettres de vôtre ſainteté ; nous ne lui en avons point rendu compte : nous declarons devant V. S. en preſence de tous nos freres les preſtres, que tout ce qui eſt venu juſques icy à nos oreilles touchant cet évêque, nous a été fauſſement raporté ; & ne doit avoir aucune force ; & par conſequent nous embraſſons de tres bon cœur la communion du même Athanaſe : veu principalement que V. S. a bien voulu par ſa bonté nous pardoner nôtre faute. Nous declarons auſſi par cet écrit ſigné de nôtre main ; que nous anathematiſons, comme nous avons toûjours fait, l'heretique Arius & ſes ſectateurs, qui diſent qu'il y avoit un temps où le fils n'étoit pas ; qu'il eſt tiré du neant, & qu'il n'a pas été avant les ſiecles : comme il eſt contenu dans nôtre precedent écrit, que nous *Sup. n. 43.* avons preſenté à Milan. Cecy étoit écrit de la main de Valens ; & au deſſous de la main d'Urſace : Moi Urſace évêque, j'ay ſouſcrit cette profeſſion de foi.

Il ſemble, ſuivant cet écrit, qu'Urſace & Valens dans leur premiere retractation faite à Milan avoient ſeulement renoncé à l'Arianiſme ; & qu'à Rome on les obligea de plus à juſtifier S. Athanaſe. Quoy qu'il en ſoit, quelque temps aprés, étant à Aquilée, ils lui écrivirent à lui-même en ces termes. A nôtre Seigneur & frere Athanaſe, Urſace & Valens. Nous avons trouvé l'occaſion de nôtre frere le preſtre

An. 349. Moïſe qui va vers vôtre charité, par qui nous vous ſalüons tres affectueuſement de la ville d'Aquilée, & nous ſouhaitons, que cette lettre vous trouve en bonne ſanté. Vous nous donnerés de la confiance, ſi vous voulés bien auſſi nous écrire de vôtre part. Soyés aſſuré par cette lettre, que nous avons avec vous la paix & la communion eccleſiaſtique. La divine bonté vous conſerve, nôtre cher frere. Ces deux lettres d'Urſace & de Valens, furent envoyées à S. Athanaſe par Paulin évêque de Treves ſucceſſeur de S. Maximin. Urſace & Valens ſouſcrivirent enſuite à des lettres pacifiques, qui leur furent preſentées par deux preſtres de S. Athanaſe, Pierre & Irenée, avec un laïque nommé Ammonius ; quoy que S. Athanaſe ne les euſt point chargés de lettres pour eux.

2. apol. p. 775. D. Ad Solit. p. 826.

An. 350.

LIVRE TREIZIE'ME.

CEPENDANT il s'éleva en Gaule un parti contre l'empereur Conſtant. On ſe plaignoit qu'il donoit trop de credit à des barbares, qu'il exerçoit des cruautés, & qu'il vendoit les gouvernemens. Les chefs de la conjuration furent Chreſtius, Marcellin & Magnence. Ils s'aſſemblerent à Auſtun, où Marcellin prefet du treſor leur fit un grand feſtin & à pluſieurs officiers des troupes, le jour de la naiſſance de ſon fils; pendant que l'empereur Conſtant étoit à la chaſſe : c'étoit le quinziéme des Calendes de Février ſous le conſulat de Sergius & de Nigrien : c'eſt à dire le dix-huitiéme de Janvier l'an 350. de J. C. Le feſtin dura bien avant dans la nuit; & Magnence étant ſorti ſous pretexte de quelque neceſſité, revint paré de l'habit imperial, & fut ſalué Auguſte par toute la compagnie. Conſtant l'ayant apris s'enfuit vers les Pyrenées : Gaïſon le pourſuivit par ordre de Magnence, le joignit à Elne & le fit mourir. Il avoit regné treize ans, depuis la mort du grand Conſtantin ſon pere; & en avoit vêcu environ vingt-neuf. Vetranion, qui commandoit en Pannonie ayant apris ces nouvelles, ſe declara auſſi empereur à Sirmium le premier jour de Mars; & Nepotien fils d'Eutropia ſœur du grand Conſtantin prit la pourpre à Rome le troiſiéme de Juin, comme y ayant droit par la naiſſance : mais il n'étoit ſoûtenu que d'une troupe de

I. Mort de Conſtant. Magnence, Vetranion, Nepotien empereurs. *Zoſim. lib.* 2. *p.* 693. *Victor. epit.*

Idac. faſt. an. 350.

An. 350. gladiateurs. Ces trois pretendus empereurs faiſoient profeſſion du Chriſtianiſme.

II. Siege de Niſibe. S. Jaques. *Philoſt. III. c. 22. Julian. orat. 1. Pagi. 350. n. 5.*

L'empereur Conſtantius qui étoit alors à Edeſſe faiſant la guerre aux Perſes, ayant apris la revolte de Magnence, commença à marcher vers l'Occident ; & Sapor roi de Perſe profitant de l'occaſion vint aſſieger pour la ſeconde fois, Niſibe en Meſopotamie, le plus puiſſant rempart de l'empire ſur cette frontiere. Il avoit une grande armée d'infanterie & de cavalerie avec pluſieurs élephans : le ſiege dura quatre mois. On fit la circonvallation, on éleva des tours, on employa toutes les machines dont on ſe ſervoit alors dans les ſieges ; mais inutilement. Enfin aprés ſoixante & dix jours de travaux, Sapor fit arreſter le fleuve Mygdone, qui traverſoit la ville : par une digue, qu'il fit élever aſſés loin au deſſus ; & qu'il fit rompre quand l'eau fut à ſa hauteur. Cette eau retenuë venant avec effort contre la muraille de la ville, en abatit un eſpace conſiderable. Les Perſes témoignerent leur joye par de grands cris : mais ils differerent l'aſſaut au lendemain, parce que l'inondation rendoit la bréche inacceſſible. Quand ils approcherent ils furent bien ſurpris de trouver derriere une nouvelle muraille. C'étoit S. Jaques, l'évêque de cette ville, celebre par ſa vertu & par ſes miracles, qui avoit encouragé la garniſon & les habitans, à élever ſi promptement cet ouvrage : demeurant cependant en priere dans l'égliſe.

Theod. II. hiſt. c. 30 & Philoth. c. 1. Philoſt. III. c. 23. Chr. paſch. an. 350.

Sulp. liv. XI. n. 2.

Sapor s'étant lui-même aproché crut voir ſur la muraille un homme vêtu à la royale, dont la pour-

pre & le diadême jettoient un éclat merveilleux. Il ne douta point que ce ne fuſt l'empereur Romain, & menaça de mort ceux qui lui avoient dit qu'il n'étoit pas à Niſibe. Mais comme ils l'aſſurerent de nouveau que Conſtantius étoit à Antioche : il comprit ce que ſignifioit la viſion, & que Dieu combattoit pour les Romains : de dépit il jetta en l'air un javelot, comme pour ſe vanger du ciel. Alors S. Ephrem diacre & diſciple de S. Jaques le pria de monter ſur la muraille, pour voir les Perſes, & jetter ſur eux ſa malediction. Le S. évêque monta ſur une tour ; & voyant cette multitude infinie, il ne fit autre imprecation, que de demander à Dieu des moucherons, pour faire éclater ſa puiſſance par les plus petits animaux. Il en vint auſſi-toſt fondre ſur les ennemis comme des nuées. Ils entroient dans les trompes des élephans ; dans les oreilles & les naſeaux des chevaux, & des autres beſtes : qui entrant en fureur, rompoient leurs brides & leurs harnois, jettoient leurs hommes, troubloient les rangs, & fuyoient où elles pouvoient. Sapor forcé de reconoître la puiſſance de Dieu, leva le ſiege & ſe retira honteuſement. Philoſtorge Arien, & par conſequent peu favorable à S. Jaques de Niſibe, rendoit témoignage à ce miracle dans ſon hiſtoire. Le Saint mourut quelque temps aprés, ſous le regne de Conſtantius, qui le fit enterrer dans la ville de Niſibe, ſuivant l'ordre du grand Conſtantin ſon pere, comme pour en eſtre le protecteur : car l'uſage étoit de mettre les ſepultures hors les villes. Il laiſſa un grand nombre de livres en ſa langue ſyria-

Lib. III. c 23.

Gennad. Catalog. n. 1.

An. 350. que la pluſpart de morale : on comptoit en tout vingt-ſix volumes. Il y avoit entre-autres une chronique moins curieuſe que celle des Grecs, mais plus ſolide : car elle n'étoit compoſée que de paſſages de l'écriture, & tendoit à fermer la bouche à ceux, qui veulent philoſopher vainement ſur l'antechriſt ou ſur le dernier avenement de N. S.

III. Dépoſition de Vetranion. *Theod. III. c. 3.* L'empereur Conſtantius ayant donné ordre à la ſeureté des places de Syrie, partit d'Antioche avant le mois de Juin, pour marcher contre Magnence. Ses troupes étant aſſemblées, il conſeilla à tous ceux qui n'avoient pas encore receu le baptême de le recevoir au plûtoſt : leur repreſentant les perils de la guerre, & declarant que ceux qui ne ſeroient pas baptiſés, n'avoient qu'à quitter le ſervice & ſe retirer chés eux. Toutefois il ne ſe fit baptiſer lui-même qu'onze ans aprés, & à l'article de la mort. Peut-eſtre donna-t-on le nom de payens à ceux qui quitterent le ſervice, plûtoſt que de ſe faire Chrétiens : car *paganus* en latin ſignifioit celui qui ne portoit pas les armes, étant oppoſé à *miles* ; & delà il peut s'eſtre étendu à tous les infidelles en general : peut-eſtre auſſi ce nom vient-il de *pagus*, d'où nous avons fait païs : car les païſans furent les derniers, qui s'opiniâtrerent à conſerver l'idolâtrie. Magnence envoya des ambaſſadeurs à Conſtantius & à Vetranion ; à qui Conſtantius avoit envoyé de ſon côté, pour n'avoir pas deux ennemis à combattre à la fois.

Zoſim. 2. p. 094. Victor. de Cæſar & in epit. Eutrop. Vetranion prefera l'alliance de Conſtantius ; & comme c'étoit un vieillard groſſier, ſimple & preſ-

que imbecille, Conſtantius lui perſuada ce qu'il voulut. Ils ſe joignirent en Pannonie ; & Conſtantius étant monté ſur le tribunal avec Vetranion, commença à haranguer les ſoldats en latin, & leur repreſenta ce qu'ils devoient à la memoire du grand Conſtantin : les ſermens qu'ils avoient faits d'obéïr à ſes enfans, la trahiſon de Magnence & la mort indigne de Conſtant : les conjurant de ne pas laiſſer ce crime impuni, & de lui aider à recouvrer la ſucceſſion de ſon frere. Quoy qu'il ne parlaſt directement que contre Magnence, les ſoldats gagnés auparavant, en firent l'application à Vetranion ; & crierent tout d'une voix, qu'il faloit ôter tous ces faux empereurs, pour n'obéïr qu'à Conſtantius ; & le proclamerent Auguſte & empereur, ſans faire aucune mention de Vetranion. Ce pauvre vieillard ſe voyant abandonné, quitta la pourpre, deſcendit du tribunal ; & ſe vint jetter aux pieds de Conſtantius : qui non ſeulement lui donna la vie, mais le fit manger à ſa table, & l'envoya à Pruſe en Bithynie, où il lui fournit magnifiquement de quoy vivre le reſte de ſes jours : lui pardonnant de bonne foi ſa revolte. Vetranion de ſon côté lui fut fidelle, & acheva ſa vie en repos. Comme il étoit Chrétien, il aſſiſtoit aſſiduement aux aſſemblées des fidelles, diſtribuoit de grandes aumônes & honoroit les miniſtres de l'égliſe. Il écrivoit ſouvent à Conſtantius, pour le remercier du bien qu'il lui avoit procuré : & lui conſeilloit de ſe le procurer à lui-même, en renonçant à l'embarras des affaires. Vetranion fut dépoſé le vingt-cinquiéme de Decembre 350. aprés avoir regné dix mois.

An. 350.

Chr. paſch. an. 350. p. 292.

Socr. II. c. 28. Soz. IV. c. 4.

An. 351.

IV.
Gallus Ceſar.
Zoſim lib 2. *p.* 141.
Victor Epit.
Eutrop.

Magnence s'étoit délivré cependant de Nepotien : ayant envoyé contre lui Marcellin, qui le vainquit en un grand combat. Nepotien fut tué & ſa teſte portée par la ville de Rome au bout d'une lance. Il ne regna que vingt-huit jours, depuis le troiſiéme de Juin juſques au premier de Juillet 350. ſa mort fut ſuivie d'une cruelle proſcription. On fit mourir Eutropia ſa mere, & pluſieurs autres perſones conſiderables. Ainſi au commencement de l'an 351. il ne reſtoit plus que Magnence, qui diſputaſt l'empire à Conſtantius. Avant que de marcher contre lui, il voulut pourvoir à la ſeureté de ſa maiſon & des provinces d'Orient contre les Perſes ; & n'ayant point d'enfans mâles, il choiſit Gallus ſon couſin germain, fils de Jules Conſtantius, & le declara Ceſar le quinziéme de Mars 351. lui faiſant épouſer ſa ſœur Conſtantia, veuve d'Anniballien. Gallus avoit environ vingt-cinq ans ; & on le trouve auſſi nommé Conſtantius : car l'empereur lui donna ſon nom. Il l'envoya à Antioche : où Gallus fit tranſporter dans le faux-bourg de Daphné les reliques de S. Babylas, pour purger ce lieu de la ſuperſtition & des impuretés qui s'y commettoient ; & depuis ce temps, il ne ſe rendit plus d'oracles au fameux témple d'Apollon, qui rendoit ce lieu illuſtre.

Athan. 1. *apol.* *p.* 677. D.

Sozom. v. *hiſt.* *c.* 19.

V.
Croix miraculeuſe.
Socr. II. *c.* 28.
Sozom IV. *c.* 5.

Dans le même temps que Gallus vint à Antioche, il arriva un grand miracle en Orient. Une croix lumineuſe parut dans le ciel ſur la ville de Jeruſalem : s'étendant depuis le calvaire juſques au mont des olives, par l'eſpace de quinze ſtades, qui

ſont prés de trois quarts de lieuë : la largeur étoit proportionnée à la longueur : ce n'étoit pas des rayons étendus comme d'une comete, mais un amas de lumiere épaiſſe & éclatante. Ce phenoméne parut en plein jour, à neuf heures du matin, le ſeptiéme de May de cette année 351. Tous ceux qui ſe trouverent à Jeruſalem en furent épouvantés : ils quitterent les places, les maiſons & tout ce qui les occupoit, pour courir à l'égliſe avec les femmes & les enfans ; tous enſemble loüoient J. C. & confeſſoient ſa divinité. La nouvelle s'en répandit promptement de tous côtés : car il venoit toûjours à Jeruſalem des étrangers de tous les païs du monde, pour prier & pour viſiter les ſaints lieux. Ce miracle convertit un grand nombre de payens & de Juifs. An. 351.

L'empereur Conſtantius en receut divers avis ; mais principalement par S. Cyrille évêque de Jeruſalem, qui venoit de ſucceder à S. Maxime. Nous avons encore la lettre où il raconte ainſi le miracle : Du temps de Conſtantin, vôtre pere d'heureuſe memoire, le bois ſalutaire de la croix fut trouvé à Jeruſalem : de vôtre temps les miracles ne viennent plus de la terre, mais du ciel. Car pendant ces ſaints jours de la pentecoſte, aux nones de May vers l'heure de tierce, une tres grande croix compoſée de lumiere a paru au deſſus du ſaint Golgotha, s'étendant juſques à la ſainte montagne des olives ; & s'eſt montrée tres clairement, non à une ou deux perſones, mais à tout le peuple de la ville. Ce n'a point été, comme on pourroit penſer, un phe-

An. 351. noméne paſſager : il a ſubſiſté ſur la terre pendant pluſieurs heures, viſible aux yeux & plus éclatant que le ſoleil, dont la lumiere l'auroit effacé, ſi la ſiene n'euſt été plus forte. Auſſitoſt tout le peuple de la ville eſt accouru dans l'égliſe, avec une crainte mêlée de joye : les jeunes & les vieux, les hommes & les femmes, & juſques aux filles les plus retirées : les Chrétiens du païs & les étrangers ; & les payens qui y étoient venus de divers lieux. Tous d'une voix loüoient N. S. J. C. le fils unique de Dieu, le faiſeur de miracles, voyant par experience la verité de la doctrine chrétiene : à qui le ciel rend témoignage. Ce que S. Cyrille nomme icy les jours de la pentecoſte, ne ſont pas les feſtes qui la ſuivent, mais ſelon le ſtyle des anciens, les jours qui la precedent, c'eſt à dire les cinquante jours du temps paſchal. Il finit en ſouhaitant que l'empereur glorifie à jamais la ſainte & conſubſtantielle Trinité : ce qui montre combien S. Cyrille étoit attaché à la foi de Nicée, quoy qu'il euſt liaiſon avec Acace de Ceſarée, qui l'avoit ordoné évêque.

VI. Concile de Sirmium. Photin dépoſé. *Socr* 11. c. 28. 29.

L'empereur étoit demeuré en Pannonie aprés la dépoſition de Vetranion ; & ayant envoyé des troupes contre Magnence, il attendoit à Sirmium l'évenement de la guerre. Il y aſſembla un concile cette même année 351. aprés le conſulat de Sergius & de Nigrien : car la guerre civile fit qu'il n'y eut point de Conſuls reconnus par tout l'empire : ce qui obligea de compter par ceux de l'année precedente. Ce concile fut compoſé de pluſieurs évêques Orientaux

taux qui avoient ſuivi l'empereur. Les plus fameux ſont Narciſſe de Neroniade, Theodore d'Heraclée, Baſile d'Ancyre, Eudoxe de Germanicie, Demophile de Bercé, Cecropius de Nicomedie, Silvain de Tarſe, Macedonius de Mopſueſte & Marc d'Arethuſe. Urſace & Valens y étoient auſſi ; & on y conte juſques à vingt-deux évêques. Le but de ce concile étoit la dépoſition de Photin évêque de la ville même de Sirmium : qui s'y maintenoit toûjours, bien qu'il euſt été déja condamné pluſieurs fois par les évêques d'Occident. Les Orientaux le condamnerent auſſi, & le dépoſerent comme tenant la doctrine de Sabellius & de Paul de Samoſate ; & ce jugement comme juſte fut aprouvé de tout le monde. *An.* 351. *Hilar. fragm. p.* 412. E.

On n'aprouva pas de même une nouvelle formule de foi, qui y fut dreſſée en grec. Elle contient d'abord une expoſition de la foi un peu étenduë : puis vingt-ſept anathêmes contre differentes erreurs des Ariens declarés, des Sabelliens & de Photin. Cette formule n'eſt pas tant mauvaiſe en elle-même que ſuſpecte, à cauſe des évêques qui l'aprouverent, dont pluſieurs avoient été dépoſés au concile de Sardique. Elle ne dit, ni que le fils ſoit conſubſtantiel au pere, ni même qu'il lui ſoit ſemblable ; & dit expreſſement : Nous n'égalons pas le fils au pere, mais nous concevons qu'il lui eſt ſoumis. Elle dit anathême à ceux qui diront, que ce n'eſt pas le fils qui apparut à Abraham, ou qui lutta contre Jacob ; & il eſt vray que pluſieurs des anciens ont cru que le fils de Dieu avoit commencé *Soer.* II. *c.* 30. *Hilar. de Syn. p.* 339. *Athan de Synod. p.* 900. *V. Pagi an.* 351. *n.* 12. *Sozom. I. c.* 6. *Anath.* 17. *Anath.* 15. 16.

An. 351. deſlors à eſtre envoyé vers les hommes. Photin le nioit, parce qu'il ne vouloit pas avoüer que Dieu euſt un fils, avant que Jeſus fuſt né de Marie : mais d'ailleurs les Ariens en abuſoient, pretendant prouver par là, que le Pere ſeul étoit de ſa nature inviſible & incomprehenſible. Or S. Auguſtin a fort bien prouvé depuis, que ces apparitions ont été executées par des anges : que ſouvent il n'y a pas plus de raiſon, de les raporter à une des perſones divines qu'à l'autre ; & que la Trinité même s'eſt manifeſtée aux hommes en ces occaſions.

De Trin. lib 11. *c.* 9. 10. *&c.*

Socr. 11. *c.* 30. Cette formule ayant été aprouvée de tous les évêques du concile, ils voulurent perſuader à Photin d'y ſouſcrire, lui promettant de le rétablir dans ſon ſiege à cette condition : mais il ne l'accepta pas, & ſe ſentant ſoûtenu par ſon peuple qui l'aimoit, il ſe plaignit à l'empereur, d'avoir été injuſtement condamné. Il obtint une conference pour examiner encore ſa doctrine : Baſile d'Ancyre ſe chargea de diſputer contre lui, en preſence des évêques & de huit commiſſaires nommés par l'empereur d'entre les ſenateurs : entre-autres Thalaſſius qui avoit un grand credit auprés de l'empereur, & qui fut envoyé cette année avec le Ceſar Gallus, en qualité de prefet du pretoire d'Orient. La conference fut écrite ſur le champ, par ſix notaires ou écrivains en notes, qui en firent trois coppies : l'une fut envoyée cachetée à l'empereur, l'autre auſſi cachetée fut délivrée aux comtes ou ſenateurs : la troiſiéme à Baſile & au concile. La diſpute fut grande, mais Photin y fut vaincu & demeura condamné. L'em-

Epiph. har. 71. *n.* 1.

Zoſim. lib. 2. *p.* 698.

V. Valeſ. ad Socr. 11. *c.* 30.

pereur le bannit, & il paſſa le reſte de ſa vie en exil : où il compoſa un ouvrage contre toutes les hereſies, qui ne tendoit qu'à établir la ſienne. Il l'écrivit en grec & en latin : car il n'ignoroit pas cette langue, quoy qu'il fuſt né en Orient. A ſa place on fit évêque de Sirmium Germinius venu de Cyzique & du parti des Ariens. An. 351. *Athan. ad ſolit. p. 860. Orat. 1. in Arian. p. 290. B.*

VII. Magnence vaincu à Murſe. *Zoſim. lib. 2. p. 699.*

Magnence étant maître des Gaules & de l'Italie avoit paſſé les Alpes, & s'étoit avancé dans l'Illyrie & la Pannonie : où ſes troupes en vinrent enfin aux mains avec celles de Conſtantius, dans une grande plaine prés de Murſe ſur la Drave où eſt à preſent le pont d'Eſſec. Conſtantius ne jugea pas à propos d'expoſer ſa perſone dans cette bataille ; il demeura cependant dans une égliſe de martyrs hors de la ville, ayant pris avec lui pour ſa conſolation Valens évêque de Murſe même fameux Arien. Celui-ci avoit adroitement donné ordre d'eſtre averti en diligence de l'évenement du combat : afin d'eſtre le premier à porter une bonne nouvelle, ou à ſe mettre en ſeureté. Ainſi comme l'empereur & le peu de gens qui l'accompagnoient étoient en grande inquietude, Valens vint dire que les ennemis fuyoient. L'empereur lui dit de faire entrer celui qui en avoit donné l'avis : Valens dit que c'étoit un ange. Conſtantius le crut ; il dit ſouvent depuis hautement, qu'il devoit cette victoire plûtoſt aux merites de Valens qu'à la valeur de ſes troupes ; & le credit des Ariens s'accrut conſiderablement par cette impoſture. La bataille de Murſe ſe donna le vingt-huitiéme de Septembre cette année 351. La victoire *Sulp. Severi hiſt. lib. 2.* *Idac. faſt.*

An. 351. fut ſanglante, mais entiere. Magnence fut contraint
Aurel. epit. de repaſſer les Alpes & de ſe retirer dans les Gaules: où ayant été encore vaincu, il ſe tua à Lion d'un coup d'épée, ayant regné trois ans & demi, & vêcu prés de cinquante. Decentius ſon frere qu'il avoit fait Ceſar s'étrangla quand il eut apris ſa mort. Mais
Idac. faſt. Pagi. 353. n. 3. tout cecy n'arriva que deux ans aprés, au mois d'Aouſt de l'an 353.

VIII. Martyre de S. Paul de C. P. Ath. ad ſolit. p. 818. A. Sup liv. XII. n. 18. Theod. II hiſt. c. 5. Socr. II. c. 16.

La proſperité de Conſtantius releva le courage des Ariens, & renouvella la perſecution contre les évêques catholiques, que l'autorité de Conſtant avoit arreſtée. Urſace & Valens revinrent au parti: diſant tout haut, quoy que fauſſement, que leur retractation avoit été forcée, & que l'empereur Conſtant les y avoit contraints par violence.

Un des premiers évêques dont ils ſe délivrerent, fut S. Paul de C. P. Depuis que Conſtantius l'avoit chaſſé en 342. il étoit revenu à C. P. ſoit par le credit de Conſtant, ou autrement; & il y demeura pendant le concile de Sardique, où le peuple ne permit pas qu'il fuſt mené, craignant les entrepriſes de ſes ennemis. Mais depuis Conſtantius étant à Antioche, manda à Philippe prefet du pretoire tres favorable aux Ariens, de chaſſer Paul de l'égliſe & de mettre Macedonius à ſa place. Philippe craignant une ſédition, uſa d'artifice: il cacha l'ordre de l'empereur; & ſous pretexte de quelques affaires publiques, il alla le premier dans un bain nommé Zeuxippe, d'où il envoya reſpectueuſement prier Paul de le venir trouver, comme pour une affaire neceſſaire. Il y vint: le prefet lui montra

l'ordre de l'empereur, l'évêque ſe ſoumit volontiers: bien qu'il fuſt condamné ſans conoiſſance de cauſe. Mais comme le peuple, ſe doutant de quelque choſe, s'étoit déja aſſemblé en grand nombre autour de ce bain public : Philippe fit rompre le treillis d'une feneſtre, par laquelle on amena Paul dans le palais. Il s'y trouva un vaiſſeau tout preſt, pour le jetter dedans & l'envoyer en exil : ce qui fut executé promptement. An. 351.

Cependant Philippe ſorti du bain public & marcha droit à l'égliſe : menant avec lui dans ſon chariot Macedonius, qui s'étoit trouvé là, comme ſorti d'une machine. Ils étoient environnés de ſoldats l'épée à la main. Le peuple courut à l'égliſe, tant les catholiques que les Ariens, chacun s'en voulant ſaiſir le premier. Mais quand ils en furent proche, une peur ſans raiſon les prit tous & les ſoldats mêmes. La foule étoit ſi grande, que le prefet & Macedonius ne pouvoient trouver de paſſage : les ſoldats commencerent à pouſſer : le peuple trop preſſé ne pouvoit reculer : ils crurent qu'il reſiſtoit exprés pour les empêcher d'entrer, & ayant les épées nuës, ils ſe mirent à frapper tout de bon : enſorte qu'il y mourut, à ce que l'on diſoit, plus de trois mille perſones ; les uns tués par les ſoldats, les autres étoufés dans la preſſe. Telle fut l'entrée de Macedonius dans l'égliſe de C. P.

L'evêque Paul fut envoyé chargé de chaînes de fer, premierement à Singare en Meſopotamie : d'où il fut transferé à Emeſe, & enfin à Cucuſe ſur les confins de la Cappadoce & de l'Armenie, dans les *Athan. ad ſolit. p. 838 4. Id apol p 703. Theodor. l. 2. c. 5.*

An. 351. deſerts du mont Taurus. Là ſes ennemis l'enfermerent dans un lieu étroit & obſcur, où ils le laiſſerent, eſperant qu'il mourroit de faim. Mais au bout de ſix jours ayant trouvé qu'il reſpiroit encore, ils l'étranglerent, & publierent qu'il étoit mort de maladie. Philagre vicaire du prefet du pretoire, qui étoit alors ſur les lieux, & tres favorable aux Ariens, peut-eſtre fâché de ne l'avoir pas fait mourir, lui-même dit à pluſieurs perſones comment la choſe s'étoit paſſée; & S. Athanaſe témoigne l'avoir appris d'eux-mêmes. Toute l'égliſe honore S. Paul de C. P. comme martyr. Sa mort arriva vers le commencement de cette année 351. & la vangeance divine ſuivit de prés le prefet Philippe, qui l'avoit procurée auſſi bien que ſon exil : car avant l'année revoluë, il fut honteuſement privé de ſa charge : & devenu ſimple particulier, banni de ſon païs, n'attendant que l'heure où l'on viendroit le faire mourir : il perit miſerablement.

Menolog. 6. ſept.

Martyr. 7 Juin.

IX. Calomnies contre S. Athanaſe.

Le principal objet de la haine des Ariens étoit toûjours S. Athanaſe. Ils le voyoient en repos dans ſon égliſe, uni de communion avec plus de quatre cens évêques. Le pape, toute l'Italie, la Sicile & les autres iſles, toute l'Afrique, la Gaule, la grande Bretagne, l'Eſpagne & le grand Oſius; la Pannonie, la Dalmacie, la Dacie, la Macedoine, la Grece, la plus grande partie de la Paleſtine, toute l'Egypte & la Libye conſervoient avec lui la paix & l'union eccleſiaſtique. Les Ariens ne le pouvoient ſupporter : l'envie & la crainte de voir leur hereſie vaincuë & proſcrite en tous lieux les agitoit violemment.

Athan. ad ſolit. p. 827.

Les chefs du parti étoient alors Leonce d'Antioche, George de Laodicée, Acace de Cesarée en Paleſtine, Theodore d'Heraclée, Narciſſe de Neroniade: tous dépoſés au concile de Sardique, dont le jugement les avoit couverts de confuſion. Ils s'adreſſent à l'empereur tous enſemble, & lui diſent: Vous n'avés pas voulu nous croire la premiere fois: nous vous diſions bien, quand vous rapellaſtes Athanaſe, que c'étoit bannir nôtre doctrine. Il s'y eſt oppoſé dés le commencement & ne ceſſe de l'anathematiſer: il a rempli le monde des lettres qu'il écrit contre nous: la pluſpart des évêques ſont en communion avec lui: il a gagné une partie de ceux qui ſembloient eſtre pour nous, il aura bien-toſt le reſte: nous demeurerons ſeuls. Il eſt à craindre que l'on ne nous appelle heretiques & vous auſſi; & qu'on ne nous traite comme les Manichéens.

A ces conſiderations ils en ajoûtoient de plus preſſantes pour Conſtantius. Athanaſe, diſoient-ils, a été l'occaſion du mécontentement de l'empereur Conſtant vôtre frere, & vous a penſé jetter dans une guerre civile. Il a mal parlé de vous à Conſtant, les deux fois qu'il lui a parlé: enfin il a été du parti de Magnence, & lui a écrit une lettre, dont nous avons la copie. Il a dedié ſans vôtre participation l'égliſe, que Gregoire avoit commencée à Alexandrie, par vôtre ordre & à vos dépens. Conſtantius échauffé par ces diſcours, & parce qu'en marchant contre Magnence il avoit vû lui-même la multitude d'évêques, qui communiquoient avec S. Atha- *Apol. 1. p. 677.*

An. 352. naſe : changea entierement de diſpoſition à ſon égard. Il oublia les lettres favorables qu'il lui avoit écrites, & les promeſſes qu'il lui avoit faites de vive voix, même avec ſerment, lors qu'il le renvoya chés lui : il reſolut de le faire condamner par les évêques d'Occident, & de le chaſſer encore de ſon égliſe. Ou plûtoſt il ſe laiſſa entraîner à la paſſion des Ariens.

X. Libere pape. Concile d'Arles.

Ils commencerent par s'adreſſer au pape Libere. Il avoit ſuccedé à Jules, qui mourut le douziéme d'Avril ſous le cinquiéme conſulat de l'empereur Conſtantius avec le Ceſar Conſtantius Gallus, c'eſt à dire l'an 352. aprés avoir tenu le ſaint ſiege quinze ans deux mois & ſix jours. Nous n'avons de lui que les deux lettres dont il a été parlé : la grande aux Euſebiens, l'autre à l'égliſe d'Alexandrie ſur le retour de S. Athanaſe. Libere fut éleu pape malgré lui un mois ou deux aprés : s'étant aquité de ſon devoir dans un miniſtere inferieur avec une grande humilité. Les évêques Orientaux lui écrivirent contre S. Athanaſe, pour lui perſuader de lui refuſer ſa communion ; & il leut leur lettre dans un concile d'évêques d'Italie aſſemblés à Rome : mais il y leut auſſi une lettre de ſoixante & quinze évêques d'Egypte en faveur de S. Athanaſe. C'eſt pourquoy le concile voyant un plus grand nombre d'évêques de ſon côté, jugea qu'il étoit contre la loi de Dieu de conſentir aux Orientaux. Libere leur fit réponſe conformement à cette reſolution ; & de l'avis du même concile, il envoya à l'empereur Conſtantius Vincent évêque de Capoüe, & quelques

Lib. Pontif.

Sup. liv. XI. *n.* 58.

Epiſt 1. *Liberii ap. Hilar. frag. p.* 416. *& ap Lucif. & To* 2 *Conc. p.* 745.

Ep. 1. *To.* 2. *conc. p.* 744.

quelques autres pour le prier de faire assembler un concile à Aquilée, comme il avoit resolu depuis long-temps. On croit que Vincent de Capouë est le même qui vingt-huit ans auparavant avoit presidé au concile de Nicée, au nom du pape S. Silvestre. Le concile se tint dans les Gaules à Arles, où l'empereur vint aprés la défaite & la mort de Magnence, & y séjourna depuis le mois d'Octobre de l'an 353. jusques au prin-temps de l'année suivante. *An. 353.* *Amm. XIV. c 5.* *Pagi. 353. n. 5.*

Au mois de May de la même année étant à C. P. il avoit fait un édit en faveur des clercs : pour rendre plus faciles les assemblées ecclesiastiques des peuples, qui se convertissoient tous les jours. Il accorde aux clercs par cette loi, premierement l'exemption des cens, que l'on payoit au fisc pour les fonds de terres : secondement l'exemption des charges sordides : comme de fournir de la farine, du pain, du charbon : à l'exemple des principaux officiers qui en étoient exempts. La troisiéme exemption est de la contribution lustrale, qui se levoit sur les marchands. La derniere des parangaries, ou courvées, pour fournir les chevaux & les voitures publiques. On étend ces privileges à leurs femmes, leurs enfans & leurs esclaves : car la plusparr des clercs inferieurs étoient mariés, & plusieurs étoient marchands ou artisans. Or il est certain, dit cette loi, que le gain qu'ils tirent de leurs boutiques tourne au profit des pauvres. Sur la fin de la même année Constantius fit une autre loi pour défendre les sacrifices nocturnes, que Magnence avoit permis. *L. 10. Cod. Theod. de epiſc. l. 13. 14. de extraord &c. C. Th. lib. XI.* *L. 5. Cod Theod. de pag. Athan. ap. 1. p. 678. A.*

An. 353. Car tout Chrétien qu'il étoit, il donnoit créance aux magiciens & aux enchanteurs, contre la loi de Dieu. Les Ariens lui avoient fait auſſi publier un édit, pour condamner au banniſſement tous ceux qui ne ſouſcriroient pas la condamnation d'Athanaſe.

Sev. Sulp. hiſt. lib. 2. p. 406. Varior.

Comme ils ſavoient que les Occidentaux n'y avoient jamais voulu conſentir : ce fut la premiere choſe qu'ils demanderent dans le concile d'Arles. Les legats du pape, ſavoir Vincent de Capoüe & Marcel évêque d'une autre ville de Campanie, demandoient que l'on traitaſt la cauſe de la foi, avant la cauſe perſonelle d'un particulier : & que l'on commençaſt par la condamnation de l'hereſie d'Arius. Ils allerent même juſques-là, touchés du trouble de toutes les égliſes, de promettre & par écrit, qu'à cette condition ils conſentiroient à la condamnation d'Athanaſe. On s'aſſembla là-deſſus, & aprés avoir déliberé, les Orientaux répondirent : qu'ils ne pouvoient condamner la doctrine d'Arius ; & qu'il faloit excommunier Athanaſe : car c'étoit la ſeule choſe qu'ils pretendoient. Enfin Vincent de Capoüe ceda à la violence & aux mauvais traitemens, & conſentit à la condamnation de S. Athanaſe. S. Paulin évêque de Treves refuſa conſtamment d'y ſouſcrire : declarant qu'il conſentoit ſeulement à la condamnation de Photin & de Marcel, mais non pas à celle d'Athanaſe. Il fut donc banni, & envoyé en Phrygie parmi les Montaniſtes : on changea de temps en temps le lieu de ſon exil, & il y mourut cinq ans aprés en 358.

Ep. Liber ad Conſt.

Athan. apol. p. 692. B.

Lib. Marc. & Fauſt. p 28.

Sevp. Sulp ibid. Athan. p. 692. A. Hilar in Conſt p 291. D. Hier. Chr 359.

Cependant S. Athanaſe ſachant que l'on avoit prévenu l'empereur contre lui, par pluſieurs calomnies, & ne croyant pas qu'il y eût pour lui de ſeureté à la cour : y envoya cinq évêques choiſis & trois preſtres, pour appaiſer l'empereur, répondre aux calomnies ; & faire tout le reſte de ce qu'ils jugeroient utile pour l'égliſe & pour lui. Mais les Ariens perſuaderent à l'empereur, que S. Athanaſe avoit écrit pour demander à venir en Italie, afin de remedier aux maux de l'égliſe. L'empereur lui envoya un officier du palais nommé Montan, avec une lettre qui lui permettoit de venir, & lui offroit les commodités du voyage. S. Athanaſe qui n'avoit rien demandé fut extremement ſurpris : toutefois comme la lettre de l'empereur ne portoit point d'ordre de venir, mais ſeulement une permiſſion : il crut devoir demeurer dans ſon égliſe, & ne laiſſa pas de ſe tenir preſt à partir au premier ordre. Il demeura vingt-ſix mois ſans oüir parler de rien. Ses ennemis vouloient apparemment le tirer d'Alexandrie, pour y mettre plus facilement en ſon abſence un évêque de leur parti ; & ils ne laiſſerent pas de le calomnier de n'eſtre pas venu : comme s'il euſt mépriſé un ordre de l'empereur. Entre les évêques qu'envoya S. Athanaſe, étoit Serapion, de Thmoüis, qui avant ſon épiſcopat avoit été moine & ſuperieur de pluſieurs moines, auſſi bien qu'Ammon, que l'on croit auſſi avoir été un des cinq envoyés. Car on avoit deſlors élevé à l'épiſcopat pluſieurs ſaints moines ; & S. Athanaſe en compte juſques à ſept dans ſa lettre à Draconce ; que l'on peut raiſonablement raporter à ce temps cy.

An. 353.

XI. Lettre de l'empereur à S. Athanaſe par Montan. *Sozom* IV. c. 9. *Ath.* 1. *apolog.* p. 686.

Inf. XIV. 16. *Epiſt ad Serap.* p. 672. D. *Epiſt. ad Dracon.* p. 957. D.

XII. Lettre de S. Athanase à Draconce. P. 945. To. 1.

Draconce étoit moine, prestre & abbé d'un monastere. Il fut éleu évêque d'Hermopolis prés d'Alexandrie, d'un consentement general même des payens. Mais aprés avoir été ordonné, il se retira & se cacha, ne pouvant se resoudre à accepter une telle charge, & étant soûtenu par les conseils de quelques autres. S. Athanase qui étoit lié avec lui d'une étroite amitié, lui écrivit sur ce sujet une lettre, qui commence ainsi : Je ne say que vous écrire. Me plaindray-je de vôtre refus : ou de ce que vous avés égard au temps, & vous cachés par la crainte des Juifs ? mais soit ce motif, soit un autre : il y a lieu, mon cher Draconce, de se plaindre de vôtre conduite. Il ne faloit pas vous cacher aprés avoir receu la grace, ni donner aux autres un pretexte de fuïr, étant aussi sage que vous estes. Cette union si peu attenduë qui a paru dans vôtre élection, sera necessairement rompuë par vôtre retraite : cette église sera en proye à plusieurs ; & à plusieurs qui ne vont pas droit, mais tels que vous les conoissés : & les payens qui auroient promis de se faire Chrétiens, demeureront payens, vous voyant mépriser la grace que vous avés receuë. Quelle excuse pourrés-vous alleguer, quel remede aporterés-vous à tant de maux ? O mon cher Draconce, vous nous avés mis dans l'affliction, au lieu de la joye & de la consolation que nous attendions de vous. Vous devés savoir qu'avant vôtre ordination vous viviés pour vous : à present vous estes à vôtre peuple : il attend de vous la nourriture, la doctrine de l'écriture sainte. Si vous vous nouriſſés seul, quand N.

S. J. C. viendra nous juger : quelle excuſe aurés-vous d'avoir laiſſé mourir de faim ſon troupeau ?

Si vous craignés le temps, où eſt donc vôtre courage ? c'eſt en ces rencontres qu'il faut montrer de la hardieſſe & du zele pour J. C. Eſt ce que la diſpoſition des égliſes ne vous plaiſt pas, ou que vous ne croyés pas que le miniſtere épiſcopal ait ſa recompenſe ? ce ſeroit mépriſer le Sauveur qui l'a établi : de telles penſées ne ſeroient pas dignes de Draconce. Ce que le Seigneur a ordonné par les apôtres, eſt bon & ſolide : il demeurera ; & la lâcheté des freres ceſſera. Si tous avoient eû les mêmes ſentimens, comment auriés-vous été fait Chrétien, ſans évêques ? & ſi ceux qui viendront aprés nous prenoient les mêmes penſées, comment les égliſes ſubſiſteroient-elles ? Ceux qui vous donnent de tels conſeils, croyent-ils que vous n'avés rien receu, parce qu'ils le mépriſent ? Ils devroient donc croire auſſi, que la grace du baptême ne ſeroit rien, pour ceux qui la mépriſeroient. N'avés-vous pas oüi ce que dit l'apôtre : Ne negligés pas la grace qui eſt en vous. Qui veulent-ils que vous imitiés, celui qui doutoit & qui voulant bien ſuivre J. C. differoit & déliberoit à cauſe de ſes parens ? ou le bien-heureux Paul, qui à l'inſtant que le miniſtere lui eſt confié, ne défere point à la chair & au ſang ? Car encore qu'il diſe : Je ne ſuis pas digne d'eſtre nommé apôtre : toutefois conoiſſant ce qu'il a receu & de qui il l'a receu, il dit : Malheur à moy ſi je ne prêche l'évangile. Au contraire en le prêchant, ceux qu'il inſtruit ſont ſa joye & ſa cou-

1. Tim. IV. 14.

Luc. 12. 60. 61.

Gal. 1. 16.
1 Cor. XV. 9.
Ibid. IX. 16.

ronne. Son zele le fait prêcher juſques en Illyrie: il n'a point de peine d'aller à Rome & de paſſer en Eſpagne, afin que ſa recompenſe croiſſe avec ſon travail.

Peut-eſtre vous conſeillent-ils de vous cacher, à cauſe du ſerment que vous avés fait, de ne point paroître ſi vous étiés ordonné ; & croyent en cela qu'il y a de la pieté. Mais la veritable pieté eſt de craindre Dieu, qui vous a impoſé cette charge. *Exod* IV. 10. *Jerem.* 5. 6. Qu'ils blâment donc auſſi Jeremie & le grand Moïſe. Etant envoyés & ayant receu la grace de la prophetie, ils ſe ſont excuſés : mais enſuite ils ſe ſont ſoumis. Quand vous auriés la voix foible & la langue embaraſſée, quand vous vous croiriés trop jeune : craignés celui qui vous a formé, & qui vous conoiſſoit avant que de vous former. Quand vous auriés donné vôtre parole, qui doit eſtre pour les ſaints comme un ſerment : liſés Jeremie : aprés *Jerem.* XX. 9. qu'il eut dit : Je ne parleray plus au nom du Seigneur, il craignit le feu ſecret qu'il ſentoit en lui ; & ſans s'arréter à ce qu'il avoit dit, il prophetiſa juſques à la fin. Ne ſavés-vous pas ce qui arriva à Jonas pour s'eſtre enfui, & qu'il ne laiſſa pas de prophetiſer enſuite ? Le Seigneur nous conoît mieux que nous-mêmes : il ſait à qui il confie ſes égliſes. Celui qui n'en eſt pas digne, ne doit pas regarder ſa vie paſſée, mais ſon miniſtere : de peur qu'il n'ajoûte aux deſordres de ſa vie, la malediction de ſa negligence. Quand vous ſeriés veritablement foible, vous devés prendre ſoin de l'égliſe, de peur que ſes ennemis la trouvant abandonnée, ne pren-

nent l'occaſion de la ravager. Ne nous laiſſés pas ſeuls dans le combat : venés à nous, qui vous aimons & qui vous conſeillons ſuivant l'écriture.

Vous n'eſtes pas le ſeul d'entre les moines qui avés été ordonné : ni le ſeul qui avés gouverné un monaſtere & qui avés été cheri des moines. Vous ſavés que Serapion eſt moine, & de combien de moines il a été ſuperieur : vous n'ignorés pas de combien de moines Apollos a été le pere : vous conoiſſés Agathus & Ariſton : vous vous ſouvenés d'Ammonius qui a voyagé avec Serapion. Peut-eſtre avés-vous oüi parler de Moüite dans la haute Thebaïde : vous pouvés eſtre informé de Paul, qui eſt à Latos & de pluſieurs autres. Tous ceux-là n'ont point renoncé à leur ordination, & toutefois ils n'en ſont pas devenus pires : au contraire ils attendent la recompenſe de leurs travaux. Combien d'idolâtres ont-ils convertis ? combien en ont-ils ramené de leurs coûtumes diaboliques ? combien de ſerviteurs ont-ils aquis au Seigneur ? Ils ont perſuadé la virginité aux filles & la continence aux jeunes hommes. Ne croyés donc pas ceux qui vous diſent que l'épiſcopat eſt une occaſion de peché : vous pouvés étant évêque avoir faim & ſoif comme Paul, & ne point boire de vin comme Timothée. Nous conoiſſons des évêques qui jeûnent, & des moines qui mangent : des évêques qui ne boivent point de vin, & des moines qui en boivent : des évêques qui font des miracles, & des moines qui n'en font pas. Pluſieurs évêques n'ont jamais été mariés ; & pluſieurs moines ont eu des enfans. Auſſi

il y a des évêques qui ont été peres, & des moines qui ont gardé la continence parfaite. Et d'ailleurs nous ſavons, qu'il y a des clercs qui ſoufrent la faim & des moines qui jeûnent : la couronne ne ſe donne point ſelon les lieux, mais ſelon les œuvres. Hâtés-vous, puis que la ſainte feſte aproche. Qui annoncera au peuple le jour de la pâque en vôtre abſence ? qui leur aprendra à la ſolemniſer dignement ? Il ſemble que cette feſte devoit eſtre l'epiphanie, où ſuivant l'ancienne coûtume on annonçoit la pâque de la même année.

XIII. Grande apologie de S. Athanaſe.

Ce fut auſſi vers le même temps, que S. Athanaſe écrivit ſa grande apologie : que l'on compte ordinairement pour la ſeconde, & qui contient toutes les preuves de ſon innocence. Elle eſt adreſſée à ſes amis, & montre deux choſes : premierement que ſa cauſe ne devoit plus eſtre examinée, aprés avoir été jugée ſolemnellement, par les conciles d'Alexandrie, de Rome & de Sardique : dont le jugement avoit été confirmé, par la retractation d'Urſace & de Valens. En ſecond lieu, il prouve que dans le fonds, le jugement rendu en ſa faveur étoit ſolidement établi ſur la verité & ſur la juſtice de ſa cauſe. Auſſi dans cet écrit il n'y a de lui qu'une preface & une concluſion fort courtes : tout le corps de l'ouvrage eſt un tiſſu des pieces qui ſervoient à ſa défenſe, ſuivant la diviſion qui vient d'eſtre marquée. C'eſt à dire qu'il raporte premierement l'hiſtoire de ſa juſtification, commençant au concile d'Alexandrie en 334. & finiſſant à la retractation d'Urſace & de Valens en 349. Enſuite il montre que ceux qui

P. 712.

P. 777.

qui l'ont abſous ne l'ont fait ni par complaiſance ni par crainte, mais par un pur motif de juſtice ; & pour cet effet, il reprend l'hiſtoire de toutes les calomnies avancées contre lui dés l'origine : c'eſt à dire dés la conjuration des Ariens avec les Meleciens, au commencement de ſon épiſcopat. Là il raporte l'affaire d'Iſchyras & celle d'Arſene, la procedure du concile de Tyr, la députation à la Mareote, ſon banniſſement à Treves ; & finit à la lettre du jeune Conſtantin pour ſon retour. Ce qui eſt dit à la fin, de la cheute de Libere & de celle d'Oſius, ſemble avoir été ajoûté depuis ; & il paroît par le corps de la piece qu'elle eſt écrite avant qu'Urſace & Valens euſſent retracté leur retractation, ou du moins avant que S. Athanaſe en euſt conoiſſance. *P. 805.*

XIV. Libere demande un concile.

Le pape Libere ayant apris la foibleſſe avec laquelle Vincent de Capoüe ſon legat au concile d'Arles avoit cedé aux Ariens, en fut ſenſiblement affligé. Il en parloit ainſi dans une lettre à Oſius : J'eſperois beaucoup de lui, parce qu'il ſavoit tres bien l'affaire, & qu'il en avoit été pluſieurs fois juge avec vous : non ſeulement il n'a rien obtenu, mais il a été entraîné lui-même dans la diſſimulation. J'en ſuis doublement affligé ; & j'ay reſolu de mourir pour Dieu, plûtoſt que d'eſtre le dernier délateur. Il veut dire eſtre le calomniateur de S. Athanaſe. Il en écrivit auſſi à Cecilien évêque de Spolete : l'exhortant à ne ſe pas décourager par l'action de Vincent. Comme Libere étoit en cette peine ; voyant qu'on preſſoit publiquement les autres évê- *Frag. epiſt. ap. Bar. an. 353. n. 19 & in fragm Hilar. p. 426.* *Hilar in fragm p. 425.* *Epiſt 3 ad Euſeb to. 2. conc. p. 740.*

An. 354. ques d'Italie, pour les contraindre à ſe ſoûmettre au jugement des Orientaux: Lucifer vint fort à propos le trouver. Il étoit évêque de Caliari metropole de Sardaigne & des iſles voiſines: ſon mépris pour le monde, ſon amour pour les ſaintes lettres, la pureté de ſa vie & ſa conſtance dans la foi, l'avoient déja rendu illuſtre dans l'égliſe. Il conoiſſoit à fonds toute cette affaire, & ſavoit que le deſſein des heretiques étoit d'attaquer la foi, ſous pretexte de la perſone de S. Athanaſe. Il s'offrit avec un grand zele d'aller à la cour, & d'expliquer tout à l'empereur: pour obtenir de lui, que l'on puſt traiter dans un concile tout ce qui étoit en queſtion.

Athan apol. 1. p. 703. D. Libell. Fauſtin. & Marc. p 28.

Libere accepta cette offre, & envoya avec Lucifer un preſtre nommé Pancrace ou Eutrope, & un diacre nommé Hilaire, qu'il chargea d'une lettre pour l'empereur pleine de reſpect & de fermeté. Il lui repreſente, qu'il ne lui avoit pas demandé un concile ſeulement pour l'affaire d'Athanaſe, mais pour pluſieurs autres; & qu'avant toutes choſes on devoit traiter la cauſe de la foi. Il ſe juſtifie de ce qu'on l'accuſoit d'avoir ſupprimé les lettres des Orientaux, qui chargeoient Athanaſe: en diſant qu'il les a leuës en plein concile, mais qu'il n'a pû y ajoûter foi, parce qu'elles étoient contredites par le jugement de ſoixante & quinze évêques d'Egypte. Il dit enſuite: Les Orientaux témoignent qu'ils veulent avoir la paix avec nous. Quelle paix, Seigneur, peut-il y avoir: puis qu'il y a quatre évêques du même parti, ſavoir Demophile, Macedonius, Eudoxe & Martyrius, qui à Milan il y a huit ans,

Athan. ad ſolit. 836. epiſt. ad Conſt.

n'ayant pas voulu condamner l'opinion heretique d'Arius, ſortirent en colere du concile ? On void par là que cette lettre eſt écrite l'an 354. Car ce concile dont il parle eſt le premier de Milan, tenu en 346. Libere repreſente encore dans cette lettre ce qui venoit de ſe paſſer à Arles, où quelques offres que ſes legats euſſent faites, jamais les Orientaux n'avoient voulu condamner l'hereſie d'Arius : c'eſt pourquoy il conjure l'empereur, de faire encore tout examiner ſoigneuſement dans une aſſemblée d'évêques, où l'on commencera par convenir de la foi de Nicée, & le prie d'écouter favorablement Lucifer Pancrace & Hilaire qu'il lui envoye. An. 354. Sup. liv. XII. n. 29.

Il écrivit en même temps à Euſebe évêque de Verceil, & par conſequent voiſin de la cour, qui ſe tenoit à Milan. Il étoit natif de Sardaigne, & de là pouvoit venir ſa liaiſon avec Lucifer de Caliari : mais il quitta ſon païs & le repos dont il pouvoit joüir dans ſa famille. A Rome il fut ordonné lecteur : enſuite il vint à Verceil, & s'y fit eſtimer à tel point, que le ſiege venant à vaquer on le prefera à tous ceux du païs. Tout le peuple le demanda, les évêques l'éleurent ; & c'eſt le premier évêque de cette égliſe que l'on conoiſſe. Il fut le premier dans l'Occident, qui joignit la vie monaſtique à la vie clericale : vivant lui-même & faiſant vivre ſes clercs dans la ville à peu prés comme les moines des deſerts : dans les jeûnes, la priere frequente le jour & la nuit, la lecture & le travail : ſeparés de la compagnie des femmes, ſe gardant l'un l'autre contre les tentations. Leur communauté ſe Epiſt. 3. ad Euſ. Hier. ſcript. Ambroſ. ad Vercell epiſt. 63. n. 68. n. 66. n. 82.

An. 354. nommoit auſſi monaſtere ; & de cette ſainte école ſortirent pluſieurs illuſtres évêques. S. Euſebe profita lui-même de cette vie auſtere, pour porter plus facilement les perſecutions, qu'il eut à ſouffrir enſuite. Le pape Libere conoiſſoit ſon zele & ſon union avec Lucifer : c'eſt pourquoy il lui écrivit : le priant de ſe joindre à lui s'il en trouvoit l'occaſion, pour perſuader à l'empereur ce qui étoit de l'intereſt de la foi, pour appaiſer ſon indignation & le porter à procurer la paix des égliſes. Non content de cette premiere lettre, il lui en écrivit une ſeconde, aprés que ſes legats furent partis : le priant encore de ſe joindre à eux, pour la défenſe de la foi catholique & de l'abſent, que l'on vouloit condamner contre toutes les loix : c'eſt à dire de S. Athanaſe. Euſebe receut tres bien les legats, & en écrivit à Libere, qui le remercia par une troiſiéme lettre : l'encourageant de plus en plus à travailler pour la cauſe de l'égliſe, & à procurer le concile. Libere avoit encore écrit à Fortunatien évêque d'Aquilée : le croyant plus touché de l'eſperance des biens eternels, que de la crainte des hommes : il le prioit de s'appliquer avec eux à cette affaire, & même de les aider de ſa preſence s'ils le deſiroient. Fortunatien étoit Africain de nation, & écrivit des commentaires ſur les évangiles d'un ſtile court & ruſtique. Il ne répondit pas dans la ſuite à la bonne opinion qu'en avoit le pape Libere.

n. 71.

Epiſt. 4.

Epiſt. 5.

Ead. ep. 5.

Hier. ſcript.

XV. Mort du Ceſar Gallus.

Tandis qu'en Occident on ſe preparoit au concile, les Juifs ſe ſouleverent encore en Orient. Ils prirent les armes à Dioceſarée en Paleſtine, égor-

Socr. II. c. 33. Sozom. IV. c. 7.

gerent de nuit la garniſon & coururent les païs voiſins, ſous la conduite d'un nommé Patrice, qu'ils reconurent pour leur roi : ne voulant plus obéïr aux Romains. Le Ceſar Gallus qui étoit à Antioche y envoya des troupes, qui en tuerent une grande quantité, & juſques aux enfans ; brûlerent & ruinerent Dioceſarée, Tiberiade, Dioſpolis & pluſieurs autres villes. Gallus eut auſſi quelque avantage contre les Perſes, & ces bons ſuccés le rendirent inſolent : il ſe laiſſa emporter à la violence & à la cruauté : il fut même accuſé d'avoir voulu s'attribuer l'empire. Enfin Conſtantius l'ayant attiré en Occident, le fit arreſter : on lui fit ſon procés, & il eut la teſte coupée, dans une iſle nommée Flanone prés de Pole en Iſtrie. Gallus étoit âgé de vingt-neuf ans, & en avoit regné quatre, depuis l'an 351. juſques en 354. car il mourut ſur la fin de cette année, étant conſul pour la troiſiéme fois & Conſtantius pour la ſeptiéme. Gallus fit profeſſion de la religion Chrétiene juſques à la fin, mais il étoit attaché aux Ariens : car il donna accés auprés de lui à Theophile l'Indien ou le Blemmyen, ce fameux voyageur dont il a été parlé. Theophile introduiſit auprés de Gallus Aëtius, que Leonce avoit fait diacre à Antioche : mais ayant eu part aux violences de Gallus, ils furent envelopés dans ſa diſgrace. Theophile qui l'accompagna dans ſon dernier voyage, fut banni en même temps que Gallus fut tué ; & Aëtius fut épargné par mépris.

An 354. *Hier. chr. an.* 353. *Victor. Cæſar.* *Philoſtorg* III c. 26. & IV. c. 1 *Amm Marcell lib.* XIV. *c.* 11 *Sozom* IV. *c.* 7. *Theod* III. *hiſt.* 1. *c.* 3. *Greg Nyſſ. lib.* 1. *cont. Eunom. p.* 30. *B.* *Philoſtorg.* IV. *c.* 1. *Sup. liv.* XII. *n.* 31.

Julien frere de Gallus fut alors en grand peril. Il avoit conceu de hautes eſperances quand Gallus *Amm. lib.* XV. *c.* 2.

An. 355. fut fait Ceſar. Il commença à ſortir de la crainte dans laquelle il avoit vêcu depuis ſon enfance ; & quittant le château de Macel en Cappadoce, où il avoit été enfermé ſix ans avec ſon frere, il paſſa en Aſie & en Grece, pour continuer & perfectioner ſes études. A la mort de Gallus on lui fit un crime de ces voyages : on l'accuſa premierement d'avoir quitté le château de Macel ; enſuite d'avoir vû ſon frere qui paſſoit à C. P. mais il montra qu'il n'avoit fait ni l'un ni l'autre ſans ordre de Conſtantius ; & fut puiſſamment ſecouru par l'imperatrice Euſebia. On l'amena à Come auprés de Milan, il vit une fois l'empereur ; & enfin au bout de ſix mois, il obtint la liberté de retourner en Grece continuer ſes études, & ſe retira à Athenes.

Julian. ad Athen.

XVI. L'Apoſtaſie de Julien.

Julien avoit alors vingt-trois ans, & depuis trois ans il n'étoit plus Chrétien qu'en apparence. Il dit lui-même qu'il l'avoit été vingt ans ; c'eſt à dire depuis le commencement de ſa vie : car il fut baptiſé dés l'enfance. Conſtantius le faiſant élever avec ſon frere Gallus, avoit eu ſoin de lui donner des maîtres Chrétiens, entre-autres le Sophiſte Ecebole qui lui enſeigna la retorique : mais deſlors il arriva un accident que l'on regarda comme un preſage miraculeux de ſon apoſtaſie. Gallus & Julien firent bâtir une égliſe en l'honeur du martyr S. Mamas ſur ſon ſepulcre prés de Ceſarée en Cappadoce. Le côté de Gallus ſe bâtit fort bien, celui de Julien ne put ſubſiſter : les murailles tomberent, la terre repouſſa les fondemens. Lors que les deux freres furent plus avancés, & qu'ils étudierent la philoſo-

Jul. ep. 51. p. 210.

Sozom. v. hiſt. c. 2.

Socr. III. c. 1.

Greg. Naz. in Jul. or. 3 p. 59. Theod. III. c. 2. Sozom. V. c. 2.

phie & l'éloquence : Julien s'exerçant à parler avec Gallus, prenoit ſouvent le parti des payens, ſous pretexte de ſoûtenir la cauſe la plus foible : mais en effet, il ſuivoit ſon inclination. Quand Gallus fut fait Ceſar, l'empereur Conſtantius permit à Julien d'aller étudier dans l'Aſie mineure : mais avec défenſe expreſſe de frequenter le Sophiſte Libanius, parce qu'il étoit payen. L'Aſie fut pour Julien une école d'impieté : on y enſeignoit l'aſtrologie, les horoſcopes, la divination par les prodiges & la magie. Il alla à Pergame voir le Sophiſte Edeſius, le plus fameux de ceux qui faiſoient profeſſion de la philoſophie ſuperſtitieuſe de Plotin & de Porphyre : Edeſius conſumé de vieilleſſe & de maladie renvoya Julien à ſes diſciples. Allés, dit-il, puiſer chés eux la ſageſſe & les ſciences ; & ſi vous arrivés aux myſteres, vous aurés honte de porter le nom d'homme. Je voudrois que Maxime fuſt icy : mais on l'a envoyé à Epheſe ; & je vous dirois auſſi la même choſe de Priſcus, mais il eſt paſſé en Grece. Il vous reſte icy de mes diſciples Euſebe & Chryſanthe. Julien s'attacha donc à ces deux derniers, ſans quitter Edeſius.

Gr. Naz. p. 61. C.

Eunap. in Max. p. 80. &c.

Chryſanthe étoit dans les mêmes ſentimens que Maxime, attaché à la magie : Euſebe ne comptoit de ſcience ſolide que la dialectique & les raiſonemens : traitant le reſte d'imagination & d'impoſture. Julien l'ayant un jour prié de s'expliquer ; il lui dit : Maxime eſt tres ſavant & d'un grand eſprit naturel, mais il abuſe de ſes avantages : il mépriſe les demonſtrations & s'amuſe à des folies. Dernie-

rement il nous mena, tout ce que vous nous voyés icy au temple d'Hecate, & aprés que nous eûmes adoré la déeſſe, il nous dit : Aſſéyés-vous, mes amis, voyés ce qui va arriver, & ſi je me diſtingue du commun. Ayant dit cela, quand nous fûmes tous aſſis il purifia un grain d'encens, & dit tout bas un certain hymne. Alors la ſtatuë de la déeſſe parut ſourire, & comme nous témoignions nôtre étonement : Ne faites point de bruit, dit-il : les flambeaux que la déeſſe tient à ſes mains vont s'allumer ; & ils furent plûtoſt allumés qu'il ne l'eut dit. Nous nous retirâmes étonés de ces prodiges : mais pour vous, continua Euſebe, parlant à Julien, ne les admirés point, non plus que moi : qui ſuis purifié par la raiſon.

Julien ayant oüi ce diſcours, dit à Euſebe : Adieu : appliqués-vous à vos livres, vous m'avés montré celui que je cherchois ; & ayant baiſé Chryſanthe à la teſte, il s'en alla promptement à Epheſe : où il trouva Maxime, & s'attacha tellement à s'inſtruire de ſa doctrine, que lui & Chryſanthe, qu'il avoit fait venir ne pouvoient ſuffire à contenter ſa curioſité. Avec la ſuperſtition & la folle creance de conoître l'avenir, Maxime inſpira à Julien le deſir de regner, conformement aux bruits qui ſe répandoient déja parmi le peuple, qu'il étoit digne de l'empire : pour ſon eſprit, ſon éloquence & ſa moderation apparente. Car on le voyoit à C. P. où il demeura quelque temps avec un exterieur de philoſophe, un habit ſimple & des manieres populaires. Toutefois craignant l'empereur Conſtantius, il feignoit

Socr. l. 3. c. 1.

Soz. l. 5. c. 2.

gnoit toûjours d'eſtre Chrétien ; & pour mieux diſſimuler il ſe fit raſer la teſte, & profeſſa quelque temps exterieurement la vie monaſtique. Il ne ſe cacha pas ſi bien de Gallus ſon frere, qui pour le ramener au Chriſtianiſme, lui envoya Aëtius, ce Sophiſte Arien qui fit depuis tant de bruit : mais dont Gallus avoit une grande opinion. Aëtius le raſſura, en lui diſant que Julien frequentoit les égliſes & les memoires des martyrs, & qu'il perſeveroit dans la religion Chrétiene. An. 355. Epiſt. Galli ap. Julian.

Aprés la mort de Gallus, Julien étant paſſé en Grece, ſe confirma de plus en plus dans l'idolâtrie: & continua de chercher par tout des devins & des interpretes d'oracles. Il tomba entre autres dans les mains d'un impoſteur ; qui l'ayant mené à un temple d'idoles & fait entrer dans la partie la plus ſecrete, commença à invoquer les demons. Ils parurent ſous la forme qu'ils avoient accoûtumé de prendre : Julien en eut peur, & fit ſur ſon front le ſigne de la croix : auſſi-toſt les demons diſparurent. L'enchanteur s'en plaignit à Julien, qui avoüa ſa peur, & témoigna admirer la vertu de la croix. Ce n'eſt pas la crainte, dit l'enchanteur, qui les a fait retirer, mais l'horreur qu'ils ont eu de vôtre action. Julien ſe paya de cette raiſon & ſe fit initier aux ceremonies profanes. Theod. III. hiſt. c. 3.

XVII. Concile de Milan.

L'empereur Conſtantius étoit à Milan, & y fit aſſembler le concile, que le pape Libere & les évêques Orientaux demandoient inſtamment, mais dans des veuës bien differentes : le pape pour réünir les égliſes, les Orientaux pour faire ſouſcrire les Oc- Sulp. lib. 2. p. 408. Sozom. IV. c. 9.

An. 355. Socr. 11. c. 36. cidentaux à la condamnation de S. Athanaſe. Il n'y vint pas un grand nombre d'évêques Orientaux : la pluſpart s'excuſerent ſur leur vieilleſſe, ou ſur la longueur du chemin : mais les Occidentaux furent plus de trois cens. Ils s'aſſemblerent dans les premiers mois de l'année 355. ſous le conſulat d'Arbetion & de Lollien. Comme S. Euſebe de Verceil faiſoit difficulté d'y venir, le concile lui députa deux évêques, Euſtomius & Germinius, dont le dernier étoit le nouvel évêque de Sirmium ; & les chargea d'une lettre, pour l'exhorter à prendre confiance en eux, & ſe reſoudre par leur conſeil, à conſerver l'unité & le lien de la charité : c'eſt à dire à juger touchant les heretiques Marcel & Photin & le ſacrilege Athanaſe, ce que preſque tout le monde avoit jugé. Ajoûtant que s'il croit devoir agir autrement ; ils ne laiſſeront pas de juger ſuivant la regle de l'évangile : c'eſt ainſi qu'ils nomment leurs préjugés. Ils n'oſoient pas qualifier S. Athanaſe heretique, quoy qu'ils ne le perſecutaſſent qu'à cauſe de ſon zele pour la vraye doctrine : mais ils le nomment ſacrilege, à cauſe de la calomnie du calice rompu chés Iſchyras, qui étoit le plus ſolide fondement de leur perſecution. Cette lettre étoit ſouſcrite par trente évêques : entre leſquels on voit Valens de Murſe, Urſace de Singidon, Saturnin d'Arles, Germinius de Sirmium, Epictete de Centumcelles, Leonce d'Antioche, Acace de Ceſarée, Patrophile de Scythopolis : tous fameux Ariens. L'empereur écrivit auſſi à Euſebe, comme toutes choſes étant déja reglées par le concile : pour l'exhorter à eſtre

Pagi 355. n. 2. Suipic. a p. 42.

Ap. Baron. an. 355. & in Append. T. 2. conc. p. 773. 774.

du même avis que les autres. S. Euſebe fit réponſe, & promit que quand il ſeroit à Milan, il feroit tout ce qui lui paroîtroit juſte & agreable à Dieu. Lucifer & les deux autres legats du pape, Pancrace & Hilaire écrivirent à Euſebe de leur côté : le preſſant de venir pour diſſiper les artifices des Ariens, & reſiſter à Valens, comme S. Pierre à Simon le magicien. *An.* 355.

Quand S. Euſebe de Verceil fut arrivé à Milan, on l'empêcha pendant dix jours d'entrer dans l'égliſe où ſe tenoit le concile ; puis on le manda quand on jugea à propos. Il vint avec les trois legats du pape, Lucifer, Pancrace & Hilaire. On le preſſa d'abord de ſouſcrire à la condamnation de S. Athanaſe : il dit qu'il faloit auparavant eſtre aſſuré de la foi des évêques ; parce qu'il ſavoit certainement, que quelques-uns des aſſiſtans étoient infectés d'hereſie. Il propoſa le ſymbole de Nicée ; & promit que quand tous l'auroient ſigné il feroit ce que l'on deſireroit. Denis évêque de Milan ſucceſſeur de Protais ſe mit le premier en état de ſouſcrire au ſymbole de Nicée : mais Valens de Murſe lui arracha le papier & la plume d'entre les mains ; & s'écria qu'on ne feroit jamais rien par cette voye. La conteſtation fit tant de bruit qu'elle vint à la conoiſſance du peuple : & tout le monde fut ſenſiblement affligé, de voir la foi attaquée par les évêques. Les Ariens craignant le jugement du peuple, paſſerent de l'égliſe au palais, par l'ordre de l'empereur, qui voulut preſider à ce jugement. *Hilar. 2. orat. ad Conſtant. in fine p. 505.* *Sev. Sulp. lib. 2.*

Le concile étant donc transferé au palais, les

An. 355. Ariens y propoſerent un édit ou une lettre de l'empereur, qui contenoit tout le venin de leur hereſie.

Lucif. De non conven. p. 206. Esid. Pariſ. 1568. Idem. de non parc. p. 226. Idem. 11. pro Ath. p. 104. Idem. 1. pro Ath. p. 22. de reg. apoſt. init. L'empereur pretendoit avoir receu en ſonge un ordre d'expliquer ainſi la foi ; & pour faire recevoir aux évêques cet écrit, il leur repreſentoit qu'il ne vouloit que rétablir la paix ; & que l'on ne devoit pas douter que ſa foi ne fuſt catholique, puis que Dieu ſe declaroit en ſa faveur par tant de victoires. Les legats du pape, Lucifer, Pancrace & Hilaire répondirent que la foi de Nicée avoit toûjours été la foi de l'égliſe, & demanderent la condamnation de la doctrine d'Arius : Conſtantius ſoutint qu'elle étoit catholique ; & ajoûta qu'il ne leur demandoit pas conſeil, & qu'ils ne l'empêcheroient pas de ſuivre Arius s'il vouloit. Les Ariens firent paroître au dehors la lettre de l'empereur : afin que ſi le peuple la recevoit favorablement elle fuſt autoriſée : ſi elle étoit mal receuë, que la faute en retombaſt ſur l'empereur : en qui elle ſeroit pardonable, parce que n'étant que catecumene, il pouvoit encore ignorer les myſteres. Mais cette lettre ayant été leuë dans l'égliſe, le peuple la rejetta.

Idem 11. pro Athan p. 112. Id de non parc. p. 235. Sulp p. 410.

Sulp. p. 409. Lucif. 11 pro Ath. p. 105. Athan ad ſolit. p. 831. Ad ſolit. p. 861. D. 862. On revint donc à preſſer la condamnation de S. Athanaſe. L'empereur ayant fait venir Lucifer, Euſebe & Denis, les preſſoit d'y ſouſcrire. Ils inſiſtoient ſur la retractation d'Urſace & de Valens, qui avoient eux-mêmes reconnu ſon innocence. Alors l'empereur ſe leva bruſquement, & dit : C'eſt moi qui ſuis l'accuſateur d'Athanaſe : croyés ſur ma parole ce que l'on vous dit contre lui. Ils répondirent : Quand vous l'accuſeriés, on ne peut le juger

en ſon abſence. Il ne s'agit pas icy d'une affaire temporelle, pour vous en croire comme empereur : c'eſt le jugement d'un évêque. Mais comment le pouvés-vous accuſer ? vous eſtes trop éloigné pour ſavoir le fait par vous-même ; & ſi vous dites ce que vous avés apris de ſes ennemis, il eſt juſte que vous croyiés auſſi ce qu'il dit : ſi vous les croyés plûtoſt que lui, on pourra juger qu'ils n'accuſent Athanaſe que pour vous plaire. L'empereur ſe tint offenſé de ce diſcours ; & comme il les preſſoit toûjours de ſouſcrire à la condamnation de S. Athanaſe & de communiquer avec les heretiques : ils lui dirent que ce n'étoit pas la regle de l'égliſe. Mais ce que je veux, dit-il, doit paſſer pour regle : les évêques de Syrie trouvent bon que je parle ainſi : obéiſſés donc, ou vous ſerés exilés. Les évêques étonés leverent les mains au ciel, & lui repreſenterent hardiment que l'empire ne lui apartenoit pas, mais à Dieu, de qui il l'avoit receu, & qui pouvoit l'en priver : ils le menaçoient du jour du jugement, & lui conſeilloient de ne pas corrompre la diſcipline de l'égliſe, en y meſlant la puiſſance Romaine. Mais il n'écouta rien, & ſans les laiſſer parler davantage; il les menaça, il tira l'épée contre-eux, & commanda d'en mener quelques-uns au ſupplice : puis changeant auſſi-toſt d'avis, il les condamna ſeulement au baniſſement. Denis évêque de Milan s'étoit laiſſé perſuader de ſouſcrire la condamnation de S. Athanaſe, pourveu que les évêques examinaſſent la foi : mais comme il demeura ferme en ce point de ſoûtenir la foi de Nicée, ſa ſouſcription

An. 351.

Ibid. p. 831.

Sulp. lib. II. p. 409. Lucif. pro Ath. p 105. Athan ad ſolit. p. 836. C.

An. 355. ne lui ſervit de rien, & il fut envoyé en exil. Avant que d'emmener les legats du pape, le diacre Hilaire fut dépoüillé & foüetté ſur le dos, en lui diſant : Pourquoy n'as-tu pas reſiſté à Libere : pourquoy as-tu aporté ſes lettres ? C'étoit Urſace, Valens & les eunuques de leur faction qui le maltraitoient ainſi, en riant & ſe moquant de lui ; cependant il beniſſoit Dieu.

XVIII. Euſebe, Denis & Lucifer exilés, *Hilar. in Conſt. 1. p. 291. D. Athan. ad ſolit. p. 832. A. Ruf. lib. 1. c 20.*

Les tribuns ſe firent un chemin au travers du peuple avec toute ſorte de cruauté, & entrerent juſques dans le ſanctuaire, pour arracher les évêques de l'autel : ils partirent pour leur exil, levant les yeux au ciel & ſecoüant la pouſſiere de leurs pieds. Telle fut l'iſſuë du concile de Milan : la pluſpart des évêques par ſurpriſe ou par foibleſſe ſouſcrivirent à la condamnation de S. Athanaſe. On remarque entre les autres, Fortunatien d'Aquilée : qui ſuccomba aprés avoir reſiſté genereuſement. Denis, Euſebe & Lucifer ne furent pas les ſeuls qui demeurerent fermes : il y en eut pluſieurs autres qui n'abandonnerent point S. Athanaſe, & qui furent bannis comme eux, ſoit au ſortir du concile de Milan, ou quelque temps aprés. Mais on inventa des calomnies contre chacun d'eux, afin qu'ils ne paruſſent pas bannis pour la cauſe de Dieu. On remarque entre-autres Exuperance, qui avoit ſervi ſous Euſebe dans l'égliſe de Verceil, & qui fut depuis évêque de Tortone. Maxime évêque de Naples fut long-temps éprouvé par les tourmens : parce que la foibleſſe de ſon corps faiſoit eſperer qu'il y ſuccomberoit, enfin il fut banni & mourut dans ſon

Athan. apolg. 1. p. 692. B.

Apol. 2. p. 807. A. Ad Solit. p. 842. C.

Lucif. 11. pro Athan. p. 106.

Serm 56. inapp. Ambr. n. 2. al. Serm. 15.

Libell. Fauſt & Marc p. 29.

exil. Les Ariens lui donnerent pour ſucceſſeur un nommé Zoſime. Rufinien homme d'une ſimplicité admirable ſouffrit le martyre en cette occaſion : car Epictete Arien évêque de Centumcelles le fit courir ſi long-temps devant ſon chariot, que ſes veines ſe rompirent & il perdit tout ſon ſang par la bouche. *An. 355.* *Ibid. p. 54.* *Ibid. p. 30.*

Les évêques exilés profiterent de leur exil pour ſervir l'égliſe. En quelque lieu qu'ils allaſſent, ils prêchoient dans leurs fers la foi catholique, condamnoient l'hereſie Ariene & publioient l'infame rechute d'Urſace & de Valens. Tout le monde les regardoit avec reſpect comme des confeſſeurs de J. C. on leur aportoit de tous côtés en abondance de l'argent pour leur dépenſe, & preſque toutes les provinces leur envoyerent des députés : au contraire les Ariens étoient en horreur comme leurs bourreaux. En effet leur exil fut accompagné des circonſtances les plus fâcheuſes ; & on les envoya dans des lieux ſeparés, ce que Maximien & les autres perſecuteurs idolâtres ne faiſoient pas. Euſebe de Verceil fut relegué en Paleſtine à Scythopolis, dont l'évêque étoit Patrophile l'un des chefs des Ariens. Lucifer fut envoyé à Germanicie en Syrie, dont Eudoxe autre Arien celebre étoit évêque ; & il parle ainſi lui-même de ce qu'il ſoufroit, s'adreſſant à l'empereur : Parce que nous nous ſommes ſeparés de vôtre concile d'iniquité, nous ſommes exilés, nous languiſſons en priſon, privés de la veuë du ſoleil, gardés avec ſoin dans les tenebres ; & on ne laiſſe entrer perſone pour nous voir. S. Denis de Milan fut relegué en Cappadoce ; & il obtint par *Athan. ad ſolit. p. 832.* *Sulpit. lib. 2. p. 414.* *Athan ad ſolit. p. 836.* *Lucif. 1. pro Athan. p 17.* *Id. de non conven. cum hæret. p 159.* *Ambr epiſt. 63. n. 70. al. ep. 25.*

An. 355. ſes prieres d'y mourir promptement, pour ne pas voir le trouble de ſon égliſe. Ses reliques furent ra-
Martyr. Rom. portées depuis à Milan ; & l'égliſe honore ſa memoire le vingt-cinquiéme de May. A ſa place on mit Auxence Arien, qui avoit été fait preſtre par Gregoire le faux évêque d'Alexandrie. L'empereur
Hilar. in Auxent p. 314. F. Athan ad ſolit. p. 861. A. le fit venir exprés de Cappadoce à Milan, où il n'étoit point connu ; & il ne ſavoit pas parler latin, non plus que la pluſpart des Grecs. C'étoit un ſavant
Ambr. III. de Spir. c. 10. n. 59. homme d'affaires plûtoſt qu'un Chrétien ; & il fut intrus à main armée dans cette égliſe.

Epiſt. 6. p 750. To. 2. concil. Le pape Libere écrivit à S. Euſebe de Verceil & aux autres confeſſeurs exilés une lettre circulaire, où il dit : Quelle loüange puis-je vous donner étant partagé entre la douleur de vôtre abſence & la joye de vôtre gloire ? vous ne pouvés recevoir de meilleure conſolation de ma part, que de me croire exilé avec vous. J'aurois ſouhaité, mes chers freres, d'eſtre le premier immolé pour vous tous, & vous donner l'exemple de la gloire que vous avés aquiſe : mais ç'a été la recompenſe de vos merites. Et enſuite : Soyés aſſurés des promeſſes celeſtes. Et parce que vous eſtes devenus plus proches de Dieu, ſecourés-moy auprés de lui par vos prieres : enſorte que je puiſſe ſupporter ces efforts, d'autant plus terribles que l'on nous menace de jour en jour. Priés que la foi demeure inviolable, l'état de l'égliſe catholique en ſon entier, & que le Seigneur daigne auſſi nous accorder la recompenſe. Et comme je deſire ſavoir plus exactement tout ce qui s'eſt paſſé dans le combat : je vous prie de me marquer tout

dans

dans vos lettres, afin que vôtre exhortation puiſſe fortifier mon courage abatu par diverſes maladies, & mon corps même dont les forces ſont attenuées. On peut juger par ces dernieres paroles, que Libere étoit dans un âge avancé. *An. 355.*

XIX. Libere perſecuté. *Athan ad ſolit. p. 832 D. Amm. lib. xv. c. 7.*

Les Ariens croyant que s'ils pouvoient le gagner ils ſeroient bien-toſt maîtres de tous les autres, le perſuaderent à l'empereur : car il deſiroit ardamment, que la condamnation d'Athanaſe fût confirmée par l'autorité, qui reſide principalement dans les évêques de Rome. C'eſt ainſi que parle Ammian Marcellin hiſtorien payen du même temps. L'empereur envoya donc au pape un eunuque nommé Euſebe, avec des preſens & des lettres pleines de menaces. L'eunuque étant arrivé à Rome, exhorta Libere à ſouſcrire contre S. Athanaſe & à communiquer avec les Ariens : diſant, que c'étoit la volonté de l'empereur : puis lui montrant les preſens, il lui prenoit les mains & lui diſoit : Obéïſſés à l'empereur & recevés cecy. Le pape répondit : Comment ſeroit-il poſſible de condamner Athanaſe, aprés qu'il a été ſi bien juſtifié : non ſeulement par un concile, mais par deux, aſſemblés de tous les païs du monde, & que l'égliſe Romaine l'a renvoyé en paix ? Qui nous recevra, ſi nous rejettons abſent celui que nous avons cheri preſent ? Ce n'eſt pas là la regle de l'égliſe, ni la tradition que nous avons receuë de nos peres, qui l'avoient receuë du bienheureux apôtre S. Pierre. Mais ſi l'empereur prend ſoin de la paix de l'égliſe, s'il veut faire revoquer ce que nous avons écrit pour Athanaſe : que l'on

An. 355. caſſe auſſi ce qui a été fait contre lui & contre tous les autres : que l'on tienne un concile vrayement eccleſiaſtique, loin du palais, ſans que l'empereur y ſoit, ſans comte, ſans juge qui menace : mais où l'on ſe contente de la crainte de Dieu & de l'ordonance des apôtres. Afin qu'avant toutes choſes on conſerve la foi de l'égliſe, que les peres ont declarée dans le concile de Nicée : que les Ariens ſoient chaſſés, & que les catholiques ayent liberté de parler. Car il n'eſt pas poſſible d'admettre au concile ceux dont la creance eſt mauvaiſe : ni bien ſéant de juger une affaire perſonelle avant l'examen de la foi. N. S. J. C. ne gueriſſoit les malades qu'aprés qu'ils avoient declaré ce qu'ils croyoient de lui. Voilà ce que nous avons apris de nos peres : dites-le à l'empereur, car c'eſt ce qui lui eſt utile & ce qui peut édifier l'égliſe. Qu'il n'écoute point Urſace & Valens : aprés leur retractation ils ne meritent plus de creance. Ainſi parloit le pape Libere.

L'eunuque affligé, non pas tant de ce qu'il refuſoit de ſouſcrire contre S. Athanaſe, que parce qu'il ſe declaroit ennemi de l'hereſie : oublia qu'il étoit devant un évêque, & lui fit de grandes menaces ; puis il s'en alla à l'égliſe de l'apôtre S. Pierre où il dépoſa ſes preſens comme une offrande : mais Libere l'ayant apris, en fut extremement irrité contre le gardien de l'égliſe, qui ne l'avoit pas empêché ; & il fit jetter dehors cette offrande profane. L'eunuque en fut encore plus en colere, & étant de retour, il dit à l'empereur pour l'aigrir : Il ne faut plus ſe mettre en peine de ce que Libere ne veut

pas ſouſcrire : mais de ce qu'il ſe declare contre nôtre doctrine, juſques à anathematiſer nommément les Ariens. Il échauffa par ce diſcours les autres eunuques, qui étoient en grand nombre auprés de Conſtantius, & pouvoient tout ſur ſon eſprit. L'empereur écrivit donc à Leonce, qui étoit gouverneur de Rome, de ſurprendre Libere par artifice pour le tirer & l'envoyer à la cour : ou de le perſecuter à force ouverte. La terreur fut grande par toute la ville : on employa de grandes promeſſes, pour exciter pluſieurs perſones contre Libere : On menaça pluſieurs familles : pluſieurs évêques ſe cacherent : pluſieurs femmes de qualité ſe retirerent à la campagne, pour éviter les calomnies des heretiques. On mit en fuite des perſones établies & domiciliées à Rome : on tendit des pieges aux aſcetes : on garda le port & les avenuës de la ville, afin qu'aucun catholique ne puſt entrer pour voir Libere. Rome connut par experience ce qu'elle ne pouvoit croire, du ravage que faiſoient les heretiques dans les autres égliſes. Enfin Libere fut enlevé de Rome, au milieu de la nuit & avec grande difficulté, par la crainte du peuple, qui le cheriſſoit ardemment.

An. 355.

Amm lib. XV. *c.* 7.

Quand il fut arrivé à Milan l'empereur lui donna audiance, ou plûtoſt l'interrogea : apparemment dans ſon conſiſtoire. C'eſt ainſi que l'on nommoit le conſeil où s'examinoient les affaires les plus importantes, & les actes en étoient redigés par l'art des notes : ce qui donna moyen à des perſones pieuſes de conſerver cet interrogatoire, pour exci-

XX. Libere à Milan devant l'empereur.

Theod. II. *c.* 15. 16.

An. 355. ter le zele des Chrétiens par un tel exemple. L'empereur Conſtantius dit : Parce que vous eſtes Chrétien & évêque de nôtre ville, nous avons jugé à propos de vous faire venir : pour vous exhorter à renoncer à cette maudite extravagance, à la communion de l'impie Athanaſe. Toute la terre l'a jugé ainſi, & il a été retranché de la communion de l'égliſe par le jugement d'un concile. L'évêque Libere répondit : Seigneur, les jugemens eccleſiaſtiques ſe doivent faire avec une grande juſtice. C'eſt pourquoy ſi vôtre pieté le trouve à propos, ordonnés que l'on établiſſe un tribunal ; & ſi Athanaſe eſt trouvé digne de condamnation, ſa ſentence ſera prononcée ſuivant l'ordre de la procedure eccleſiaſtique : car nous ne pouvons condamner un homme que nous n'avons pas jugé. L'empereur Conſtantius dit : Toute la terre a condamné ſon impieté ; & il ne cherche qu'à gagner du temps, comme il a toûjours fait. Libere dit : Tous ceux qui ont ſouſcrit, n'ont point veu de leurs yeux ce qui s'eſt paſſé : ils ont été touchés par le deſir de la gloire, ou par la crainte de l'infamie, dont vous les menaciés. L'empereur dit : Que veut dire la gloire, la crainte & l'infamie ? Libere dit : Tous ceux qui n'aiment pas la gloire de Dieu, preferant vos bien-faits, ont condamné ſans le juger celui qu'ils n'ont point vû : cela ne convient pas à des Chrétiens. L'empereur dit : Toutefois il a été jugé, étant preſent au concile de Tyr ; & dans le concile tous les évêques du monde l'ont condamné. Peut-eſtre l'empereur veut-il icy parler du concile de Mi-

lan, qui en effet étoit tres nombreux. Libere répondit : Jamais il n'a été jugé en ſa preſence : tous ceux qui le condamnerent alors, c'eſt à dire à Tyr, le condamnerent ſans raiſon, aprés qu'il ſe fut retiré. An. 355.

L'eunuque Euſebe dit : Il a été reconnu ennemi de la foi catholique dans le concile de Nicée. Cet Euſebe étoit ſans doute le prefet de la chambre, qui avoit alors tant de credit ; & comme il étoit Arien, il nommoit foi catholique, l'hereſie que S. Athanaſe avoit toûjours combattuë. Libere ſans s'arréter à lui, continua ainſi de répondre à l'empereur : Il n'y en a que cinq qui l'ont jugé, ſavoir ceux qui ont été envoyés dans la Mareote, pour informer contre lui. De ces cinq, deux ſont morts, Theognis & Theodore : les trois autres vivent, ſavoir Maris, Valens & Urſace. Le concile de Sarque a prononcé ſa ſentence contre ces commiſſaires ; & ils ont donné des requeſtes au concile pour demander pardon des informations calomnieuſes qu'ils avoient faites par défaut contre Athanaſe dans la Mareote : nous avons maintenant leurs requeſtes entre les mains. Libere parle icy de la retractation d'Urſace & de Valens au concile de Rome aprés le concile de Sardique. Il continuë ainſi : A qui doit-on nous obliger de communiquer : à ceux qui ont condamné Athanaſe, & en ont enſuite demandé pardon : ou à ceux qui viennent de les condamner ? *V. Valeſ. in Theodor.*

L'évêque Epictete dit : Seigneur, ce n'eſt pas pour l'intereſt de la foi ou des jugemens eccleſiaſtiques, que Libere vous tient ce diſcours : mais pour

An. 355. ſe vanter à Rome aux ſenateurs, qu'il a confondu l'empereur. Conſtantius dit à Libere : Pour combien vous contés-vous dans le monde, de vous élever ſeul avec un impie, pour troubler la paix de l'univers ? Libere dit : Quand je ſerois ſeul, la cauſe de la foi ne ſuccomberoit pas pour cela. Autrefois il ne ſe trouva que trois perſones, qui reſiſterent à l'ordonance. Il entendoit les compagnons de Daniel : l'eunuque Euſebe le comprit bien & dit : Vous faites de l'empereur un Nabucodonoſor ? Libere répondit : Non : mais vous n'eſtes pas plus raiſonable de vouloir que nous condamnions un homme que nous n'avons point jugé. Je demande auſſi moi, que l'on commence par apporter une ſignature generale, qui confirme la foi de Nicée : qu'enſuite on rapelle de leur exil tous nos freres, qu'on les retabliſſe dans leurs ſieges ; & quand on verra ceux qui troublent maintenant les égliſes ſe conformer à la foi apoſtolique : alors que tous s'aſſemblent à Alexandrie où eſt l'accuſé & les accuſateurs, & ceux qui prennent leurs intereſts : afin qu'ayant tout examiné nous en puiſſions juger.

Epictete dit : Les voitures publiques ne ſuffiront pas pour tranſporter tant d'évêques. Libere répondit : L'égliſe n'a pas beſoin de voitures publiques : chaque égliſe fournira bien à conduire ſon évêque juſques à la mer. L'empereur dit : Ce qui eſt une fois reglé ne peut eſtre renverſé : le jugement de la pluſpart des évêques doit l'emporter. Vous eſtes le ſeul qui vous attachés à l'amitié de cet impie. Libere dit : Seigneur, nous n'avons jamais oüi dire qu'un

accuſé n'étant pas preſent, un juge le traite d'impie, comme étant ſon ennemi particulier : L'empereur dit : Il a offenſé generalement tout le monde, & moi plus que perſone. Il ne s'eſt pas contenté de la perte de mon frere aîné ; il n'a point ceſſé d'exciter Conſtant d'heureuſe memoire à me haïr ; ſi je n'avois reſiſté par ma douceur à ſes efforts & à ceux de mon frere. Je ne me ſauray ſi bon gré de rien, non pas même de la défaite de Magnence ou de Silvain, que d'avoir éloigné ce ſcelerat des affaires de l'égliſe. Ce Silvain étoit un capitaine de la nation des Francs, nourri parmi les Romains, qu'il ſervit long-temps fidellement : mais pouſſé au deſeſpoir par des calomnies dont on le noircit auprés de Conſtantius, il ſe revolta & fut tué à Cologne, aprés avoir porté le titre d'empereur ſeulement vingt-huit jours. Cet évenement étoit arrivé cette même année 355. An. 355. *Amm. Marc. lib. xv. c. 5.* *Pagi. 353. n. 4.*

Libere dit : Seigneur, ne vous ſervés pas des évêques pour vous vanger de vos ennemis : les mains des eccleſiaſtiques doivent eſtre occupées à ſanctifier: commandés s'il vous plaiſt que les évêques ſoient renvoyés chés eux ; & s'ils s'accordent ſur la foi orthodoxe de Nicée, qu'ils s'aſſemblent afin de pourvoir à la paix de l'univers ; mais qu'il ne ſemble pas que l'on veüille opprimer un innocent. L'empereur dit : Il n'eſt queſtion que d'une choſe. Je veux vous renvoyer à Rome quand vous aurés embraſſé la communion des égliſes. Cedés au bien de la paix : ſouſcrivés & retournés à Rome : Libere dit : J'ay déja pris congé des freres de Rome : car

An. 355. les loix de l'égliſe ſont preferables au ſéjour de Rome. L'empereur dit : Vous avés trois jours pour déliberer, ſi vous voulés ſouſcrire & retourner à Rome : ou voyés en quel lieu vous voulés eſtre mené. Libere dit : L'eſpace de trois jours ou de trois mois ne change point ma reſolution : c'eſt pourquoy envoyés moy où il vous plaira.

XXI. Libere exilé. Felix antipape. *Theodor. ibid. Sozom. IV. c. 11.*

Deux jours aprés l'empereur fit appeller Libere ; & comme il n'avoit point changé de ſentiment, il ordonna de le releguer à Berée en Thrace. Quand Libere fut ſorti, l'empereur lui envoya cinq cens ſous d'or pour ſa dépenſe : c'étoit plus de quatre mille livres de nôtre monoye. Libere dit à celui qui les avoit aportés : Allés, donnés-lés à l'empereur, il en a beſoin pour ſes ſoldats. L'imperatrice lui en envoya autant. Libere dit : Rendés-les à l'empereur, il en a beſoin pour la dépenſe de ſes armées; & ſi l'empereur n'en a pas beſoin, qu'il les donne à Auxence ou à Epictete : ils en ont beſoin. Comme il n'avoit rien voulu prendre de l'empereur ni de l'imperatrice, l'eunuque Euſebe lui en offrit d'autres : mais Libere lui dit : Tu as rendu deſertes toutes les égliſes du monde, & tu m'offre une aumône comme à un criminel : va commence par te faire Chrétien. Et ſans avoir rien pris, il partit trois jours aprés pour aller en exil. Libere conſeille à l'eunuque Euſebe de ſe faire Chrétien, parce que les catholiques ne tenoient pas les Ariens pour Chrétiens. Démophile celebre Arien étoit évêque de Bereé, où on l'envoyoit. Epictete, dont il eſt icy parlé pluſieurs fois, étoit un jeune Neophyte, hardi

&

& violent, que l'empereur avoit fait évêque d'un lieu fort éloigné de ſon païs, & où il n'étoit pas connu : c'étoit Centumcelles ſur la mer de Toſcane prés de Rome. Ce fut par ſon miniſtere que l'empereur fit mettre un évêque à Rome à la place de Libere. Tout le clergé avoit juré de n'en recevoir point d'autre tant qu'il vivroit : mais la faction des Ariens choiſit Felix archidiacre de l'égliſe Romaine ; & comme on ne leur donnoit entrée dans aucune égliſe, ils l'ordonerent dans le palais. Trois eunuques repreſenterent l'aſſemblée du peuple & trois évêques, dont l'un étoit Acace de Ceſarée, lui impoſerent les mains. Felix toutefois garda toûjours la foi de Nicée ; ſeulement il communiquoit avec les Ariens.

An. 355.
Libell. Fauſt. p. 30.
Ath in Arian. 1. p. 290. B. Et ad Solit. p. 831. B.
Hier. Chr. an. 350.
Athan. ibid.
Hier Script. in Acac. Theod. II. c 17. Sozom. IV. c. 11.

XXII. Oſius perſecuté. Sa lettre.

Aprés l'exil du pape Libere & de tant d'évêques, les Ariens crurent encore n'avoir rien fait tant qu'Oſius ſeroit en repos. Il étoit regardé comme le premier des évêques, il avoit été confeſſeur, il avoit plus de ſoixante ans d'épiſcopat. Il conduiſoit tous les conciles : ſes lettres étoient receuës par tout, avec ſoumiſſion : il avoit propoſé le ſymbole de Nicée & declaré par tout, les Ariens heretiques. Ils s'adreſſerent donc à l'empereur, & dirent que tout le reſte étoit inutile ſi l'on ne gagnoit ce vieillard. L'empereur lui écrivit, & le fit venir dans le même temps qu'il écrivit à Libere. Quand il fut arrivé, l'empereur lui voulut perſuader de condamner S. Athanaſe & de communiquer avec les Ariens : mais le ſaint vieillard lui témoigna la peine que de tels diſcours lui faiſoient, même à entendre : il le re-

Athan. ad Solit. p. 837. C.

An. 355. prit avec autorité, & lui perſuada de le laiſſer retourner à ſon égliſe. Les Ariens s'en plaignirent, & les eunuques de leur parti preſſerent tant l'empereur, qu'il écrivit encore à Oſius avec menaces & d'une maniere injurieuſe : lui nommant les autres exilés ; & lui reprochant qu'il étoit le ſeul qui lui reſiſtaſt : quelquefois auſſi il le flattoit & le nommoit ſon pere : car il lui écrivit pluſieurs lettres. Oſius demeura ferme, & répondit à l'empereur par cette lettre :

Ibid. p. 838. Oſius à l'empereur Conſtantius, ſalut en N. S. J'ay confeſſé la premiere fois dans la perſecution ſous Maximien vôtre ayeul. Si vous voulés auſſi me perſecuter, je ſuis encore preſt à tout ſoufrir, plûtoſt que de répandre le ſang innocent, & de trahir la verité ; & je renonce à vôtre communion ſi vous écrivés & menacés de la ſorte. N'écrivés donc plus ainſi, ne ſuivés pas la doctrine d'Arius, n'écoutés pas les Orientaux, & ne croyés pas Urſace & Valens. Ce n'eſt pas tant contre Athanaſe qu'ils parlent, qu'en faveur de leur hereſie. Croyés moi, Conſtantius, je ſuis vôtre ayeul par l'âge. J'étois au concile de Sardique, quand vous nous aſſemblâtes tous, vous & vôtre frere Conſtant d'heureuſe memoire. J'invitay moy-même les ennemis d'Athanaſe à venir dans l'égliſe où je logeois, pour dire ce qu'ils ſavoient contre lui : les exhortant à ne rien craindre & à n'attendre qu'un jugement équitable. Je ne le fis pas une fois, mais deux : leur offrant, s'ils ne vouloient pas que ce fuſt devant tout le concile, du moins de me le dire à moy ſeul ; &

promettant s'il ſe trouvoit coupable, que nous le rejetterions abſolument : en cas qu'il ſe trouve innocent, diſois-je, & qu'il vous convainque de calomnie : ſi vous ne voulés pas le recevoir, je lui perſuaderay de venir avec moy en Eſpagne. Athanaſe y conſentoit : mais ils n'oſerent, & refuſerent également. Athanaſe vint enſuite à vôtre cour à Antioche, quand vous l'eûtes mandé, & comme ſes ennemis y étoient, il demanda qu'on les appellaſt, tous enſemble ou ſeparement ; afin qu'ils prouvaſſent en ſa preſence leurs accuſations, ou qu'ils ne le calomniaſſent plus en ſon abſence. Vous ne l'écoutates point, & ils le refuſerent de leur côté. An. 351.

Pourquoy donc les écoutés-vous encore ? comment ſoufrés-vous Valens & Urſace, aprés qu'ils ſe ſont retractés & ont reconnu par écrit leur calomnie ? car ils ne l'ont point fait par force comme ils pretendent : ils n'ont point été preſſés par des ſoldats ; vôtre frere n'y a point eu de part. On n'en uſoit pas de ſon temps comme l'on fait aujourd'huy : à Dieu ne plaiſe. Eux-mêmes de leur bon gré vinrent à Rome ; & écrivirent en preſence de l'évêque & des preſtres : ayant auparavant écrit à Athanaſe une lettre d'amitié & de paix : s'ils pretendent avoir ſouffert violence. S'ils reconoiſſent que c'eſt un mal : ſi vous ne l'approuvés pas : ne le faites-donc pas : n'écrivés point & n'envoyés point de Comtes, rappellés les exilés : pour ne pas exercer de plus grandes violences que celles dont vous vous plaignés. Car qu'eſt-ce que Conſtant a fait de ſemblable ? quel évêque a été exilé ? quand

An. 355. a-t-il assisté à un jugement ecclesiastique ? quel de ses officiers a contraint de souscrire contre quelqu'un ? pour donner pretexte à Valens de tenir ces discours. Cessés je vous prie d'agir ainsi, & souvenés-vous que vous estes un homme mortel. Craignés le jour du jugement : ne vous ingerés point dans les affaires ecclesiastiques : ne pretendés point nous donner des ordres en ces matieres, aprenés-les plutost de nous. Dieu vous a donné l'empire & nous a confié l'église : comme celui qui entreprend sur vôtre puissance contrevient à l'ordre de Dieu ; ainsi craignés de vous charger d'un grand crime, si vous tirés à vous ce qui nous regarde. Il est écrit : Rendés à Cesar ce qui est à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu. Il ne nous est donc pas permis de dominer sur la terre ; & vous n'avés pas la puissance de sacrifier. Je vous écris cecy par le soin que j'ay de vôtre salut : mais touchant ce que vous m'avés mandé, voicy mon sentiment. Je ne puis ni convenir avec les Ariens, dont j'anathematise l'heresie : ni écrire contre Athanase, justifié par l'église Romaine, par tout le concile & par moy même. Vous le savés si bien, que vous l'avés rappellé, & lui avés permis de retourner avec honeur dans son païs & dans son église. Quel pretexte avés-vous d'un tel changement ? Il a les mêmes ennemis qu'il avoit auparavant : ce qu'ils disent tout bas, car ils n'osent le dire tout haut en sa presence : c'est ce qu'ils disoient contre lui, avant que vous l'eussiés rappellé : c'est ce qu'ils publioient dans le concile, & dont ils ne peurent donner de preuve, quand je

Matth. XXII. 21.

les en preſſay, comme j'ay dit. S'ils en euſſent eû, ils n'euſſent pas fui ſi honteuſement. Qui vous a donc perſuadé aprés tant de temps d'oublier vos lettres & vos paroles ? Arrétés-vous, & n'écoutés pas les méchans, de peur de vous rendre coupable pour leurs intereſts. Vous agiſſés icy pour eux : mais au jour du jugement vous vous défendrés tout ſeul. Ils veulent ſe ſervir de vous, pour opprimer leur ennemi particulier ; & vous rendre le miniſtre de leur méchanceté, pour ſemer dans l'égliſe leur deteſtable hereſie. Il n'eſt pas prudent de ſe jetter dans un peril évident, pour faire plaiſir à d'autres. Ceſſés je vous prie & me croyés, Conſtantius : il me convient de vous écrire ainſi, & à vous de ne le pas mépriſer. Telle fut la lettre d'Oſius : mais l'empereur n'en fut point touché : il ne laiſſa pas de le menacer & de chercher des pretextes de le maltraiter ; & quoy qu'il ne s'en trouvaſt point, ſinon qu'il encourageoit les autres évêques, principalement en Eſpagne, à ne pas abandonner S. Athanaſe : Conſtantius ne laiſſa pas de ſe le faire encore amener, & de le tenir un an à Sirmium ſans reſpect pour ſon âge : car Oſius avoit environ cent ans.

An. 355.

Athan. ad ſolit p. 841.

XXIII. Perſecution generale.

Cette perſecution contre les catholiques fut generale. L'empereur Conſtantius envoyoit par tout des officiers avec des ordres menaçans adreſſés aux évêques & aux juges. Aux évêques pour écrire contre S. Athanaſe, & communiquer avec les Ariens : ſous peine de banniſſement pour eux, & pour les peuples qui s'aſſembloient avec eux, de priſon, de

Ibid. p. 819. B.

An. 355. punition corporelle, de confiſcation de biens. Les juges étoient chargés de l'execution ; & pour les y exciter, ceux qui étoient envoyés avoient avec eux des clercs d'Urſace & de Valens, qui dénonçoient à l'empereur les juges negligens. Les autres heretiques avoient la liberté de publier leurs blaſphêmes, à la faveur des Ariens : il n'y avoit que les catholiques de perſecutés. Pluſieurs évêques furent donc menés devant les juges : qui leur ordonoient de ſouſcrire, ou de ſe retirer de leurs égliſes. Pluſieurs particuliers s'écarterent en chaque ville, de peur d'eſtre accuſés comme amis des évêques. Car on avoit auſſi écrit aux magiſtrats municipaux, avec menace d'amende, s'ils ne contraignoient chacun leur évêque à ſouſcrire. Toutes les villes étoient pleines de crainte & de trouble. On envoyoit quelques évêques à l'empereur, afin qu'ils fuſſent intimidés par ſa preſence : on inventoit contre quelques-uns des calomnies pour épouvanter les autres ; & il y en eut pluſieurs qui cederent & qui renoncerent à la communion de S. Athanaſe. Ceux qui venoient trouver l'empereur n'avoient point la permiſſion de le voir, ni même de ſortir de leur logis : on ne leur donnoit aucun relâche, qu'ils n'euſſent ſouſcrit ; & s'ils le refuſoient ils étoient bannis. Les Ariens vouloient groſſir leur parti, du moins en apparence, en amaſſant un grand nombre de ſignatures. L'empereur ne relâchoit point les évêques exilés pour ce ſujet : quoy que dans le même temps, il rappellaſt ſouvent au bout de peu de mois des criminels bannis pour des larcins, des meurtres, ou des ſéditions.

Ad Solit. p. 856. A.

Quiconque étoit ami des Ariens, quoy que chargé d'ailleurs & convaincu d'une infinité de crimes, n'étoit point accuſé : ou s'il étoit jugé pour la forme, il étoit juſtifié. Il devenoit celebre parmi eux & ami de l'empereur : il obtenoit des juges tout ce qu'il vouloit. Au contraire, celui qui combattoit leur hereſie, quelque innocent qu'il fuſt, étoit auſſi-toſt enlevé ſous quelque pretexte, comme d'avoir mal parlé de l'empereur ou blaſfémé contre Dieu : il étoit jugé par l'empereur & envoyé en exil. A la place d'un évêque ainſi exilé, on envoyoit auſſi-toſt, quelqu'un zelé pour l'hereſie, que l'on faiſoit recevoir à main armée par les peuples qui ne le conoiſſoient point ; & l'on puniſſoit de confiſcation & de peines les plus rigoureuſes ceux qui refuſoient de s'y ſoumettre. On vouloit les contraindre à haïr celui qu'ils aimoient, qui les avoit inſtruits, qui étoit leur pere ſpirituel : pour aimer un homme dont ils ne vouloient point, & confier leurs enfans à celui dont ils ne conoiſſoient ni la vie ni la conduite. *An.* 355. *Ibid. p.* 810 *D.* *p.* 812. *D.*

XXIV. Commencement de S. Gregoire de Nazianze & de S. Baſile.

Depuis la mort du Ceſar Gallus, Julien ſon frere étoit demeuré à Athenes, qui étoit encore celebre pour la philoſophie, l'éloquence & les beaux arts. Il y paſſa la plus grande partie de cette année 355. & y connut entre-autres S. Baſile & S. Gregoire de Nazianze, ſi illuſtres depuis dans l'égliſe. Ils étoient tous deux de Cappadoce : Baſile de Ceſarée, autrement nommée Mazaca, grande ville, metropole de la province, & dont preſque tous les habitans étoient Chrétiens. Gregoire étoit de Na- *Naz. orat.* 4. *p.* 132. *D.*

An. 355. zianze, autrement Dioceſarée, fils de Gregoire qui
Sup. liv. XI. n. 30. étoit alors évêque de la même ville. Le fils avoit un tres bel eſprit & une tres forte inclination pour
Greg presb. vita. Naz. Greg. Naz. Carm. I. les lettres. Au ſortir de l'enfance il alla étudier à Ceſarée capitale de la province : puis à Ceſarée de Paleſtine où il aprit la retorique, ſans imiter les mœurs des maîtres qui l'enſeignoient. Le ſien fut
Hier. Script. in Euz. Theſpeſius ; Euzoius depuis évêque Arien de la même ville y étudioit en même temps. Gregoire étudia enſuite à Alexandrie : puis il s'embarqua pour paſſer en Grece : mais pendant ce voyage il fut acüeilli d'une furieuſe tempeſte, qui lui donna de terribles allarmes, parce qu'il n'étoit pas encore baptiſé. Enfin il arriva heureuſement à Athenes, & s'y appliqua à l'étude de l'éloquence pendant pluſieurs années, ſe preſervant de la corruption des mœurs qui regnoit dans cette ville curieuſe.

Baſil. ep. 331. Greg Naz. orat. 20 p. 318. Baſil. ep. 75. Baſile y vint aprés lui. Son pere nommé auſſi Baſile étoit originaire du Pont, d'une famille noble ; fils de Macrine née à Neoceſarée, & inſtruite par les diſciples de S. Gregoire Thaumaturge. Son mari & elle avoient un grand zele pour la foi, & ſoufrirent conſiderablement dans la perſecution de
Sup. liv. IX. n. 20. Maximin Daïa. Leur fils Baſile fut ſavant, éloquent & d'une grande pieté. Il épouſa Emmelie illuſtre auſſi par ſa pieté & ſon amour pour les pau-
Greg. Naz. vita S. Macr. p. 178. vres. Elle auroit deſiré de demeurer vierge : mais ayant perdu jeune ſon pere & ſa mere, & ſe voyant expoſée à eſtre enlevée à cauſe de ſa rare beauté : elle ſe reſolut au mariage pour ſe mettre en ſeureté, & épouſa Baſile dont elle eut dix enfans. Macrine

qui

qui fut l'aînée de tous, garda la virginité & vêcut dans une vertu parfaite. Baſile fut l'aîné des fils : Gregoire fut depuis évêque de Nyſſe, & Pierre le plus jeune de tous fut évêque de Sebaſte. S. Baſile fut élevé auprés de ſainte Macrine ſon ayeule paternelle, de qui il aprit dés l'enfance la ſaine doctrine de l'égliſe, ſuivant la tradition de S. Gregoire Thaumaturge. Son pere l'inſtruiſit auſſi dans la pieté & dans les lettres humaines. Enſuite il alla à Ceſarée continuer ſes études : delà il paſſa à C. P. où il écouta les ſophiſtes ou philoſophes qui y avoient le plus de reputation. Enfin il vint à Athenes, où il fut receu par S. Gregoire de Nazianze, déja lié avec lui d'une amitié qui dura toute leur vie.

Baſ. ep. 75.

Naz. Orat. 20. p. 325.

Gregoire rendit d'abord ſervice à Baſile, en le mettant à couvert de l'inſolence des autres étudians. Ils étoient paſſionés chacun pour leurs ſophiſtes, comme le peuple dans les ſpectacles prenoit parti, pour ceux qui faiſoient courir des chevaux. Ainſi ces jeunes gens alloient au devant de ceux qui venoient de nouveau pour étudier à Athenes : ils les attendoient dans les ports, les avenuës, & juſques dans les lieux deſerts : ſe répandant par toute la Grece, & faiſant entrer le peuple dans leurs factions. Aprés avoir conduit le nouveau venu chés eux, ou chés quelqu'un de leurs amis : ils l'expoſoient à une diſpute publique, où il étoit permis à qui vouloit de l'attaquer. Cet exercice faiſoit plus de peur que de mal, & ſervoit à rendre le nouveau venu plus traitable & moins preſomptueux. Enſuite ils le con-

Ibid. p. 327.

Eunap in Proæ.

duiſoient au bain en ceremonie, marchant devant lui deux à deux. Quand ils étoient proche, ils commençoient à crier & à ſauter comme des furieux, faiſant ſemblant de l'empêcher de paſſer outre. Ils frappoient à la porte & faiſoient grand bruit pour l'épouvanter, puis ils le laiſſoient entrer ; & deſlors il étoit initié, & on lui faiſoit part de tous les honeurs des autres étudians. Gregoire ayant repreſenté à ſes amis la ſageſſe & la gravité de Baſile, joint la reputation qu'il avoit déja : le fit exempter de cette formalité.

Baſile fut ſi dégoûté de ces manieres d'agir peu ſerieuſes, qu'il vouloit quitter Athenes, ſi Gregoire ne l'eût retenu. Baſile avoit, avant l'âge, la gravité d'un vieillard ; & s'attiroit plus d'eſtime par ſa vertu que par ſa ſience & ſon éloquence, quoy qu'il excellaſt en l'une & en l'autre. Il travailloit avec grande application, bien qu'il euſt une telle vivacité d'eſprit, qu'il ſembloit pouvoir tout aprendre ſans travail. Auſſi devint-il tres ſavant. Il ſe forma une éloquence forte & enflammée : il ſavoit la grammaire, qui conſiſtoit à bien parler la langue greque, à conoître l'hiſtoire & les poëtes : il ſavoit toutes les parties de la philoſophie, ſoit pratique, ſoit ſpeculative ; il poſſedoit la logique, de telle ſorte, qu'il étoit difficile de ſe tirer de ſes argumens. Il étudia l'aſtronomie, la geometrie & l'arithmetique, autant qu'il étoit neceſſaire, pour n'eſtre pas embaraſſé par ceux qui s'en piquoient : rejettant le reſte comme ſuperflu. Ses frequentes maladies l'engagerent à aprendre la medecine. C'eſt ainſi que

Gr Naz. or. 20. p. 332.

Greg Nyſſ. in Baſil p. 911. D.

S. Baſile étudia les ſiences profanes, ſans quitter les ſaintes lettres, qu'il avoit étudiées dés le berceau. Ses maîtres pour l'éloquence furent Himerius & Prohereſius, qui étoit auſſi de Ceſarée en Cappadoce & Chrétien. *An.* 355. *Socr. lib.* IV. *c.* 26. *Sozom. lib.* VI. *c.* 17.

XXV. Julien fait Ceſar.

Quand le prince Julien vint à Athenes, il entra dans la conoiſſance de Baſile & de Gregoire, & étudia avec eux, non ſeulement les lettres profanes, mais les ſaintes écritures ; quoy que deſlors il euſt reſolu de renoncer au Chriſtianiſme : mais il n'oſoit le declarer. Ils découvrirent le dereglement de ſon eſprit, par ſa phyſionomie & tout ſon exterieur. Il étoit de mediocre taille, le col épais, les épaules larges, qu'il hauſſoit & remuoit ſouvent, auſſi bien que la teſte. Ses pieds n'étoient point fermes, ni ſa démarche aſſeurée. Ses yeux étoient vifs, mais égarés & tournoyans : le regard furieux, le nés dédaigneux & inſolent, la bouche grande, la lévre d'enbas pendante, la barbe heriſſée & pointuë : il faiſoit des grimaces ridicules, & des ſignes de teſte ſans ſujet : rioit ſans meſure & avec de grands éclats, s'arrétoit en parlant & reprenoit haleine : faiſoit des queſtions impertinentes & des réponſes embarraſſées l'une dans l'autre, qui n'avoient rien de ferme ni de methodique. Gregoire diſoit en le voyant : Quel mal nourrit l'empire Romain ! Dieu veüille que je ſois faux prophete. *Amm. Marc. lib.* XXV. *c.* 5. *Greg. Naz. orat.* 4. *p.* 122. *A.*

Julien étoit à Athenes, quand il vint un ordre de l'empereur pour le rapeller en Italie. Le mauvais état des Gaules, que les barbares ravageoient, obligea Conſtantius à le declarer Ceſar & l'y en- *Amm. lib.* XV. *c.* 8. *Zoſim. lib.* 3. *init.*

An. 358. voyer : tandis que lui-même demeureroit en Italie, pour ne pas trop s'éloigner des autres parties de l'empire. Julien ſortit d'Athenes à regret : ſoit par l'amour de l'étude, ſoit par la crainte de ſes ennemis, fondée ſur l'exemple de ſon frere. Il tournoit ſes yeux baignés de larmes vers le temple de Minerve, dont il reclamoit la protection : il crut effectivement en avoir ſenti les effets, & qu'elle lui avoit envoyé pour ſa conſervation des anges tirés du ſoleil & de la lune : car c'eſt ainſi qu'il en parle. Etant arrivé à Milan, on lui fit quitter ſa barbe & ſon manteau de philoſophe : il fut declaré Ceſar par Conſtantius en preſence des ſoldats, le huitiéme des ides de Novembre, ſous le conſulat d'Arbetion & de Lollien, c'eſt à dire le ſixiéme de Novembre 355. Peu de jours aprés Conſtantius lui fit épouſer ſa ſœur Helene ; & le fit partir promptement pour aller en Gaule, le faiſant obſerver de prés, & prenant toutes les precautions qu'il pouvoit, pour l'empêcher de ſe rendre trop puiſſant.

Julian. epiſt. ad Athen. p. 504. 505.

Liban. paneg. in Jul. p. 235. C.

XXVI. Perſecution contre S. Athanaſe.

S. Athanaſe avoit été vingt-ſix mois ſans recevoir aucun ordre de l'empereur Conſtantius, depuis la lettre que Montan lui avoit aportée. Il eſt vray qu'incontinent aprés le concile de Milan, l'empereur avoit écrit au gouverneur d'Egypte, d'ôter à Athanaſe le bled que Conſtantin ſon pere avoit accordé aux égliſes, & de le donner aux Ariens ; & encore de permettre, à qui le voudroit, d'inſulter à ceux qui s'aſſembloient avec Athanaſe. Au bout de vingt-ſix mois Diogene & Hilaire notaires de l'empereur, c'étoient des ſecretaires & des perſones con-

Sup. n. 11. Ad Solit. p. 829. A.

Ibid. p. 843. A.

ſiderables, vinrent avec des Palatins, c'eſt à dire de moindres officiers, aportant au duc d'Egypte & à ſes ſoldats des lettres menaçantes, pour contraindre tout le monde à communiquer avec les Ariens. Diogene vouloit obliger S. Athanaſe à ſe retirer : mais il demanda où étoit l'ordre de l'empereur : le clergé & le peuple d'Alexandrie demandoit la même choſe. Diogene ne montra point de lettre qui ordonaſt à S. Athanaſe de ſortir, & il ne ſe preſenta pas même devant lui : au contraire voyant le peuple preſt à s'armer pour la défenſe de ſon évêque, il ſe retira ſans rien faire.

An. 356.

Ad Solit. p. 845. A.

Apolog. p. 688. B.

Sozom IV. hiſt. c. 7.

On fit donc venir d'Egypte & de Lybie des Legions conduites par le duc Syrien ; & dés qu'il fut arrivé à Alexandrie, les Ariens ſe vanterent qu'ils alloient faire ce qu'ils vouloient. Syrien preſſa S. Athanaſe de partir pour aller à la cour de l'empereur : mais il demanda encore à voir des lettres qui portaſſent cet ordre. Car, diſoit-il, je ne ſuis revenu que par ordre exprés de l'empereur : il m'en a écrit juſques à trois lettres ; & aprés la mort de ſon frere Conſtant, il m'a encore écrit de demeurer dans mon égliſe, ſans m'inquieter de rien, ni avoir égard à ceux qui me voudroient épouvanter. Cette derniere lettre me fut renduë par Pallade qui a été maître du palais, & par Aſterius qui a été duc d'Armenie. Ayant donc des ordres ſi précis, je ne dois ſortir que par des ordres ſemblables : ſans compter le devoir d'évêque & les regles de l'écriture, qui ne me permettent pas d'abandonner mon troupeau. Comme Syrien avoüa qu'il n'avoit point

Athan. apol. p. 688. &c.

An. 356. d'ordre par écrit, S. Athanaſe inſiſta qu'au moins lui ou Maxime prefet d'Egypte lui en écriviſſent : mais ils ne le voulurent point faire, ni même dire poſitivement qu'ils agiſſoient par ordre de l'empe-
P. 690. A. reur. S. Athanaſe crut donc avoir droit de ſuppoſer, qu'ils n'agiſſoient que de leur chef à la ſolicitation des Ariens : voyant en effet qu'ils en avoient toûjours une troupe autour d'eux, qu'ils les faiſoient manger à leur table, & déliberoient avec eux de tout ce qu'ils devoient faire. Le peril manifeſte où il expoſoit ſon égliſe, s'il l'abandonoit à la merci des heretiques, le rendoit ſi ferme dans la reſolution de n'en point ſortir.

P. 689. D. Le peuple d'Alexandrie avec les preſtres & la plus grande partie de la ville allerent trouver Syrien, & le prierent d'écrire à Athanaſe pour marquer ſon pouvoir, ou de ne plus troubler les aſſemblées, juſques à ce qu'ils euſſent envoyé des deputés à l'empereur. Aprés qu'ils eurent inſiſté long-temps, Syrien voyant que la priere étoit raiſonable, leur proteſta par la vie de l'empereur, qu'il en uſeroit ainſi. C'étoit en preſence du prefet Maxime, du notaire Hilaire, des deux compagnies d'officiers, du duc & du prefet ; & le prytanis magiſtrat de la ville demeura dépoſitaire de cette parole ; qui fut donnée le dix-huitiéme de Janvier l'an 356. & ſur laquelle le peuple continua de s'aſſembler ſans inquietude.

XXVII. Lettre de S. Athanaſe aux évêques d'Egypte.

Cependant S. Athanaſe écrivit une lettre circulaire aux évêques d'Egypte & de Libye, pour les encourager contre la perſecution des Ariens. Il

marque ainſi le ſujet de ſa lettre : J'ay apris certainement que quelques Ariens aſſemblés ont fait un écrit touchant la foi, qu'ils veulent vous envoyer pour le ſouſcrire : menaçant de faire bannir quiconque le refuſera ; & ils ont déja commencé à inquieter les évêques de ces quartiers. Cet écrit des Ariens étoit peut-eſtre la lettre de l'empereur Conſtantius, qu'ils propoſerent au concile de Milan l'année precedente : peut-eſtre auſſi avoient-ils fait quelque confeſſion de foi à Antioche, lors qu'ils y ordonnerent George évêque d'Alexandrie. Quoy qu'il en ſoit, S. Athanaſe pretend que cette tentative viſe à deux fins. L'une, dit-il, de couvrir par vos ſignatures la honte du nom d'Arius, & de ne paroître pas ſuivre ſes erreurs : l'autre d'obſcurcir le concile de Nicée, & d'effacer la foi qui y a été expoſée.

An. 356.
Orat. 1. in Ar. p. 183.
Ibid. p. 287. D.
Sup. n. XVI.
Athan. or. 1. inſtr. p. 288.

Cette variation continuelle des Ariens & ces frequentes formules montrent clairement leur ignorance & leur mauvaiſe foi. Car, ou ils écrivent ſans ſujet, ou à deſſein de ſoutenir l'hereſie, & de la cacher par des termes équivoques, n'oſant la défendre ouvertement. Mais ce qui découvre leurs ſentimens, c'eſt qu'ils reçoivent & favoriſent les Ariens les plus declarés : comme Seconde de Pentapole, George de Laodicée, Leonce l'eunuque, Urſace, Valens & les autres que le concile de Sardique a dépoſés. C'eſt par ce même motif qu'ils ont fait évêques des gens venus de fort loin & inconnus aux peuples, comme Cecropius de Nicomedie & Auxence de Milan, parce qu'ils étoient propres à ſoutenir leur hereſie.

p. 289.

An. 356. P. 290. C. C'eſt pour cela, continuë-t'il, qu'ils veulent envoyer maintenant un certain George de Cappadoce, qu'ils ont bien payé : mais dont on ne fait aucun compte : car il a la reputation de n'eſtre pas même Chrétien. S. Athanaſe fait enſuite le denombrement des plus grands évêques de ſon temps & les plus attachés à la foi catholique. Premierement le grand confeſſeur Oſius, Maximin de Gaule & ſon P. 291. B. ſucceſſeur, c'eſt à dire Paulin de Treves : Philogone & Euſtathe d'Orient, c'eſt à dire d'Antioche : Jules & Libere évêques de Rome, Cyriaque de Myſie, Piſte & Ariſtée de Grece, Silveſtre & Protogene de Dacie, c'eſt à dire de Sardique : Leonce & Eupſyquius de Cappadoce, Cecilien d'Afrique, c'eſt à dire de Carthage, Euſtorge d'Italie, Capiton de Sicile : Macaire de Jeruſalem, Alexandre de C. P. Pederote d'Heraclée : Baſile, Melece, Longin, d'Armenie & du Pont : Loup & Amphion de Cilicie : Jaques de Meſopotamie, c'eſt à dire de Niſibe, Alexandre d'Alexandrie.

P. 294. C. Pour rendre inutiles les artifices des Ariens, qui déguiſoient leurs erreurs, il raporte la doctrine d'Arius à découvert, telle qu'il la propoſa d'abord, P. 296. A. lors qu'il fut chaſſé de l'égliſe par S. Alexandre ſon évêque : puis il la refute par les paſſages les plus formels de l'écriture ; & marque ſoigneuſement à P. 299. D. la fin, comment il faut diſtinguer ce qui eſt dit de J. C. comme Dieu, & ce qui eſt dit de lui comme homme. Il raporte la mort d'Arius, comme la peine P. 301. C. de ſa diſſimulation & de ſon parjure. Il exhorte les évêques à s'attacher à la foi de Nicée, à ſe défier des

des heretiques, & à leur reſiſter courageuſement : parce qu'il s'agit icy de toute la religion. Le martyre, dit-il, ne conſiſte pas ſeulement à ne point offrir d'encens aux idoles : il y a le martyre de la conſcience, qui eſt de ne pas nier la foi. Judas le traître n'a point ſacrifié aux idoles ; ni Hymenée & Alexandre, dont la foi a fait naufrage : au contraire Abraham, David, Samuel & les autres, dont S. Paul releve la foi, n'ont point répandu leur ſang. Les Ariens & les Meleciens ſe haïſſent pour leurs differends particuliers, & ne ſe réüniſſent que pour combattre la verité. Et ce n'eſt pas d'aujourd'huy qu'ils ſont connus pour ennemis de l'égliſe. Il y a cinquante-cinq ans que les Meleciens ont fait ſchiſme, & trente-ſix ans que les Ariens ont été declarés heretiques & chaſſés de l'égliſe, par le jugement de tout le concile univerſel. Il faut entendre le premier concile de S. Alexandre avec les évêques d'Egypte tenu en 320. car cette lettre ne peut avoir été écrite plus tard que l'an 356. & pour les Meleciens, leur ſchiſme commença vers l'an 301. Par toute cette lettre S. Athanaſe excuſe autant qu'il eſt poſſible la bonne intention de l'empereur Conſtantius, rejettant tout ſur la malice des Ariens.

An. 356.

P. 304, C.

2 Tim. II. 17. IV. 14.

Heb. XI.

P. 305. B.

Sup. liv. X. n. 31.

Sup. liv. VIII. n. 24.

XXVIII. Violences de Syrien.

Nonobſtant la parole que Syrien avoit donnée le dix-huitiéme de Janvier : vingt-trois jours aprés, c'eſt à dire le neuviéme de Février, le peuple étant aſſemblé la nuit dans l'égliſe de S. Theonas, pour veiller en priere, parce que l'on devoit celebrer les myſteres le lendemain, qui étoit un vendredy, Syrien vint à l'égliſe ſur le minuit, conduit par les Ariens

Proteſt. pop. apud Athan. p. 866.

Ath. de fuga. p. 717.

An. 356. & accompagné d'Hilaire. Ils étoient ſuivis de plus de cinq mil hommes des legions, le caſque en teſte, l'épée nuë à la main, avec des arcs, des maſſuës & d'autres armes. Ces troupes inveſtirent l'égliſe, afin que perſone ne puſt échaper. Mais S. Athanaſe ne crut pas devoir abandonner ſon peuple en ce peril : il demeura aſſis dans ſa chaire, & fit lire par un diacre un des pſeaumes, qui porte que la miſericorde de Dieu eſt eternelle : exhortant le peuple à ſe retirer cependant chacun chés ſoy. Durant cette lecture, les ſoldats rompirent les portes, entrerent, & commencerent à crier & à faire ſonner leurs armes & briller leurs épées, à la lueur des lampes. Syrien commanda de tirer, & il y eut des hommes tués à coups de fleches : d'autres foulés aux pieds, tombant en confuſion par l'effort que les ſoldats faiſoient pour entrer. Quelques vierges y moururent : d'autres furent dépoüillées toutes nuës ; ce qui leur étoit plus terrible que la mort. Des ſoldats environoient le ſanctuaire pour prendre S. Athanaſe, qui demeuroit toûjours aſſis dans ſa chaire, ne voulant ſortir que le dernier : quoy que ceux qui étoient les plus proches de lui, tant du clergé que du peuple, lui criaſſent de ſe retirer. Enfin il ſe leva & ordona de faire une priere, les conjurant encore de s'en aller tous, & diſant qu'il valoit mieux qu'il fuſt expoſé au peril. La pluſpart étoient ſortis & les autres ſuivoient : quand les moines & les clercs qui reſtoient l'entraînerent en s'en allant. Il fut tellement pouſſé dans la foule, qu'il penſa eſtre mis en pieces. Il tomba dans une grande foibleſſe, & on

l'enleva pour mort : enſorte qu'il fut ſauvé comme par miracle, au travers des ſoldats qui entouroient le ſanctuaire, & des autres qui environoient l'égliſe. Enſuite on ſe mit à piller : on rompoit les portes ; & tous entroient indifferemment dans des lieux dont l'entrée n'étoit pas même permiſe à tous les Chrétiens. Gorgonius capitaine de la ville aſſiſtoit à ce deſordre. An. 355.

On fit enlever par des ſoldats les corps morts pour les cacher : mais les vierges qui avoient été tuées, furent miſes dans des ſepulcres & conſiderées comme martyres. On honore encore la memoire de tous ceux qui moururent en cette occaſion. Les fideles pendirent dans l'égliſe les fleches, les épées & les autres armes qu'ils y trouverent, pour ſervir de preuve inconteſtable de cette violence : qu'ils atteſterent encore par une proteſtation ſolemnelle. Syrien voulut les obliger à la revoquer, & à declarer qu'il n'y avoit point eu de tumulte ni perſone de tué ; il fit même donner des coups de bâton à ceux qui l'allerent prier de ne forcer perſone à nier la verité. Il envoya pluſieurs fois le bourreau de ſa cohorte & le capitaine de la ville, pour ôter les armes qui étoient ſuſpenduës dans l'égliſe : mais les catholiques l'empêcherent & firent une ſeconde proteſtation qui commence ainſi : *Martyrol. Rom. 2°. Janv.*

XXIX. Proteſtation du peuple d'Alexandrie. *Ap. Athan. p. 866.*

Le peuple de l'égliſe catholique d'Alexandrie, qui eſt ſous le reverendiſſime évêque Athanaſe. Nous avons déja proteſté touchant l'invaſion nocturne faite dans nôtre égliſe : quoy qu'il ne fuſt pas beſoin de proteſtation, pour une choſe notoire à toute

An. 356. la ville. On a exposé en public les corps de ceux qui ont été trouvés morts : les armes & les arcs qui sont dans l'église crient vengeance. Mais puis que l'illustre duc Syrien veut nous faire dire, qu'il n'y a point eû de tumulte, c'est une preuve manifeste qu'il n'a pas agy par la volonté du tres clement empereur Constantius : car s'il l'avoit fait par ordre, il ne craindroit rien. Et ensuite : Quelques-uns de nous étant prests d'aller vers le tres pieux empereur, nous conjurons par le Dieu tout-puissant pour le salut de l'empereur même, le prefet d'Egypte Maxime & les Curieux de lui raporter le tout & aux prefets du pretoire. Nous conjurons aussi tous les maîtres de vaisseaux de le publier par tout, de le porter aux oreilles de l'empereur, des prefets & des juges de chaque lieu : afin que l'on conoisse la guerre que l'on fait à l'église ; & que sous le regne de Constantius, Syrien a fait soufrir le martyre à des vierges & à d'autres personnes. Car la veille du cinquiéme jour avant les ides de Février, c'est à dire le quatorziéme du mois Mechir, comme nous étions dans l'église à veiller & à prier.... Ils racontent ensuite tout ce qui s'étoit passé. Mechir étoit le sixiéme mois des Egyptiens, qui commençoit le vingt-sixiéme de Janvier, & dont le quatorziéme tomboit au huitiéme de Février, c'est à dire au jeudy veille du neuviéme, qui cette année 356. étoit le vendredy. La protestation finit ainsi : S'il y a ordre de nous persecuter, nous sommes prests à soufrir tous le martyre : s'il n'y a point d'ordre de l'empereur, nous prions Maxime

prefet d'Egypte & tous les magiſtrats de le prier, qu'on n'entreprene plus rien de ſemblable. Nous prions auſſi qu'on lui porte la requeſte que nous faiſons, afin que l'on n'entreprene point d'introduire icy un autre évêque : nous ſommes preparés à la mort, par l'affection que nous portons au reverendiſſime Athanaſe, que Dieu nous a donné dés le commencement, ſuivant la ſucceſſion de nos peres : que l'empereur Conſtantius lui-même nous a envoyé, avec des lettres accompagnées de ſermens. Nous ne croyons pas qu'il veüille les violer. Au contraire nous ſommes perſuadés, que s'il aprend ce qui s'eſt paſſé, il en ſera indigné, & qu'il ordonnera de nouveau, que l'évêque Athanaſe demeure avec nous. Donné ſous le conſulat de ceux qui ſeront déſignés aprés Arbetion & Lollien, le dix-ſeptiéme de Mechir autrement la veille des ides de Février. C'eſt à dire le douziéme de Février 356. *An 356.*

Loin que cette proteſtation euſt aucun effet, l'empereur Conſtantius approuva tout ce qui s'étoit paſſé. Il écrivit au ſenat & au peuple d'Alexandrie, excitant la jeuneſſe à s'aſſembler & à pourſuivre Athanaſe, ſous peine de ſon indignation. Il tâchoit auſſi de cacher la honte de ſon changement, en diſant, qu'il n'avoit ſouffert le retour d'Athanaſe ; qu'en cedant pour un temps à l'amitié de ſon frere, & qu'en le baniſſant, il imitoit le grand Conſtantin ſon pere, qui l'avoit relegué dans les Gaules. Enfin il pretendoit couvrir toute ſa conduite du zele des canons de l'égliſe. Cette lettre fut appor[illegible]ée & propoſée en public par le comte Her[illegible]aclius ; *Ad Solit. p 843. B.* *V. Inf. n. 48.* *Ibid. p 846. C.*

An. 356. & il declara de la part de l'empereur, que ſi l'on n'y obéiſſoit pas, il ôteroit le pain que l'on donnoit par ordre public, & reduiroit en ſervitude pluſieurs des magiſtrats & du peuple. Il menaçoit même de renverſer les idoles, pour intimider les payens qui étoient encore en grand nombre. En faiſant ces menaces, il diſoit publiquement que l'empereur ne vouloit point d'Athanaſe, & qu'il commandoit que l'on donnaſt les égliſes aux Ariens. Tous s'en étonoient, & ſe regardant l'un l'autre, ils ſe demandoient ſi Conſtantius étoit devenu heretique ? Heraclius fit plus, il contraignit des ſenateurs, des magiſtrats & des payens gardiens des temples d'idoles, de declarer par écrit, qu'ils recevroient l'évêque, que l'empereur envoyeroit. Ces payens rachetoient par cette ſouſcription la ſeureté de leurs idoles & de leurs manufactures, & cedoient à la volonté du prince, comme quand on leur envoyoit un gouverneur.

XXX. Violences d'Heraclius. *Ad Solit. p. 847. B.*

La reſiſtance des catholiques leur attira bien-toſt de nouvelles violences. Le peuple étant aſſemblé dans la grande égliſe un mercredy, qui étoit jour de ſtation, le comte Heraclius prit avec lui le prefet d'Egypte Cataphronius, Fauſtin catholique ou treſorier general, & un heretique nommé Bithynus: puis alleguant l'ordre de l'empereur, il excita les plus jeunes des idolâtres, qui ſe trouvoient ſur la place, à s'en aller dans l'égliſe jetter des pierres au peuple. L'office étoit fini, & la pluſpart des fidelles s'étoient retirés: il ne reſtoit que quelques femmes, qui demeuroient aſſiſes, apparemment pour ſe repo-

ſer aprés la priere, qui ſe faiſoit alors debout. Tout d'un coup ces jeunes gens entrent nuds avec des bâtons, & jettant des pierres. Ils frappent les vierges, arrachent leurs voiles, leur découvrent la teſte, & irrités par la reſiſtance, ils leur donnoient des coups de pied ; & leur diſoient des paroles inſolentes. Elles fuyoient pour ne les point oüir, comme pour éviter des morſures d'aſpics : les Ariens n'en faiſoient que rire. Enſuite les payens prirent les bancs, la chaire, l'autel qui étoit de bois, les rideaux de l'égliſe, & tout le reſte qu'ils purent emporter ; & le brûlerent devant le portail dans la grande place. Ils jetterent de l'encens ſur ce feu en loüant leurs idoles, & en diſant : Conſtantius eſt devenu payen, & les Ariens ont reconnu nôtre religion. Ils prirent même une geniſſe, qui ſervoit à tirer de l'eau pour arroſer les jardins du quartier, & penſerent la ſacrifier : ils n'en furent empêchés, que parce qu'ils reconurent que c'étoit une femelle : car il n'étoit pas permis de les immoler. An. 356.

Dans ce deſordre il arriva deux accidens, qui parurent des marques ſenſibles de la vengeance divine. Un jeune inſolent courut s'aſſeoir dans la chaire épiſcopale, & faiſoit reſoner ſon nés d'une façon deshoneſte ; puis il ſe leva & s'efforça de rompre la chaire : mais en tirant à lui, un morceau de bois lui entra dans le ventre, de telle ſorte qu'il lui fit ſortir les inteſtins ; il tomba, on l'emporta & il mourut un jour aprés. Un autre entra avec des feüilles, qu'il ſecoüoit à la maniere des payens en ſe moquant. Auſſi-toſt il fut tellement ébloüi P. 848. C.

An. 356. qu'il ne voyoit plus & ne ſavoit où il étoit : il ſeroit tombé, ſi on ne lui euſt donné la main pour le ſoûtenir & l'emmener. A peine put-il au bout d'un jour revenir à lui ; & il ne ſavoit ni ce qu'il avoit fait ni ce qui lui étoit arrivé. La terreur de ces exemples arréta l'emportement des payens : mais les Ariens n'en furent que plus endurcis.

XXXI. Intruſion de George à Alexandrie.

Amm. Marc. lib XXII. *c* 11. *Greg. Naz. orat.* 21 *p.* 382. *B. Athan ad ſolit. p.* 844. *c.* 861. *A.*

George qu'ils avoient ordonné évêque d'Alexandrie étoit de Cappadoce, homme de baſſe naiſſance, fils d'un foulon. Il fut d'abord paraſite & livré à qui lui faiſoit bonne chere. Enſuite il ſe mit dans les affaires, & prit la commiſſion de fournir la chair de porc que l'on donnoit aux ſoldats ; mais ayant malverſé & tout conſumé, il s'enfuit de C. P. où il avoit cet employ ; & demeura quelque temps errant de province en province. Il étoit groſſier & ignorant, ſans agrément dans l'eſprit, ſans aucune teinture des bonnes lettres, payen dans le fonds & Chrétien ſeulement de nom : ainſi il ſuivoit la doctrine qui convenoit mieux à ſes intereſts ; mais ſans témoigner aucune pieté même en apparence : au contraire il étoit avare, mal faiſant, broüillon & naturellement cruel. Ce fut ce perſonage que les Ariens choiſirent, pour remplir le ſiege d'Alexandrie à la place de S. Athanaſe : le regardant comme un homme agiſſant & attaché à leur doctrine. On croit qu'ils l'ordonerent à Antioche, dans un concile de trente évêques de leur parti tenu l'an 354. où ils condamnerent de nouveau S. Athanaſe, & écrivirent à tous les évêques de ne point communiquer avec lui ; mais avec George qu'ils avoient ordonné.

Athan. de ſynod. p. 912. *B. Id. in Ar. orat.* 1. *p.* 290. *C.*

Sozom. III. *hiſt. c.* 7. *in fine Id. lib.* IV. *c.* 8.

Pagi. an. 354. *n.* 9.

ordonné. Quoy qu'il en ſoit, il entra à Alexandrie pendant le carême de cette année 356. & commença ſes violences à la feſte de pâques. Le peuple catholique abandonna les égliſes, & s'aſſembla ce ſaint jour & les dimanches ſuivans dans un lieu deſert prés le cimetiere. La ſemaine d'aprés la pentecoſte le peuple aprés avoir jeûné, vint en ce même lieu pour prier. George l'ayant apris excita le duc Sebaſtien qui étoit Manichéen d'y aller, comme il fit le dimanche même, avec des ſoldats armés au nombre de plus de trois mille. Ils donnerent l'épée à la main ſur ce peuple aſſemblé pour prier, avec des femmes & des enfans : mais il en reſtoit peu, & la pluſpart s'étoient déja retirés. Sebaſtien fit allumer un grand feu, devant lequel il preſſoit les vierges, de dire qu'elles ſuivoient la foi d'Arius : mais voyant que la veuë de ce feu ne les ébranloit pas, il les fit dépoüiller & fraper ſur le viſage, de telle ſorte que long-temps aprés on avoit encore peine à les reconoître. Il fit prendre quarante hommes, à qui l'on déchira le dos, les frappant avec des branches de palmes fraîchement coupées & encore armées de leurs pointes : qui entrerent ſi avant, que pour les retirer, il falut mettre les bleſſés entre les mains des chirurgiens, & leur faire pluſieurs inciſions : quelques-uns même en moururent. Il y eut des vierges traitées de la même ſorte. On refuſa de rendre les corps de ceux qui moururent en cette occaſion : on les détourna, on les jetta aux chiens ; & leurs parens les retirerent à grande peine, pour les enterrer ſecretement. Ils furent comptés pour martyrs ; &

An. 356.

Apolog. p. 692. C.

De Fuga. p. 704. C.

Ad Solit p. 869. B.

An 356. Martyrol. Rom. l'égliſe fait encore leur memoire le vingt-uniéme May. Ceux qui reſterent en vie furent bannis dans le deſert nommé la grande Oaſis.

XXXII. Perſecution à Alexandrie. Ad Solit. p. 849. C. Sous pretexte de chercher S. Athanaſe, on ſéella pluſieurs maiſons, on en pilla pluſieurs, on ouvrit même des ſepultures : on enleva des depoſts que S. Athanaſe avoit mis chés des perſones de probité.

P. 859. C. Les catholiques perdoient la plus grande partiè de leur bien, pour conſerver le reſte, & empruntoient pour ſe racheter de la vexation des Ariens. Ils

P. 853. B. fuyoient leur rencontre : pluſieurs paſſoient de ruë en ruë, de la ville dans les faux-bourgs : mais ceux qui les retiroient étoient traités comme eux. D'autres paſſoient la nuit dans le deſert : d'autres aimoient mieux s'expoſer à la mer, que d'entendre

P. 850. A. leurs menaces : car ils avoient toûjours à la bouche le nom de l'empereur. Ils enleverent pluſieurs vierges de leurs maiſons, & inſulterent à d'autres dans les ruës, principalement par leurs femmes : qui ſe promenoient inſolemment comme des bacchantes, cherchant l'occaſion d'outrager les femmes catholiques.

P. 852. B. P. 858. B. On chaſſa par l'autorité du duc Sebaſtien les preſtres & les diacres, qui ſervoient dans l'égliſe d'Alexandrie depuis le temps de S. Pierre & de S. Alexandre ; & on rétablit ceux qui avoient été

P. 859 A. P. 852. B. chaſſés dés le commencement avec Arius. Deux preſtres entre-autres, Hierax & Dioſcore furent envoyés en exil, & leurs maiſons pillées. Il y eut des vierges qui furent attachées à des poteaux, & eurent les côtés déchirés juſques à trois fois ; ce que l'on

ne faiſoit pas aux veritables criminels. Un vertueux *An. 356.*
ſoudiacre nommé Eutychius, aprés avoir été foüetté ſur le dos avec des lanieres de cuir de bœuf quaſi juſques à la mort, fut envoyé aux mines de Phaino: lieu ſi mal ſain, que les criminels pouvoient à peine y vivre quelques jours. Et ſans lui donner ſeulement quelques heures, pour ſe faire penſer de ſes playes, on le preſſa tellement de partir : qu'il mourut en chemin bien-toſt aprés, avec la gloire du martyre. L'égliſe honore ſa memoire le vingt-ſixiéme de *Martyr. Rom.*
Mars, avec d'autres martyrs qui ſouffrirent ſous cette perſecution de Georges. Comme le peuple ſollicitoit pour Eutychius : les Ariens firent prendre un nommé Hermias, & trois autres perſonages conſiderables, que le duc Sebaſtien mit en priſon, aprés les avoir déchirés de coups. Les Ariens voyant qu'ils n'en étoient pas morts, ſe plaignirent & menacerent d'écrire aux eunuques : le duc en eut peur, & fit battre une ſeconde fois ces innocens : qui diſoient ſeulement : On nous frappe pour la verité, nous ne communiquons point avec les heretiques: frapés tant qu'il vous plaira, vous en rendrés compte devant Dieu. Les Ariens vouloient les faire mourir en priſon : mais le peuple prenant ſon temps obtint leur liberté, au bout d'environ ſept jours. Les Ariens s'en vangerent ſur les pauvres : car aprés que le duc leur eut livré les égliſes, les pauvres & les veuves ne pouvant plus y demeurer, étoient aſſis dans les lieux, que leur avoient marqués les clercs qui prenoient ſoin d'eux. Mais les Ariens voyant que les catholiques leur donnoient abondamment,

An. 356. chaſſerent les veuves à coups de pied, & dénoncerent à Sebaſtien ceux qui leur donnoient. Il receut favorablement cette accuſation étant Manichéen, & par conſequent ennemi des pauvres & de l'aumône. C'étoit donc une nouvelle eſpece de crime, d'avoir aſſiſté les miſerables. Cette conduite rendoit les Ariens odieux à tout le monde ; & les payens même les maudiſſoient comme des bourreaux. Au reſte on void icy que les pauvres étoient logés dans les égliſes ; c'eſt à dire dans les bâtimens qui les accompagnoient : du moins ils y avoient leur place, pour recevoir les aumônes.

XXXIII. Evêques d'Egypte chaſſés. *Apol. t. p 697. Ad Solit p. 857. 858.*

La perſecution s'étendit hors d'Alexandrie, par toute l'Egypte & la Libye. Il y eut un ordre de Conſtantius ; pour chaſſer des égliſes les évêques catholiques, & les livrer toutes aux Ariens. Auſſi-toſt Sebaſtien commença de l'executer, écrivant aux gouverneurs particuliers & aux puiſſances militaires. On voyoit des évêques priſoniers, des preſtres & des moines chargés de chaînes, aprés avoir été battus juſques à la mort. Tout le païs étoit en trouble ; les peuples murmuroient d'une ordonance ſi injuſte & de la dureté de l'execution : car quoy que l'ordre ne portaſt que de les chaſſer de leur païs, on les envoyoit à deux ou trois provinces au delà, dans des ſolitudes affreuſes : ceux de Libye dans la grande Oaſis en Thebaïde, ceux de Thebaïde dans la Libye Ammonique. On traitoit ainſi de venerables vieillards, évêques depuis un grand nombre d'années. Les uns dés le temps de S. Alexandre, les autres depuis S. Achillas, quelques-uns de-

Ad Solit. p. 863. A Apolog. p 692. C. Ad Afric. p. 940 D De Fuga. p. 705. C.

puis S. Pierre, qui avoit ſoufert le martyre quarante-cinq ans auparavant. On ne cherchoit qu'à les faire mourir, en traverſant les deſerts : car on n'avoit point pitié des malades ; on ne les preſſoit pas moins : enſorte qu'il les faloit porter dans des brancars, & faire ſuivre dequoy les enterrer. Quelques-uns moururent dans le lieu de l'exil, d'autres en chemin ; & il y en eut un, dont on ne permit pas aux ſiens d'emporter le corps. On perſecuta ainſi prés de quatre-vingts dix évêques : c'eſt à dire à peu prés autant qu'il y en avoit dans toute l'Egypte & la Libye. Seize furent bannis, plus de trente chaſſés : quelques-uns diſſimulerent par contrainte : entre-autres Theodore d'Oxyrinque, qui ſe fit même reordoner par George. *An. 356.* *Marc. & Faust. p. 77.*

Entre les évêques bannis fut Draconce, qui avoit tant reſiſté à accepter l'épiſcopat ; & entre les évêques perſecutés, nous retrouvons ceux dont S. Athanaſe lui avoit propoſé l'exemple, & qui de la vie monaſtique avoient été élevés à l'épiſcopat. Draconce fut envoyé aux deſerts prés de Clyſma, ſur les bords de la mer rouge, & relegué dans le château de Thebate ; où S. Hilarion le viſita. Il viſita auſſi l'évêque Philon, relegué à Babylone dans la ſeconde de Auguſtamnique. Adelphius fut relegué à Pſinabla en Thebaïde. On croit que c'eſt celui à qui S. Athanaſe écrivit une lettre, pour refuter une erreur des Ariens, qui ne vouloient pas que l'on adoraſt la chair de J. C. Il y montre que ſa chair eſt adorable comme unie à la divinité, & prouve ſolidement l'unité de perſone en J. C. nonobſtant la diſ- *Sup. n. 12. Ad Dracont. p. 957. D.* *Hier. vita Hilar. c. 25. inf. n. 37.*

An. 356. tinction des natures. Il donne à Adelphius le titre de confeſſeur : ce qui peut faire croire que cette lettre fut écrite depuis ſon exil. Le preſtre Hierax à qui S. Athanaſe lui permet de la communiquer étoit auſſi un des confeſſeurs exilés. S. Serapion de Thmoüis fut perſecuté en cette même occaſion. Il y eut des monaſteres ruinés & des moines que l'on voulut jetter dans le feu.

Hier. de ſcript.

Ad Solit. p. 856. C.

XXXIV. Evêques intrus.

A la place de ces ſaints évêques, on mettoit de jeunes débauchés encore payens ou à peine catecumenes : quelques-uns bigames, d'autres chargés de plus grands reproches. On demandoit ſeulement qu'ils fiſſent profeſſion de l'Arianiſme, qu'ils fuſſent riches & acreditez dans le monde. Ils achetoient l'épiſcopat comme au marché : enſuite les Ariens bien eſcortés de ſoldats les faiſoient élire & les mettoient en poſſeſſion. C'étoit principalement les décurions & les autres magiſtrats des villes, qui ſe faiſoient ainſi ordoner évêques : pour joüir des exemptions & avoir le premier rang. Les plus faciles à les recevoir & à traiter de leur promotion pour de l'argent, étoient les Meleciens : qui liſoient peu les ſaintes écritures, & ſavoient à peine ce que c'étoit que le Chriſtianiſme. Ces évêques ne conoiſſoient ni l'importance de leur charge, ni la difference de la vraye & de la fauſſe religion : de Meleciens ils devenoient aiſement Ariens : preſts ſi l'empereur le commandoit, de changer encore & de tourner à tous vents, pourveu qu'ils conſervaſſent leur exemption & leur preſéance. Ils demeuroient payens dans le cœur, & traitoient les affaires de l'é-

Ibid. D.

Apol p. 693. A.

Ad ſolit. p. 863. A.

gliſe par une politique purement humaine. Ces faux paſteurs commencerent à alterer la foi en Egypte, où la doctrine catholique avoit été prêchée juſques-là avec une entiere liberté : & comme les vrais fideles s'éloignoient d'eux, ce fut une nouvelle occaſion au duc Sebaſtien, de les foüetter, de les empriſoner & de confiſquer leurs biens. Il y avoit à Barcé dans la Pentapole un preſtre nommé Second, qui ne vouloit pas ſe ſoumettre à l'évêque nommé auſſi Second, l'un des premiers Ariens. Cet évêque & un certain Eſtiene, que les Ariens firent depuis évêque en Libye, tous deux enſemble donnerent au preſtre Second tant de coups de pied, qu'il en mourut. Il diſoit cependant : Que perſone ne pourſuive en juſtice la vengeance de ma mort, N. S. pour qui je ſouffre me vangera : mais ils ne furent touchés ni de ces paroles, ni de la circonſtance du temps, car ce fut en carême qu'ils le tuerent. An. 356. Ad Solit. p. 853. D. Philoſt. lib. VIII. c. 2.

George le faux évêque d'Alexandrie ne manquoit à rien pour s'enrichir & s'accrediter. Il ne ſe ſoûtenoit que par la puiſſance temporelle, abuſant de la legereté & du faux zele de l'empereur. Il employoit le bien des pauvres, c'eſt à dire le revenu de ſon égliſe, qui étoit grand, à gagner ceux qui étoient en charge, & principalement les eunuques du palais. D'ailleurs il prenoit à toutes mains : il enlevoit aux particuliers ce qu'ils avoient herité de leurs parens : il prit la ferme de tout le ſalpêtre ; & ſe rendit maître de tous les étangs où croiſſoit le papier d'Egypte, & de tous les marais ſalans. Il ne negligeoit pas les moindres profits ; & comme on Gr. Naz. orat. 21. p. 385. D. Epith. har. 76 n. 1.

An. 356. portoit en terre les corps morts ſur de petits lits : il en fit faire un certain nombre, dont il obligeoit de ſe ſervir même pour les étrangers ; & cela ſous certaine peine, prenant un droit pour chaque mort. Sa vie étoit voluptueuſe & ſes mœurs cruelles : il accuſoit pluſieurs perſones auprés de l'empereur, comme peu ſoumis à ſes ordres ; & les payens mêmes ſe plaignoient, qu'en cela il oublioit ſa profeſſion, qui ne recommande que la juſtice & la douceur. On diſoit qu'il avoit malicieuſement donné avis à l'empereur, qu'il avoit droit d'appliquer à ſon treſor les revenus de tous les bâtimens d'Alexandrie: parce qu'ils avoient été conſtruits la premiere fois aux dépens d'Alexandre le grand, fondateur de la ville, aux droits duquel l'empereur avoit ſuccedé. Par tous ces moyens, il ſe rendit étrangement odieux aux payens mêmes, & tout le monde le regardoit comme un tyran.

Amm. Marc. lib. XXII. n. 11.

Sozom. IV. 4. 10.

Le peuple irrité, l'attaqua un jour comme il étoit dans l'égliſe & le penſa tuer : il ſe ſauva à peine & s'enfuit prés de l'empereur. Cependant ceux qui ſoutenoient S. Athanaſe, c'eſt à dire les catholiques, rentrerent dans les égliſes : mais ils ne les garderent pas long-temps. Le duc d'Egypte ſurvint, & les rendit à ceux du parti de George. Enſuite il vint un notaire de l'empereur, pour châtier les Alexandrins ; & il en fit battre & tourmenter pluſieurs. George lui-même revint peu de temps aprés plus terrible que devant & plus haï, comme ayant excité l'empereur à faire tous ces maux. Les moines d'Egypte le décrioient à cauſe de ſon faſte & de ſon

ſon impieté ; & la vertu leur donnoit une grande autorité parmi le peuple. *An. 356.*

Aëtius ce ſophiſte Arien que Leonce avoit fait diacre à Antioche, & qu'il avoit été obligé d'interdire, revint alors à Alexandrie : où il fut un des flateurs & des paraſites de George, qui le rétablit dans ſes fonctions, enſorte qu'on le nommoit ſon diacre : auſſi le ſervit-il fidelement, & par ſes diſcours impies & par ſes actions criminelles. Eunomius devint alors diſciple d'Aëtius, & fut depuis auſſi celebre que ſon maître. Cet Eunomius étoit de Cappadoce ſur les confins de la Galatie, fils d'un pauvre laboureur, qui cultivoit de ſes mains un petit champ, & l'hiver gagnoit ſa vie à montrer à lire & à écrire à des enfans. Eunomius trouvant cette vie trop penible renonça à la charuë, & s'appliqua à écrire en notes. Il exerça cet art ſous un de ſes parens, qui le nourriſſoit pour ſon travail ; puis il inſtruiſit ſes enfans ; & ſe mit à étudier la retorique. Aprés diverſes avantures qui n'étoient pas à ſon honeur, ayant oüi parler d'Aëtius comme d'un grand Philoſophe, il vint à Antioche le chercher ; & ne l'y trouvant point, il paſſa à Alexandrie où il logea avec lui, & étudia ſous lui la theologie : c'eſt à dire l'Arianiſme. Avec de tels ſecours George parcouroit l'Egypte, ravageoit la Syrie, & attiroit à ſon parti autant d'Orientaux qu'il pouvoit : attaquant toûjours les plus foibles & les plus lâches.

Sup. liv. XII. n. 42.
Greg. Nyſſ. 1. cont. Eunom. p. 30. C.
Theodor. II. hiſt. c. 27. 28.
Greg. Nyſſ. ibid. p. 30. D.
Philoſt. III. c. 20.
Greg. Naz. Orat. 21. p. 385 C.

S. Athanaſe étoit cependant dans le deſert. Il s'y étoit retiré d'abord en ſortant d'Alexandrie, lors que George y entra : mais bien-toſt aprés il vou-

XXXV. S. Athanaſe au deſert.
Apol. p. 691. D.

An. 356. lut ſortir de ſa retraite, pour aller trouver l'empereur : ſe confiant en ſes promeſſes reïterées tant de fois, & en ſa propre innocence. Il étoit déja en chemin, quand il aprit les violences que l'on avoit faites en Occident contre Libere, Oſius, Denis & les autres. Comme il ne le pouvoit croire, il aprit ce qui ſe paſſoit en Egypte & en Libye : les évêques chaſſés & le reſte de la perſecution ; particulierement les violences commiſes pendant le temps paſcal à Alexandrie. Tout cela ne le détournoit pas encore d'aller à l'empereur : dans la creance que l'on abuſoit de ſon nom, & que l'on étendoit ſes ordres au delà de ſes intentions. Enfin on lui montra deux lettres de Conſtantius, qui le deſabuſerent & l'arréterent. La premiere adreſſée au peuple d'Alexandrie : où il les loüe de la ſoumiſſion qu'ils lui avoient témoignée, en chaſſant Athanaſe & s'uniſſant à George. Il y traite Athanaſe de trompeur, d'impoſteur & de charlatan ; & toutefois il reconoiſt que le plus grand nombre eſt pour lui. Il dit qu'il ne differe en rien des plus vils artiſans, ce qui marque ſans doute ſa pauvreté & la ſimplicité de ſon exterieur : enfin il l'accuſe d'avoir fui le jugement, qui eſt l'anciene calomnie du concile de Tyr. Au contraire, il traite ſes ennemis de gens graves & admirables ; & George en particulier de l'homme le plus capable de les inſtruire des choſes celeſtes, & le plus ſavant dans le gouvernement ſpirituel. Sur la fin il menace des dernieres rigueurs, & de la mort même, ceux qui auront la temerité de demeurer encore dans le parti d'Athanaſe. L'oppo-

P. 692. A.

Ap. Athan. p. 694.

sition de cette lettre à celles que le même empereur avoit données auparavant en faveur de S. Athanase : montre assés qu'il n'avoit écrit ni les unes ni les autres ; & qu'elles étoient composées par des secretaires, suivant les interests de ceux qui les sollicitoient, comme il se fait d'ordinaire. An. 356. Sup. liv. XII. n. 45.

L'autre lettre étoit adressée à Aïzan & Sazan princes d'Auxume en Ethiopie : à qui l'empereur commande comme à ses sujets, quoy qu'il les traite de freres. Il leur mande d'envoyer au plûtost l'évêque Frumentius en Egypte : pour estre instruit & examiné par George, & même ce semble pour estre ordonné de nouveau. C'est ce même Frumentius, qui avoit le premier porté la foi dans ce païs, dont il avoit été ordonné évêque par S. Athanase ; c'est pourquoy les Ariens craignoient qu'il ne se retirast chés lui, & ne vouloient pas qu'il fust en seureté, même chés les barbares. S. Athanase ayant donc veu ces deux lettres, quitta le dessein d'aller trouver l'empereur : voyant comme il étoit obsedé par ses ennemis, & comme ils étoient animés contre lui : ensorte qu'il y avoit sujet de craindre, qu'avant qu'il pust aprocher du prince, ils ne lui fissent perdre la vie. Il retourna donc dans le desert, se reservant pour un temps plus favorable. Ibid. p. 696. Sup. liv. XI. n. 36.

Il profita de sa fuite, pour visiter à loisir les monasteres d'Egypte, & conoître ces hommes qui s'étant separés du monde vivoient uniquement à Dieu. Les uns étoient anachoretes, gardant une entiere solitude, & ne parlant qu'à Dieu & à eux-mêmes : les autres cenobites, pratiquant la loi de la chari- Greg. Naz. or. 21. p. 384. B.

An. 356. té dans une communauté ; morts pour tout le reſte des hommes, ſe tenant lieu de monde les uns aux autres, & s'excitant mutuellement à la vertu. S. Athanaſe fit voir en converſant avec eux, que l'on pouvoit allier le ſacerdoce à cette ſainte philoſophie, l'action à la tranquillité ; & que la vie monaſtique conſiſtoit plûtoſt dans l'égalité des mœurs, que dans la retraite corporelle. Ils aprirent plus de lui pour la perfection religieuſe, qu'il ne profita d'eux : ſes maximes étoient pour eux des loix, & ils le reſpectoient comme un homme d'une ſainteté extraordinaire. Auſſi ne craignirent-ils pas d'expoſer leur vie pour lui. Les Ariens envoyerent des ſoldats le pourſuivre juſques dans ces deſerts : on le chercha par tout ſans le trouver ; & les moines qui rencontrerent ces meurtriers, ne daignerent leur parler : mais ils preſentoient la gorge à leurs épées, comme s'expoſant pour J. C. & croyant qu'il y avoit plus de merite à ſoufrir pour lui en la perſone d'Athanaſe, qu'à jeûner & à pratiquer toutes les autres auſterités. S. Athanaſe de ſon côté craignant que les moines ne fuſſent inquietés à ſon occaſion, ſe retira plus loin & ſe cacha entierement.

Ep. 2. Athan. ap. Lucifer.

XXXVI. Mort de S. Antoine. *Vita Ant. c. 31. p. 501. C.*

Il n'eut pas la conſolation de trouver S. Antoine ; il étoit mort dés le commencement de cette année 356. Quelques mois auparavant, il alla ſelon ſa coûtume, voir les moines qui étoient dans la montagne exterieure, & il leur dit : C'eſt icy ma derniere viſite, & je ſuis trompé, ſi nous nous revoyons jamais en cette vie. Il eſt temps que je m'en aille, puis que j'ay prés de cent cinq ans. A ces mots,

ils pleuroient & embraſſoient le ſaint vieillard : qui leur parloit avec joye, comme quittant un païs étranger pour retourner à ſa patrie. Il les exhortoit à ne ſe point décourager dans leurs penibles exercices, mais à vivre comme devant mourir chaque jour. Il leur recommandoit auſſi de s'éloigner des Meleciens & des Ariens. Et ne vous troublés pas, dit-il, pour voir les juges à leur teſte : cette puiſſance mortelle & imaginaire paſſera bien-toſt. Gardés la tradition des peres, & principalement la foi en N. S. J. C. que vous avés apriſe dans les écritures, & que je vous ay ſouvent remiſe en memoire. An. 356.

Les freres le vouloient obliger à demeurer avec eux, & y finir ſes jours : mais il ne voulut pas, pour pluſieurs raiſons, & principalement pour celle-cy: Les Egyptiens aimoient à conſerver les corps des perſones vertueuſes, ſur tout des martyrs. Il les enſeveliſſoient & les envelopoient de linges ; mais il ne les enterroient point : au contraire, il les mettoient ſur des lits & les gardoient dans leurs maiſons, croyant honorer ainſi les morts. C'étoit une coutume particuliere aux Egyptiens. Nous trouvons même que dans les temps plus anciens, ils enfermoient les corps enbaumés & enſevelis dans des boîtes de bois, qui repreſentoient une figure humaine, & les poſoient debout dans des lieux où ils les gardoient ; & on void encore aujourd'huy de ces boîtes & des momies qu'elles enferment. Il y avoit en cet uſage un grand peril d'idolâtrie, chés les Egygtiens les plus ſuperſtitieux de tous les hommes. *Herod. lib. 11. c. 86. Diod. lib. 1. n. 58.*

S. Antoine avoit ſouvent prié les évêques d'inſ-

An. 356. truire les peuples ſur ce point. Il en avoit lui-même repris ſeverement les laïques, & particulierement les femmes : diſant que cet uſage n'étoit ni legitime ni pieux : puis que les corps des patriarches & des prophetes étoient encore conſervés dans des tombeaux ; & que le corps même du Sauveur fut mis dans un ſepulcre fermé d'une pierre, juſques à ſa reſurrection. Il prouvoit par là, que c'étoit mal fait de ne pas cacher les corps des défunts, quelque ſaints qu'ils fuſſent : puis que rien n'eſt plus grand & plus ſaint que le corps du Seigneur. Pluſieurs le crurent, ils enterrerent leurs morts & remercierent Dieu de l'inſtruction qu'il leur avoit donnée. Ce fut donc la crainte qu'on ne traitaſt ainſi ſon corps, qui l'obligea de ſe preſſer, & de dire adieu aux moines de la montagne exterieure. Etant rentré dans la montagne interieure, où il avoit accoutumé de demeurer, il tomba malade au bout de quelques mois. Il n'avoit auprés de lui que deux de ſes diſciples, Macaire & Amathas, qui le ſervoient depuis quinze ans à cauſe de ſa vieilleſſe. Il les appella & leur dit : J'entre, comme il eſt écrit, dans la voye de mes peres : car je voy que le Seigneur m'appelle. Et aprés les avoir exhortés à la perſeverance & à l'éloignement des ſchiſmatiques & des Ariens : il leur recommanda de ne pas permettre, que ſon corps fût porté en Egypte, de peur qu'on le gardaſt dans les maiſons. Enterrés-le vous-mêmes, dit-il, & le couvrés de terre, en un lieu qui ne ſoit connu que de vous ſeuls. Au jour de la reſurrection je le recevray incorruptible de la main du Sauveur. Partagés mes

habits : donnés à l'évêque Athanaſe une de mes peaux de brebis, avec le manteau ſur lequel je couche, qu'il m'a donné tout neuf, & que j'ay uſé : donnés à l'évêque Serapion l'autre peau de brebis, & gardés pour vous mon cilice. Adieu mes enfans, Antoine s'en va & n'eſt plus avec vous. An. 356.

Quand il eut ainſi parlé ils l'embraſſerent : il étendit ſes pieds, & demeura couché avec un viſage gay, comme s'il euſt veu ſes amis le venir voir. Il finit ainſi le dix-ſeptiéme de Janvier l'an 356. étant âgé de cent cinq ans. Depuis ſa jeuneſſe juſques à un ſi grand âge, il garda toûjours la même ferveur dans ſes exercices. La vieilleſſe ne l'obligea ni à prendre une nourriture plus délicate, ni à changer la maniere de ſe vêtir, ni à ſe laver même les pieds. Toutefois il n'avoit aucune incommodité : ſa veuë n'étoit point affoiblie : ſes dents étoient ſeulement uſées, mais il n'en avoit pas perdu une ſeule. Enfin il étoit plus fort & plus vigoureux, que ceux qui ſe nourriſſent de diverſes viandes : qui ſe baignent & changent ſouvent d'habits. Ses diſciples l'enterrerent comme il leur avoit ordonné, & perſone qu'eux deux ne ſeut le lieu de ſa ſepulture. *Hier. Chr. Pagi an. 358. n. 2.*

S. Athanaſe & S. Serapion de Thmoüis receurent comme un grand treſor les habits qu'il leur avoit laiſſés. Ils croyoient voir Antoine en les regardant ; & les portant ſur eux, ils croyoient porter ſes inſtructions. Sans aucune ſcience humaine, ſans aucun art qui le rendiſt recommandable, ſa pieté ſeule le fit conoître par tout ; & ſa reputation s'étendit bientoſt, non ſeulement dans l'Orient, mais à Rome,

An. 356. en Afrique, en Eſpagne & en Gaule. Quoy qu'il ne ſeuſt ni lire ni écrire, il reſte quelques ouvrages de lui, qu'il avoit dictés en ſa langue Egyptiene, & qui furent traduits en grec & du grec en latin. Il y a ſept lettres d'un eſprit & d'un ſtile apoſtolique, envoyées à divers monaſteres, dont la principale eſt aux Arſenoïtes. On trouve auſſi ſous ſon nom une regle courte de quarante-huit articles, adreſſée aux moines de Nacalon, qui la lui avoient demandée.

Hier. de ſcript. Bibl. Patr. to. 3.

Cod. Regul. init

XXXVII. S. Hilarion en Egypte. *Vita Hilar. c. 24.*

S. Hilarion aprit auſſi-toſt par revelation la mort de S. Antoine en Paleſtine où il étoit. Ariſtenete, cette dame Chrétiene, dont il avoit gueri les trois fils au commencement qu'il fit des miracles, l'étant venuë trouver, lui témoigna qu'elle vouloit auſſi aller voir S. Antoine. Il lui dit en pleurant: Je voudrois bien y aller moy-même, ſi je n'étois comme priſonier dans ce monaſtere, ou ſi ce voyage pouvoit eſtre utile: mais il y a deux jours que le monde eſt privé de ce grand homme. Elle le crut & s'arréta; & peu de jours aprés elle receut la nouvelle de la mort de S. Antoine. S. Hilarion étoit *c. 23.* alors âgé de ſoixante & cinq ans; & il y avoit deux ans qu'il vivoit dans une extréme affliction, d'eſtre *c. 25.* accablé de la multitude qui le cherchoit à cauſe de ſes miracles, & de ne pouvoir joüir de la ſolitude. En effet tout le monde venoit à lui, les évêques, les preſtres, des troupes de clercs & de moines: les dames Chrétienes, le peuple des villes & de la campagne, les juges mêmes & les perſones puiſſantes y accouroient: pour recevoir de lui du pain ou de l'huile

l'huile qu'il euſt benis. Comme les freres lui demandoient ce qu'il avoit & de quoy il s'affligeoit, il leur dit : Je ſuis revenu dans le ſiecle & j'ay receu ma recompenſe en cette vie. Voilà que toute la Paleſtine & les provinces voiſines m'eſtiment quelque choſe ; & ſous pretexte du monaſtere & des beſoins des freres, je poſſede des heritages & des meubles. Les freres le gardoient donc ſoigneuſement, & principalement Heſychius, le plus cher de ſes diſciples.

Un jour enfin il reſolut de partir & ſe fit amener un âne : car il étoit ſi attenué de jeûnes, qu'il ne pouvoit preſque marcher. La nouvelle s'en étant répanduë, comme ſi la Paleſtine euſt été menacée de ſa ruine, plus de dix mille perſones de tout âge & de tout ſexe s'aſſemblerent pour le retenir. Il ne ſe laiſſoit point ébranler par leurs prieres, & remuant le ſable avec ſon bâton, il diſoit : Mon Dieu n'eſt point trompeur : je ne puis voir les égliſes renverſées, les autels de J. C. foulés aux pieds, le ſang de mes enfans répandu. Tous les aſſiſtans comprenoient que quelque ſecret, qu'il ne vouloit pas declarer, lui avoit été revelé ; & ils le gardoient toûjours, de peur qu'il ne leur échapaſt. Il reſolut donc & proteſta tout haut de ne boire ni ne manger, ſi on ne le laiſſoit aller. Aprés qu'il eut été ſept jours ſans rien prendre, ils le laiſſerent enfin : il prit congé de la pluſpart, & partit avec une multitude infinie, qui l'accompagna juſques à Bethel prés de Gaze. Là il les congedia, & choiſit quarante moines, qui portoient leur proviſion & pouvoient mar-

cher en jeûnant : c'eſt à dire ne mangeant qu'aprés le ſoleil couché. Le cinquiéme jour il vint à Peluſe : il viſita les freres qui étoient dans le deſert voiſin, & au lieu nommé Lychnos : en trois jours il arriva
Sup. n. 31. à Thebate pour voir l'évêque Draconce, qui y étoit relegué ; & qui receut une merveilleuſe conſolation de cette viſite. Trois jours aprés il arriva avec grande peine à Babilone d'Egypte, pour voir l'évêque Philon auſſi relegué par la perſecution des Ariens. Deux jours aprés il vint à la ville d'Aphrodite : où il s'adreſſa au diacre Baïſane, qui avoit accoutumé de loüer des dromadaires à ceux qui alloient voir S. Antoine, pour porter l'eau dont on manquoit dans ce deſert. Alors S. Hilarion dit aux freres : que le jour de la mort de S. Antoine aprochoit, c'eſt à dire l'anniverſaire ; & qu'il vouloit le celebrer, en veillant toute la nuit au lieu où il étoit mort.

Aprés donc avoir marché trois jours dans un horrible deſert, ils arriverent à la montagne de S. Antoine : où ils trouverent deux moines Iſaac & Peluſien, dont le premier avoit été interprete du ſaint.
Vita Hilar. c. 26. Cette montagne étoit de roche & tres haute, éten-
Sup. liv. x. n 6. duë d'environ mille pas : du pied ſortoient des ſources, dont les unes ſe perdoient dans le ſable, les autres tomboient plus bas, & peu à peu formoient un ruiſſeau : ſur les bords duquel croiſſoit une infinité de palmes, qui rendoient le lieu tres agreable & tres commode. S. Hilarion s'y promenoit de tous côtés avec les diſciples de S. Antoine. Voicy, diſoient-ils, où il chantoit, voicy où il prioit : là il tra-

vailloit, là il ſe repoſoit quand il étoit las. Il a planté lui-même ces vignes & ces petits arbres : il a dreſſé ce terrain de ſes propres mains : il a creuſé avec un grand travail ce reſervoir, pour arroſer ſon jardin : il s'eſt ſervi pluſieurs années de ce hoyau pour labourer. S. Hilarion ſe couchoit ſur ſon lit, & le baiſoit comme s'il euſt été encore chaud. La cellule n'avoit en quarré que ce qu'il faut à un homme pour s'étendre en dormant. De plus, tout au haut de la montagne, où l'on n'alloit que par une montée tres rude en forme de vis, on voyoit deux cellules de la même grandeur : où il ſe retiroit pour éviter la foule des viſites, & même la compagnie de ſes diſciples : elles étoient taillées dans le roc, on y avoit ſeulement ajoûté des portes. Quand ils furent arrivés au jardin : Voyés-vous, dit Iſaac, ce petit jardin planté d'arbres & d'herbes potageres ? Il y a environ trois ans, comme une troupe d'ânes ſauvages le ravageoit ; il arréta un de leurs chefs, le frappant de ſon bâton par les côtés, & leur dit : Pourquoy mangés-vous ce que vous n'avés pas ſemé ? Depuis ce temps-là ils ſe contentoient de venir boire, ſans toucher aux arbres ni aux herbes. S. Hilarion demanda encore à voir le lieu où il étoit enterré : ils le menerent à l'écart : mais on ne ſait s'ils lui montrerent ou non. Ils diſoient que S. Antoine l'avoit fait cacher, de peur que Pergamius, qui étoit tres riche en ces quartiers là, n'emportaſt le corps chés lui & ne fit bâtir une égliſe.

XXXVIII. Diſciples de S. Antoine.

Entre les diſciples de S. Antoine les plus illuſtres furent Macaire, Amathas, Sarmatas, Pithyrion,

Isaac, Paphnuce, Paul le simple, Pior, Crone, Ammonas, Hierax. Macaire & Amathas sont ceux qui le servirent les quinze dernieres années de sa vie, & prirent soin de sa sepulture. Macaire fut abbé du mont Pisper, où avoit demeuré S. Antoine, & il eut sous sa conduite cinq mille moines : on trouve une regle qui porte son nom. Il ne faut pas le confondre, ni avec S. Macaire l'ancien ou l'Egyptien, qui vivoit dans le desert de Scetis : ni avec S. Macaire d'Alexandrie. Toutefois S. Macaire l'ancien est aussi nommé disciple de S. Antoine. On racontoit de lui ce miracle entre-autres. Un homme ayant été tué dans le voisinage : on en accusa un innocent, qui se refugia à la cellule de S. Macaire. Ceux qui venoient pour le prendre, disoient qu'ils seroient eux-mêmes en peril s'ils ne le mettoient entre les mains de la justice : l'accusé protestoit avec serment, qu'il n'avoit aucune conoissance de ce meurtre. S. Macaire demanda où on avoit enterré le mort : il y alla avec eux. S'étant mis à genoux il invoqua le nom de J. C. & leur dit : Le Seigneur va montrer si celui que vous poursuivés est vraiment coupable ; & élevant la voix, il appella le mort par son nom. Il répondit de son sepulcre, & S. Macaire continua : Je te conjure par la foi de J. C. de dire si tu as été tué par cet homme que l'on accuse. Il répondit nettement, que ce n'étoit point là celui qui l'avoit tué. Les assistans étonés se jetterent aux pieds du saint, & le prierent de lui demander qui étoit le meurtrier. Pour cela, dit-il, je ne lui demanderay point : il me suffit que l'innocent soit délivré : ce n'est pas à moy

Vitas Posth. ap. Rosw. p. 235. Cod. regul. p. 46.

Roswveid. p. 479. ex Pallad. c. 19.

à découvrir le coupable. Voilà ce que fit S. Macaire l'ancien.

Sarmatas fut tué peu de temps aprés par les Sarrasins, dans une irruption qu'ils firent au monaſtere de S. Antoine. Pithyrion eut la conduite des moines, qui demeuroient dans les grottes, prés de ſon dernier hermitage. Iſaac y demeuroit, & c'eſt un de ceux que S. Hilarion y trouva. Paphnuce eſt le fameux évêque & confeſſeur, qui avoit eu un œil crevé dans la perſecution, & qui aſſiſta au concile de Nicée. S. Paul le ſimple n'embraſſa la vie monaſtique qu'à l'âge de ſoixante ans ; & par ſon obéiſſance il vint à un tel degré de ſainteté, qu'il faiſoit de plus grands miracles que S. Antoine, qui lui renvoyoit ceux qu'il ne pouvoit guerir. Pior arriva de ſi bonne heure à une grande perfection, que S. Antoine lui permit à l'âge de vingt-cinq ans de demeurer ſeul où il voudroit. Il alla dans le deſert entre Nitrie & Scétis, & demeura trente ans en un lieu où il avoit creuſé un puits d'une eau ſalée & amere. Il ne mangeoit par jour qu'un pain de ſix onces & cinq olives : encore faiſoit-il ce repas en ſe promenant, pour montrer qu'il ne vouloit pas en faire une occupation. Il alla par ordre de S. Antoine viſiter ſa ſœur, qui le deſiroit ardamment : mais il ſe tint hors la porte de la maiſon les yeux fermés. Sa ſœur ſe jetta à ſes pieds tranſportée de joye : il lui dit : Me voicy, je ſuis Pior vôtre frere, voyés moy tant qu'il vous plaira ; & auſſi-toſt il retourna à ſon deſert.

Hier. chr. an. 358.

Vita S. Ant. c. 30.

Sup liv. XI. n. 2. Ruf. lib. II. c. 31. Pall. Lauſ. c. 28.

Roſvv. p. 503.

Id p. 570. n. 34. Pall. Lauſ. c. 87.

Crone étoit encore un des interpretes de S. An-

Pall. Lauſ. c. 25.

toine pour expliquer en grec, ce que le ſaint diſoit en Egyptien. Il fut depuis preſtre du monaſtere de Nitrie, & excelloit en humilité : il vêcut plus de cent dix ans. Un autre preſtre auſſi nommé Crone gouverna une communauté de deux cens hommes, prés du bourg de Phenix ; & pendant ſoixante ans qu'il fut preſtre, ſervant à l'autel, il ne ſortit jamais de ſon deſert, & ne vêcut que du travail de ſes mains. Ammonas demeura en Scétis, & fut depuis ordoné évêque. Pluſieurs des diſciples de S. Antoine en formerent d'autres, qui établirent & gouvernerent des monaſteres nombreux. Ils n'avoient beſoin d'aucun ſecours humain pour ces établiſſemens. La place ne leur manquoit pas dans les deſerts : en païs chaud il leur faloit peu d'habits, & des logemens ſeulement pour eſtre à l'ombre. C'eſt à dire des grotes ou des cabanes de roſeaux, & d'autres matieres ſelon les lieux. Leur nourriture étoit ordinairement un peu de pain, qu'ils gagnoient de leur travail ; & en avoient encore beaucoup de reſte pour faire l'aumône. Ainſi ils ne cherchoient perſone, & c'étoit les ſeculiers qui les alloient chercher dans leurs deſerts, attirés par leurs vertus & par leurs miracles.

Ruf. 11. c. 25.

Pall. Lauſ. c. 89.

Monum Græc. to. 1 p. 382.

XXXIX. Apologie de S. Athanaſe à Conſtantius.

S. Athanaſe profita encore de ſa retraite, pour compoſer pluſieurs écrits : entre-autres l'apologie adreſſée à l'empereur Conſtantius, où il ſe juſtifie de toutes les calomnies, dont ſes ennemis avoient voulu le noircir dans l'eſprit de ce prince. Il tranche d'abord en un mot les ancienes accuſations : en marquant le grand nombre d'évêques qui avoient

P. 673.

écrit en sa faveur, la retractation d'Ursace & de Valens, & que l'on n'avoit jamais agi contre lui qu'en son absence. Mais il s'étend sur les accusations nouvelles, qui regardoient personellement l'empereur Constantius. La premiere étoit, qu'Athanase avoit mal parlé de lui à l'empereur Constant son frere, & avoit travaillé à les broüiller. Il répond premierement, en le niant formellement & prenant Dieu à témoin : puis il en montre l'impossibilité, en ce que jamais il n'a parlé seul à seul à l'empereur Constant : mais toûjours en la compagnie de l'évêque de la ville & des autres qui s'y rencontroient. Il en prend à témoins Osius, Fortunatien évêque d'Aquilée, Crispin de Padoüe, Lucillus de Verone, Vincent de Capoüe. Et parce, ajoûte-il, que Maximin de Treves & Protais de Milan sont morts, Eugene qui étoit maître des offices en peut rendre témoignage : car il étoit devant le rideau, & il entendoit ce que nous demandions à l'empereur, & ce qu'il nous disoit. p. 674. D.

Il rend un compte exact du voyage qu'il fit en Italie, du temps que Gregoire fut intrus à sa place. Etant sorti d'Alexandrie, dit-il, je n'allay point à la cour de vôtre frere, ni ailleurs qu'à Rome ; & laissant à l'église le soin de mes affaires, j'étois assidu aux prieres publiques. Je n'ay point écrit à vôtre frere, sinon lors que les Eusebiens écrivirent contre moy, & que je fus obligé de me défendre étant encore à Alexandrie ; & quand je lui envoyay des exemplaires de l'écriture sainte, qu'il m'avoit ordonné de lui faire faire. Au bout de trois ans il m'écrivit sup. liv. XII. n. 14.

de me rendre auprés de lui à Milan. J'en demanday la cauſe, & j'apris que quelques évêques l'avoient prié de vous écrire pour aſſembler un concile. Quand je fus arrivé à Milan, il me témoigna beaucoup de bonté : il voulut bien me voir & me dit qu'il avoit écrit & envoyé vers vous, pour vous prier que l'on tinſt un concile. Il me fit venir encore une fois dans les Gaules, où le pere Oſius étoit venu, afin que nous allaſſions delà à Sardique. Aprés le concile, comme j'étois à Naïſſe, il m'écrivit : je revins à Aquilée, j'y demeuray & j'y receus vos lettres. Il m'appella encore une fois, je retournay en Gaule, puis je vous allay trouver. En quel temps donc, en quel lieu, en preſence de qui m'accuſe-t'on de lui avoir ainſi parlé ? Souvenés-vous, Seigneur, vous qui avés ſi bonne memoire, de ce que je vous ay dit, quand j'ay eû l'honeur de vous voir : la premiere fois à Viminiac, la ſeconde à Ceſarée de Cappadoce, la troiſiéme à Antioche : voyés ſi je vous ay dit du mal des Euſebiens mes calomniateurs. Aurois-je été aſſés inſenſé pour dire du mal d'un empereur, à un empereur & d'un frere à ſon frere ?

P. 677. Le ſecond chef d'accuſation, étoit qu'Athanaſe avoit écrit au tyran Magnence : les Ariens diſoient même avoir donné copie de la lettre. Quand j'eus apris, dit-il, cette calomnie, je fus comme hors de moy : je paſſois les nuits ſans dormir, j'attaquois mes dénonciateurs comme preſens : je jettay d'abord un grand cri, & je priois Dieu avec des larmes & des ſanglots, que vous me vouluſſiés écouter favorablement. Enſuite il prend Dieu à témoin qu'il

qu'il n'a jamais connu Magnence ; & montre les causes qu'il avoit de le detester, comme le meurtrier de l'empereur Constant son bien-faicteur, & de ceux qui l'avoient receu charitablement à Rome : savoir Eutropia tante des trois empereurs, Abuterius, Sperantius & plusieurs autres ; que c'étoit un impie adonné aux magiciens & aux enchanteurs. Il prend *Sup. n. 3.* à témoin les ambassadeurs que Magnence envoya à Constantius : les évêques Servais & Maxime, & les laïques qui les accompagnoient, Clementius & Valens : car ils avoient passé à Alexandrie. Demandés leur, dit-il, s'ils m'ont aporté des lettres : car ce m'eust été une occasion de lui écrire. Au contraire voyant Clementius, je me souvins de vôtre frere d'heureuse memoire ; & comme il est écrit, j'arrosay mes habits de mes larmes. Il prend encore à témoin Felicissime qui étoit alors duc d'Egypte & plusieurs autres officiers, qu'en cette occasion, il dit : Prions pour le salut de nôtre tres pieux empereur Constantius, que le peuple cria tout d'une voix : Christ secourés Constantius, & continua long-temps. Cette forme de priere est remarquable ; & nous voyons encore dans l'onziéme siecle *Baluz. Mist. p. 143. 10. 2.* des litanies semblables. Quant à la lettre dont les Ariens disoient avoir des copies : il dit qu'on peut bien avoir contre-fait son écriture, puis que l'on contre-fait même celle de l'empereur, & que les écritures ne font point de foi, si elles ne sont reconnuës. Il demande où l'on a trouvé cette lettre, & qui l'a donnée. Car, dit-il, j'avois des écrivains, je les represente ; & le tyran avoit des gens pour re-

cevoir ſes lettres, que vous pouvés faire venir. Si j'étois accuſé devant un autre juge, j'en appellerois à l'empereur : étant accuſé devant vous, qui puis-je invoquer ? le pere de celui qui a dit : Je ſuis la verité ; & là-deſſus, il adreſſe à Dieu ſa priere. Il s'agit icy, continuë-t-il, non d'un intereſt pecuniaire, mais de la gloire de l'égliſe : ne laiſſés pas ce ſoupçon contre elle, que des Chrétiens, & principalement des évêques écrivent de telles lettres & forment de tels deſſeins. On void combien les ſaints étoient jaloux de la fidelité envers les princes ; & qu'en ces matieres, les évêques mêmes ne reconoiſſoient point d'autres juges ſur la terre.

XL. Suite de l'apologie. P. 681.

La troiſiéme accuſation étoit d'avoir celebré l'office dans la grande égliſe d'Alexandrie, avant qu'elle fuſt dediée. Oüi, dit-il, on l'a fait, je le confeſſe : mais nous n'avons pas celebré la dedicace, il n'étoit pas permis de le faire ſans vôtre ordre. Ce qu'il dit, parce que cette égliſe avoit été bâtie aux dépens de l'empereur, d'où elle fut nommée la Ceſarée. Il continuë : Cette aſſemblée ſe fit ſans deſſein & ſans eſtre annoncée : on n'y appella aucun évêque ni aucun clerc : tout le monde ſait comme la choſe s'eſt paſſée. C'étoit la feſte de pâque, le peuple étoit tres nombreux : il y avoit peu d'égliſes & tres petites. On faiſoit grand bruit, & on demandoit de s'aſſembler dans la grande égliſe. Je les exhortois à attendre & à s'aſſembler comme ils pourroient dans les autres égliſes, quoy qu'avec incommodité ; ils ne m'écouterent pas : mais ils étoient preſts à ſortir de la ville & à s'aſſembler au ſoleil

dans les lieux deſerts : aimant mieux ſouffrir la fatigue du chemin ; que de paſſer la feſte en triſteſſe. En effet, dans les aſſemblées du carême il y avoit eu pluſieurs enfans, pluſieurs vieilles femmes, pluſieurs jeunes perſones de l'un & de l'autre ſexe ſi mal traités de la preſſe, qu'on les avoit emportés dans les maiſons : quoy que perſone n'en fuſt mort, tout le monde en murmuroit ; & c'euſt été bien pis le jour de la feſte : la joye euſt été tournée en pleurs.

J'ay ſuivi en cela l'exemple de nos peres. Alexandre d'heureuſe memoire fit l'aſſemblée dans l'égliſe de Theonas, qui paſſoit alors pour la plus grande, & qu'il faiſoit encore bâtir : parce que les autres étoient trop petites. J'ay veu pratiquer la même choſe à Treves & à Aquilée : on y a aſſemblé le peuple dans des égliſes, qui n'étoient pas achevées ; & vôtre frere d'heureuſe memoire aſſiſta à Aquilée à une telle aſſemblée. Ce n'a donc pas été une dedicace, mais une aſſemblée ordinaire. Euſt-il été plus à propos de nous aſſembler dans les lieux deſerts & ouverts, où les payens euſſent pû s'arréter en paſſant : que dans un lieu fermé de murailles & de portes : qui marque la difference des Chrétiens & des profanes ? valoit-il mieux que le peuple fuſt ſeparé & preſſé avec peril en pluſieurs égliſes ; que d'eſtre aſſemblé dans un même lieu ; puis qu'il y en avoit un qui les pouvoit tous contenir, où ils pouvoient prier & dire amen tout d'une voix, pour montrer l'union des cœurs ? quelle joye des peuples de ſe voir ainſi réünis, au lieu d'eſtre diviſés

P. 685. B. comme auparavant. Au reſte les prieres qui ont été faites dans cette égliſe, n'empêchent pas que l'on n'en faſſe ſolemnellement la dedicace, quand il en ſera temps. S. Athanaſe ne mépriſoit donc pas cette ceremonie de la dedicace des égliſes, puis qu'il ſe défend ſi ſerieuſement ſur ce point : mais il croyoit que l'on pouvoit en cas de neceſſité, ſe ſervir d'une égliſe avant qu'elle fuſt dediée.

P. 686. Le quatriéme & le dernier chef d'accuſation, étoit d'avoir deſobéï à l'empereur, en refuſant pluſieurs fois de ſortir d'Alexandrie. Je n'ay point reſiſté, dit-il, à vos ordres : à Dieu ne plaiſe : je ne ſuis pas aſſés conſiderable pour reſiſter au treſorier d'une ville, beaucoup moins à un ſi grand empereur. Enſuite il raconte tout ce qui s'étoit paſſé.

Sup. n. 11. La lettre de l'empereur aportée par Montan, qui ſuppoſoit que S. Athanaſe demandoit congé d'aller

Sup. n. 26. en Italie : la venuë de Diogene vingt-ſix mois aprés : les menaces de Syrien : la lettre que l'empereur lui avoit envoyée autrefois par Pallade & par Aſterius, pour l'exhorter à demeurer dans ſon égliſe. Sa défenſe ſur ce point ſe reduit à dire : qu'ayant eu des ordres de l'empereur pour retourner à ſon égliſe & pour y demeurer, & n'en ayant point eû pour en ſortir ; il a deu demeurer. Joint le devoir general d'évêque, & la conoiſſance particuliere du peril auquel il expoſoit ſon troupeau, s'il l'abandonnoit aux

Sup. 27. Ariens. Il raporte enſuite les violences de Syrien, ſa retraite : le deſſein qu'il avoit d'aller trouver

Sup. n. 34. l'empereur, & comme il en fut détourné, parce qu'il apprit de la perſecution exercée en Occident &

en Egypte, même ; & par les lettres de l'empereur au peuple d'Alexandrie & aux princes d'Auxume. C'eſt, dit-il, ce qui m'a obligé à retourner dans le deſert : voyant tant d'évêques perſecutés, parce qu'ils ne vouloient pas renoncer à ma communion, & des vierges mêmes ſi indignement traitées : j'ay veu que mes ennemis en vouloient à ma vie. Je me ſuis retiré, pour laiſſer paſſer leur fureur, & vous donner occaſion d'uſer de vôtre clemence. Recevés cette apologie, rendés à leurs patries & à leurs égliſes tous les évêques & les autres eccleſiaſtiques : afin que l'on voye la malice des calomniateurs, & que vous puiſſiés dire avec confiance à J. C. le roi des rois, maintenant & au jour du jugement : Je n'ay perdu aucun des vôtres. Telle eſt l'apologie de S. Athanaſe à l'empereur Conſtantius. Il écrivit en même temps des diſcours de conſolation, pour les vierges que les Ariens perſecutoient, juſques à leur refuſer la ſepulture. *P. 700. B.* *Theod. lib. 2 c. 14. inf.*

XLI. Soufrances de S. Euſebe de Verceil.

Entre les confeſſeurs exilés pour la cauſe de S. Athanaſe, le plus illuſtre eſt S. Euſebe de Verceil. Il étoit à Scythopolis en Paleſtine, ſous la main de l'évêque Patrophile, un des plus anciens & des plus zelés Ariens. S. Euſebe fut viſité par pluſieurs perſones, & entre-autres par le diacre Syrus & l'exorciſte Victorin : qui lui aporterent des lettres & des aumônes de ſon égliſe, & de quelques égliſes voiſines : ſavoir, de Novare, de Rege & de Tortone. Le diacre Syrus paſſa outre, pour viſiter les ſaints lieux. Cependant les Ariens tirerent S. Euſebe du logis, qu'eux-mêmes lui avoient fait marquer par les

agens de l'empereur ; & l'en tirerent avec violence : le traînant par terre, & le portant à la renverſe à demy nud. Ils le mirent dans une autre maiſon, où ils le garderent pendant quatre jours, enfermé dans une petite chambre : diſant qu'ils avoient receu ce pouvoir de l'empereur. Là ils venoient lui faire des reproches & le preſſer d'entrer dans leurs ſentimens : mais il leur abandonnoit ſon corps, comme à des bourreaux, ſans leur répondre une parole. On dit qu'entre-autres tourmens, ils le traînerent à la renverſe ſur un eſcalier, en deſcendant & en montant. Ils empêcherent les preſtres & les diacres de le venir voir comme auparavant, & le menacerent de fermer la porte à tous les autres. Alors il fit une proteſtation contre-eux, qui commençoit ainſi : Euſebe ſerviteur de Dieu, avec ſes autres ſerviteurs qui ſoufrent avec moy pour la foi : à Patrophile le geolier & aux ſiens. Aprés leur avoir reproché leurs violences, il leur declare : qu'il ne mangera point de pain & ne boira point d'eau, qu'ils ne lui ayent tous promis & par écrit, de ne point empêcher ſes freres, qui ſoufrent pour la même cauſe, de le venir voir, & lui aporter de chés eux la nourriture neceſſaire. Autrement il proteſte qu'ils ſeront coupables de ſa mort, & qu'il écrira à toutes les égliſes : afin que tout le monde conoiſſe ce que les Ariens font ſoufrir aux catholiques. Aprés ſa ſouſcription, il ajoûtoit : Je te conjure toi qui lis cette lettre, par le Pere, le Fils & le S. Eſprit de ne la pas ſupprimer, mais de la faire lire aux autres.

Sermo 56. appendi ad S. Amb. n. 6.

Aprés qu'il eut été ainſi quatre jours ſans man-

ger, ils le renvoyerent encore à jeun à ſon premier logis : tout le peuple le receut avec joye, & entoura de lampes cette maiſon. S. Euſebe recommença à faire des aumônes : les Ariens ne le purent ſoufrir : au bout de vingt-cinq jours ils revinrent à ſon logis, armés de bâtons avec une multitude de gens perdus ; & ayant rompu la muraille d'une maiſon voiſine, ils ſe jetterent ſur lui avec violence, l'enleverent encore & l'enfermerent dans une priſon tres étroite avec un preſtre nommé Tegrin. Ils enleverent & enfermerent auſſi les autres preſtres & les diacres qui l'accompagnoient ; & trois jours aprés les envoyerent en exil en divers lieux, de leur autorité privée. D'autres qui étoient venus le voir furent enfermés pendant pluſieurs jours dans la priſon publique. Non contens de mettre en priſon les hommes qui le ſervoient, ils y mirent auſſi des religieuſes : puis revenant à ſon logis, ils pillerent tout ce qu'il y avoit, ſoit pour ſes beſoins, ſoit pour ceux des pauvres ; & comme toute la ville en murmuroit, ils rendirent quelques meubles de peu de conſequence, & garderent l'argent. Cependant ils empêchoient qu'aucun des ſiens ne lui portaſt à manger ; & comme il ne vouloit rien recevoir d'eux, il demeura ſix jours ſans prendre aucune nourriture, & fut preſt à mourir de défaillance. Enfin le ſixiéme jour preſſés des cris de diverſes perſones, ils laiſſerent aprocher un des ſiens pour le ſecourir.

Le diacre Syrus ne fut point arreſté avec les autres, parce qu'il étoit allé viſiter les ſaints lieux. Quand il fut de retour, S. Euſebe trouva moyen de

lui donner une lettre : quoy qu'on le gardaſt tres étroitement pour l'empêcher d'écrire. Cette lettre que nous avons encore eſt adreſſée aux mêmes égliſes qui lui avoient écrit. D'abord il témoigne l'extrême conſolation qu'il a receuë, en aprenant qu'ils demeurent fermes dans la foi, ſuivant ſes inſtructions : enſuite il raconte les perſecutions qu'il ſouffroit, & conclut par une ſalutation generale, dont il les prie de ſe contenter : parce, dit-il, que je ſuis trop preſſé pour vous nommer chacun en particulier, comme javois accoûtumé. S. Euſebe fut viſité entre-autres par S. Epiphane, qui étoit du païs même, né prés d'Eleutheropolis en Paleſtine ; & y avoit paſſé ſa jeuneſſe dans la vie monaſtique ſous S. Hilarion, S. Heſychius & les autres moines les plus excellens. Il avoit même demeuré long-temps en Egypte, & pouvoit alors avoir quarante-cinq ans. S. Euſebe étoit logé chés le comte Joſeph, & S. Epiphane aprit de la bouche de ce comte ſon hiſtoire, telle que je l'ay raportée. L'occaſion de ſa converſion : ſa dureté à reſiſter aux revelations & aux miracles : les perſecutions qu'il avoit ſoufertes de la part des Juifs, la protection de l'empereur Conſtantin. Il avoit fait à Scythopolis des bâtimens conſiderables, & il y étoit logé magnifiquement : mais il n'euſt pû y ſubſiſter, s'il ne ſe fuſt ſoûtenu par ſa dignité de comte. Car il étoit declaré ennemi des Ariens, qui dominoient dans cette ville, par le credit que donnoient à leur évêque ſes richeſſes & la familiarité avec l'empereur Conſtantius. Ils flattoient le comte Joſeph pour l'attirer dans leur parti, & le faire

Sozom. VI. c. 32.

Epiph. hæreſ. 30. n. 5.

Sup. liv. XI. n. 34.

faire entrer dans le clergé, en lui faisant même espérer l'épiscopat : mais de peur qu'ils ne lui fissent violence pour l'ordoner, il se remaria aprés la mort de sa femme. Il étoit âgé d'environ soixante & dix ans quand S. Epiphane aprit son histoire, en visitant chés lui S. Eusebe, qui fut depuis relegué encore deux fois : premierement en Cappadoce, puis dans la Thebaïde d'Egypte, où fut son troisiéme exil. *Hier. script. Theod. III. c. 4.*

XLII. Exil de S. Hilaire.

L'église Gallicane conservoit la foi dans sa pureté par l'écriture & la tradition, sans avoir besoin des confessions de foi écrites sur le papier. Il est vray que Saturnin évêque d'Arles favorisoit les Ariens, étant lié étroitement avec Ursace & Valens. Mais outre le soupçon d'heresie, c'étoit un homme corrompu dans l'esprit & dans les mœurs, emporté & facticux. C'est pourquoy la plus part des évêques de Gaule, dont le plus illustre étoit S. Hilaire de Poitiers, se separerent de la communion de Saturnin, d'Ursace & de Valens : accordant aux autres qui étoient de leur parti la faculté de se repentir : pourveu que ce decret fust aprouvé par les confesseurs exilés pour la foi. Aprés cela toutefois Saturnin & ceux de sa faction, firent ensorte que les mêmes évêques qui les avoient condamnés, furent contraints de se trouver à un concile de Beziers ; & S. Hilaire y denonça les protecteurs de l'heresie : invitant les évêques assemblés d'en prendre conoissance. Mais les heretiques qui craignoient de se voir confondus publiquement, ne voulurent point qu'il fust écouté. Saturnin envoya à l'empereur Constan- *Hilar. de Syn. p. 348 D. Edit. Paris. 1605. Sever. Sulp. lib. 2. p. 416 435. edit. varior. Hilar. p. in Const. init. p. 286. B. Ad Const. p. init.*

tius une fauſſe relation de ce qui ſe paſſoit dans le concile ; & quoy que S. Hilaire s'en plaignît, & que le Ceſar Julien, qui étoit alors en Gaule en fuſt témoin : les Ariens ſe moquerent du Ceſar, & tromperent l'empereur, de qui ils obtinrent un ordre, pour bannir S. Hilaire & l'envoyer en Phrygie. Ils y firent auſſi bannir Rodanius évêque de Toulouſe : qui bien que moins vigoureux naturellement qu'Hilaire, ſe ſoutenoit contre-eux par ſon union avec lui. Les clercs de l'égliſe de Toulouſe furent mal traités à coups de bâton, les diacres meurtris de balles de plomb : l'évêque Rodanius mourut dans ſon exil en Phrygie, auſſi bien que Paulin de Treves.

Sever. Sulp. 2. p. 412.

Hilar. in Conſt. p. 291.

Sulp Sever. 2. p. 436.

S. Hilaire étoit né à Poitiers d'une des plus illuſtres familles des Gaules. Il étudia avec ſuccés les ſciences profanes, & s'appliqua particulierement à l'éloquence, imitant le ſtyle de Quintilien. Tout cela, étant encore payen : car il ne ſe fit Chrétien qu'en âge meur, & il raconte ainſi les motifs de ſa converſion : Je conſiderois, dit-il, que l'état le plus deſirable ſelon les ſens, eſt le repos dans l'abondance : mais que ce bon-heur nous eſt commun avec les beſtes. Je compris donc que le bon-heur de l'homme devoit eſtre plus relevé, & je le mettois dans la pratique de la vertu & la conoiſſance de la verité. La vie preſente n'étant qu'une ſuite de miſeres, il me parut que nous l'avions receuë, pour exercer la patience, la moderation, la douceur ; & que Dieu tout bon ne nous avoit point donné la vie, pour nous rendre plus miſerables en nous l'ôtant. Mon ame ſe portoit donc avec ardeur, à co-

Fortun. vit. lib. 1.

Hier. ep. 84.

Hilar. de Trin. 1.

noître ce Dieu auteur de tout bien : car je voyois clairement l'abſurdité de tout ce que les payens enſeignoient touchant la divinité : la partageant en pluſieurs perſones de l'un & de l'autre ſexe, l'attribuant à des animaux, à des ſtatuës & à d'autres choſes inſenſibles : je reconnus qu'il ne pouvoit y avoir qu'un ſeul Dieu, eternel, tout-puiſſant, immuable.

Plein de ces penſées je leus avec admiration ces paroles dans les livres de Moïſe : Je ſuis celui qui eſt. Et dans Iſaïe : Le ciel eſt mon trône & la terre mon marchepied. Et encore : Il tient le ciel dans ſa main & y renferme la terre. La premiere figure, montre que tout eſt ſoumis à Dieu : la ſeconde qu'il eſt au delà de tout. Je vis qu'il eſt la ſource de toute beauté & la beauté infinie : en un mot, je compris que je le devois croire incomprehenſible. Je portois plus loin mes deſirs, & je ſouhaitois que ces bons ſentimens que j'avois de Dieu & les bonnes mœurs euſſent une recompenſe eternelle. Cela me ſembloit juſte : mais la foibleſſe de mon corps & même de mon eſprit me donnoit de la crainte : quand les écrits des évangeliſtes & des apôtres me firent trouver plus que je n'euſſe oſé eſperer, particulierement le commencement de l'évangile de S. Jean. C'eſt ainſi que S. Hilaire raporte les motifs de ſa converſion. Il étoit marié & avoit une fille nommée Apra : la mere & la fille furent Chrétienes comme lui. Etant encore laïque il menoit une vie tres ſainte, & s'éloignoit avec grand ſoin des Juifs & des heretiques. Le peuple de Poitiers d'un commun accord le demanda pour évêque, & l'on croid qu'il

Exod. III. 14. *Iſa.* LXVI. 1. *ibid.* XL. 12. *etc.* 10.

Fortun. vit. lib. I.

ſucceda à S. Maxence ou Maixant frere de S. Maximin de Treves. On ne mit point d'autre évêque à la place de S. Hilaire pendant ſon exil ; & il continua de gouverner ſon égliſe par ſes preſtres.

Ad Conſt. 3. *p.* 306. *F.*

XLIII. Violences de Macedonius à C. P.

La perſecution contre les catholiques fut grande à C. P. ſous l'évêque Arien Macedonius, & ſa conduite ne fut pas moins violente que ſon entrée. Il étoit aidé d'Eleuſius & de Marathonius. Ce dernier avoit été numeraire ou payeur des officiers du prefet du pretoire : ayant amaſſé beaucoup de bien en cette charge, il la quitta & s'appliqua à gouverner les hopitaux de malades & d'autres pauvres : puis à la perſuaſion d'Euſtathe évêque de Sebaſte, il embraſſa la vie aſcetique, & fonda un monaſtere à C. P. il fut diacre de cette égliſe, & prit ſoin de pluſieurs monaſteres d'hommes & de femmes : enfin Macedonius le fit évêque de Nicomedie. Eleuſius avoit eu une charge honorable à la cour ; & Macedonius le fit évêque de Cyzique. L'un & l'autre Eleuſius & Marathonius paſſoient pour gens de bonnes mœurs, mais paſſionés contre les défenſeurs du conſubſtantiel : beaucoup moins toutefois que Macedonius.

Sup. n. 8. *Sozom.* IV. *c.* 20. *c.* 27. *Socr.* II. *c.* 38.

Celui-cy obtint un edit de l'empereur, qu'il fit afficher par toutes les villes, & executer à main armée : en vertu duquel les défenſeurs du conſubſtantiel devoient eſtre chaſſés, non ſeulement des égliſes, mais des villes, & leurs égliſes abatuës. Il paſſa plus avant, & contraignoit les catholiques à communiquer avec les Ariens : par les mêmes violences, dont les payens uſoient pendant les perſecutions.

Socr. II. *c.* 27. *Sozom.* IV. *c.* 20.

On baniſſoit les catholiques, on confiſquoit leurs biens, on les marquoit ſur le front avec des fers chauds, on les frappoit, on leur faiſoit ſoufrir toutes ſortes de tourmens; & quelques-uns en moururent. On compte pluſieurs martyrs en cette occaſion, entre autres deux qui avoient vêcu avec le S. évêque Paul, & qui lui ſervoient de ſecretaires: c'étoit Martyrius diacre & Marcien chantre & lecteur: Macedonius les livra au prefet & les fit condamner à mort: comme ayant été cauſe du maſſacre d'Hermogene, & de la ſédition qui s'excita en ce temps-là. Ils ſoufrirent conſtamment, & furent enterrés hors de la ville, au lieu où on executoit les criminels: mais depuis s'y étant fait des miracles, le lieu fut purifié, & l'on y bâtit une égliſe comme à un tombeau de martyrs. S. Jean Chryſoſtome la commença & Siſinnius l'acheva. L'égliſe honore leur memoire le vingt-cinquiéme d'Octobre. *Sozom. IV. c. 2. c. 3.* *Sup. liv. XII. n. 18.*

Comme les Novatiens croyoient le verbe conſubſtantiel, ils furent compris dans cette perſecution avec les catholiques. Agelius leur évêque s'enfuit: pluſieurs de ceux qui paſſoient entre-eux pour les plus pieux furent pris & mal traités; parce qu'ils ne vouloient pas communiquer avec Macedonius. Aprés les avoir battus, on les forçoit de participer aux myſteres, qu'on leur mettoit dans la bouche, l'ouvrant avec un bâaillon: ce qu'ils eſtimoient le plus grand de tous les tourmens. Les Ariens enlevoient des femmes & des enfans, qui n'étoient pas encore baptiſés, & les baptiſoient par force. S'ils reſiſtoient, ils les battoient, les mettoient en priſon, *Socr. II. c. 38; Sozom. IV. c. 20.*

& leur faiſoient ſoufrir de cruels tourmens. Par exemple, il y eut des femmes à qui pour avoir refuſé de participer aux myſteres, ils couperent les mamelles, en les ſerrant entre le bord d'un coffre, & le couvercle : ils les brûlerent à d'autres en y appliquant un fer rouge ou des œufs brûlans. Deux Novatiens entre les autres, Auxanon depuis preſtre, & Alexandre Paphlagonien, qui menoient enſemble la vie aſcetique, furent tourmentés & mis en priſon. Alexandre en mourut, & les Novatiens lui bâtirent depuis une égliſe comme à un martyr. Auxanon vêcut tres long-temps aprés ; & c'eſt de lui que l'hiſtorien Socrate dit avoir apris toutes ces particularités.

L'edit de l'empereur qui ſervoit de fondement aux violences de Macedonius, ordonoit d'abattre les égliſes de ceux qui croyoient le conſubſtantiel : il en fit abattre une des trois, que les Novatiens avoient à C. P. Mais auſſi-toſt ils s'aſſemblerent en ſi grand nombre, qu'en peu de temps ils tranſporterent les materiaux de l'autre côté de la mer, en un lieu nommé Sycai. L'un portoit des tuiles, l'autre une piece de bois : les femmes & les enfans y travailloient avec ardeur, comme pour le ſervice de Dieu : ainſi l'égliſe fut promptement rebâtie. Mais depuis l'empereur Julien leur ayant rendu l'ancienne place, ils y raporterent les materiaux, rebâtirent leur égliſe plus belle que devant, & la nommerent Anaſtaſie, c'eſt à dire Reſſuſcitée. Il y eut alors quelque ouverture de reconciliation entre les catholiques & les Novatiens : les catholiques n'ayant plus

d'égliſes à C. P. aimoient mieux s'aſſembler avec eux dans celles qui leur reſtoient, qu'avec les Ariens qu'ils avoient en horreur : mais la jalouſie de quelques Novatiens empêcha la réünion, ſous pretexte d'une anciene défenſe qu'ils alleguoient. *Sozom. IV. c. 20.*

Eleuſius en même temps ſecondant Macedonius qui l'avoit fait évêque de Cyzique, abatit l'égliſe que les Novatiens y avoient ; & Macedonius ſachant qu'il y avoit un grand nombre de Novatiens dans la Paphlagonie, particulierement à Mantinie, il y fit envoyer par ordre de l'empereur quatre compagnies de ſoldats, pour les obliger par la crainte à recevoir la doctrine d'Arius. Les Novatiens reduits au deſeſpoir, ſe mirent en défenſe ; & s'armant de faux, de cognées & de tout ce qu'ils trouverent, marcherent contre les ſoldats : il y eut un combat où pluſieurs Paphlagoniens furent tués : mais peu de ſoldats s'en ſauverent. Cette conduite rendit Macedonius odieux, à ceux même de ſon parti ; & déplut à l'empereur. Il l'irrita beaucoup plus par une autre entrepriſe. L'égliſe des apôtres à C. P. menaçoit ruine, & on ne pouvoit y prier ſans peril. Macedonius en voulut enlever le corps du grand Conſtantin qui y étoit enterré : le peuple s'y oppoſa comme à un crime : d'autres ſoutenoient qu'il étoit permis de le transferer, enſorte qu'il ſe fit deux partis ; & les défenſeurs du conſubſtantiel étoient de celui qui s'oppoſoit au deſſein de Macedonius : ſoit par averſion pour lui, ſoit par affection pour la memoire de Conſtantin. Ils en vinrent aux mains : il y eut pluſieurs hommes tués, tellement que la cour *Ibid. c. 22.*

An. 357. de l'égliſe & le puits qui y étoit fut rempli de ſang, qui couloit même dans la galerie joignante & juſques dans la ruë. L'empereur Conſtantius ayant apris cet accident, fut extremement irrité contre Macedonius : tant à cauſe de la perte des hommes, que de la hardieſſe qu'il avoit euë de toucher au corps de ſon pere.

Chr Paſch. On trouve vers le même temps des tranſlations de reliques conſiderables à C. P. Celles de S. Timothée diſciple de S. Paul & premier évêque d'Epheſe

Chr. Hier. an 357 359. Idatii faſti. an. 356. 357. y furent aportées avec toute ſorte d'honeur, le premier de Juin ſous le huitiéme conſulat de Conſtantius, & le premier de Julien, c'eſt à dire l'an 356. On les mit dans la même égliſe des apôtres ſous la ſainte table. L'année ſuivante 357. le troiſiéme de Mars, on apporta encore à C. P. les reliques de S. Luc & de l'apôtre S. André, par les ſoins de l'empereur Conſtantius, & elles furent miſes ſolemnellement dans la même égliſe des apôtres.

Hier. in Vigilant. c. 2.

XLIV. Conſtantius à Rome. *Idac. faſt. Chron. P ſch. Amm. Marc. lib. XVI. c. 10.* Conſtantius étoit cependant en Occident. Aprés avoir demeuré long-temps à Milan, il vint à Rome celebrer la vingtiéme année de ſon regne ; & y fit ſon entrée ſolemnelle avec ſa femme Euſebia, le quatriéme des calendes de May ſous ſon neuviéme conſulat, & le deuxiéme de Julien, c'eſt à dire le vingt-huitiéme d'Avril l'an 357. Conſtantius n'avoit point encore veu Rome ; & cette entrée fut ſon triomfe, pour la défaite de Magnence, vaincu ſix ans auparavant & dans une guerre civile : qui n'étoit pas matiere de triomfe. Conſtantius y parut avec une pompe & une gravité ſi affectée, qu'il fit plus paroître

Sup. n. 7.

de

de vanité que de grandeur, & il admira plus Rome qu'il n'y fut admiré. On remarque en general que jamais en public il ne ſe moucha, ni ne cracha, ni ne tourna le viſage d'un côté à l'autre. Les femmes de ceux qui tenoient à Rome les charges & les dignités prierent leurs maris, de demander à l'empereur le retour du pape Libere', exilé deux ans auparavant. Ils répondirent qu'ils craignoient la colere de l'empereur, que peut-eſtre il ne pardoneroit rien à des hommes; qu'il auroit plus d'égard pour elles, & que s'il ne leur accordoit ce qu'elles demandoient, du moins il ne leur en arriveroit aucun mal. Ces dames ſuivirent le conſeil de leurs maris, & ſe preſenterent devant l'empereur, parées avec leur magnificence ordinaire : afin que jugeant de leur qualité par leurs habits, il euſt plus de conſideration pour elles. Elles le ſupplierent donc d'avoir pitié de cette grande ville, privée de ſon paſteur & expoſée aux inſultes des loups. Conſtantius répondit, que Rome avoit un paſteur capable de la gouverner, ſans qu'il en fuſt beſoin d'autre : il entendoit Felix. Les dames Romaines repartirent : que perſone n'entroit dans l'égliſe quand Felix y étoit, parce qu'encore qu'il gardaſt la foi de Nicée, il communiquoit avec ceux qui la corrompoient. L'empereur ſe laiſſa flechir, & aprés avoir deliberé avec les évêques qui l'accompagnoient : il ordonna que ſi Libere entroit dans leurs ſentimens, il ſeroit rappellé, & gouverneroit l'égliſe en commun avec Felix. Mais quand on leut dans le cirque les lettres qui portoient cet ordre, le peuple s'écria, qu'il étoit

An. 357.

Amm xxi. c. 16

Theodor. ii. c. 17.

Sozom. iv. c. 11.

An. 357. juſte ; & comme il y avoit deux factions dans le cirque diſtinguées par les couleurs, chacune, diſoient-ils, aura ſon paſteur. Aprés s'eſtre ainſi moqués des lettres de l'empereur, ils s'écrierent tous d'une voix : Un Dieu, un Chriſt, un évêque.

Relat. Symm. ap. Ambr. Conſtantius étant à Rome, fit ôter du lieu où le ſenat s'aſſembloit un autel de la Victoire, où les payens avoient accoûtumé de preſter ſerment. Au commencement de l'année precedente, il avoit fait

L. 6. Cod. Theod. de pag. lib. XVI. une loi contre-eux, par laquelle il défendoit ſous peine de la vie, de ſacrifier ou d'adorer des idoles ; & une autre, par laquelle il défendoit de conſulter

L. 4. de Malef. cod. & ibi Gothofr. lib. IX. les aruſpices, les mathematiciens, c'eſt à dire les aſtrologues, les augures, les devins, les magiciens & les enchanteurs : en un mot il interdiſoit toutes ſortes de divinations & de malefices, & ſous

L. 5. ibid. peine de la vie. Il en fit encore une cette année 357. contre les magiciens, particulierement contre ceux qui troubloient les élemens, attaquoient la vie des hommes, & pretendoient faire revenir les ombres

L. 2. Cod. Theod. de gladiat. lib. XV. des morts. Il défendit qu'à Rome les ſoldats & les palatins, c'eſt à dire les officiers du palais, s'engageaſſent à combattre aux ſpectacles, comme gladiateurs. Conſtantin avoit aboli ces combats en Orient : mais à Rome c'étoit beaucoup d'en diminuer la licence. Conſtantius fit auſſi cette année une

L. 1. ibid. de luſtr. coll. lib. XIII. & ibi Gothofr. Sup. n. 10. loi en faveur des clercs copiates, c'eſt à dire les foſſoyeurs qui avoient ſoin des enterremens. Il les exempte par un privilege particulier de la contribution luſtrale, que payoient tous les marchands.

XLV. Seconde for- L'empereur Conſtantius ne demeura qu'un mois

à Rome, & en étant parti le vingt-neufviéme de May, il revint à Milan, où il demeura juſques au mois de Decembre : puis il paſſa en Illyrie, & s'arréta à Sirmium. Les Ariens y dreſſerent alors une formule de foy, qui eſt la ſeconde de celles qui furent faites en cette ville, & eſt principalement attribuée à Potamius évêque de Lisbone. Elle commence ainſi : Ayant été jugé à propos de traiter de la foi, on a tout examiné & expliqué ſoigneuſement en preſence de nos tres ſaints freres, Valens, Urſace & Germinius. On eſt convenu qu'il n'y a qu'un Dieu pere tout-puiſſant, comme on le croid par tout le monde ; & un ſeul J. C. ſon fils unique nôtre Seigneur, nôtre Sauveur, engendré de lui avant les ſiecles. Que l'on ne peut ni ne doit reconoître deux dieux, puis que le Seigneur lui-même dit : J'iray à mon pere & vôtre pere, à mon Dieu & vôtre Dieu. Cette preuve fait voir que les auteurs de cette formule ne relevent l'unité de Dieu, que pour attribuer la divinité au Pere ſeul, à l'excluſion du fils. Ils ſe découvrent encore plus enſuite, lors qu'ils diſent : On s'eſt accordé ſur tout le reſte ſans difficulté : mais comme quelques-uns, en petit nombre, étoient frapés du mot de *ſubſtance*, que l'on apelle en grec *ouſia* ; c'eſt à dire, pour l'expliquer plus clairement, des termes d'*homoouſion* ou *homoiouſion* : on a jugé à propos de n'en faire aucune mention ; tant parce qu'ils ne ſe trouvent point dans l'écriture, que parce que la generation du fils eſt au deſſus de la conoiſſance des hommes. Voilà le principal venin de cette formule. Car en défendant de dire, que le

mule de Sirmium. Cheute d'Oſius. *Amm.* XVI. 10. *Idac. Faſt.* *Pag.* 357. *n.* 2. *Ap Hilar de Syn. p.* 323. *Ap. Athan. de Syn. p.* 902. *Ap. Socr.* II. *c.* 30.

Joan. XX. 17.

Iſa. LIII 8.

Hilar de Syn. p. 322. F.

fils eſt conſubſtantiel, on fait entendre qu'il eſt d'une autre ſubſtance, ou tiré du neant comme les creatures. Ils ajoûtent : Perſone ne peut douter, que le pere ne ſoit plus grand en honeur, en dignité, en gloire, en majeſté, par le nom même de pere, puis
Joan. XIV. 28. que le fils dit : Celui qui m'a envoyé eſt plus grand que moy. Et tout le monde ſait que c'eſt la doctrine catholique, qu'il y a deux perſones du pere & du fils : que le pere eſt plus grand, le fils ſoumis, avec toutes les choſes que le pere lui a ſoumiſes. Que le pere eſt ſans commencement, inviſible, immortel, impaſſible : au lieu que le fils eſt né du pere, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere. Il a pris de la vierge Marie un corps, c'eſt à dire un homme, par lequel & avec lequel il a ſouffert. Toutes ces expreſſions tendent à faire le fils de nature differente du pere, & même paſſible.

Libell. Marcell. & Fauſt. p. 34. Potamius auteur de cette formule étoit évêque de Lisbone en Luſitanie. D'abord il ſoutint la foi catholique ; puis il la trahit pour obtenir une terre du fiſc qu'il deſiroit avoir. Oſius le fit conoître aux égliſes d'Eſpagne, & le rejetta comme un heretique. Auſſi Potamius ſe plaignit de lui à l'empereur Conſtantius, & fut un des auteurs de la perſecution que ſoufrit ce venerable vieillard. Il y ſuccomba enfin, & c'eſt icy le temps de ſa cheute. Il étoit à Sirmium depuis un an comme en exil : l'empereur avoit perſecuté à cauſe de lui tous ſes parens ; & il en vint même à la violence ouverte contre ſa perſone, ſans reſpect pour ſon âge & ſa dignité. Car
Athan. de Fuga p. 703. D. 704. &c. Oſius avoit plus de cent ans, & il étoit évêque de-

puis plus de ſoixante : il avoit confeſſé dans la perſecution, les évêques le regardoient comme leur pere, & il conduiſoit depuis long-temps tous les conciles. Conſtantius ne laiſſa pas de le faire charger de coups, & de l'expoſer à des tourmens tres douloureux : juſqu'à ce que la foibleſſe du corps entraînant l'eſprit & le courage, il ceda pour un temps, en ſouſcrivant à cette formule dreſſée par Potamius, & communiquant avec Urſace & Valens, dans le concile qui fut alors tenu à Sirmium : mais il ne ſouſcrivit point à la condamnation de S. Athanaſe. Il obtint ainſi ſa liberté & retourna mourir en Eſpagne dans ſon ſiege. Il ne ſurvêquit pas long temps à ſa faute : mais il ne la negligea pas : car étant preſt de mourir, il proteſta par une maniere de teſtament contre la violence : il anathematiſa l'hereſie Ariene ; & exhorta tout le monde à la rejetter.

Socr. 11. hiſt. c. 31. Sulpic. Sev. lib. 2. p. 417.

Athan. apol. 2. p. 807 B.

Sozom. IV hiſt. c. 12. Athan. ad Solit. p. 841. D.

Philoſtorg. IV. c 3.

Athan. ibid.

XLVI. Cheute du pape Libere.

Le pape Libere avoit été deux ans en exil, & la rigueur en augmentoit, juſques à lui ôter un diacre nommé Urbicus qu'il avoit auprés de lui. Fortunatien évêque d'Aquilée fut le premier à le ſolliciter, de ſe rendre aux volontés de l'empereur ; & il ne le laiſſa point en repos qu'il n'euſt ſouſcrit. Démophile évêque de Berée où Libere étoit en exil, lui preſenta la profeſſion de foi de Sirmium : c'eſt à dire, ſuivant l'opinion la plus probable, la premiere compoſée contre Photin au concile tenu l'an 351. où Demophile même avoit aſſiſté, qui ſupprimoit tacitement les termes de conſubſtantiel & de ſemblable en ſubſtance : mais qui au reſte pouvoit eſtre défenduë, comme elle l'a été par S. Hilaire. Libere l'ap-

Liber ep. 10. ad Vinc.

Epiſt 7.

Sup. n. 6.

De Syn p. 340 &c. prouva & la ſouſcrivit comme catholique : il renonça à la communion de S. Athanaſe, & embraſſa celle des Orientaux, c'eſt à dire des Ariens. Il chargea donc Fortunatien d'une lettre à l'empereur Conſtantius, lui demandant, que pour le bien de la paix & de la concorde il le renvoyaſt à ſon égliſe ; & qu'il rappellaſt auſſi de leur exil ſes legats & les autres évêques exilés. Enſuite il écrivit aux évêques d'Orient en ces termes : Je ne défends point Athanaſe : ſeulement parce que Jules mon predeceſſeur d'heureuſe memoire l'avoit receu, je craignois d'être eſtimé prévaricateur : mais quand il a plu à Dieu, que j'aye connu que vous l'avés condamné juſtement, j'y ay conſenti auſſi-toſt ; & j'ay chargé nôtre frere Fortunatien des lettres que j'en ay écrites à l'empereur. Ainſi rejettant de nôtre communion Athanaſe, dont je ne pretends pas même recevoir les lettres : je declare que je veux avoir la paix & l'union avec vous, & avec tous les évêques Orientaux par toutes les provinces. Et afin que vous conoiſſiés clairement la ſincerité avec laquelle je vous parle : nôtre frere Demophile ayant bien voulu me propoſer la foi veritable & catholique, que pluſieurs de nos freres les évêques ont examinée à Sirmium, je l'ay receuë volontiers : ſans y rien trouver à redire. Au reſte, je vous prie, que puis que vous me voyés d'accord avec vous en toutes choſes ; vous vouliés bien travailler en commun, afin que je ſois rapellé de mon exil, & que je retourne au ſiege que Dieu m'a confié.

Liber epiſt 9. in fragm Hilar. p 427.

Lib. epiſt. 7. p. 416.

Ep. 10. Suſ. n. 10. Il écrivit encore à Vincent de Capoüe qui avoit

été ſon legat, & s'étoit laiſſé gagner par l'empereur. Priés le Seigneur, dit-il, de nous donner la patience : nôtre cher fils le diacre Urbicus, qui étoit ma conſolation, m'a été ôté par Venerius agent de l'empereur. C'eſt pourquoy j'ay crû vous devoir avertir, que je me ſuis retiré de cette diſpute, dont Athanaſe eſt le ſujet ; & que j'en ay écrit à nos freres les évêques d'Orient. Nous avons la paix de tous côtés : faites-le ſavoir à tous les évêques de Campanie, & écrivés-en à l'empereur, afin que je puiſſe auſſi eſtre délivré de cette grande affliction. Il avoit ajoûté de ſa main : Nous avons la paix avec tous les évêques d'Orient, & moy en particulier avec vous. Je me ſuis déchargé envers Dieu : c'eſt à vous de voir ſi vous voulés que je periſſe en cet exil. Le Seigneur jugera entre-vous & moy. C'eſt ainſi que le pape Libere abandonna S. Athanaſe, dont la cauſe étoit alors inſeparable de celle de la foi.

XLVII. Lettre de S. Athanaſe aux ſolitaires. *Athan. p. 701. n. 1.*

S. Athanaſe cependant écrivit une apologie pour juſtifier ſa fuite contre les calomnies des Ariens, particulierement de Leonce d'Antioche, de Narciſſe de Neroniade & de George de Laodicée, qui l'accuſoient de lâcheté. Il montre combien il ſied mal à ſes perſecuteurs de lui faire ce reproche, & ſe juſtifie pleinement, par l'autorité des écritures & par l'exemple des prophetes, des apôtres & de J. C. même. Il écrivit vers ce même temps, la lettre aux ſolitaires : comme il paroît en ce qu'il dit, que Leonce occupe le ſiege d'Antioche ; ce qui ne peut aller plus loin que le commencement de l'an 358. Cette lettre étoit un grand traité compoſé de deux parties ; *P. 812. C.*

la premiere dogmatique, qui eſt perduë : la ſeconde hiſtorique, dont la plus grande partie nous reſte,
P. 808. avec la preface de tout l'ouvrage. Il y marque d'abord que c'eſt pour ſatisfaire à leurs inſtances réïterées, qu'il leur écrit ſes ſoufrances & celles de l'égliſe ; & qu'il entreprend de réfuter l'hereſie des Ariens. Mais, ajoûte-il, plus j'ay voulu écrire, plus je me ſuis efforcé de penſer à la divinité du verbe, & plus la conoiſſance s'eſt retirée loin de moy ; & j'ay reconnu que j'en étois d'autant plus éloigné, que je m'imaginois la comprendre. Car je ne pouvois même écrire ce que je croyois entendre, & ce que j'écrivois étoit encore au deſſous de cette petite ombre de la verité que j'avois dans l'eſprit. J'ay penſé pluſieurs fois abandonner l'entrepriſe ; & ce n'eſt que pour ne vous pas affliger & ne pas donner avantage par mon ſilence à ceux qui diſputent avec vous, que je me ſuis forcé à écrire quelque choſe & à vous l'envoyer. Car encore que nous ſoyons fort éloignés de comprendre la verité, à cauſe de la foibleſſe de la chair : il eſt poſſible toutefois de conoître l'impertinence des impies. S'il eſt impoſſible de comprendre ce que Dieu eſt ; il eſt poſſible de dire ce qu'il n'eſt pas. Il en eſt de même du fils de Dieu ; il eſt aiſé de condamner ce qu'avancent les heretiques, & de dire : Le fils de Dieu n'eſt pas cela : il n'eſt pas permis d'en avoir même de telles penſées, bien loin de les exprimer de la langue.

Je vous ay donc écrit ce que j'ay pû : recevés-le, mes chers freres, non comme une explication parfaite de la divinité du verbe, mais ſeulement comme une

une réfutation de l'impieté de ſes ennemis, & un ſecours pour défendre la ſaine doctrine. Que s'il y manque quelque choſe, & je croy que tout y manque : pardonés-le moy ſincerement, & du moins recevés ma bonne volonté pour défendre la verité. Et enſuite : Quand vous aurés leu cecy, priés pour nous, & vous excités les uns les autres à le faire. Mais renvoyés-le moy auſſi-toſt, ſans en donner de copie à qui que ce ſoit : ne le copiés pas pour vous mêmes, mais contentés-vous de la lecture, quelque deſir que vous ayés de le lire pluſieurs fois. Car il n'eſt pas ſeur de faire paſſer à la poſterité les écrits des ignorans comme nous, qui ne faiſons que begayer. C'eſt ainſi que parloit de ſa doctrine le plus ſublime theologien de ſon temps, & peut-eſtre de toute l'égliſe Greque. Aprés cette preface ſuit la ſeconde partie de tout l'ouvrage, qui eſt l'hiſtoire des perſecutions de S. Athanaſe ; encore eſt-elle imparfaite, & ne commence qu'aprés le concile de Tyr l'an 335. Elle finit aux violences qui ſuivirent l'intruſion de George ; & fait mention de la cheute d'Oſius & de celle de Libere : par où l'on void que cet ouvrage ne peut-eſtre écrit avant l'an 357. *P. 841. D.* *P. 837. A.*

S. Athanaſe y refute les pretextes dont l'empereur Conſtantius vouloit colorer ſa perſecution, dans une lettre écrite au peuple d'Alexandrie, & publiée par le comte Heraclius. Conſtantius diſoit, qu'il n'avoit ſouffert le retour d'Athanaſe, qu'en cedant pour un temps à l'amitié de ſon frere Conſtant. S. Athanaſe répond : que ſes promeſſes ont donc été trompeuſes, & qu'il n'a plus conſideré ſon frere aprés ſa *Sup. n. 28.* *P. 843. D.*

mort, quoy qu'il ait ſoutenu la guerre civile pour recueillir ſa ſucceſſion. Conſtantius diſoit, qu'en banniſſant Athanaſe il imitoit le grand Conſtantin ſon pere. Il l'imite, répond S. Athanaſe, en ce qui fait plaiſir aux heretiques, mais non en ce qui leur déplaiſt. Conſtantin ſur les calomnies des Euſebiens, envoya pour un temps Athanaſe dans les Gaules, le dérobant à leur cruauté : mais il ne ſe laiſſa pas perſuader, d'envoyer à ſa place l'évêque qu'ils vouloient : il les en empêcha & arréta leur entrepriſe, par de terribles menaces. Comment donc, s'il veut ſuivre la conduite de ſon pere, a-t'il envoyé premierement Gregoire & maintenant George le banqueroutier. Pourquoy s'efforce-t'il de faire entrer dans l'égliſe les Ariens, que ſon pere appelloit Porphyriens ? Il ſe vante de prendre ſoin des canons, lui qui fait tout le contraire. Car quel canon porte, qu'on envoye un évêque de la cour : que des ſoldats inſultent les égliſes : que des comtes & des eunuques gouvernent les affaires eccleſiaſtiques, que l'on juge les évêques ſuivant des édits ?

S. Athanaſe n'épargne plus Conſtantius dans cet écrit. Il marque ſa legereté, par la contradiction de
P. 856. ſes lettres & de ſes ordres : qui montroient qu'il n'agiſſoit pas de ſon mouvement, mais ſelon qu'il étoit pouſſé. Il marque ſa cruauté, en ce qu'il n'avoit pas épargné ſes propres parens. Car, dit-il, il a égorgé ſes oncles, il a fait mourir ſes couſins : il a veu dans la ſouffrance la fille de ſon beau-pere, ſans en
Amm. lib. XX. c. II. avoir pitié : il a marié à un barbare, c'eſt à dire à Arſace Roy d'Armenie, Olympiade fiancée à ſon

frere : qui l'avoit gardée juſques à la mort, comme devant eſtre ſa femme. Enfin il ne feint point de traiter Conſtantius d'Antechriſt. Pour montrer l'in- P. 860. B.
juſtice de la perſecution des Ariens, il dit : S'il eſt P. 830. D.
honteux que quelques évêques ayent changé par la crainte : il eſt bien plus honteux de leur avoir fait violence, & rien ne marque plus la foibleſſe d'une mauvaiſe cauſe. Ainſi le demon n'ayant rien de vray, Pſ. 73. 6.
vient avec la hache & la coignée rompre les portes de ceux qui le reçoivent : mais le Sauveur eſt ſi doux, qu'il ſe contente d'enſeigner, & de dire : Si quelqu'un veut venir aprés moy ; & : Celui qui veut Luc. IX. 23.
eſtre mon diſciple. Et quand il vient à chacun de nous, il ne fait point de violence : mais il frappe à la porte, & dit : Ouvre moy ma ſœur, mon épouſe : Cant. V. 2.
ſi on lui ouvre, il entre, ſi on ne veut pas, il ſe retire. Car la verité ne ſe prêche pas avec les épées & les dards, ni par les ſoldats, mais par le conſeil & la perſuaſion. Et quelle perſuaſion, où regne la crainte de l'empereur ? quel conſeil, où la reſiſtance ſe termine à l'exil ou à la mort ? Et enſuite : C'eſt le P. 855. A.
propre de la vraye religion de ne point contraindre, mais de perſuader. Car le Seigneur lui-même n'a point uſé de violence : il a laiſſé la liberté, en diſant à tous : Si quelqu'un veut venir aprés moy ; & Joan. VI. 67.
à ſes diſciples : Voulés-vous auſſi vous en aller ? Et ailleurs, Quelle égliſe adore maintenant J.C. en liber- P. 846. B.
té ? ſi elle conſerve la pieté, elle eſt en peril : ſi elle diſſimule elle craint. Il a tout remply d'hypocriſie & d'impieté autant qu'il eſt en lui. S'il y a quelque fidelle ſerviteur de J.C. & il y en a pluſieurs partout : ils ſe ca-

3. *Reg.* XVIII. 4. chent comme le grand Elie, juſqu'à ce qu'ils trou-
Heb. XI. 38. vent un autre Abdias : ils ſont dans les cavernes & les trous de la terre, ou errants dans les deſerts.

Il y a une autre petite lettre de S. Athanaſe aux ſolitaires, qui ſe trouve ſeulement en latin avec les œuvres de Lucifer. Souvent des Ariens & des catholiques qui communiquoient avec eux, venoient exprés trouver les moines, pour ſe vanter enſuite qu'ils étoient dans leur communion. Les fideles en étoient ſcandaliſés : c'eſt pourquoy S. Athanaſe prie ces ſolitaires, d'examiner avec ſoin la foi de ceux qui les viſitoient, de rejetter abſolument ceux qui tenoient la doctrine des Ariens : & à l'égard de ceux qui étoient ſeulement dans leur communion : de les exhorter à la quitter, & communiquer avec eux s'ils le promettent : mais d'éviter ceux qui ne voudront pas rompre avec les heretiques.

XLVIII. Dépoſition de S. Cyrille de Jeruſalem.

Acace de Ceſarée demeuroit toûjours dans ſon ſiege, nonobſtant le decret du concile de Sardique qui l'avoit dépoſé. Il étoit en conteſtation pour les droits de ſa metropole avec S. Cyrille de Jeruſalem: qui occupant un ſiege apoſtolique, ne pretendoit pas dépendre de lui. Ce differend s'augmenta par la diverſité de leurs ſentimens ; car Acace enſeignoit l'Arianiſme, & S. Cyrille ſuivoit la doctrine catholique, ſoûtenant le fils conſubſtantiel : ainſi ils s'accuſoient l'un l'autre d'erreur en la foi. Acace dont l'eſprit étoit actif & penetrant, prevint S. Cyrille, & le cita pluſieurs fois : mais S. Cyrille ne le reconoiſſant pas pour ſuperieur n'avoit garde de comparoître. Cependant Acace en prit pretexte de le

Theod. II. *hiſt.* c. 26. *Sozom.* IV. c. 25. *Philoſt.* IV. c. 12. *Socr.* II. c. 40. *p.* 125.

faire dépoſer dans un concile, comme ayant refuſé pendant deux années de ſuite de comparoître, pour répondre aux accuſations intentées contre lui. Au fonds on accuſoit S. Cyrille, d'avoir vendu les treſors de l'égliſe. Il eſt vray que le territoire de Jeruſalem étant affligé d'une famine, le peuple qui manquoit de vivres, jettoit les yeux ſur lui ; & comme il n'avoit point d'argent, il vendit quelques vaſes de reſerve & quelques étoffes precieuſes. On dit qu'enſuite quelqu'un reconut qu'une femme de theâtre étoit revêtuë d'une étofe qu'il avoit donnée à l'égliſe : qu'il s'informa curieuſement où elle l'avoit priſe, & trouva qu'elle l'avoit achetée d'un marchand & le marchand de l'évêque. Voilà les pretextes dont Acace ſe ſervit pour dépoſer S. Cyrille. *Sozom. IV. c. 15.*

Ne ſe tenant pas pour bien condamné, il en appella à un plus grand tribunal, & envoya l'acte d'appel à ceux qui l'avoient depoſé. L'empereur Conſtantius autoriſa cet appel : mais il fut regardé comme irregulier ; & on accuſa S. Cyrille d'avoir été le premier qui euſt uſé d'appellation, comme dans les tribunaux ſeculiers. Acace ne dépoſa pas ſeulement S. Cyrille, il le chaſſa encore de Jeruſalem ; & S. Cyrille s'en alla à Antioche, qu'il trouva ſans évêque, parce que Leonce étoit mort, & n'avoit pas encore de ſucceſſeur. Il paſſa donc à Tarſe, & demeura avec l'évêque Silvain. Acace l'ayant apris, écrivit à Silvain, & lui declara la dépoſition de Cyrille : mais Silvain ne l'empêcha pas pour cela d'officier dans l'égliſe : tant par le reſpect qu'il avoit pour lui, que par la conſideration du peuple, qui rece- *Soer. II. c. 40.* *V. Marca concord. lib. VII. c. 2 §. 10.* *Theod. II. hiſt. c. 26.*

voit avec grand plaisir ses instructions.

XLIX. Lettres des évêques de Gaule à S. Hilaire. *Hilar de Synod. init.*

Il y avoit déja trois ans que S. Hilaire de Poitiers étoit exilé, & il n'avoit point receu de lettres des évêques de Gaule, bien qu'il leur eust écrit plusieurs fois de divers lieux. Il craignit que ce silence ne fust affecté, & qu'ils ne fussent tombés dans l'erreur, comme tant d'autres : ainsi il avoit resolu de se taire aussi de son côté, & de n'avoir plus de communication avec eux, aprés les avoir avertis plusieurs fois, suivant le precepte de N. S. Car il ne pouvoit croire qu'ils n'eussent receu aucune des lettres, par lesquelles il les informoit de l'état des églises d'Orient : de la foi & du zele de plusieurs évêques. Enfin il receut de leurs lettres, & connut que s'il n'en avoit pas receu plûtost, ce n'étoit que par la difficulté de savoir où il étoit. Il aprit avec une extrême joye, qu'ils avoient conservé la pureté entiere de la foi : qu'ils étoient demeurés unis à lui en esprit ; & avoient rejetté pendant ces trois ans la communion de Saturnin évêque d'Arles, auteur de son exil : que depuis peu comme on leur eut envoyé de Sirmium la formule de Potamius, non seulement ils ne l'avoient pas receuë, mais ils l'avoient nommément condamnée. Ils le prioient aussi de leur expliquer nettement, quelle étoit la foi des Orientaux sur la divinité du fils de Dieu ; & ce que vouloient dire tant de differentes confessions de foi, qu'ils avoient dressées depuis le concile de Nicée. S. Hilaire extrémement consolé par ces lettres y répondit quelque temps aprés, par son traité des synodes.

L. Traité de S. Phebade d'Agen.

La seconde formule de Sirmium dressée par Potamius, ne fut pas seulement condamnée en Gaule,

mais elle y fut doctement refutée par S. Phebade évêque d'Agen. Il declare d'abord, qu'il n'écrit que par la neceſſité de défendre la foi contre l'hereſie, qui en uſurpoit le nom, & prenoit même le titre de catholique. Il examine enſuite toutes les paroles de la formule de Sirmium, depuis le commencement juſques à la fin; & montre que ce qu'elle ſembloit même avoir de bon, y étoit mis artificieuſement, pour eſtre détourné à un mauvais ſens. Quoy que le principal ſujet de cet écrit ſoit le myſtere de la Trinité, S. Phebade ne laiſſe pas d'y traiter de l'incarnation: à cauſe d'une lettre de Potamius envoyée en Orient & en Occident, où il diſoit: que la chair & l'eſprit de J. C. étant unis par le ſang de Marie, & reduits en un ſeul corps, Dieu étoit devenu paſſible. Enſorte que de l'eſprit de Dieu & de la chair de l'homme, ils faiſoient je ne ſay quelle troiſiéme choſe, qui n'étoit proprement ni Dieu ni homme. Et tout cela, pour ne pas avoüer que le verbe fuſt impaſſible de ſa nature comme le pere. Il montre donc par l'écriture les proprietés differentes des deux ſubſtances en J. C.

Il s'éleve contre les évêques qui défendoient de dire, qu'il n'y a en Dieu qu'une ſubſtance; & releve l'autorité des peres de Nicée. Il montre que le mot de ſubſtance eſt ſouvent employé dans l'écriture, & qu'il ne ſignifie rien d'indigne de Dieu. Aprés avoir doctement expliqué la foi catholique, touchant l'unité de ſubſtance & la diſtinction des perſones, il conclut ainſi: C'eſt ce que nous croyons, ce que nous tenons, ce que nous avons receu des prophetes, ce que les évangiles nous ont annoncé, ce que les apôtres nous

ont enſeigné : ce que les martyrs ont confeſſé dans leurs ſoufrances. Nous ſommes ſi fortement attachés
Gal. 1. 8. à cette foi, que ſi un ange du ciel nous avançoit le contraire, nous lui dirions anathême. Je n'ignore pas qu'aprés avoir examiné toutes ces verités & les avoir expoſées à la lumiere de l'intelligence publique : on nous oppoſe, comme une puiſſante machine, le nom d'Oſius le plus ancien de tous les évêques, & dont la foi a toûjours été ſi ſeure. Mais je répons en peu de mots, que l'on ne peut employer l'autorité d'un homme qui ſe trompe à preſent, ou qui s'eſt toûjours trompé. Tout le monde ſait, quels ont été ſes ſentiment juſques à ce grand âge ; avec quelle fermeté il a receu la doctrine catholique à Sardique & à Nicée, & condamné les Ariens. S'il a maintenant d'autres ſentimens : s'il ſoutient ce qu'il a condamné auparavant ; & condamne ce qu'il a ſoutenu : je le dis encore, ſon autorité n'eſt pas recevable. Car s'il a mal crû pendant prés de quatre-vingt-dix ans, je ne croiray pas qu'il croye bien aprés quatre-vingt-dix ans. Et s'il croit bien maintenant, que doit-on juger de ceux qu'il a baptiſés dans la foi qu'il tenoit alors, & qui ſont ſortis du monde ? que diroit-on de lui-même, s'il fuſt mort avant ce concile ? Donc comme j'ay dit le prejugé de ſon autorité n'a aucune force, parce qu'elle
Prov. XXVIII. 12. ſe détruit elle-même. Auſſi liſons-nous que la juſtice du juſte ne le ſauvera point, s'il tombe une fois dans l'erreur. Ainſi finit le traité de S. Phebade d'Agen ; écrit par conſequent aprés la chute d'Oſius & avant ſa mort.

LIVRE

LIVRE QUATORZIE'ME.

SAINT Baſile & S. Gregoire de Nazianze ne demeurerent pas long-temps à Athenes, aprés le Ceſar Julien : leurs études étant finies, ils reſolurent de retourner à leur païs ; mais S. Baſile quitta le premier. Etant revenu à Ceſarée de Cappadoce, il plaida d'abord quelques cauſes ; car c'étoit par où commençoient ceux qui aſpiroient aux charges, & ce qui rendoit ſi celebre l'étude de l'éloquence. Mais la philoſophie avoit déja mis Baſile au deſſus de l'ambition ; & il mépriſoit les dignités, non par humilité, mais par la bonne opinion qu'il avoit de lui-même & de ſes grandes conoiſſances. Sa ſœur Macrine lui fit bien-toſt goûter une autre philoſophie : en ſorte que mépriſant toute la gloire humaine & l'eſtime qu'il pouvoit aquerir par ſes diſcours, il ſe reduiſit à la pauvreté parfaite, & à travailler de ſes mains, pour n'avoir plus aucun obſtacle dans la pratique de la vertu. I. Retraite de S. Baſile. *Greg. Nyſſ. vita S. Macr. p. 181. D.*

Sainte Macrine étoit l'aînée des dix enfans, de Baſile & d'Emmelie ; & ſa mere l'avoit élevée avec un ſoin particulier. Quoy qu'elle lui euſt donné une nourrice, elle la tenoit le plus ſouvent entre ſes bras ; & comme le naturel de cet enfant ſe trouva merveilleux, ſoit pour l'ouverture d'eſprit ſoit pour la docilité : ſa mere ne ſoufrit point que l'on ſuivît la methode ordinaire, qui étoit de commencer l'inſtruction des enfans par les poëtes : c'eſt à dire par des *Ibid. p. 179.*

tragedies paſſionées ou des comedies deshoneſtes. Mais elle lui faiſoit aprendre les parties de l'écriture ſainte, les plus proportionées à ſon âge, principalement les livres de Salomon & les pſeaumes : dont le chant lui devint ſi familier, qu'il accompagnoit toutes ſes actions ; en ſe levant du lit, en s'appliquant à ſon travail, en ſe repoſant : entrant & ſortant de table, ſe couchant & ſe relevant pour prier, elle chantoit toûjours des pſeaumes. Elle excelloit dans les ouvrages de laine, qui faiſoient l'occupation ordinaire des femmes ; & dés l'âge de douze ans ſa beauté fut d'un ſi grand éclat, qu'un grand nombre de jeunes gens la rechercherent. Celui que ſon pere avoit choiſi entre tous mourut avant l'accompliſſement des noces ; & Macrine en prit pretexte de demeurer vierge : diſant qu'elle le regardoit toûjours comme ſon époux, & leur ſeparation comme un voyage, par l'eſperance de la reſurrection. Elle demeura donc attachée à ſa mere, lui rendant toutes ſortes de ſervices, juſques à lui faire ſon pain & la nourrir du travail de ſes mains : & elle lui fut d'un grand ſecours aprés la mort de ſon pere, pour ſoûtenir tout le poids de ſa nombreuſe famille & l'adminiſtration de ſes grands biens, répandus en trois provinces. Telle étoit ſainte Macrine ; & S. Baſile à ſon retour d'Athenes trouva ſa famille en cet état.

Ep 79 p. 893. D. Il commença alors, dit-il lui-même, à s'éveiller comme d'un profond ſommeil, à regarder la vraye lumiere de l'évangile, & à reconoître l'inutilité de la ſageſſe humaine : il déplora ſa jeuneſſe conſu-

mée dans l'aquiſition des ſciences vaines ; & ayant leu dans l'évangile, que le principal moyen pour la perfection eſt de vendre ſes biens, les donner aux pauvres, & ſe décharger entierement des ſoins & des affections de la vie : il deſiroit de trouver quelqu'un, qui euſt ſuivi ce chemin & qui puſt lui ſervir de guide. Dans ce deſſein il entreprit des voyages, & il trouva pluſieurs de ces ſaints qu'il cherchoit prés d'Alexandrie & dans le reſte de l'Egypte : il en trouva en Paleſtine, en Syrie & en Meſopotamie : car la vie monaſtique s'étoit déja répanduë dans toutes ces provinces. Il admira leur abſtinence, leur fermeté dans les travaux, leur application à la priere. Comme ils avoient dompté le ſommeil, & ne cedoient à aucune neceſſité de la nature, gardant toûjours leur ame libre & élevée, dans la faim, la ſoif, le froid & la nudité : negligeant le corps, & ne daignant lui donner aucun ſoin : mais vivant comme dans une chair étrangere ; & montrant par les effets, ce que c'eſt, d'eſtre voyageurs icy bas & citoyens du ciel. Ce ſont les paroles de S. Baſile, & il ajoûte qu'il fut touché d'un deſir ardent d'imiter de tels exemples.

S. Gregoire de Nazianze quitta Athenes peu de temps aprés lui, dans l'impatience de rejoindre un tel ami. Ce ne fut qu'à ſon retour qu'il receut le baptême ; & deſlors il renonça à la gloire, aux delices & aux biens de la terre, pour s'appliquer à une vie vrayement Chrétiene. Il meditoit les ſaintes écritures, pour purifier ſon eſprit de la corruption des livres profanes. Il domptoit ſa chair & l'ar-

Carm. 1. p. 5. B.

Carm. 54 p. 130. C.

deur de ſa jeuneſſe par de grands travaux : en jeûnant, en retenant ſes regards, en reprimant le ris & la colere : couchant ſur la terre, dans des habits rudes, & ne cherchant de remede à l'inſomnie que dans ſes larmes : le jour il courboit ſon dos par le travail, il paſſoit la nuit à loüer Dieu. Tels furent ſes commencemens. De tous les biens temporels, il ne ſe reſerva que l'éloquence, pour l'employer au
Carm. 1. p. 5. C. ſervice de Dieu. Etant alors en âge de prendre parti, il douta s'il devoit ſe retirer entierement, à l'exemple d'Elie, de S. Jean batiſte, des Recabites : ou demeurer dans la ſocieté pour s'inſtruire plus à fonds des ſaintes lettres. Enfin il choiſit une vie moyene, qui joignît la tranquillité de l'une & l'utilité de
Carm. 2. p. 33. B. l'autre. Mais ce qui le determina principalement à demeurer dans le monde : fut le grand âge de ſes parens, qui l'obligea de prendre ſoin d'eux & de leurs affaires. Il y éprouva de grandes peines, & par la difficulté de gouverner des domeſtiques, qui s'aigriſſent contre la ſeverité des maîtres & abuſent de leur douceur : & par le poids des tributs, dont les terres étoient chargées, & la dureté de ceux qui en faiſoient le recouvrement : enfin par les procés, où il avoit à combattre la mauvaiſe foi des parties & la corruption des juges ; & où il reconoît impoſſible de conſerver la pureté de cœur ſans une grace
Greg. ep. 5. particuliere de Dieu. Ces embarras l'empêcherent de ſuivre S. Baſile dans ſa retraite, comme il lui avoit promis.

S. Baſile ne l'attendit pas ; & au retour de ſes voyages d'Egypte & d'Orient, ayant reſolu d'imiter

les ſolitaires qu'il avoit veus : il ſe joignit d'abord à des perſones qu'il trouva dans ſon païs, pratiquant à l'exterieur la même maniere de vivre. C'étoit Euſtathe de Sebaſte & ſes diſciples : dont l'habit groſſier, la vie auſtere & l'éloignement de tous les plaiſirs, faiſoit croire à S. Baſile que leur interieur étoit ſaint, & que leur compagnie pourroit lui eſtre utile pour ſon ſalut. *Baſil. ep. 79.*

Pluſieurs l'avertiſſoient de les éviter, comme des gens ſuſpects d'Arianiſme, à cauſe d'Euſtathe leur maître : mais S. Baſile prenoit ces avis pour des medisances, & craignoit de juger temerairement de ſon prochain : il ne s'en deſabuſa que dans la ſuite. Cependant il choiſit pour ſa retraite un lieu deſert dans la province de Pont, prés du fleuve Iris & d'Ibore, petite ville épiſcopale. Ce qui l'y attira, c'eſt que ſainte Macrine ſa ſœur s'y étoit déja retirée avec leur mere ſainte Emmelie, en une terre qui leur apartenoit. Sainte Macrine y avoit aſſemblé pluſieurs femmes de ſes domeſtiques & de ſes amies, & formé un monaſtere qu'elle gouvernoit : éloigné ſeulement de ſept ou huit ſtades, c'eſt à dire un peu plus d'un quart de lieuë, d'une égliſe des quarante martyrs, à qui toute cette famille avoit une devotion particuliere ; & ſainte Emmelie y avoit fait mettre de leurs reliques, dont la tranſlation fut accompagnée de deux miracles. En ce monaſtere elles vivoient toutes dans une parfaite égalité, ſans diſtinction de dignité ni de rang : même table, des lits pareils, toutes choſes communes : leurs delices étoient l'abſtinence : leur gloire, d'eſtre inconnuës : leur richeſſe, *Greg. Nyſſ. vita Macr. p. 184.*

la pauvreté & le mépris de tous les biens sensibles. Toute leur occupation étoit la meditation des choses divines, la priere, la psalmodie jour & nuit : le travail étoit leur repos : elles s'avançoient dans la perfection de jour en jour.

11. Vie de S. Basile dans le desert. Basil. ep. 19.

Ce fut donc prés de ce monastere que S. Basile se retira : dans un lieu sauvage au pied d'une montagne, environné de bois, de vallées profondes & d'un fleuve tombant dans un precipice. Il en fit une agreable peinture à son ami Gregoire, qui lui répondit par une raillerie : tournant en ridicule son desert, comme Basile s'étoit moqué d'une retraite qu'il lui avoit proposée. Car l'austerité de ces saints ne diminuoit rien de l'enjoüement de leur esprit. Mais ensuite S. Basile lui rendit compte serieusement des occupations de sa solitude, par une lettre fameuse : où toutefois il semble dire plûtost, ce que l'on doit faire dans le desert, que ce qu'il y fait : car il témoigne d'abord estre peu satisfait de lui-même, & avoir jusques là tiré peu de fruit de sa retraite. Il montre l'utilité de la solitude, pour fixer les pensées & appaiser les passions, dont elle ôte la matiere. Sortir du monde, dit-il, ce n'est pas en estre dehors corporellement ; mais rompre le commerce de l'ame avec le corps : n'avoir ni cité, ni famille, ni amis, ni biens, ni affaires : oublier ce que l'on a apris des hommes, pour estre prest à recevoir les instructions divines. L'occupation du solitaire est d'imiter les anges, en s'appliquant à la priere & aux loüanges du createur, dés le commencement de la journée. Le soleil étant levé, il se met au travail, qu'il

Epist. 1.

accompagne toûjours de priere. Il medite l'écriture ſainte, pour aquerir les vertus & former ſes mœurs par les preceptes & par les exemples des ſaints : la priere ſuccede à la lecture, pour rendre les inſtructions plus efficaces. S. Baſile regle auſſi la maniere de parler : ſuppoſant des compagnons de ſolitude, comme en effet il en eut bien-toſt pluſieurs. Il faut interroger ſans contention & répondre ſans faſte : ne point interrompre, ne point s'empreſſer à parler : aprendre ſans honte, enſeigner ſans jalouſie ; & publier avec reconoiſſance de qui l'on a apris. Uſer d'un ton moderé, eſtre affable, agreable, non par des plaiſanteries affectées, mais par la douceur & la bonté ; éloignant toute rudeſſe, même dans les corrections, que l'humilité prepare mieux. L'humilité du ſolitaire doit paroître dans tout ſon exterieur : l'œil triſte & baiſſé vers la terre, la teſte mal peignée, l'habit ſale & negligé ; tel naturellement que ceux qui portoient le deüil l'affectoient alors. Il ne doit eſtre vêtu, que pour couvrir le corps contre le froid & le chaud, ſans couleur éclatante, ſans delicateſſe. Il ne doit non plus chercher qu'à contenter la neceſſité dans la nourriture : enſorte que le pain & l'eau avec quelques legumes lui ſuffiſent, tant qu'il ſe portera bien. Qu'il mange ſans avidité, s'occupant de penſées pieuſes, ſur la nature & la diverſité des alimens proportionés à nos corps : que le repas ſoit precedé & ſuivi de prieres : que des vingt-quatre heures du jour il n'y en ait qu'une tout au plus pour le ſoin du corps, & que ce ſoit toûjours la même. Que le ſommeil ſoit leger, à proportion de la nour-

riture ; & que le milieu de la nuit ſoit pour le ſolitaire, ce que le matin eſt pour les autres : afin qu'il profite du ſilence de la nature, pour mediter dans un plus grand recueillement les moyens de ſe purifier de ſes pechés & d'avancer dans la perfection. Cette lettre eſt comme l'abregé de ce que S. Baſile enſeigna depuis dans ſes regles.

Greg. Naz. or. 20. p. 357. Greg Nyſſ in. Baſi. p. 190. Gr. Naz ep. 6.

Il le pratiquoit le premier : il vivoit dans une extrême pauvreté, n'ayant pour ſe couvrir qu'un ſeul habit, c'eſt à dire une tunique & un manteau : ne vivant que de pain & d'eau, avec du ſel & quelques herbes. Il devint ſi pâle & ſi maigre, qu'il ſembloit n'avoir preſque pas de vie : il portoit un cilice, mais dont il n'uſoit que la nuit pour le mieux cacher : il n'avoit pour lit que la terre, ne ſe baignoit jamais, & ne faiſoit point de feu. Comme il étoit naturellement delicat, ſes auſteritès lui attirerent des maladies ſi frequentes, qu'elles devinrent continuelles ; & dans ſa plus grande ſanté il étoit plus foible que les malades ordinaires.

S. Gregoire de Nazianze vint enfin ſe joindre à ſon ami & aux autres qui étoient avec lui dans cette

Greg. Naz. n. 9.

ſolitude. Ils y faiſoient leurs delices de ſoufrir : ils prioient enſemble, ils étudioient l'écriture ſainte, ils travailloient de leurs mains : portant du bois, taillant des pierres, plantant des arbres, les arroſant : portant du fumier dans leur jardin, pour y faire venir quelques herbes ; & traînant un chariot fort peſant, enſorte que les marques leur en demeurerent long-temps aux mains. Cependant leur maiſon n'avoit ni couverture ni porte : on n'y voyoit ni feu

feu ni fumée ; le pain qu'ils mangeoient étoit ſi dur & ſi mal cuit, que les dents n'y entroient & n'en ſortoient qu'avec peine. Ils quitterent les livres profanes, dont ils s'étoient tant occupés pendant leur jeuneſſe, pour s'appliquer uniquement à l'écriture ſainte ; & afin de la mieux entendre, ils étudioient les anciens interpretes, particulierement Origene ; dont ils firent enſemble un extrait ſous le nom de Philocalie, que nous avons encore. Les habitans de Neocesarée voulurent confier à S. Baſile l'éducation de leur jeuneſſe, & lui députerent leurs principaux magiſtrats pour le tirer de ſa ſolitude : mais il les refuſa ; & même étant venu dans la ville quelque temps aprés, il reſiſta aux prieres de tout le peuple aſſemblé autour de lui, qui pour l'engager à cet employ, lui promettoit toutes choſes. Gregoire frere de Baſile & depuis évêque de Nyſſe n'eut pas la même fermeté ; & depuis ſa converſion étant déja preſtre, il ſe laiſſa perſuader d'enſeigner la retorique à de jeunes gens. Ses amis & tous les Chrétiens en furent ſcandaliſés ; & S. Gregoire de Nazianze l'en reprit, par une lettre pleine de vigueur & de charité.

Greg. ep. 87.

Baſil. ep. 64.

Greg. Naz. ep. 43.

S. Baſile eut bien-toſt dans ſa retraite un grand nombre de diſciples, qu'il élevoit à Dieu, & qu'il faiſoit vivre dans une parfaite union. Il leur écrivit en divers temps pluſieurs preceptes de pieté, que la pluſpart des moines d'Orient ont pris depuis pour leur regle, & que l'on nomme en general les Aſcétiques de S. Baſile. Le premier traité eſt un recueil de paſſages de l'écriture ſous le nom de Morales,

111 Aſcetiques de S. Baſile.

Id. ep. 9.

dont voicy l'occaſion. Dans les voyages qu'il fit en Egypte & en Orient, il vit la diviſion des égliſes, la perſecution des plus ſaints évêques & les deſordres que produiſoient par tout les violences des Ariens. Il en fut ſenſiblement touché, & cherchant
Baſil. de judic. Dei. la cauſe d'un ſi grand mal, il crut l'avoir trouvée en cette parole de l'écriture : En ce temps-là il n'y
Jud. XVII. XXI. avoit point de roi en Iſraël, & chacun faiſoit ce qu'il lui plaiſoit. C'eſt ainſi, dit-il, que nous vivons : il ſemble que Dieu ne ſoit plus nôtre roi : nous mépriſons ſa ſainte loi, pour nous faire chacun nos maximes particulieres, nous ſuivons des traditions humaines & de mauvaiſes coutumes, nous ne conſi-
Jo. VI. 38. derons pas ce que dit J. C. qu'il eſt deſcendu du ciel, non pour faire ſa volonté, mais celle du pere qui l'a envoyé, & qu'il ne fait rien de lui-même :
Jo. XVI. 13. que le S. Eſprit ne dit rien de lui, mais ce qu'il a entendu. S. Baſile montre enſuite par les exemples de l'ancien & du nouveau teſtament, avec quelle ſeverité Dieu punit les moindres deſobeïſſances. Par ces conſiderations, il crut devoir faire un recueil de ce qui eſt plus expreſſement marqué dans les ſaintes écritures, comme agreable ou deſagreable à Dieu : pour ſervir aux perſones pieuſes à s'éloigner de leur volonté propre, de la coutume & des traditions humaines ; & s'attacher uniquement à l'évangile. Ce recueil eſt compoſé de quatre-vingts articles tirés du nouveau teſtament, & ne contient que les paroles de l'écriture.

Les autres traités aſcetiques ſont les regles de deux ſortes : les grandes dont chacune eſt plus éten-

duë, mais qui ſont moins en nombre : car il n'y en a que cinquante-cinq : les petites dont il y a juſques à trois cens treize articles, mais plus courts. Les unes & les autres ſont par maniere de queſtions du diſciple & de réponſes du maître. Les grandes regles contienent les principes de la vie ſpirituelle expliqués à fonds, & toûjours par l'autorité de l'écriture : les petites entrent plus dans le détail : mais ni les unes ni les autres ne contienent guere de preceptes, qui ne ſoient à l'uſage de tous les Chrétiens : il y en a peu qui ne convienent qu'à des ſolitaires. Les diſciples de S. Baſile étoient Cenobites vivans en communauté : auſſi le païs étoit trop froid, pour ſe pouvoir écarter dans les deſerts comme en Egypte, & vivre en Anachoretes. Quelques-uns attribuoient ces aſcetiques à Euſtathe de Sebaſte, qu'ils croyoient auteur de la vie monaſtique dans l'Armenie, la Paphlagonie & le Pont : mais il eſt conſtant qu'ils ſont de S. Baſile, entre-autres par l'autorité de Rufin qui vivoit dans le même temps, & les traduiſit en latin. Au reſte, ces moines de Cappadoce ſervirent depuis tres utilement l'égliſe contre les hereſies d'Eunomius & d'Apollinaire : car l'autorité que leur avoit aquiſe leur ſainte vie, retenoit les peuples dans la doctrine catholique. S. Baſile eut pour compagnons de ſa retraite ſes deux freres, S. Gregoire depuis évêque de Nyſſe & S. Pierre depuis évêque de Sebaſte, qui prit ſoin aprés lui de la conduite de ſon monaſtere. Celui-cy étoit le plus jeune de tous les freres. Il perdit ſon pere en venant au monde, & ſa ſœur ſainte Macrine lui tint lieu de pere,

Soz. VI. c. 34.

Soz. III. c. 14. p. 424. B.

Hier. Script. Ruf. II. hiſt. c. 9.

Cod regul. to. I.

Sozom. VI. c. 27.

Baſ. ep. 79. p. 896. D.

Greg. Nyſſ. vita S. Mac. p. 185.

de precepteur & de toutes choſes. Elle l'éleva dés le berceau, & ne ſouffrit point qu'il s'apliquaſt aux études profanes : mais elle cultiva ſon naturel, qui étoit excellent, par la ſeule étude de la vertu ; & il y fit un tel progrés, qu'il n'étoit pas inferieur à S. Baſile, quoy qu'il n'euſt ni ſa doctrine ni ſon éloquence.

Theod. IV. *hiſt.* c. 30.

IV. Eudoxe évêque d'Antioche.

Leonce évêque Arien d'Antioche étant mort, Eudoxe évêque de Germanicie un des chefs du même parti s'empara de ce ſiege. Il étoit en Occident auprés de l'empereur, quand on y receut la nouvelle de la mort de Leonce. Eudoxe dit artificieuſement à l'empereur, que ſon égliſe de Germanicie avoit beſoin de ſa preſence en cette occaſion, & demanda permiſſion d'y retourner promptement. L'empereur ne penetrant point ſon deſſein, lui donna congé. Eudoxe avoit mis dans ſes intereſts, les eunuques de la chambre ; & appuyé de leur credit il laiſſa ſon égliſe de Germanicie, & s'en alla en diligence à Antioche, où il ſe fit reconoître évêque, comme par ordre de l'empereur : ſans le conſentement de George de Laodicée, ni de Marc d'Arethuſe, qui étoient les évêques de Syrie les plus conſiderables ; ni des autres qui avoient droit à cette élection. Eudoxe étoit originaire d'Arabiſſe dans la petite Armenie, fils de Ceſarius, qui aprés avoir aimé les femmes & vêcu dans la débauche, avoit expié ſes pechés par le martyre. Le fils étoit d'un naturel doux, ingenieux & adroit, mais extrémement timide & adonné au plaiſir. S. Euſtathe évêque d'Antioche n'avoit point voulu le recevoir dans ſon clergé, à cauſe de ſa mauvaiſe doctrine ; mais aprés que S. Euſtathe

Socr. II. *c.* 37. *Sozom* IV. 12. *Theod.* II. *hiſt.* 25.

Philoſt IV. *c* 4.

fut banni, les Ariens non ſeulement l'admirent à la clericature, mais l'éleverent à l'épiſcopat ; & le mirent à Germanicie ſur les confins de Syrie, de Cilicie & de Cappadoce : il aſſiſta en cette qualité au concile d'Antioche de la dédicace en 341. Il étoit pur Arien diſciple d'Aëtius, qui ne vouloit pas reconoître le fils de Dieu ſemblable en ſubſtance au pere. Les eunuques de la cour étoient dans la même erreur ; & l'on nomma cette ſecte les Anoméens, du mot grec *Anomoios* qui ſignifie diſſemblable.

Athan. de Syn. p. 869. 913 C. Sup. XII. n. 47.

Eudoxe ayant envahi le ſiege d'Antioche, ne ſe mit pas en peine de cacher ſa malice, comme Leonce avoit fait : il combattoit ouvertement la doctrine catholique, & perſecutoit en toutes manieres ceux qui oſoient lui reſiſter. Aëtius ayant apris ſon établiſſement, revint auſſi-toſt d'Egypte, & amena avec lui Eunomius : preferant le ſéjour d'Antioche à tout autre, par la conformité qu'il trouvoit en Eudoxe, & quant aux ſentimens & quant à la vie molle & voluptueuſe. Il étoit donc ſon flatteur & ſon paraſite, & attiré par la bonne chere, il ſuivoit les meilleures tables. Eudoxe le voulut rétablir dans le diaconat où Leonce l'avoit élevé, & le propoſa dans un concile, qu'il ſe preſſa d'aſſembler : mais la haine contre Aëtius l'emporta ſur l'empreſſement d'Eudoxe ; & il ne put obtenir ſon rétabliſſement. En ce concile étoient Acace de Ceſarée & Uranius de Tyr, unis de ſentimens avec Eudoxe. Ils condamnerent également le mot d'*homoiouſios* & celui d'*homoouſios*, c'eſt à dire de ſemblable en ſubſtance & de conſubſtantiel ; ſous pretexte que les

Theod. II. hiſt. c. 25.

Socr. II. c. 37.

Sozom. IV. c. 12. 13.

An. 358. évêques d'Occident l'avoient ainſi decidé. C'étoit la ſeconde formule de Sirmium, qu'Oſius avoit ſouſcrite, dont Eudoxe & ſes partiſans ne manquerent pas de ſe prévaloir. Ils écrivirent même une lettre de remercîment à Urſace, à Valens & à Germinius: leur attribuant cet heureux ſuccés, d'avoir ramené les Occidentaux aux bons ſentimens.

V. Concile des Demi-ariens à Ancyre. *Id. c. 13.*

Les entrepriſes d'Eudoxe trouverent de la reſiſtance, & pluſieurs perſones de l'égliſe d'Antioche furent chaſſés, pour s'y eſtre oppoſées. Ils s'adreſſerent à George de Laodicée; & il leur donna une lettre pour Macedonius de C. P. Baſile d'Ancyre & Cecropius de Nicomedie, en ces termes: Le naufrage d'Aëtius emporte Antioche preſque entiere. Car Eudoxe éleve à la clericature tous ceux que nous avons rejettés comme diſciples de cet infame heretique: le mettant lui-même au rang de ceux qu'il honore le plus. Prenés donc ſoin de cette grande ville: de peur que ſa cheute n'entraîne celle de tout le monde. Aſſemblés-vous, en auſſi grand nombre que vous pourrés, & demandés les ſouſcriptions des autres évêques: afin qu'Eudoxe chaſſe Aëtius de l'égliſe d'Antioche, & qu'il retranche ſes diſciples qu'il a promus aux ordres. Que s'il perſiſte avec Aëtius à dire le fils diſſemblable, & à preferer aux autres ceux qui oſent le dire: l'égliſe d'Antioche eſt perduë. Cette lettre de George de Laodicée fut renduë à Baſile d'Ancyre, comme il celebroit la dédicace d'une égliſe qu'il avoit bâtie. Il avoit appellé à cette ceremonie pluſieurs évêques voiſins: entre autres Euſtathe de Sebaſte & Eleuſius de Cyzique.

Synodus ap. Epiph. hær. 73. n. 2.

Mais le concile ne fut pas fort nombreux ; & plusieurs évêques s'excuserent par lettres de s'y trouver ; parce que l'on ne faisoit que sortir de l'hyver, & que la feste de pâque aprochoit : elle fut le douziéme d'Avril cette année 358. *An. 358.*

On pretend que Basile d'Ancyre avoit jetté les yeux sur le siege d'Antioche, & que la jalousie l'animoit contre Eudoxe. L'exemple des Occidentaux toucha les évêques de ce concile d'une meilleure jalousie : car ils aprirent que les évêques de Gaule demeurant inébranlables dans la foi, avoient rejetté la fausse formule de Sirmium : non seulement en ne la recevant pas, mais en la condamnant, quand elle vint à leur conoissance. Les Orientaux eurent quelque honte d'avoir jusques-là fomenté l'heresie ; & le resultat de ce concile fut la condamnation des Anoméens. Nous avons la lettre synodale adressée aux évêques de Phenicie & à tous les autres, que ceux qui écrivent pretendent estre dans leurs sentimens. Ils se plaignent que l'on a voulu alterer la foi, par des nouveautés profanes à Antioche, à Alexandrie & en Asie : & ajoûtent que pour y remedier, ils ont fait une exposition de la foi, plus ample que celles qui avoient déja été faites à Antioche au concile de la dédicace, à Sardique, c'est à dire à Philippopolis, & à Sirmium contre Photin, qu'ils reçoivent toutes comme catholiques : mais ils ne font point mention du concile de Nicée. Ils prient les évêques de recevoir leur nouvelle exposition, & de retrancher de l'église, ceux qui demeureront dans les erreurs contraires.

Philost. l. v. c. 6.

Hilar. de Syn. p. 320.

Ap. Epiph. hær. 73. n. 2.

An. 358. Leur expoſition de la foi eſt longue, mais ſolide & theologique. Ils poſent d'abord la neceſſité de reconoître en Dieu un Pere, un Fils & un S. Eſprit: par conſequent d'exclure du fils l'idée de creature. Or l'idée de fils, enferme la reſſemblance de ſubſtance: autrement ce n'eſt qu'un nom vain, qui ne ſignifie en effet qu'une creature. Quelque autre prerogative que l'on donne au fils, ſi on lui ôte celle d'eſtre ſemblable en ſubſtance, il demeure au rang des choſes créées. Car on ne peut en Dieu imaginer autre raiſon de ſe ſervir du nom de fils, que d'exprimer une production ſemblable à ſon principe, quant à la ſubſtance : toutes les autres idées qu'enferme la filiation dans les choſes créées ſeroient tres indignes de la divinité. Il faut exclure les ſens metaphoriques, dans leſquels le nom de fils eſt communiqué aux hommes & aux autres creatures : ce ne ſont que des équivoques ; & ce n'eſt pas ſans ſu-
n. 6. jet que J. C. eſt nommé fils unique. Il ne faut point en cette matiere écouter la raiſon humaine, ni les ſubtilités de la dialectique. Ce qui eſt dit contre
Sup liv. XII. n. 47. Aëtius, dont le fort étoit la logique d'Ariſtote. Ils
n. 7. &c. Coloſſ. 1. 15 expliquent doctement le paſſage de S. Paul, où il eſt dit que J. C. eſt l'image de Dieu ; & comparent les principaux paſſages de l'ancien & du nouveau
n. 10, 11. teſtament, ſur la generation du verbe. Toute cette doctrine eſt recueillie en dix-huit anathêmes, qui terminent la lettre ; & elle eſt ſouſcrite par douze évêques, dont les premiers ſont Baſile d'Ancyre & Euſtathe de Sebaſte. Ce qu'il y a de mauvais, c'eſt qu'en établiſſant que le fils eſt ſemblable au pere en ſubſtance,

ſubſtance, ils nient qu'il ſoit de la même ſubſtance ; & le dernier anathême condamne expreſſement le terme de conſubſtantiel. C'eſt ce qui fit nommer Demi-ariens ceux qui ſoutenoient cette doctrine. An. 358. Baſil. ep. 74. p. 675. ſ.

VI. Deputés d'Ancyre à Sirmium.

Les évêques de ce concile reſolurent de donner avis à l'empereur de ce qu'ils avoient fait ; & de lui demander, qu'il pourveût à l'execution des decrets de Sardique, de Sirmium & des autres conciles : qui avoient défini que le fils eſt ſemblable au pere en ſubſtance. Sous le nom du concile de Sardique, ils entendoient toûjours leur conciliabule de Philippopolis. Baſile & Euſtathe ſe chargerent de la députation ; & avec eux Eleuſius de Cyzique & un preſtre nommé Leonce, qui avoit ſervi auparavant à la chambre de l'empereur. Ils trouverent encore la cour à Sirmium ; & ayant retranché de leur expoſition de foi au moins le dernier anathême, de peur de choquer ceux qui étoient attachés au conſubſtantiel : ils la preſenterent à l'empereur, & l'accompagnerent d'un grand diſcours, où ils expliquerent, que le fils eſt ſemblable au pere en toutes choſes. Sozom. IV. c. 13. Theod. II, c. 25. Philoſt. IV. c. 8.

En arrivant à la cour, ils trouverent un preſtre d'Antioche nommé Aſphale, tres ardent ſectateur d'Aëtius : qui ayant fait les affaires qui l'avoient amené, s'en retournoit avec des lettres de l'empereur en faveur d'Eudoxe ; & étoit preſt à partir. Mais Baſile d'Ancyre ayant fait conoître à l'empereur le venin de cette hereſie : lui perſuada de condamner Eudoxe, de retirer d'Aſphale la lettre qu'il lui avoit donnée, & d'en écrire une autre toute contraire, à Sozom. IV. c. 13.

An. 358. l'égliſe d'Antioche : par laquelle il deſavoüoit Eudoxe, & diſoit qu'il ne l'avoit point envoyé. Il y traite Aëtius de ſophiſte & de charlatan pernicieux : il recommande aux fideles de l'éviter auſſi bien qu'Eudoxe, mais il ſe contente de leur défendre d'aſſiſter aux aſſemblées eccleſiaſtiques : les menaçant de plus grandes peines s'ils ne ſe corrigent. Cette lettre eſt une des preuves des plus ſenſibles de la legereté de Conſtantius.

Cependant il ſe tint un concile à Sirmium : ſoit que le ſecond ne fuſt pas encore ſeparé, ſoit que l'on en euſt aſſemblé un troiſiéme, des évêques qui ſe trouvoient à la cour. Baſile d'Ancyre & les autres Demi-ariens y dominerent. Ils firent abroger la ſeconde formule de Sirmium, que Potamius avoit dreſſée, où le conſubſtantiel & le ſemblable en ſubſtance étoient également rejettés. Valens & Urſace l'abandonnerent eux-mêmes, & dirent qu'ils avoient voulu ſuprimer également le conſubſtantiel & le ſemblable en ſubſtance, croyant que c'étoit la même choſe : comme ſi des évêques, qui avoient vieilly dans ces diſputes, pouvoient ignorer la difference de ces termes. Les deputés d'Ancyre, non contens de faire condamner en ce concile la formule de Potamius voulurent en retirer les exemplaires ; & comme pluſieurs les cachoient, l'empereur ordonna par édit de les rechercher ſous certaine peine : mais cette piece étoit déja trop répanduë, pour la pouvoir ſuprimer. Au contraire Baſile & Euſtathe renfermerent dans un ſeul écrit tout ce qui avoit été ordonné contre Paul de Samoſate, contre Photin

Socr. II. c. 30. in fin.
Sozom IV. c 6.
Sozom. IV c 15.

& contre Marcel d'Ancyre, dans le concile d'Antioche de la dedicace. Tout cela, pour faire rejetter le conſubſtantiel, comme un terme odieux & déja condamné dans des conciles. L'empereur avoit fait venir le pape Libere, de Berée à Sirmium : on lui fit aprouver cet écrit, & par conſequent abandonner le conſubſtantiel ; & on tira le même conſentement de quatre évêques d'Afrique, qui ſe trouverent preſens : ſavoir, Athanaſe, Alexandre, Severien & Creſcent. On y fit auſſi ſouſcrire Urſace, Valens & Germinius de Sirmium : mais Libere proteſta de ſon côté, qu'il excommunioit ceux qui diſoient que le fils n'étoit pas ſemblable au pere en ſubſtance & en toutes choſes. Ce qu'il fit, parce qu'Eudoxe & les autres partiſans d'Aëtius à Antioche avoient fait courir le bruit, qu'il croyoit la diſſemblance comme eux. L'empereur étant ainſi ſatisfait de Libere, lui permit de retourner à Rome. Les évêques qui étoient à Sirmium écrivirent à l'antipape Felix, qu'ils reconoiſſoient pour évêque legitime : de le recevoir, de gouverner l'égliſe Romaine conjointement avec lui, & d'oublier tout le paſſé : car l'affection que le peuple portoit à Libere, avoit excité une grande ſedition, & cauſé juſques à des meurtres. An. 358.

Baſile & Euſtathe n'accuſerent pas ſeulement d'hereſie Aëtius & Eudoxe, mais encore de crime d'état ; & d'avoir eu part à la conjuration de Gallus : Theophile l'Indien, que les Ariens faiſoient paſſer pour un apôtre & un faiſeur de miracles, ſe trouvant engagé dans la même accuſation, fut relegué Philoſt. iv. c. 3.

An. 358. à Heraclée dans le Pont. Eudoxe eut ordre de sortir d'Antioche & de demeurer chés lui : Aëtius fut mis en la puissance de ses accusateurs ; & on l'envoya en exil à Pepuze de Phrygie. Eunomius qu'Eudoxe venoit d'ordoner diacre & de deputer vers l'empereur, pour sa justification, fut pris en chemin par les gens de Basile & relegué à Midaïe en Phrygie. Eudoxe lui-même se retira en Armenie son païs natal : quelques autres furent bannis jusques au nombre de soixante & dix, ainsi le parti des Anoméens sembloit entierement dissipé.

VII. Libere rentre à Rome

Anastas. in Lib. Libell. Marc. & Faust. p. 4.

Le pape Libere revint à Rome la troisiéme année de son exil ; c'est à dire l'an 358. le second jour d'Aoust. Il y entra comme victorieux ; & le peuple accourut au devant de lui avec joye. L'antipape Felix odieux au senat & au peuple fut chassé de la ville : mais comme sa faction n'étoit pas éteinte, il rentra peu aprés à la faveur des clercs de son parti, & osa bien indiquer la station dans la basilique de Jules au delà du Tibre : la multitude des fideles avec les nobles le chasserent honteusement de Rome une seconde fois. L'empereur le vouloit maintenir avec Libere, & leur faire gouverner en commun l'église Romaine, contre les canons qui ne permettent pas deux évêques dans un siege : mais il fut obligé malgré lui de l'abandonner. Felix étant chassé la seconde fois, se retira dans une petite terre, qu'il avoit sur le chemin de Porto : où il vêcut encore prés de huit ans, gardant la dignité épiscopale sans fonction ; & ne mourut que le dixiéme des calendes de Decembre, sous le consulat de Valentinien & de

Sozom. IV. c. 15.

Theod. II. hist. c. 17.

Philost. IV. n. 3.

Libell Marc. & Fausti,

Valens, c'eſt à dire le vingt-deuxiéme de Novembre 365. Ni S. Optat, ni S. Auguſtin ne le comptent point dans la ſuite des évêques de Rome. *An. 358.*

VIII. Trembiement de terre à Nicomedie. *Sozom. IV. c. 16.*

L'empereur Conſtantius non content de ce qu'il venoit de faire à Sirmium, crut neceſſaire d'aſſembler un concile univerſel contre les Anoméens: à cauſe des entrepriſes d'Aëtius, & de ce qui s'étoit paſſé à Antioche. D'abord il l'indiqua à Nicée : mais Baſile d'Ancyre & ceux de ſon party l'en détournerent, à cauſe du grand concile, dont la memoire leur étoit odieuſe. Il fut donc reſolu de s'aſſembler à Nicomedie ; & l'on envoya des lettres de l'empereur, pour y faire venir en diligence à un certain jour, les évêques qui paſſoient pour les mieux inſtruits & les plus éloquents. Ils devoient aſſiſter au concile chacun au nom de tous les évêques de ſa nation : c'eſt à dire que l'empereur nommoit les deputés de chaque province. La pluſpart étoient déja en chemin: quand la nouvelle ſe répandit, que la ville de Nicomedie venoit d'eſtre renverſée par un tremblement de terre. On diſoit plus : comme d'abord on fait toûjours les mal-heurs plus grands : on diſoit que Nicée, Perinthe, les villes voiſines & C. P. même y avoient part ; &. qu'à Nicomedie pluſieurs évêques avoient été accablés dans l'égliſe, avec une grande multitude de peuple : hommes, femmes & enfans qui s'y étoient refugiés. Ce qui ſe trouva vray, eſt que le neuviéme des calendes de Septembre ſous le conſulat de Dacien & de Cereal, c'eſt à dire le vingt-quatriéme d'Aouſt de cette année 358. à la ſeconde heure du jour, ſelon nous à huit heu- *Amm. Marc. lib. XVII. c. 7.*

An. 352. res du matin, ce tremblement commença ; & comme ce n'étoit pas l'heure de s'assembler dans les églises, personne n'y fut surpris : aussi personne n'eut-il le loisir de s'y refugier, tant cet accident fut prompt. Chacun perit ou échapa, selon le lieu où il se trouvoit. Il n'y mourut que deux évêques : Cecropius de Nicomedie & un autre d'une ville du Bosphore : & ils furent surpris hors de l'église. Le tremblement de terre ne dura que deux heures, mais il fut suivi d'un embrasement de cinquante jours. Car le feu des fourneaux, des cuisines & des bains, des forges & des autres lieux semblables, se communiquant dans le renversement des maisons aux toits & aux autres matieres combustibles, gagna par tout, & ne fit qu'un grand bûcher de toute la ville. L'ébranlement s'étendit fort loin dans le Pont & l'Asie, & en deça de la mer dans la Macedoine ; on compta jusques à cent cinquante villes qui s'en ressentirent.

Il y avoit alors à Nicomedie un saint solitaire nommé Arsace, Persan de nation : qui avoit été gouverneur des lions de l'empereur, & s'étoit rendu illustre entre les confesseurs, dans la persécution de Licinius. Ayant quitté les armes il se retira dans la citadelle de Nicomedie, & demeuroit dans une tour, menant la vie ascetique. Il faisoit des miracles ; & un jour par l'invocation du nom de J. C. il arrêta un possedé, qui couroit par la ville l'épée à la main & faisoit fuir tout le monde. Arsace donc ayant apris par revelation le malheur dont la ville étoit menacée, & receû ordre d'en sortir : alla promptement à l'église, & recommanda aux eccle-

siastiques, de prier avec ferveur pour appaiſer la colere de Dieu. On ſe moqua de ſa prédiction, il s'en retourna dans ſa tour, où il ſe mit en priere proſterné ſur le viſage; & le tremblement de terre étant paſſé, on l'y trouva mort en cette poſture. On dit qu'il aima mieux mourir, que de voir la ruine d'une ville, où il avoit commencé à connoître J. C. & apris la philoſophie chrétiene: car on nommoit ainſi la vie aſcetique. An. 358.

IX. Projets de conciler. Soz. IV. c. 16.

Le voyage des évêques ayant été rompu par cet accident: les uns attendirent de nouveaux ordres de l'empereur, les autres declarerent par lettres leurs ſentimens touchant la foy. Conſtantius conſulta Baſile d'Ancyre: qui luy écrivit en loüant ſa pieté, le conſolant du malheur de Nicomedie par les exemples des hiſtoires ſacrées; & l'exhortant à preſſer le concile & à ne pas renvoyer ſans rien faire les évêques, qui étoient déja en chemin. Il marqua Nicée pour le lieu de l'aſſemblée, croyant faire plaiſir à l'empereur qui l'avoit nommée d'abord. Conformement à cette lettre l'empereur ordonna, que les évêques s'aſſembleroient à Nicée au commencement de l'été de l'année ſuivante 359. excepté ceux à qui leur ſanté ne le permettroit pas: que ceux-là envoyeroient à leur place des prêtres, ou des diacres qu'ils choiſiroient: pour déclarer leurs ſentimens, déliberer ſur les choſes douteuſes, & reſoudre tout en commun. Que dix députés d'occident & autant d'orient, choiſis par le concile, viendroient à la cour; pour luy faire le raport de ce qui auroit été réſolu: afin qu'il viſt auſſi s'il étoit conforme aux

An. 358. saintes écritures ; & qu'il puſt décider ce qu'il y auroit à faire pour le mieux. Ainſi il ſe faiſoit le juge du concile univerſel & l'arbitre de la foy.

Cependant il changea encore de réſolution. Car les Anoméens, c'eſt-à-dire, les partiſans d'Eudoxe, d'Acace, d'Urſace & de Valens, ayant un peu relevé leur crédit, firent en ſorte qu'il convoqua deux conciles au lieu d'un. Ils voyoient leur condamnation inévitable, ſi tous les évêques s'aſſembloient en un ſeul concile : parce que tous ſeroient, ou pour la foy de Nicée & le conſubſtantiel, ou pour la formule de la dédicace d'Antioche, qui contenoit auſſi le nom de ſubſtance. D'ailleurs, il étoit plus facile de diviſer les eſprits des évêques ſéparés ; & de faire de loin de faux raports d'un concile à l'autre. Du moins ils eſperoient, que s'ils ne gagnoient les deux conciles, ils en gagneroient un ; & que s'ils étoient condamnés par l'un, ils ne le ſeroient pas par l'autre : voilà les motifs ſecrets. Ceux que l'on publia & que l'on fit goûter à l'empereur, furent de luy épargner la dépenſe & aux évêques la fatigue d'un trop grand voyage. L'eunuque Euſebe qui favoriſoit Eudoxe, aida par ſon crédit à faire paſſer cette réſolution. En attendant que l'on euſt déterminé le lieu de chaque concile, l'empereur manda aux évêques de demeurer dans leurs égliſes, ou dans les lieux auſquels ils ſe trouveroient ; & il écrivit à Baſile d'Ancyre, de conſulter tous les évêques d'orient, touchant le lieu du concile : afin de le déclarer au commencement du printemps. Car il ne croyoit plus que Nicée fuſt convenable à cauſe du trouble

Philoſt. IV. c. 10. Sozom. IV. c. 16.

Concil. Pariſ. ap. Hilar. fragm.

Sozom. IV. c. 17.

trouble, que le tremblement de terre avoit excité dans le païs. Baſile envoya aux évêques la lettre de l'empereur, y joignant les ſienes pour les exhorter à mander promptement le lieu, qui leur plairoit le plus. On propoſa Tarſe en Cilicie : mais ceux du party d'Eudoxe s'y oppoſérent : peut-eſtre à cauſe de l'évêque Silvain qui leur étoit contraire ; & la même raiſon put faire rejetter Ancyre, qui fut auſſi nommée. Pour l'occident, on ne voit pas qu'il y ait eû d'autre lieu propoſé que Rimini, où ſe tint en effet le concile. An. 359. Philoſt. IV. c. 11.

Pendant que les orientaux étoient dans cette incertitude touchant le lieu du concile : Baſile alla trouver l'empereur, qui demeuroit alors à Sirmium. Il y trouva quelques évêques, qui y étoient pour leurs affaires particulieres ; entre autres Marc d'Arethuſe & George uſurpateur d'Alexandrie. On reſolut que le concile d'orient ſe tiendroit à Seleucie en Iſaurie. Enſuite Valens qui étoit auſſi à Sirmium & ſes partiſans, c'eſt-à-dire les Anoméens, y firent dreſſer & ſigner par les évêques preſens une nouvelle formule : où le mot de ſubſtance étoit rejetté nommément, comme inconnu au peuple & occaſion de ſcandale, & comme ne ſe trouvant point dans l'écriture. On ordonoit de ne faire aucune mention de ſubſtance en parlant de Dieu à l'avenir. La formule finiſſoit par ces mots : Nous diſons que le fils eſt ſemblable au pere en tout : comme les ſaintes écritures le diſent & l'enſeignent. Ce qu'il y eut de plus ſingulier à cette formule, c'eſt la date que l'on mit à la teſte en ces termes : Expo- Sozom. IV. c. 16. Ap. Athan. de ſyn. p. 875. & ap. Socr. II. c. 37.

An. 359. sition de la foy faite en préſence de nôtre ſeigneur le tres-pieux & victorieux empereur Conſtantius auguſte, éternel, ſous le conſulat de Flavius Euſebe & d'Hypatius, à Sirmium l'onziéme des calendes de Juin : c'eſt-à-dire le vingt-deuxiéme de May 359. Elle fut compoſée par Marc d'Arethuſe, écrite en latin & ſouſcrite par ceux qui ſe trouverent preſens: ſavoir Marc d'Arethuſe, George d'Aléxandrie, Baſile d'Ancyre, Germinius de Sirmium, Hypatien d'Heraclée, Valens de Murſe, Urſace de Singidon & Pancrace de Peluſe. Il y eut deux ſignatures ſingulieres. Celle de Valens en ces termes : Les aſſiſtans ſavent comment nous avons ſouſcrit cecy la veille de la pentecoſte: & nôtre pieux empereur le ſait, luy à qui j'en ay rendu témoignage de vive voix & par écrit. Enſuite il mit ſa ſouſcription ordinaire avec cette clauſe : que le fils eſt ſemblable au pere, ſans dire, En tout: mais l'empereur le contraignit de l'ajoûter. Au contraire Baſile ſe doutant des mauvais ſens, que l'on pouvoit donner à cette formule ſouſcrivit ainſi : Moy Baſile évêque d'Ancyre je croy comme il eſt écrit cy-deſſus, que le fils eſt ſemblable au pere en tout: c'eſt-à-dire non ſeulement quant à la volonté, mais quant à la ſubſiſtance, l'éxiſtence & l'eſtre, comme étant fils ſelon l'écriture: eſprit d'eſprit, vie de vie, lumiere de lumiere, Dieu de Dieu, en un mot fils en tout ſemblable au pere. Et ſi quelqu'un dit, qu'il ſoit ſemblable ſeulement en quelque choſe, je le tiens ſeparé de l'égliſe catholique : comme ne tenant pas le fils ſemblable au pere ſuivant les écritures. On peut

Sozom. IV. c. 17. V. Valeſ. ad Socr. II. c. 30.

Epiph. hæreſ. 73. n. 22.

remárquer icy, que Baſile n'oſant employer le mot de ſubſtance *Ouſia*, que l'on étoit convenu de ſupprimer dans cette formule, employe tous les mots approchans & équivalens : parce qu'il croyoit en effet le fils ſemblable en ſubſtance. Cette formule ainſi ſouſcrite fut remiſe entre les mains de Valens, qui la porta au concile de Rimini. *An. 359.*

La réſolution étant priſe touchant la tenuë des deux conciles, & le lieu de chacun déterminé : l'empereur donna ſes ordres pour y faire aller les évêques, non plus par députez, mais tous generalement: & il envoya par tout des officiers, pour leur faire donner les voitures & les choſes neceſſaires au voyage. Il écrivit à chaque concile, de regler les queſtions de la foy, d'examiner enſuite les cauſes des évêques, qui ſe plaignoient d'avoir eſté dépoſés ou exilés injuſtement ; & quand ils auroient tout jugé, de luy envoyer dix deputés de chaque coſté pour luy en faire le raport. Le concile de Rimini s'aſſembla le premier. Il y vint des évêques d'Illyrie, d'Italie, d'Afrique, d'Eſpagne, des Gaules, de la grand' Bretagne. Ceux des deux derniéres provinces refuſerent ce qui leur fut offert de la part de l'empereur, ne croyant pas le pouvoit accepter honeſtement, & aimerent mieux vivre à leurs dépens. Il n'y eut que trois évêques de Bretagne, qui accepterent ce ſecours : étant ſi pauvres qu'ils n'avoient pas de quoy ſubſiſter, & aimant mieux eſtre à charge au fiſc qu'à leurs confreres, qui offroient de contribuer pour leur dépenſe. Telle étoit la charité & le déſintereſſement des évêques. *Sozom. iv. c. 17.* *Sev. Sulp. 2. hiſt. p. 420.*

X. Traité de S. Hilaire des synodes.

Ceux de Gaule & de Bretagne étoient bien instruits de la créance des orientaux, par un écrit que saint Hilaire leur avoit envoyé de Phrygie. C'étoit son traitté des synodes, composé vers la fin de l'an 358. pendant que l'on déliberoit du lieu où se tiendroit le concile en orient. En ce traitté S. Hilaire explique les différentes formules de foy, que les orientaux avoient faites depuis le concile de Nicée: afin de montrer aux occidentaux, qu'elles étoient bonnes ou du moins tolerables ; & qu'ils ne devoient pas regarder comme Ariens, ceux qui les recevroient. Il les prie de juger eux-mêmes de ces formules, dont ils lui avoient demandé l'explication, & de suspendre leur jugement jusques à la fin de son écrit. La premiere formule qu'il explique est celle que les Demi-ariens venoient de faire au concile d'Ancyre la même année 358. & pour la mieux faire entendre, il raporte auparavant celle que les purs Ariens avoient dressée à Sirmium en 357. qu'il appelle le blasfême d'Osius & de Potamius : parce que Potamius en étoit l'auteur, & qu'Osius l'avoit signée dans sa cheute. De la définition d'Ancyre, il n'explique que douze anathêmes, entre lesquels n'est pas le dernier, qui condamnoit le consubstantiel, & que l'on n'avoit pas publié avec les autres. Ce n'est pas qu'on ne pust encore excuser sur ce point les peres d'Ancyre : en disant qu'ils ne rejettoient le consubstantiel que dans les mauvais sens, que quelques-uns lui donnoient. La seconde formule que S. Hilaire explique, est celle du concile d'Antioche de la dedicace tenu en 341. tres fameuse chés

Sup. XIII. n. 43. *Hilar. de synod.*

Sup. XIII. n. 50.

Sup. n. 2.

Sup. XII. n. 46.

Sup. XII. n. 11.

les orientaux. C'eſt la ſeconde de celles qui furent propoſées au concile, & elle fut approuvée par les quatre-vingt-dix-ſept évêques qui y aſſiſterent. On l'attribuoit au martyr S. Lucien ; & il n'y manque que le mot de conſubſtantiel : mais cela même la rendoit plus agreable à ceux à qui ce terme étoit ſuſpect. S. Hilaire montre qu'elle eſt toute catholique. Il raporte enſuite pour la troiſiéme celle du concile de Sardique : c'eſt à dire du conciliabule de Philippopolis, qui en prenoit fauſſement le nom : mais ſa confeſſion de foy ne laiſſoit pas d'eſtre catholique, & il n'y manquoit que le mot de conſubſtantiel. La quatriéme eſt celle du premier concile de Sirmium, tenu en 351. contre Photin par les orientaux avec les vingt-ſept anathêmes : qui à la verité n'excluent pas formellement la doctrine des Demi-ariens, mais auſſi ne contiennent rien de manifeſtement mauvais, & excluent formellement pluſieurs erreurs des purs Ariens, de Sabellius & de Photin : c'eſt ce que S. Hilaire releve.

Sup. XII. n. 40.

Sup. XII. n. 6.

P. 338. &c.

Ne vous étonnés pas, mes freres, ajoûte-t il, de ces fréquentes expoſitions de foy : la fureur des hérétiques les a renduës neceſſaires. Car les égliſes orientales ſont dans un tel péril, qu'il eſt rare d'y trouver même parmi les évêques, cette foy que je vous raporte, & dont je vous laiſſe le jugement. Je parle comme ſavant, de ce que j'ay oüy & de ce que j'ay veu moy-même. Hors l'Evêque Eleuſius & quelque peu avec luy, la plus grande partie des dix provinces d'Aſie où je ſuis, ne conoiſſent point Dieu : ou ne le conoiſſent que pour le blaſfémer.

P. 347.

Tout eſt plein de ſcandales, de ſchiſmes, d'infidelité. Que vous eſtes heureux cependant, d'avoir conſervé dans ſa pureté, la foy apoſtolique ! d'avoir ignoré juſques ici, ces profeſſions écrites, & de vous eſtre contentés de profeſſer de bouche ce que vous croyés du cœur ! Enſuite il explique les termes, dont l'ambiguité rendoit ſuſpecte aux orientaux, la foy des occidentaux. Premierement le mot de *ſubſtance* : montrant les mauvais ſens, que peut avoir cette propoſition : Qu'il n'y a qu'une ſubſtance du pere & du fils : car on pouvoit entendre une ſeule perſone ſubſiſtante, ou une même ſubſtance diviſée en deux. C'eſt pourquoy il conſeille d'expliquer diſtinctement ce que l'on croit du pere & du fils, avant que de le renfermer dans cette expreſ-
P. 352. ſion abregée. Il explique enſuite le terme de *ſemblable*; & dit que c'eſt le même de dire : Que le fils eſt ſemblable au pere en toutes choſes, & de dire qu'il luy eſt égal. Ainſi le mot d'*homoiouſios*, qui ſignifie ſemblable en ſubſtance, peut avoir un auſſi
P. 354. B. bon ſens que l'*homoouſios*, qui ſignifie de même ſubſtance. S. Hilaire s'adreſſe enſuite aux orientaux bien intentionnez, pour leur lever tous les ſcrupules
P. 358. qu'ils avoient ſur le terme de *conſubſtantiel* ; & raportant le ſymbole de Nicée ; il montre que ce terme n'y eſt employé que pour condamner les vrais Ariens : qui vouloient que le fils fuſt une ſimple créature, & pour montrer qu'il eſt produit de la ſubſtance même du pere. Il prouve en géneral, qu'il ne faut pas ſuprimer une bonne expreſſion, à cauſe du mauvais ſens qu'elle peut avoir ; par l'exemple

des écritures dont les hérétiques abuſent. Il preſſe les orientaux de ne pas rendre ſuſpect leur *homoiouſios* en rejettant l'*homoouſios* ; & de ne pas s'arrêter aux mots, puis qu'ils conviennent de la choſe. Il ajoûte ces paroles remarquables : Je prens à témoin le Seigneur du ciel & de la terre, que ſans avoir oüy ni l'un ni l'autre, j'ay toûjours crû l'un & l'autre: que par l'*homoiouſios* il falloit entendre l'*homoouſios*: que rien ne pouvoit eſtre ſemblale, ſelon la nature, qui ne fuſt de même nature. Baptiſé depuis long-tems, depuis quelque temps évêque, je n'ay oüi parler de la foi de Nicée, que ſur le point de mon éxil : mais les évangiles & les écrits des apôtres m'avoient donné l'intelligence de ces termes. *An. 359.*

XI. Concile de Rimini.

Les évêques de Gaule, ainſi inſtruits de la foi des orientaux, ſe trouverent avec les autres évêques d'occident à Rimini, en latin *Ariminum*, ville celebre d'Italie ſur la mer Adriatique. Le concile fut nombreux, & il s'y trouva plus de quatre cens évêques, entre leſquels on compte environ quatre-vingts Ariens. Les plus celebres des catholiques, que nous conoiſſions, étoient; Reſtitut évêque de Carthage, qui ſemble avoir préſidé au concile: Muſonius évêque de la province Byzacene en Afrique, à qui tous les autres déferoient pour ſon grand âge: Grecien évêque de Calles en Italie: des Gaules, S. Phébade d'Agen & S. Servais de Tongres. Entre les Ariens on remarque Urſace, Valens, Germinius, Caïus de Pannonie, Démophile de Berée; Auxence, Epitecte, Mygdonius & Megaſius. Taurus, préfet du prétoire en Italie, y aſſiſta de la part de l'empe-

Athan. de Syn. p. 874. C. Sever lib. 2. p. 419.

Geſta 6 Id. Octob ap. Hilar fragm p. 453. Hier in Luciffer c. 7.

Sever. lib. 2. p. 419.

An. 359. reur, avec ordre de ne point laiſſer aller les évêques qu'ils ne convinſſent d'une même foi ; & l'empereur lui promit le conſulat s'il y réüſſiſſoit : comme en effet il fut conſul l'an 361. Conſtantius écrivit au concile pour avertir les peres principalement, de ne rien ordonner contre les orientaux : leur déclarant qu'il ne l'apuyeroit point de ſon autorité ; & réïterant l'ordre de lui envoyer dix députés. Cette lettre eſt dattée du ſixiéme des calendes de Juin, ſous le conſulat d'Euſebe & d'Hypatius : c'eſt-à-dire, du vingt-ſeptiéme de May 359. & le concile de Rimini commença peu de tems aprés.

Ap. Hilar. fragm. p. 457.

Sever. Sulp. lib. 2. p. 421.

Les catholiques s'aſſemblerent dans l'égliſe : les Ariens dans un autre lieu, que l'on avoit laiſſé vacant exprés, & dont ils firent leur oratoire : car ils ne prioient plus enſemble. Quand on commença à traitter de la foy, tous les autres évêques ne ſe fondoient que ſur les ſaintes écritures : mais Urſace, Valens & les autres chefs des Ariens ſe preſenterent avec un papier dont ils leurent la date : demandant qu'on ne parlât plus d'autre écrit ſur la foy, ny d'autre concile ; & ſoûtenant qu'il ne falloit rien leur demander davantage, ny examiner leurs ſentimens ; mais ſe contenter de ce ſeul écrit. C'étoit la derniere formule de Sirmium, dreſſée le vingt-deuxiéme de May de cette année 359. où rejettant les mots de ſubſtance & de conſubſtantiel, on diſoit ſeulement, que le fils eſt ſemblable au pere en toutes choſes. Il vaut mieux, diſoient-ils, parler de Dieu plus ſimplement, pourvû que l'on en penſe ce que l'on doit, que d'introduire des mots nouveaux

Athan. de ſyn. p. 874.

Sozom. IV. c. 17.

Sup. n. 6.

veaux qui ſentent la ſubtilité de la dialectique, & ne ſont qu'exciter des diviſions; & il ne faut pas troubler l'égliſe, pour deux paroles qui ne ſe trouvent point dans l'écriture. Ils penſoient ainſi ſurprendre les occidentaux : car les orientaux par qui ces Ariens étoient inſtruits, les regardoient comme des gens ſimples. An. 359. Theod. 11. c. 18.

Les évêques catholiques répondirent, qu'ils n'avoient point beſoin de nouvelle formule, & propoſérent de condamner nettement la doctrine d'Arius. Tous s'y accordérent : excepté Urſace, Valens, & les autres de leur faction : ainſi leur artifice fut découvert. Nous ne ſommes pas aſſemblés, diſoient les évêques catholiques, pour aprendre ce que nous devons croire : nous l'avons apris de ceux qui nous ont catechiſés & baptiſés, qui nous ont ordonnés évêques : de nos peres, des martyrs & des confeſſeurs, à qui nous avons ſuccedé : de tant de ſaints qui ſe ſont aſſemblés à Nicée, & dont pluſieurs vivent encore : nous ne voulons point d'autre foy ; & nous ne ſommes venus icy, que pour retrancher les nouveautés qui y ſont contraires. Que veut dire vôtre formule datée de l'année & du jour du mois ? en a-t-on jamais veu de ſemblable ? N'y avoit-il point de chrétiens avant cette datte ? & tant de ſaints, qui avant ce jour-là ſe ſont endormis au Seigneur, ou qui ont donné leur ſang pour la foy, ne ſavoient-ils ce qu'ils devoient croire ? c'eſt pluſtoſt une preuve que vous laiſſés à la poſterité de la nouveauté de vôtre doctrine. Les Ariens vouloient ſoutenir leur date par l'exemple des prophetes : mais on Athan. de ſyn. p. 876. B. Socr. II. c. 37. ex Athan. de ſyn. 870. D.

An. 359. leur répondoit, que les prophetes ne venoient pas poſer les fondemens de la religion, ni enſeigner une foi nouvelle : ils annonçoient ſeulement les promeſſes de Dieu, principalement touchant le Meſſie, & enſuite ſur ce qui devoit arriver aux Iſraëlites & aux autres nations : ainſi l'obſervation des temps étoit neceſſaire, pour montrer quand ils avoient vêcu, & quand ils avoient prédit les choſes futures. L'égliſe a bien accoûtumé de datter les actes des conciles, & les reglemens pour les affaires ſujettes aux changemens : mais non pas les confeſſions de foi, où elle ne fait que declarer ce qu'elle a toûjours crû. On trouvoit encore abſurde dans cette formule dattée le titre d'éternel, que l'on donnoit à l'empereur, en même tems qu'on le refuſoit au fils de Dieu.

Soz. IV. c. 17. Le concile fit lire les profeſſions de foi des autres ſectes & celle du concile de Nicée, à laquelle ſeule il s'arréta, rejettant toutes les autres, & en forma ſon decret à peu prés en ces termes : Nous croyons

Ap. Hilar. fragm. in fine. que le moyen de plaire à tous les catholiques, eſt de ne nous point éloigner du ſymbole que nous avons appris, & dont nous avons reconnu la pureté, aprés en avoir conferé tous enſemble. C'eſt la foi que nous avons reçuë par les prophetes de Dieu le pere, par J. C. N. S. que le ſaint Eſprit nous a enſeignée par tous les apôtres, juſqu'au concile de Nicée, & qui ſubſiſte à preſent. Nous croyons qu'on ne doit y rien ajoûter ni diminuer : qu'il n'y a rien à faire de nouveau ; & que le nom de ſubſtance & la choſe qu'il ſignifie, établie par pluſieurs paſſages des ſaintes écritures, doit ſubſiſter dans ſa force,

comme l'égliſe de Dieu a toûjours accoutumé de le profeſſer. Tous les évêques catholiques, ſans en excepter un ſeul, ſouſcrivirent à ce decret : auſſi-bien qu'à un autre, par lequel ils condamnerent de nouveau la doctrine d'Arius en ces termes : Les blaſfêmes d'Arius, quoi que déja condamnés, demeuroient cachés ; parce que l'on ignoroit qu'il les eût proferés : mais Dieu a permis que ſon héreſie a eſté examinée de nouveau, pendant que nous ſommes à Rimini. C'eſt pourquoi nous la condamnons, avec toutes les héreſies qui ſe ſont élevées contre la tradition catholique & apoſtolique : comme elles ont déja eſté condamnées par les conciles précedens. Enſuite ils prononcent dix anathêmes contre diverſes erreurs d'Arius, de Photin, & de Sabellius. An. 359. Ibid.

Comme Valens, Urſace & les autres Ariens ne voulurent point conſentir à ce decret : les évêques catholiques les jugerent ignorans, malicieux & héretiques ; & comme tels, les condamnerent & les dépoſerent. Nous avons l'acte de leur dépoſition en ces termes : Sous le conſulat d'Euſebe & d'Hypatius, le douziéme des calendes d'Aouſt ; c'eſt-à-dire le vingt-uniéme de Juillet, le concile des évêques étant aſſemblé à Rimini, aprés que l'on eut traitté de la foi, & réſolu ce que l'on devoit faire, Grecien évêque de Calles dit : Mes chers freres, le concile univerſel a ſouffert autant qu'il étoit poſſible, Urſace, Valens, Caïus & Germinius : qui ont troublé toutes les égliſes par les variations de leurs ſentimens, & ont oſé maintenant entreprendre de joindre le raiſonnement des héretiques à la foi ca- Ap. Hilar. fragm. in fi. Ap Athan de ſynod p. 879. D.

tholique, de ruiner le concile de Nicée, & nous propoſer par écrit une foi étrangére, qu'il ne nous étoit pas permis de recevoir. Il y a long-tems qu'ils ſont héretiques, & nous avons reconu qu'ils le ſont encore à preſent: auſſi ne les avons-nous point admis à nôtre communion, les condamnant de vive voix en leur preſence. Dites donc encore ce que vous en ordonés, afin que chacun le confirme par ſa ſouſcription. Tous les évêques dirent: Nous voulons que ces héretiques ſoient condamnés, afin que la foi catholique demeure ferme & l'égliſe en paix.

XII. Deputation à l'empereur. *Ap. Socr. II. c. 37. Sozom. IV. C. Athan. de ſyn. p 877. Hilar. fragm p. 451.*

Le concile ayant ainſi procedé, tant pour la deciſion de la foi que pour le jugement des perſones, auroit pû ſe ſeparer: n'euſt été l'ordre de l'empereur, qui les obligeoit à lui envoyer des deputés, pour l'informer de ce qui s'étoit paſſé. Ils y ſatisfirent, & envoyerent dix évêques, qu'ils chargerent d'une lettre à l'empereur. D'abord ils reconoiſſent que c'eſt par ſon ordre qu'ils ſe ſont aſſemblés: qu'ils ont été d'avis de conſerver la foi anciene receuë par la predication des prophetes, des apôtres & de J. C. même: principalement la définition du concile de Nicée, faite par tant de ſaints évêques, avec une ſi meure deliberation, en preſence de l'empereur Conſtantin, qui a été baptiſé dans cette foy & y eſt mort. Ils repetent ſouvent cette proteſtation de ne rien innover dans la foi, & ſupplient l'empereur pluſieurs fois de ne point ſoufrir que l'on y ajoûte ou que l'on en retranche rien: lui declarant qu'il n'y a point d'autre moyen d'établir la paix & de faire

ceſſer la diviſion des égliſes, principalement à Rome. Ils ſe plaignent d'Urſace & de Valens, qui ayant été excommuniés long-temps auparavant, s'étoient retractés par écrit au concile de Milan : & toutefois, ajoûtent-ils, ils ont oſé nous preſenter un écrit, pour introduire des nouveautés ; & voyant qu'il n'étoit pas approuvé, ils ſont venus dans nôtre aſſemblée, comme pour en dreſſer un autre. Ils marquent la charge qu'ils ont donnée à leurs deputés : qui n'eſt que de conſerver les ancienes deciſions, d'inſtruire l'empereur de ce qui s'eſt paſſé au concile, & lui faire voir les noms & les ſouſcriptions des évêques. Ils prient l'empereur d'écouter favorablement leurs deputés ; & de les renvoyer eux-mêmes à leurs égliſes : afin qu'elles ne demeurent pas plus long-temps abandonnées de leurs paſteurs, & que ceux qui ſont incommodés en païs étranger, à cauſe de leur grand âge & de leur pauvreté, ne ſoufrent pas davantage. Enfin qu'il ne permette plus qu'on les fatigue par de tels voyages, ni qu'on les ſepare de leurs troupeaux : qu'il les laiſſe en paix dans leurs égliſes, prier pour la proſperité de ſon regne. An. 359

Les députés qui porterent cette lettre, entre leſquels étoit Reſtitut de Carthage, étoient de jeunes gens qui manquoient de capacité & de prudence : au contraire, les Ariens envoyerent en même tems des vieillards habiles & ruſés, à la teſte deſquels étoient Urſace & Valens. Ils étoient auſſi dix ; ainſi il s'en trouva vingt en tout, qui ſe diſoient députésdu concile de Rimini. Les catholiques avoient Sever. Sulp.

An. 359. ordre de ne communiquer en aucune maniere avec les Ariens, & de n'entrer en aucun traité, mais de renvoyer tout au concile : on avoit crû ſans doute remedier par-là à leur peu de capacité. Conſtantius n'étoit plus en Illyrie, il s'étoit avancé vers l'Orient à cauſe de la guerre des Perſes. Les Ariens ayant fait diligence, arriverent les premiers auprés de lui ; & le prévinrent aiſément contre le concile, lui liſant la formule qu'ils y avoient préſentée. Car comme elle avoit été compoſée à Sirmium en ſa préſence, il trouva mauvais qu'elle n'euſt pas été receuë à Rimini. Il traita les Ariens avec beaucoup d'honeur & de bien-veillance, & ne témoigna que du mépris pour les catholiques. Ses officiers qui étoient d'intelligence avec les Ariens, prirent la lettre du concile pour la lui rendre, mais ils ne laiſſerent point aprocher de lui les députés : diſant qu'il étoit trop occupé des affaires d'état, pour leur donner audience. On les fatigua ainſi par un long ſéjour à la ſuite de la cour.

Sozom. IV. c. 19 *Theod.* II. c. 19.

Enfin l'empereur écrivit au concile une lettre aſſés froide ; par laquelle il s'excuſe ſur ſon voyage contre les barbares, de n'avoir pû voir encore les vingt évêques, qu'ils lui avoient envoyés. Car il confond tous les députés enſemble : Vous ſavés, dit-il, qu'il faut avoir l'eſprit libre pour s'apliquer aux choſes de la religion : c'eſt pourquoi nous leur avons ordonné d'attendre nôtre retour à Andrinople. Cependant trouvez bon d'attendre auſſi leur réponſe, afin que quand ils vous auront porté la nôtre, vous puiſſiés terminer les affaires de l'égliſe. Les évêques

Ap Soz. II. c. 37.

du concile de Rimini répondirent à cette lettre : en proteſtant de nouveau, qu'ils ne ſe départiroient jamais de ce que leurs peres avoient décidé touchant la foi ; & le ſupliant encore de les renvoyer à leurs égliſes avant l'hiver. Ce fut peut-eſtre dans cet intervalle, que traitant des privileges de l'égliſe, ils reſolurent de demander à l'empereur : que les terres apartenant aux égliſes fuſſent exemptes de toutes les charges publiques. L'empereur le refuſa : conſervant ſeulement aux égliſes l'exemption des charges extraordinaires. Mais quant aux perſones des clercs negotians, & aux terres de ceux qui en poſſedoient en propre, ils les ſoumit même aux charges extraordinaires : comme il paroiſt par une lettre écrite l'année ſuivante 360. le trentiéme de Juin, à Taurus préfet du prétoire ; le même qui avoit aſſiſté au concile. Il eſt vray qu'en 361. étant à Antioche, il fit une diſpoſition contraire ; & rétablit tous les clercs dans l'exemption de toutes les charges extraordinaires.

An. 359.
Ap. Socr. ibid. ap. Theod. 11. c. 20.
Sozom. IV. c. 9 L. 15 Cod. Theodoſ. de epiſc & ibi Gothofr.
L. 16. ibid.

XIII. Aſſemblée à Nice.

Cependant les deputés qui étoient à Andrinople furent conduits malgré eux à une petite ville voiſine nommée Nice, ou Nicée & auparavant Uſtodizo : où les Ariens ſéduiſant les plus ſimples, & intimidant les autres, leur firent ſouſcrire une formule de foy, ſemblable à la derniere de Sirmium, qui avoit été rejettée à Rimini ; & encore pire, en ce qu'elle diſoit, que le fils eſt ſemblable au pere, ſelon les écritures, ſans ajoûter en toutes choſes. Elle rejette abſolument le mot de ſubſtance, comme introduit par les peres avec trop de ſimplicité,

Theod. 11. c 21. Athan. ad Afric. p. 934.
Ap. Theod. ibid.

An 359. & ſcandaliſant les peuples : elle ne veut pas que l'on parle d'une ſeule hypoſtaſe en la perſone du pere, du fils & du S. Eſprit. Enfin elle dit anathême à toutes les hereſies, tant ancienes que nouvelles, contraires à cet écrit : c'eſt à dire qu'elle condamne la doctrine catholique. Ceux qui ſe trouverent à Nice ſignerent cette formule ; & les Ariens la voulurent faire paſſer pour la profeſſion de foi de Nicée en Bithynie, & tromper les ſimples par cette confuſion de nom : car c'eſt pour cela qu'ils avoient affecté ce lieu : mais l'artifice étoit ſi groſſier que peu de gens y furent trompés. Les députés du concile de Rimini ayant ſigné cette formule, firent un acte de réünion avec les Ariens en ces termes :

Socrat. IV. c. 19.

Ap. Hilar. fragm. p. 452.

Sous le conſulat d'Euſebe & d'Hypatius le ſixiéme des ides d'Octobre, c'eſt à dire le dixiéme d'Octobre 359. les évêques s'étant aſſis à Nicée nommée auparavant Uſtodizo en la province de Thrace : ſavoir, Reſtitut, Gregoire, Honorat & les autres qui y ſont nommés juſques au nombre de quatorze, que nous ne conoiſſons point d'ailleurs. Il y a apparence que les dix premiers deputés y ſont, & que les quatre autres avoient aporté la ſeconde lettre du concile de Rimini. Aprés les avoir nommés l'acte continuë ainſi : Reſtitut évêque de Carthage a dit : Vous ſavés, mes ſaints confreres, que quand on traita de la foy à Rimini, la diſpute cauſa de la diviſion entre les pontifes de Dieu, par la ſuggeſtion du demon : d'où il arriva que moy Reſtitut & la partie des évêques qui me ſuivoit, nous prononçâmes une ſentence contre Urſace, Valens, Germinius

Germinius & Gaïus comme auteurs d'une mauvaise doctrine ; c'eſt à dire que nous les ſeparâmes de nôtre communion. Mais ayant examiné toutes choſes de plus prés, nous avons trouvé, ce qui ne doit déplaire à perſone : c'eſt à dire que leur foi eſt catholique, ſuivant leur profeſſion, à laquelle nous avons auſſi tous ſouſcrit ; & qu'ils n'ont jamais été heretiques. C'eſt pourquoy la concorde & la paix étant un tres grand bien devant Dieu : nous avons été d'avis de caſſer d'un commun conſentement tout ce qui a été fait à Rimini, de les recevoir pleinement à nôtre communion, & ne laiſſer aucune tache ſur eux. Puis que nous ſommes preſens, chacun doit dire, ſi ce que j'ay avancé eſt veritable & le ſouſcrire de ſa main. Tous les évêques dirent : Nous le voulons & ſouſcrivirent. An. 359.

XIV. Suite du concile de Rimini.

Les députés eurent alors la liberté de retourner à Rimini ; & l'empereur manda en même temps au prefet Taurus, de ne point ſoufrir que le concile ſe ſeparaſt, juſqu'à ce que tous les évêques euſſent ſouſcrit cette formule de Nice en Thrace ; & d'envoyer en exil les plus opiniâtres, pourveû qu'ils ne fuſſent pas plus de quinze. Il écrivit auſſi aux évêques, pour leur enjoindre de ſuprimer les mots de ſubſtance & de conſubſtantiel. Urſace & Valens revinrent donc à Rimini victorieux : leur parti prit le deſſus, & s'empara de l'égliſe, dont il chaſſa les catholiques. Ceux qui avoient toûjours été de leur parti dans le concile, écrivirent aux évêques d'Orient, qu'ils étoient de même ſentiment qu'eux, & qu'ils en avoient toûjours été. Enſuite

Sev. Sulp. lib. 2. p. 427.

Ap. Hilar. fragm. p. 453. F.

Ap. Hilar. ibid.

An. 359. répondant à la lettre de l'empereur, ils lui en écrivirent une remplie de flatterie & de baſſeſſe : où ils declarent, qu'ils ont obeï à ſes ordres & conſenti à la foi des Orientaux, & à la ſupreſſion des mots d'*ouſia* & d'*homoouſios* : noms, diſent-ils, inconus à l'égliſe & ſcandaleux : noms indignes de Dieu & qui ne ſe trouvent point dans les ſaintes écritures. C'eſt pourquoy ils ſupplient l'empereur d'ordoner au prefet Taurus de les renvoyer à leurs égliſes, & de ne les pas retenir plus long-temps avec ceux qui ſont infectés d'une doctrine perverſe. On void par là, que cette lettre n'étoit que d'une partie des évêques ; auſſi eſt-elle au nom du concile de Rimini conſentant aux Orientaux, à la difference de ceux qui n'étoient pas d'accord avec eux ; & porte les noms de Mygdonius, Megaſius, Valens & Epitecte, tous Ariens declarés.

Sulp. Sever. 2. p. 427. Les évêques catholiques, qui étoient à Rimini, refuſerent d'abord de communiquer avec leurs deputés aprés leur retour : quoy qu'ils s'excuſaſſent ſur la violence, que l'empereur leur avoit faite : mais quand ils aprirent les ordres qu'il avoit donnés, leur trouble fut bien plus grand ; & ils ne ſavoient à quoy ſe reſoudre. La pluſpart vaincus peu à peu, partie par foibleſſe, partie par ennuy du ſéjour en païs étranger, cederent à leurs adverſaires, qui avoient pris le deſſus depuis le retour des deputés ; & les eſprits étant une fois ébranlés, on courut en foule à l'autre party, juſques à ce que les catholiques furent reduits à vingt : d'autant plus fermes qu'ils étoient en plus petit nombre. A leur teſte

étoient, Phebade évêque d'Agen & Servais de Tongres. Le prefet Taurus voyant qu'ils ne cedoient point aux menaces, les attaqua par les prieres, & les conjuroit avec larmes de prendre un parti plus moderé. Voilà, disoit-il, le septiéme mois que les évêques sont enfermés dans une ville : pressés par la rigueur de l'hyver & par la pauvreté, sans esperance de retour : cecy ne finira-t'il point ? Suivés l'exemple des autres & l'autorité du plus grand nombre: Phebade declara qu'il étoit prest à soufrir l'exil & tous les supplices qu'on voudroit : mais qu'il ne recevroit jamais la formule de foi dressée par les Ariens. An. 359.

Cette contestation dura quelques jours ; & comme la paix n'avançoit point : Phebade se relâcha peu à peu & se rendit enfin à une proposition des héretiques. Car Ursace & Valens soutenoient, que c'étoit un crime de rejetter une profession de foi proposée par les Orientaux de l'autorité de l'empereur, qui ne contenoit que la doctrine catholique; & demandoient comment pourroient finir les divisions, si les Occidentaux rejettoient ce que les Orientaux auroient aprouvé ? Or en cela ils mentoient; les Orientaux pour la pluspart auroient rejetté cette formule purement Ariene, qui condamnoit le mot de *substance* : au contraire, ils vouloient le conserver, comme nous avons vû dans le concile d'Ancyre : disant seulement, que le fils étoit semblable en substance ; au lieu que les Occidentaux & les vrais catholiques le reconoissoient de même substance. On dit que ce fut par cette fraude que les Sup. n. 5. Sozom. IV. c. 19.

An. 359. Ariens firent tomber à Rimini la pluſpart des ca-
Conc. Pariſ. ap. Hilar. fragm. tholiques: leur perſuadant que la ſupreſſion du mot de *ſubſtance* réüniroit l'égliſe d'occident avec celle
Ruf. l. hiſt. c. 21. d'orient. On dit même qu'ils leur demanderent, ſi c'étoit J. C. qu'ils adoroient, ou la conſubſtantialité? & qu'ils leur rendirent par-là ce terme odieux.
Sulpic. Sev. Valens & Urſace paſſerent plus avant, & dirent à Phebade & à Servais, que ſi cette formule de foi ne leur paroiſſoit pas aſſés ample, ils y ajoûtaſſent ce qu'ils voudroient: promettant de leur part, d'y conſentir. Une propoſition ſi plauſible fut receuë favorablement de tout le monde; & les catholiques qui cherchoient à finir l'afaire de quelque maniere
Hier. in Lucifer. c. 7. que ce fuſt, n'oſerent y reſiſter. Rien ne paroiſſoit plus convenable à des ſerviteurs de Dieu, que de chercher l'union. La formule de foi, que l'on propoſoit, & qui étoit celle de Sirmium & de Nice en Thrace, n'avoit rien d'héretique en aparence. On n'y diſoit point que le fils de Dieu fuſt créature, tirée du neant, ni qu'il y euſt eû un temps où il n'étoit pas: au contraire, on diſoit qu'il étoit né du pere avant tous les ſiecles, & Dieu de Dieu. La raiſon de rejetter le mot d'*ouſia* ou ſubſtance étoit probable: parce qu'il ne ſe trouvoit point dans les écritures, & qu'il ſcandaliſoit les ſimples par ſa nouveauté. Les évêques ne ſe mettoient pas en peine d'un mot, croyant que le ſens catholique étoit en ſeureté.

Enfin comme il s'étoit répandu un bruit parmi le peuple, que cette expoſition de foi étoit frauduleuſe: Valens de Murſe qui l'avoit compoſée, dé-

clara en preſence du préfet Taurus, qu'il n'étoit point Arien : au contraire qu'il étoit entierement éloigné de leurs blasfêmes. Mais cette proteſtation faite en particulier, ne ſufiſoit pas pour apaiſer les ſoupçons du peuple : c'eſt pourquoi le lendemain les évêques étant aſſemblés dans l'égliſe de Rimini avec une grande foule de laïques, Muſonius évêque de la province Byzacene en Afrique, à qui tous déferoient le premier rang pour ſon âge, parla ainſi: Nous ordonons que quelqu'un de nous liſe à vôtre ſainteté ce qui s'eſt répandu dans le public, & qui eſt venu juſques à nous : afin de condamner tout d'une voix, ce qui eſt mauvais & qui doit eſtre rejetté de nos oreilles & de nos cœurs. Tous les évêques répondirent : Nous le voulons. Alors Claude évêque de la province d'Italie nommée Picenum, commença à lire par l'ordre de tous les blasfêmes que l'on attribuoit à Valens. Mais Valens les deſavoüa & s'écria : Si quelqu'un dit que J. C. n'eſt pas Dieu fils de Dieu, engendré du pere avant les ſiecles, qu'il ſoit anathême. Si quelqu'un dit que le fils de Dieu n'eſt pas ſemblable au pere ſelon les écritures, qu'il ſoit anathême. Si quelqu'un ne dit pas que le fils de Dieu eſt éternel avec le pere, qu'il ſoit anathême. Tous répondirent à chaque fois : Qu'il ſoit anathême. Valens ajoûta comme pour fortifier la doctrine catholique : Si quelqu'un dit que le fils de Dieu eſt creature, comme ſont les autres creatures ; qu'il ſoit anathême : Tous répondirent, qu'il ſoit anathême : ſans s'apercevoir du venin caché ſous cette propoſition. Car les catholiques entendoient

an. 359.

Sulp. Sever. l. 2. p. 430.

359. qu'il n'étoit point du tout creature : & Valens entendoit, qu'il étoit creature, mais plus parfaite que les autres. Ils reconurent trop tard le double ſens de cet équivoque ; & leur faute conſiſta principalement à s'y eſtre laiſſé ſurprendre. Valens ajoûta : Si quelqu'un dit, que le fils de Dieu eſt tiré du neant & non pas de Dieu le pere, qu'il ſoit anathême. Tous s'écrierent de même. Enfin il dit : Si quelqu'un dit : Il y avoit un temps auquel le fils n'étoit pas, qu'il ſoit anathême. Tous répondirent : Qu'il ſoit anathême. Cette parole de Valens fut receuë de tous les évêques & de toute l'égliſe, avec un applaudiſſement & une joye extraordinaire ; parce que ces expreſſions ſembloient eſtre le caractere propre de l'Arianiſme. Ils élevoient juſques au ciel Valens, par leurs loüanges ; & condamnoient avec repentir les ſoupçons qu'ils avoient eus de lui. Alors l'évêque Claude ajoûta : Il y a encore quelque choſe qui eſt échapé à mon frere Valens : nous le condamnerons s'il vous plaiſt en commun, afin qu'il ne reſte aucun ſcrupule. Si quelqu'un dit que le fils de Dieu eſt avant tous les ſiecles, mais non avant tous les temps abſolument : en ſorte qu'il mette quelque choſe avant lui ; qu'il ſoit anathême. Tous répondirent : Qu'il ſoit anathême ; & Valens condamna de même pluſieurs autres propoſitions, qui ſembloient ſuſpectes, à meſure que Claude les prononçoit. Telle fut la fin du concile de Rimini, dont les commencemens avoient été ſi beaux : & les évêques retournerent avec joye à leurs provinces, ne s'apercevant pas, qu'ils avoient été trompés.

Avant que de ſe ſeparer, ils envoyerent à l'empereur des deputés : dont les premiers étoient Urſace, Valens, Mygdonius, Megaſius, Gaius, Juſtin, Optat & Martial : par là on void le party qui avoit prévalu dans la fin malheureuſe de ce concile : dont les actes reſterent, & ſont cités par S. Jerôme. Les deputés ſe rendirent à C. P. où ils trouverent ceux du concile de Seleucie. *An. 359.* *Epiſt. Orient. ap Hilar frag. p. 48.* *Hier. Adv. Lucifer. c. 7.*

XV. Concile de Seleucie.

Car en même temps, que les évêques d'Occident étoient à Rimini, les Orientaux s'aſſemblerent à Seleucie, métropole de l'Iſaurie, & ſurnommée la rude, ſans doute à cauſe des montagnes. Il s'y trouva cent ſoixante évêques de trois differens partis : des Demi-ariens, des Anoméens & des catholiques. Les principaux des Demi-ariens étoient, George de Laodicée, Eleuſius de Cyzique, Sophronius de Pompeiopolis en Paphlagonie, Silvain de Tarſe, Macedonius de C.P. Baſile d'Ancyre & Euſtathe de Sebaſte : c'étoit le plus grand nombre, & il y en avoit juſques à cent cinq. On comptoit environ quarante Anoméens ; & à leur teſte Acace de Ceſarée, George d'Alexandrie, Eudoxe d'Antioche, Uranius de Tyr, Patrophile de Scythopolis. Le plus petit nombre étoit des catholiques défenſeurs du conſubſtantiel ; & ils ne pouvoient guere eſtre que quinze, la pluſpart Egyptiens. S. Hilaire de Poitiers s'y trouva auſſi par la providence divine. C'étoit la quatriéme année de ſon exil en Phrygie ; & quoy qu'il n'y eût aucun ordre particulier pour lui, toutefois ſur l'ordre general d'envoyer tous les évêques au concile, le vicaire du prefet du prétoire *Socr. II. c. 39.* *Athan. de Syn. p. 580.* *Sozom. IV. c. 22.* *Hilar. ad Conſt. p. 292. B.* *Sulp. Sev. lib. 2. p. 431.*

An. 359. & le gouverneur de la province, l'obligerent à s'y trouver & lui fournirent la voiture. Etant arrivé à Seleucie, il fut receu tres favorablement & attira la curioſité de tout le monde. On lui demanda d'abord quelle étoit la creance des Gaulois : car les Ariens les avoient rendus ſuſpects, de ne reconoître la Trinité que dans les noms, comme Sabellius. Il expliqua ſa foi, conforme au ſymbole de Nicée ; & rendit témoignage aux Occidentaux, qu'ils tenoient la même creance : ainſi ayant levé tous les ſoupçons, il fut admis à la communion des évêques & receu dans le concile.

Soer. II. c. 39. Deux commiſſaires de l'empereur y aſſiſterent, Leonas qui avoit été queſteur : homme conſiderable par ſa naiſſance & par ſa ſageſſe, mais favorable aux Anoméens ; Lauricius, qui commandoit les troupes dans l'Iſaurie : car c'étoit une frontiere expoſée aux courſes des barbares. Leonas avoit ordre, d'eſtre le moderateur du concile : Lauricius de preſter main forte s'il étoit beſoin. Il y avoit auſſi des écrivains envoyés pour rédiger les actes ; c'eſt à dire le procés verbal du concile : qui ſe trouvoit depuis dans le recueil de Sabin évêque d'Heraclée en Thrace, du parti des Macedoniens. Le concile de Seleucie commença à s'aſſembler le vingt-ſeptiéme de Septembre de cette année 359. ſous le conſulat d'Euſebe, & d'Hypatius. Leonas exhorta chacun à propoſer ce qu'il voudroit : mais les évêques dirent, que l'on ne pouvoit agiter aucune queſtion, juſques à ce que ceux qui manquoient fuſſent venus. Ces abſens étoient Macedonius de C. P. Baſile d'Ancyre,

d'Ancyre, & quelques autres qui craignoient d'eſtre accuſés. Macedonius ſe diſoit malade : Patrophile étoit demeuré dans un fauxbourg de Seleucie, ſous pretexte d'un mal aux yeux : chacun des autres avoit quelque excuſe ſemblable. Leonas ſoutint, que l'on ne devoit pas laiſſer, en leur abſence, de propoſer la queſtion : mais les évêques trouverent une autre défaite, & dirent qu'ils n'agiteroient aucune queſtion, qu'auparavant on n'euſt examiné la vie de ceux qui étoient accuſés. Ils vouloient parler de Cyrille de Jeruſalem, d'Euſtathe de Sebaſte & de quelques autres. Cyrille avoit été dépoſé par Acace de Ceſarée, comme il a été dit : enſuite il s'étoit trouvé à un concile de Melitine en Armenie, où Euſtathe fut depoſé : & S. Cyrille s'étoit oppoſé aux decrets de ce concile avec Euſtathe & Elpide de Satales. Les évêques commencerent alors à ſe diviſer : les uns vouloient que l'on examinaſt d'abord les accuſations, les autres que l'on traitaſt la queſtion de la foi avant toutes choſes. La varieté des ordres de l'empereur échaufoit la diſpute : car on repreſentoit ſes lettres, qui tantoſt portoient, que l'on commençaſt par l'un, tantoſt par l'autre : cette conteſtation en vint juſqu'à une diviſion declarée entre les Acaciens & les Demi-ariens, qui ſépara en deux le concile de Seleucie.

An. 358.

Sup. XIII. n. 48.

Sozom. IV. c. 25. *Baſil ep.* 74. p. 875. C.

Il paſſa enfin à commencer par la queſtion de la foi : les Acaciens, c'eſt à dire les Anoméens, rejettoient ouvertement le ſymbole de Nicée, & faiſoient entendre qu'il faloit dreſſer une nouvelle formule. Mais les autres qui étoient le

An. 359. plus grand nombre, recevoient le ſymbole de Nicée en tout le reſte, trouvant ſeulement à redire au terme de conſubſtantiel. Les Anoméens ne vouloient point que l'on parlaſt de ſubſtance, & prenoient pour regle la formule compoſée à Sirmium, par Marc d'Arethuſe le vingt-deuxiéme de May. Ils n'avançoient que des propoſitions impies : diſant que rien ne pouvoit eſtre ſemblable à la ſubſtance de Dieu, qu'il ne pouvoit y avoir en Dieu de generation ; que J. C. étoit une creature, dont la creation étoit traitée de generation divine : qu'il étoit tiré du néant : & par conſequent ni fils ni ſemblable à Dieu. On leut publiquement ces paroles, tirées d'un ſermon prononcé à Antioche par l'évêque Eudoxe : Dieu étoit ce qu'il eſt : il n'étoit point pere, parce qu'il n'avoit point de fils. Car s'il avoit un fils, il faudroit auſſi qu'il euſt une femme, & le reſte que l'on peut voir dans S. Hilaire. Car c'eſt lui qui raporte avec horreur ces blasfêmes, qu'il avoit oüis de ſes oreilles. Auſſi s'éleva-t'il un grand tumulte dans l'aſſemblée à cette lecture. Aprés que la diſpute eut duré juſques au ſoir, Silvain de Tarſe s'écria à haute voix : qu'il ne faloit point faire de nouvelle expoſition de foi, mais s'en tenir à celle du concile d'Antioche de la dedicace. Quand il eut dit cela, les Acaciens ſe retirerent : ceux de l'autre parti raporterent la formule d'Antioche : elle fut leuë, & ainſi ſe termina la premiere ſeſſion du concile.

Sup. n. 6.

Hilar. ad Conſt. 1.

Hilar. ad Conſt. 1. p. 292.

Socr. 11. c. 39.

Le lendemain s'étant aſſemblés dans l'égliſe de Seleucie ; & en ayant fermé les portes, ils confir-

merent par leurs souscriptions, la formule qui avoit été leuë. A la place de quelques absens, souscrivirent des lecteurs & des diacres, à qui ils en avoient donné pouvoir. Cependant Acace & ses partisans se plaignirent de ce procedé & de ces souscriptions faites à portes fermées : disant que ce qui se faisoit en cachete étoit suspect. Il dressa donc ce même jour vingt-huitiéme de Septembre une protestation, contre la violence qu'il pretendoit avoir été souferte par ceux de son parti ; & la fit servir de preface à une nouvelle formule de foi, qu'il tenoit toute preste à publier, & qu'il avoit déja communiquée à Leonas & à Lauricius. Il ne se fit rien davantage ce jour là. An. 359. Socr. II. c. 40.

XVI. Confession de foi d'Acace.

Le troisiéme jour qui étoit le vingt-neuviéme de Septembre, Leonas fit enforte de rassembler les deux partis ; & d'ailleurs Macedonius de C. P. & Basile d'Ancyre se trouverent au concile. Mais les Acaciens refusoient encore de venir : soutenant que l'on devoit auparavant exclure ceux qui avoient déja été deposés, & ceux qui étoient encore alors accusés. Aprés une grande contestation, il passa à cet avis : les accusés se retirerent, & les Acaciens entrerent. S. Hilaire fut du nombre de ceux qui sortirent, s'il ne s'étoit déja retiré auparavant. Alors Leonas dit, que les Acaciens lui avoient donné un écrit, sans dire ce qu'il contenoit. Tous écouterent paisiblement, croyant que ce fust toute autre chose qu'une exposition de foi ; & l'écrit fut leu en ces termes : Hier cinquiéme des calendes d'Octobre nous avons aporté tous nos soins, pour conserver la paix de l'église avec toute la moderation possible ; Ap. Socr. ibid. Ap. Epip. hær. 73 n. 25.

An. 359. & pour établir la foi ſolidement ſuivant l'ordre de l'empereur cheri de Dieu, conformement aux paroles des prophetes : ſans y rien mêler qui ne ſoit tiré de l'écriture. Mais dans le concile quelques-uns nous ont inſulté, nous ont fermé la bouche, & nous ont fait ſortir malgré nous : ayant avec eux, ceux qui ont été depoſés en diverſes provinces, ou ordonnés contre les canons ; enſorte que le concile étoit rempli de tumulte : comme le tres illuſtre comte Leonas & le tres illuſtre gouverneur Lauricius, ont veu de leurs yeux. C'eſt pourquoy nous declarons, que nous ne refuſons point la formule de foi autentique dreſſée à la dedicace d'Antioche. Et parce que les mots de conſubſtantiel & de ſemblable en ſubſtance ont excité juſques icy beaucoup de troubles ; & que quelques-uns ſont accuſés d'avoir dit encore depuis peu, que le fils eſt diſſemblable au pere : Nous declarons que nous rejettons le conſubſtantiel, comme étranger à l'écriture, & que nous condamnons le diſſemblable, tenant pour étrangers de l'égliſe, tous ceux qui ſont dans ces ſentimens. Mais nous confeſſons clairement la reſſemblance du fils avec le pere ; ſuivant l'apôtre qui dit, qu'il eſt l'image de Dieu inviſible. Enſuite ils mettent une formule de foi ſemblable à celle de Sirmium du vingt-deuxiéme de May, comme ils marquent eux-mêmes à la fin. Aprés cette lecture, Sophronius de Pompeïopolis s'écria : Si c'eſt expoſer la foi, de propoſer tous les jours nos ſentimens particuliers, nous perdrons la regle de la verité. Il y eut pluſieurs autres diſcours ſur ce ſujet & ſur les accuſés, & la ſeſſion ſe ſepara.

Ap. Athan. de ſyn. p. 904.

Col. 1. 15.

Socr. 11. c. 40.

Les Acaciens ne condamnoient la diſſemblance que de parole, & pour appaiſer l'indignation que leurs blasfêmes excitoient. Un d'eux étant venu pour ſonder S. Hilaire ; le ſaint comme s'il eût ignoré ce qui s'étoit paſſé, lui demanda ce qu'ils vouloient dire, de rejetter l'unité & la reſſemblance de ſubſtance, & de condamner la diſſemblance. L'Arien répondit : que J. C. n'eſt pas ſemblable à Dieu, mais à ſon pere. Cela parut encore plus obſcur à S. Hilaire, & il lui en demanda l'explication. L'Arien répondit : Je dis qu'il eſt diſſemblable à Dieu, & qu'on peut entendre qu'il eſt ſemblable à ſon pere : parce que le pere a voulu faire une creature, qui vouluſt des choſes ſemblables à lui. Il eſt donc ſemblable au pere ; parce qu'il eſt fils de la volonté plûtoſt que de la divinité : mais il eſt diſſemblable à Dieu, parce qu'il n'eſt ni Dieu ni né de Dieu ; c'eſt à dire de ſa ſubſtance. S. Hilaire demeura interdit, & ne put croire que ce fût là leur ſentiment, juſques à ce qu'ils le declaraſſent publiquement. An. 359. In Conſtant. t. p. 293.

Le quatriéme jour ils s'aſſemblerent tous & diſputerent encore opiniâtrement. Acace dit : Puis qu'on a une fois changé le ſymbole de Nicée & pluſieurs fois enſuite : rien n'empêche que l'on ne dreſſe encore à preſent une autre confeſſion de foi. Eleuſius de Cyzique répondit : Le concile n'eſt pas maintenant aſſemblé, pour aprendre ce qu'il ne ſait pas, ni pour recevoir une foi qu'il n'ait pas : il marche dans la foi de ſes peres, & ne s'en écarte ni à la vie ni à la mort. La maxime étoit bonne : mais par la foi de ſes peres, il entendoit celle de la dedicace Socr. II. c. 40.

An 359. d'Antioche. Sur quoy l'hiſtorien Socrate remarque, qu'il faloit bien plûtoſt s'en tenir à la foi de Nicée, propoſée par les peres de ceux qui s'aſſemblerent à Antioche, & qui dreſſant une nouvelle formule, avoient ſemblé renoncer à la foi de leurs peres.

On vint enſuite à une autre queſtion. Car comme les Acaciens dans la formule, qu'on avoit leuë diſoient que le fils étoit ſemblable au pere : on demanda, en quoy il lui étoit ſemblable. Les Acaciens diſoient, qu'il ne l'étoit que quant à la volonté, & non quant à la ſubſtance : tous les autres diſoient qu'il l'étoit auſſi quant à la ſubſtance. La journée ſe paſſa dans cette diſpute. On reprochoit à Acace, que dans les écrits qu'il avoit publiés, il diſoit que le fils étoit ſemblable au pere en toutes choſes. Comment donc, lui diſoit-on, niés vous à preſent la reſſemblance en ſubſtance ? Il répondit que jamais aucun auteur : ancien ni moderne n'avoit été jugé ſur ſes écrits. Comme la diſpute s'échaufoit les Acaciens voulurent ſe prevaloir de la confeſſion de foi dreſſée à Sirmium par Marc d'Arethuſe, & ſouſcrite par Baſile d'Ancyre, où l'on convenoit d'abolir le mot de ſubſtance. Sur quoy Eleuſius de Cyzique dit : Si Baſile ou Marc ont fait quelque choſe en leur particulier, ou s'ils ont quelque different avec les Acaciens : cela ne regarde point le concile ; & il n'eſt point neceſſaire d'examiner, ſi leur expoſition de foi eſt bonne ou mauvaiſe. Il faut ſuivre celle qui a été autoriſée à Antioche, par les évêques plus anciens qu'eux : quiconque introduit autre choſe, eſt hors de l'égliſe. Tous ceux qui étoient de

Sozom. IV. 22.

son parti, c'eſt à dire les Demi-ariens, lui applaudirent. An. 359.

XVII. Fin du concile de Seleucie. Soer. II. c. 40.

Comme la diſpute ne finiſſoit point, Leonas ſe leva & ſepara l'aſſemblée ; & telle fut la fin du concile de Seleucie. Car le lendemain les Acaciens ne voulurent plus y venir ; & Leonas lui-même étant invité de s'y trouver, le refuſa, diſant : que l'empereur l'avoit envoyé pour aſſiſter à un concile où l'on fuſt d'accord : mais que puis qu'ils étoient diviſés, il ne pouvoit s'y trouver. Allés donc, ajoûta-t'il, diſcourir vainement dans l'égliſe. Ceux qui l'allerent inviter de la part du concile trouverent les Acaciens chés lui : enſorte que l'on vit manifeſtement qu'il les favoriſoit, & qu'il avoit rompu le concile pour leur faire plaiſir. Auſſi déslors, crurent-ils avoir tout gagné. Les autres évêques les rappellerent pluſieurs fois, mais ils ne voulurent plus revenir : tantoſt ils propoſoient de venir chés Leonas par deputés, tantoſt ils aſſuroient que l'empereur les avoit chargés de juger les autres. Ils ne vouloient ni convenir d'une même foi, ni ſe défendre des accuſations formées contre-eux, ni venir examiner l'affaire de S. Cyrille de Jeruſalem, qu'eux-mêmes avoient depoſé ; & il n'y avoit perſone pour les y contraindre.

Enfin aprés pluſieurs citations & pluſieurs délais, le reſte du concile prononça une ſentence de dépoſition contre Acace de Ceſarée, George d'Alexandrie, Uranius de Tyr, Theodule de Cheretapes en Phrygie, Theodoſe de Philadelphie en Lydie, Evagre de Mitylene, Leonce de Tripoli en Lydie, Eu- Baſil cont. Eun. 2 Athan. de ſyn. p. 881.

An 359. doxe d'Antioche, Patrophile de Scythopolis. Tous ces évêques furent dépoſés. Ceux-ci furent privés de la communion, c'eſt à dire, réduits à la communion de leurs égliſes : Aſterius, Euſebe, Abgar, Baſilique, Phebus, Fidelis, Eutychius, Magnus & Euſtathe. Il fut ordoné qu'ils demeureroient en cet état, juſques à ce qu'ils ſe fuſſent purgés des crimes dont on les chargeoit. On rétablit S. Cyrille à Jeruſalem ; & on ordona pour Antioche à la place d'Eudoxe, Anien prêtre de la même égliſe, qui fut auſſitoſt conſacré par les ſoins de Neonas évêque de Seleucie. Aprés toutes ces procedures, ils écrivirent aux égliſes dont ils avoient dépoſé les évêques ; pour leur en donner avis. L'ordination d'Anien pour Antioche fut ſans effet : car les Acaciens ſe ſaiſirent de lui, & le remirent à Leonas & à Lauricius, qui le firent garder par des ſoldats & le condamnerent enſuite à l'exil. Les évêques qui l'avoient éleu, s'en plaignirent, par une proteſtation contre les Acaciens adreſſée à Leonas & à Lauricius : mais enfin comme ils n'obtenoient rien, ils ſe ſéparerent. Leur jugement ne fut pas mieux executé dans le reſte : les évêques dépoſés n'obeïrent point : quelques-uns retournerent à leurs dioceſes, comme Patrophile de Scythopolis & George d'Alexandrie : d'autres allerent à C. P. ſe plaindre à l'empereur, & Acace y emmena Eudoxe, l'encourageant contre ſa timidité naturelle.

Sez. IV. c. 24.

XVIII. Traité des ſynodes par S. Athanaſe.

V. Hermant vie de S. Ath. VIII. 27. eclairciſſ.

S. Athanaſe ayant apris de ſa retraite ce qui s'étoit paſſé à Seleucie juſques à la fin du concile, & à Rimini juſques à la premiere députation vers l'empereur ;

pereur : en donna auſſi-toſt avis à ſes amis : c'étoient apparemment des ſolitaires : puis qu'il ſuppoſe qu'ils ont ſeulement pû entendre parler de ces conciles, & qu'ils ne ſont pas inſtruits, même de ce qui s'eſt fait publiquement pour les aſſembler. Il montre que ces deux conciles ont été convoqués à la pourſuite des Ariens, ſous pretexte d'établir la foi de J. C. mais en effet, pour détruire la définition de Nicée ; aprés laquelle il n'y avoit plus rien à chercher. Il releve l'abſurdité de leur formule dattée du mois, du jour & du conſulat : Pour montrer, dit-il, à tous les gens ſages, que leur foi n'a pas commencé plûtoſt, que maintenant ſous Conſtantius. Et enſuite : Si la foi a commencé ſelon eux, ſous le preſent conſulat, que feront les anciens & les bien-heureux martyrs ? on void par là, que ce traité eſt écrit cette même année 359. Il raporte enſuite ce qui s'eſt paſſé à Rimini, finiſſant par la ſentence de dépoſition contre Urſace, Valens & les autres Ariens : puis il vient au concile de Seleucie, qu'il raporte ſommairement.

An. 359.

Ath. de Syn. init. p. 869.

P. 871. A.

P. 872. B.

P. 875.

Aprés cela pour montrer les variations continuelles des Ariens, il raporte ce qu'ils ont dit en divers temps ; commençant par les blasfêmes d'Arius extraits de ſa Thalie. Il ajoûte les écrits de ſes diſciples : entre-autres du Sophiſte Aſterius. Delà il paſſe aux conciles qu'ils avoient tenus, pour dreſſer de nouvelles confeſſions de foi & ſuprimer celle de Nicée ; & il commence à celui de Jeruſalem, tenu ſous le grand Conſtantin en 335. parce qu'ils ne traiterent point de la foi à celui de Tyr, dont celui-cy fut comme une ſuite. Il vient au concile d'Antio-

P. 883. D.

P. 887. D.

P. 890.

Sup. liv. XI. n.

P. 892.

An 359. che de la dedicace, en 341. dont il raporte les trois
P. 895. formules : puis celle qu'ils envoyerent en Gaule par
P. 896. Narciſſe & les autres : puis la longue expoſition
P. 900. qu'ils envoyerent en Italie l'an 345. par Eudoxe & les autres : puis celle de Sirmium dreſſée contre Photin en 351. puis la ſeconde de Sirmium dreſſée par
P. 901. D. Potamius en 357. Il marque enſuite la troiſiéme de
P. 904. B. Sirmium, qu'il avoit déja raportée, & qui eſt dat-
P. 904. C. tée du vingt-deuxiéme de May de cette année 359. Enfin il ajoûte celle du concile de Seleucie, dreſſée par les Acaciens le vingt-huitiéme de Septembre de la même année.

P. 905. C. En cet endroit il y a un ſupplément ajoûté par quelque autre, ou par S. Athanaſe lui-même, pour raporter de ſuite la formule de foi dreſſée à Nice en Thrace & aprouvée à C. P. en 360. & marquer celle d'Antioche de l'année ſuivante, & la mort de l'empereur Conſtantius. Tout cela ne peut eſtre écrit qu'aprés l'an 361. mais c'eſt une addition ma-
P. 908. &c. nifeſte. Dans le reſte de cet écrit S. Athanaſe entreprend la défenſe du terme de conſubſtantiel, ſi odieux aux Ariens, & qu'ils ne cherchoient qu'à
P. 915. ſupprimer par tant de formules. Il attaque premierement les purs Ariens, puis ceux qui approuvoient le ſymbole de Nicée, à la reſerve du ſeul mot de conſubſtantiel, comme Baſile d'Ancyre ; & il traite ceux-là de freres, qui ont les mêmes ſenti-
P. 917. D. mens, & ne diſputent que du mot. Il refute ce que l'on diſoit, que le mot de conſubſtantiel avoit été condamné au concile d'Antioche, tenu contre
Sup. liv. VIII. n. 4. Paul de Samoſate en 269. & montre que ce concile

le rejetta en un ſens tout different, qui étoit celui de Paul ; & à cette occaſion, il explique le ſentiment de S. Denis d'Alexandrie, calomnié ſur ce point. Enfin il fait voir les raiſons ſolides, qui ont obligé les peres de Nicée à employer ce terme de conſubſtantiel. S. Athanaſe marque pluſieurs fois en ce traité, qu'il n'a pas en main les pieces neceſſaires pour prouver ce qu'il avance, & dont il ſouhaiteroit d'envoyer des copies ; ce qui montre qu'il étoit en fuite, & hors de chés lui. An. 359. P. 922. D.

Ces deux points touchant le conſubſtantiel, c'eſt à dire les motifs qui avoient obligé les peres de Nicée à s'en ſervir, & le veritable ſentiment de S. Denis d'Alexandrie, qui ſembloit l'avoir rejetté : ces deux points étoient d'une telle importance, que S. Athanaſe en fit deux traités ſeparés : y étant encore determiné par des occaſions particulieres. Le traité des decrets de Nicée eſt adreſſé à un ſavant homme, qui étoit entré en diſpute avec des Ariens & des Euſebiens en preſence de pluſieurs catholiques, & en avoit écrit le reſultat à S. Athanaſe : ſavoir que les Ariens ſe voyant preſſés, s'étoient reduits à demander, pourquoy les peres de Nicée avoient employé les mots de ſubſtance & de conſubſtantiel inconus à l'écriture. S. Athanaſe pour ſatisfaire à cet ami, lui fait voir que les peres avoient été forcés, par les mauvaiſes ſubtilités des Ariens à employer ce mot, qui les tranchoit toutes & ne laiſſoit point d'ambiguité. Il autoriſe les termes de ſubſtance & de conſubſtantiel par la tradition ; rapportant les paſſages des auteurs plus anciens, qui les avoient De decr. Nic. init. P. 167.

An. 359. P. 174. A. employés ; premierement de Theognoſte qu'il qualifie, ſavant homme, & que nous ne conoiſſons point d'ailleurs : puis de S. Denis évêque d'Alexandrie, & de S. Denis évêque de Rome du même temps : enfin d'Origene à qui il donne toûjours le titre de laborieux. Il raporte les paſſages de tous ces auteurs ; & ajoûte à la fin du traité : Quand vous l'aurés receu, liſés-le en vôtre particulier : ſi vous l'approuvés, liſés-le auſſi aux freres qui ſeront preſens, afin qu'ils ſachent eſtimer le concile & condamner les Ariens. Une autre conference où les Ariens ne ſachant que dire, avoient avancé que S. Denis d'Alexandrie avoit été dans leurs ſentimens : obligea S. Athanaſe de prendre ſa défenſe, pour montrer qu'il n'en avoit point eû d'autres, que ceux de *P. 548.* l'égliſe, entierement oppoſés aux Ariens. Il ſe plaint d'abord, qu'il a été averti tard de cette conference, & témoigne eſtre curieux de ces ſortes de nouvelles.

XIX. L'empereur condamne Aetius. Les Demi-ariens avant que de quitter Seleucie, choiſirent dix deputés, pour envoyer à l'empereur, l'inſtruire de ce qu'ils avoient fait : ſuivant l'ordre qu'il en avoit donné en indiquant les deux conciles. Les principaux étoient Euſtathe de Sebaſte, Baſile d'Ancyre, Silvain de Tarſe & Eleuſius de Cyzique. S. Hilaire partit avec eux & fit auſſi le voyage *Sulp. Sev. 2. p. 431.* de C. P. pour ſavoir ce que l'empereur ordoneroit de lui, & s'il le renvoyeroit en ſon exil. Acace & *Sozom. IV c 23. Hilar in Conſt. 1. p. 293.* ceux de ſon parti furent plus diligens que les Demi-ariens : ils arriverent les premiers & previnrent l'empereur, ayant gagné les plus puiſſans de la cour, par la conformité de leurs ſentimens, par les flatteries

& les preſens qu'ils leurs faiſoient aux dépens de leurs égliſes. L'autorité d'Acace étoit grande : il avoit naturellement de la force dans ſes penſées & ſes diſcours, & de l'induſtrie pour executer ſes deſſeins : il gouvernoit une égliſe illuſtre : il faiſoit gloire d'eſtre diſciple d'Euſebe ſon predeceſſeur, dont les écrits & la reputation faiſoient paſſer Acace pour plus ſavant que les autres. Il lui fut donc facile, de donner à l'empereur mauvaiſe impreſſion du concile de Seleucie : en lui diſant, que l'on y avoit rejetté la profeſſion de foi, qui avoit été dreſſée à Sirmium en ſa preſence. Les dix deputés des orientaux étant arrivés à C. P. aimerent mieux ne point entrer dans l'égliſe, que de communiquer avec ceux qu'ils avoient depoſés à Seleucie. Ils demanderent à l'empereur que l'on examinaſt les blasfêmes & les crimes d'Eudoxe : l'empereur dit qu'il faloit auparavant juger la queſtion de la foi. Baſile d'Ancyre ſe fiant à ſon anciene familiarité, voulut lui parler librement & lui repreſenter, que ſon procedé tendoit à ruiner la doctrine des apôtres : mais l'empereur en colere lui impoſa ſilence, lui reprochant qu'il étoit l'auteur du trouble des égliſes.

An. 359.

Epiſt. orient. ap Hilar. frag. p. 429. A.

Theodor. 11. c. 27.

Euſtathe prit la parole, & dit : Seigneur, puiſque vous voulés que l'on examine la foi, voyés les blasfêmes qu'Eudoxe a oſé avancer contre le fils de Dieu. En même tems il lui preſenta une expoſition de foi, où entre autres impietés étoient ces paroles : Ce qui eſt énoncé differemment eſt diſſemblable en ſubſtance. Il n'y a qu'un Dieu le pere, de qui eſt tout & un ſeigneur J. C. par qui eſt tout : de qui & par qui, ſont

359. des énonciations dissemblables : donc le fils est dissemblable à Dieu le pere. L'empereur Constantius ayant fait lire cette exposition, & fort irrité de son impieté, demanda à Eudoxe si cet écrit étoit de lui : il dit qu'il n'étoit pas de lui, mais d'Aëtius. L'empereur commanda que l'on fit venir Aëtius : car il étoit à C. P. & Eunomius aussi. Aëtius étant entré, l'empereur lui montra l'exposition, lui demandant si c'étoit son ouvrage. Lui qui ne sçavoit rien de ce qui s'étoit passé, ni à quoi tendoit cette question, suivit la prévention naturelle des hommes en faveur de leurs ouvrages : & crut qu'en avoüant cet écrit il ne s'attireroit que des loüanges : il dit donc qu'il en étoit lui-même l'auteur. L'empereur, frapé d'une telle impieté, le fit chasser du palais, & donna ordre de l'envoyer en exil dans la Phrygie.

Eustathe continua de soutenir, qu'Eudoxe étoit dans les mêmes sentimens : qu'Aëtius logeoit & mangeoit avec lui : & que c'étoit par son ordre qu'il avoit écrit ces blasfêmes. La preuve qu'il y a part, disoit-il, est claire : c'est lui seul qui a dit que l'exposition est d'Aëtius. Il ne faut pas, dit l'empereur, juger sur des conjectures : il faut examiner les faits avec soin. Et bien, dit Eustathe, si Eudoxe veut nous persuader, qu'il n'est pas dans les mêmes sentimens, qu'il anathematise l'écrit d'Aëtius. L'empereur accepta volontiers la proposition, & lui ordonna de le faire. Eudoxe s'en défendoit & employoit divers artifices pour éluder : mais quand il vit que l'empereur irrité menaçoit de l'envoyer avec Aëtius, comme complice de son impieté : il desavoüa sa

propre doctrine, qu'il ſoutenoit alors, & qu'il ne ceſſa point enſuite de ſoutenir. L'empereur voulant faire condamner Aëtius juridiquement, en donna la commiſſion à Honorat, qu'il venoit de faire préfet de C. P. & lui joignit les principaux du ſenat. Il aſſiſta lui-même en perſone au jugement : où Aëtius fut convaincu d'erreur dans la foi ; & l'empereur & tous les aſſiſtans furent ſcandaliſés de ſes blasfêmes : ſes partiſans en furent fort ſurpris : car ils s'étoient attendus que perſone ne pourroit réſiſter à ſes raiſonnemens, le croyant invincible dans la diſpute. *An. 359.* *Philoſt. IV. c. 12. V. c. 1.*

XX. Les Anoméens ſe relevent. *Sozom. ibid. Sup. n. 11. Hilar. fragm. p. 428.*

Cependant les derniers députés du concile de Rimini arriverent à C. P. c'eſt à dire Urſace, Valens & les autres chefs des Ariens d'occident. Ils ſe joignirent d'abord, ſans déliberer, à ceux qui avoient été condamnés à Seleucie : parce qu'en effet ils étoient dans les mêmes ſentimens. Les députés du concile de Seleucie, c'eſt à dire les orientaux Demiariens, les avertirent de ce qui ſe paſſoit ; & voulurent les retenir par une lettre qu'ils leur écrivirent, à la teſte de laquelle on voit les noms des dix-huit évêques, c'eſt à dire les dix députés & quelques autres qui s'y étoient joints. Les premiers ſont Silvain de Tarſe, Sophronius de Pompeïopolis, Neon de Seleucie. Par cette lettre ils exhortent les députés de Rimini à ſe joindre à eux, pour empêcher l'héréſie des Anoméens de prévaloir dans l'égliſe. Nous l'avons, diſent-ils, montrée à l'empereur : il en a été indigné & a voulu que tout cela fuſt anathématiſé : mais on prépare une ruſe, de condamner

An. 359. Aëtius auteur de cette héréſie, plûtoſt que ſon erreur; en ce que le jugement ſemble prononcé contre la perſone, & non contre ſa doctrine. Ils les prient auſſi de donner avis aux égliſes d'occident de tout ce qui ſe paſſe : avec cette lettre ils leur envoyerent la copie des blasfêmes d'Aëtius.

Hilar. fragm. p. 429. 430. Les Ariens occidentaux furent tellement irrités contre celui d'entr'eux qui avoit receu cette lettre; & entrerent en telle fureur de voir leur hypocriſie découverte, qu'ils penſerent le dépoſer: car il falloit condamner l'erreur d'Aëtius avec les orientaux, ou ne la condamnant pas, montrer que c'étoient leurs ſentimens. Ils prirent ce dernier parti, & continuerent à embraſſer la communion de ceux qui avoient été condamnés à Seleucie, c'eſt à dire des Anoméens. Comme on leur demandoit dans une grande aſſemblée, pourquoi ils n'avoient pas dit auſſi à Rimini, que le fils de Dieu fuſt créature: ils répondirent, qu'on n'y avoit pas dit qu'il n'étoit pas créature; mais qu'il n'étoit pas ſemblable aux autres creatures : en diſant, qu'il n'étoit pas créature comme les autres. Et S. Hilaire ſoutenant, qu'il eſt avant tous les temps : ils expliquerent ſon eternité comme celle des anges & des ames humaines, non de ce qui precede la durée du monde, mais de l'avenir. Ils ſe ſauvoient encore de la reſſemblance, qu'ils lui accordoient, par cette clauſe: Selon les écritures, qui donnoit lieu à pluſieurs défaites. C'eſt ainſi qu'ils éluderent, par des explications, captieuſes les anathêmes qu'ils avoient prononcés à Rimini, abuſant de la ſimplicité des catholiques.

Les

Les Anoméens orientaux, c'eſt à dire Acace & ſes partiſans, embraſſerent avidement ce ſecours inopiné, qui leur vint ſi à propos ; lors que la condamnation d'Aëtius les reduiſoit à jurer contre leurs ſentimens, qu'ils n'abandonoient point le nom de ſubſtance, & ne croyoient point que le fils fuſt diſſemblable en ſubſtance. Quand ils virent que les occidentaux avoient abandonné à Rimini le nom de ſubſtance : ils declarerent qu'ils recevoient de tout leur cœur la même formule. Car, diſoient-ils, ſi elle prévaut : avec le nom de ſubſtance on abolira le conſubſtantiel, que les évêques d'occident eſtiment tant, par le reſpect du concile de Nicée. L'empereur donna dans cette propoſition & approuva la formule de Rimini : conſiderant le grand nombre des évêques. Il crut que pour le ſens il importoit peu, que l'on diſt ſemblable ou conſubſtantiel : mais qu'il importoit fort, de ne point uſer de paroles inconnuës à l'écriture, pourveu que l'on en employaſt d'autres de même valeur : or il croyoit tels, les termes de ſemblable ſelon les écritures, employés dans la formule de Nice en Thrace receuë à Rimini. Il obligea donc les évêques qui ſe trouvoient à C. P. de ſouſcrire à cette formule, même les deputés de Seleucie. Il y employa tout le jour du dernier de Decembre, & même une partie de la nuit : quoy qu'il ſe preparaſt à la ceremonie du lendemain, où il devoit commencer ſon dixiéme conſulat avec l'année 360.

An. 359. Sozom. IV. c. 23.

Sup. n. 132.

XXI. Concile de C. P.

Les Acaciens ayant ainſi prévalu, tinrent au commencement de cette année un concile à C. P. pour

An. 360. renverſer ce qui s'étoit fait à Seleucie. Ils y firent venir les évêques de Bithynie, & il y en eut au moins cinquante. Les plus connus ſont Acace de Ceſarée, Eudoxe d'Antioche, Uranius de Tyr, Demophile de Berée, George de Laodicée, Maris de Calcedoine, Ulfias évêque des Goths, qui toutefois étoient encore catholiques. Comme on diſputoit de la foi dans ce concile, S. Hilaire voyant le peril extrême où elle étoit reduite ; parce que les occidentaux avoient été trompés, & que les orientaux étoient oprimés par la brigue la plus forte : il preſenta une requeſte à l'empereur : qui eſt le troiſiéme des diſcours, que nous avons de lui à Conſtantius. Il parle d'abord de l'injuſtice de ſon exil, & ſe ſoumet à paſſer ſa vie en penitence au rang des laïques : s'il a fait quelque choſe d'indigne, non pas de la ſainteté d'un évêque, mais de la probité d'un ſimple fidelle. Il offre de convaincre de fauſſeté l'auteur de ſon exil, c'eſt à dire Saturnin d'Arles, qui étoit alors preſent à C. P.

Philoſt. IV. c. 12. Sozom. IV. c. 24.

Sev. Sulp. 2. p. 432. Hier. Script. in Hilar.

Mais laiſſant à la diſcretion de l'empereur, de l'écouter ſur ce point, quand il lui plaira : il lui parle du peril de la foi ; & aprés lui avoir repreſenté l'abſurdité de tant de nouvelles formules, il lui demande audiance ſur ce ſujet, en preſence du concile, qui en diſputoit alors. Et je la demande, dit-il, non pas tant pour moy, que pour vous & pour les égliſes de Dieu. J'ay la foi dans le cœur & n'ay pas beſoin d'une profeſſion exterieure, je garde ce que j'ay receu : mais ſouvenés-vous qu'il n'y a point d'heretique qui ne pretende que ſa doctrine eſt conforme

à l'écriture. Il promet de ne rien dire d'étranger à l'évangile : rien qui puiſſe cauſer du ſcandale, & qui ne ſerve à la paix de l'orient & de l'occident. Les Ariens n'oſerent accepter ce défy ; & ils perſuaderent à l'empereur de renvoyer Hilaire en Gaule, comme un homme qui ſemoit la diſcorde & qui troubloit l'orient. On le renvoya donc, mais ſans révoquer la ſentence de ſon exil. An. 360.

Les Acaciens délivrés d'un tel adverſaire, confirmerent la formule de foi qui avoit été receuë à Rimini, & la firent ſouſcrire aux Demi-ariens, en leur promettant de condamner le dogme des Anoméens; ce que toutefois ils ne firent pas. Ainſi tous les évêques preſens la ſignerent. Enſuite le concile, pour contenter l'empereur proceda à la condamnation d'Aëtius, le dépoſa du diaconat & le chaſſa de l'égliſe. Ils en écrivirent une lettre à George d'Alexandrie : par laquelle ils declarent qu'ils ont dépoſé Aëtius, comme auteur du ſcandale & de la diviſion des égliſes ; & défendu de lire ſes écrits comme inutiles : le menaçant d'anathême avec ſes ſectateurs, s'il perſiſte dans les mêmes ſentimens : que tous les évêques ont ſouſcrit à ſa condamnation, excepté Serras, Eſtiene, Heliodore & Theophile : quoy que Serras rendiſt témoignage d'avoir oüi dire à Aëtius, que Dieu lui avoit revelé tout ce qu'il avoit tenu caché, depuis les apôtres juſques alors. Ils declarent donc, qu'ils ont ſeparé de leur communion ces quatre évêques pour ſix mois ; à condition que ſi dans ce terme, ils ne ſe ſoumettent, ils ſeront dépoſés, & on leur donnera des ſucceſſeurs. Serras étoit évê- *Sozom. IV. c. 23. & VI. c. 7.* *Philoſt. IV. c. ult.* *Ap. Theod. II. c. 28.*

An. 360. que de Paretoine en Egypte, Eſtiene de Ptolemaïde & Heliodore de Sozouſe toutes deux en Lybie : & c'eſt apparemment pour cette raiſon, que la lettre s'adreſſe à George d'Alexandrie, dont ils dépendoient. Ce qui eſt remarquable dans cette lettre, c'eſt qu'ils ſe gardent bien de qualifier Aëtius d'heretique, ni de condamner ſon dogme de la diſſemblance du fils.

Philoſt. VII. c. 6. Outre ces quatre évêques, il y en eut quelques autres qui refuſerent de condamner Aëtius : ſavoir Theodule de Cheretapes en Phrygie, Leonce de Tripoli, Theodoſe de Philadelphie & Phebus de Polycalandes, toutes trois en Lydie. Aëtius lui-même

Id. V. c. 1. ainſi condamné, par ſes amis foibles & politiques, fut envoyé en exil à Mopſueſte en Cilicie ; & depuis

Ibid. c. 2. à Amblade en Piſidie au pied du mont Taurus, lieu mal ſain & habité par des barbares. Ce fut là qu'il

Epiph. hæreſ. 76. n. 11. p. 914. ſoutint plus ouvertement ſon hereſie, & publia pour la ſoutenir un écrit de quarante-ſept articles, que S. Epiphane a conſervé & refuté. Il avoit fait juſques à trois cens de ces ſyllogiſmes, pour renverſer la doctrine de la Trinité par des raiſonnemens humains.

XXII. Depoſitions d'évêques. Aprés que les Acaciens eurent ainſi contenté l'empereur : ils ſe contenterent eux-mêmes, en dépoſant pluſieurs évêques orientaux du party contrai-

Soer. II. c. 42. re. Mais comme ils n'étoient pas bien d'accord entre-eux touchant la foi, ils ne fonderent leurs condamnations ſur aucune erreur dans la doctrine, mais ſeulement ſur les mœurs & ſur de pretenduës contraventions aux canons : pretextes qui ne man-

quoient jamais, pour calomnier même les plus ſaints évêques. Macédonius fut depoſé du ſiege de C. P. pour avoir receu à la communion un diacre convaincu d'adultere : mais ce qui lui nuiſit le plus, fut d'avoir irrité l'empereur, en tranſportant le corps du grand Conſtantin d'une égliſe à l'autre, & donné par là ſujet à une ſedition, où il s'étoit commis des meurtres. An. 360. Soz. IV. c. 24. Sup. XIII, n. 43.

Baſile d'Ancyre étoit regardé par les Anoméens comme chef du parti contraire : auſſi ramaſſerent-ils contre lui un grand nombre d'accuſations. Qu'il avoit maltraité un prêtre nommé Diogene, qui alloit d'Alexandrie à Ancyre, lui avoit oſté des papiers & l'avoit frapé. Qu'il avoit fait bannir & condamner à d'autres peines par les magiſtrats, ſans forme de procés, des clercs d'Antioche & d'autres de devers l'Eufrate, de Cilicie, de Galatie & d'Aſie : enſorte qu'étant chargés de fers, ils avoient encore donné leur bien aux ſoldats qui les conduiſoient, pour n'en eſtre pas maltraités. On ajoûtoit, que l'empereur ayant ordonné, qu'Aëtius & quelques-uns de ſes ſectateurs fuſſent menés à Cecropius, pour répondre aux accuſations dont il les chargeoit : Baſile avoit perſuadé à celui qui avoit receu l'ordre du Prince, de faire ce qu'il lui plaiſoit : qu'il avoit écrit au préfet Hermogéne & au gouverneur de Syrie, pour lui marquer ceux qu'il falloit releguer & en quel lieu : & que l'empereur les ayant rapellés de leur exil, il l'avoit empêché, réſiſtant aux magiſtrats & aux évêques. On ajoûtoit qu'il avoit excité le clergé de Sirmium contre l'évêque

An. 360. Germinius : & qu'écrivant qu'il communiquoit avec lui, & avec Valens & Urſace, il n'avoit pas laiſſé de les décrier auprés des évêques d'Afrique. Qu'en étant accuſé il l'avoit nié avec un faux ſerment ; puis étant convaincu, il avoit tâché d'excuſer ce parjure par des ſubtilités. Qu'il avoit été cauſe de la diviſion en Illyrie, en Italie & en Afrique ; & de ce qui étoit arrivé dans l'égliſe Romaine. Qu'ayant fait mettre une eſclave aux fers, il l'avoit contrainte de dépoſer faux contre ſa maîtreſſe. Qu'il avoit baptiſé & élevé au diaconat un homme, qui avoit mené une vie infame, & qui entretenoit une femme ſans eſtre marié : qu'il n'avoit pas ſéparé de l'égliſe un charlatan à cauſe de quelques homicides. Qu'il avoit fait des conjurations en preſence de la ſainte table, jurant avec de grandes maledictions, & faiſant jurer ſes clercs, qu'ils ne s'accuſeroient point l'un l'autre : pour ſe mettre à couvert par cet artifice des accuſations du clergé qu'il gouvernoit. Voilà ce que l'on reprochoit à Baſile d'Ancyre.

Contre Euſtathe de Sebaſte, on diſoit : qu'étant prêtre, il avoit été condamné & exclus des prieres par ſon pere Eulalius évêque de Ceſarée en Cappadoce : parce qu'il portoit un habit, qui ne convenoit pas à un prêtre : qu'enſuite il avoit été excommunié par un concile à Neoceſarée dans le Pont : & dépoſé par Euſebe évêque de C. P. pour avoir malverſé dans quelques afaires dont il l'avoit chargé. Qu'il avoit été convaincu de parjure, dans un concile d'Antioche : qu'il vouloit renverſer les decrets du concile de Melitine où il avoit été dépoſé.

Socr. II. c. 43. Soz. IV. c. 24.

Enfin qu'étant chargé de tant de crimes, il prétendoit juger les autres & les traitoit d'hérétiques. Eleusius évêque de Cyzique fut accusé, d'avoir ordonné diacre inconsidérément un nommé Heraclius Tyrien & sacrificateur d'Hercule : qui étant accusé de magie & poursuivi, s'étoit enfui à Cyzique & avoit feint d'estre chrétien. On ajoûtoit, qu'Eleusius, ayant ensuite apris quel il étoit, ne l'avoit pas chassé de l'église. On lui reprochoit aussi d'avoir ordonné sans examen des hommes condamnés par Maris évêque de Calcedoine, qui étoit present au concile. Heortase fut dépose pour avoir été fait évêque de Sardis, sans le consentement des évêques de Lydie ; & Draconce de Pergame, pour avoir eu auparavant un autre évêché en Galatie : l'une & l'autre ordination fut jugée illicite. Sophronius de Pompeïopolis fut accusé, d'avoir revendu par avarice les offrandes faites à l'église : & de ce qu'aprés une premiere & une seconde citation, s'étant enfin presenté, il n'avoit point voulu se défendre devant le concile, mais avoit demandé des juges seculiers. On accusa Neon de Seleucie en Isaurie, d'avoir affecté qu'Anien fust ordonné évêque d'Antioche dans son église, & d'avoir fait évêques des décurions ignorans des saintes écritures & des canons ; qui ensuite avoient déclaré par écrit, qu'ils aimoient mieux demeurer sujets aux charges publiques, pour conserver leurs biens, que de les quitter pour estre évêques. S. Cyrille de Jerusalem fut dépose de nouveau, comme ayant communiqué avec Eustathe & Elpidius, qui avoient contrevenu au concile de Melitine,

An. 360.

Sup. 15. Basil ep. 74. p. 871. C.

An. 360. où il avoit assisté avec eux ; & d'avoir communiqué avec Basile d'Ancyre & George de Laodicée, depuis sa premiere déposition : dont le pretexte avoit été, comme j'ay dit, les oblations qu'il avoit venduës pendant la famine. On déposa encore sous divers autres pretextes, Silvain de Tarse & Elpidius de Satales : principalement comme auteurs des derniers troubles de l'église.

Sup. XIII. n. 48.

Il ne faut pas croire que toutes ces accusations fussent bien prouvées : l'examen fut irregulier, les accusateurs étoient les juges, les témoins subornés, les suffrages forcés. Il y eut dix évêques, qui refuserent de souscrire aux dépositions : les Acaciens les interdirent de leurs fonctions & de la communion des autres, jusques à ce qu'ils eussent souscrit : & declarerent que s'ils ne le faisoient dans six mois, ils seroient déposez. L'avantage de ce concile sur celui de Seleucie, c'est que ses jugemens furent executés par l'autorité de l'empereur. Les évêques déposés furent en effet chassés de leurs sieges & bannis : Basile d'Ancyre fut envoyé en Illyrie, Eustathe en Dardanie : Macedonius fut seulement chassé de C. P. & se retira en une terre voisine, où il mourut. Les évêques relegués revoquerent en chemin les souscriptions de la formule de Rimini ; & se declarerent, les uns pour le semblable en substance, les autres même pour le consubstantiel. Ils écrivirent à toutes les églises des lettres contre Eudoxe & contre ceux de son party : les conjurant de fuïr leur communion, comme d'hérétiques défenseurs d'une doctrine abominable, qui ne s'étoient emparés de leurs églises,

Basil. cont. Eunom. p. 64. D. Greg. Naz. orat. 21. p. 387. A.

Sozom. IV. c. 25.

Basil. ep. 73. p. 870. D. Sozom. IV. 26. Philost. V. c. 1.

Basil ep. 72. p. 866. D. Ep. 73 p. 870. C.

égliſes, que par le deſir de la vaine gloire, & par la puiſſance temporelle : que pour eux, ils ne pouvoient acquieſcer à leur dépoſition. *An. 360.*

XXIII. Evêques intrus.

Les Acaciens ne laiſſerent pas de remplir leurs ſieges. Eudoxe lui-même ſe mit à C. P. & en prit poſſeſſion le vingt-ſeptiéme d'Audinée ou de Janvier de cette année 360. en preſence de ſoixante & douze évêques. Ainſi le même concile, qui venoit de dépoſer Draconce pour avoir été transferé, approuvoit la ſeconde tranſlation d'Eudoxe : qui avoit paſſé de Germanicie à Antioche, & d'Antioche à C. P. Il officia pour la premiere fois à la dédicace de l'Egliſe de ſainte Sophie, le ſeiziéme des calendes de Mars ou le quatorziéme de Peritius ; c'eſt à dire de Février : environ 34. ans aprés que le grand Conſtantin en eut poſé les fondemens. En cette ceremonie Eudoxe commença ſon ſermon par des mots grecs équivoques, qui ſembloient ſignifier que le pere eſt impie & le fils pieux : mais qu'il expliqua en diſant : que le pere n'honore perſone, & que le fils honore ſon pere. En ſorte que l'indignation qu'il avoit excitée d'abord, ſe tourna en éclats de rire ; & c'eſt ainſi que ces hérétiques accoutumoient le peuple à leurs blasfêmes. A cette dedicace l'empereur Conſtantius fit de grands preſens à l'égliſe. Il ofrit pluſieurs grands vaſes d'or & d'argent : pluſieurs tapis pour l'autel tiſſus d'or & ornés de pierreries : des rideaux d'or & de diverſes couleurs pour les portes de l'égliſe & pour celles des veſtibules de dehors. Il fit auſſi des largeſſes magnifiques à tout le clergé, aux vierges & aux veu-

Socr. II. c. 43.

Chron. paſch. p. 294.

Soz. IV. c. 26.

Chr. paſch. p. 294.

An. 360. ves qui étoient ſur le canon, c'eſt à dire ſur le catalogue de l'égliſe & aux hoſpitaux. Pour la nouriture de ces perſones, des pauvres, des orfelins & des priſoniers, il regla une plus grande meſure de bled que celle qu'avoit ordonnée le grand Conſtantin ſon pere.

Philoſt. v. c. 1. A la place de Baſile, Athanaſe fut fait évêque d'Ancyre: Acace, autre que celui de Ceſarée, fut mis à Tarſe au lieu de Silvain: Oneſime à Nicomedie au lieu de Cecropius, mort deux ans auparavant dans le tremblement de terre. A Cyzique au lieu d'Eleuſius, on mit Eunomius, qui fut depuis héréſiarque:
Socr. IV. c 7. comme il paſſoit pour fort éloquent, Eudoxe crut important de l'avoir ſi prés de C. P. eſperant qu'il
Philoſt. V. c. 3. attireroit tous les peuples par ſes diſcours. Eunomius n'accepta cette place, qu'aprés qu'Eudoxe & Maris lui eurent promis, que dans trois mois Aëtius ſon maître ſeroit rétabli & rapelé de ſon exil. Eunomius fut mis en poſſeſſion des égliſes par ordre de l'empereur: mais les ſectateurs d'Eleuſius bâtirent une égliſe hors la ville, où ils tinrent leurs aſſemblées. A la place de S. Cyrille, on mit à Jeruſalem Irenée
Baſil. I. contr. Eun. p. 4. D. ou Herennius. A Sardis au lieu d'Heortaſe on mit Theoſebe, quoy que convaincu de blasfêmes abominables.

Soc. II. c. 43. Sozom. IV. c. 16. Le concile de C. P. envoya par tout l'empire la formule ſouſcrite à Rimini, avec ordre de l'empereur, d'envoyer en exil tous ceux qui n'y voudroient pas ſouſcrire. Acace & les autres eſperoient par là abolir la memoire du concile de Nicée. Ils écrivirent auſſi aux orientaux qui étoient dans leurs ſen-

timens, pour leur donner avis de tout ce qu'ils avoient fait : entre-autres à Patrophile de Scythopolis, qui de Seleucie étoit allé droit chés lui. Ainſi finit ce concile de C. P. *An. 360.*

XXIV. Perſecution pour la formule de Rimini.

Les ſouſcriptions, que l'on exigea par tout en execution de cet ordre, cauſerent un grand trouble dans l'égliſe. Ce fut une eſpece de perſecution, plus dangereuſe que celles des payens, en ce qu'elle venoit du dedans. La ſouſcription devint une diſpoſition neceſſaire pour entrer dans l'épiſcopat, ou pour s'y conſerver. Preſque tous ſignerent ; même ſans eſtre perſuadés de l'erreur : tres-peu s'en exempterent : ou parce qu'ils eurent le courage de reſiſter, ou parce que leur obſcurité les fit negliger. Mais nous n'en conoiſſons aucun en orient, qui ſoit demeuré ferme & en poſſeſſion de ſon ſiege : quoy qu'il ſoit certain qu'il y en eut ; & dans toutes les provinces quelques-uns furent chaſſés pour ce ſujet. Tous les autres cederent au temps, les uns plu-toſt, les autres plu-tard : ſoit par crainte, ſoit par intereſt, ſoit par ignorance. Le pretexte de la paix & de la ſoumiſſion à l'empereur, fit entrer preſque tous les prelats dans la communion des Ariens. Le vieil évêque de Nazianze Gregoire, eut la foibleſſe de ſigner comme les autres, quoy que ſa foy fuſt tres pure : il ſe laiſſa ſurprendre par ſimplicité, aux paroles artificieuſes des heretiques. Les moines qui faiſoient la partie la plus pure de ſon égliſe ne crurent pas pouvoir demeurer aprés cela dans ſa communion ; ils s'en ſeparerent & attirerent une grande partie du peuple. Gregoire le fils

Greg Naz. or. 21. p. 387.

Hier. Chr. an. 361.

Greg. Naz. orat. 19. p 297. Or. 12. p. 196. &c.

An. 360. qui étoit auprés de lui, pour le ſoulager dans ſa vieilleſſe lui demeura toûjours uni, ſans aprouver en aucune maniere, l'erreur de ceux à qui le pere s'étoit laiſſé ſéduire; & enfin il reconcilia avec lui, les moines & les autres, qui s'en étoient ſeparés ſans aigreur, mais par un pur zele pour la foi. Dianée
Baſil. ep. 86. évêque de Ceſarée en Cappadoce tomba dans la même faute, & ſouſcrivit comme les autres à la formule de C. P. Saint Baſile en fut ſenſiblement affligé, auſſi bien que pluſieurs autres perſones pieuſes du païs. Mais la douleur de S. Baſile fut d'autant plus grande, qu'il avoit été élevé dés ſa tendre jeuneſſe dans un reſpect & une affection particuliere pour ſon évêque : dont il avoit receu le
Id. de Sp. S. c. 29. p. 217. D. baptême & l'ordre de lecteur, & que Dianée étoit en lui-même tres eſtimable : par ſa gravité, ſa douceur, ſa noble ſimplicité. Il eſt vray qu'il n'eut pas aſſés de fermeté à ſe declarer pour le bon parti : il aſſiſta au concile d'Antioche pour
Sup. liv. XII. n. 10. la dedicace en 341. dans celui de Sardique il ſe joi-
Ibid. n. 40. gnit aux Ariens : mais il repara ces fautes avant la
Inf. XV. n. 15. mort.

Socr. II. c. 37. Sozom. IV. c. 13. Hier. in Lucif. c. 7. En occident S. Hilaire retournant à ſon égliſe, trouva par tout les mêmes deſordres. L'empereur avoit donné un plein pouvoir à Urſace & à Valens, envoyant la formule de Rimini par toutes les villes d'Italie : avec ordre de chaſſer les évêques, qui refuſeroient d'y ſouſcrire, & d'en mettre d'autres à leur place : ainſi la perſecution étoit generale. Les évêques qui s'étoient laiſſé ſurprendre à Rimini, ſe contentoient de gouverner leurs égliſes, ſans communi-

quer avec les autres évêques : quelques-uns écrivoient aux confeſſeurs bannis pour la cauſe de S. Athanaſe ; declarant leur foi & demandant leur communion : d'autres demeuroient dans la communion des Ariens, bien qu'à regret : n'eſperant pas de changement : quelques-uns voulurent ſoûtenir ce qu'ils avoient fait par ſurpriſe, comme fait à deſſein. Quelques-uns toutefois demeurerent fermes, entre-autres le pape Libere & Vincent de Capoüe, qui refuſerent conſtamment de ſouſcrire la formule de Rimini ; & par là repararent la faute qu'ils avoient faite quelques années auparavant. On dit même que le pape fut obligé de ſortir de Rome, & de ſe cacher dans des cimetieres prés de la ville, où Damaſe & d'autres de ſon clergé le venoient trouver, & qu'il y demeura juſques à la mort de Conſtantius. En Eſpagne Gregoire évêque d'Eluire ſignala ſa fermeté, en reſiſtant à la prevarication des autres. Il en écrivit à S. Euſebe de Verceil : qui lui fit réponſe du lieu de ſon troiſiéme exil, c'eſt à dire de la Thebaïde : le loüant d'avoir reſiſté au ſcandale d'Oſius, & d'avoir refuſé ſon conſentement à ceux qui étoient tombés à Rimini, & avoient communiqué avec Urſace, Valens & les autres, qu'ils avoient eux-mêmes condamnés auparavant. Il l'exhorte à conſerver la foi de Nicée, ſans craindre la puiſſance temporelle : il lui offre ſa communion ; & le prie de lui mander ceux qui ſont demeurés fermes, ou qu'il a fait revenir. Gregoire ne fut ni chaſſé ni exilé comme les autres.

An. 360.

Damaſ. ap. Theod. l. 2. c. 12.

Acta ap. Bar. an. 359. n. 37.

Marcell. & Fauſt. p. 34.

Fragm. Hilar. p. 433.

Marc. & Fauſt. p. 40.

XXV. Commencemens de S. Martin.

S. Hilaire étant arrivé en Gaule, retrouva ſon cher

Sulp. Sever. de vita Mart. c. 1. 2. 3 &c.

disciple S. Martin, qui s'étoit attaché à lui dés devant son exil. Martin étoit né à Sabarie en Pannonie, c'est à dire aux confins de l'Austriche & de la Hongrie : mais la ville ne subsiste plus. Il avoit été nourri à Pavie en Italie. Ses parens étoient payens : Son pere tribun militaire. Martin suivit aussi d'abord la profession des armes, mais contre son inclination : & servit dans la cavalerie sous Constantius & sous Julien. Il étoit déslors converti : car à l'âge de dix ans, il s'enfuit à l'église, malgré ses parens, & demanda qu'on le fist catécumene. A douze ans il voulut se retirer dans le desert ; & l'auroit fait, si la foiblesse de son âge ne l'en eût empêché : mais il avoit toûjours le cœur à l'église & aux monasteres. Il vint un ordre des empereurs, pour enroller les enfans des veterans : son pere le découvrit lui-même, il fut pris, enchaîné & engagé à prester le serment de la milice. Il se contenta d'un seul valet, encore le traitoit-il d'égal ; ils mangeoient ensemble, & le maître lui rendoit le plus souvent jusques aux moindres services. Pendant qu'il porta les armes, il se preserva de tous les vices, qui accompagnent d'ordinaire cette profession ; & se fit aimer de tous ses camarades, par sa bonté & sa charité : il étoit patient & humble au delà des forces humaines, & toutefois il n'étoit pas encore baptisé. Il soulageoit tous ceux qui soufroient : ne se reservant de sa paye que de quoy vivre au jour la journée. Un jour, comme il ne lui restoit que ses armes & ses habits, au milieu d'un hiver si rude, que plusieurs mouroient de froid : il rencontra à la porte

de la ville d'Amiens un pauvre tout nud, qui prioit inutilement les paſſans, d'avoir pitié de lui : il crut qu'il lui étoit reſervé : il tira ſon épée, coupa ſon manteau en deux & lui en donna la moitié. Quelques-uns des aſſiſtans ſe moquerent de ſon habit defiguré : d'autres eurent regret, de n'avoir pas exercé la charité. La nuit il vit en ſonge J. C. revêtu de cette moitié de manteau, qui lui commandoit de le regarder, & diſoit aux anges qui l'environoient : Martin encore catécumene m'a revêtu de cet habit. Cette viſion le détermina à recevoir promptement le baptême : mais aprés l'avoir receu, il demeura encore deux ans dans le ſervice, à la priere de ſon tribun, avec qui il vivoit familierement, & qui lui promettoit de renoncer au monde, quand le temps de ſon employ ſeroit fini. Enfin il prit occaſion d'une largeſſe que le Ceſar Julien faiſoit aux ſoldats, pour lui demander ſon congé. Julien lui reprocha que c'étoit de peur de ſe trouver à la bataille, qui devoit eſtre le lendemain. Martin répondit : Je ſeray demain ſans armes à la teſte des trouppes ; & muni ſeulement du ſigne de la croix, je perceray ſans crainte les bataillons des ennemis. On le mit en priſon pour lui faire tenir ſa parole : mais les barbares envoyerent le lendemain demander la paix.

Martin ayant quitté le ſervice, alla trouver S. Hilaire, le plus illuſtre évêque des Gaules, & demeura quelque tems auprés de lui. S. Hilaire voulut l'ordonner diacre, pour ſe l'attacher davantage : mais comme il s'en trouvoit indigne, S. Hilaire fut obligé de ne le faire qu'exorciſte, pour

s'accommoder à ſon humilité. Ayant été averti en ſonge d'aller voir ſes parens, qui étoient encore payens : il obtint ſon congé de S. Hilaire, qui lui fit promettre de revenir. Il convertit ſa mere & pluſieurs autres, mais ſon pere demeura païen. Martin reſiſta fortement aux Ariens, qui dominoient en Illyrie : juſques à eſtre pluſieurs fois maltraité, & enfin battu de verges & chaſſé de la ville. Il revint donc en Italie, & ſachant que l'égliſe de Gaule étoit auſſi troublée & S. Hilaire exilé : il ſe retira prés de Milan, y menant la vie monaſtique. Mais il y fut encore violemment perſecuté, par l'évêque Arien Auxence un des chefs du parti, qui le chaſſa enfin du païs. S. Martin crut devoir ceder au tems, & ſe retira en la petite iſle Gallinaire à la coſte de Ligurie prés d'Albengue, avec un prêtre de grande vertu. Il y vécut quelque tems de racines; & ayant un jour mangé par mégarde de l'hellebore, il en penſa mourir, mais il ſe guérit par la priere. Ayant apris le retour de S. Hilaire, il alla au devant de lui juſques à Rome : & comme il étoit déja paſſé, il ſuivit ſes traces. L'ayant joint, il en fut receu tres-agréablement ; & ſe mit en retraite prés de Poitiers à deux lieuës de la ville ; & c'eſt le premier monaſtere que nous conoiſſons dans les Gaules. Un catécumene s'y joignit à lui, pour recevoir ſes inſtructions : peu de jours aprés la fiévre le prit, & S. Martin, qui étoit dehors, étant revenu au bout de trois jours, le trouva mort : ſans avoir receu le baptême, tant il avoit été ſurpris. Il fait ſortir tout le monde ; & s'étant enfermé ſeul dans la cellule

où

où étoit le corps, il ſe couche deſſus ; & aprés y avoir été quelque tems en oraiſon, il ſe releva ; & le regardant fixement, il attendoit l'effet de ſa priere avec une grande confiance. Au bout de deux heures tous les membres du mort commencerent à ſe remuer, & enfin il ouvrit les yeux. Eſtant revenu en vie, il fut auſſi-toſt baptiſé, & vécut enſuite pluſieurs années. Peu de tems aprés, comme S. Martin paſſoit dans la terre d'un homme conſiderable nommé Lupicin, il entendit de grands cris, & aprit qu'un des eſclaves s'étoit pendu. Il s'enferma de même avec le corps, & ayant prié quelque tems, le releva & le mena par la main juſques au veſtibule de la maiſon, où tout le monde attendoit. Ces miracles firent regarder S. Martin comme un homme apoſtolique.

S. Hilaire reſſuſcita auſſi un enfant qui étoit mort ſans baptême. Il trouva à ſon retour ſa fille Abra en parfaite ſanté ; & lui demanda ſi elle vouloit aller trouver l'époux qu'il lui avoit deſtiné. Elle répondit qu'elle deſiroit ardemment de lui eſtre unie au plûtoſt. Alors il ne ceſſa point de prier, juſques à ce que, ſans maladie & ſans douleur, elle mourut pour aller à J. C. & il l'enſevelit de ſes propres mains. L'épouſe de S. Hilaire voyant l'heureuſe fin de ſa fille, le pria de lui procurer le même bonheur : il l'envoya auſſi à la gloire éternelle par la force de ſes prieres : tant il étoit détaché des affections de la chair & du ſang. *Fortun. vita S. Hilar. lib. 1. in fi.*

XXVI. Ecrit de S. Hilaire contre Conſtantius.

Ce fut vers le tems de ſon retour qu'il écrivit ſon traité contre l'empereur Conſtantius : mais on croit

An. 360. qu'il ne le publia qu'aprés la mort de ce Prince ; &
Hier. de script. Eccl. 111. 7. on doute qu'il ſoit achevé. Il commence ainſi : Il eſt tems de parler, puis que le tems de ſe taire eſt paſſé. Attendons J. C. puis que l'Antechriſt domi-
Jean. x. 12. ne : que les paſteurs crient, puis que les mercenaires ont pris la fuite : perdons la vie pour nos brebis, parce que les larrons ſont entrés, & que le lion furieux tourne à l'entour : allons au martyre avec ces cris : puis que l'ange de ſatan s'eſt transformé en ange de lumiere. Et enſuite : Mourons avec J. C. pour regner avec lui. Se taire plus long-tems, ſeroit défiance & non pas moderation : il n'eſt pas moins dangereux de ſe taire toûjours, que de ne ſe taire jamais. Il marque enſuite ce qu'il avoit fait cinq ans auparavant, aprés l'exil de S. Paulin de Treves, d'Euſebe de Verceil, & des autres confeſſeurs : c'eſt à dire en 355. ce qui prouve qu'il écrivoit ceci en 360. Il montre qu'il n'écrit point par paſſion ; mais pour l'intereſt de la religion, en ce qu'il a gardé ſi long-tems le ſilence depuis qu'il eſt perſecuté. Il regrette de n'avoir pas vêcu du tems de Neron & de Decius : pour combattre un ennemi déclaré, plûtoſt qu'un perſecuteur déguiſé, qui n'uſe que d'artifices & de flateries ; & qui ſous prétexte d'honorer J. C. & de procurer l'union de l'égliſe, détruit la paix & renonce à J. C.

Il ſoûtient qu'il a raiſon de traiter Conſtantius d'Antechriſt & de tyran : il lui reproche les violences exercées à Rimini & les cabales des Orientaux à Seleucie. Il le traite de loup raviſſant couvert de la peau de brebis, qui ſe découvre par les œuvres.

Vous ornés, dit-il, le ſanctuaire de l'or du public: vous ofrés à Dieu ce que vous avés oſté à des temples d'idoles, ou confiſqué ſur les criminels: vous ſalués les évêques par le baiſer, par lequel J. C. a été trahi: vous baiſſés la teſte pour recevoir leur benediction, & vous foulés aux pieds leur foi: vous les recevés à vôtre table, comme Judas qui en ſortit pour trahir ſon maître: vous leur remettés la capitation, que J. C. paya pour éviter le ſcandale: vous donnés les tributs, pour inviter les Chrétiens à renoncer à la foi: vous relâchés vos droits pour faire perdre ceux de Dieu. On void par ces reproches quels honeurs, les empereurs Chrétiens rendoient aux évêques. Le reſte de l'écrit contient la refutation ſolide des pretextes pour leſquels Conſtantius rejettoit le conſubſtantiel & le ſemblable en ſubſtance: avec la défenſe du Symbole de Nicée. Il finit en relevant la temerité, de vouloir meſurer par nôtre raiſon, l'eſtre divin, tandis que nous nous conoiſſons ſi peu nous-mêmes. Mais cet écrit ſemble eſtre imparfait. Il écrivit auſſi un ouvrage contre Urſace & Valens, où il faiſoit l'hiſtoire du concile de Rimini & de celui de Seleucie. Il ne nous en reſte que des fragmens: mais tres precieux, principalement par les actes & les lettres qui s'y ſont conſervées. *Hier. ſcript. Ruf. pro Orig.*

XXVII. Premier concile de Paris.

On y voit entre-autres la lettre ſynodale d'un concile de Paris: par laquelle les évêques de Gaule répondent aux évêques d'orient, qui avoient écrit à S. Hilaire, pour lui découvrir l'artifice des heretiques à diviſer l'orient d'avec l'occident, ſous pre-

texte du mot de ſubſtance. C'étoit apparemment Baſile d'Ancyre & les autres catholiques ou Demi-
Sup. n. XXII. ariens : qui ayant été depoſés au concile de Conſtantinople par la faction des Anoméens, écrivirent de tous côtés contre-eux. Les évêques du concile de Paris reconoiſſent donc, que ceux qui ont conſenti à ſupprimer le mot d'*ouſia* ou ſubſtance, ſoit à Rimini, ſoit à Nice en Trace : ne l'ont fait la pluſpart que ſous l'autorité du nom des orientaux. Vous avés, diſent-ils, introduit ce mot autrefois contre l'hereſie des Ariens : nous l'avons receu & toûjours inviolablement conſervé. Nous avons embraſſé le mot d'*homoouſios* pour exprimer la vraye & legitime naiſſance du fils unique de Dieu : deteſtant l'union introduite par les blasfêmes de Sabellius. Nous n'entendons pas non plus, que le fils ſoit une portion du pere : mais que de Dieu non engendré entier & parfait, eſt né un Dieu fils unique entier & parfait ; & quand nous diſons, qu'il eſt d'une même ſubſtance que le pere, ce n'eſt que pour exclure la creation, l'adoption ou la ſimple denomination. Nous n'avons pas de peine auſſi à entendre dire, qu'il eſt ſemblable au pere ; puis qu'il eſt l'image
Coloſſ. I. 15. de Dieu inviſible : mais nous ne concevons de reſſemblance digne de lui, que celle d'un vray Dieu à un vray Dieu, qui exclud l'union & rétablit l'unité : car l'union emporte ſingularité, l'unité marque ſeulement la perfection de celui qui eſt engendré. Et enſuite :

Ainſi, nos chers freres, conoiſſant par vos lettres, que l'on a abuſé de nôtre ſimplicité, touchant la ſu-

preſſion du mot de ſubſtance ; & ayant apris de nôtre frere Hilaire, que ceux qui ſont retournés de Rimini à Conſtantinople, n'ont pû ſe reſoudre à condamner de ſi grands blasfêmes : quoy que vous les en euſſiés avertis, comme témoigne vôtre lettre incluſe : nous revoquons auſſi tout ce qui a été fait mal à propos & par ignorance. Nous tenons pour excommuniés Auxence, Urſace, Valens, Caïus, Megaſe & Juſtin, ſuivant vos lettres & ſuivant la declaration de nôtre frere Hilaire : qui a proteſté qu'il n'auroit jamais de paix avec ceux qui ſuivroient leurs erreurs. Nous condamnons auſſi tous les blasfêmes que vous avés mis enſuite de vos lettres : mais ſur tout, nous rejettons les évêques apoſtats ; qui par l'ignorance ou l'impieté de quelques-uns, ont été ſubſtitués à la place de nos freres, ſi indignement exilés. Proteſtant devant Dieu, que ſi quelqu'un dans les Gaules pretend s'oppoſer à ce que nous avons ordonné, il ſera privé de la communion & du ſacerdoce. Et comme Saturnin a reſiſté avec une extrême impieté aux ordonances ſalutaires ; ſachés qu'il a été excommunié par tous les évêques de Gaule, ſuivant les lettres que nos freres en ont déja écrites par deux fois : s'étant rendu indigne du nom d'évêque, tant par ſes anciens crimes diſſimulés ſi long-temps, que par la nouvelle impieté de ſes lettres temeraires. Ainſi finit la lettre ſynodale du concile de Paris. Il eſt vray-ſemblable qu'il fut tenu peu de temps aprés le retour de S. Hilaire & du vivant de Conſtantius. Les évêques de Gaule étoient à couvert de ſa perſecution, par l'autorité de Julien

Pagi. an. 362. n. 13.

Inf. n. 34. qui fut reconû auguſte à Paris dés l'an 360. & ſa reſidence en cette ville peut avoir donné ſujet d'y aſſembler le concile plûtoſt qu'ailleurs : car il faiſoit encore profeſſion du Chriſtianiſme.

XXVIII. Ecrits de Lucifer de Caliari.

D'un autre côté Lucifer de Caliari publia pendant ſon exil divers écrits, pour la défenſe de la foi & contre la perſecution de Conſtantius. Le premier ouvrage adreſſé à l'empereur pour la défenſe de S. Athanaſe eſt diviſé en deux livres, & commence ainſi : Tu nous contrains, Conſtantius, de condamner nôtre confrere Athanaſe en ſon abſence ; mais la loi de Dieu nous le défend. Par ton autorité royale tu pouſſe les preſtres de Dieu à répandre le ſang ; & tu ne ſais pas que c'eſt vouloir nous faire oublier les droits de la juſtice, que nous avons receus de Dieu. Diras-tu que Dieu permet de condamner ſans l'oüir un abſent, & qui plus eſt, un innocent ; quand tu vois qu'Adam & Eve nos premiers parens, n'ont été frapés du jugement de Dieu qu'aprés avoir été oüis ? Et Dieu appella Adam, & lui dit : Adam où es-tu ? & le reſte, car il met le paſſage tout au long : puis il ajoûte : Quelle eſt donc ton impudence de donner aux ſerviteurs de Dieu une forme de juger, qui ne vient pas de ſa loi ? ſans craindre, que comme on diſoit alors : Le ſerpent m'a trompé, nous diſions à Dieu : L'empereur Conſtantius nous a ſeduits. Ne vois-tu pas que tu ſerois frapé de la même ſentence de Dieu irrité, que le ſerpent à qui il dit : Parce que tu as fait cela, tu ſeras maudit & le reſte. Il continuë d'alleguer de longs paſſages & d'en faire l'application à l'empereur, avec au-

Gen. 111. 9.

Ibid. 14.

tant de liberté & de vehemence, que s'il parloit au moindre particulier ; & il ne garde point d'autre methode dans tous ſes ouvrages, que de parcourir ainſi de ſuite tous les livres de l'écriture. Il uſe de repetitions frequentes : le ſtile eſt dur & ruſtique, comme il le nomme lui-même : ſes écrits ne ſont recommandables que par la generoſité des ſentimens & la force des expreſſions. *De non. part. p. 274. Edit. Pariſ. 1568.*

Le ſecond ouvrage eſt intitulé : Des rois apoſtats, & tend, comme il le déclare d'abord, à deſabuſer Conſtantius de l'avantage qu'il prétendoit tirer de la proſperité temporelle ; en diſant : que ſi la foi qu'il profeſſoit n'euſt été catholique, & ſi la perſécution qu'il faiſoit aux défenſeurs de la foi de Nicée n'euſt été agréable à Dieu, il n'auroit pas joüi d'un empire ſi floriſſant. Lucifer refute cette erreur, par les exemples des mauvais princes, que Dieu a laiſſé regner, même ſur ſon peuple, ſans parler des infidelles. Le titre du troiſiéme ouvrage eſt : Qu'il ne faut point communiquer avec les heretiques : & le deſſein eſt de répondre au reproche que Conſtantius faiſoit aux évêques catholiques, d'eſtre les ennemis de la paix, de l'union & de la charité fraternelle. Il prouve donc par les autorités de l'écriture, la neceſſité de ſe ſéparer des méchans. *De non conven.*

Le quatriéme écrit a pour titre : Qu'il ne faut point épargner ceux qui pechent contre Dieu, & commence ainſi, s'adreſſant à l'empereur : Te voyant ſurmonté en toutes manieres par les ſerviteurs de Dieu, tu as dit, que nous te faiſions injure au lieu de t'honorer, & que nous ſommes des

insolens. Ensuite il entreprend de justifier sa conduite, par les exemples de l'écriture. Il dit dans cet
P. 253. écrit: Si tu étois tombé entre les mains de Matathias ou de Phinées, te voyant vivre comme les infidelles, ils t'auroient fait mourir par le glaive: & moy parce que je blesse de ma parole ton esprit trempé du sang des chrétiens, je te fais injure. Pourquoi empereur ne te vanges-tu pas de moy? que ne poursuis-tu la réparation de ces injures contre un mandiant? ce n'est pas que tu ne le veüille; mais tu n'en as pas encore receu le pouvoir de celui, qui par ce que je suis à lui, me donne la liberté de reprendre tes actions criminelles; & de te dire que j'ay renoncé à toy, à toutes les richesses de ton royaume & à ton pere le demon. Saches que nous sommes affligés de ce que tu nous épargnes, toy qui as accoûtumé de devorer par le glaive ceux qui te déplaisent. Voilà ce qui rendoit ces saints évêques si hardis, le mépris des richesses
P. 292. & de la vie même. Il ajoûte ensuite: Devons-nous respecter ton diadême, tes pendans d'oreille; tes bracelets & tes habits prétieux, au mépris du créateur? Que tu es peu sensé de dire: Je suis traité in-
P. 300. jurieusement par Lucifer, par un miserable, moi qui suis empereur; & tu ne dis pas, par un évêque, qui t'a reconu pour un loup ravissant. Et encore: Tu m'accuse d'injure: à qui t'en plaindras-tu? à Dieu, que tu ne conois pas? à toy même: que feras-tu toy homme mortel, qui ne peut nuire aux serviteurs de Dieu? Si tu nous tourmentes, nous en serons plus vigoureux: si tu nous fais mourir, nous arriverons à une meilleure vie. Il

Il s'objecte l'écriture qui commande d'obeïr aux rois & aux puiſſances: mais il répond, que l'empereur auſſi, puis qu'il ſe dit chrétien, doit écouter avec reſpect les corrections des évêques. Car il leur eſt ordoné d'exhorter & de reprendre avec empire & de ne ſe laiſſer mépriſer à perſone. Puis il ajoûte: Saches que nous conoiſſons l'obeïſſance, que nous devons & à toy & à tous ceux qui ſont en dignité: mais nous la devons ſeulement pour les bonnes œuvres; non pour condamner un innocent & pour abandonner la foi. J'ajoûte, dit-il, que l'apôtre parle des princes & des magiſtrats, qui ne croyoient pas encore au fils unique de Dieu; & qui devoient eſtre attirés à la foi par nôtre humilité, nôtre patience & nôtre obeïſſance dans les choſes raiſonables. Mais parce qu'étant empereur tu feins d'eſtre un d'entre nous, ſi tu veux ſous ce pretexte nous contraindre d'abandonner Dieu & d'embraſſer l'idolâtrie, devons-nous t'obeïr: de peur qu'il ne ſemble que nous manquions aux preceptes de l'apôtre? On voit ici les bornes de la puiſſance temporelle. Les chrétiens doivent obeïr même aux princes infidelles, dans toutes les choſes raiſonables: & doivent déſobeïr, même aux princes chrétiens, en tout ce qui eſt manifeſtement contraire à la loi de Dieu. Au contraire les princes chrétiens doivent eſtre ſoûmis aux évêques, en tout ce qui regarde la religion; & recevoir d'eux l'inſtruction & la correction: tandis qu'ils leur commandent en tout le reſte. Le dernier traité de Lucifer a pour titre: Qu'il faut mourir pour le fils de Dieu.; & le

P. 197. Rom. XIII.

Tit. II. 15.

P. 199.

deſſein eſt de montrer à Conſtantius, qu'avec toute ſa puiſſance temporelle, il ne peut rien gagner ſur les catholiques, qui ſont preparés au martyre.

Lucifer ne ſe contenta pas de compoſer ces écrits: mais il en envoya du moins quelqu'un à l'empereur: qui ſurpris de cette hardieſſe, lui fit écrire par Florentius maître des offices en ces termes: On a preſenté un livre à l'empereur en vôtre nom: il a commandé de le porter à vôtre ſainteté, pour ſavoir ſi vous l'avés effectivement envoyé. Vous devés donc écrire ce qui en eſt, & nous renvoyer le livre, afin qu'on le puiſſe preſenter encore à ſon eternité. Lucifer répondit: Vous devés ſavoir, que j'ay envoyé le porteur du livre, qui comme vous dites a été trouver l'empereur en mon nom; & qu'aprés avoir conſideré le livre même, je l'ay donné à porter à Bonoſe agent de l'empereur. Maintenant c'eſt à vôtre generoſité de ſoutenir hardiment que je l'ay reconnu: car quand vous aurés examiné les raiſons qui m'ont fait écrire de la ſorte, vous verrés que par le ſecours de Dieu, nous attendons avec joye la mort que l'on nous prepare.

Ap. Lucifer.

Ap. Lucif. S. Athanaſe ayant oüi parler des écrits de Lucifer, lui écrivit de ſa retraite, pour le congratuler de ſa fermeté; & lui envoya un diacre nommé Eutychés, lui demandant la copie de ſes ouvrages. Les ayant receus, il lui écrivit encore: lui donnant de grandes loüanges, & diſant qu'il repreſente la fermeté des apôtres & des prophetes, qu'il eſt l'Elie de ſon temps, & que c'eſt le S. Eſprit qui parle en lui. Il fit tant de cas des écrits de Lucifer, qu'il les

Libell. Marcell p. 72.

traduisit en Grec. Lucifer fut exilé en quatre lieux differens : premierement à Germanicie en Syrie ; puis à Eleutheropolis en Palestine, dont l'évêque Eutychius lui fit soufrir mille indignités, & persecuta tous ceux qui communiquoient avec lui. Un jour entre-autres il fit rompre à coups de hache la porte du lieu où Lucifer étoit enfermé avec les catholiques. On se jetta sur lui avec fureur : on renversa les saints mysteres, on battit tous les assistans, & on emporta les vases sacrés, & les livres saints. Le troisiéme exil de Lucifer fut en Thebaïde : on ne sait pas le lieu du quatriéme. *Ibid. p. 89.*

XXIX. Eunomius déposé par son parti. *Sup. n. 19. Theod. hist. II. c. 29. Fabul. IV. c. 3.*

Eudoxe ayant établi Eunomius à Cyzique, craignit qu'il ne se décriast trop tost, s'il se declaroit pur Arien, comme il étoit : & que l'empereur ne le pust soufrir. Il lui conseilla donc de dissimuler, & de ne donner aucune prise à ceux qui ne cherchoient qu'un pretexte pour l'accuser. Le temps viendra, disoit-il, de publier ce que nous cachons maintenant : nous l'enseignerons à ceux qui l'ignorent, & ceux qui resisteront, nous les persuaderons, nous les contraindrons, ou nous les ferons punir. Eunomius profita de cet avis & prêcha ses impietés en termes couverts : mais ceux qui étoient nourris de la parole de Dieu en virent bien l'artifice. Quelque indignation qu'ils en eussent, ils crurent qu'il y auroit de l'imprudence à le contredire ouvertement. Ils firent donc semblant d'estre heretiques, le vinrent trouver chés lui, & le prierent de leur expliquer nettement la verité de sa doctrine, sans les laisser davantage dans l'incertitude. Il s'enhardit à leur découvrir ses sentimens : surquoy ils lui

dirent, qu'il étoit contre la juſtice & la pieté de ne pas communiquer la verité à tous ceux qu'il gouvernoit. Ainſi il ſe laiſſa perſuader de prêcher ouvertement l'hereſie.

Socr. IV. 7. Ces nouveaux diſcours d'Eunomius exciterent un grand tumulte à Cyzique, & ceux même qui l'avoient fait declarer allerent à C. P. avec pluſieurs eccleſiaſtiques de Cyzique & le défererent à Eu-
Philoſt. VI. c. 1. doxe : l'accuſant d'enſeigner le fils non ſemblable au pere, & de perſecuter ceux qui n'étoient pas dans ſes ſentimens. Un preſtre nommé Heſychius étoit le plus ardent à le pourſuivre, & faiſoit grand bruit à C. P. Eudoxe fâché qu'Eunomius euſt ſi mal ſuivi ſes conſeils, promit d'avoir ſoin de cette affaire : mais il la tiroit en longueur, & diſoit toûjours, qu'il n'avoit pas le temps de s'y appliquer. Les accuſateurs penetrant ſon deſſein, allerent à l'empereur qui étoit à C. P. ſe plaignirent hautement d'Eunomius ; & dirent que ſes blasfêmes étoient pires que ceux d'Arius. L'empereur commanda à Eudoxe de faire venir Eunomius & de le dépoſer s'il étoit coupable. Eudoxe differoit toûjours, malgré les ſollicitations des accuſateurs : ils retournerent à l'empereur, crierent, pleurerent & le toucherent ſi vivement : qu'il menaça Eudoxe de le chaſſer lui-même de ſon ſiege, & de l'envoyer avec Eunomius tenir compagnie à Aëtius, s'il n'en faiſoit juſtice. Eudoxe ceda enfin : il cita publiquement Eunomius pour venir à C. P. rendre compte de ſa foi : mais il lui manda ſecretement de ſe retirer de Cyzique, & de ne s'en prendre qu'à lui-même du malheur

qu'il s'étoit attiré par ſon imprudence. Enſuite il le condamna en ſon abſence & le dépoſa de l'épiſcopat, dans un concile qu'il avoit aſſemblé pour cet effet à C. P. Eunomius n'y comparut point, ſe plaignant que ſes juges étoient ſes parties. Depuis ce temps il fit un parti ſeparé des autres Ariens : car pluſieurs, indignés de la lâcheté avec laquelle Eudoxe l'avoit abandonné, ſe joignirent à lui & furent nommés Eunomiens. Lui-même toutefois avoit auparavant abandonné ſon maître Aëtius ; & ce ne fut qu'aprés avoir été condamné, qu'il ſe ſepara d'Eudoxe. Il ſe retira en Cappadoce ſa patrie, & ordona des évêques & des preſtres tout dépoſé qu'il étoit. On ne mit point d'autre évêque à Cyzique ; parce que le peuple demeura toûjours attaché à Eleuſius, qui en étoit évêque avant Eunomius. *Philoſt.* VI. *c.* 3.

XXX. Hereſie de Macedonius.

Macedonius devint auſſi chef de parti, depuis qu'il fut dépoſé de C. P. Car s'étant declaré contre Eudoxe & les autres vrais Ariens, dont la cabale avoit prévalu : il ſoûtint toûjours le fils ſemblable en ſubſtance, ou même conſubſtantiel, ſelon quelques auteurs ; mais il continua de nier la divinité du S. Eſprit, comme les purs Ariens : ſoûtenant que ce n'étoit qu'une creature ſemblable aux anges, mais d'un rang plus élevé. Baſile d'Ancyre, Euſtathe de Sebaſte, Sophronius de Pompeïopolis, Eleuſius de Cyzique, & generalement tous ceux qui avoient été dépoſés au concile de C. P. en 360. embraſſerent cette opinion : quelques catholiques même y tomberent. C'eſt à dire que n'ayant aucune erreur ſur le fils, ils ne tenoient le S. Eſprit que ſimple creature. *Ruf.* I. *c.* 25. *Theod.* II. *c.* 6. *Socr.* II. *c.* 45. *Sozom.* IV. *c.* 27.

Sup. XIII. 43.

Le plus grand apuy de cette ſecte fut Marathonius êvêque de Nicomedie, & diſciple de Macedonius. Comme il étoit riche, liberal envers les pauvres, & d'une vie édifiante, ſon credit étoit grand ſur le peuple & ſur les moines : en ſorte que quelques-uns donnerent à cette ſecte le nom de Marathonius. Elle ſe répandit dans pluſieurs monaſteres & parmi le peuple de C. P. toutefois il n'y eurent ni évêque, ni égliſe, tant que les Ariens y dominerent, & juſques au regne d'Arcadius. Ils s'étendoient principalement dans la Thrace, la Bithynie & l'Helleſpont, & ſur tout dans la ville de Cyzique; & ils étoient de mœurs irreprochables pour la pluſpart : leur exterieur étoit grave, & leur vie aprochoit de la diſcipline monaſtique. On les appelloit en general *Pneumatomaques :* c'eſt à dire en grec Ennemis du S. Eſprit.

XXXI. Traité de S. Athanaſe pour le S. Eſprit. *To. 1, p.* 173.

S. Athanaſe fut averti de cette nouvelle hereſie par Serapion, qui lui écrivit leurs principales raiſons, l'exhortant à y répondre. On croit que c'étoit l'évêque de Thmoüis. S. Athanaſe étoit alors dans le deſert perſecuté & cherché pour le faire perir. Cette nouvelle lui fut un ſurcroît d'affliction ; & malgré l'état incommode où il ſe trouvoit, il ne laiſſa pas d'écrire à Serapion un traité aſſés long, qu'il nomme toutefois une lettre courte, par raport à l'importance de la matiere : & qu'il ne lui envoye, dit-il, que pour lui donner occaſion de ſuppléer ce qui y manque. Il donne à ces nouveaux heretiques le nom de *Tropiques*, parce qu'ils pretendoient expliquer l'écriture par des *tropes*, c'eſt à

dire des figures de diſcours. Il refute premierement les paſſages par leſquels ils prétendoient montrer, que le S. Eſprit étoit créature, & diſtingue ſoigneuſement tous les ſens du mot d'eſprit dans les livres ſacrés. Enſuite il vient aux objections tirées de la raiſon humaine. Si le S. Eſprit, diſoient-ils, n'eſt pas créature ni un des anges, s'il procede du pere, il eſt donc auſſi fils; & le verbe & lui ſont deux freres. Comment donc apelle-t-on le verbe fils unique? & pourquoy le nomme-t-on le premier aprés le pere & le S. Eſprit enſuite, s'ils ſont égaux? Que ſi le S. Eſprit procede du fils, le pere eſt donc ſon ayeul. C'eſt ainſi qu'ils ſe joüoient de la divinité par leur curioſité ſacrilege.

P. 184. D. P. 175. D. P. 189. D. Epiph. hæreſ. 74. n. 8.

S. Athanaſe répond premierement, que s'il étoit permis, de faire de pareilles queſtions & de ſuivre, en parlant de Dieu, les idées de la generation humaine, on demanderoit auſſi qui eſt le pere du pere & le fils du fils & des petits fils: puis que parmi les hommes celui qui eſt pere à l'égard de l'un, eſt fils à l'égard de l'autre, & ainſi à l'infini; & le fils n'eſt qu'une portion de ſon pere. Il n'en eſt pas de même en Dieu, où le fils eſt l'image entiere de tout le pere; & toûjours fils, comme le pere toûjours pere: ſans que le pere puiſſe eſtre fils, ni le fils eſtre pere. Il n'eſt donc permis de parler en Dieu, ni de frere ni d'ayeul, puis que l'écriture n'en parle point, & qu'elle ne donne jamais au S. Eſprit le nom de fils: mais ſeulement le nom d'eſprit du pere & d'eſprit du fils. La ſainte Trinité n'a qu'une même divinité, elle n'eſt toute qu'un ſeul Dieu; &

il n'eſt pas permis d'y joindre une créature, cela ſuffit aux fideles ; la conoiſſance humaine ne va pas
Iſa. VI. 3. plus loin : les cherubins couvrent le reſte de leurs aîles.

P. 196. Il montre enſuite par les ſaintes écritures, que le S. Eſprit eſt Dieu : ce qui lui eſt attribué ne convient qu'à Dieu, comme d'eſtre ſanctifiant, vivifiant,
P. 202. immuable, immenſe. Il inſiſte ſur la tradition de l'égliſe, qui a toûjours crû & enſeigné une trinité en Dieu : non ſeulement de nom, mais réelle, ſur
Matth. XVIII. 19. le fondement de ces paroles de J. C. Allés baptiſés au nom du pere, & du fils & du S. Eſprit : ſi le S. Eſprit eſt créature, ce n'eſt plus trinité, mais dualité : ou bien la trinité ſera un compoſé monſtrueux, & les chrétiens adoreront la créature avec le créateur comme on reprochoit aux Ariens. Auſſi fait-il voir que tout ce que les Tropiques diſoient contre le S.
607. D. Eſprit, les Ariens le diroient contre le fils. Il finit en priant Serapion de corriger ſon écrit, & d'excuſer la foibleſſe des expreſſions : proteſtant qu'il n'y a mis que ce qu'il a receu de la tradition apoſtolique, ſans rien ajoûter à ce qu'il a apris : mais l'écrivant conformement aux ſaintes écritures.

S. Athanaſe écrivit quelque temps aprés au même Serapion deux autres lettres beaucoup plus courtes ſur le même ſujet. L'une, parce qu'il l'avoit prié
Tom. 2. p. 10. de reduire en abregé le premier traité ; l'autre pour
P. 16. répondre encore aux objections des heretiques tirées de la raiſon humaine. La premiere lettre montre que tout ce qui eſt dit du fils, eſt dit auſſi du S. Eſprit ; & par conſequent qu'on doit le reconoître Dieu

Dieu comme le fils : la ſeconde fait voir que le S. Eſprit ne peut eſtre nommé fils, & qu'il ne faut dire de Dieu, que ce qu'il nous en a revelé lui-même. Au reſte ce ſont dans le fonds les mêmes preuves du premier traité. On void par ces lettres l'eſtime que S. Athanaſe faiſoit de Serapion ; puis qu'il les ſoumettoit à ſa cenſure. Auſſi étoit-ce un homme non ſeulement d'une tres ſainte vie, mais d'une grande éloquence & d'un eſprit fort éclairé : d'où lui vint le ſurnom de ſcolaſtique, c'eſt à dire de ſavant. S. Antoine le cheriſſoit particulierement : car avant ſon épiſcopat il avoit été moine & ſuperieur de pluſieurs moines. Il laiſſa quelques écrits : entre-autres un traité contre les Manichéens, que nous avons encore, & pluſieurs lettres. Un autre Serapion preſtre & abbé dans le canton d'Arſinoé, avoit ſous ſa conduite environ dix mille moines en divers monaſteres. Ils ſe loüoient pendant la moiſſon pour couper les bleds : chacun en gagnoit par là douze artabes, c'eſt à dire deux ſeptiers : dont ils remettoient une grande partie à leur abbé pour les pauvres : & ces aumônes étoient ſi abondantes, que perſone ne manquoit de nourriture dans leur voiſinage. On en chargeoit même des batteaux, pour envoyer à Alexandrie.

An. 368

Hier. ſcript.

Caniſ. antiq. lect.

Pallad. Lauſ. c. 76.

La guerre des Perſes ayant attiré l'empereur Conſtantius en orient : il paſſa l'hiver à Antioche en 360. & l'année ſuivante il y aſſembla un concile tres nombreux, voulant faire condamner également, le conſubſtantiel & le diſſemblable en ſubſtance. Les évêques demanderent avant toutes cho-

XXXV. Concile d'Antioche. S. Melece.

Amm. Marc. xx. c. ult. xxi. c. 6. Theod. l. 2. c. 32.

An. 361. ſes, que l'on donnaſt à l'égliſe d'Antioche un paſteur, avec lequel on puſt regler la foi. Car S. Euſtathe étoit mort, Eudoxe avoit quitté Antioche pour C. P. & Anien, éleu au concile de Seleucie, avoit auſſi toſt été exilé. Pluſieurs, même des évêques, faiſoient tous leurs efforts pour occuper cette grande place ; & comme le peuple & les évêques étoient diviſés dans la creance, chacun favoriſoit celui qu'il croyoit dans ſon ſentiment. Enfin ils s'accorderent tous de choiſir Melece auparavant évêque de Sebaſte. Il étoit né d'une famille illuſtre à Melitine dans la petite Armenie, juſte, ſincere, ſimple, craignant Dieu, irreprehenſible en ſes mœurs ; & ſur tout le plus doux de tous les hommes. La tranquillité de ſon ame paroiſſoit dans ſes yeux : un ſouris agreable ornoit ſes lévres : ſes mains étoient toûjours preſtes à embraſſer & à benir. Il fut éleu évêque de Sebaſte en Armenie à la place d'Euſtathe : mais ne pouvant vaincre l'indocilité de ſon peuple, il ſe retira à Berée. Les Ariens le croyoient à eux ; & les principaux auteurs de ſa promotion à Antioche furent Acace de Ceſarée & George de Laodicée : eſperant qu'il réüniroit à leur party toute l'égliſe d'Antioche, & même les Euſtathiens : Car Acace déslors ſe raprochoit des catholiques. Eux qui conoiſſoient mieux la foi de Melece, conſentirent volontiers à ſon élection : le decret en fut dreſſé, tout le monde y ſouſcrivit ; & d'un commun accord on le mit en depoſt entre les mains d'Euſebe évêque de Samoſate.

Sozom. IV. c. 28.

Ruf. I. c. 24.

Philoſt. V c 1. Greg. Nyſſ or. in Mel. p. 1013. C.

Greg. Naz. Carm. de vita S. p. 24. C.

Theod I I. c. 31. Soz. IV. c. 25.

Socr. II. c. 44.

Epiph. har. 73. n. 28.

Philoſt. V. c. 1.

Theod II. c. 31.

L'empereur ayant donné ordre de faire venir

Melece ; tous les évêques assemblés allerent au devant de lui, avec tout le clergé & tout le peuple : les Ariens & les Eustathiens s'empressoient également de le voir, les uns sur sa réputation, les autres sur l'esperance qu'il se declareroit pour la foi de Nicée : la curiosité attiroit jusques aux Juifs & aux payens, & tous admirerent sa douceur & sa modestie. Il commença à entrer en fonction par une predication selon la coûtume, & l'empereur voulut que le sujet fust ce passage fameux des proverbes : Le Seigneur m'a créée au commencement de ses voyes : car c'est ainsi qu'il est dans le grec, & c'étoit le grand fort des Ariens. L'empereur ordona que ce que chacun diroit, seroit écrit en même temps par des écrivains en notes. George de Laodicée commença & prêcha ouvertement l'heresie : Acace de Cesarée suivit, & tint le milieu entre ces blasfêmes & la verité catholique. Melece parla le troisiéme, & fit un discours que S. Epiphane nous a conservé, & qui est un modele de l'éloquence chrétiene. Il commence par l'humilité & la paix, & entrant insensiblement en matiere, il parle tres dignement du fils de Dieu : disant qu'il demeure en lui en identité, qu'il est semblable au pere & son image parfaite. Il explique le passage des proverbes par les autres, où l'écriture dit nettement que le fils est engendré : Elle se sert, dit-il, du mot de créer ou fonder, pour montrer qu'il subsiste par lui même, & qu'il est permanent : du mot d'engendrer, pour montrer son excellence au dessus des productions tirées du neant. Il finit en reprimant la temeraire

An. 361.

Const apost lib. VIII. c 5

Prov VIII. 22.

Hær. 73. n. 29.

An. 361. curioſité des hommes, qui veulent penetrer la profondeur de la nature divine, & exhortant à s'en tenir à la ſimplicité de la foi. Tout cela en un diſcours d'un quart d'heure, qui n'eſt qu'un tiſſu de l'écriture.

Ce diſcours prononcé ſi hardiment, en preſence de l'empereur, attira de grandes acclamations du peuple: mais les Ariens en furent extrémement indignés: parce qu'encore que Melece ſe fuſt abſtenu par diſcretion des termes de conſubſtantiel & de ſubſtance: il s'étoit aſſés declaré pour la verité catholique. Eudoxe fit tous ſes efforts, pour l'obliger à ſe retracter; & le trouvant infléxible, il s'adreſſa à l'empereur avec les autres Ariens, qui ſe repentoient de l'élection de Melece; & ils l'accuſerent de Sabellianiſme, ſuivant leur ſtile ordinaire. Ils l'accuſerent auſſi d'avoir receu à ſa communion, des preſtres depoſés par Eudoxe: c'eſt à dire apparemment des catholiques perſecutés injuſtement. Conſtantius les creut avec ſa legereté accoûtumée, & donna ordre de le releguer en Armenie à Melitine ſa patrie, un mois aprés qu'il étoit entré à Antioche. S. Melece avoit ſi bien profité de ce peu de temps, qu'il avoit banni l'erreur de ſon égliſe; & retranchant les incorrigibles, il laiſſa les autres inébranlables dans la foi. Le gouverneur l'ayant pris dans ſon chariot pour l'emmener en exil, fut pourſuivi par le peuple à coups de pierres: mais S. Melece le couvrit de ſon manteau.

Hier. Chr. an. 361.

Philoſt. v. c. 5.

Chryſoſt. in Mel. to. 1. p. 538. l. 10. Edit. Savill.

Theod. 11. c. 32. Cependant S. Euſebe de Samoſate s'étoit retiré en ſon égliſe: emportant l'acte de l'élection de S.

Melece, dont il étoit dépoſitaire. Les Ariens craignant ce témoignage de leur mauvaiſe foi, perſuaderent à l'empereur de le redemander : il y envoya en poſte : mais Euſebe répondit : Je ne puis rendre un dépoſt public, que tous ceux de qui je l'ay receu ne ſoient aſſemblés. L'empereur irrité de cette réponſe, lui écrivit encore : le preſſant de rendre cet acte ; & ajoûta que s'il ne le rendoit, il avoit ordonné qu'on lui coupaſt la main droite. Mais ce n'étoit que pour l'épouvanter ; car il avoit défendu au porteur de la lettre d'en rien faire. Euſebe ayant leû la lettre, preſenta ſes deux mains, & dit au porteur : Coupés-les moi toutes deux : car je ne rendray point le decret, qui eſt une conviction ſi claire de la méchanceté des Ariens. L'empereur Conſtantius ne pût s'empêcher de loüer un ſi grand courage, & l'admira toûjours depuis. An. 361.

XXXIII. Euzoïus évêque d'Antioche.

Pour remplir le ſiege d'Antioche, l'empereur envoya querir à Alexandrie Euzoïus : un des premiers diſciples d'Arius & depoſé du diaconat dés le commencement, par S. Alexandre ſon évêque. L'empereur lui fit impoſer les mains par les évêques : mais cette ordination diviſa de nouveau l'égliſe d'Antioche. Aucun catholique ne voulut communiquer avec Euzoïus ; & ceux qui depuis trente ans avoient ſouffert tous les mauvais traitemens des Ariens, ſous Eſtiene, ſous Leonce & ſous Eudoxe, crurent s'en devoir enfin ſeparer ; & commencerent à tenir leurs aſſemblées à part, dans l'égliſe des apôtres nommée en grec *Palaia*, c'eſt à dire l'ancienne ; parce qu'elle étoit en effet la premiere d'An-

Philoſt. v. c. 5. Sup. liv. x. n. 28.

Theod. 11. c. 31. Socr. 11. c. 44.

V. Valeſ. in Theod. hic.

An. 361. tioche & dans le quartier nommé la vieille ville. Ils vouloient se rejoindre avec les Eustathiens, c'est à dire avec cette partie des catholiques, qui depuis l'injuste déposition de S. Eustathe, n'avoient point communiqué avec les Ariens : mais les Eustathiens refuserent cette union, parce que S. Melece avoit été éleu par les Ariens, & que plusieurs de ceux qui le suivoient avoient receu d'eux le baptême. L'église d'Antioche étoit donc divisée en trois : car outre les Ariens, qui reconoissoient Euzoïus pour leur évêque, il y avoit deux partis catholiques divisés par un schisme, sans aucune diversité de créance : savoir les Eustathiens & les Meleciens, qui s'assembloient dans la Palée & qui faisoient le plus grand nombre. Ceux-cy garderent une telle affection pour leur S. pasteur, quoy qu'il ne les eust gouvernés qu'un mois, que l'on en voyoit par tout des marques. Dés qu'ils l'eurent receu dans la ville, ils donnerent son nom à leurs enfans : ensorte que l'on entendoit par tout le nom de Melece, dans les places, dans les ruës, dans la campagne. Ils portoient son image gravée dans leurs cachets ou en sculpture sur leur vaisselle, dans leurs chambres & en tous lieux, S. Chrysostome qui le raporte, l'avoit veu dans son enfance.

Chrys. in Meleti. t. 537.

Ce fut à peu prés en ce tems que les Ariens firent leur derniere formule de foi : s'étant assemblés à Antioche en petit nombre, lors que l'empereur y étoit, & qu'Euzoïus en étoit évêque sous le consulat de Taurus & de Florentius, qui est cette année 361. C'étoit aparemment dans le même

Soz. 11. c. 45.

concile qu'ils avoient éleu S. Melece. Ce qui eſt *An. 361.*
certain, c'eſt que ce petit nombre d'évêques remua de nouveau les queſtions déja terminées : diſant qu'il falloit oſter le mot de ſemblable de l'expoſition de foi receuë à Rimini & à C. P. & ſans diſſimuler davantage, ils dirent que le fils eſt en tout diſſemblable du pere, non ſeulement ſelon la ſubſtance, mais encore ſelon la volonté ; & declarerent qu'il eſt tiré du neant, comme Arius avoit dit d'abord. Les ſectateurs d'Aëtius qui étoient à Antioche, embraſſerent cette opinion : auſſi ce concile receut les Ariens les plus declarés & leur donna des égliſes, afin qu'ils publiaſſent librement leur impieté. Mais les catholiques d'Antioche prirent occaſion de cette nouvelle formule, pour ajoûter au nom d'Ariens ceux d'Anoméens & d'Exoucontiens : tirant ce dernier de trois mots *ex ouc onton*, qui ſignifient en grec : du neant, ou de ce qui n'eſt point. Quand ils demandoient aux Ariens, pourquoi donc dans leur expoſition de foi ils diſoient que le fils étoit Dieu de Dieu : les Ariens répondoient : c'eſt comme l'apôtre dit : que tout eſt de Dieu : dans ce tout eſt compris le fils de Dieu. C'eſt pour cela qu'ils ajoûtoient ces mots à leur confeſſion de foi : Selon les écritures. George de Laodicée étoit l'auteur de ce ſophiſme : ignorant, dit l'hiſtorien Socrate, comment Origene avoit autrefois expliqué cette expreſſion de l'apôtre. Toutefois ces évêques Ariens ne pouvant ſoufrir les reproches qu'on leur faiſoit, revinrent à la formule de C. P. & ſe retirerent chacun chés eux.

Athan. de ſyn. p. 906. D.

Athan. de ſyn. p. 876. D.

An. 361. Il n'eſt pas aiſé de compter toutes les profeſſions de foi, que les Ariens avoient faites juſques alors. Socr. II. c. 41. de ſynod. Socrate en compte neuf juſques à celle-ci, qui eſt la dixiéme. S. Athanaſe en met autant, mais on en Sup. liv. X. n. 36. peut compter juſques à ſeize. La premiere ſera la Liv. XI. n 55. lettre d'Arius à S. Alexandre : la ſeconde la déclaration d'Arius & d'Euzoïus à l'empereur Conſtantin, aprouvée au concile de Jeruſalem en 335. la Ibid. n. 57. troiſiéme, celle qui fut faite au concile de C. P. contre Marcel d'Ancyre en 336. nous ne l'avons pas. Liv. XII n. 11. La quatriéme, la cinquiéme & la ſixiéme, ſont celIbid. n. 16. les du concile d'Antioche à la dédicace en 341. la ſeptiéme, celle qui fut dreſſée quelques mois aprés, & aportée en Gaule à l'empereur Conſtant, par NarIbid. n. 30. ciſſe & les autres en 342. la huitiéme, la longue exIb. n. 39. poſition apportée en Italie l'an 345. par Eudoxe & les autres. La neuviéme, celle du faux concile de Liv. XIII. n 6. Sardique en 347. La dixiéme, celle du concile de Ib. n. 46. Sirmium contre Photin en 351. la onziéme, celle de Sirmium dreſſée par Potamius en 357. la douziéSup. liv. XIV. n 2. me eſt la lettre du concile d'Ancyre, avec les dixn. 7. huit anathêmes : la treiziéme eſt la formule de Sirmium datée du vingt-deuxiéme de May 359. la quan. 13. torziéme, celle que les Acaciens propoſerent au concile de Seleucie le vingt-huitiéme de Septembre de la même année 359. la quinziéme celle de n. 10. 17. Nice en Thrace, ſouſcrite à Rimini & à C. P. & par la pluſpart des évêques : la ſeiziéme, celle de ce concile d'Antioche en 361.

XXXIV. Julien proclamé empereur. Pendant que l'empereur Conſtantius s'occupoit à tenir des conciles & à dreſſer de nouvelles formules

mules de foi, le Ceſar Julien faiſoit de grands progrés dans les Gaules. Il vainquit pluſieurs fois les barbares, qui faiſoient effort depuis long-tems pour s'établir ſur les terres de l'empire; particulierement les Francs & les Allemans : il les repouſſa au delà du Rein, & fit le dégaſt bien avant dans leurs païs. On le rendit ſuſpect à Conſtantius naturellement défiant : enſorte que pour l'afoiblir, il envoya lui demander une partie conſiderable de ſes troupes, ſous pretexte de la guerre contre les Perſes. Ces ſoldats nés en Gaule & en Germanie, où ils avoient leurs femmes & leurs enfans, regarderent cet ordre comme une condamnation, pour les releguer aux extrémités du monde; & quoique Julien les exhortaſt à obeïr : ils ſe mutinerent, prirent les armes, & le déclarerent Auguſte, malgré ſa réſiſtance. Ce fut à Paris où Julien ſéjournoit volontiers à cauſe de la ſituation avantageuſe; & il y avoit fait bâtir un palais, des bains & un aquéduc, dont nous voyons encore les reſtes magnifiques. La nuit qui préceda cette déclaration, Julien avoit dit à ceux qui l'aprochoient de plus prés, qu'en dormant il avoit vû un perſonage tel que l'on repreſentoit le Genie de l'empire: c'eſt à dire un jeune homme nud tenant une corne d'abondance, qui lui faiſoit ce reproche: Il y a long-tems, Julien, que je demeure caché dans le veſtibule de ta maiſon, deſirant augmenter ta dignité : je me ſuis retiré pluſieurs fois comme refuſé: ſi tu ne me reçois pas à preſent que tant de gens s'y accordent, je m'en iray triſte & confus : mais ſouviens-toi bien, que je ne demeureray pas long-

Amm Marc. lib. xx. c. 4.

Amm. Marc. xx. c. 5. Julian. Miſop. p. 61.

An. 360. tems avec toy. Un tel ſonge étoit de grand poids pour Julien. Il raconte ainſi lui-même la maniere dont il accepta l'empire : Jupiter, le Soleil, Mars, Minerve & tous les dieux ſavent que je n'en ſoupçonois rien, juſques à l'heure que j'en ay apris la nouvelle, vers le coucher du ſoleil. Auſſi toſt le palais fut environné, & j'entendis de grands cris : je n'oſois m'y fier & doutois de ce qu'il falloit faire. J'étois monté à une chambre haute, ſéparée de celle de ma femme, qui vivoit encore. Delà par une fenestre j'adoray Jupiter ; & comme les cris augmentoient, & que tout le palais étoit en trouble : je le priay de me donner un préſage. Il le fit, m'ordonnant de me laiſſer perſuader & de ne point m'oposer à l'afection de l'armée. Et toutefois ayant eu de tels ſignes, je ne ceday pas aiſément ; & je réſiſtay autant qu'il me fut poſſible. Quelque tems auparavant il avoit fait venir de Grece un de ces miniſtres des faux dieux, que les Grecs nommoient *hierophantes*, avec lequel il avoit fait quelque ceremonie tres-ſecrete : car il faiſoit encore profeſſion exterieure du Chriſtianiſme ; & il n'y avoit qu'Oribaſe de Pergame ſon medecin, & un Africain nommé Evemere, qui ſceuſſent ſon ſecret.

Epiſt. ad Athen. p. 321.

Bunap in Maximo. p. 90.

Amm. xx. c. 8 9.

Ayant accepté l'empire, il écrivit à Conſtantius, pour le prier de le trouver bon : proteſtant de ne lui eſtre pas moins ſoumis, & offrant de recevoir de ſa main un prefet du prétoire. Mais pour les autres officiers, il vouloit en avoir la diſpoſition. Cette lettre fut portée par Pentadius & Eleuthere, deux officiers conſiderables, qui trou-

verent Conſtantius à Ceſarée de Cappadoce. Quand il eut oüi la lecture de la lettre, il s'emporta extraordinairement; & regardant ceux qui l'avoient aportée, avec des yeux qui ne leur promettoient que la mort; il les fit ſortir ſans leur rien demander, ni rien écouter davantage. Il délibera s'il quitteroit la guerre des Perſes pour marcher contre Julien : mais il ſe contenta de lui écrire, qu'il ne pouvoit aprouver ce qui s'étoit paſſé. Et ſi vous voulés, diſoit-il, vous mettre en ſeureté vous & vos amis, vous devés vous contenter du titre de Ceſar, & recevoir les officiers que je vous envoyeray. Cette lettre de Conſtantius fut portée par le queſteur Leonas, qui avoit aſſiſté au concile de Seleucie. Il envoya encore à Julien un évêque de Gaule nommé Epictete, pour l'aſſurer qu'il lui ſauveroit la vie : pretendant lui faire aſſés de grace. An. 360. Sup. n. 12. Jul. ad Athen. p. 525.

Leonas étant arrivé à Paris, Julien le receut ſelon ſa dignité & ſon merite : le lendemain il aſſembla les ſoldats & le peuple dans le champ des exercices : où étant monté ſur ſon tribunal, il ſe fit preſenter la lettre de Conſtantius. On la leut publiquement : mais quand on vint à l'endroit ou Conſtantius condamnoit tout ce qui s'étoit paſſé, & vouloit que Julien ſe contentaſt du titre de Ceſar : on entendit de tous côtés des voix terribles, qui confirmoient à Julien le titre d'Auguſte, au nom de la province, des ſoldats & de l'état, à qui il étoit neceſſaire contre les barbares. Ainſi Leonas fut bienheureux de s'en retourner en ſeureté. C'étoit l'année 360. & Julien ayant fait encore quelque expedition Amm. xx. 9.

An. 361. militaire au delà du Rein, revint en Gaule & paſſa
Amm. xxi. 1. l'hiver à Vienne. Il portoit les marques d'empereur, c'eſt à dire la pourpre & le diadême orné de pierreries : & ayant pacifié les Gaules & perdu ſa femme Helene ſœur de Conſtantius, il ſe trouvoit plus diſpoſé à lui faire la guerre : prevoyant même que ce prince devoit mourir bien-toſt : ſoit par l'art de la divination comme les payens le croyoient, ſoit
Amm ibid. Greg. Naz. or. 3. p. 68. B. qu'il l'euſt fait empoiſoner, comme les Chrétiens l'ont publié. Il prétendit avoir eû la nuit à Vienne une viſion d'un fantôme lumineux, qui lui prononça & lui repeta pluſieurs fois quatre vers grecs, portant que quand Jupiter ſeroit en Aquarius & Saturne au vingt-cinquiéme degré de la Vierge, l'empereur Conſtantius finiroit en Aſie d'une triſte mort. Julien feignoit encore d'eſtre Chrétien, pour s'attirer tout le monde, & ne point trouver d'obſtacle : quoy que depuis long-temps il y euſt renoncé en
Amm. xxi. 2. ſecret, s'appliquant aux ſuperſtitions payenes, des aruſpices & des augures. Le jour de l'Epiphanie ſixiéme de Janvier de l'an 361. il alla à l'égliſe & fit
Valeſ. hic. la priere ſolemnelle avec les Chrétiens. On celebroit alors en ce jour la naiſſance de J. C. auſſi bien que ſon baptême.

Julien paſſa enſuite en Pannonie, ſurprit Sirmium, s'aſſura du pas de Suques, qui étoit l'entrée de la Thrace, & s'arréta à Naïſſe : pendant que ſes forces s'aſſembloient. Ce fut alors qu'il renonça ou-
Epiſt. 38. p. 181. vertement au Chriſtianiſme. Car dans une lettre au philoſophe Maxime, où il témoigne avoir paſſé de Gaule en Illyrie, il dit ces paroles : Nous ſervons

les dieux ouvertement, & la multitude des troupes qui me ſuivent eſt pieuſe. Nous ſacrifions des bœufs publiquement ; & nous avons offert aux dieux pluſieurs hecatombes en actions de graces. Les dieux me commandent de conſerver en tout la pureté autant qu'il eſt poſſible ; & je leur obeïs volontiers. Ils me promettent de grandes recompenſes de mes travaux, ſi je ne me neglige point. An. 361.

XXXV. Mort de Conſtantius.

Conſtantius occupé à la guerre contre les Perſes, ne put d'abord marcher en perſone contre Julien, dont il aprit les progrés à Edeſſe : car il s'étoit avancé juſques-là : mais ayant ſeû le lendemain que Sapor s'étoit retiré, il retourna promptement à Antioche, & en partit ſur la fin de l'automne pour aller à C. P. En arrivant à Tarſe il fut attaqué d'une petite fiévre, qu'il crut diſſiper par l'agitation du voyage : mais il fut contraint de s'arréter au premier giſte à Mopſucrene, c'eſt à dire la fontaine de Mopſus, dieu de Cilicie, celebre par ſes oracles. C'étoit au pied du mont Taurus, à l'extremité de la province vers la Cappadoce. Conſtantius ſe voyant prés de la mort voulut recevoir le baptême, qu'il avoit differé juſques-là ; & le receut de la main d'Euzoïus évêque Arien d'Antioche. Ainſi il mourut dans l'hereſie, le troiſiéme des nones de Novembre, ſous le conſulat de Taurus & de Florentius : c'eſt à dire le troiſiéme de Novembre l'an 361. il étoit dans la quarante-cinquiéme année de ſon âge & la vingt-cinquiéme de ſon regne, depuis la mort du grand Conſtantin ſon pere. Il troubla la religion Chrétienne, ſimple d'elle-même, par une ſu-

Amm. Marc. XXI. c. 15.

Socr. II. c 47. Philoſt. VI. c. 5.

Athan de ſyn. p. 907. A.

Chr. Idat. an. 361.

Chr Paſch. p 294. D.

Amm. XXI. c. 16.

An. 361. perſtition de vieille ; & s'appliquant plus à l'examiner curieuſement qu'à la regler ſerieuſement, il excita pluſieurs diviſions, qu'il fomenta enſuite par des diſputes de mots ; & il ruina les voitures publiques, en faiſant aller & venir des troupes d'évêques, pour les conciles où il vouloit ſe rendre l'arbitre de la religion. C'eſt ainſi qu'en parle Ammian Marcellin, qui étant payen ne doit pas eſtre ſuſpect.

Si-toſt que Conſtantius fut mort, ceux qui étoient auprés de lui, envoyerent deux comtes en donner avis à Julien, & le prier de venir inceſſamment dans l'orient, qui étoit preſt à lui obeïr. Ils le trouverent à Naïſſe en Dacie, occupé à conſulter les aruſpices ſur les entrailles des beſtes ; & les augures ſur le vol des oiſeaux, & embaraſſé de l'ambiguité des préſages. Enfin cette agreable nouvelle le raſſura : il marcha vers la Thrace & arriva à C. P. l'onziéme de Decembre la même année 361. Le corps de Conſtantius y fut aporté, ſous la conduite de Jovien depuis empereur, & enſeveli avec la magnificence convenable, auprés du grand Conſtantin dans l'égliſe des apôtres.

Amm. XXII. *init.*

Fin du troiſiéme Tome.

TABLE
DES MATIERES.

A

ABDECHALAS prestre martyr en Perse. pag. 342
Abdiesu diacre martyr en Perse. 247
Ablavius vicaire d'Afrique sous Constantin. 42. V. Elafius.
Abstinence superstitieuse condamnée. 51
Abyssins. S. Frumentius leur apôtre. 193
Acace comte d'Orient sous Constantin. 207
Acace le borgne évêque de Cesarée en Palestine, successeur d'Eusebe un des chefs des Ariens 273. 423. Ses ouvrages. *ibid.* Son caractere. 597. Est deposé à Sardique. 363. Ses differends avec S. Cyrille de Jerusalem. 532. Il propose une confession de foy à Seleucie. 587. Il previent Constantius contre les Demi-ariens. 596. Il se raproche des catholiques. 634
Acaciens. Leur conduite au concile de Seleucie. 585. Deposés par le concile, mais sans effet. 592. Reçoivent la formule de Rimini. 601. Leur conduite au concile de C. P. l'an 360. p. 603. &c.
Acepsimas évêque & martyr. 346
Acesius évêque Novatien au concile de Nicée. 154. Estimé de Constantin. 172
Achillas évêque d'Alexandrie. 78
Achillas diacre Arien, excommunié. 81. 90
Actes des apôtres traduits en hebreu. 181
Adelphius. Lettre de S. Athanase à Adelphius sur la chair de J.C. 485
Adiabene. Persecution en cette province. 346
Adultere cause de divorce. 47. Peine canonique de l'adultere commis ou toleré.
Aëtius évêque de Lydde Arien. 95. 122. 204
Aëtius Sophiste auteur des Anoméens. 549. Ses commencemens. 391. Fait diacre par Leonce d'Antioche. 389. S'attache à George d'Alexandrie. 489. condamné à Ancyre par les Demi-ariens. 550. Condamné à C. P. par ordre de Constantius. 599. 603. Exilé. 598. 604. Ses Syllogismes contre la Trinité. *ibid.*
Agelius évêque Novatien. 517
Agricola persecute les Chrétiens en Armenie sous Licinius. 63
Agritius évêque de Treves. 248
Aithalas prestre martyr en Perse. 247
Aithales diacre Arien excommunié. 81. 90
Aizan prince d'Auxume en Ethiopie. 491
S. *Alexandre* évêque d'*Alexandrie*. 78. Sa premiere lettre contre Arius. 81. La seconde. 90. Assiste au concile de Nicée. 115. Sa conduite avec Melece. 166. Sa mort. 168

S. *Alexandre* évêque de *Byzance* ou C. P. 81. Confond des philoſophes. 106. Aſſiſte au concile de Nicée. 120. Reſiſte aux Euſebiens & à Conſtantin, pour ne pas recevoir Arius. 254. Mort de S. Alexandre. 273

Alexandre évêque de Theſſalonique au concile de Nicée. 121. Sa lettre au comte Denis pendant le concile de Tyr. 229

Alexandrie premier concile contre Arius. 81. Second concile. 90. Autre concile aſſemblé par Oſius. 112. Autorité de l'évêque d'Alexandrie. 137. 146. Concile d'Alexandrie pour S. Athanaſe. 274

Alfius Cecilien. Sa lettre à l'évêque Felix. 35

Amathas diſciple de S. Antoine. 494. 500.

Ammian Marcellin. Traite S. Athanaſe de magicien. 233. Son témoignage ſur l'autorité du pape. 449. Sur la ſainteté des évêques. 488. Son jugement ſur Conſtantius. 645

S. *Ammon* de Nitrie. 19. 20

Ammonas diſciple de S. Antoine depuis évêque. 500. 502

Ammonius moine avec S. Athanaſe à Rome. 318. Depuis évêque. 431

Amphion évêque d'Epiphanie. 119

Amphion évêque de Nicomedie. 165. Chaſſé par Euſebe. 198

Anacoretes eſpece de moines. 490

Ananias preſtre martyr en Perſe. 342

Anaſtaſie égliſe des Novatiens à C. P. 518

Anathemes. Du concile de Nicée. 133. De la formule de Sirmium. 417. Des Demi-ariens à Ancyre. 552. De Valens à Rimini. 581

Ancyre. Concile tenu vers l'an 314. & ſes canons. 48. Concile de Demi-ariens l'an 358. p. 550

S. *André.* Ses reliques à C. P. 520

Andrinople ſon clergé rejette la communion des Ariens. 382

Anien ordoné évêque d'Antioche ſans effet. 592

Années. Feſtes en certaines années des empereurs. 160. 281

Anoméens. Leur origine. 549. Condamnés à Ancyre. 551. Se relevent & font un troiſiéme parti au concile de Seleucie. 583. Reçoivent la formule de Rimini. 601

Antioche de Mygdonie ou Niſibe. 118

Antioche de Syrie. Autorité de ſon évêque. 146. Conſtantin y bâtit une égliſe. 186. Concile contre S. Euſtathe. 204. Evêques d'Antioche depuis S. Euſtathe juſques à Flaccile. 208. Concile à l'occaſion de la dedicace. 281. Concile d'Eudoxe. 549. Concile en l'an 360. p. 633. Trois partis à Antioche : Ariens Euſtathiens, Meleciens. 638

S. *Antoine* ſe retire ſur la montagne. 16. Deſcription de ſon deſert. 498. Sa ſœur ſuperieure de vierges. 17. Sa déference pour les eccleſiaſtiques. 19 Vient à Alexandrie & s'oppoſe aux Ariens. 200. Confond des philoſophes. 201. Reçoit une lettre de Conſtantin. 225. Ecrit en faveur de S. Athanaſe. 256. Predit les troubles de l'égliſe d'Alexandrie. 280. Viſite S. Paul l'ermite. 305. L'enſevelit. 308. blâme

blâme la superstition des Egyptiens envers les morts. 493. Sa mort & sa sepulture. 495. Ses écrits. *ibid.* Ses disciples. 499. &c. Sa vie écrite par S. Athanase. 319

Anulin proconsul d'Afrique sous Constantin. 3. 4. 26

Apollinaire. Ses commencemens. Son pere. 403

Apollon Pythien. Son temple abatu en Cilicie. 177

Apologies de S. Athanase. La grande. 432. A Constantius. 503. Sur sa fuite. 527

Apostasie de diverses especes & leurs peines canoniques. 47. 50. 150

Apostats. Traité de Lucifer de Caliari des rois apostats. 625

Apôtres. Force de leur témoignage. 13. Eglise en leur nom à C. P. 212. Apôtres dignité chés les Juifs. 180. 183

Apparitions de Dieu dans l'ancien testament attribuées au verbe. 417

Appellations au pape aprouvées par le concile de Sardique. 372. Appellation selon la forme seculiere desaprouvée. 533

Apra ou Abra fille de S. Hilaire. 515. Sa mort. 617

Canons *Arabiques* du concile de Nicée. 156

Arbitrages des évêques autorisés. 77

Jean *Arcaph* chef des Meleciens. 218

Archelaüs comte sous Constantin. 220. 232

Archevêques ou Metropolitains. Origine de ce titre. 145. 147. Attribué à l'évêque d'Alexandrie dés l'an 326. p. 167

Archidame legat du pape au concile de Sardique. 354

Arimium. V. Rimini.

Ariens. V. aprés Arius.

Aristenete. S. Hilarion guerit ses trois enfans. 309. lui aprend la mort de S. Antoine. 496

Aristote. Refuté par Eusebe. 12. Usages de ses categories. 393

Arius heresiarque, ses commencemens. 78. Son portrait. 80. Sa doctrine. 81. Acte de sa deposition. 93. Sa lettre à Eusebe de Nicomedie. 95. Evêques de son parti. 96. 122. Sa lettre à S. Alexandre. 98. Sa Thalie & ses autres ouvrages. 100. Examiné au concile de Nicée. 127. Condamné. 133. 156. Exilé. 160. Rappellé. 196. Receu au concile de Jerusalem. 242. Efforts des Eusebiens pour le faire rentrer dans l'église à C. P. 252. Sa mort. 254

Ariens abusent de l'écriture. 86. La prennent pour unique regle. 97. Leur embarras au concile de Nicée. 127. Rejettent le mot de consubstantiel. 131. Sont nommés Exoucontiens. 639. & Porphyriens. 159. Affectent de se dire disciples de S. Lucien. 392. Ne sont comptés pour Chrétiens par les catholiques. 456. Conspirent contre S. Athanase. 198. 275. Ne faisoient encore corps à part. 216. 402. Gagnerent l'empereur Constantius. 264. Dominent à C. P. 274. Leurs chefs aprés la mort d'Eusebe de Nicomedie. 320. 433. Leurs violences aprés le concile de Sardique. 382. &c. Anathematisés au premier concile de Sirmium. 417. Recom-

mencent à perſecuter les catholiques. 420. Conduite des Ariens au concile de Rimini. 568. &c. A Nice en Thrace. 575. Aprés le concile de Rimini & celui de C. P. 610. &c. Denombrement de leurs confeſſions de foi. 640. V. *Euſebiens.*

Arius ou Machaire évêque de Petra en Arabie. 356. 383

Arles 1. concile à l'occaſion des Donatiſtes. 44. 45. &c. Autre concile demandé par le pape Libere. 424

Armeniens convertis au Chriſtianiſme. 190

Armes. Profeſſion des armes compatible avec la religion Chrétiene. 45

S. *Arſace* ſolitaire à Nicomedie. 558

Arſene que S. Athanaſe eſt accuſé d'avoir tué. 218. Repreſenté au concile de Tyr. 231

Aſcetique. Vie aſcetique diſtinguée de la vie commune, 12

Aſcetiques de S. Baſile, leur occaſion. 545. Fauſſement attribuées à Euſtathe de Sebaſte. 547

Aſclepas évêque de Gaze, Chaſſé par les Ariens. 208. Rétabli. 264. Accuſé devant le pape Jules. 266. Juſtifié. 327. Aſſiſte au concile de Sardique. 362. Excommunié par le faux concile. 379. Renvoyé à Gaze par Conſtantius. 403

Aſphale preſtre d'Eudoxe Arien, 553

Aſterius ſophiſte Arien, 245. Son livre. 249

Aſterius évêque de Petra en Paleſtine. 356. 383

S. *Athanaſe* diacre de S. Alexandre odieux aux Ariens. 101. Aſſiſte au concile de Nicée. 115. 125. 131. Ordoné évêque d'Alexandrie. 168. Refuſe de recevoir Arius. 198. Calomnié par les Meleciens & les Euſebiens. 201. Calomnié au ſujet d'Arſene. 218. Aſſiſte au concile de Tyr. 223. Calomnié au ſujet d'Iſchyras. 224. Calomnié au ſujet d'une femme. 230. Se retire de Tyr. 232. Y eſt dépoſé. 237. Se plaint à Conſtantin. 245. Calomnié au ſujet du bled & exilé. 246. Receu à Treves par S. Maximin. 248. Retourne à ſon égliſe. 264. Accuſé devant le pape Jules. 266. Concile d'Alexandrie où S. Athanaſe eſt juſtifié. 274. Pluſieurs évêques écrivent au pape en ſa faveur. 280. Se ſauve à l'intruſion de Gregoire. 301. Sa lettre aux orthodoxes. 314. Eſt receu favorablement à Rome. 318. Y fait conoître la vie monaſtique. 319. Eſt juſtifié par le pape Jules. 324. Et devant l'empereur Conſtant. 337. Aſſiſte au premier concile de Milan. 353. Au concile de Sardique. 354. Y eſt juſtifié. 361. Condamné aux faux conciles de Sardique. 380. Renvoyé à ſon égliſe. 399. Void Conſtantius à Antioche. 400. Receu à Laodicée par Apollinaire. 403. Juſtifié par le concile de Jeruſalem. 404. Arrive à Alexandrie. 405. Urſace & Valens lui écrivent. 407. Provinces qui étoient dans ſa communion. 422. S. Athanaſe encore condamné au concile d'Arles l'an 353. p. 426. Conſtantius lui écrit par Montan. 427. Lettre de S. Athanaſe à Draconce,

[illegible] 412. &c. Plusieurs évêques souscrivent sa condamnation au troisiéme concile de Milan. Plusieurs refusent. 446. Constantius le persecute de nouveau. Diogene & Hilaire envoyés. 468. Lettre de S. Athanase aux évêques d'Egypte. Violences de Syrien dont il échape. 474. Lettre à Adelphius. 485. S. Athanase au desert, visite les monasteres d'Egypte. 489. &c. Son apologie à Constantius. 502. Son apologie sur sa fuite. 527. Sa lettre aux solitaires. *ibid.* Son humilité. 529. Autre lettre aux solitaires. 532. Son traité des synodes. 592. Son estime pour Lucifer de Caliari. 626. Lettre à Serapion sur le S. Esprit. 630. 632

Athanase évêque d'Ancyre. 610

Athanase d'Anazarbe Arien. 95. 122. 392.

Athenes école celebre. 463

Audius schismatique. 112. 136

Audiens ou Odiens. 112

Auditeurs espece de catecumenes. 151

Avortement procuré. Peine canonique. 52

Autorité des évêques. Canons du concile d'Antioche contre les entrepriſes. 292

Auxanon prestre Novatien. 518

Auxence Arien évêque de Milan. 448. 471. 567. 621

Auxume ville d'Ethiopie. 192

Azadan martyr en Perse. 347

Azade autre martyr en Perse. 343

Azanites comme diacres chés les Juifs. 183

B

S. Babylas. Le Cesar Gallus transfere ses reliques. 414

Bacurius roi des Iberiens converti. 196

Balacius mépriſe S. Antoine & en est puni. 303

Baptême des heretiques en quel cas reïteré. 46. Celui des Paulianistes nul. 155. Tout baptême au nom de la Trinité bon. 397. Baptême de la mere ne sert à l'enfant. 54. Devotion de le recevoir dans le Jourdain. 258. Innocence baptismale requise pour estre promû aux ordres. 143

Baptistere à S. Jean de Latran. 186. A sainte Agnes. 187

Barbares convertis. 189

S. *Basile* évêque d'Amasée confesseur. 63. 120

Basile évêque d'Ancyre chef des [illegible] sebiens. 250. Deposé au concile de Sardique. 363. Confond Photin au premier concile de Sirmium. 418. Tient un concile à Ancyre contre Eudoxe. 550. L'accuse devant Constantius. 555. Souscrit à la formule datée de Sirmium. 562. Sa conduite au concile de Seleucie. 587. Deposé au concile de C. P. l'an 360. p. 605. Embrasse l'opinion de Macedonius. 623

S. *Basile* le grand. Ses commencemens. 463. Ses études à Athenes. 466. Son retour à Cesarée. 537. Son voyage en Egypte. 539. Se joint à Eustathe de Sebaste. 540. Retraite de S. Basile. Son desert. 542. Ses ascetiques, ſes

morales, ſes grandes & petites regles. 545. &c.
Baſiline mere de Julien l'apoſtat. 209
Baucale égliſe d'Alexandrie deſſervie par Arius. 79
Beziers. Concile où S. Hilaire eſt calomnié. 513
Biarque intendant des vivres. 236
Biens confiſqués ſur les Chrétiens appliqués à fonder des égliſes. 188. Biens des égliſes. Adminiſtrés par l'autorité de l'évêque. 195. Diſtingués de ſes biens propres. *ibid.* Biens en fonds aux moines. 313
Bigames irreguliers. 142
Bithynie. Concile en faveur d'Arius. 101
S. *Blaiſe* évêque de Sebaſte martyr. 63
Borboriens eſpece de Gnoſtiques. 392
Bourſe en latin *follis* ſomme de 104. livres. 3
Bras ſeculier. Concile d'Antioche permet y avoir recours. 289
Byzance devient Conſtantinople. 210

C

CAÏUS de Pannonie évêque Arien. 567. 571. 621
Calcedoine. Temps de ſa fondation. 210
Calice. Vaſe ſacré. 278. V. coupe.
Callinique évêque de Peluſe Melecien. 167. 202. 221. 355
Canon paſcal de dix-neuf ans, fait par Euſebe. 136
Canons. V. conciles. Diſpenſe des canons pour cauſe. 54. Matiere des canons. 142
Capitation impoſée aux Ariens. 121
Capiton évêque de Sicile. 121
Carême. Son antiquité. 150. Occupations des eccleſiaſtiques en carême. *ibid.*
Carthage. Autorité de l'archevêque. 147. Concile contre Cecilius caſſé à Rome. 30. Premier concile tenu ſous Gratus. Ses canons. 396
Catecumenes : divers degrés. 54. 151
Cathares ou Novatiens. 153
Catholiques joüiſſent ſeuls des privileges accordés à la religion. 17. Évêques catholiques illuſtres dans le troiſiéme ſiecle. 472. Catholiques éloignés d'innover dans la foi. 569
Cecilien évêque de Carthage. Conſtantin lui écrit. 3. 4. Calomnié par les Donatiſtes. 26. Juſtifié à Rome. 31. Au concile d'Arles. 44. à Milan par Conſtantin. 58. Aſſiſte au concile de Nicée. 121
Cecilien évêque de Spolete. 433
Cecropius Arien évêque de Nicomedie. 417. 471. 558
Celibat. Favoriſé par les loix de Conſtantin. 77. Canons de Nicée pour le celibat des clercs, remontrance de S. Paphnuce, Uſages differents. 140. 141
Cenobites eſpece de moines. 20. 491. 547
Cenſure de plein droit au concile d'Antioche. 288
Ceremonies Judaïques inutiles aux Chrétiens. 8. 9
Ceſaire frere de S. Gregoire de Nazianze. 170
Ceſarée de Cappadoce auparavant Mazaca. 463. Son évêque exarque. 147
Chair de J. C. adorable. 485
Chorévêques. Leur pouvoir. 51. 289. 292, Preferés aux preſtres. 54.

Chreſtus évêque de Syracuſe. 42
Chreſtus évêque de Nicée. 165.198
Chrétiens le ſont avec connoiſſance de cauſe. 8. De deux ſortes : vie parfaite, vie commune. 12
Chryſante ſophiſte, un des maîtres de Julien. 439
Circoncellions eſpece de Donatiſtes. 217
Claude évêque d'Italie au concile de Rimini. 581
Claudien legat du pape au concile d'Arles. 43
Clercs. Conſtantin pourvoit à leur ſubſiſtance. 3. Les exempte des charges publiques. 4. 59. 171. 217. Uſure leur eſt défenduë. 45. 143. 397. Penitence des clercs apoſtats. 48. Regles pour la continence des clercs. 51. 138. 142. Regles pour la ſtabilité. 145. 171. 289. 397. Voyages des clercs à la cour. 290. Ne ſe doivent mêler d'affaires temporelles. 398. Clercs inferieurs mariés & trafiquants. 425
Colluthe ſchiſmatique. 80. 112. Colluthiens. 225. 228
Colzim mont S. Antoine. 16
Comediens excommuniés. 46
Communion refuſée à qui ne la demande qu'à l'extrémité. 47. Lettres de communion. 46
Competents eſpece de catecumenes. 151
Conciles. Neceſſaires dans l'égliſe. 62. Deux par an. 149. 293. Tribunal ordinaire de l'égliſe. 291. Convocation apartient au metropolitain. 294. Un concile peut eſtre corrigé par un autre. 328. 358. Cherchés chaque concile au nom de la ville où il a été tenu.
Confeſſions de foi. V. foi.
Conſiſtoire conſeil de l'empereur. 58
Conſtant empereur. 262. Ses loix contre l'idolâtrie. 337. Procure le concile de Sardique. 353. Envoye en Afrique Paul & Macaire. 394. Sa mort. 409
Conſtantia ſœur du grand Conſtantin. 134. 196
Conſtantia ville auparavant Majuma. 189
Conſtantin le grand. Ses liberalitez pour l'égliſe. 2. 3. 4. 161. Travaille à réünir les Donatiſtes. 26. 42. Les condamne à Milan. 58. Sa victoire ſur Licinius. 105. Sa lettre à S. Alexandre & à Arius. 110. Procure le concile de Nicée. 115. Brûle les memoires contre les évêques. 124. Aſſiſte au concile. 126. Ses lettres pour l'execution. 157. &c. Sa lettre contre Euſebe de Nicomedie. 165. Conſtantin à Rome. 175. S'applique à ruiner l'idolâtrie. 175. [illegible] ſes. 185. &c. Rapelle Arius. 197. Fonde C. P. 209. Choiſit ſa ſepulture en l'égliſe des apôtres. 215. Exile S. Athanaſe. 246. Baptême de Conſtantin. 257. Sa mort. 259
Conſtantin le jeune. Ceſar. 61. Traite bien S. Athanaſe à Treves. 248. Le renvoye à ſon égliſe. 264. Son partage. 262. Sa mort. 267
Conſtantine auparavant Cirthe capitale de Numidie. 59. 65
Conſtantine en Phenicie. 189
Conſtantinople. Sa fondation. 210. Concile de C. P. l'an 336. Contre Marcel d'Ancyre. 248. Autre concile en 360. par les Aca-

ciens. 601. &c.
Jules *Conſtantius* frere du grand Conſtantin. 262
Conſtantius empereur. Son partage. 262. Gagné par les Ariens. 264. Revient un peu en faveur des catholiques. 388. Rappelle S. A[illegible]. 393. [illegible] Magnence. 412. Fait depoſer Vetranion. 413. Sa victoire ſur Magnence releve les Ariens. 419. Sa conduite au troiſiéme concile de Milan. 443. &c. Sa conference avec le pape Libere. 451. Ses plaintes contre S. Athanaſe. 454. Marques de ſa legereté. 460. 553. Sa fauſſe gravité. 521. Perſecute les catholiques. 461. 484. 516. Conſtantius à Rome. 521. Convoque les deux conciles de Seleucie & de Rimini, & s'en fait le juge. 560. Formule de Sirmium dattée en ſa preſence qu'il appuye de toute ſon autorité. 562. &c. Violences pour ſoûtenir cette formule receuë à Rimini. 612. &c. Baptême de Conſtantius & ſa mort. 645
Conſubſtantiel mot employé au concile de Nicée pour détruire les ſubtilités des Ariens. 130. &c. Sujet de frequentes diſputes. 382. Conſtantius s'efforce de le ſupprimer. 516. 577. 633. S. Athanaſe le ſoutient. 594. V. *Homoouſios*.
Continence. V. Celibat. Clercs.
Converſions de payens. 188. 415.
Copiates foſſoyeurs. 522
Coupe myſtique ne ſe trouve que c[illegible]
Cour. Comment les évêques & les clercs y peuvent aller. 290. 367.
Couronne des évêques. 7
Creature. Difference du verbe & des creatures. 83. 92. 128. 552. 581
Creſcent évêque en Afrique. 555
Criſpe fils de Conſtantin : Ceſar. 61. Sa victoire ſur Licinius. 104. Sa mort. 261
Croix. Supplice aboli par Conſtantin. 77. Invention de la ſainte croix. 172. Signe de la croix & ſa vertu. 181. 441. Feſte de la ſainte croix à Jeruſalem. 242. Apparition d'une croix lumineuſe à Jeruſalem. 414
S. *Crone* diſciple de S. Antoine. 500
Crone preſtre abbé prés de Phenix. 502. Cteſiphonte ville de Perſe. 338
Curieux nom d'officiers. 236
Cycle de 19. ans, ou nombre d'or. 135
Cyriaque legat du pape S. Silveſtre au concile d'Arles. 43
S. *Cyrille* de Jeruſalem attaché à la foi de Nicée. 416. Ses differens avec Acace de Ceſarée. 352. Depoſé. 533. Rétabli. 592. Depoſé de nouveau. 607

D

DALMACE Hannibalien frere du grand Conſtantin. 219. Sa mort. 262
Dalmace neveu de Conſtantin. 262
Daniel. Explication des ſemaines de Daniel. 14
Datte ne convient aux confeſſions de foi. 569
Dauſas évêque martyr en Perſe. 348
Dedicaces d'égliſes. 1. 2. 5. 239. 281. 609. S. Athanaſe reconoît la neceſſité de cette ceremonie. 508

Demi-ariens. 550. Pourquoy ainſi nommés. 553. Font un tiers parti. 583. Pourſuivent les Anoméens. 597. Leur cedent. 603
Demiourgema ouvrage. Euſebe de Ceſarée nomme ainſi le verbe. 271
Demonſtration évangelique d'Euſebe. 12
Demophile évêque de Berée Arien. 417. 434. 456. Seduit le pape Libere. 525. Aſſiſte au concile de Rimini. 567. Au concile de C. P. en 360. p. 602
S. *Denis* d'Alexandrie avoit employé le conſubſtantiel. 164. 595
Le comte *Denis* au concile de Tyr. 221. 228
S. *Denis* évêque de Milan. Soutient la bonne cauſe au concile de Milan. 443. &c. Son exil & ſa mort. 448
Depoſition peine canonique. 290. 398
Deſtin contraire au libre arbitre. 10
Diaconeſſes & leurs fonctions. 155.
Diacres ſoumis aux preſtres. 45. Leurs fonctions. 49. 144. 145. Sept en chaque egliſe. 54. Leur celibat. 51. 140. diſciples des évêques. 69
Diamée évêque de Ceſarée en Cappadoce, aſſiſte au concile d'Antioche de la dedicace. 282. ſouſcrit la formule de Rimini. 612
Dieu Souverain reconnu par les philoſophes. 10. facile de dire ce que Dieu n'eſt pas, impoſſible de dire ce qu'il eſt. 528. combien au deſſus de nos idées. 631
Dimanche loi de Conſtantin pour l'obſerver. 77. jour d'aſſemblée. 227. defendu de s'abſenter de l'egliſe plus de trois dimanches. 370. defendu de ſe mettre à genoux. 156
Diodore évêque de Tenedos. 383
Diodore depuis évêque de Tarſe ſoutient la doctrine catholique à Antioche. 389
Dioſpolis ou Lydda. 96
Diſcipline eccleſiaſtique les dignités n'en diſpenſent. 40. 46. diſcipline adoucie. 52
Diſpenſe des canons pour cauſe. 54
Diſſemblable anomoios. Acaciens feignent le condamner. 588. Conſtantius le veut faire condamner. 633
Doctrine de l'egliſe toûjours certaine. 272
Donat faux évêque de carthage. 217
Donat faux évêque de Bagaïe. 395
Donat des caſes-noires. 29. 32.
Donatiſtes. Se plaignent à Conſtantin. 27. Jugés à Rome. 28. &c. Se plaignent encore. 33. Condamnés au concile d'Arles. 44. Puis à Milan par l'empereur. 58. Et bannis. 59. Rappellés. 76. Eſtendent leur ſchiſme juſques à Rome. *ibid.* s'oppoſent à Paul & à Macaire envoyés par l'empereur Conſtant. 395.
Draconce évêque d'Hermopole lettre de S. Athanaſe pour l'obliger à accepter l'epiſcopat. 428. Son exil. 485. Viſité par S. Hilarion. 498
Draconce. évêque de Pergame. 607

E

ECEBALE, Sophiſte un des maîtres de Julien l'apoſ-

tat. 438
Ecriture Ste. On peut employer dans les confeſſions de foy des termes qui ne ſont pas dans l'ecriture. 131
Edeſius Sophiſte. 437
Edeſius de Tyr compagnon de Frumentius en la miſſion d'Ethiopie. 191. &c.
Egliſes bâties : à Tyr. 5. Aux SS. lieux de Paleſtine. 174. 240. A Rome. 186
Egypte. Perſecution à l'occaſion de S. Athanaſe. 487
Eleuſius Demi-arien évêque de Cyzique. 516. 550. Diſtingué par S. Hilaire. 565. A Seleucie s'oppoſe à Acace. 589. Depoſé à C. P. 607. Exilé. 610. Embraſſe l'hereſie de Macedonius. 629
Elia. 148. 241. V. Jeruſalem.
Elien proconſul d'Afrique ſous Conſtantin. 33. 41
Elpide prefect du pretoire. 309.
Elpide & Philoxene envoyez par le pape Jules en Orient. 319.
Elpide évêque de Satales. 608.
Emmelie mere de S. Baſile. 464. 537
Empire diviſé en orient & occident. 267
Epheſe ſon évêque exarque. 147
Epictete Arien évêque de Centumcelles. 442. 456.
S. *Epiphane* viſite S. Euſebe de Verceil. 512
Epiphanie feſte de la naiſſance & du baptême de J. C. 644.
Epiſcopat ambition en doit exclure. 276. Epreuves auparavant. 367. Cet état eſt ſuſceptible toutes vertus. 431
Eſclaves pouvoir aux évêques d'affranchir. 606.
S. *Eſprit* hereſie de Macedonius 629. Ecrits de S. Athanaſe 630
Eſtienne Arien évêque d'Antioche. 203. Depoſé au concile de Sardique. 363. chef du conciliabule de Philippopolis. 380. Veut calomnier les deputez du concile de Milan. 385. Deposé & chaſsé. 388
Eſtienne Arien évêque de Ptolemaïde en Lybie. 487. 604
Evangile de S. Jean traduit en hebreu. 181
Eudoxe Arien évêque de Germanicie. 203. 282. 355. 417. Se fait évêque d'Antioche. 548. Son origine. *ibid.* Protecteur des Anoméens. 550. banni d'Antioche. 556. deposé à Seleucie. 592. Deſavoüe ſa doctrine. 598. devient évêque de C. P. 609. forcé d'abandonner Eunomius. 628.
Evêchés en grand nombre dans les premiers ſiecles. 366
Evêques réglemens ſur leur ordination. 45. 145. 292. 315. 334. 367. Jamais deux évêques en même lieu. 153. 521. Sur leur juriſdiction. 145. &c. 398. le peuple pouvoit les refuſer. 51. 291. Ne peuvent recevoir les excommuniés d'un autre. 81. 149. 289. 371. ny les clercs d'un autre. 290. 367. 398. ſujets au jugement du concile provincial. 149. 296. Regles pour la reſidence. 367. &c. Evêques au deſſus des princes dont ils ſont ſujets 625. Evêques intrus & indignes en Egypte. 486.
Eugene legat du pape au concile d'Arles.
Eulalius évêque d'Antioche. 208. 392.
Eumalius vicaire d'Afrique ſous Conſtantin

Conſtantin. 59
Eunomius chef d'Ariens. Ses commencemens. 489. Suit Aëtius à Antioche. 549. Exilé. 556. Fait évêque de Cyzique. 610. Dépoſé par Eudoxe ſon ami. 628. Chef de parti. 629
Eunuques volontaires irreguliers. 138. Eunuques de la cour de Conſtantius Ariens. 549
Euphratas évêque de Cologne. 354. Deputé du concile de Milan avec Vincent de Capoüe à Antioche & calomnié. 385
Euphronius évêque d'Antioche. 208
Eupſique évêque de Tyane. 120
Euſebe évêque *de Ceſarée* en Paleſtine. Prêche à la dedicace de l'egliſe de Tyr. 7. Preparation & demonſtration évangelique. 8. 9. &c. Hiſtoire eccleſiaſtique. 214. Chronique. 215. Ouvrage ſur la pâque. 136. Euſebe favorable aux Ariens. 86. 95. 272. Aprouve le Conſubſtantiel. 133. Sa lettre à ſon égliſe ſur le ſymbole de Nicée. 163. Refuſe l'evêché d'Antioche. 206. Envoye des livres pour C. P. 224. Tâche de le faire ſortir du concile de Tyr. 224. Son ouvrage contre Marcel d'Ancyre. 249. 268. Sa doctrine ſur la Trinité. 270. &c. Son ſilence affecté ſur l'Arianiſme. 273. Sa mort. 267
Euſebe évêque de Nicomedie. Transferé de Beryte. 90. 146. Declaré pour Arius. 90. Sa lettre à Paulin de Tyr. 96. Previent Conſtantin pour Arius. 110. Souſcrit au ſymbole de Nicée. 133. Non à l'anatheme. 134. Dépoſé & exilé. 165. Rappellé. 196. Se joint aux Meleciens contre S. Athanaſe. 201. Fait dépoſer S. Euſtathe d'Antioche. 204. Euſebe eſt transferé à C. P. 274. Aſſiſte au concile d'Antioche de la dedicace. 281. Sa mort. 320
Euſebiens nom donné aux fauteurs des Ariens, à cauſe d'Euſebe de Nicomedie. Toutefois s'en défendoient. Voyez. 278. 314. 327. Leur lettre au pape Jules. 322. Leur conduite au concile de Sardique. 355. Y ſont condamnés. 363. Leur conciliabule où ils excommunient le pape & pluſieurs autres évêques. 373. &c.
Euſebe eunuque prefet de la chambre de Conſtantius Arien. 263. Le pape Libere refuſe ſon argent. 456. Euſebe protege les Anoméens. 560
Euſebe évêque d'Emeſe. 117
Eu [illegible] Julien de la magie. 439
S. *Euſebe* de Verceil. Ses commencemens. 435. Vient au concile de Milan. 443. Eſt banni. 445. Ses ſoufrances à Scythopolis. 509. Sa lettre à ſon égliſe. 511
S. *Euſebe* de Samoſathe. Sa fermeté. 634. 637
Euſebia femme de Conſtantius. 438
S. *Euſtathe d'Antioche* transferé de Berée. 81. 119. Aſſiſte au concile de Nicée. *ibid.* 126. Declaré contre les Ariens. 203. Dépoſé par leur faction. 204. Son exil & ſa mort. 206
Eutathiens catholiques d'Antioche. 208. Separés des autres. 391. Refuſent la communion de

S. Melece. 638
Euſtathe de Sebaſte. S. Baſile trompé par ſon exterieur. 541. Fait évêque par les Ariens. 203. Maître d'Aëtius. 392. Aſſiſte au concile d'Ancyre en 358. p. 550. Puis au concile de Seleucie. 583. Y eſt excommunié. 592. Accuſe Eudoxe devant Conſtantius. 597. Depoſé à C. P. en 360. p. 606. Embraſſe l'opinion de Macedonius. 629
Eutrope évêque d'Andrinople. 208. 209
Eutrope deputé du pape Libere vers l'empereur. 434
Eutropia belle-mere de Conſtantin. 178
Eutropia tante des empereurs. 318. 414
Eutychius évêque de Smyrne. 120. 162
Eutychius Soudiacre & martyr. 483
Euzoïus diacre un des premiers ſectateurs d'Arius. 81. 90. Condamné au concile de Nicée. 134. Receu au concile de Jeruſalem. 244. Fait évêque d'Antioche. 637. Baptiſe Conſtantius. 645
Exarques. Quels évêques avoient ce titre. 147
Excommunication. Reglement du concile d'Arles. 45. Un autre évêque ne doit recevoir les excommuniés. 81. 149. Ne communiquer avec eux. 288
Exoucontiens nom des Ariens. 638
Exuperance évêque de Tortone. 446

F

FAUX TE'MOINS leur peine ſelon le concile d'Arles. 47
Felix d'Aptonge ordinateur de Cecilien. Procedure pour ſa juſtification. 33. &c.
Felix évêque de Florence. 28
Felix antipape ſon ordination. 456. Rejetté par les catholiques. 521. Chaſſé de Rome. 556. Sa mort. *ibid.*
Femmes ſouſintroduites. 140
Flaccillus ou Placillus évêque d'Antioche. 208. Preſide au concile de Tyr. 222. Au concile de la dedicace. 282
Flavien d'Antioche ſe joint à Diodore contre Leonce. 388
Follis ſomme de cent quatre livres. V. bourſe.
Formules de foi. V. foi.
Fortunatien d'Aquilée. 436. Souſcrit contre S. Athanaſe. 446. Sollicite la cheute de Libere. 525. Ses ouvrages. 436
Foi. Difference des decrets de foi & de diſcipline. 135. Symbole de Nicée. 132. Suivi par le plus grand nombre même en Orient. 382. Quatre confeſſions de foi du concile d'Antioche de la dedicace premiere des Euſebiens. 283. Seconde attribuée à S. Lucien. 284. Troiſiéme de Theophrone. 286. Quatriéme des Euſebiens. 319. Profeſſion de foi de Marcel d'Ancyre. 324. Longue formule de foi des Euſebiens ou Macroſtiche. 350. Confeſſion de foi du faux concile de Sardique. 380. Premiere de Sirmium. 417. Seconde de Sirmium dreſſée par Potamius. 523. Formule des Demi-ariens à Ancyre. 551. Troiſiéme formule de Sirmium dreſſée par Marc d'Arethuſe & datée. 561. Formule de Nice en Thrace. 575. Receuë enfin à Rimini. 580.

& à C. P. 603. Formule des Acaciens à Seleucie. 587. Derniere formule ſous Conſtantius à Antioche. 638. Denombrement de ſeize profeſſions de foi des Ariens. 640
Frumentius établit la foi à Auxume en Ethiopie. 191. &c. 491
Fuite dans la perſecution. 63. 527

G

GALLUS neveu du grand Conſtantin. Son éducation. 263. Fait Ceſar. 414. Sa mort. 437
Gaudence évêque de Piſe. 28
Gaudence évêque de Naïſſe au concile de Sardique. 369. 379
Gaule. Evêques de Gaule les premiers au concile de Rome. 28. Egliſes de Gaule marquées au concile d'Arles. 43. Egliſe Gallicane conſerve la foi pure. 513. & la communion de S. Hilaire. 534. Evêques Gaulois pauvres & deſintereſſés. 563
Genie de l'empire aparoît à Julien.
George d'Arethuſe Arien évêque de *Laodicée*. 203. 208. Depoſé au concile de Sardique. 363. Chef des Ariens. 423. Se joint à Baſile d'Ancyre contre Eudoxe & les Anoméens. 550
George de Cappadoce Arien. 47. Fait évêque d'*Alexandrie* & intrus avec violence. 480. &c. Haï même des payens. 488. Depoſé à Seleucie. 591
Germinius Arien évêque de Sirmium. 419. 442. Condamné à Rimini. 571
Gladiateurs abolis en Orient par Conſtantin. 188
Gloire au pere &c. Inſtitution de cette priere à Antioche. 390. Alterée par les Ariens. 402
Gorgonie ſœur de S. Gregoire de Nazianze.
Goths convertis par Audius. 136. Ulphilas évêque des Goths. 602
Gratus évêque de Carthage aſſiſte au concile de Sardique. 354. Loüé par Oſius. 368. Aſſemble un concile dit le premier de Carthage. 396
Grecien évêque de Calles au concile de Rimini. 567
Gregoire Arien évêque de Beryte. 95. 122
Gregoire Arien évêque d'*Alexandrie*. 296. Son intruſion violente. 298. &c. Condamné au concile de Sardique. 363. Sa mort. 399
S. *Gregoire de Nazianze le pere*. Ses commencemens. 120. 169. Souſcrit la Formule de Rimini. 611
S. *Gregoire de Nazianze le fils*. 170. Ses études à Athenes. 464. Son retour. 539. Sa retraite avec S. Baſile. 544
S. *Gregoire de Nyſſe*. Sa naiſſance. 464. Enſeigne la retorique. 145. Se retire avec S. Baſile ſon frere. 547
Gregoire évêque d'*Eluire* tient ferme contre la formule de Rimini. 613

H

HANNIBALLIEN neveu de Conſtantin. 262
Hebreux differents des Juifs. 10
Ste *Helene* mere de Conſtantin. Ses vertus. 172. 175. Trouve la Ste Croix. 174. Sa mort. 175
Helene fille de Conſtantin épouſe

de Julien. 468
Helenople auparavant Drepane. 189
Heortaſe évêque de Sardis dépoſé par les Anoméens. 607
Heraclée en Thrace ou Perinthe metropole de Byzance. 210. Son évêque exarque. 147
Heraclius comte. Porteur d'ordres contre S. Athanaſe. Ses violences. 477. 478. &c.
Heremius évêque de Jeruſalem intrus à la place de S. Cyrille. 610
Hereſies anciennes tomberent depuis le regne de Conſtantin. 216
Heretiques exclus des privileges accordés à la religion. 171. Traités differemment des ſchiſmatiques. 215. Loix de Conſtantin contre divers heretiques. *ibid.*
Hermogene évêque de Ceſarée en Cappadoce. 133
Hermogene maître de la milice tué par le peuple de C. P. 321
Hermon évêque de Jeruſalem. 96
Heſychius comte aſſiſte au concile de Sardique. 355
Heſychius diacre député des Euſebiens contre S. Athanaſe à Rome. 266
Heſychius diſciple de S. Hilarion. 497
Hierax diſciple de S. Antoine. 500
Hilaire diacre député de Libere vers Conſtantius. 434. Lui reſiſte au concile de Milan. 446. Ses ſouffrances. 446
Hilaire chargé des ordres de Conſtantius contre S. Athanaſe. 469
S. *Hilaire* évêque de Poitiers. Motifs de ſa converſion. 514. S'oppoſe à Saturnin d'Arles & eſt exilé. 513. Son traité des ſynodes. 534. 564. Aſſiſte au concile de Seleucie. 583. Sa requeſte à Conſtantius. 618
S. *Hilarion*. Ses commencemens. 24. Ses miracles. 309. &c. Viſite ſes monaſteres de Paleſtine. 313. Son voyage en Egypte. 497. Viſite le mont S. Antoine. 499
Hillel patriarche des Juifs baptiſé. 180
Homerites en Arabie convertis. 348
Homicide. Penitence canonique. 52
Homoouſios, conſubſtantiel. 130.
Homoiouſios ſemblable en ſubſtance. 134. L'un & l'autre condamné par Eudoxe d'Antioche. 449. L'un & l'autre expliqué par S. Hilaire. 566. V. Conſubſtantiel.
Hypatien évêque d'Heraclée. 562.
Hypatius évêque de Gangres. 120
Hypoſtaſe. Arius en admet trois. 99. Ce terme employé contre Sabellius. 112. Trois hypoſtaſes ſuivant le concile de la dedicace. 285. S. Hilaire le rend par ſubſtance. 286
Hypſitaires adorateurs du Dieu ſouverain. 169

I

S. Jaques de Niſibe. Ses auſterités & ſes miracles. 118. Mort d'Arius attribuée à ſes prieres. 255. Délivre Niſibe aſſiegée par les Perſes. 410. Ses ouvrages. 411
Jaques preſtre confeſſeur en Perſe. 346
Janvier évêque de Benevent au

concile de Sardique. 354
Iberiens. Leur converſion par une captive. 193
Idolâtrie combatuë par les philoſophes. 9. 11. l'Arianiſme y tend. 160. Idolâtrie tombe ſous Conſtantin. 176. Il la bannit de C. P. 211
Jean frere de S. Pacome. 23
Jean évêque de Perſe au concile de Nicée. 118
Jean évêque de Memphis Melecien. 167. 220. Receu au concile de Tyr. 238. Exilé. 256
Jeruſalem. Prerogatives de ſon évêque. 148. Nouvelle Jeruſalem. 174. Perd le nom d'Elia. 241. Concile où Arius eſt receu. 242. Concile en faveur de S. Athanaſe. 405
Jeſus-Chriſt. Preuves de ſa divinité. 13. 14. Vertu de ſon nom. 181. 185. 194. V. Verbe.
Jeûne diſpenſe en faveur de l'hoſpitalité. 117. Pratiqué en voyageant. 497
Jeux ſeculaires. Omis par Conſtantin. 4
Images de pieté à C. P. 213. Images des empereurs. 394
Immutabilité du fils de Dieu. 84
Indulgence à la diſcretion des évêques. 48. 151
Indiction. Son commencement. 4
Ingentius convaincu d'avoir fait une fauſſeté pour calomnier Felix d'Aptonge. 33. &c.
Interdiction. Peine canonique. 290
Joſeph comte, de Juif fait Chrétien. Hiſtoire de ſa converſion. 180. &c. Chargé par Conſtantin de bâtir des égliſes. 184. Reſiſte aux Ariens. 512. Reçoit S. Euſebe de Verceil à Scythopolis. 513
Irenée ou Herennius évêque de Jeruſalem. 610
Iſaac diſciple de S. Antoine. 500
Iſchyras pretendu preſtre de Secontarure dans la Mareote : pretexte de calomnie contre S. Athanaſe. 224. 235. Fait évêque par les Euſebiens. 238. Aſſiſte au concile de Sardique. 355
Iſidore moine à Rome avec S. Athanaſe. 318
Judas patriarche des Juifs jeune débauché. 181
Jugemens eccleſiaſtiques. Regles du concile d'Antioche. 293. Preſence de l'accuſé neceſſaire. 330. 444. Force du conſentement univerſel. 336. Difference des jugemens ſeculiers. 387
Juifs differents des Hebreux. 10. La loi ceremoniale pour eux ſeuls. 11. Leur reprobation. 13. Loix contre-eux. 60. Loix en leur faveur. 218. Loix pour les Juifs convertis. 257. A quoy attribuoient les miracles de J. C. 183. Excitent la perſecution en Perſe. 338. &c. Se revoltent ſous Conſtantius. 436
S. *Jules* pape. 318. Reçoit des deputés de S. Athanaſe & des Euſebiens. 266. Les invite à un concile. 319. Sa lettre aux orientaux. 327. &c. Ne s'attribuë ſeul l'autorité de decider. 331. 336. Etablit l'autorité de l'égliſe Romaine pour les affaires importantes. 335. Pourſuit la convocation du concile de Sardique. 353. Y envoye ſes legats. 354. Eſt excommunié par le faux concile. 379. Sa lettre à l'égliſe d'Alexandrie. 400. Sa mort. 424
Julien l'apoſtat ſon portrait. 467.

Son éducation. 263. Son apoſtaſie. 438. Son hypocriſie. 441. Etudie à Athenes. 463. Eſt fait Ceſar & envoyé en Gaule. 467. Proclamé empereur à Paris. 641. Aſſiſte à l'office le jour de l'Epiphanie. 642. Profeſſe ouvertement le paganiſme. 644

Juriſdiction des évêques. 445. &c.

L

LABARUM & ſa vertu. 103. 105

Laïques ſavans au concile de Nicée. 122

Lateran palais de l'imperatrice Fauſta à Rome. 28

Lauricius commiſſaire de l'empereur au concile de Seleucie. 583

Legats du pape au concile de Nicée. 121. A Arles 43. 426. A Sardique. 354. A Milan. 443

Legs pieux authoriſés. 77

Leonas commiſſaire de l'empereur à Seleucie favorable aux Anoméens. 584. 587. Rompt l'aſſemblée. 591. Envoyé vers Julien. 645

Leonce évêque de Ceſarée en Cappadoce. 119. 120

Leonce eunuque Arien évêque d'Antioche. 203. 388. &c. Chef des Ariens. 423. Sa mort. 548

Leonce évêque de Tripoli. 591. 604

Lettres pacifiques. 289. 400. 4[illegible] conciles. Autres lettres. V. les noms des auteurs.

Libanius ſophiſte payen. 439

Libere pape. 424. Se declare pour S. Athanaſe. *ibid.* Ecrit à Conſtantius & demande un concile. 434. Conſole les exilés aprés le concile de Milan. 448. Sollicité par l'eunuque Euſebe de ſouſcrire à la condamnation de S. Athanaſe. 449. Eſt enlevé de Rome. 451. Sa conference avec l'empereur Conſtantius. *ibid.* Eſt exilé & refuſe l'argent qu'on lui offre. 456. Les dames Romaines obtiennent ſon rappel. 521. Sa chute, en ſouſcrivant la formule de Sirmium. 525. &c. Excommunie les Anoméens. 555. Rentre à Rome. 556. Refuſe de ſouſcrire la formule de Rimini. 613

Licinius perſecute les chrétiens. 61. 62. &c. Fait la guerre à Conſtantin & met ſa confiances aux idoles. 103. Sa mort. 105.

Loix de Conſtantin en faveur de l'egliſe. 60. 102. 106. 171. contre les heretiques. 215. de Conſtantius en faveur des Clercs. 425. 522. contre l'idolatrie. 337. 522

Longien évêque de Neoceſarée. 120

S. *Luc* ſes reliques transferées à C. P. 520

S. *Lucien* preſtre d'Antioche & martyr. Sa juſtification ſur l'Arianiſme. 86. Ses reliques à Helenople. 189

Lucifer de Caliari. 434. Legat du pape Libere au concile de Milan. 443. Exilé en Sirie. 447. Sa hardieſſe & ſes écrits contre Conſtantius. 622. &c. les luy envoye & les avoüe. 626. Loüé par S. Athanaſe. *ibid.* ſes divers exils. 627

Lucille évêque de Verone. 354

Lucius évêque d'Andrinople. 320. tué par les Ariens. 383

M

MAcaire évêque de Jeruſalem ſous Conſtantin. 95. 119. 172
Macaire preſtre d'Alexandrie calomnié avec S. Athanaſe au ſujet d'Iſchyras. 202. 218. 225. Juſtifié. 235
Macaire envoyé en Afrique avec Paul au ſujet des Donatiſtes. 394. &c.
S. *Macaire* diſciple de S. Antoine & abbé du mont Piſper. 499
S. *Macaire* l'Egyptien fait parler un mort. 500. S. Macaire d'Alexandrie. *ibid.*
Macaire preſtre deputé à Rome par les Euſebiens. 266
Macaire ou Arius évêque d'Arabie. 356. V. Arius.
Macedonius de Mopſueſte. 119. 288. 417
Macedonius hereſiarque. 273. Paul lui eſt preferé pour le ſiege de C. P. *ibid.* Les Ariens l'ordo[illegible] 321. Chaſſé puis reſtabli avec violence. 420. Ses violences contre les catholiques 516. Se rend odieux à Conſtantius & aux ſiens mêmes 519. Aſſiſte au concile de Seleucie. 387. Deposé par les Acaciens. 605. Sa mort. 608. Son hereſie contre le S. Eſprit ſuivie. 629. &c.
Ste. *Macrine* ayeule de S. Baſile. 464
Ste. *Macrine* ſœur de S. Baſile *ibid.* Son éducation. 537. Sa communauté. 541
Mages auteurs de la perſecution en Perſe. 338. 343
Magnence ſa revolte. 409. 412. Sa défaite & ſa mort. 420. S. Athanaſe accuſé d'intelligence avec lui. 504
Majorin chef des Donatiſtes. 27. 68
Majuma convertie à la foy & érigée en cité nommée Conſtantia. 189
Mambré feſte ſuperſtitieuſe en ce lieu abolie par Conſtantin. 178
Marathonius ſe joint à Macedonius. 516. Appuye ſon hereſie. 630.
Marc évêque d'*Arethuſe* aſſiſte au concile de Sardique. 355. A Sirmium. 417. Sa formule de foy. 562.
Marc évêque de Peluſe. 226
Marc pape. 248. Sa mort. 318
Marcel évêque d'Ancyre. 48. reconu orthodoxe au concile de Nicée. 120. accuſé d'erreur par les Ariens. 245. 248. 267. 350. Déposé. 250. Son ouvrage contre Aſterius. 248. Sa profeſſion de foy preſentée au pape Jules. 325. Qui le reconnoiſt orthodoxe. 334. Juſtifié au concile de Sardique. 362. Condamné à Philippopolis. 373. 379. Renvoyé à Ancyre. 403. Suſpect même à S. Athanaſe. 381
Marcel évêque de Campanie, Legat du pape. 426
Ste. *Marcelle* dame Romaine. 319
Marcien lecteur de C. P. Martyr. 517
Marcabdes chorevêque & Martyr en Perſe. 348
Mareote canton d'Egypte. On y envoye des commiſſaires pour informer contre S. Athanaſe. 228. 234. Nullité de leur procedure. 278

Mariage defendu d'épouſer les deux freres. 55. Penitence pour ſecondes noces. *ibid.* Mariages aprés le divorce toleré. 147. Mariage interdit aux preſtres. 53. V. Celibat.
Marin évêque d'Arles. 28. 43
Marin évêque de Troade. 120
Maris évêque de Calcedoine Arien. 122. ſouſcrit au ſymbole de Nicée. 133 rappellé d'éxil. 196. chef des Ariens. 320. 602
Marnas dieu de Gaze vaincu par J. C. 311
S. *Martin* ſes commencemens. 612. Ses miracles. 616
Martyrius deputé des Euſebiens à Rome. 266
Martyrius diacre de C. P. martyr. 517
Martyrs dans la perſecution de Licinius. 63. 64. 541. Martyrs de Perſe. 341. &c. Martyrs par les Ariens. 382. 475. 481. 517. Faux martyrs. 397
Materne évêque de Cologne. 28. 43
Maxime évêque d'Oſtie. 28
Maxime évêque de Jeruſalem confeſſeur ſort du concile de Tyr. 224. refuſe d'aſſiſter à celuy d'Antioche. 282. Preſide à celui de Jeruſalem pour ſaint Athanaſe. 405
Maxime évêque de Naples exilé pour la cauſe de S. Athanaſe. 447
Maxime ſophiſte qui pervertit Julien. 439. 644
S. *Maximin* évêque de Treves reçoit S. Athanaſe. 248. Aſſiſte au concile de Sardique. 354. excommunié à Philippopolis. 379.
Mazaca autrement Ceſarée de Cappadoce. 463
Megaſius ou Megaſe évêque Arien. 567. 583. 621
Melchiade. V. Milciade.
Melece évêque de Lycopolis en Egypte chef des ſchiſmatiques. 136. temps de ſon ſchiſme. 473. Ses ordinations conſervées au concile de Nicée. 137. Liſte des évêques de ſon party. 166. Meleciens ſe joignent aux Euſebiens contre S. Athanaſe. 201. 218. 225. 228. Receus à la communion au concile de Tyr. 238. Vices de ces ſchiſmatiques. 486
S. *Melece* évêque de Sebaſte, depuis d'Antioche. 634. Son premier ſermon. 635. Son exil. 636. Meleciens ſecond parti catholique à Antioche. 637
Menophante Arien évêque d'Epheſe. 122. Dépoſé à Sardique. 363
Merodes évêque de Milan. 28
Meſſie preuves de ſa venuë. 13. V. J. C.
Metrophanes évêque de Byzance. 81. 120.
Metropole mere ville. 145. Metropolitain doit confirmer l'ordination des évêques de la province. 145. Son autorité. 290. 368. ne doit rien faire ſans l'avis de ſes ſuffragans. 293
Milan. Reſidence de l'empereur Conſtant. 384. & de Conſtantius. 441. Premier Concile en 346. Où les Orientaux envoyent leur longue formule. 353. Second concile en 347. Où Urſace & Valens ſont receus. 384. Troiſiéme concile en 355. où les Catholiques ſont perſecutés pour condamner S. Athanaſe. 441. 442. &c.

S. *Milles* évêque en Perſe martyr. 239. 348
Miltiade ou Milchiade pape. 28. Sa mort. 32
Moines. Leur détachement. 310. Quelques-uns poſſedoient des fonds. 313. Aumônes de leur travail. 502. Moines attachés à la foi de Nicée. 382. Perſecutés par les Ariens. 486. Oppoſés à George. 489. Zelés pour S. Athanaſe. 492. Idée de la vie monaſtique. 539. &c. Jointe à la vie clericale. 435. Moines devenus évêques. 431
Montenſes Donatiſtes de Rome. 76
Montaniſtes. Quelques-uns Sabelliens. 203. Reſtent en Phrygie. 216
Montan chargé de lettre à S. Athanaſe. 427
Morts doivent eſtre enterrés non gardés. 494
Muſonien comte, au concile de Sardique. 355
Muſonius évêque d'Afrique au concile de Rimini. 567. 581
Mygdonius évêque Arien. 583
Myſteres. Secret des myſteres. 234. Profanes à l'intruſion de Gregoire. 300

N

NARCISSE de Neroniade chef des Ariens. 423. Au concile de Nicée. 122. Au concile d'Antioche. 282. Depoſé à Sardique. 363. Aſſiſte au concile de Sirmium. 417
Neoceſarée. Concile & ſes canons. 53
Neon évêque de Seleucie Demiarien. 599. Depoſé à C. P. 607
Nepotien reconu empereur à Rome. 409. Sa mort. 414
Neſtorius prefect d'Egypte ſous Conſtantius. 401
Nice en Thrace autrement Uſtodizo les Ariens s'y aſſemblent. 575
Nicée en Bithynie. Premier concile Ecumenique à Nicée. 115. Seance publique. 126. Symbole. 132. Canons. 138. Lettre ſynodale. 157. Concluſion du concile. 161
Nicomedie reſidence des empereurs. 186. Renverſée par un tremblement de terre. 557
Nil. Meſure de ſon accroiſſement transferée dans l'égliſe. 177
Niſibe aſſiegée par les Perſes, délivrée par S. Jaques ſon évêque. 410
Nondinaire diacre Donatiſte accuſe Silvain ſon évêque. 65
Nonne mere de S. Gregoire de Nazianze. 169
Novatiens ou Cathares comment receus par le concile de Nicée. 153. confirmés en la poſſeſſion de leurs égliſes. 171. Tolerés par Conſtantin. 216. Perſecutez par les Ariens. 517. &c.
Nunechius évêque de Laodicée en Phrygie. 120. 162

O

OCCIDENT. Commencement de jalouſie entre les évêques d'Orient & ceux d'Occident. 377. Separés de communion pour un temps. 381. Egliſe plus pure en Occident. 382. V. Orient.
Odiens ſchiſmatiques. 111. V. Audiens.
Olympius évêque d'Enos perſecuté par les Ariens. 383
Oracles muets par la vertu des re-

liques. 414
Ordination d'un évêque coupable [illegible] confirmées pour le bien de la paix. 153. Canons de Neocesarée sur les ordinations. 53. Ordinations precipitées condamnées. 139. 142. Canons de Nicée. 145. Canon d'Antioche. 291
Oribase medecin de Julien.
Orient. Foi de Nicée y est suivie par le plus grand nombre. V. Occident.
Osius évêque de Cordouë assemble un concile à Alexandrie à l'occasion d'Arius. 112. S'il a presidé au concile de Nicée. 121. Assiste au concile de Sardique. 354. 365. Sa lettre à l'empereur Constantius. 458. Retenu & maltraité à Sirmium. 461. Cheute d'Osius. 524. Sa mort. 525
Ousia substance ou essence. 286. Rejettée à Rimini. 577. V. Substance,

P

S. Pacome. Ses commencemens. 21. Reçoit sa regle d'un ange. 23
Palée église d'Antioche où s'assembloient les Meleciens. 683
S. *Palemon* maître de S. Pacome.
Pancrace ou Eutrope legat du pape Libere avec Lucifer. 434. 444
Pape. Publication des canons lui apartient. 45. Sa juridiction sur plusieurs provinces outre la qualité de chef de l'église. 147. Témoignages de l'autorité du pape dans Socrate & Sozomene. 282. 320. Dans Ammian Marcellin. 449. Appellation au pape suivant le concile de Sardique. 372. Ne s'attribuoit la décision à lui seul. 331. 336. 364
S. *Paphnuce* évêque en Thebaïde & confesseur disciple de S. Antoine. 500. Assiste au concile de Nicée. 116. Son avis sur le celibat des clercs. 140. Assiste au concile de Tyr. 223
Pâque canon du concile d'Arles. 45. Concile d'Osius. 112. Decret de Nicée sur la question du jour de la pâque. 134. 158. Confirmé à Antioche. 288
Paris. Premier concile de Paris. 619
Patriarches ou primats évêques au dessus des metropolitains. 145
Patriarche des Juifs chef de la nation. 180. 218
Patropassiens les mêmes que les Sabelliens. 352
Patrophile Arien évêque de Scythopolis en Palestine. 86. 122. 203. Rejette S. Athanase. 404. Persecute S. Eusebe de Verceil. [illegible] 583. Deposé au concile de Seleucie. 592
Paulianistes heretiques. 215. Ordonné les rebaptiser. 155
Paul évêque de Neocesarée. 119
S. *Paul* évêque de C. P. 206. Son ordination. 274. rétabli & rechassé. 321. Calomnié par les Eusebiens. 375. Son dernier exil & son martyre. 422
S. *Paul* le simple disciple de S. Antoine. 500
S. *Paul* premier ermite visité par S. Antoine. 305. Sa mort. 307
Paul envoyé en Afrique avec Macaire par l'empereur Constant. 394
Paulin évêque de Tyr. 5. Protege

Arius. 86. 95. 203. Paulin premier maître d'Aëtius. 392. Sa mort. 208
S. *Paulin* évêque de Treves défenſeur de S. Athanaſe. 426 Son exil & ſa mort. 514
Pauvres logés prés des égliſes. 482
Payens. Origine du nom 412. Motifs de leur converſion. 8. 177. 188. 415. Défenſe aux femmes Chrétiennes de les épouſer. 47. Employez contre S. Athanaſe. 478
Peché. Precautions de S. Antoine contre le peché. 17. Penitence des pechés contre nature. 52. Peché animal. 139. Pechés de penſée. V. penitence.
Pederote ou Phedria évêque d'Heraclée. 120
Pelerinages aux SS. lieux. 24. 415
Penitence canons de Nicée. 150. Diverſes peines canoniques. 49. &c. Pechés de penſée n'y ſont ſujets. 55
Pentecote tout le temps paſcal. 146
Perinthe. V. Heraclée.
Perſe il s'y forme de nouvelles égliſes. 118
Perſecution occaſion de la propagation de l'évangile. 190. Perſecution des payens ſous Licinius. 61. &c. De Perſe ſous Sapor. 338. &c. 342. Des Ariens ſous Conſtantius. En Egypte. 302. 480. à C. P. 517. en Orient. 610. en Occident. 612. par tout l'empire. 420. 449. 461
S. *Phebade* évêque d'Agen. Son traité contre les Ariens. 534. Sa conduite au concile de Rimini. 579
Phebus évêque de Polycalandes. 592. 604
Ste *Pherbuta* & ſa ſœur martyres en Perſe. 344. V. Tarbula.
Philagre prefet d'Egyte, miniſtre de la perſecution contre les catholiques. 230. 233. 298. 302. 382
Philippe prefet du pretoire perſecute S. Paul de C. P. 420. &c.
Philippopolis. Les Orientaux s'y retirent & y tiennent un conciliabule ſous le nom de concile de Sardique. 373. Leur lettre ſynodale. *ibid.* Leur confeſſion de foi. 380
Philocalie ouvrage de S. Baſile & de S. Gregoire de Nazianze. 545
S. *Philogone* évêque d'Antioche. 81. 95. Sa mort. 119
Philoſophes refutés par Euſebe de Ceſarée. 9. 10. &c. Aſſiſtent au concile de Nicée. 122. Confondus par S. Antoine.
Philoxene legat du pape Jules. 319. 321. Aſſiſte au concile de Sardique. 354
Photin évêque de Sirmium heresiarque. Ses erreurs. 352. Condamné à Sirmium. 417. &c. 442
S. *Pierre* évêque de Sebaſte. Sa naiſſance. 464. Son éducation & ſa retraite. 547
S. *Pior* diſciple de S. Antoine. 500
Piſte évêque d'Athenes. 121. Piſte évêque de Marcianople. *ibid.*
Piſte preſtre Arien dépoſé. 93. 134. Ordonné évêque d'Alexandrie par les Euſebiens. 266. 316
Phityrion diſciple de S. Antoine. 499
Placille évêque d'Antioche. 208. V. Flacille.
Pneumatomaques ennemis du S. Eſprit. 630. V. Macedonius. Tropiques.

Porphyriens nom des Ariens. 159
Potamius évêque de Lisbone auteur de la seconde formule de Sirmium. 524
Potammon évêque d'Heraclée. 116. Prend le parti de S. Athanase à Tyr. 224. Persecuté par Gregoire. 302
Pousiqués. martyr en Perse. 342
Prestres Leurs fonctions. 48. &c. Ceux de la ville preferés à ceux de la campagne. 54. Leur celibat. 140. Stabilité. 146. V. Clercs.
Primats. 145. V. Patriarches.
Princes temporels. N'ont aucun pouvoir sur le spirituel. 445. 460. 625. Fidelité qui leur est deuë. 505. On ne leur doit obéïr contre la loi de Dieu. 625. Leur prosperité n'autorise leur conduite. 623
Privileges accordés à la religion. 171. 189. Privileges de quelques égliſes. 146
Prohæresius Sophiſte. 467
Protais évêque de Milan. 354
Proterius évêque de Capoüe. 28
Protestations contre l'information de la Mareote. 234. Protestations contre les violences de Syrien. 475
Protogene évêque de Sardique. 60. Assiste au concile de Nicée. 121. A celui de Sardique. 354. Excommunié à Philippopolis. 379.
Provinces ecclesiastiques distinguées avant le concile de Nicée. 145
Psalmodie à deux chœurs instituée à Antioche. 389
Purpurius évêque de Limate. 30. Complice de Silvain. 68
Pythonesse traité de S. Eustathe d'Antioche. 119

Q

LEs *Quarante* martyrs. 63. V. martyrs.
Quartodecimains heretiques. 136
Quintien évêque de Gaze. Arien. 208. Deposé au concile de Sardique. 363

R

REgles de S. Basile. 546
Religion chrétiene ses preuves. 13. Etenduë hors l'empire Romain. 189
Reliques honorées. 189. 448. 520. 541
Residence. Canons d'Antioche. 289. V. Clercs.
Restitut évêque de Cartage au concile de Rimini. 567. Un des deputés. 573
Reticius évêque Gaulois. 28
Rimini concile de quatre cens évêques d'Occident. 567. D'abord les catholiques prevalent. 570. Deputation à Constantius. 573. Qui opprime la liberté du concile. 577. Catholiques succombent. 580. Artifices de Valens. 582. Actes du concile de Rimini. 583
Rodanius évêque de Toulouse. Son exil. Sa mort. 514
Rome Concile en la cause de Cecilien évêque de Carthage. 27. &c. Concile en la cause de S. Athanase. 319. 323. &c.
Rufinien martyr par les Ariens. 447

S

SAbelliens condamnés. 284. 417. Les Ariens accusoient les catholiques de l'estre. 249
Sacrifices nocturnes, défendus par Constantius. 425

S. *Sadoth* évêque en Perſe & martyr. 443
Sapor roi de Perſe. Conſtantin lui recommande les Chrétiens. 190. Il leve le ſiege de Niſibe. 411. Il perſecute les Chrétiens. 338. &c.
Sardique. Concile. De quelles provinces. 354. Orientaux refuſent de ſe joindre aux occidentaux. 357. Se retirent à Philippopolis. 360. Decrets du concile chefs des Euſebiens condamnés. 363. Canons de diſcipline. 365. &c. Plaintes des Orientaux contre ce concile. 367
Sarmaton diſciple de S. Antoine. 499. 501
Sarraſins. 15. 16
Saturnin évêque d'Arles fait bannir S. Hilaire. 513. Excommunié au concile de Paris. 621
Sazan prince d'Auxume en Ethiopie. 491
Schiſmatiques diſtingués des heretiques. 215. Canon contre-eux. 289
Scotin. L'heretique Photin ainſi nommé. 353
Sebaſtien duc d'Egypte perſecute les catholiques. 481
Second évêque de Preneſte. 28. Second évêque de Tigiſi. 66
Second évêque de Ptolemaïde en Lybie Arien. 90. Condamné. 13. 157. 471. Exilé. 160
Second preſtre de Barée martyr par les Ariens. 487
Seleucie. Concile des Orientaux [illegible] y prevalent & condamnent les Anoméens. 591. Mais ſans effet. 596
Semblable en ſubſtance. *Homoiouſios* rejetté par les Anoméens. 549. Receu par les Demi-ariens. 552. Expliqué par S. Hilaire. 566
S. *Sepulcre* orné par Conſtantin. 239
Serapion moine depuis évêque. 427. 431. Perſecuté pour S. Athanaſe. 486. Lui donne avis de l'hereſie contre le S. Eſprit. 630. Ses ouvrages. 633
Serapion ſuperieur de moines. 633
Serment n'oblige contre l'ordre de Dieu. 430
Ser [illegible] ſé à C. P. 604
S. *Servais* de Tongres. Sa conduite au concile de Rimini. 567. 579
Severe évêque de Ravenne. 354
Sybille Erythrée. 160
Sil [illegible] tiſte. Informations contre lui. 65. 66. &c. Exilé. 76
Silvain évêque de Tarſe Demi-arien au premier concile de Sirmium. 417. Au concile de Seleucie. 586. 596. Depoſé par les Anoméens à C. P. 608
Silvain capitaine Franc. Sa revolte. 455
S. *Silveſtre* pape. 32. Ses legats à Arles. 43. A Nicée. 121. Sa mort. 248
Simeon le foulon archevêque de Seleucie en Perſe martyr. 338. &c.
Sirmium metropole de l'Illyrie. 384. Premier concile ſous Conſtantius contre Photin l'an 351. p. 416. Second concile en 358. qui fait la ſeconde formule. 523. Troiſiéme concile où les Demi-ariens dominent. 554
Solitude. Ses avantages ſelon S.

Basile. 542
S. *Sophie* église à C. P. 211. Sa dedicace. 609
Sophistes philosophes & reteurs. 249
Sophronius de Pompeïopolis Demi-arien au concile de Seleucie. 583. 588. 599. Deposé par les Anoméens à C. P. 607. Devient Macedonien. 629
Sortilege peines canoniques. 52
Sotade poëte infame. 100
Sou d'or. Solidus. Valoit huit livres cinq sous. 186
S. *Spyridion* évêque de Trimithonte. Ses miracles. 116. &c.
Stabilité des évêques & des clercs. 45. 145. 289. V. Clercs.
Stemmius évêque de Rimini. 28
Substance. Ce mot employé contre Sabellius. 112. Contre les Eusebiens. 128. Rejetté par les Anoméens. 561. 575. Expliqué par S. Hilaire. 566. Supprimé à Rimini. 577. 580. Raisons de l'employer. 585
Suburbicaires. Quelles églises ainsi nommées. 147. Superstitions payenes en Asie. 439
Synodes. Traité de S. Hilaire. 564. de S. Athanase. 591. V. Conciles.
Syrien ministre de la persecution contre S. Athanase. 469. 473. 484

T

TABENNE monastere de S. Pacome. 23
Tarbula ou Pherbuta martyre. 344
Taurus prefect du pretoire assiste au concile de Rimini. 567. 579
Temporel des églises. 51. 295
Thalie cantique d'Arius. 100. Condamnée. 133
Theodore évêque d'Heraclée au concile d'Antioche. 282. Deposé à Sardique. 363. Chef des Ariens. 320. 423
Theodore évêque d'Oxyrinque succombe aux Ariens. 485
Theodose évêque de Philadelphie Arien du parti d'Acace. 591. 604
Theodote évêque de Laodicée. 8. Arien. 95. Au concile de Nicée. 122. 166. Au premier concile d'Antioche. 204. Excommunie les Apollinaires. 404
Theodule évêque de Cheretapes Acacien. 591. 604
Theognis Arien évêque de Nicée. 122. Souscrit le symbole de Nicée. 133. Deposé & exilé. 165. Rappellé. 197. Chef des Ariens. 320. Convaincu de fausseté. 362
Theognoste ancien theologien. 596
Theonas évêque de Cyzique. 120. 162
Theonas Arien évêque de Marmarique. 90. 122. Condamné. 137. 157. Exilé. 160
Theophile évêque de Benevent. 28
Theophile l'Indien Arien. Sa mission chez les Homerites Arabes. 348. Banny à cause du Cesar Gallus. 437. Encore banni avec Aëtius & Eudoxe. 555
Theophrone évêque de Tyane auteur de la troisiéme formule d'Antioche. 286
Theotocos mere de Dieu ce mot employé par S. Athanase. 88
Thespecius évêque de Cesarée maître d'Euzoïus. 464
S. *Timothée* ses reliques transferées à C. P. 520
Tiridate prince des Armeniens converty. 190

Traditeurs Canon du concile d'Arles. 46
Tradition ſuivie ſur la divinité du verbe. 125. Sur la divinité du S. eſprit. 632. Suplée à l'écriture. 326. exactitude à la garder. 156
Tranſlations d'évêques condamnées à Nicée. 145. A Antioche. 290. A Sardique. 366. blâmées à l'occaſion d'Euſebe de Nicomedie. 276. Et d'Eudoxe. 609. Tranſlation de S. Euſtathe à Antioche. 81. 119
Travail des mains pratiqué par les moines. 23. En font l'aumône. 633
Trinité V. Verbe. Foy.
Triphille évêque de Ledre repris par S. Spyridion. 117
Tropiques. Nom des ennemis du S. Eſprit. 630
Tyr baſtiment de l'egliſe. 5. Concile contre S. Athanaſe. 221. 230. Procedure irreguliere. 223. 277. fin de ce concile. 238
Tyran évêque d'Antioche. 96

V

VALENS Arien évêque de Murſe ſe retracte en faveur de S. Athanaſe. 407. Impoſe à Conſtantius par une fauſſe revelation. 419. refuſe de ſouſcrire le Symbole de Nicée. 443. Souſcrit la formule dattée des Anoméens. 561. prononce des anathêmes captieux à Rimini. 580. V. Urſace.
Valeſiens heretiques. 138
Variations des Ariens. 593
Vendredy jour d'aſſemblée pour les Chrétiens.
Venus. Temple ſur le S. Sepulchre abatu. 173. A Aphaque. 176. A Heliopolis en Phenicie. 177
Verbe divin. Son éternité combatue par Arius. 79. 82. 92. Sa reſſemblance au pere & ſon immutabilité. 130. Semblable & non de même ſubſtance ſuivant les Demi-ariens. 552. 590
Veriſſime évêque de Lyon. 354
Verus ou Verin vicaire du prefect du pretoire en Afrique. 33
Vetranion reconnu empereur. 409. deposé. 413
Viatique ſon antiquité & ſa neceſſité. 152
Victor de Garbe envoyé à Rome pour y eſtre évêque des Donatiſtes. 76. V. *Montenſes*.
Vincent preſtre legat du pape au concile de Nicée. 121. Vincent évêque de Capoüe legat au concile de Sardique. 354. Au concile de Milan. 384. Calomnié à Antioche avec Euphratas. 385. &c. Abandonne la cauſe de S. Athanaſe. 426. Libere aprés ſa cheute luy écrit. 526
Violence caractere de fauſſe religion. 531
Virginité. peine de ceux qui ne la gardent pas aprés l'avoir promis. 52
Vitus, Viton ou Victor preſtre legat du pape au Concile d'Arles. 43. Au concile de Nicée. 121. Son égliſe particuliere. 323
Ulphilas évêque des Goths. 602
Vranius évêque de Tyr Arien uni à Eudoxe. 549. deposé à Seleucie. 591. aſſiſte au concile de C. P. 602
Urſace évêque de Singidon chef des Ariens. 320. deposé à Sardique. 363. Feint avec Valens de

Murſe d'abjurer l'Arianiſme à Milan. 384. Se retractent en faveur de S. Athanaſe. 407. Reviennent contre leur retractation 420. Trahiſſent leurs ſentimens au troiſiéme concile de Sirmium. 554. refuſent à Rimini de condamner l'Arianiſme 569. Y ſont deposés. 571. Auteurs de l'aſſemblée de Nice. 576. Et de la cheute des évêques catholiques à Rimini. 579. chargés des ordres de Conſtantius pour perſecuter les Catholiques. 612. V. Valens.

Uſthazade martyr en Perſe. 339. &c.

Uſtodizo. 575. V. Nice en Thrace.

Uſure defendue aux clercs. 143. 397

Z

ZENOPHILE conſulaire de Numidie informe contre Silvain évêque de Cirthe. 66. En envoye la relation à Conſtantin. 75.

Zoſime hiſtorien comment doit eſtre crû ſur Conſtantin. 261

Zoſime Arien évêque de Naples. 447.

Fin de la Table des Matieres.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roi données à Paris le vingt-deuxiéme jour de Mars 1690. ſignées BOUCHER. Il eſt permis au Sieur Abbé Fleury Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, ſous-Précepteur de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & de Monſeigneur le Duc d'Anjou, de faire imprimer par tel Libraire qu'il voudra choiſir, le Livre qu'il a compoſé, intitulé *Hiſtoire eccleſiaſtique*; & ce pendant le temps & eſpace de vingt années entieres & conſecutives, à commencer du jour que ledit Livre ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois, avec défenſes à toutes perſonnes d'en vendre d'autre impreſſion, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende.

Monſieur l'Abbé Fleury a cedé ſon droit de Privilege à Pierre Auboüyn, Pierre Emery, & Charles Clouſier, pour en joüir ſuivant l'accord fait entr'eux.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 31. Mars 1690.

Signé P. TRABOÜILLET, P. AUBOÜYN, & C. COIGNARD, Adjoints.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 16. Juillet 1693.

Digitized by Google

Digitized by Google